

Université Lounici Ali – Blida 2
Faculté des lettres et des langues
Département de français



Thèse de Doctorat

Spécialité : Sciences du langage

« La figure complexe de l'Emir Abdelkader » : polémique et représentations à l'ère du socionumérique

Par Fouad BELAID

Sous la direction de Pre. Karima AIT DAHMANE

Devant le Jury composé de :

Pr. Ouardia ACI	Blida 2	Présidente
Pr. Karima AIT DAHMANE	Blida 2	Rapporteur
Pr. Fatiha IDJENADEN-BOUAZRI	Alger 2	Examinatrice
Dr. Nabila ABDELHAMID	Blida 2	Examinatrice
Dr. Ouidad BOUNOUNI	Bejaia	Examinatrice
Dr. Nassim KERBOUB	Béjaia	Examineur

El-Affroun, novembre 2024

Dédicace

À mes parents, ma source de force, à mon frère Younes et à ma sœur Anies, modèles de travail, de persévérance et de joie de vivre, à toute ma famille, pilier de mon parcours, je dédie ce travail. Votre soutien inconditionnel a été la boussole qui a guidé mes efforts.

*À la mémoire de mon grand-père, Arezki, dont le souvenir demeure gravé dans mon cœur ;
cette thèse est dédiée à la persévérance qu'il a toujours incarnée.*

Que cette dédicace soit le témoignage de ma reconnaissance envers ceux qui ont contribué à façonner mon chemin vers le savoir et la réussite.

Remerciements

Je remercie ma directrice de recherche, Pre. Karima AIT DAHMANE, pour ses orientations éclairées, ses conseils avisés et sa rigueur scientifique, qui ont été des piliers essentiels tout au long de la réalisation de ma thèse.

Merci à Pre.Ouardia ACI pour sa disponibilité, ses conseils avisés et ses orientations précieuses.

Mes sincères remerciements s'adressent également aux membres du jury qui ont accepté de consacrer leur temps et leur expertise à l'évaluation de ma thèse.

Merci à mes cher(e)s enseignant(e)s de l'université de Blida 2, de l'université d'Alger 2 et de l'université de Tizi-Ouzou qui m'ont soutenu tout au long de mon parcours.

Merci à Dre. Mouna BENCHOUBANE pour son soutien indéfectible et sa foi en moi.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce projet.

Sommaire

Introduction générale	08

Première partie

L'Emir Abdelkader dans les discours, écrits et travaux : une figure complexe et polémique et des représentations toujours en évolution.

Introduction à la première partie	19

Chapitre1

La figure de l'Emir Abdelkader comme « héros national, historique et universel »

Introduction partielle	21

1. L'admiration de l'Emir Abdelkader par ses contemporains (militaires et auteurs français).....22
2. Quelques repères historiques de la conquête de l'Algérie et la résistance de l'Emir Abdelkader.....30
3. L'humanisme mystique de l'Emir et son rapport particulier au savoir.....59
4. La reddition et l'emprisonnement de l'Emir Abdelkader.....71
5. L'exil, le décès et l'enterrement de l'Emir.....89
6. Point sur les représentations de l'Emir dans l'histoire algérienne et chez les auteurs algériens d'aujourd'hui 106

Conclusion partielle	114

Chapitre 2

Evolution de la figure de l'Emir Abdelkader dans les écrits des auteurs français

Introduction partielle	117

1. Les représentations de l'Emir dans l'imaginaire des Français 117
2. L'Emir Abdelkader le « fanatique », le « sanguinaire », l'« adversaire de la France » dans les écrits des militaires français 118
3. L'Emir Abdelkader, du « fanatique » à « l'ami fidèle de la France » 121
4. L'Emir Abdelkader : du « vaincu » au « patriote français » 122
5. L'Emir Abdelkader dans les discours et chez les auteurs français d'aujourd'hui.....127

Conclusion partielle	130

Conclusion de la première partie.....	130

Deuxième partie

Corpus et réflexions théoriques et méthodologiques sur les représentations de l'altérité

Introduction à la deuxième partie	134

Chapitre1

Délimitation du corpus et justification de son choix

Introduction partielle	137
1. Présentation sommaire du corpus.....	137
2. Présentation de Nordine Ait Hamouda et de son discours polémique	137
3. Articles de presse rapportant le discours de Nordine Ait Hamouda.....	139
4. Chroniques.....	141
5. justification du corpus	143
Conclusion partielle	145

Chapitre 2

Approches discursives et analyse de l'altérité

Introduction partielle	148
1. De l'analyse de la langue à celle du discours	148
2. Constitution et évolution de l'analyse du discours (AD) : de la première génération à la seconde génération	154
3. La notion de formation discursive en analyse du discours.....	164
4. La notion d'interdiscours en analyse du discours.....	169
5. Les approches discursives pour analyser les figures de l'altérité.....	171
Conclusion partielle	215

Chapitre 3

Stéréotypes et représentations en Analyse du discours

Introduction partielle	219
1. La notion de représentation en sciences sociales	219
2. La notion de représentation en analyse du discours	226
3. La notion de stéréotype.....	230
4. La nomination.....	234
5. La notion de mémoire discursive	235
6. Identité et altérité ou la dialectique du <i>même</i> et de l' <i>Autre</i>	237
Conclusion partielle	240

Chapitre 4

Le discours médiatique à l'ère socionumérique

Introduction partielle	243

1.	La définition du discours médiatique	244
2.	Le contrat médiatique	245
3.	Le discours journalistique	248
4.	La notion de genre d'information médiatique	249
5.	L'interview journalistique.....	252
6.	La chronique	253
Conclusion partielle		256
Conclusion de la deuxième partie.....		257

Troisième partie

La figure de l'Emir Abdelkader au XXIème siècle : analyses discursives

Introduction à la troisième partie	261

Chapitre 1

L'Emir Abdelkader dans la doxa algérienne et dans les discours polémiques

Introduction partielle	263
1. L'Emir Abdelkader dans la doxa algérienne	263
2. Analyse du discours polémique de Nordine Ait Hamouda	267
3. Analyse du contre-discours d'un chercheur en Histoire.....	280
4. Le discours polémique sur l'Emir comme catalyseur de débat	288
5. Analyse des discours et des contre-discours dans les chroniques	293
6. Comparaison des stratégies discursives mobilisées par les chroniqueurs favorables et défavorables à l'Emir	422
Conclusion partielle	427

Chapitre 2

La signification dans la dynamique de la polémique interdiscursive en 2021

Introduction partielle	434
1. La « <i>nationalité arabe</i> » chez l'Emir Abdelkader	434
2. L'Emir Abdelkader « <i>père du nationalisme algérien</i> » dans l'imaginaire des Algériens	439
3. L'Emir : « <i>prototype de l'homme universel</i> »	441
4. L'Emir Abdelkader comme un « <i>Arabe</i> » dans l'imaginaire de certains Algériens	443
5. La question de la nationalité algérienne	448
6. Polémiques interdiscursives autour de la « <i>nation algérienne</i> » du XIXème siècle jusqu'à aujourd'hui	452
7. A qui profite la polémique autour de l'Emir au XXIème siècle ?	469
Conclusion partielle	470

Conclusion de la troisième partie.....	473
Conclusion générale	475
Bibliographie	481
Annexes	492
Résumé.....	522
Table des matières	526

Introduction générale

Le parcours de l'Emir Abdelkader est indéniablement le foyer d'interprétations multiples et de polémiques sociales. Certains le considèrent comme un « *héros national et historique* », un « *stratège militaire* », ainsi qu'un « *défenseur des droits de l'homme et de la coexistence interreligieuse et interculturelle* ». En revanche, d'autres remettent en question son parcours, notamment ses choix stratégiques pendant la résistance et sa vie après la reddition, concluant à sa « *trahison* ». Ainsi, la figure complexe de l'Emir Abdelkader demeure une source constante de polémiques, révélant les tensions et les ambiguïtés liées à son héritage et incitant à une réflexion approfondie sur les enjeux qui continuent de façonner la perception de cette figure historique.

Objet de la recherche

Dans le cadre de notre travail, il s'agira d'étudier une polémique « *intellectuelle* » entourant la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle, à l'ère du socionumérique. L'objectif est d'analyser les discours et contre-discours qui circulent autour de lui pendant cette période, d'examiner comment il est représenté, et de déterminer si ces représentations ont évolué par rapport aux périodes précédentes. Nous nous pencherons également sur les stratégies discursives employées par les acteurs de cette polémique, visant soit à disqualifier l'Emir Abdelkader, soit au contraire à le réhabiliter. Enfin, nous explorerons la symbolique de cette polémique en lien avec la « *nation algérienne* ».

Etat de l'art

La problématique des représentations de l'Emir Abdelkader dans le domaine des sciences du langage, notamment en analyse du discours, a été explorée par Karima Ait Dahmane dans le cadre de ses recherches, notamment dans ses articles intitulés « *Catégorisations et stéréotypisations de l'altérité dans le discours de conquête (1830-1847)* » (2007) ; « *Altérité et stéréotypes dans le discours de conquête : Quels contextes ? Quelles représentations ? Quels (inter)discours ?* » (2010) ; dans son article coécrit avec Essafia Amorouayach ayant pour titre « *L'Emir Abdelkader résistant anticolonial et initiateur du dialogue des religions dans les deux rives de la Méditerranée* » (2017) ; ainsi que dans le chapitre intitulé : « *représentations de l'émir Abdelkader dans les discours des deux rives de la méditerranée* » de son livre « *Algérie/ France. Altérité, Discours et Mémoire* (2020). Au sein de ces travaux, l'auteure analyse les représentations de l'Emir Abdelkader présentes dans

les discours des deux rives de la Méditerranée, que ce soit pendant la période coloniale ou dans son après, en considérant les sensibilités politiques et les positionnements idéologiques.

Dans la continuité de ces travaux, notre article coécrit avec Karima Ait Dahmane, intitulé « *L'Emir Abdelkader, réconciliateur des mémoires de la France et de l'Algérie, dans la presse française du XXIème siècle* » (Belaid et Ait Dahmane, 2022), examine la manière dont l'Emir Abdelkader est représenté dans la presse française du XXIème siècle.

Toujours dans le cadre des représentations liés à l'Emir Abdelkader, notre article intitulé : « *L'analyse de l'éthos « présidentiel » dans les discours de l'Emir Abdelkader à son peuple* » (Belaid, 2024), interroge les *éthos* que l'Emir Abdelkader construit de lui-même dans ses discours à l'adresse de ses compatriotes en période de guerre.

Notre travail de thèse s'inscrit dans la continuité de ces recherches sur les représentations de l'Emir Abdelkader. La figure de l'Emir Abdelkader étant en perpétuel évolution, notre travail interroge l'évolution des représentations de l'Emir Abdelkader dans les écrits des auteurs algériens d'aujourd'hui, au XXIème siècle, à l'ère du socionumérique, ce qui fait son originalité.

L'originalité de notre travail réside également dans le fait qu'il constitue avant tout une synthèse des travaux et écrits sur l'Emir Abdelkader. En d'autres termes, il restitue l'*interdiscours* circulant autour de l'Emir, interdiscours qui constitue le point de départ de toute polémique à son sujet.

En outre, notre travail se distingue par le recours aux différentes approches du discours (approche énonciative, pragmatique, praxématique et argumentative) pour analyser les discours et contre-discours composant notre corpus. Cette multiplicité des approches, complémentaire soit dit en passant, nous permettra de mettre à nu notre corpus et, par conséquent, de déceler les mécanismes discursifs à l'œuvre dans la polémique intellectuelle que nous soumettrons à l'analyse.

Motivations

Le choix de notre sujet n'est en aucun cas le fruit du hasard. Des motivations à la fois scientifiques et personnelles sont à l'origine de notre démarche. En ce qui concerne les motivations personnelles, nous pouvons mentionner notre intérêt pour les stratégies discursives, les représentations, les stéréotypes, la polémique et pour l'art du clash. Si dans notre travail de Master nous avons analysé le passage « *de la controverse à la polémique dans un talkshow de France 2* » (Belaid, 2020), cette fois-ci nous nous pencherons sur une

polémique particulière, prise dans le sens d'une « *controverse sans issue* » (Maingueneau, 2002 :437), celle entourant l'Emir Abdelkader au XXIème siècle, un figure complexe et polémique par excellence. Il s'agit d'une polémique d'actualité présentant un intérêt social incontestable.

La polémique autour de l'Emir Abdelkader ressurgit régulièrement, et les discussions à son sujet sont redondantes dans la société algérienne. Ces polémiques sont révélatrices d'un besoin de vérité chez les Algériens. De plus, les tentatives de diffamation auxquelles l'Emir est soumis nous incitent à approfondir notre travail sur cette personnalité. À travers notre recherche, nous aspirons à offrir aux lecteurs un éclairage sur les polémiques entourant l'Emir Abdelkader de manière générale, et plus spécifiquement sur celle qui le concerne en 2021.

En effet, notre travail permettra au lecteur de discerner les stratégies discursives à l'œuvre dans la polémique entourant l'Emir, affinant ainsi son regard et lui permettant de ne pas accepter aveuglément tout ce qui est dit sur l'Emir sans un examen critique. De plus, étant donné que cette polémique a des répercussions sur la « *nation algérienne* », notre étude aidera le lecteur à comprendre les enjeux sous-jacents et le mettra en garde contre les tentatives de division au sein de la nation.

Notre corpus est principalement composé de *chroniques*. Pourquoi avons-nous choisi les chroniques ? La nature subjective de ces textes nous permettra d'identifier les orientations idéologiques des auteurs concernés, ainsi que les stratégies discursives employées pour dévaloriser ou, à l'inverse, réhabiliter l'Emir Abdelkader. Ces stratégies ont pour objectif de persuader le Tiers (le lecteur) de la légitimité de la thèse avancée.

D'un point de vue scientifique, les travaux antérieurs sur l'Emir Abdelkader mentionnés précédemment ont suscité notre intérêt. Notre recherche s'inscrit dans la continuité de ces études, et notre objectif est d'apporter notre contribution à l'édifice des connaissances en matière de l'Emir Abdelkader.

Présentation du sujet

Le jeudi 17 juin 2021, lors de sa participation à l'émission « *Hiwar Khas* » (Entretien Privé) animée par Habet Hannachi et diffusée sur la chaîne « *El Hayat* », Nordine Ait Hamouda, le fils du colonel Amirouche, député et polémiqueur, a critiqué l'Emir Abdelkader. Au cours de cette interview, Nordine Ait Hamouda a affirmé que bien que l'Emir Abdelkader ait combattu pendant 15 ans, il aurait trahi l'Algérie en la cédant à la France. De plus, il a ajouté que tous les auteurs français le considèrent comme un « *ami de la France* ». En

résumé, selon les déclarations de Nordine Ait Hamouda, l'Emir Abdelkader est présenté comme un « *traître à la nation* ».

Le discours de Nordine Ait Hamouda a suscité une polémique en Algérie, provoquant un tollé sur les réseaux sociaux et générant de nombreux commentaires. Même les intellectuels ont pris part à cette polémique. En effet, certains auteurs algériens ont adopté le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, tandis que d'autres s'y sont fermement opposés. C'est cette polémique « intellectuelle » que nous souhaiterions analyser dans le cadre de notre travail.

Si la figure de l'Emir Abdelkader a fait couler beaucoup d'encre dans les siècles précédents, il nous a semblé intéressant de savoir quels discours circulent sur l'Emir au XXI^{ème} siècle, en 2021, en Algérie, chez les auteurs algériens, suite au discours polémique de Nordine Ait Hamouda. Partant, nous aimerions interroger l'évolution des représentations de ce personnage historique et universel.

Présentation du corpus

Notre corpus est constitué des discours des participants à la polémique *intellectuelle* déclenchée par le discours polémique de Nordine Ait Hamouda en 2021, centré sur la figure de l'Emir Abdelkader.

De manière détaillée, il englobe non seulement le discours *polémique* de Nordine Ait Hamouda, extrait de la presse, mais aussi deux interviews journalistiques avec un chercheur en Histoire (Hosni Kitouni), tirées de la presse, dans lesquelles ce dernier réagit *scientifiquement* aux propos de Nordine Ait Hamouda. Notre corpus comprend également une chronique, celle de Salim Guettal, illustrant l'*effet perlocutoire* du discours polémique de Nordine Ait Hamouda sur les Algériens. Enfin, et c'est ce qui nous intéresse particulièrement, notre corpus inclut douze chroniques journalistiques et numériques, qui sont *représentatives* et *constitutives* de la polémique *intellectuelle* autour de l'Emir que nous souhaitons analyser, ce qui justifie leur choix.

Ces chroniques, en réponse au discours de Nordine Ait Hamouda, représentent des positions divergentes d'intellectuels : certains, comme Hebib Khelil, Azar Nath Quodia et Hend Sadi, soutiennent son point de vue, tandis que d'autres, comme Lahouari Addi, Amar Belkhouja, Nordine Boukrouh, Ahmed Halli, Amira Bouraoui et Arezki Metref, s'y opposent. En d'autres termes, elles forment des *discours* et des *contre-discours*, mettant en

lumière deux représentations *antagonistes* de l'Emir Abdelkader, le présentant tantôt comme un « *traître* », tantôt comme un « *héros* ».

Le choix de ces chroniques s'explique également par le fait qu'elles sont assumées et crédibles, disponibles et visibles en ligne, et donc susceptibles d'influencer la *perception collective* de l'Emir. La visibilité étendue de ce corpus ainsi que son impact potentiel sur le lecteur algérien ont motivé notre décision de l'analyser afin de susciter un regard critique chez le lecteur concernant sa perception de l'Emir.

Questions et hypothèses de recherche

L'observation des discours de la polémique composant notre corpus montre que la figure de l'Emir Abdelkader à l'ère du socionumérique a évolué dans les écrits des auteurs-chroniqueurs algériens. En effet, si les auteurs algériens présentaient habituellement l'Emir Abdelkader comme un « *héros national, historique et universel* », une nouvelle figure de ce personnage apparaît dans les écrits qui traitent de lui en 2021 à savoir celle du « *traître à la nation* », figure que certains auteurs-chroniqueurs refusent. D'où une première question de recherche : Quelles sont les stratégies discursives mobilisées par les auteurs-chroniqueurs algériens pour dévaloriser ou réhabiliter l'Emir Abdelkader ?

Si la représentation de l'Emir Abdelkader comme un « *traître à la nation* » apparaît comme « nouvelle » dans les écrits des auteurs algériens, elle ne l'est pas dans les écrits de certains auteurs français, pour qui l'Emir a évolué pour devenir « *un ami de la France* » voire un « *patriote français* ». Nous formulons donc l'hypothèse que le recours à l'*interdiscours colonial* constituerait la principale stratégie discursive mobilisée par les chroniqueurs tentant de discréditer l'Emir Abdelkader. Cette stratégie serait renforcée et/ou actualisée par des stratégies discursives telles : le recours aux nominations et stéréotypes inscrits dans la formation discursive coloniale relative à l'Emir ; l'actualisation de l'argumentaire colonial le présentant comme un « *ami de la France* » et comme un « *patriote français* », l'utilisation de l'ironie pour tourner en dérision le parcours et l'héroïsme de l'Emir, la remise en question du discours dominant sur l'Emir, le recours à l'*éthos* (de démystificateur) et au *pathos* (pour susciter la répulsion envers l'Emir), et l'inscription prononcée de la *subjectivité* dans le langage.

Face à cette représentation *altéritaire* négative de l'Emir Abdelkader, d'autres auteurs-chroniqueurs s'insurgent et prennent la défense de ce dernier lui dessinant un portrait positif. Leurs discours constituent par rapport aux premiers des « *contre-discours* ». Nous émettons

l'hypothèse que ces derniers recourent à l'*interdiscours* historique, nationaliste, culturel, social et intellectuel favorable à l'Emir pour le réhabiliter et le présenter comme « *un héros national, historique et universel* ». Cette stratégie discursive principale serait actualisée et/ou renforcée par des stratégies discursives comme : la disqualification de l'adversaire et de la thèse qu'il défend (le recours à l'argument d'autorité (Histoire), aux contre-arguments, la citation de faits et de références en matière de l'Emir, le recours à l'attaque *ad hominem*, à l'ironie pour tourner en dérision les détracteurs de l'Emir), à l'*ethos* (de défenseur de l'Emir ou de la vérité historique) et au *pathos* (pour susciter l'admiration envers l'Emir, l'actualisation de *nominations* (catégorisations) favorables à l'Emir, l'inscription prononcée de la subjectivité dans le langage, le recours à des comparaisons favorables à l'Emir...

Ces discours et ces contre-discours dessinent un *espace discursif* où deux formations discursives, deux positionnements idéologiques, deux logiques, bref deux identités antagonistes et irréconciliables s'affrontent donnant à voir deux représentations opposées de l'Emir Abdelkader. Pour Dominique Maingueneau :

Une manière de rendre raison de ces controverses sans issue est de postuler une « inter incompréhension » constitutive, chaque positionnement se définissant par une relation réglée avec d'autres dont se soutient tacitement son identité (Maingueneau 1984) ; ce qui illustrerait la primauté de l'interdiscours (2002 :437-438).

Le recours à l'*interdiscours* constituerait somme toute la principale stratégie discursive que les deux camps mobilisent pour valoriser ou *a contrario* dévaloriser l'Emir Abdelkader.

Pour rappel, l'*interdiscours* désigne « *l'ensemble des unités discursives avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite* » (Maingueneau, 2002 : 324), « *consciente ou inconsciente* » (Bres, 2001 :155). C'est précisément parce que l'*interdiscours* peut être utilisé de façon *consciente* et *volontaire* pour orienter la perception de l'Émir que nous le considérons comme une *stratégie discursive* et non simplement comme un élément *constitutif* du discours.

L'Emir Abdelkader étant le symbole de la « *nation algérienne* », la polémique entourant sa figure ne peut être dénuée d'enjeux identitaires. D'où notre deuxième question de recherche : Quels sont les enjeux identitaires sous-jacents à cette polémique?

Nous formulons l'hypothèse qu'en disqualifiant l'Emir, ses détracteurs défendraient l'identité « *berbère* » (« *kabyle* ») de l'Algérie par opposition à l'identité « *arabe* » et « *arabo-islamique* ». En défendant l'Emir, ses défenseurs défendraient l'identité « *algérienne* »,

l'unité nationale, l'algérianité qui transcende les considérations ethniques, linguistiques et régionales.

Choix de la méthode d'analyse

Notre méthodologie de recherche s'appuie sur une approche hypothético-déductive, débutant par la formulation des hypothèses mentionnées précédemment. Ces hypothèses sont ensuite soumises à une vérification fondée sur un cadre théorique, spécifiquement celui de l'analyse du discours, qui intègre différentes perspectives (énonciative, pragmatique, praxématique et argumentative). La convergence de ces différentes approches au sein d'une analyse linéaire des discours de notre corpus nous permettra de répondre adéquatement à nos questions de recherche.

Les approches, énonciative et pragmatique, nous permettront de saisir les positionnements idéologiques et subjectifs des acteurs de la polémique, positionnements qui transparaissent à travers les actes de langage, les subjectivèmes, les déictiques, les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé, le vocabulaire employé, le recours à l'interdiscours...

Dans la mesure où les acteurs de la polémique produisent du sens en fonction du contexte et de la formation discursive à laquelle ils adhèrent, nous compléterons les deux approches précédentes par l'approche praxématique qui nous permettra justement de rendre compte de ces phénomènes d'actualisation et de réglage du sens. Cette approche nous permettra de déceler les mécanismes interdiscursifs à l'œuvre dans la polémique intellectuelle autour de l'Emir à travers les notions qu'elle propose : la nomination (catégorisation), les praxèmes, la mémoire discursive...

Ces approches seront enrichies par l'approche dite de l'« *argumentation dans le discours* », laquelle nous permettra d'examiner le mécanisme de l'argumentation au sein des interventions polémiques de notre corpus (interdiscours, *éthos*, *pathos*, argumentaire, arguments, etc.), la polémique étant définie comme étant une « *modalité argumentative* » (Amossy, 2014).

En un mot, nous exploiterons la complémentarité entre les différentes approches pour rendre compte de notre corpus et répondre à nos questionnements.

Plan

Notre travail se divisera en trois parties. La première, intitulée « *L'Emir Abdelkader dans les discours, écrits et travaux : une figure complexe et polémique et des représentations toujours en évolution* », comportera deux chapitres. Le premier chapitre retracera le parcours de l'Emir Abdelkader, mettant en lumière les éléments polémiques de son parcours et examinant l'évolution des représentations de l'Emir dans l'histoire algérienne. Le deuxième chapitre dressera un bilan des représentations de l'Emir chez les auteurs français et questionnera leur évolution. En somme, cette partie englobera non seulement des éléments biographiques et polémiques liés à l'Emir Abdelkader, mais elle offrira également un état des lieux des représentations associées à celui-ci, que ce soit dans les écrits des auteurs algériens ou français.

La seconde partie, intitulée « *Corpus et réflexions théoriques et méthodologiques sur les représentations de l'altérité* », sera décomposée en 4 chapitres. Dans le premier chapitre, nous présenterons notre corpus et justifierons son choix. Dans le second chapitre, nous définirons le cadre théorique et méthodologique que nous mobiliserons pour analyser notre corpus. Il sera question de définir les différentes approches proposées par l'analyse du discours que nous mobiliserons dans le cadre de notre analyse. Étant donné que notre travail porte sur les représentations de l'Emir Abdelkader, le troisième chapitre sera consacré à la définition de la notion de « *représentation* » en analyse du discours, ainsi que des notions corrélées telles que le « *stéréotype* », « la nomination », la « *mémoire discursive* » et la « *dialectique du même et de l'autre* ». Enfin, le quatrième chapitre sera dédié au discours médiatique à l'ère du socionumérique. Dans ce chapitre, nous définirons les genres auxquels appartiennent les discours de notre corpus, à savoir le genre de la chronique et celui de l'interview journalistique. Nous préciserons également notre approche des chroniques « *numériques* ».

La troisième partie, quant à elle, s'intitulera : « *La figure de l'Emir Abdelkader au XXIème siècle : analyses discursives* ». Elle sera constituée de deux chapitres. Le premier chapitre sera consacré à l'analyse de notre corpus afin de dégager les représentations de l'Emir à l'ère du socionumérique, ainsi que les stratégies discursives mobilisées par les acteurs de la polémique pour le disqualifier ou le réhabiliter. Le deuxième chapitre interrogera la portée de la polémique entourant l'Emir et montrera qu'elle touche à des questions fondamentales telles que « *l'unité nationale* » et la « *souveraineté algérienne* ».

Nous tenons à souligner que chaque chapitre de notre thèse est accompagné d'une conclusion partielle (bilan) et chaque partie est assortie d'une conclusion (bilan général). De plus, dans le cadre de la 3^{ème} partie, dédiée à l'analyse, chaque analyse est accompagnée d'une synthèse. Tout cela permettra au lecteur de comprendre le cheminement de notre réflexion et de mémoriser ce qu'il y a lieu de retenir de notre travail.

Nous concluons notre travail par une conclusion générale qui résumera les résultats obtenus, tout en ouvrant de nouvelles perspectives de recherche.

Première partie :

***L'Emir Abdelkader dans les discours,
écrits et travaux : une figure complexe et
polémique et des représentations toujours
en évolution.***

Introduction à la première partie

Dans le cadre de cette partie, nous mettrons en lumière la complexité et le caractère polémique de la figure de l'Emir Abdelkader tout en soulignant l'évolution constante de ses représentations dans les écrits des auteurs algériens et français. Nous montrerons que deux principaux points de vue s'affrontent autour de cette figure. Le premier point de vue présente l'Emir Abdelkader comme un « *un héros national, historique et universel* » tandis que le second le décrit en tant que « *patriote français* » et « *ami de la France* » et donc comme un « *traître à la nation algérienne* ».

Dans le cadre du premier chapitre, nous présenterons des éléments biographiques relatifs à l'Emir Abdelkader en retraçant son parcours, allant de sa résistance jusqu'au rapatriement de ses restes en Algérie. Dans la foulée, nous mettrons en exergue les éléments de son parcours qui suscitent des polémiques, après quoi nous soulignerons l'évolution des représentations de l'Emir dans les écrits des auteurs algériens.

Le second chapitre complète le premier et interroge l'évolution de la figure de l'Emir dans les écrits des auteurs français. Il nous permettra de saisir, outre les représentations positives associées à l'Emir, les représentations coloniales négatives associées à l'Emir, des représentations qui seraient à l'origine des polémiques actuelles autour de cette figure historique.

En somme, cette partie nous permettra de montrer que la polémique sur l'Emir au XXI^{ème} siècle que nous analyserons n'est autre que le prolongement des discours antérieurs sur ce personnage, des discours qui le présentent soit comme un « *héros national, historique et universel* », soit comme un « *patriote français* » et donc un « *traître à la nation* ».

***Chapitre1. La figure de l'Emir
Abdelkader comme « héros national,
historique et universel »***

Introduction partielle

Dans le cadre du présent chapitre, il sera question de retracer le long parcours de l'Emir Abdelkader en nous appuyant principalement sur les écrits des auteurs algériens et français, des écrits qui dessinent une image de l'Emir comme « *un héros national, historique et universel* ».

Pour ce faire, nous commencerons par souligner la place de choix qu'occupe l'Emir Abdelkader dans la résistance algérienne à la colonisation française. Ainsi, nous évoquerons la conquête de l'Algérie et le premier *djihad* de l'Emir Abdelkader, après quoi nous aborderons la conquête territoriale (1840-1847) et le second *djihad* de l'Emir. Nous mettrons aussi en exergue la fondation par l'Emir d'un « Etat moderne » avec des institutions pour fédérer les différentes tribus et donc pour cimenter la « *nation* » et la dresser contre l'envahisseur.

Ensuite, nous évoquerons « l'humanisme mystique » de l'Emir Abdelkader, et ce, en soulignant sa tolérance religieuse et culturelle pendant et après la guerre et son traitement humanitaire des prisonniers de guerre.

Puis, nous mettrons en relief le lien particulier que l'Emir entretenait avec le « savoir », un savoir qui était une source de repos mais en même temps de force pendant la guerre, un savoir dont il a tiré aussi sa vision du monde alliant « authenticité et modernité ».

Dans le cadre de ce chapitre, nous parlerons également de la reddition « *conditionnelle* » de l'Emir Abdelkader, du « parjure » français (et son « emprisonnement » en France pendant de longues et douloureuses années), des « offres » alléchantes de la France, de « l'exil » de l'Emir Abdelkader en Syrie, de sa protection des chrétiens d'Orient, de son décès à Damas, du rapatriement de ces restes à sa terre natale et de la symbolique que recèle ce transfert.

Après cela, nous ferons le point des représentations de l'Emir dans l'histoire algérienne et nous interrogerons leur évolution. Enfin, nous verrons la représentation de l'Emir comme un personnage « *multiforme* » dans les écrits des auteurs algériens d'aujourd'hui.

Si dans le premier chapitre de cette partie, c'est l'image de l'Emir en tant qu'« *héros national, historique et universel* » qui sera dessinée, à côté des aspects polémiques qui entourent son parcours, le second chapitre abordera une autre représentation, d'origine coloniale, où l'Emir sera présenté comme un homme qui a « *évolué* », devenant un « *patriote français* » et un « *ami de la France* ». La confrontation de ces deux chapitres nous permettra de saisir le caractère « *complexe et polémique* » de la figure de l'Emir Abdelkader.

Avant de nous lancer dans la présentation du « parcours » de l'Emir Abdelkader comme un « *héros national, historique et universel* », nous commencerons par souligner l'admiration dont il a fait l'objet de la part de ses contemporains, militaires et auteurs français. C'est ce que nous aborderons dans ce qui suit.

1. L'admiration de l'Emir Abdelkader par ses contemporains (militaires et auteurs français)

Figure majeure de la résistance algérienne à la colonisation française, l'Emir Abdelkader est admiré non seulement par ses compatriotes mais également par ses adversaires. Dans les lignes qui suivent, il sera question de voir, à travers des écrits de militaires français, l'admiration de ces derniers pour le résistant algérien. Nous examinerons également la représentation de l'Emir Abdelkader, dans ces mêmes écrits, comme un « *héros mythique redoutable* ». Nous soulignerons enfin l'admiration que témoignent les auteurs français envers ce personnage historique.

Les écrits des militaires français attestent de la grandeur de l'Emir Abdelkader. C'est le cas, par exemple, des propos du maréchal Soult qui affirme qu'« *il n'y a présentement dans le monde que trois hommes auxquels on accorde légitimement la qualification de grands, et tous appartiennent à l'islamisme : ce sont Abdelkader, Mohammed Ali et Chamyl* » (Cité par Teissier, 2020 : 96). Eugène Daumas va même jusqu'à dire que l'Emir Abdelkader est « *un homme éminemment supérieur* » (Belkhouja, 2022 :59).

Le maréchal Bugeaud, l'adversaire le plus célèbre de l'Emir, souligne la grandeur et le génie du résistant algérien en reconnaissant qu'« *Abdelkader était un homme de génie... certainement l'une des plus grandes figures de notre époque... [...]* » (Cité par Teissier, 2020 : 94). L'admiration de Bugeaud pour l'Emir est telle qu'il le compare au roi légendaire Jugurtha¹ qui a résisté aux Romains :

Assurément un homme très remarquable que l'histoire doit placer à côté de Jugurtha. C'est un ennemi actif, intelligent et rapide, qui exerce sur les populations arabes le prestige que lui ont donné son génie et la grandeur de la cause qu'il défend. C'est plus qu'un prétendant ordinaire ; c'est une espèce de prophète, c'est l'espérance de tous les musulmans fervents (Mémoire du 24 novembre 1845, cité par Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 :66).

¹ Jugurtha (env. 154-104 av. J.-C), roi des Numides (118-105 av. J.-C), petit-fils de Massinissa. Il est un symbole de la résistance aux Romains dans l'Afrique du Nord.

Napoléon III a lui aussi témoigné de son admiration pour l'Emir et l'a également comparé à Jugurtha. En effet, sur la médaille offerte à l'Emir Abdelkader sur ordre de Napoléon III, nous pouvons lire :

JUGURTHA Moderne

Il a tenu en échec l'une des plus puissantes nations de la terre pendant 14 ans, son histoire est celle de nos revers et de nos succès en Afrique...

A l'avvers on lit :

Émir de l'Afrique du nord,

défenseur de la nationalité arabe

protecteur des chrétiens opprimés (Cité par Ait Dahmane, 2007 : 08).

Les militaires français n'ont pas manqué de louer les compétences exceptionnelles de l'Emir Abdelkader en matière de combat, reconnaissant en cela son « génie » militaire. Dans cette optique, le général Bugeaud déclare : « *On peut dire à l'honneur d'Abdelkader que jamais grande insurrection d'un pays contre ses vainqueurs n'avait été mieux préparée et mieux exécutée...Il est impossible de parer les coups d'un ennemi aussi rapide et entreprenant* » (Cité par Teissier, 2020 : 50).

Dans le même ordre d'idées, le capitaine Cler, dans une lettre écrite en 1846, reconnaît le génie tactique de l'admirable chef de guerre qu'était Abdelkader en ces termes :

La campagne que vient de faire ce chef (Abdelkader) est admirée de tous les militaires qui ont quelques idées de la guerre, et tous aussi doivent, malgré eux, s'incliner devant son génie. Ennemi invisible et partout cependant (...) il passe avec ses quinze cent cavaliers entre nos colonnes et fait vingt lieues en une nuit (Cité par Belkhouja, 2022 : 112).

La personnalité d'Abdelkader séduit Saint Hyppolite, un officier français qui, dans une lettre, note ceci :

L'Emir est un homme remarquable. Il est dans une situation morale qui est inconnue à l'Europe civilisée. C'est un être détaché des choses de ce monde qui se croit inspiré et auquel son Dieu a donné mission de protéger ses coreligionnaires (...) Son ambition n'est pas de conquérir ; là n'est pas le mobile de ses actions ; l'intérêt personnel ne le guide pas ; l'amour des richesses lui est inconnu ; il n'est attaché à la terre qu'en ce qui tient à l'exécution des volontés du Tout-Puissant dont il n'est que l'instrument (Idem : 54).

Plus significative encore, la lettre du général Daumas, devenu plus tard un de ses amis, une lettre adressée à l'évêque d'Alger, Mgr. Dupuch, dans laquelle il témoigne de sa fascination pour la personnalité de l'Emir, ainsi que pour ses valeurs et ses qualités. Voici le contenu de cette lettre :

Vous allez voir l'illustre prisonnier du château de Pau. Oh! Vous ne regretterez certainement pas votre voyage. Vous avez connu Abdelkader aux temps de sa prospérité, au moment où toute l'Algérie pour ainsi dire, reconnaissait son autorité. Eh bien, autant dans l'adversité que dans la prospérité, comme toujours, il domine de sa grandeur la perspective de sa position. Vous le trouverez affable, simple, affectionné, modeste, résigné, et ne se plaignant jamais; excusant ses ennemis, même ceux qui prouvent encore le faire beaucoup souffrir et ne permettant jamais qu'on dise du mal d'eux en sa présence. Qu'ils soient musulmans ou chrétiens, aussi justifiées que pourraient être ses plaintes à leur sujet, tous ont trouvé son pardon. Il attribue la conduite des premiers à la force des circonstances. Le salut et l'honneur du drapeau sous lequel ils combattaient expliquent celle des seconds. En allant reconforter un aussi noble, un aussi prestigieux caractère, vous allez ajouter un nouvel acte de charité à tous ceux qui ont déjà distingué votre vie (Cité par Cherif, 2017 :79-80).

On le voit, le caractère et la personnalité exceptionnelle de l'Emir Abdelkader ont laissé leurs traces dans l'esprit du général Daumas.

Durant la guerre qui l'opposa aux Français, l'Emir Abdelkader s'est distingué par sa justice et son humanisme. En témoigne le propos du lieutenant d'artillerie au service de l'armée coloniale, Adolph Vilhelm Dinesen qui déclare : « *l'humanité et la justice, profondément ancrées dans le respect scrupuleux de la loi, sont les deux fondement de son règne* » (Cité par Belkhouja, 2022 :56).

Après avoir évoqué l'admiration des militaires français pour le personnage de l'Emir, nous ouvrons une parenthèse pour examiner le sens de la représentation de l'Emir comme un « *héros mythique redoutable* » dans les écrits des militaires français.

En effet, comme l'explique Karima Ait Dahmane, les militaires français, dans leurs écrits, construisent une image de l'Emir Abdelkader comme un « *héros mythique* » afin de souligner qu'il représente un danger. Nous retrouvons cette image chez Bugeaud qui, dans son discours, du 15 janvier 1840, déclare : « *il faut que vous attaquiez le chef et la nationalité arabe dans leur source ; il faut que la nationalité soit renversée, que la puissance d'Abdelkader soit détruite ou vous ne ferez jamais rien en Afrique* » (Cité par Ait Dahmane, 2007 :07). L'Emir Abdelkader apparaît ici comme un chef puissant, un obstacle majeur pour la France, qu'il importe de détruire pour gagner la guerre.

Nous retrouvons également l'image du héros mythique sous la plume du maréchal Valée qui, le 01 décembre 1840, écrit ceci : « *L'Emir est le grand agitateur de l'Algérie, il se*

considère et s'annonce au peuple comme appelé par Dieu à rétablir la religion du prophète dans son antique pureté et l'empire musulman dans son antique splendeur...» (Idem, 08).

On le voit, l'image du « héros mythique » est une stratégie argumentative qui consiste à mettre en exergue la dangerosité et la puissance de l'Emir, soulignant que le combat contre lui est impératif.

Au-delà de la stratégie argumentative, l'Emir Abdelkader a su gagner le respect de ses adversaires. Ses qualités de guerrier redoutable, ses qualités personnelles et mystiques sont reconnues par les militaires français. A ce titre, l'Emir Abdelkader apparaît comme un « héros historique » dans les écrits des militaires français, ce qui souligne sa grandeur et son prestige.

Nous avons vu précédemment que l'Emir Abdelkader est comparé au roi légendaire « Jugurtha » par les militaires français. Cette comparaison apparaît également chez Poujoulat (1847), chez Arthur Rimbaud (1867), chez l'homme d'état français François Guizot ainsi que chez Léon Roches (1884). On le voit, Abdelkader a suscité l'admiration non seulement des militaires français, mais aussi des hommes d'Etat, des historiens ainsi que des écrivains (et auteurs) français. Ce sont les écrits de ces derniers sur Abdelkader qui seront mis en exergue dans les prochaines lignes.

Les auteurs français, il faut le dire, reconnaissent le courage et l'héroïsme de l'Emir Abdelkader dans le combat. Dans ce sens, Eugène de Civry écrit :

Qui plus qu'Abdelkader possédait le courage et l'intrépidité ? Qui payait plus que lui de sa personne au milieu des combats ? Son burnous toujours teint de sang, ses blessures à Oran et à Sidi Brahim, cinq chevaux tués sous lui, mille traits d'incroyable audace et de téméraire bravoure, ont fait un héros véritablement homérique et l'on se demande...(comment) cette vie sortit sauve de tant de périls affrontés en tous lieux et renaissant à toute heure (...) (Cité par Belkhouja, 2022 :61).

Arthur Rimbaud prend part à un concours de poésie organisé ayant pour sujet le roi numide Jugurtha. Le poème qui en a résulté exalte l'Emir Abdelkader. Rimbaud valorise la résistance algérienne dans son poème. Dans ce dernier, Rimbaud convoque la personnalité d'Abdelkader, digne continuateur de Jugurtha. Le poète fait une *analogie* entre la résistance de Jugurtha contre les Romains et la résistance d'Abdelkader face aux Français. Le poème donne à voir des images communes à « Jugurtha » et à « Abdelkader » à savoir celle du « héros », de « l'homme courageux » dans le combat. Abdelkader apparaît dans le poème rimbaldien comme le nouveau Jugurtha, comme un Jugurtha réveillé : « *Il naît dans les montagnes de l'Arabie un enfant, qui est grand ; et la brise légère a dit « celui-là est le petit-*

fils de Jugurtha !... », écrivait Rimbaud (Cité par Besnaci, 2016 :11). Jugurtha et Abdelkader ont protégé leur territoire et leur peuple et ont refusé toute occupation extérieure. Il y a là l'image du « patriote » qui est également commune à Jugurtha et à Abdelkader.

Le poème que Rimbaud consacre à l'Emir s'intitule : « *Jugurtha nous revient* », il est rédigé en latin. En voici quelques lignes citées par Karima Ait Dahmane :

*Il est né sur les monts d'Algérie un enfant peu commun
Et la brise légère l'a dit : Jugurtha nous revient...
Mais un autre vainqueur à présent règne sur l'Algérie :
C'est la France! Ô mon fils, interromps le destin rigoureux,
Viens venger ta patrie ! A vos armes, foules asservies!
Qu'en votre cœur dompté se ranime l'ardeur des aïeux!
Au nom de Jugurtha, brandissez les épées de vos pères,
Repoussez vos vainqueurs, de leur sang arrosez votre terre !...
Ô ciel ! Que les lions arabes au combat apparaissent,
Et qu'ils broient les rangées ennemies de leurs dents vengeresses!
Toi grandis, mon enfant ! Que les dieux t'aident dans cette guerre
Et qu'enfin la France jamais plus n'insulte l'Algérie !... (2020 :63-64).*

La représentation de l'Emir Abdelkader comme un « *Jugurtha* » apparaît également sous la plume de Léon Roches pour qui : « *les Arabes de l'Algérie sont encore les Numides que combattaient les Romains, il y a 2000 ans et [...] Abdelkader est un Jugurtha* » (Cité par Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 :68).

Dans le même ordre d'idées, M. Poujoulat¹ établit un parallèle entre Jugurtha et Abdelkader comme le montre le passage suivant :

Maître de la Numidie, Jugurtha, le neveu, le fils adoptif de Micipsa, se maintenait par la vigueur de sa volonté, l'habileté de sa diplomatie, le courage de ses troupes [...] Prêtre et guerrier, Abdelkader s'est présenté comme le défenseur de l'islamisme menacé par la France [...] A un signal du Marabout guerrier, le Désert pourrait s'ébranler [...] les batailles de Jugurtha, avec les éléphants ressemblaient assez aux batailles d'Abdelkader ; elles se composaient de ruses, de pièges, de fuites simulées ... Jugurtha exerçait beaucoup d'emprise par son prestige personnel, mais nous croyons qu'Abdelkader en exerce bien plus encore.

¹ Dans le chapitre ayant pour titre « *Parallèle de Jugurtha et d'Abd-El-Kader* », extrait des « *Etudes africaines* ».

Telle est sa séduction que parfois même les officiers français n'ont pas pu s'y dérober (1847 : 92-99, Idem, 67).

Le ministre des affaires étrangères français, Guizot, parle d'Abdelkader en ces termes : « *Jugurtha n'était (...) ni plus habile, ni plus hardi que cet homme là (Abd El-Kader). Et s'il y a de notre temps un Sallustre, l'histoire d'Abdelkader mérite qu'il la raconte* » (Cité par Teissier, 2020: 97). On le voit, Abdelkader est, encore une fois, rapproché de la figure de Jugurtha.

L'Emir Abdelkader a marqué l'Histoire. Sa lutte acharnée immortalise son portrait. Dans ce sens, le Comte de Civry, devenu son ami, a publié un livre intitulé « *Napoléon III et Abdelkader* » dans lequel on lit :

Le portrait d'Abdelkader est dans le simple tableau de sa gigantesque lutte. Il s'est peint lui-même d'une manière ineffaçable dans tous les champs de l'Afrique, et l'Histoire, retrouvant à chaque pas son image vivante, n'aura pas beaucoup à chercher les traits qui doivent la rendre immortelle (Cité par Belkhouja, 2022 :60).

La volonté de l'Emir Abdelkader, ses talents de chef de guerre ainsi que ses qualités physiques et morales ont charmé Eugène de Civry dont les propos laissent transparaître cette fascination :

L'homme qui, sortant tout à coup d'une tente, s'éleva à la hauteur des plus puissants princes et des plus grands capitaines et qui trouva dans son génie la force de tenir en échec pendant quinze ans une armée de cent mille hommes, commandée par les premiers généraux de l'Europe, possède évidemment ce qui rend digne de commander aux hommes : l'énergie de la volonté (...) L'émir sut joindre les qualités physiques les plus merveilleuses aux qualités morales les plus rares. (...) Abdelkader a l'un de ces visages qui frappent et qui attirent dès le premier regard, plus encore par le rayonnement de l'âme que par l'éclat de la beauté. Il rappelle vaguement la belle figure traditionnelle du Christ. La douceur mélancolique et le caractère profondément ascétique empreints sur tous ses traits lui donnent un charme indicible. [...] (Idem).

L'Emir Abdelkader a profondément impressionné les auteurs français et a exercé sur eux un charme ineffable. Dans ce sens, Léon Roches, interprète de l'armée d'Afrique, écrit : « *j'ai vu Abdelkader, et je t'écris sous le charme inexprimable qu'a exercé sur moi ce champion de l'islamisme* » (Cité par Ait Dahmane, 2007 :113).

Gustave Flaubert, dans son *Dictionnaire des idées reçues*, réserve le terme « émir » à l'Emir Abdelkader : « *Émir : ne se dit qu'en parlant d'Abd el-Kader* » (Cité par Besnaci : 2016 : 10). Cela soulignerait la grandeur et la célébrité de ce personnage historique.

Le journaliste Louis Veuillot, dans son livre « *Les Français en Algérie* », rédigé en 1845, reconnaissait les grandes qualités de l'Emir Abdelkader. Il affirme, en effet, que l'Emir Abdelkader était : « *en toutes choses le premier parmi ses compatriotes ; le meilleur cavalier, le guerrier le plus habile, le plus savant docteur, le politique le plus délié, le prédicateur le plus éloquent, le musulman le plus pieux, le seul organisateur. [...]* » (Cité par Belkhouja, 2022 : 51).

Le caractère et la force d'esprit de l'Emir Abdelkader étaient tels que Churchill dira : « *il (Abdelkader) semblait, avec son tempérament d'acier, pouvoir se passer de repos et de sommeil ; comme si son corps s'était en quelque sorte désincarné dans le feu qui brûlait son âme* » (1971 :209).

Les auteurs français sont fascinés par la stratégie de l'Emir Abdelkader dans sa résistance au colonisateur mais aussi par le rôle qu'il a su assumer à savoir celui de constructeur d'un Etat prometteur. En effet, comme le souligne Mustapha Cherif :

Des auteurs français témoins de ses actions ne cessent de vanter sa stratégie : « Toujours en déplacement, passant ses troupes en revue, visitant ses arsenaux, inspectant ses écoles, rendant la justice, le jeune sultan des Arabes semblait incarner le principe du progrès, et semer comme un génie bienfaisant, à travers tout le pays, les bénédictions de l'instruction, de la sécurité et de la stabilité. Abdelkader avait finalement réussi à agencer les rouages d'un gouvernement qui, par les relations harmonieuses qui régnaient entre ses divers départements, donnait les plus belles promesses d'efficacité et de stabilité » (2017 :123).

Dans la même veine, Alexis de Tocqueville reconnaissait le génie dont a fait preuve l'Emir Abdelkader pour mettre en place un Etat national caractérisé par son organisation et son efficacité. Dans son texte intitulé « *Sur l'Algérie* », rédigé en 1841, il écrit :

Le gouvernement d'Abdelkader est déjà plus centralisé, plus agile et plus fort que ne l'a jamais été celui des Turcs. Il réunit avec moins de peine un plus grand nombre d'hommes et plus d'argent (...) Abdelkader a conservé de l'Arabe tout ce qu'il fallait pour exalter ses compatriotes, il nous a pris tout ce qu'il fallait pour les soumettre » (Cité par Belkhouja, 2022 :51-52).

Dans le même sens, Churchill, évoquant le génie organisateur de l'Emir Abdelkader et la prospérité de son gouvernement, note :

La vigueur et l'éclectisme de son génie avaient donné cohésion et structure à ses éléments les plus opposés et les plus discordants. Des centaines de tribus s'inclinaient sous son sceptre guerrier. De tous côtés, se manifestaient les effets bénéfiques de l'ordre et d'un bon gouvernement. Ses relations extérieures attestaient la magie de sa puissance, et la splendeur de sa renommée (1971 :163).

On le voit, l'Emir Abdelkader a su rassembler les tribus autour de lui et les dresser comme une masse nationale pour contrer l'envahisseur français. Les hommes qui ont rejoint l'Emir Abdelkader, explique Amar Belkhouja (2022), étaient d'une valeur inestimable, ils étaient les meilleurs hommes du pays. A l'appui de sa thèse, il convoque Alexis de Tocqueville, et écrit :

Alexis de Tocqueville fera remarquer-et avertira- qu'Abdelkader a su mobiliser derrière lui les meilleurs éléments du pays, ne laissant aux Français que quelques piètres renégats pour qui la notion de la patrie ne voulait absolument rien dire parce que prisonniers d'un égoïsme maladif en plaçant les privilèges au-dessus de toute autre considération (2022 :35-36).

Il en résulte qu'en tant que chef d'Etat l'Emir Abdelkader a su choisir les meilleurs hommes, un choix qui lui a permis de mener un farouche et long combat contre les envahisseurs de son pays.

Le Duc d'Orléans a fait l'éloge de cet «homme extraordinaire » qu'était Abdelkader, un homme qui a su fonder une nation et un Etat où la démocratie était le maître-mot :

Il substitua au Makhzen, aux divisions des tribus, à l'inégalité de leur condition, cette égalité fraternelle qui, en d'autres temps avait fait la grandeur de l'islamisme...Par le seul instinct de son génie, cet Homme extraordinaire trouva du premier coup dans une société informe, la solution d'un problème poursuivi sans succès dans les nations modernes à travers bien des révolutions ; l'équilibre des influences aristocratiques et des traditions héréditaires avec l'élément électif et les exigences nées de par la faveur populaire (Boutaleb, 2013 :57-58).

L'Emir Abdelkader n'était pas un homme ordinaire. Il était représenté par les auteurs français comme l'incarnation de la résistance algérienne, ou pour mieux dire son âme. Dans cette perspective, Jean-Joseph-François Poujoulat dira :

Comment, devons-nous demander, comment depuis dix-sept ans la vie de tout un peuple s'était-elle concentrée dans un seul homme ?... C'est sans doute que cet homme était la plus haute et la plus énergique expression de son peuple, l'incarnation vivante de ses instincts

moraux et religieux ; c'est que toujours vaincu par nos armes, toujours debout, Abdelkader était puissant comme une croyance, mystérieux comme le destin. Tout sentiment qui a Dieu pour mesure et pour but, prend dans son énergie quelque chose d'impérissable (Cité par Belkhouja, 2022 : 57).

En fin de compte, l'Emir Abdelkader apparaît comme un « héros historique » dans les écrits des auteurs et écrivains français. Il s'est vu endossé la figure de « Jugurtha » par son courage, sa ruse, son charisme, sa défense de sa patrie. Il est présenté comme « l'incarnation de la résistance algérienne » et comme un homme ayant marqué l'Histoire. Son « génie » en tant que chef de guerre, sa bravoure et son courage dans les combats, n'ont pas laissé les auteurs français indifférents. Aussi, ses qualités physiques et morales, sa force d'esprit ont exercé sur ces derniers un charme exceptionnel. Enfin, ces mêmes auteurs ont mis en exergue « le génie organisateur » dont a fait preuve l'Emir Abdelkader qui a su mettre en place un « Etat national », doté d'institutions, fort de sa masse nationale fruit de l'unification des tribus, un Etat prometteur où règnent l'ordre et la stabilité.

En conclusion, nous pouvons dire que l'Emir Abdelkader a laissé une empreinte profonde, tant chez les militaires que chez les auteurs et écrivains français qui n'ont pas manqué de lui rendre hommage.

Après avoir évoqué l'admiration des militaires, auteurs et écrivains français pour l'Emir Abdelkader, nous passons maintenant à la présentation de son parcours en nous appuyant essentiellement sur les écrits des auteurs algériens et français. Pour ce faire, nous commencerons par fournir quelques repères historiques de « la conquête de l'Algérie » et mettrons en exergue la résistance que l'Emir a opposée à cette dernière avant d'aborder les autres événements et faits qui jalonnent son parcours.

2. Quelques repères historiques de la conquête de l'Algérie et la résistance de l'Emir Abdelkader

Dans la présente partie, nous parlerons de l'expédition d'Alger avant d'évoquer le premier *djihad* de l'Emir Abdelkader. Ensuite, nous traiterons de la conquête territoriale (1840-1847) et le second *djihad* de l'Emir Abdelkader. Il sera également question d'évoquer la fondation par l'Emir d'un « Etat » moderne doté d'institutions comme stratégie de lutte contre l'envahisseur.

2.1. L'expédition d'Alger

Le 14 juin 1830, jour du débarquement français et le 19 juin 1830 évoquent deux dates graves et fatales dans notre histoire. Car après Staouéli, il faudra attendre l'avènement de l'Emir Abdelkader en novembre 1832 pour que l'Algérie entame une véritable ascension vers l'unité nationale et la restructuration d'un Etat au sens moderne du terme (Belkhouja, 2022 :23).

Du XVI^e au XIX^e siècle, la Régence d'Alger est intégrée à l'Empire ottoman. Trois siècles d'occupation turque auxquels l'expédition française mettra fin. C'est de cette dernière qu'il sera question dans ce qui suit.

En 1830, la Régence d'Alger est toujours rattachée à l'Empire ottoman. La Régence était gouvernée par le dey Hussein et était formée de beyliks dirigés par les beys : le beylik du Titteri (Médéa), le beylik de l'ouest (Oran) et enfin de le beylik de l'est (Constantine).

La Régence entretenait des relations économiques avec l'Italie, l'Espagne ainsi que la France. Cette dernière avait des autorisations de pêche du corail à la Calle (El Kala) et à Bône (Annaba). Marseille faisait du commerce avec la Régence par le truchement des colonies juives du port d'Alger ou de celui de Livourne (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »)¹.

On le voit, les relations franco-algériennes étaient bonnes. Néanmoins, une dette était à l'origine de la dégradation de ces relations. En effet, « *la famille Bacri et Busnach, avec la garantie du dey, avait livré à la France du Directoire d'importantes quantités de blé* » (Stora, 1991 :15,16). Napoléon, Louis XVIII, Charles X n'ont pas voulu rembourser leur dette, explique l'historien Benjamin Stora (1991). Dans le cadre de cette affaire, le dey Hussein avait accusé le consul français Deval de complicité. Le 29 avril 1827, lors de sa discussion avec le consul, le dey s'emporta et asséna un coup de chasse-mouches (et non d'éventail) à son interlocuteur. Suite à cet événement, considéré comme un affront par la France, cette

¹ L'article en question est composé de « textes extraits du dossier pédagogique accompagnant l'exposition Abd el-Kader et l'Algérie au XIX^e siècle [février/avril 2003, au musée Condé de Chantilly.] ». Voici le lien vers l'article en question : <https://histoirecoloniale.net/Abd-el-Kader-elements.html#:~:text=Abd%20el%2DKader%20proclame%20la,par%20le%20duc%20d'Aumale.&text=janvier%20mars%201848%20%3A%20Captivit%C3%A9%20au,Captivit%C3%A9%20au%20ch%C3%A2teau%20d'Amboise>

dernière se résout à un blocus. Les tentatives de négociations du ministère Martignac pour résoudre le problème a débouché sur un autre affront. De fait, « *le vaisseau la Provence essuya le feu des batteries d'Alger* » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

Il a fallu attendre l'an 1830 (3ans après) pour que le gouvernement français se décide à laver l'affront. Polignac décida alors une intervention directe le 31 janvier 1830, par voie terrestre, après un débarquement. Dans l'espace de quelques semaines :

Une flotte de 675 bâtiments, dont 103 de la marine de guerre, fut réunie à Toulon et embarqua le corps expéditionnaire commandé par Bourmont. L'amiral Duperré sut conduire d'un même rythme une flotte disparate formée de vaisseaux de ligne, de corvettes, de chalands et même de quelques vapeurs. Le débarquement eut lieu le 14 juin 1830 dans la baie de Sidi-Ferruch, à 17 km à l'ouest d'Alger. » (Idem).

Le débarquement du 14 juin 1830 a eu lieu sans difficultés, et les Français débarquèrent tranquillement, sans avoir à faire à une grande résistance de la part des Ottomans dont la mobilisation était très faible. Comme l'explique l'historien Amar Belkhoudja :

Le débarquement eut lieu le 14 juin 1830 à Sidi Fredj, sans qu'il ait suscité la moindre opposition de la part des Ottomans présents en Algérie depuis déjà trois siècles. Les Français ont foulé le sol algérien comme on foulerait une terre vacante, c'est-à-dire dans une tranquillité presque absolue qui les surprendra eux-mêmes. [...] Les deys et les beys ne semblaient guère attendre les envahisseurs français. Pourtant, la presse parisienne parlait depuis quelques jours déjà que le débarquement allait s'effectuer à Sidi Fredj. Côté ottoman, la mobilisation était fort timide. La milice improvisera quelques incursions, sans grand résultat (2022 :22).

Le débarquement ayant eu lieu, le camp de Staoueli chute sous les mains des Français le 19 juin 1830. En effet, le 19 juin, à Staouéli a eu lieu la première bataille entre l'armée française et les troupes du dey Hussein, ce qui constitue une résistance. Le 4 juillet 1830, le dernier obstacle des Français à savoir le fort de l'Empereur, un fort mal protégé (2000 hommes) selon Stora (1991 :17), finit par être bombardé. Le lendemain, le dey a capitulé. Ainsi, le dey Hussein « *abandonna aux Français Alger et la trésorerie* » (Belkhoudja, 2022 :23).

Le 07 juillet 1830, le dey évacue la Casbah. Pendant cet intervalle de temps, « *la panique s'était emparée de la population d'Alger que 10 000 de ses habitants, au moins, désertent. La conquête coloniale française commence* » (Stora 1991 :17).

Le coup de chasse-mouche comme justification de l'expédition d'Alger n'était, en réalité, qu'un prétexte. A cette justification s'ajoute une autre : la religion. En effet, comme l'explique Karima Ait Dahmane :

Les motivations religieuses sont très présentes dans les justifications de l'expédition d'Alger. Le gouvernement de Charles X a présenté cette dernière comme destinée à libérer la chrétienté de la course barbaresque. Le général de Bourmont disait à ses soldats : « Vous avez renoué avec les croisés » (2007 : 02).

En revanche, parmi les raisons profondes de l'expédition, il est à noter la volonté de « relever le prestige de la monarchie de Charles X, contestée par l'opposition libérale » mais aussi le besoin de « fournir au port de Marseille un substitut au vieux commerce du Levant, alors sur le déclin » » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). Le premier objectif n'étant pas atteint, puisque Charles X est remplacé par Louis-Philippe, il n'en était pas de même pour le deuxième.

Si l'expédition d'Alger a entraîné la chute du régime politique turc, elle n'a pas entraîné la chute des Algériens, car ces derniers ont choisi la voie de la résistance. Dans ce qui précède nous avons vu en quoi consiste l'expédition ainsi que ses raisons profondes et nous avons vu que cette dernière constituait l'amorce d'un événement historique à savoir la conquête de l'Algérie. A cette dernière les Algériens ont répondu par une résistance. Dans le cadre de cette dernière, un résistant sort du lot et l'Histoire retiendra son nom : il s'agit bien-sûr de l'Emir Abdelkader (1808-1883). Ce dernier, comme l'expliquent Etienne et Pouillon (2007 :27), deviendra : «le plus farouche et le plus pieux des guerriers. Blessé maintes fois, il crève les chevaux sous lui » (Cités par Besnaci, 2016 :16).

2.2. La conquête de l'Algérie et le premier *djihad*¹ de l'Emir

Un jeune Arabe musulman s'était voué à la réclusion, à la religieuse ascèse du cloître. Une crise menaçant le destin de sa patrie le tira malgré lui de sa retraite pour le porter à la tête des affaires. Les semences de son génie latent éclatèrent soudain jusqu'à leur plein

¹ Le djihad comme l'explique Karima Ait Dahmane (2007 :03) est une « guerre défensive ». En effet, « en arabe djihad comporte la racine djahd qui comprend l'idée d'effort, d'énergie, il désigne, la lutte armée, l'utilisation maximum de ses forces, de son énergie, de son endurance dans la bataille contre l'ennemi » (Ait Dahmane : 2017 : 64).

épanouissement. Avec une splendeur sans rivale, il rayonna comme le prédicateur et le chef de la Guerre Sainte contre les envahisseurs d'une puissance chrétienne. [...] (Churchill, 1971 :325).

Comme nous l'avons vu *supra*, la conquête de l'Algérie a commencé en 1830. Un an plus tard, le 04 janvier, a eu lieu la prise d'Oran et le 27 mars la prise de Bône. L'année 1832 est celle où un résistant algérien, Abdelkader, proclame « *le premier jihad (guerre sainte) contre l'ennemi (les infidèles)* (c'est-à-dire les Français) » (Papot, 2008 : §4). C'est en ces termes que l'Emir Abdelkader appelait au Djihad : « *El Djehad ! El Djehad ! Il n'y a de liberté et d'indépendance que dans la guerre sainte. Le paradis est à l'ombre des épées. Rassemblez-vous autour du drapeau de la guerre sainte !* » (Churchill, 1971 :67).

On l'aura compris, Abdelkader est un guerrier foncièrement religieux qui s'était donné pour mission de repousser les envahisseurs, c'est-à-dire les Français ou pour reprendre ses termes « *l'infidèle* » ou les « *roumis* » comme le montre l'extrait suivant :

Vous êtes maintenant commandés par des roumi, jugés par des roumi, administrés par des roumi ! [...] Malgré la mission que Dieu m'a donnée de combattre l'infidèle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je lui ai laissé quelque repos [...] Le jour de réveil est arrivé ! Levez-vous tous à ma voix, ô musulmans, Dieu a mis entre mes mains son épée flamboyante, et nous allons fertiliser les plaines de notre pays avec le sang de l'infidèle (Cité par Ait Dahmane et Amorouayach : 2017 :64).

Ce qu'il faut comprendre c'est que le combat de l'Emir Abdelkader est mené contre un envahisseur et non contre une race, une religion ou une nation (Besnaci, 2016). Dans la même veine, Michel Lagarde (2003 :12) explique qu'Abdelkader « *a combattu les Français, davantage en tant que colonisateurs d'un pays qui n'était pas le leur, qu'en tant que infidèles et chrétiens envahissant un pays musulman* » (Cité par Besnaci, 2016 : 17).

Dans le même ordre d'idées, Jacques Frémeaux rapporte les propos tenus par l'Emir Abdelkader quand il a été proclamé Sultan par les tribus de la région de Mascara en 1832 :

Nous avons assumé cette lourde charge, proclame-t-il, dans l'espoir que nous pourrions être le moyen d'unir la grande communauté des musulmans, d'éteindre leurs querelles intestines, d'apporter une sécurité générale à tous les habitants de ce pays, de mettre fin à tous les actes illégaux perpétrés par les fauteurs de désordre contre les honnêtes gens, de refouler et battre l'ennemi qui envahit notre patrie dans l'espoir de nous faire passer sous son joug (Cité par Frémeaux, 2008 :01).

Toujours dans le même sens, M. de France, un prisonnier d'Abdelkader, rapporte les propos de ce dernier qui déclare :

En réalité, si vous vous contentiez de ces villes, je supporterais de vous y voir rester, car la mer ne m'appartient pas et je n'ai pas de marine. Mais vous voulez nos plaines, nos cités de l'intérieur et nos montagnes. Bien plus, vous convoitez jusqu'à nos chevaux, nos tentes, nos chameaux et nos femmes ; et vous abandonnez votre propre pays pour venir prendre celui où Mohammed a placé son peuple. Mais votre sultan n'est ni un cavalier, ni un saint ; vos chevaux trébucheront, culbuteront dans nos montagnes, car ils n'ont pas le pied aussi sûr que les nôtres, et vos soldats succomberont à la maladie ; ceux qu'épargnera la peste tomberont sous nos balles (Cité par Churchill, 1971 : 153).

On le voit, l'Emir Abdelkader recourt à la guerre, au *djihad* comme légitime défense contre le colonisateur français. Il s'est donné pour principale mission le rétablissement de la paix dans sa patrie. Dans le même sens, M. Cherif précise que : « *pour l'émir, conformément au Coran et à la tradition du Prophète, la guerre, le petit combat, le petit djihad, n'a de validité qu'en cas de légitime défense, et doit être menée par l'Etat, selon des conditions strictes et comme dernier recours pour rétablir la paix* » (2017 :55).

Pour rappel, en 1832, des tribus de la région de Mascara, proposent le titre de Sultan au père d'Abdelkader qui refuse l'offre en faveur de son fils (Ait Dahmane et Amorouayach, 2017). En effet, devant l'insistance des tribus, voulant Mehi-ed-Din comme Sultan, ce dernier leur répond en ces termes :

Vous savez tous que je suis un homme de paix, qui se consacre au service de Dieu. La tâche de gouverneur implique l'usage de la force brutale et l'effusion de sang. Mais puisque vous insistez à ce point pour que je sois votre Sultan, j'y consens ; et j'abdique en faveur de mon fils Abdelkader (Cité par Churchill, 1971 :64).

Ce n'est pas par hasard que l'on demande au père de l'Emir Abdelkader d'être le chef de la résistance. En effet, le Cheikh Mohieddine était le chef d'une zaouïa très influente, près de Mascara : il s'agit de la Kaddirya. Plus encore, le père d'Abdelkader organisait les premiers combats contre les envahisseurs. Ce n'est pas par hasard aussi que le Cheikh Mohieddine propose aux tribus de choisir son fils Abdelkader comme chef de la résistance. De fait, dès les premiers combats de Mohieddine contre les envahisseurs, son fils Abdelkader était présent. Son courage était remarquable. Dans le même ordre d'idées, Amar Belkhouja écrit :

Sa légende est précoce. Tout le monde remarque son courage, son intrépidité, sa bravoure. « Au cours du siège d'Oran, on remarque au premier rang, un jeune cavalier intrépide qui galopait au milieu des boulets, les saluait de plaisanteries et ramassait les blessés à la fin du combat sous le feu des Français. » C'est bien-sûr d'Abdelkader qu'il s'agit (2022 :10).

A l'âge de 24 ans, le 22 novembre 1832, Abdelkader, sous un arbre, est investi en qualité d'Emir. M. Cherif résume cette investiture en ces termes :

Abdelkader ibn Mohieddine, à la demande de son père et de personnalités notables de l'ouest de l'Algérie, sous un arbre, élément cosmique qui symbolise la sagesse, le lien entre le ciel et la terre, est investi en qualité d'émir. Ce fut réalisé par une assemblée de citoyens réunis près de Mascara, pour organiser la résistance face à l'agression coloniale française. [...] (2017 :53).

Après cette investiture, Abdelkader endosse le titre de prince des croyants comme le montre ce passage : *«après la mubayaâ, Abdelkader incarne l'image du prince des croyants « Amir el mu'minine» (Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 :64).*

Evoquant la moubayaâ de l'Emir Abdelkader, Dr. Chamyl Boutaleb écrit :

Le 22 novembre 1832, l'Algérie avait un chef qui devait commander aux destinées du pays et mener le Djihad contre l'occupant français qui avait envahi son pays dès le débarquement sur le sol algérien le 14 juin 1830. L'Algérie tout entière doit célébrer la journée du 22 novembre comme « Journée Nationale de la Résistance » car l'émir n'était pas seulement l'un des plus grands mais très exactement le plus grand moudjahid de l'Algérie moderne (2013 :31).

L'Emir Abdelkader est donc le nouveau chef « élu » pour mener la résistance contre l'envahisseur. Ce chef, on le voit, est élu « démocratiquement » :

[...] L'Emir était investi par le consensus populaire dont il tira sa légitimité et l'autorité dont il jouissait n'était pas fondée selon les critères qui présidèrent sous le régime turc à l'investiture des Deys ; Elle était le résultat d'élections libres des tribus auxquelles il ne s'est jamais imposé par la force. De plus comme le souligne Benachenhou et cela est très important : « L'Emir avait tenu que ce fut écrit sur l'acte d'investiture, que c'était devant l'insistance des chefs de tribus présents qu'il avait accepté de prendre la tête du mouvement ». Il ne cherchait pas le pouvoir, il l'accepta par devoir et comme une charge qu'il savait écrasante (Idem, 56).

L'Emir Abdelkader, né à la Guetna, dans l'Ouest algérien, près de Mascara, en l'an 1808, avait reçu une éducation religieuse et spirituelle. Cependant, si la spiritualité et le mysticisme occupent une place de choix chez l'Emir, cela ne l'a pas empêché de réaliser la charge qui lui incombait de fait, à savoir la défense sa patrie. A ce titre, Abdelkader apparaît comme un homme spirituel et temporel qui a su conjuguer ce que lui dicte sa foi et son devoir patriotique. Dans cette perspective M. Cherif souligne que : « *Si le grand combat est celui de la réalisation spirituelle, mystique et humaniste, cela n'empêche pas d'assumer les responsabilités temporelles, notamment si l'être commun, le peuple, la cité, la nation, l'humanité, sont en danger* » (2017 :51).

On le voit, la colonisation française a donné au parcours d'Abdelkader une direction à laquelle il n'était pas destiné, celle de la guerre. L'Emir reconnaissait lui-même qu'il n'était pas fait pour la guerre et que celle-ci n'était que le résultat d'un concours de circonstances. Cette mission, en revanche, Abdelkader l'a assumée pleinement. A ce propos, voici ce que déclarait l'Emir :

Je n'étais pas né pour être un guerrier. Il me semble que je n'aurais jamais dû l'avoir été, ne fût-ce qu'un seul jour. Et pourtant, j'ai porté les armes toute ma vie. Que les desseins de la Providence sont mystérieux ! Ce ne fut que par un concours tout à fait imprévu de circonstances que je me trouvais soudain jeté hors de la vocation à laquelle tout me destinait, ma naissance, mon éducation, mes préférences (Idem, 53-54).

Dans la même veine, Churchill écrit : « *Il (Abdelkader) haïssait la guerre ; et pourtant il allait bientôt briller, sur le front des combats, comme son étoile la plus éclatante* » (1971 :56).

Durant sa résistance à l'occupant français, l'Emir Abdelkader s'est distingué par son courage. En effet, « *il donnait l'exemple, en étant toujours le premier au combat. Dans toutes les batailles, il y avait ainsi une avant-garde d'Abdelkader qui perçait les troupes coloniales et les obligeait à reculer* » (Cherif, 2017 :60).

Le courage de l'Emir Abdelkader transparait aussi dans la lettre qu'il avait adressée à Desmichels, allant jusqu'à le défier, lettre dans laquelle on lit le passage suivant : « *Lorsque vous vous avancerez à deux journées des murs d'Oran, j'espère que nous nous rencontrerons et nous verrons lequel de nous deux restera maître du terrain* » (Cité par Churchill, 1971 :84-85).

Après la chute de Charles X et son remplacement par Louis-Philippe se posait à la France la question de savoir si elle devait rester en Algérie ou non et cette indécision dura

jusqu'en 1834. La France choisit de rester même si cette décision « *ne reposait pas sur des intentions très claires, d'autant plus que les troupes françaises se heurtèrent dès le début à une très vive opposition des tribus algériennes* » (Peyroulou et al. , 2014 :18).

Les militaires qui gouvernaient l'Algérie étaient indécis quant au type d'occupation qu'il fallait choisir. Bon nombre de militaires prônaient une occupation restreinte à « *quelques villes et à des plaines du littoral qui servaient les intérêts français, et à laisser aux chefs « indigènes » la souveraineté sur l'intérieur du pays* » (Idem).

La résistance de l'Emir Abdelkader était telle que le général Desmichels sollicita un traité de paix avec lui. En effet, le général Desmichels, en constatant l'audace et l'omniprésence de l'Emir, en voyant ses ressources diminuer et le risque d'une famine imminente, n'a trouvé d'autre solution que de solliciter la paix auprès d'Abdelkader. Ainsi, il avait écrit une lettre à ce dernier dans laquelle il disait :

Vous ne me trouverez jamais insensible aux sentiments généreux et s'il vous convenait de m'accorder une entrevue, je suis tout prêt à y consentir, dans l'espoir que nous pourrions grâce à un traité solennel et sacré, arrêter l'effusion de sang entre deux peuples destinés par la Providence à vivre sous la même domination (Cité par Churchill, 1971 :85-86).

L'Emir Abdelkader a laissé cette lettre sans réponse. Il demanda à son agent à Oran, un juif du nom de Mordecai Amar de demander patience à Desmichels et de l'informer que des propositions plus claires et plus concrètes sont les bienvenues. Le général Français, rédigea alors une autre lettre et déclare :

N'ayant pas reçu de réponse à la dernière lettre que je vous ai écrite, je préfère supposer qu'elle ne vous est jamais parvenue, plutôt que d'imaginer que vous n'avez pas jugé bon d'y prêter attention. [...] A mon avis, si vous désirez conserver la situation dominante où vous ont élevé les circonstances, vous ne pourriez mieux faire que d'accepter mon invitation, afin que les tribus puissent se consacrer à la culture de leurs terres, et jouir des fruits et des bénédictions de la paix, à l'ombre de traités qui nous lieraient fermement l'un à l'autre (Idem, 86).

Cette lettre ne fait que renforcer la puissance et la souveraineté du jeune Emir triomphant. Ce dernier répond au général français en ces termes :

J'ai reçu votre lettre, et bien compris tout son contenu. C'est une grande satisfaction pour moi de constater que vos sentiments s'accordent avec les miens. Je me sens tout-à-fait rassuré sur la loyauté de vos intentions. Et vous pouvez être sûr que tous les engagements que nous prendrons seront, de notre part fidèlement honorés. Je vous envoie deux officiers

supérieurs de mon armée-Miloud ibn Arasch et Ould Mahmoud. Ils vont conférer à l'extérieur d'Oran, avec Mordecai Amar, et lui feront part de toutes nos propositions. Si vous les acceptez, vous pourrez me l'envoyer, et nous signerons alors un traité, qui effacera la haine et l'hostilité qui nous séparent, et qui les remplacera par une amitié indissoluble. Vous pouvez compter sur moi, car je n'ai jamais trahi la parole donnée (Ibid.).

Le 26 février 1834, le général Louis Alexis Desmichels signa un traité avec l'Emir Abdelkader. Ce traité connu sous le nom de « *Traité Desmichels* » a reconnu la souveraineté d'Abdelkader, « l'Émir des croyants¹ », sur la totalité de l'ouest algérien, mais aussi « *le passage par Oran des importations et des exportations de son territoire, un monopole sur le port d'Arzew et la liberté d'acheter des armes et des munitions.* » (Peyroulou et al., 2014 :19). En contrepartie, Abdelkader reconnaissait la souveraineté française sur les villes et le littoral. Encore faut-il souligner que l'Emir a profité de ce traité de paix pour fortifier et réorganiser son armée (Cherif, 2017 :62).

Il faut dire qu'en vertu du Traité Desmichels, l'Emir Abdelkader avait le monopole sur le commerce. En effet, comme l'explique Chamyl Boutaleb El-Hassani : « *L'Emir qui, depuis la « trêve Desmichels » avait le monopole du commerce et tenait à l'exercer à l'encontre des Français qui occupaient les ports, de façon que ceux-ci ne reçurent aucune marchandise essentielle (grain, bétail et laines) sans son autorisation* » (2013 :52).

Notons enfin que le Traité Desmichels offrait « *une base substantielle aux espoirs de liberté du peuple arabe, et promettait d'être le point de départ de son indépendance* » (Churchill, 1971 :91). Dans le même ordre d'idées, Belkhouja écrit : « *le premier traité signé avec les Français, le 26 février 1834, constitue une première victoire diplomatique qui vient couronner les succès militaire d'un jeune chef qui symbolisera désormais l'idéal national* » (2022 :12).

Comme expliqué ci-haut, les militaires qui gouvernaient l'Algérie hésitaient quant au type d'occupation à adopter. Le choix par la France de « l'occupation restreinte » l'emporte en juillet 1834 et les territoires occupés « *correspondaient aux enclaves d'Alger, Oran, Bône et Bougie, qualifiées de « possessions françaises dans le nord de l'Afrique* » (Peyroulou et al., 2014: 19).

Après la période de paix garantie par le Traité Desmichels, les hostilités ont repris de plus bel entre la France et l'Emir Abdelkader. Le 28 juin 1835 Abdelkader remporte la bataille de la Macta qui l'a opposé au général Trézel. En effet, comme l'expliquent Etienne et

¹ « *Cet accord (le traité Desmichels) reconnaissait à Abd el-Kader le titre de Commandeur des croyants* » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

Pouillon (2007 :33) l'expédition de la Macta vit «une armée, surprise dans un défilé puis embourbée dans un marécage, se faire décimer par la troupe d'Abd el-Kader encore mal équipé mais connaissant parfaitement le terrain » (Besnaci, 2016 : 17).

Rappelons les circonstances de la bataille de la Macta. Après avoir signé la convention Desmichels, l'Emir Abdelkader continuait de rassembler les tribus. Mais certaines familles ambitieuses refusent de se soumettre à son autorité et se sont ralliées à la France, des familles qui étaient déjà des auxiliaires des Ottomans. Le traité Desmichels offrait à l'Emir la possibilité de soumettre ces familles à son autorité, une mesure qui constitue une menace pour les intérêts de ces familles qui préfèrent être sous l'autorité de la France. C'est ainsi que « l'Emir Abdelkader brisa cette coalition de féodaux (de l'Oranie) dans une bataille qui se déroula à Méharès le 12 juillet 1834. Une cuisante défaite est infligée aux auxiliaires de l'armée française [...] » (Belkhouja, 2022 :13).

Mais la France regrettait d'avoir signé le Traité Desmichels et reproche au négociateur « d'avoir conclu avec Abdelkader une paix où la dignité de la France n'avait pas été ménagée » (Idem). Desmichels est remplacé par Trézel. Le 16 juin 1835, ce dernier avait pris la protection des familles rétives à l'autorité de l'Emir, à savoir les douairs et les Sméla chapeautés par Mustapha Bensmail. L'action de Trézel constitue une violation de l'une des clauses du Traité Desmichels. « Peu enclin au dialogue, Trézel décide de faire cracher la poudre. Prétention qui le mènera droit à l'échec. L'émir Abdelkader l'écrasera dans la célèbre bataille du Mactâ (La Macta) » (Ibid., 14).

Autre signe de la reprise des hostilités, le gouverneur Clauzel a lancé des expéditions sur les terres d'Abdelkader. Paris a envoyé, en Algérie, un nouveau général, Bugeaud. Ce dernier a acquis rapidement une notoriété en remportant le 06 juillet 1836 la bataille de la Sikkak qui l'opposait aux hommes d'Abdelkader. Il faut dire que l'Emir Abdelkader « sur les rives de la Sikkak, engagea une longue bataille désespérée avec les forces d'invasion, mais cette fois, il subit une défaite totale » (Churchill, 1971 : 118). Une défaite, explique Churchill, à laquelle Mustapha Ben Ismail, ennemi de l'Emir Abdelkader, a contribué. Cette défaite est loin d'ébranler la volonté de l'Emir pour poursuivre sa résistance. Après cette bataille, Bugeaud a regagné la France.

Par la suite, Clauzel avait lancé une expédition sur Constantine, expédition qui s'est soldée en échec. Par conséquent, Clauzel fut remplacé par le général Damrémont. Le général Bugeaud est convoqué en Algérie pour négocier avec l'Emir Abdelkader. Et le 30 mai 1837, Bugeaud signa un traité avec Abdelkader. Cette convention est appelée « *Traité de la Tafna* »

et dont voici le contenu, tel que rapporté par Charles Henri Churchill (1971 : 130-132) dans sa biographie consacrée à l'Emir :

« Le traité qui suit a été convenu, entre le lieutenant général Bugeaud et l'Emir Abdel Kader.

Article Premier. L'émir Abdelkader reconnaît la souveraineté de la France.

Art. 2.- La France se réserve, dans la province d'Oran, Mostaganem, Mazagran, et leurs territoires, Oran Arzew, et un territoire, limité comme suit: A l'Est par la rivière Macta, et les marais dont elle sort; au Sud, par une ligne partant des marais précités, passant par les rives sud du lac, et se prolongeant jusqu'à l'oued Maleh dans la direction de Sidi Said ; et de cette rivière jusqu'à la mer, appartiendra aux Français. Dans la province d'Alger, Alger, le Sahel, la plaine de la Metidja - limitée à l'Est par l'oued Khuddra, en aval; au Sud par la crête de la première chaîne du petit Atlas, jusqu'à la Chiffa jusqu'au saillant de Mazafran, et de là par une ligne directe jusqu'à la mer, y compris Coleah et son territoire- seront français.

Art. 3. L'Emir aura l'administration de la province d'Oran, de celle du Tittery, et de cette partie de la province d'Alger qui n'est pas comprise, à l'Est, à l'intérieur des limites indiquées par l'article 2. Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

Art. 4. L'Emir n'aura aucune autorité sur les Musulmans qui désirent résider sur le territoire réservé à la France ; mais ceux-ci seront libres d'aller résider sur le territoire sous l'administration de l'Emir; de la même façon, les habitants vivant sous l'administration de l'Emir pourront s'établir sur territoire français.

Art. 5. Les Arabes habitant sur le territoire français jouiront du libre exercice de leur religion. Ils pourront construire des mosquées, et accomplir leurs devoirs religieux en tous points, sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

Art. 6. L'Emir livrera à l'armée française 30.000 mesures de blé, 30.000 mesures d'orge et 5.000 bœufs. La remise de ces denrées se fera à Oran, en trois livraisons: la première, le 15 septembre 1837, et les deux autres tous les deux mois.

Art. 7. L'Emir aura la faculté d'acheter en France, la poudre, le soufre, et les armes qu'il demandera.

Art. 8. Les Kolouglis désirant rester à Tlemcen, ou ailleurs, y auront la libre possession de leurs propriétés, et seront traités comme des citoyens. Ceux qui désirent se retirer dans le territoire français, pourront vendre ou louer librement leurs propriétés.

Art. 9. La France cède à l'Emir, Rachgoun, Tlemcen, sa citadelle, et tous les canons qui s'y trouvaient primitivement. L'Emir s'engage à convoier jusqu'à Oran tous les bagages, aussi bien que les munitions de guerre, appartenant à la garnison de Tlemcen.

Art. 10. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français. Ils pourront réciproquement aller s'établir sur chacun de leurs territoires.

Art. 11. Les Français seront respectés parmi les Arabes, comme les Arabes parmi les Français. Les fermes et les propriétés que les Français ont acquises, ou pourront acquérir, sur le territoire Arabe, leur seront garanties: ils en jouiront librement, et l'Emir s'engage à les indemniser pour tous les dommages que les Arabes pourront leur causer.

Art. 12. Les criminels, sur les deux territoires, seront réciproquement livrés.

Art.13. l'Emir s'engage à ne remettre aucun point de la côte à aucune puissance étrangère. Quelle qu'elle soit, sans autorisation de la France.

Art. 14. Le commerce de la Régence ne passera que par les ports français.

Art.15. La France maintiendra des agents auprès de l'émir, et dans les villes sous sa juridiction, pour servir d'intermédiaires aux sujets français, dans tous les différends commerciaux qu'ils pourront avoir avec les Arabes.

L'émir aura le même privilège dans les villes et ports français.

La tafna, le 30 mai 1837,

Le Lieutenant-Général commandant à Oran.

(Le sceau de l'Emir sous le texte arabe,

Le sceau du général Bugeaud sous le texte français) » (Cité par Churchill (1971 : 130-132).

Ce traité « reconnaissait à Abd el-Kader l'autorité sur, outre l'Oranais, l'ensemble du Titteri – soit un territoire correspondant environ aux deux tiers du Tell » (Peyroulou et al., 2014: 19). En d'autres termes, le Traité de la Tafna reconnaissait à l'Emir sa souveraineté sur les deux tiers de l'Algérie (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). Dans la même veine, Churchill, commentant le Traité de la Tafna écrit :

Par ce traité néanmoins, les Français étaient pratiquement réduits à quelques villes maritimes, avec des territoires adjacents étroitement circonscrits ; tandis que toutes les forteresses, et points d'appui de l'intérieur étaient laissés entre les mains de leur adversaire triomphant et victorieux. En un mot, Abdel Kader possédait ainsi les deux tiers de l'Algérie [...] (1971 :132).

Dans le même ordre d'idées, Amar Belkhouja explique que le Traité de la Tafna constitue :

Une deuxième victoire diplomatique de l'Emir Abdelkader. Les Français avouent eux-mêmes que « le traité de la Tafna est encore plus désastreux que le traité Desmichels ». Le nouveau traité reconnaît à l'Emir Abdelkader la souveraineté sur les deux tiers du territoire national. La France ne se réservait que la banlieue d'Alger et d'Oran et le Constantinois. [...] (2022 :16).

Commentant le Traité de la Tafna, Damrémont dira :

Le traité n'est pas avantageux, car il rend l'Emir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu le faire et nous place dans une position précaire, sans garanties, resserrés dans de mauvaises limites ; il n'est pas honorable car notre droit de souveraineté ne repose sur rien et nous abandonnons nos alliés [...] (Cité par Bessaïh, 2002 :48).

Après le Traité de la Tafna, les possessions territoriales françaises étaient largement déséquilibrées d'est en ouest. En effet, « l'Algérie française formait une bande littorale élargie à l'est jusqu'à Constantine, discontinue puisque la Kabylie n'était pas conquise, resserrée sur Alger et la Mitidja et s'égrenant en chapelet sur la côte oranaise » (Peyroulou et al., 2014: 21).

En fin de compte, il faut dire que le Traité de la Tafna « reconnaissait l'existence d'un Etat algérien souverain et abolissait, ipso facto, la capitulation de 1830 » (Sahli, 2019 :135).

L'Emir Abdelkader avait profité du Traité de la Tafna pour étendre sa souveraineté et rassembler les tribus. En effet, comme l'explique C. Boutaleb :

Durant les tractations sur l'application territoriale du « traité » et profitant du répit de la trêve, l'Emir continuait à étendre son autorité et à l'affirmer en réduisant les dissidences, de la frontière marocaine au sud de Boghar jusqu'à Bouss'âda. A partir de là il gagna le Nord pour se fixer sur une zone-contestée par les Français- qui commandait les communications entre Alger et Constantine. En outre il étendit son influence, avec beaucoup de diplomatie connaissant l'esprit indépendant des Kabyles, sur la Kabylie et toute la Medjana puis, en portant les derniers coups à son rival, le Bey Ahmed, fit occuper Biskra par son Khalifa. Il put affirmer son autorité sans grande difficultés dans ces régions (2013 :58).

Le Traité de la Tafna pose toutefois des problèmes liés notamment à la traduction. Dans ce sens, Churchill nous donne un exemple éclairant :

Les Français avaient toujours mentionné en tête de leurs traités, qu'Abdelkader reconnaissait la souveraineté de la France. Jamais Abdelkader n'avait songé à faire pareille concession. Elle lui aurait coûté son trône. Ce qu'il avait écrit, en arabe, dans l'article auquel il avait souscrit, signifiait en fin de compte : « l'Emir Abdel Kader reconnaît qu'il y a un Sultan français, et qu'il est grand ». La différence est considérable (1971 :176).

On le voit, un fossé se creuse entre la version française et la version arabe du Traité de la Tafna. Mais on comprend aussi, que l'Emir Abdelkader n'a pas reconnu, dans sa version arabe du traité, la souveraineté de la France.

Aussi, l'article II du traité de la Tafna, qui posait des problèmes de traduction, donne lieu à des malentendus entre la France et l'Emir Abdelkader. Pour rappel, dans l'article II il est écrit :

Dans la province d'Alger, Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidja, bornée à l'Est jusqu'à Oued kaddara et au-delà ; au Sud, par la crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à la Chiffa, comprenant Blida et son territoire ; à l'Ouest, par la Chiffa, jusqu'au coude du Mazafran et, de là, par une ligne droite, jusqu'à la mer, renfermant Koléah et son territoire, de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français (Bessaïh, 2002 :45).

L'Emir Abdelkader a voulu occuper la province de Constantine, chose que lui permettait le Traité de la Tafna. En effet, il a été convenu que la frontière de la France à l'est était Oued kaddara et ce qui est « au-dessus ». Mais la traduction française du mot fawk (au-dessus) par le mot « au-delà » donne lieu à une interprétation différente de l'article du Traité

et donc à une délimitation différente des frontières. Dans le même ordre d'idées, Boualem Bessaïh écrit :

Celui-ci (le Maréchal Valée), devant la volonté exprimée par l'Emir, fort du traité de la Tafna, d'occuper la province de Constantine, refusa, interprétant autrement l'article II du dit traité. Un nombreux échange de lettres entre Valée et Abdelkader à ce sujet témoigne de l'ambiguïté du texte. En fait, tout tournait autour de l'interprétation, s'agissant de limites du territoire à observer, du terme « Oued Keddara et au-delà ! » La traduction française du mot arabe Fawk (au dessus) par le mot « au-delà » introduisit dans les rapports entre les autorités françaises et l'Emir une source de conflits exacerbés (Idem, 49).

Quoi qu'il en soit, la négociation de traités avec les Français témoigne de la souveraineté grandissante de l'Emir Abdelkader et son peuple. Décrivant l'empressement des généraux français à négocier avec le sultan Abdelkader, Churchill écrit : « *leur empressement à traiter avec lui, devenait, en fait, une sorte d'émulation* » (1971 : 123).

Les traités Desmichels et celui de la Tafna permettaient à l'Emir Abdelkader de « *bénéficier de quelques trêves et de devenir plus fort pour reprendre la guerre contre l'occupant* », comme l'explique Kamel Bouchama (2019 :44). Et l'auteur de citer, à l'appui de sa thèse, le général Daumas selon qui : « *l'Emir n'avait traité que pour gagner du temps, réparer ses finances et se mettre, en un mot, en état de recommencer avec plus d'acharnement et de vigueur* » (Idem, cité par Amar Belkhouja, 2022 :80).

Cela étant posé, force est souligner que le Traité de la Tafna soulève, jusqu'à nos jours des polémiques sociales en Algérie. En effet, alors que certains voient le Traité comme l'une des victoires de l'Emir sur la France, d'autres, au contraire, voient dans le Traité de la Tafna une trahison de la part de l'Emir qui aurait « *vendu* » l'Algérie à la France parce qu'il aurait reconnu la souveraineté de cette dernière. Nous pensons que c'est l'existence de deux versions de la convention de la Tafna (une en arabe et une en français) qui a donné lieu à ces deux points de vue opposés.

Reprenons le fil de l'histoire. En 1839, la France décide de rompre le Traité de la Tafna. On passe alors de l'occupation « *restreinte* » à une occupation « *totale* » de l'Algérie. En effet, une troupe française sous la direction du duc d'Orléans avait franchi le défilé des portes de Fer perçu comme une frontière par l'Emir Abdelkader. Ce geste est considéré par le résistant algérien comme une violation du Traité de la Tafna.

Dans une lettre adressée au Maréchal Valée, l'Emir Abdelkader souligne que c'est la France qui a violé le Traité de la Tafna et conséquemment il reprendra la guerre. Voici les termes de sa lettre :

Nous étions en paix, et les limites entre votre pays et le mien étaient clairement définies, lorsque le fils du Roi s'est mis en route avec un corps d'armée pour se rendre de Constantine à Alger; ce qui s'est fait sans m'en donner le moindre avis, sans même m'écrire une ligne d'explication pour justifier une telle violation de territoire. Si vous m'aviez informé qu'il avait l'intention de visiter mon pays, je l'aurais moi-même accompagné, ou je lui aurais envoyé un de mes Khalifas. Mais, tout au contraire, vous avez proclamé que tout le pays entre Alger et Constantine n'est plus sous mes ordres. La rupture vient de vous. Néanmoins, afin que vous ne puissiez m'accuser de félonie, je vous avertis que je suis sur le point de recommencer la guerre. Donc, préparez-vous. Prévenez tous vos voyageurs, vos garnisons, vos établissements, en un mot, prenez toutes les précautions que vous jugez nécessaires (Cité par Churchill, 1971 : 201).

En effet, suite à la violation du traité de la Tafna, Abdelkader déclare le second djihad. Ainsi, Abdelkader a lancé « *ses cavaliers sur la zone de colonisation européenne de la Mitidja, provoquant le ralliement des Algériens travaillant au service des colons* » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). Les colons ont reçu l'ordre d'évacuer la Mitidja suite à l'attaque de l'Emir. Plus de place pour l'indécision, la France décide de mener une guerre « totale » et une colonisation militaire. D'ailleurs, « *Thiers, à la Chambre, défendit le principe de cette nouvelle politique ; à laquelle Bugeaud avait fini par se rallier et dont il devait être l'instrument* » (Idem). La première colonisation a pris fin pour céder la place à la guerre totale menée par Bugeaud. Cette guerre, il la mènera, encore une fois, contre Abdelkader. C'est de cette guerre territoriale qu'il sera question dans ce qui suit.

2.3. La conquête territoriale (1840-1847) et le second djihad de l'Emir

Dans ce qui précède nous avons vu que la violation du Traité de la Tafna poussa Abdelkader à proclamer un second *djihad*. La France, en violant le traité, donne le coup d'envoi à une conquête territoriale.

Le 29 décembre 1840, Bugeaud fut désigné comme gouverneur général de l'Algérie, le terme « Algérie » étant devenu officiel l'année précédente. La guerre totale a commencé. Elle était « *sans merci, campagnes ininterrompues, marches forcées, postes fortifiés sont multipliés. Les troupes de l'Emir doivent être traquées* » (Papot, 2008 : § 6).

L'Emir Abdelkader tire la sonnette d'alarme en ces termes : « *le pays est en danger. Si l'on ne se dresse pas tous ensemble...les récoltes seront brûlées, le bétail perdu et les Mosquées transformées en églises* » (Cherif, 2017 :68).

Il faut dire que le général Bugeaud « *avait compris qu'on ne pourrait venir à bout d'Abd el-Kader qu'en lui empruntant ses propres armes, et d'abord la vivacité dans le déplacement et l'exécution* » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

Pendant 7 ans, Bugeaud « *gouverna l'Algérie de façon autoritaire, en s'inspirant des colonies de vétérans romains : prendre la terre aux ennemis et la peupler de soldats laboureurs. Formé aux guerres de l'Empire, [...] il mena une guerre totale contre Abd el-Kader* » (Peyroulou et al., 2014: 24).

Abdelkader est harcelé incessamment par Bugeaud. Pour arriver à bout de son adversaire, très mobile, Bugeaud renforce son effectif en formant des colonnes de « *six à sept mille hommes*¹ » légèrement équipées, légèreté à même d'optimiser l'intervention. Les effectifs français dépassent « *cent mille hommes*² » en 1846.

Bugeaud mena une guerre sans merci et sans scrupule. De fait, comme l'expliquent Ait Dahmane et Amorouayach :

Il (Bugeaud) met en place la politique « des terres brûlées ». Il lance les razzias qui s'emparent des troupeaux, incendient les récoltes et les villages, affament les tribus, pratiquent les "enfumades", soumettent les prisonniers à toutes les horreurs de la brutalité. Pour échapper aux combats, des populations civiles se sont cachés dans des grottes. Bugeaud avait proposé d'emmurer ces grottes ou d'enfumer « comme des renards » et donc d'asphyxier tous ceux, y compris femmes et enfants qui s'y réfugiaient (2017 : 68-69).

Devant la guerre totale menée par le général Bugeaud, une guerre qui semblait être annonciatrice de la ruine de l'Emir Abdelkader, ce dernier s'est montré optimiste et infatigable comme l'illustre la lettre qu'il a adressée au général Bugeaud et dans laquelle est écrit :

¹ Nous nous appuyons ici sur les chiffres du site histoirecoloniale.net cité en haut.

² Idem.

« Quelle est donc cette avidité qui pousse la France, qui se qualifie elle-même de forte et pacifique nation, à venir nous faire la guerre ? N'a-t-elle pas assez de territoires ? Qu'importe ce qu'elle nous a pris quand on le compare à ce qui nous reste ? Elle avancera, nous reculerons ; mais son tour viendra d'être obligée de reculer ; et alors nous reviendrons.

« Et vous, qui êtes Gouverneur Général, quel mal pouvez vous nous faire ? Dans les batailles, vous perdez autant d'hommes que nous. Tout au long de l'année, votre armée est décimée par la maladie. Quelle compensation pensez-vous pouvoir offrir à votre Roi et à votre pays pour pertes énormes en hommes et en argent ? Un bout de territoire, et les pierres de Mascara !

« Vous incendiez, vous ravagez nos récoltes, vous piller nos silos. Mais que signifie pour nous la perte de la plaine d'Eghris, dont vous n'avez même pas ravagé la vingtième partie, quand nous en possédons tant d'autres ? Le sol que vous nous prenez n'est qu'une goutte d'eau puisée dans la mer. Nous vous combattons à l'instant que nous jugerons favorable ; et vous savez que nous ne sommes pas des lâches.

« Quant à nous opposer aux forces que vous traînez derrière vous, ce serait folie. Mais nous les harçèlerons, nous les userons, nous les déchièterons en détail ; le climat fera le reste. Est-ce que le flot cesse de soulever, d'enfler ses vagues, quand un oiseau l'effleure ? Telle est l'image de votre passage en Afrique » (Cité par Churchill, 1971 : 213-214).

Pour comprendre comment l'Emir Abdelkader a fait face à la guerre menée par Bugeaud, il convient de rappeler que l'Emir a profité de la période de paix garantie par le Traité de Tafna pour se préparer aux futures hostilités de la part de la France. En effet, pour combattre l'armée française beaucoup plus forte que la sienne, nombreuse et organisée, l'Emir a posé les soubassements d'un « Etat » centralisé. Ainsi, Abdelkader :

tenta de soumettre la population à un régime unique en rassemblant les tribus makhzen et dissidentes, les encadrant grâce à une hiérarchie de nouveaux pouvoirs. Il dota son émirat d'une fiscalité et d'une armée régulière de fantassins et de cavaliers soldés, 15 000 hommes qu'il pouvait lancer contre les tribus dissidentes et les Français, complétés par les irréguliers fournis par les tribus soumises. Il créa des silos à grains, frappa monnaie et établit des fabriques de fusils et de munitions dans les villes (Peyroulou et al., 2014:22).

Dans le même ordre d'idées, Churchill écrit : « pendant les années 1838 et 1839, Abdel Kader poursuivit l'exécution de ses plans de réforme et d'amélioration avec une étonnante rapidité. Son armée, ses écoles, ses tribunaux de justice locale, tout cela fut bel et bien constitué » (1971 :153).

Chamyl Boutaleb explique la notion d' « Etat » et montre que l'Emir a bel et bien créé un « Etat ». Pour l'auteur, en effet :

Si l'Etat est défini comme une entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé alors l'Emir avait bien créé cet état : Les deux « trêves » conclues avec la France, ont bien délimité ce territoire à plus des 2/3 de celui constitué par « la Régence ». L'état spécifiquement algérien fut fondé sur une base populaire, ce qui est conforme à la tradition musulmane pour qui le consensus-« El Idjma'a »- est fondement de la légitimité. Cette base populaire était composée d'un ensemble de tribus arabo-berbères que l'Emir s'était efforcé d'unifier autour d'un pouvoir central ou « Diwane » institué par l'Emir siégeant au début soit à Mascara soit à Médéa. Titulaire donc de la souveraineté, l'Emir personnifiait juridiquement la nation (2013 :38).

En tant que chef d'Etat, l'Emir Abdelkader a doté son Etat d'une organisation territoriale. Dans un ouvrage intitulé : « *Les grandes vies aventureuses- Abd el Kader* », Joseph Le Gras explique que :

Ses immenses territoires, il les a divisés en provinces gouvernées par des khalifas, subdivisées en aghaliks commandés par des aghas, et groupés en tribus obéissant à des caïds ; tous chefs responsables, chargés de maintenir l'ordre et de percevoir les impôts. Il possède des représentants jusque dans Blida et Koléa, pourtant cédées à la France par le traité de la Tafna. Il est un véritable souverain, administrant ses Etats avec énergie et sagesse. Jusqu'auprès des Français, il suscite de réelles admirations (Cité par Belkhouidja, 2022 :73-74).

De ce qui précède, on comprend que l'Emir Abdelkader a le sens de ce qu'est un « Etat » et le sens de la souveraineté. Pour créer l'unité, il a essayé de rassembler les tribus, pour nourrir ses compatriotes, il a créé des silos pour y stocker le grain, pour signifier la souveraineté de son Etat, il a produit de la monnaie, le « rial », pour instruire son peuple, il a créé des écoles, pour faire régner la justice, il a créé des tribunaux et pour garantir la sécurité et la défense lors des combats, il a rassemblé une armée, créé des fabriques d'armes¹.

Comme nous venons de le souligner, l'Emir Abdelkader a mis en place une armée pour sauvegarder la souveraineté de son pays. Evoquant cette armée, Joseph Le Gras en donne les caractéristiques :

Son armée régulière, infanterie, cavalerie, artillerie, s'enorgueillit d'uniformes différents selon les armes. Soumise à la plus rigoureuse discipline, aux plus méticuleux règlements, elle obéit à des officiers portant épaulettes et galons. Des médailles d'or ou d'argent récompensent les braves. A cette armée s'ajoutent, au moindre signe, les formidables contingents fournis par les tribus (Idem, 73).

¹ A Tlemcen et à Meliana, l'émir Abdelkader « fit construire un premier haut-fourneau, une fonderie de canon et une armurerie » (Cherif, 2017 :61).

En ce qui concerne le choix des responsables de l'Etat national naissant, l'Emir Abdelkader était neutre et n'usait pas de favoritisme. D'ailleurs, *« il fit destituer son frère sidi-Mustapha de son poste de califat de Médéa, et nomma El-Barkani à sa place, imposant l'autorité de l'Etat et la justice, sans jamais favoriser ses proches »* (Cherif, 2017 :60-61).

Ainsi, l'Emir Abdelkader apparaît fidèle à ses dires lors de son investiture durant laquelle il a déclaré : *«Quant à moi, je ne connaîtrai d'autre loi que le Coran ; je ne me laisserai guider que par les préceptes du Coran. Si mon propre frère fautait, même pour sauver sa vie, je le punirais »* (Idem, 61).

Concernant le choix des khalifas, qui l'aideront dans la gestion de son Etat, l'Emir Abdelkader choisissait les hommes valables, honnêtes, au service de la patrie et du bien public. Dans ce sens, C. Boutaleb écrit :

[...] L'Emir choisissait ses lieutenants désignés sous le nom de Khalifas en fonction non de leur fidélité à sa personne mais pour le dévouement à la cause de l'état et du bien public. Il y parvint grâce à son admirable perspicacité, et tous ceux qu'il choisit répondirent à ce principe d'honnêteté indispensable à tout grand commis de l'état : « Servir et non se servir ». L'émir fut efficacement aidé par des khalifas dans sa gigantesque entreprise. Il avait déjà sous la main Berkani, le futur khalifa du Titteri, Benthami Khalifa de Mascara, Bouhemidi le fidèle des fidèles, khalifa de Tlemcen, et d'autres encore qui se révéleront par la suite (2013 :39-40).

Qui plus est, les hauts fonctionnaires dans l'Etat de l'Emir ont reçu l'acceptation du peuple, condition nécessaire qui garantit la confiance entre le peuple et le pouvoir. En effet, *« si la plupart des hauts fonctionnaires étaient recrutés parmi les m'rabets (chefs religieux), ou les djouads (hommes d'épée), tous étaient à la fois compétent, dévoués à la cause publique et acceptés par la population »* (Idem, 44).

Aussi, est-il légitime de se poser la question de savoir pourquoi les fonctionnaires de cet Etat étaient essentiellement des chefs religieux. En effet, à l'époque de l'Emir Abdelkader, les chefs religieux étaient respectés par les tribus. Dans ce sens, Dr. Boutaleb écrit :

Les fonctionnaires de l'Etat étaient choisis surtout dans « l'aristocratie religieuse » et pour comprendre ce choix, il faut savoir qu'à cette époque les chefs des Zwi ou les membres de leur famille étaient respectés par les tribus pour leur vertu, leur droiture, leur bonne éducation et leur piété. [...] (Ibid., 45).

De ce qui précède, il est aisé de comprendre que l'Etat de l'Emir Abdelkader était un Etat démocratique où la voix du peuple comptait. Dans ses prises de décision, l'Emir

Abdelkader consultait son peuple. Benachenhou abonde dans ce sens : « *L'Emir ne prenait jamais de décision à la légère. Il consultait continuellement le Medjles qu'il présidait assez souvent et qui était la plupart du temps le reflet de l'opinion publique* » (Ibidem, 47).

Encore faut-il ajouter que sur le plan économique, l'Emir Abdelkader a instauré un service chargé de percevoir les impôts. Evoquant la question des impôts, il déclare : « *je recommandai à mes Khalifas de veiller personnellement à tout ce qui touchait à un problème aussi important. Ils faisaient deux tournées par an : la première au printemps pour percevoir la zekka et la seconde, au temps des moissons pour rassembler l'ashur* » (Churchill, 1971 : 156).

L'Emir Abdelkader a instauré un trésor public qui servira de base financière pour son Etat. En effet, comme l'explique C. Boutaleb : « *les ressources du nouvel Etat qui servent à entretenir l'administration et l'armée rendent nécessaire la création d'un trésor public. Ce fait n'a pas échappé à la perspicacité de l'Emir qui songea à l'alimenter par la création d'une monnaie nationale* » (2013 :49-50).

Cela dit, l'Emir Abdelkader ne puise pas de l'argent du trésor de l'Etat pour ses dépenses personnelles. Dans ce sens, Belkhoudja précise que : « *l'émir Abdelkader n'a jamais puisé un seul centime dans le trésor de l'Etat* » (2022 :74). Dans le même ordre d'idées, les propos de l'Emir sont éclairants :

Quant à moi, qu'avais-je besoin de recourir au Bit-el-mâl (trésor) pour mes dépenses personnelles ? Jamais, jusqu'au moment où mes biens sont restés au pouvoir des Français (1841), jamais je n'avais touché à un mouzouna (qui équivaut à peu près à un centime) de ce que les Arabes me donnaient pour les dépenses publiques, et, depuis lors, je n'en ai retiré que ce qui m'était strictement nécessaire. Mes vêtements étaient fabriqués par mes femmes et par celles de mes serviteurs ; mes revenus servaient à entretenir les miens ; ma nourriture même provenait des terres de ma famille, et elles me rendaient assez pour venir, en outre, au secours des pauvres, des voyageurs, et surtout de mes compagnons qui avaient été blessés dans la guerre sainte (Cité par Bessaïh, 2002 :64).

On le voit, l'Emir Abdelkader a fait preuve de probité dans l'exercice de sa fonction de chef d'Etat.

Pour ce qui est du commerce, il était prospère. Cette prospérité est garantie par la sécurité qui régnait sur le territoire d'Abdelkader. Dans ce sens, Benachenhou note : « *L'Emir était intraitable sur la question de la sécurité des chemins et des marchés. Les sanctions étaient sévères à l'égard de ceux qui interceptaient les caravanes transportant les marchandises* » (Cité par Boutaleb, 2013 : 51-52).

Toujours sur le plan commercial, l'Emir Abdelkader « nommait un Mohtasseb, sorte de contrôleur qui assurait tout à la fois le contrôle des prix et de la qualité des marchandises sur les marchés [...] » (Idem, 52). Il en ressort que le commerce sur le territoire de l'Emir était soumis à un contrôle de qualité et de prix, garants d'un commerce prospère et sain.

Dans le cadre de son Etat, sur le plan financier, l'Emir Abdelkader avait un ministre des finances qui :

gérant les deniers et les ressources destinés à faire fonctionner tous les rouages de l'Etat, à assurer la solde des troupes régulières, les salaires de khalifas, des aghas, des caïds et des cheikhs ; l'achat des armes, les différents approvisionnements des ateliers en tissus, cuir, poudre, salpêtre et les recettes d'un Etat en ascension [...] (Belkhouja, 2022 :74).

Sur le plan diplomatique, l'Emir avait des envoyés qui communiquaient avec les autorités des autres pays. Sur le plan de l'information et des renseignements, l'Emir Abdelkader avait des renseignements sur ce qui passait en France mais également en Europe. Chamyl Boutaleb abonde dans ce sens :

L'Emir, depuis son investiture jusqu'aux derniers mois de sa lutte, était parfaitement renseigné sur ce qui se passait non seulement en France mais aussi dans les autres pays d'Europe. Il avait un véritable service de presse grâce à ses émissaires qui avaient des contacts avec ses agents établis à Alger et Oran et surtout à Tanger, grande plaque tournante, qui était pour lui une base logistique, non seulement pour la fourniture des armes et des munitions mais également pour la diffusion des nouvelles. Celles-ci lui étaient connues par les journaux qu'il faisait traduire et selon Miloud Ben Arrache, son ambassadeur extraordinaire à Paris, il avait à partir de 1838 comme agent de renseignement un général français en retraite résidant à Paris où il était très influent et qui le renseignait sur tout ce qui pouvait l'intéresser. Il était payé à raison de 3000 piastres annuellement. Il faut ajouter que ces renseignements étaient remis et supervisés par Miloud Ben Arrache (2013 :49).

Sur le plan éducatif, Abdelkader a instauré un système d'éducation publique dans son Etat. Dans une de ses lettres, Abdelkader écrit : « Mon devoir est de soutenir et de prôner la science et la religion. Mon peuple apprenait les sciences et les prières. Les plus importants préceptes du Coran étaient inculqués, et on enseignait avec soin la lecture, l'écriture et l'arithmétique » (Cherif, 2017 :118).

L'enseignement dans le cadre de l'Etat d'Abdelkader était gratuit. Evoquant le système éducatif établi par l'Emir et sa gratuité, C. Boutaleb écrit :

Son effort d'unification allait donc de pair avec l'établissement d'un système d'éducation générale. Aussi bien dans les villes que dans les campagnes furent créées des

écoles où des enfants apprenaient non seulement le Qor'an mais la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Cet enseignement était gratuit, de même que celui dispensé dans les Zwi et Mosquées d'un niveau plus élevé. Voici ce qu'écrit l'Emir à ce sujet : « On envoyait gratuitement, dans les Zwi et mosquées, ceux qui désiraient pousser plus en avant leur éducation. Ils y trouvaient des Tolbas en mesure de les instruire dans l'histoire et la théologie. J'attribuai aux Tolbas un traitement régulier dont le montant variait avec leur savoir et leurs mérites ». [...] (2013 :53).

L'Emir éduquait aussi les mœurs de ses compatriotes, et les protégeait des vices. En effet, l'Emir Abdelkader avait une police efficace et c'est grâce à elle que « *les mœurs étaient saines : prostitution, l'usage de l'alcool et même du tabac, les jeux de hasard étaient interdits* » (Idem, 52). L'Emir Abdelkader s'est exprimé sur ce sujet en ces termes :

Le vin et le jeu étaient complètement interdits ; il en fut de même du tabac ; non pas que le tabac soit précisément défendu par notre religion, mais mes soldats étaient pauvres, et je voulais ainsi les préserver d'une habitude qui devient quelquefois si forte, que l'on a vu des gens laisser leur familles dans la misère et vendre jusqu'à leurs vêtements pour satisfaire leur passion. On fumait bien encore, mais peu et en cachette ; c'était déjà beaucoup. Quant aux marabouts, aux tholbas et à tous ceux qui touchaient au gouvernement, ils y avaient renoncé totalement (Cité par Bessaïh, 2002 : 69).

En tant que chef d'Etat, l'Emir Abdelkader était un orateur qui savait haranguer son peuple. En effet, on ne saurait rassembler des tribus, si on ne possédait pas le charisme et le sens de la parole. Cette harangue de l'Emir, digne d'un chef d'Etat, dans laquelle il s'adressait à son peuple en même temps pour le rassurer mais aussi pour lui demander de l'aide et du soutien, est parlante :

Soyez assurés que si je ne m'étais pas opposé fermement aux invasions des Français, si je ne leur avais pas montré leur faiblesse et leur impuissance, il se seraient déjà abattus sur vous comme les vagues d'une mer en furie, et vous auriez vu alors ce que ni les temps passés ni le temps présent n'ont encore jamais vu ; ils n'ont quitté leur propre pays que dans le seul but de conquérir et de réduire le nôtre en esclavage. Mais je suis l'épine que Dieu leur a plantée dans les yeux et si vous voulez m'aider, je les rejeterai à la mer (Archives de la Bibliothèque nationale d'Algérie, cité par Cherif, 2017 : 65).

Comme nous l'avons déjà souligné, l'union des tribus du pays est une condition nécessaire que l'Emir devait remplir pour renforcer son Etat encore en gestation. Les tribus devaient répondre à l'appel d'unification de l'Emir :

Sinon, ils vous réduiront au joug et à l'humiliation. Remerciez-moi donc d'être leur ennemi mortel. Tribus, debout ! Secouez votre apathie. Croyez-moi, je n'ai à cœur qu'un seul

désir : le bonheur, le bien-être, la prospérité des musulmans. Tout ce que j'exige de vous aujourd'hui, c'est la discipline, la concorde et la stricte observance de votre loi sacrée, afin que nous puissions triompher de l'infidèle. Et pour entretenir nos armées, je ne vous demande que la contribution précisée, ordonnée par Dieu, le maître de l'univers (Hani, 2004, cité par Cherif, 2017 : 66).

Comme nous le constatons, l'Emir Abdelkader a fait montre, en sa qualité de chef d'Etat, d'exceptionnels talents oratoires, lesquels talents font dire à Churchill que : « son éloquence naturelle, enrichie par l'étude, mûrie par la méditation, et soulignée par les charmes singuliers et l'élégance de son maintien, opéraient comme un charme » (1971 :164).

Par ailleurs, en ce qui concerne son rapport au pouvoir, l'Emir Abdelkader n'était pas aveuglé par ce dernier comme en témoigne ses propos :

Nous ne nous sommes pas permis d'assumer la tâche du gouvernement par ambition, par orgueil, par amour du pouvoir, pour les vanités de ce monde ; mais, (et Dieu lit dans le fond de mon cœur) pour combattre pour la cause de Dieu, pour prévenir la fratricide effusion de sang musulman, pour protéger leur propriétés, et pour pacifier le pays, comme l'exige la ferveur de la foi et du patriotisme (Idem, 172).

Ce passage laisse transparaître une qualité, qui n'est pas des moindres, de ce chef d'Etat qu'était Abdelkader : il s'agit de l'amour de la patrie. C'est de cette passion pour la patrie que l'Emir avait su puiser son courage, sa détermination pour résister durant de longues années.

On le voit, le pouvoir qu'occupe l'Emir Abdelkader est orienté non à des intérêts personnels mais au service d'une cause noble, c'est-à-dire la patrie. Dans la même perspective, Eugène de Civry note qu'Abdelkader : « ne cherche dans le pouvoir que les moyens de servir son pays, mais jamais ceux de satisfaire son orgueil ou ses passions » (Cité par Belkhouja, 2022 : 62).

Le patriotisme indéfectible de l'Emir Abdelkader est mis en valeur par le Comte de Civry qui écrit :

Le dévouement de l'émir Abd-el-kader à son pays n'a pas besoin d'être peint. Sa vie toute entière le proclame assez haut. Il a porté le patriotisme aussi loin que jamais homme l'ait pu porter. Sa sollicitude pour sa famille, son pieux respect pour la mémoire de son père et surtout sa tendre vénération pour sa mère, qui sont encore l'un des traits saillants et les plus nobles de ce grand caractère, se confondaient pour lui dans l'amour de la patrie (Idem, 63).

De ce qui précède, nous avons vu autant d'actions qui dessinent, en fin de compte, une image de l'Emir Abdelkader comme, non seulement « *un redoutable stratège militaire, (mais) plus encore, (comme) un formidable constructeur d'État* » pour reprendre les termes de Christian Delorme (2008), cité par Besnaci (2016 :19). Qui plus est, ces actions hissent Abdelkader au rang de « *Précurseur de l'Etat algérien moderne* ». Cette représentation est d'ailleurs aujourd'hui reprise par les historiens et les intellectuels.

Dans le même ordre d'idées, Amar Belkhouja souligne que l'Emir Abdelkader s'érige en :

Un grand chef guerrier, un authentique bâtisseur d'un Etat national moderne et un artisan de l'unité nationale, niant par voie de conséquence l'organisation archaïque et désuète léguée par le pouvoir ottoman qui engendra malaise, sclérose et immobilisme très compromettants [...] (2022 :26).

En d'autres termes, l'Emir Abdelkader a réussi à donner à ses compatriotes une conscience politique unitaire et nationale que l'administration des Ottomans n'a pas su donner. L'Etat de l'Emir Abdelkader est « *moderne* » en ce sens qu'il rompt avec l'administration ottomane axée sur la féodalité, une administration qui ne s'est pas souciée de rassembler et d'organiser les tribus. Dans la même veine, Belkhouja écrit :

Trois siècles d'occupation ottomane n'ont guère contribué à la mise en place d'assises et de structures favorables à la construction d'un véritable Etat national ni à doter les habitants du pays d'une conscience politique unitaire et nationale. Le dey et ses beys se contentaient d'empocher les impôts en se faisant assister d'auxiliaires qui, à leur tour, tiraient profit d'une situation fort confortable au détriment de la paysannerie. A quelques exceptions près, les chefs de confréries se plaisaient à distribuer la « baraka » et la féodalité terrienne dominait les tribus de par un caractère d'influence implacable (Idem).

Dans le même ordre d'idées, Chamyl Boutaleb explique que dire que l'Emir à réorganiser un Etat, comme le dit l'historien algérien Benachenhou, n'est pas tout-à-fait exacte dans la mesure où il n'a trouvé que le chaos. Il explique que :

Les turcs se comportèrent durant leurs trois siècles d'occupation en étrangers et n'administraient le pays [...] qu'en considération de leur intérêt matériel fondé notamment sur la perception de l'impôt. Au lieu d'unifier les tribus disparates qu'ils trouvèrent, ils renforcèrent au contraire le régime tribal, exploitant les tribus R'âya par l'intermédiaire des tribus Makhzen dirigées par des féodaux. Et les organes administratifs par lesquels ils gouvernent le pays n'ayant aucun lien avec les populations, se désagrégèrent au fil des ans pour disparaître d'un coup après la capitulation d'Alger. La tâche de l'Emir était donc

immense et il s'y attacha courageusement et promptement car il n'ignorait pas que le temps ne travaillait pas pour lui (2013 :43).

Cette tâche, on l'aura compris, c'est la construction du « premier état algérien », mettant par voie de conséquence fin à la profonde anarchie qui régnait sur le pays. C. Boutaleb abonde dans ce sens : « *l'effondrement de la bureaucratie turque laissa le pays dans une profonde anarchie, et c'est sur le vide absolu que l'Emir construisit le premier état algérien* » (Idem).

Le sociologue Mahfoud Smati tout en mettant en exergue la fonction de chef d'Etat qu'avait endossé l'Emir, souligne le caractère moderne de son état en ces mots :

L'Emir ne s'arrête pas à la poésie ; c'est un véritable chef d'Etat, un organisateur et un entraîneur d'hommes. Il adorait égrener le chapelet mais savait également manier le sabre. Il voulait un Etat moderne mais sans renier le passé. Authenticité et modernité assimilées semblaient constituer son objectif final. Pour réaliser son programme, il lui fallait non seulement une volonté ferme mais aussi un ascendant sur son entourage et une action de persuasion pour entraîner les masses populaires dans une voie moderniste (Cité par Belkhouja, 2022 : 81).

En somme, l'Emir Abdelkader apparaît comme un formidable chef d'un Etat qu'il a construit et qu'il a organisé, un Etat démocratique, juste, avec ses institutions (administration, école, justice, armée), avec une monnaie, une économie et un commerce prospère, une industrie, un Etat où régnaient la sécurité et la morale. Bref, un état fédérateur, rassembleur de la masse nationale, mettant ainsi fin à la division des tribus et à la dislocation du corps national. Dans le même sens, Boualem Bessaïh écrit :

Cet homme (Abdelkader) d'à peine trente ans, en 1838, avait été mis à la tête d'un pays où régnait l'insécurité, le pillage, où le commerce était ruiné, les mœurs dissolues, la justice inexistante, les tribus continuellement en guerre entre elles. À trente ans donc, il avait redressé le pays, organisé les fondements et le fonctionnement de l'Etat, instauré la justice, structuré l'éducation, enseigné les valeurs morales et enfin fondé une armée, une armée contre laquelle il fallut à la France huit ans de guerre sans relâche et cent mille hommes pour en venir à bout. [...] (2002 :69-70).

Comme nous le savons, tout Etat possède une capitale. Au début, la capitale de l'Emir était Tagdempt. Dans ce sens, Churchill note que Tagdempt (Takedemt) était « *la ville qu'Abdelkader avait relevée de ses ruines, dans l'intention d'en faire la capitale de son royaume [...]* » (1971 :151). Evoquant Tagdempt, Joseph Le Gras écrit : « *Tagdempt devient*

une forteresse imposante où s'entassaient matériaux, provisions, munitions, où l'on fabrique sans arrêt poudre, vêtements, monnaie. Des centres semblables, il en fondera bientôt à Boghar, Thaza, Saïda » (Cité par Belkhouja, 2022 :73).

Tagdempt était, on le voit, une ville, une capitale, une place forte. Ce n'est pas par hasard que l'Emir a choisi Tagdempt. Celle-ci avait en effet un emplacement stratégique. Chamyl Boutaleb explique, en détail, l'importance que revêtait Tagdempt pour l'Emir Abdelkader en ces termes :

[...] Il (Abdelkader) concentra la plus grande partie de ses efforts sur Tagdempt, dont il tenait à en faire une capitale supérieure même à Mascara car bâtie sur un rocher, elle devait être inattaquable. C'est en 1836 que l'Emir posa la première pierre de cette forteresse historique et c'est lui-même qui établit les plans de ces fortifications. [...] Une fabrique d'armes fut créée ainsi qu'une presse fabriquant ce qui devait être la première monnaie nationale de l'Algérie. L'importance que l'Emir attache à cette ville forteresse fut telle que c'est lui-même qui dirigea tous les travaux de construction. [...]. L'Emir lui donna une grande importance pour des raisons stratégiques en raison de sa position. En effet son éloignement des garnisons de l'ennemi qui ne pouvait l'atteindre qu'en traversant le Tell et les Hauts plateaux donnait à l'émir la faculté d'être informé à temps de son déplacement et parer à toute attaque. De plus, située entre le Tell et Sahara, les nomades s'y rendaient facilement, achetaient les produits du Tell contre leur bétail, ce qui permettait à l'émir de les surveiller de près car ils étaient « une source importante de Zakate et un potentiel humain appréciable pour la guerre ». Enfin grâce à son isolement, elle constituait plus que toute autre cité, un centre nécessaire à l'industrie de guerre. C'est là que fut créé l'hôtel de la monnaie nationale (2013 :40-41).

Mais, Tagdempt fut brûlée et ses villes tombèrent successivement. La conduite des combats par Bugeaud poussa Abdelkader à augmenter sa mobilité. Ainsi, ce dernier s'était retrouvé dans l'obligation de concevoir une nouvelle capitale, ambulante cette fois : il s'agit de la « Smala ». Définissant la Smala de l'Emir, Churchill écrit :

Cette nouvelle et singulière formation était tout simplement une agglomération de foyers privés. [...] Elle fut bientôt une immense capitale ambulante [...] dont la marche se réglait aux mouvements du Sultan (Abdelkader), tantôt progressant vers les régions les plus cultivées, tantôt reculant vers le Sahara, suivant les fluctuations des fortunes de la guerre (1971 :219).

Parlant de cette Smala, de cette nouvelle capitale de l'Emir, forcer est de souligner qu'un :

Ordre implacable régnait dans l'organisation spatiale de cette ville nomade, ce qui garantissait la vitesse de son installation et de son déménagement. Elle était conçue comme une série de cercles emboîtés selon un agencement à la fois militaire et cosmogonique,

d'inspiration soufie. Elle permettait de mettre à l'abri les familles des combattants et les blessés pendant que les cavaliers allaient très loin combattre les Français, mais aussi les membres et les biens des tribus qui se plaçaient sous la protection de l'émir. Cela explique le très grand nombre d'occupants, ordinairement entre 20 et 30 000 personnes, mais qui a pu atteindre 60 000, selon Abd el-Kader lui-même (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

Il faut dire que l'organisation de la Smala de l'Emir Abdelkader « relevait du génie, qu'aucun autre chef d'Etat, chef de résistance ou savant n'avait pu organiser avant lui dans l'histoire. Chaque membre et structure de ce modèle d'organisation connaissait sa fonction et ses limites spatiales » (Cherif, 2017 :68).

Louis Lataillade décrit la Smala de l'Emir en ces termes : « la smala ! Une ville, une capitale, un monde. Ville mythique, capitale fantôme, monde insaisissable » (1984 :13). La Smala d'Abdelkader est « une ville mouvante, constamment en marche. Elle fut le fruit d'une certaine pensée et d'un regard perspicace », écrit Besnaci (2016 :19).

Il faut dire que la Smala de l'Emir Abdelkader fut un puissant moyen pour unir les tribus sous l'étendard de la guerre défensive. Churchill abonde dans ce sens quand il écrit : « et c'est ainsi que la Smala devint, en fin de compte, un puissant obstacle à la désaffection des tribus » (1971 :219). Dans le même sens, Chamyl Boutaleb écrit :

Cette création ingénieuse permit à l'émir de lui attacher les tribus par le puissant lien de la famille et en attirant le plus d'hommes qu'il put, sachant que leurs biens et leurs familles seraient sauvegardés, évitant ainsi la désaffection des tribus, et la Smala qui au départ était conçue pour protéger les familles de ses partisans et leurs biens, devint un « puissant moyen de gouvernement », empêchant les chefs de tribus de se rallier aux Français, car, comme l'écrit Churchill, « lorsque les Français, essayant de les réduire avec de belles promesses leur disaient « venez à nous, nous vous protégerons », une voix invisible leur glissait à l'oreille : « j'ai vos femmes, vos enfants, vos troupeaux ; Prenez garde » (2013 :82).

Pour ce qui concerne la technique de la guerre, la technique utilisée par l'Emir Abdelkader à l'encontre de son adversaire, à savoir Bugeaud, c'était « la guérilla ». En d'autres termes l'Emir cherche à épuiser son adversaire. Dans cette perspective, voici ce qu'Abdelkader avait écrit à Bugeaud :

Nous nous battons quand nous le jugerons convenable, tu sais que nous ne sommes pas des lâches », écrit-il à Bugeaud en juin 1841. Et il ajoute : « Nous opposer à toutes les forces que tu promènes derrière toi, ce serait folie, mais nous les fatiguerons, nous les harçèlerons, nous les détruirons en détail ; le climat fera le reste. (...) Vois-tu la vague se soulever quand l'oiseau l'effleure de son aile ? C'est l'image de ton passage en Afrique (Cité par Frémeaux, 2008 :04).

Expliquant l'avantage de la stratégie de l'Emir, c'est-à-dire de la guérilla, Belkhouja note que :

L'avantage de cette stratégie, c'est la mobilité des unités régulières qui harcèlent sans cesse les troupes ennemies et l'adhésion des masses qui constituent le réservoir de la résistance nationale. Le duc d'Orléans dira à ce sujet : « Les partisans faisant plus de mal aux Français que tout le reste des forces ennemies et empêchaient l'armée de dormir en la tenant sur un qui-vive perpétuel. » (2022 :16).

La réussite de la stratégie de l'Emir Abdelkader, de la guérilla donc, transparait dans la lettre du lieutenant-colonel Canrobert, du 04 janvier 1846, dans laquelle on lit :

Abdelkader, avec sa cavalerie et son peu de bagages, continue à se promener entre les colonnes du maréchal Bugeaud, du général Lamoricière, du général Yousouf et du colonel Pélistier. Son habile système d'éviter les combats sérieux fatigue énormément nos troupes et lui donne pour le printemps prochain les chances de n'avoir à lutter que contre les fantassins exténués et des cavaliers sans chevaux. Si je dois m'en rapporter aux paroles de quelques officiers de chasseurs arrivés récemment de la colonne du Maréchal, notre cavalerie est dans un Etat pitoyable, elle est trop peu nombreuse et on en exige trop (Idem, 106).

Bref, face à Bugeaud, on l'a vu, Abdelkader a mené habilement sa résistance. Il a fait preuve d'un génie tactique, il a déployé ses qualités d'administrateur et de chef de guerre. Dans ce sens, Frémeaux écrit :

« Maître utilisateur de l'espace nord-africain », comme l'a écrit Jacques Berque, [Abdelkader] s'est montré capable d'imaginer des plans remarquables qui font de lui un véritable stratège et non un simple « chef de partisans » (ce terme de « partisan » se traduirait aujourd'hui par « guérillero ») (2008 : 06).

Dans la même perspective, M. Cherif écrit : « [...] Stratège infatigable, il (Abdelkader) fut un chef de la résistance insaisissable, maître et possesseur de l'espace national » (2017 :56).

La résistance de l'Emir Abdelkader pendant de longues années, ses qualités de guerrier habile et rapide, son statut de chef de guerre ont fait qu'il est représenté par les auteurs algériens et français comme « le symbole de la résistance algérienne à la colonisation française ». La place de héros historique qu'occupe Abdelkader, le rassembleur des tribus,

précurseur de l'Etat algérien moderne, est mise en lumière par ce témoignage de Kateb Yacine, dans « *Abdelkader et l'indépendance algérienne* » (2002 :39-41) :

[...] Il n'en est pas moins vrai qu'Abdelkader a tenu tête, durant seize ans aux meilleurs généraux français...L'Émir n'avait-il pas, pour lui, l'immense majorité de la population ? N'avait-il pas, partout, des collaborateurs dévoués à tout... Les généraux colonialistes n'hésitaient devant aucune infamie...Cet homme traqué, réduit à fuir de montagne en montagne, de douar en douar pour continuer la lutte désespérée, ne s'est jamais laissé aller à aucun petit moyen. S'il a été vaincu c'est le moindre titre de gloire pour les tout-puissants vainqueurs...que pour lui-même qui a su accepter la défaite avec la dignité qui sied à un héros malheureux...On prétendit que l'Algérie n'avait en fait jamais existé, ou mieux qu'elle avait peut-être existé, mais en tant que peuple mineur, qui serait passé, au cours des siècles, de tutelle en tutelle...Le fait qu'Abdelkader ait été élu Sultan des arabes, par la grande majorité des tribus prouve bien qu'il y avait une opinion arabe...(Cité par Teissier, 2020 : 90-91).

En définitive, il faut dire que la guerre totale menée par Bugeaud était dépourvue d'humanité. Abdelkader est traqué sans relâche, les enfumades et les razzias étaient pratiquées sans scrupule. Quand Bugeaud est interrogé sur la brutalité de ses méthodes, il a répondu : « *Messieurs, on ne fait pas la guerre avec des sentiments de philanthropie* » (Cité par Ait Dahmane, 2007 :111).

Pas de philanthropie donc, selon Bugeaud, sous la gouvernance duquel les prisonniers étaient également maltraités. Le sort des prisonniers de guerre sera tout autre avec l'humaniste et le philanthrope qu'était l'Emir Abdelkader. Qui plus est, ce dernier a fait preuve d'une tolérance religieuse et culturelle indéniable. Cette philanthropie et cette tolérance ne sont pas sans lien avec sa relation aux livres, au savoir, bref avec la culture. C'est de cet humanisme mystique du résistant algérien ainsi que de son rapport au savoir qu'il sera question dans les prochaines lignes.

3. L'humanisme mystique de l'Emir et son rapport particulier au savoir

L'Emir Abdelkader, grâce à ses actions, actions que nous verrons ici-bas, apparaît comme un homme pont entre les cultures, les religions, bref entre les altérités. Mustapha Cherif abonde dans ce sens et écrit : Abdelkader « *se définissait comme un isthme entre les humanités, les civilisations, les altérités. Tous les êtres épris de paix et de justice gagneraient ainsi à découvrir son œuvre* » (2017 :10).

Durant la guerre, pendant sa captivité mais aussi durant son exil, l'Emir Abdelkader s'est distingué par son humanisme.

La pratique de la guerre par l'Emir Abdelkader est menée dans le strict respect des droits humains prohibant ainsi toute forme de sauvagerie et tout acte attentatoire à la dignité humaine. L'Emir menait la guerre avec justice, comme en témoigne ses propos :

Je tins à ce que les représentants de la justice fussent vus partout, et même à ce qu'ils suivissent la marche de mon armée. Les Turcs mettaient à mort par caprice et cruauté. Je ne permis aucune exécution, si ce n'est par l'effet d'une sentence, prononcée suivant la loi de Dieu, dont je ne me considérais que l'exécutant (Cité par Churchill, 1971 :168).

Dans le même ordre d'idées, l'historien Amar Belkhouja écrit : « pendant toute la résistance, l'émir Abdelkader s'abstient de toute violence inutile, de toute cruauté. Il s'efforça de donner à la lutte un visage humain en se montrant toujours bon et généreux envers ses ennemis » (2022 :15).

Aussi, et en pleine guerre, l'Emir Abdelkader instaure un code de bonne conduite vis-à-vis des prisonniers de guerre. Ce code stipule que : « Tout Arabe ayant un Français ou un chrétien en sa possession est tenu pour responsable de la façon dont il est traité [...]. Au cas où le prisonnier se plaindrait du plus léger sévice, l'Arabe qui l'a capturé perdrait tout droit à une récompense » (Cité par Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 :69). L'action de l'Emir à l'égard des prisonniers est emprunte d'humanisme.

Le comportement humanitaire de l'Emir apparaît dans ce témoignage d'un de ses prisonniers qui dira : « le sultan (Abdelkader) ne manquait jamais de me demander des nouvelles de ma santé » (Alby, 1837, cité par Besnaci, 2016 : 24). Pour le Comte de Civry : « La conduite de l'Émir Abdelkader à l'égard des prisonniers français (pendant la lutte) peut servir de modèle à tout guerrier en face de son ennemi désarmé » (Teissier, 2020 : 55). A ce titre, Abdelkader apparaît comme un modèle de magnanimité.

Churchill abonde dans ce sens : « le souci généreux, la tendre sympathie, témoignés par Abdelkader à ces propres prisonniers, est presque sans parallèle dans les annales de la guerre. Les généraux chrétiens, sur ce point, ne lui arrivent pas à la cheville » (1971 :222-223).

Les propos de l'Emir laissent apparaître sa bienveillance à l'égard des prisonniers de guerre : « Nous n'avons établis aucune différence entre les prisonniers et nos troupes en ce qui concerne la nourriture et le couchage ; ils avaient le privilège d'avoir du café et de la viande » (Cité par Boutaleb, 2013 :87).

Le bon traitement des prisonniers de guerre par l'Emir Abdelkader transparait également dans le propos de Jacques Frémeaux :

Il (Abdelkader) a offert des récompenses à qui lui ramènerait des prisonniers vivants. Ceux qu'il détenait étaient bien traités. En août 1841, 80 d'entre eux furent libérés au cours d'un échange général. D'autres le furent sans contrepartie en 1842, l'émir se jugeant incapable de les nourrir (2008 :06).

On le voit, quand, incapable de nourrir ses prisonniers, l'Emir Abdelkader leur offre la liberté. Dans le même sens, Churchill note que dans un moment de grande détresse et de la famine, la pensée de l'Emir :

se tourna vers quatre vingt quatorze prisonniers français de son camp, qui se traînaient dans la misère la plus profonde. Il les relâcha tous, sans rançon ni échange. Il les fit même escorté jusqu'aux avant-postes, où ils furent remis à leurs camarades, stupéfiés par un tel acte de générosité (1971 :225).

Une autre preuve du bon traitement des prisonniers de guerre par l'Emir Abdelkader vient du colonel Gery, cité par Eugène de Civry, qui disait à l'évêque d'Alger : « Nous sommes obligés de cacher, autant que nous le pouvons, ces choses (le bon traitement des prisonniers par l'Emir) à nos soldats car s'ils les soupçonnaient, jamais ils ne se hâteraient avec autant d'acharnement contre Abd-el-Kader (...). » (Cité par Belkhoudja, 2022 :62).

Le traitement humanitaire et la générosité de l'Emir Abdelkader à l'égard des prisonniers de guerre sont soulignés par Mostefa Khiati, auteur de « *L'émir Abdelkader, fondateur du droit humanitaire international* », qui écrit :

Les prisonniers du camp de l'Emir Abdelkader ont été unanimes à reconnaître sa générosité et son dévouement envers eux. L'influence de ce comportement de l'Emir sur les prisonniers a été telle qu'aucun ancien prisonnier n'est resté longtemps après sa libération en Algérie. Ils ont tous été renvoyés en France de peur de « contaminer » le reste de la troupe, de bons sentiments envers les Algériens. Certains prisonniers sont allés le saluer dans sa captivité en France, d'autres enfin ont voulu le suivre en Orient après sa libération (Idem, 92-93).

L'Emir Abdelkader répugnait à voir des femmes emprisonnées. Churchill (2011) raconte qu' :

Un jour, la cavalerie d'un de ses khalifas lui ramena, comme une brillante capture, quatre jeunes femmes. Il se détourna en signe de dégoût. « Les lions, dit-il, en guise de sarcasme, les lions attaquent les animaux qui savent se défendre : les chacals se rabattent sur les autres [...] (Cité par Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 :69-70).

Abdelkader, grâce au traitement humain qu'il a réservé à ses prisonniers, peut être considéré comme « *le précurseur du droit humanitaire* ». En effet, comme l'explique Karima Ait Dahmane et Amorouayach (2017), avant même la codification du droit international humanitaire qui remonte à la première convention de Genève de 1864, Abdelkader, en 1837, en pleine lutte contre l'envahisseur, avait instauré un code de bonne conduite à l'égard des prisonniers de guerre. Dans la même veine, Mustapha Cherif écrit : « *dans sa résistance héroïque contre l'occupation, il (Abdelkader) a été précurseur du droit humanitaire moderne* » (2017 : 09).

Dans la même perspective, Belkhouja dira : « *Il (Abdelkader) est le premier dans l'histoire militaire universelle à penser au sort des prisonniers, en leur assurant les meilleurs traitements et en proposant leur échange contre des captifs algériens* » (2022 :15).

Le passage suivant témoigne du respect d'Abdelkader des droits de l'homme : « *il (Abdelkader) offrira des récompenses pour tout prisonnier ramené vivant et sera l'un des premiers dirigeants musulmans à admettre la présence d'aumôniers et de médecins dans les camps de prisonniers* » (Boutaleb, 2009 :01).

La dignité des prisonniers est respectée par Abdelkader qui : « *confiera la responsabilité des camps de prisonniers à sa propre mère pour s'assurer que ces derniers soient traités dignement* » (Idem). Churchill abonde dans ce sens :

Les prisonniers français, capturés dans les affaires de Sidi Ibrahim et Aïn Témouchent, en septembre 1845, avaient été envoyés à la Deira. Ils avaient été présentés à la mère du Sultan, reçus de manière rassurante, et bien traités. Rien ne fut épargné qui pût soulager leur pénible situation (1971 :259).

Un épisode unique en son genre, rapporté par nombre d'historiens, témoigne de l'attitude exceptionnelle de ce chef de guerre qu'était l'Emir Abdelkader : il s'agit du cas du trompette Escoffier. En effet,

Après avoir été fait prisonnier pour sauver son capitaine, le Maréchal Bugeaud lui envoya une lettre du Roi le nommant « chevalier de la légion d'honneur » ; lorsque Abd-El-Qader le sut, il remit lui-même la lettre au prisonnier en lui disant : « Tu as été décoré pour ta bravoure ; J'aime les braves même lorsqu'ils me combattent ». Plus tard, lorsqu'Escoffier apprit qu'Abdelkader était interné, il demanda et obtint de faire partie de sa garde d'honneur (Boutaleb, 2013 : 87).

Outre son humanisme à l'égard des prisonniers, l'Emir Abdelkader a fait preuve d'une très grande tolérance. Dans cette perspective, Bouamrane (2001 :143) rapporte les propos d'Abdelkader qui dit : « *Si les musulmans et les chrétiens m'écoutaient, je ferai cesser leurs querelles et ils deviendraient frères* » (Cité par Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 : 75- 76).

Voici un épisode qui témoigne de la tolérance religieuse de l'Emir, et ce, même à l'égard de ces prisonniers. Un jour, l'un de ses prisonniers a exprimé son vœu de garder sa religion, chrétienne, en l'occurrence, et de rester ainsi fidèle à sa foi. L'Emir Abdelkader acquiesce avant d'ajouter : « *J'honore plus encore le courage dans la foi que le courage dans la guerre* » (Cité par Boutaleb, 2013 : 86).

La tolérance religieuse de l'Emir Abdelkader est mise en exergue par le danois Adolphe Vilhelm Dinesen, qui a servi en qualité de lieutenant d'artillerie dans le cadre de l'armée coloniale. Dans son ouvrage intitulé « *Abd-el-kader et les relations entre les Français les Arabes en Afrique du Nord* », il écrit : « *Abdelkader est un homme de mœurs très pures et très strictes. Sans être un fanatique, il est habité par une solide foi religieuse. Il n'hésite pas à discuter des sujets religieux avec les chrétiens, ce qu'il fait sans animosité et avec courtoisie* » (Cité par Belkhoudja, 2022 : 56).

Interrogé sur la tolérance religieuse, l'Emir Abdelkader répond comme suit : « *Quant à la tolérance pour la pratiquer il ne faut pas combattre le partisan d'une religion et le forcer à l'abandonner par le sabre, par la force. Toutes les lois divines sont d'accord sur ce point, que ce soit la loi musulmane ou les autres* » (Cherif, 2017 :92-93).

La religion de l'Emir Abdelkader est la « *religion de l'Amour* », de la tolérance, rejoignant ainsi celle de son maître spirituel Ibn Arabi qui, dans un poème, dira :

*Mon cœur est devenu capable de revêtir toutes les formes,
Il est pâturage pour les gazelles et couvent pour le moine,
Temple pour les idoles et Ka'aba pour les pèlerins,
Il est la Table de la Torah et le Livre du Coran,
Il professe la religion de l'Amour quel que soit le lieu,
Vers lequel se dirigent ses caravanes,
Et l'Amour est ma Loi et ma Foi (Cité par Boutaleb, 2013 : 92).*

La tolérance religieuse d'Abdelkader apparaît également dans les mots du président Abdelaziz Bouteflika qui écrit :

Deux prisonniers français avaient fait part de leur intention de se convertir à l'islam croyant que c'était l'unique moyen pour eux d'obtenir leur liberté. Ayant compris leur véritable motivation, l'Emir Abdelkader, les rassura en leur faisant comprendre qu'ils n'étaient pas dans l'obligation de changer de confession car il appliquait la parole d'Allah : "point de contrainte en islam" (Cité par Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 : 75- 76).

On le voit, l'Emir Abdelkader prônait la liberté de culte, condition *sine qua non* de la paix et de la civilisation. Dans le même ordre d'idées, Mustapha Cherif précise que « *l'émir Abdelkader, artisan de l'humain universel, confirme que le respect de la liberté de pensée, de conscience et de culte est l'un des fondements de la civilisation* » (2017 :15).

Un autre fait marquant est l'échange de lettres entre l'Emir et Monseigneur Dupuch. Dans l'une de ces lettres, Dupuch demande à Abdelkader la remise en liberté d'un homme qui était l'un de ses prisonniers : « *Rends-moi la liberté de celui de mes frères qui vient de tomber dans tes mains guerrières.* ». A cette sollicitation, Abdelkader répond en ces termes :

Vous auriez dû me demander la remise en liberté, non d'un seul, mais de tous les Chrétiens qui ont été faits prisonniers depuis la reprise des hostilités. Je dirai mieux encore : Ne seriez-vous pas, à un double titre, à la hauteur de cette mission à laquelle vous vous dévouez si vous cherchiez à l'étendre à un nombre égal de Musulmans qui languissent dans vos prisons ? (Cité par Ait Dahmane et Amorouayach, 2017: 72).

En effet, c'est le prisonnier libéré qui a apporté cette réponse à Mgr. Dupuch (Dellal, 2014 :134). Suite aux échanges entre l'évêque et l'Emir, des centaines de prisonniers (musulmans et chrétiens) ont été libérés (Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 :72-73). Dans le même ordre d'idées, Churchill écrit : « *l'historique échange de prisonniers de Sidi khalifa, le 21 mai 1841, fut la glorieuse conclusion de ce touchant dialogue entre deux nobles cœurs* » (1971 :222).

Cet échange épistolaire entre les deux hommes rend compte, en plus du caractère magnanime de l'Emir à l'égard des prisonniers de guerre, de la possibilité d'un dialogue entre les religions. De cet échange, il ressort la tolérance de l'Emir à l'égard des chrétiens et plus largement à l'égard des Français.

L'évêque d'Alger attendait à ce que l'Emir lui demande la remise des quelques orphelins arabes, dont les parents ont trouvé la mort dans les prisons françaises, qu'il avait gardés après que l'échange de prisonniers a eu lieu. Mais au lieu d'une protestation, l'évêque reçoit une toute autre chose : des chèvres ! Les propos de l'Emir éclairent sur le pourquoi de

ce présent : « *je vous envoie un troupeau de chèvres, avec leur petits encore à la mamelle. Avec ce troupeau, vous pourrez ainsi, un peu plus longtemps, nourrir les petits enfants que vous avez adoptés et qui ont perdu leur mère. Je vous prie d'excuser un aussi modeste présent* » (Idem). Ce fait illustre une fois de plus la générosité, la tolérance et l'humanisme de l'Emir Abdelkader en temps de guerre.

Dans une autre lettre adressée à l'évêque d'Alger, Abdelkader écrit :

Envoyez un prêtre dans mon camp, il ne manquera de rien. Je veillerai à ce qu'il soit honoré et respecté comme il convient à celui qui est revêtu de la double dignité d'homme de dieu et de représentant de son évêque. Il priera chaque jour avec les prisonniers, il les reconfortera... » (Cherif, 2017 :109).

En plus de souligner le caractère magnanime de l'Emir Abdelkader à l'égard des prisonniers de guerre, en leur laissant la liberté de culte, ce passage met en exergue le respect qu'il témoigne à la religion chrétienne et à ses représentants.

Une autre preuve de la tolérance religieuse de l'Emir ainsi que de ces rapports pacifiques avec les chrétiens transparaît dans ses relations, durant sa captivité, avec les prêtres des paroisses avoisinant Pau et Amboise. En effet, l'Emir entretenait des relations avec « *l'évêque de Tours* », « *le P. Rabion* », « *les religieuses dominicaines* », etc., comme le souligne H. Teissier (2020 :65). Teissier note également les rencontres entre l'Emir avec son ami protestant suisse Charles Meynard ainsi que les poèmes écrits par Abdelkader, en guise de reconnaissance, à la religieuse dominicaine qui prenait soin de sa famille à Amboise.

Abdelkader, comme nous l'avons constaté, est un homme qui prônait la tolérance religieuse. Cette dernière atteint son paroxysme quand l'Emir Abdelkader sauve les chrétiens de Syrie d'un massacre. Cette action a valu à l'Emir Abdelkader l'appellation : « *le protecteur des chrétiens de Syrie* ». Cette représentation est commune aux écrits des auteurs algériens et français relatifs à l'Emir Abdelkader. Face à ce geste de tolérance et de réconciliation les auteurs français qualifient l'Emir Abdelkader de « *l'ami de la France*¹ », ce qui atteste de la grandeur de son action. Plus que l'ami de la France, l'Emir est l'ami de l'Humanité toute entière.

¹ Nous tenons à souligner que cette appellation revêt des sens différents selon les époques et les contextes. Si dans ce contexte, elle revêt une acception positive, il ne va pas de même dans d'autres contextes où cette appellation est connotée négativement, du point de vue algérien, signifiant que l'émir s'est rallié à la France. On retrouve l'usage de cette appellation, dans le sens d'un ralliement à la France, dans les textes coloniaux comme nous le verrons *infra*. Quoi qu'il en soit, c'est l'époque et le contexte qui déterminera le sens qu'il faut accorder à cette expression.

Mohamed Chérif Sahli met en exergue la tolérance de l'Emir Abdelkader, le protecteur des chrétiens de Syrie, comme le montre ce passage :

(...) Et ce sont ces vertus qui ont fait agir l'Emir en sauvant des vies humaines sans tenir compte de leurs origines ou de leurs religions. Il explique les raisons dans une lettre qu'il adressa à son ami suisse Eynard : « Quant à ce que vous me dites, cher ami, de ce que les journaux ont appris de moi, je vous dirai que si peu de choses que ce soit, je possède un grand zèle et une tolérance portée à un très haut degré, ce qui fait que j'ai de la considération pour tous les hommes de quelque croyance et de quelque religion qui soit. Je vais même jusqu'à protéger les animaux et je ne cherche à faire du mal à qui ce soit, mais je désire au contraire leur faire du bien » (Cité par Belkhouja, 2022 : 101).

De ce qui précède, il est aisé de comprendre que malgré la guerre, malgré le fait que les Français (chrétiens) soient ses adversaires, Abdelkader a fait preuve d'un humanisme et d'une tolérance inouïs. Le contraste est saisissant si l'on compare la conduite de la guerre prônée par Bugeaud et le comportement de ce dernier à l'égard des prisonniers de guerre.

L'Emir Abdelkader par sa tolérance, son humanisme s'érige en promoteur du « vivre ensemble ». Sa religion est incontestablement celle de l'amour et de la paix. Dans cette perspective, Mustapha Cherif écrit :

Il (Abdelkader) a mis au cœur de sa foi, de sa mission et de sa vocation, l'humanisme spirituel, le dépassement des divergences, le respect des différences. Sans utopie, il abordait la diversité des formes et le vivre ensemble comme un bienfait, en sachant que la foi n'a de sens que si elle est arrimée au bien commun et qu'elle assume la marche du temps (2017 :14).

Evoquant l'humanisme de l'Emir Abdelkader, Besnaci explique que cet « humanisme débordant émanait de son goût pour la poésie, et de sa profonde foi » (2016 :05). A partir de là, on comprend que l'Emir était aussi un poète et donc un homme sensible. En plus d'être poète, Abdelkader entretient un lien privilégié avec le savoir et les livres. En effet, l'Emir Abdelkader n'est pas seulement un chef de guerre et un résistant. Il est aussi un homme de savoir et de culture. Abdelkader était «un contemplatif, un homme de réflexions, de lettres, un écrivain, un penseur, un poète [...] » (Cherif, 2017 :11).

Le lien exceptionnel que l'Emir Abdelkader cultivait avec le savoir transparait dans ces lignes écrites par Eugène de Civry qui précise que :

Studieux et méditatif, il sut, jusqu'au milieu de l'agitation des camps et des périls de toutes les heures, donner à son esprit cette culture et ce recueillement qui élèvent au-dessus des préoccupations du jour et fortifient pour les assauts du lendemain. Sa bibliothèque le

suivait partout... ; il s'enfermait dans sa tente et feuilletait ces pages de la science et de la sagesse pour y chercher le calme et la sérénité (Belkhouja, 2022 :63).

Etienne et Pouillon (2007) soulignent que « *même dans cette smala mobile, il (Abdelkader) se préoccupait d'avoir toujours ses coffres remplis de textes et de livres auprès de lui* » (Cité par Besnaci, 2016 :20). Il ressort une image de l'Emir comme un « *amoureux des livres et du savoir* ».

Cette image est corroborée par les propos de Louis Lataillade qui fait remarquer que :

quand il est au camp, Abd el-Kader se tient accroupi au fond de l'outak, dans une sorte de niche, au milieu de ses coffres, de ses livres, de ses manuscrits uniques, la religion, la loi, la médecine, l'astronomie, ébauche de cette grande bibliothèque musulmane qu'il rêve de rassembler un jour» (1984 :15).

Il en va de même pour Mustapha Cherif qui note qu'Abdelkader « *possédait une riche bibliothèque, des milliers d'ouvrage, rares, qui l'accompagnaient partout [...]* » (2017 :11).

Mostefa Lacheraf souligne que « *l'Emir avait constitué, pendant de longues années, une sorte de bibliothèque nationale [...]* » (1969 : 184). Amar Belkhouja abonde dans ce sens : « *Il (Abdelkader) ne perdait pas un seul instant, en temps de paix et en temps de guerre, pour collecter livres et manuscrits. Une bibliothèque a pris forme à Tagdempt. Le projet de l'Emir Abdelkader constituait en la mise en place d'une véritable bibliothèque nationale.* » (2022 :132).

Cette idée d'une bibliothèque témoigne de la volonté de l'Emir de non seulement rassembler les savoirs mais aussi de partager ces derniers. A ce titre, il apparaît comme un « *promoteur du savoir* ».

Par la promotion du savoir, l'Emir Abdelkader veut instruire ses compatriotes et donner à sa patrie un rayonnement culturel. Dans la même perspective, l'historien Amar Belkhouja écrit :

Le XIX^e siècle aura connu un grand homme d'Etat doublé d'un vaillant résistant, d'un habile stratège militaire mais aussi et surtout d'un érudit qui se préparait à mobiliser toutes les intelligences de son pays pour réaliser un véritable sursaut culturel et civilisationnel dans une patrie qu'il aimait et défendait par-dessus tout (Idem, 132).

L'amour de l'Emir pour les livres est telle qu'il « *enverra jusqu'au fins fonds de l'Anatolie, à Konya, ses élèves recopier des manuscrits d'Ibn Arabi... dont il sera le premier éditeur moderne* » (Bruno Etienne, 2012 :144, cité par Besnaci, 2016 :21).

Charles André Julien évoque l'amour que l'Emir portait aux livres ainsi qu'à la poésie en ces termes :

Il aimait les livres, collectionnait les manuscrits et souffrait de suivre à la trace les feuillets lacérés par la colonne française après la prise de la « smala ». Poète et écrivain, il encourageait les écrivains dont les chants épiques entretenaient la foi des combattants, car il ne faut pas oublier que l'émir était un grand poète, que son diouane de poésie, qu'il se plaisait à enrichir, se situe à un bon rang dans la littérature arabe moderne (Belkhouja, 2022 : 77).

A propos du diouane de poésie de l'Emir, l'écrivain libanais René Khawam écrit : « *Ses poèmes marquent un renouveau dans la poésie algérienne ; leur caractère attachant vient toujours du fait qu'ils sont liés à l'action et contiennent sa foi patriotique. La langue, l'image, les figures de style...annoncent le renouveau littéraire future* » (Cité par Boutaleb, 2013 : 25). On le voit, la ferveur patriotique de l'Emir apparaît jusque dans sa poésie, témoignant par là de son attachement viscéral à sa patrie. Qui plus est, l'Emir Abdelkader a apporté sa touche à la littérature algérienne.

L'esprit de savoir et de découverte chez l'Emir Abdelkader est mis en exergue par Etienne et Pouillon (2007) qui écrivent : « *c'est à cheval qu'il parcourt toute la région de Tlemcen au Sahara et jusqu'à Oran à la recherche de ce savoir [...]* On le voit parcourir la région [...] à la recherche d'un livre nouveau ou d'un savant inconnu » (Cité par Besnaci, 2016 : 15-16).

Dans le cadre de son Etat naissant, l'Emir Abdelkader avait non seulement établi un système d'éducation publique dans toutes les tribus mais il veillait aussi à ce que les livres et manuscrits ne soient pas détruits. A ce titre, l'Emir apparaît comme étant un « *protecteur du savoir* ». Dans le même ordre d'idées, les propos de l'Emir sont évocateurs :

[...] Je mis le plus grand soin à empêcher la destruction des livres et des manuscrits. J'avais d'autant plus raison de faire diligence en cette matière, que, chez nous, il faut des mois pour faire une seule copie. C'est pourquoi, je donnai, dans toutes les villes et les tribus, les ordres les plus rigoureux pour que le plus grand soin fût pris de tous les manuscrits, pour que celui qui serait pris à les détruire ou à les abîmer fût sévèrement puni (Cité par Churchill, 1971 :168).

Comme nous le constatons, l'Emir Abdelkader était, pour reprendre l'expression de Belkhouja (2022), un « *protecteur du livre* ». L'Emir, écrit l'historien, « *enfermait ses livres et ses manuscrits dans les mêmes malles contenant l'or et le trésor de l'Etat* ». Et Belkhouja d'ajouter que l'Emir accordait une « *récompense pour tout soldat qui sauverait un manuscrit [...]* » (2022 :132).

L'Emir Abdelkader s'intéresse à tous les domaines du savoir, que ce soit un savoir religieux ou un savoir profane. Dans ce sens Mustapha Cherif précise que l'Emir Abdelkader :

Etait un ascète, un pénitent, chercheur assoiffé de savoir temporel et spirituel. [...] Rien ne lui était étranger, ni la littérature arabe, ni l'histoire, ni la philosophie, ni les mathématiques, l'astronomie ou la médecine. Les ouvrages ou archives qui traitent de la tradition spirituelle de l'islam, le soufisme, comme ceux d'Abou Hassan al-Chadhili (XIII^e), d'Ibn Arabi (XII^e), d'Ibn Atta-Allah (XIII^e) et ceux sur l'histoire et les sciences politiques, d'Aristote à Ibn Khaldoun (XV^e), le passionnaient (2017 :19).

Ce rapport particulier de l'Emir au savoir est également mis en exergue par Charles-Henri Churchill dans la biographie qu'il a consacrée à l'Emir. L'Emir, écrit Churchill, « *consacrait tout son temps à l'étude, sérieusement, inlassablement* » (1971 :56). Abdelkader était donc un véritable étudiant, « *un étudiant enthousiaste* ». Ce point trouve son illustration dans le propos de Churchill qui écrit :

Les œuvres de Platon, Pythagore, Aristote, les traités des plus fameux auteurs de l'ère des Califes, sur l'histoire ancienne et moderne, la philosophie, la philologie, l'astronomie, la géographie, et même des ouvrages de médecine, étaient parcourus avec ferveur par l'étudiant enthousiaste. Les plus grands esprits l'entouraient. Il n'aurait pas changé l'intimité qu'il entretenait avec eux contre tous les trônes de l'univers (Idem).

Il en ressort que le spectre de connaissance de l'Emir était très large, sa curiosité était sans limites et son appétit de connaissance toujours grand. Mais surtout, entre le savoir et le pouvoir, l'Emir Abdelkader a opté pour le pouvoir du savoir. Cela dénote la place de choix qu'occupe la dimension du savoir dans la vie de l'Emir.

Churchill raconte que lors de sa visite à l'imprimerie, à Paris, l'Emir Abdelkader déclare : « *j'ai combattu vos batteries sur les champs de la bataille en Algérie. J'apprécie celles-ci, car elles sont les batteries de la pensée et du savoir* » (Cité par Belkhouja, 2022 :65). Bref, partout où il se trouve, l'Emir Abdelkader apprécie le savoir.

La sagacité ainsi que l'étendue de vue extraordinaire de l'Emir Abdelkader est mise en lumière par Marie d'Aire, née Boissonnet qui écrit : « *Doué d'une sagacité peu commune,*

d'un coup d'œil sûr et prompt, Abdelkader, soit dans ses aperçus philosophiques, soit dans ses considérations générales sur la science, montre une portée de vue qui n'est pas ordinaire » (Idem, 58). L'Emir Abdelkader apparaît ici comme un penseur et un visionnaire.

Tout compte fait, l'Emir Abdelkader est un homme instruit, un homme du savoir, un promoteur du savoir et un protecteur du livre. Mieux encore, il s'érige en un penseur et un visionnaire. Ce serait cette instruction qui aurait donné à l'Emir les qualités et les talents qu'il avait à savoir : le charisme, le sens du verbe, le courage, la patience, le sens du devoir, l'amour de l'autre, la sensibilité, la tolérance... pour ne citer que ceux-ci.

Aussi, ses lectures ont inspiré sa vision de la politique, de la civilisation, de la religion et de la culture. Il aboutit à la conclusion que la foi, le savoir et les sciences peuvent aller ensemble et coexister en harmonie. Dans cet ordre d'idées, M. Cherif écrit :

Sur le plan du savoir profane, Platon et Aristote, Averroès et Maïmonide, théologien juif, Avicenne et Ibn Khaldoun lui étaient familiers, comme en témoignent ses écrits. À partir des leçons des anciens, il développa sa propre vision de la culture, de la civilisation, de la religion, de la politique. Il mettait l'accent sur la liberté responsable et enseignait que la foi authentique se conjugue avec le savoir et les sciences (2017 : 23).

Dans son livre intitulé : « *Rappel au raisonnable et avis au distrait, Dhikra el Akel wa Tenbih el ghafel* », publié et traduit en 1855 sous le titre « *Lettre aux Français* », un livre dont l'Emir a commencé la rédaction durant sa captivité à Amboise, Abdelkader fait l'éloge de la science, de la connaissance en lien avec la foi, toutes orientées vers le bien commun. Abdelkader « *pratique la critique de la culture conservatrice du monde arabe décadent du XIX^e siècle et celle déshumanisante du positivisme européen* » (Idem., 24). L'Emir portait donc un regard critique sur le monde et sur son temps.

L'Emir Abdelkader incarne l'harmonie des contraires notamment lorsqu'il plaide pour une alliance entre l'authenticité et la modernité, pour l'articulation de l'ancien et du moderne. Plus concrètement, l'Emir Abdelkader prônait la complémentarité entre le monde arabe et le monde occidentale, le premier par sa spiritualité, le deuxième par son savoir scientifique et technique.

Il en ressort que la riche culture de l'Emir Abdelkader, livresque ou spirituelle, lui a permis d'avoir un regard ouvert sur le monde, sur les cultures, de se forger une vision politique et sociale et de comprendre l'importance de la fraternité et de la complémentarité.

Ceci étant dit, nous reprendrons dans ce qui suit le fil de l'histoire, que nous avons interrompu par quelques touches biographies relatives à l'Emir. Ces touches nous ont permis

de mettre en exergue la grandeur du « *protecteur des droits des prisonniers* » et du « *modèle de magnanimité* », de « *l'homme de tolérance religieuse et culturelle* », de « *l'homme de culture et de savoir* » qu'était Abdelkader.

La résistance d'Abdelkader qui a commencé en 1832 a dû prendre fin en 1847. Légitime est alors la question de savoir qu'est-ce qui a poussé Abdelkader à mettre fin à 15 années de résistance. C'est à cette question que nous allons répondre dans les prochains paragraphes.

4. La reddition et l'emprisonnement de l'Emir Abdelkader

Comme nous l'avons déjà souligné, la Smala constitue la capitale itinérante de l'Emir. Elle fait partie de la stratégie de ce dernier pour faire face à la guerre et à la tactique de Bugeaud.

En revanche, le 16 mai 1843, la Smala de l'Emir Abdelkader fut surprise à proximité du puits de Taguine, au sud ouest de Bougie, par le duc d'Aumale, fils du roi Louis-Philippe. Ainsi, le duc d'Aumale avec ses 600 cavaliers¹ s'emparèrent de la Smala d'Abdelkader. Churchill décrit et raconte cet épisode en ces termes :

Quand elle parvint à la smala, la cavalerie française, se déployant en éventail, traversa en ouragan cette mer de tentes, et dispersa rapidement une population de vieillards, de femmes et d'enfants, affolés et saisis de panique. La petite garde de 500 réguliers tira une salve et prit la fuite. Une poignée de Hachems essaya bravement d'arrêter le torrent, ils furent balayés. En moins d'une heure, la victoire était complète (1971 :235).

Ce n'est pas par hasard que les Français ont découvert le lieu où se trouvait la Smala de l'Emir Abdelkader. En effet, si Djelloul Ben Ferhat Ben Ameer, Agha de tout l'Ouarsenis, est resté fidèle à l'Emir Abdelkader jusqu'aux derniers instants de sa vie, il n'en était pas ainsi pour son frère Ameer, qui était au service de la France. C'est ce dernier qui « *indiqua à l'armée française le lieu où se trouvait la Smala de l'Emir Abdelkader, capitale mobile insaisissable depuis de longues années, après la destruction de Tagdempt en tant que capitale ainsi que toutes les autres places fortes* » (Belkhouja, 2022 :37).

Le jour de la prise de la Smala, Abdelkader était absent. Bon nombre de ses parents furent emprisonnés, ses manuscrits ont été dispersés et ses trésors volés. Néanmoins, la femme, la mère ainsi que les enfants de l'Emir ont réussi à prendre la fuite.

¹ Nous nous appuyons ici sur les chiffres de l'article du site *histoirecoloniale.net* cité en haut.

La lettre que l'Emir Abdelkader envoie au général Daumas renseigne sur l'enjeu de cette capitale mouvante qu'était la Smala. L'Emir y évoque sa composition, l'ordre qui y régnait, la difficulté qu'il y avait pour s'en emparer et enfin son regret de ne pouvoir être présent le jour où cette smala fut prise, à son grand désagrément. Voici le contenu de cette lettre :

Quand ma Smala a été attaquée... Je n'évalue pas moins de 60 000 âmes la population qu'elle renfermait; il n'en avait pas été enlevé la dixième partie. J'avais avec moi les tribus entièrement organisées... Ma Smala renfermait des armuriers, des selliers, des tailleurs, tous les ouvriers nécessaires à notre organisation... L'ordre du campement était parfaitement réglé. Quand j'avais dressé ma tente, chacun connaissait l'emplacement qu'il devait occuper. Autour de moi, de ma famille, de mon petit trésor, j'avais toujours trois cents ou quatre cents fantassins réguliers, mes khilias, et puis les Hachem de Ghris, qui m'étaient dévoués plus que tous les autres. Tu vois par là qu'il n'eût pas été facile d'arriver jusqu'à moi; non pas que je prisse ces précautions par un sentiment de crainte, mais je sentais que j'étais le bras qui portait son drapeau... Je me trouvais, moi, du côté de Tagdement... J'avais avec moi mille cinq cents ou mille six cents cavaliers... Si je m'étais trouvé là, nous aurions combattu pour nos femmes, nos enfants et vous eussiez vu sans doute un grand jour. Mais Dieu ne l'a pas voulu, je n'ai appris ce malheur que trois jours après; il était trop tard"! (Hani, 2004, cité par Cherif, 2017 :69).

Pour M. Cherif (Idem, 68), la prise de la Smala de l'Emir constitue « un génocide culturel » commis par le colonisateur, dans la mesure où toute la bibliothèque de l'Emir qui s'y trouvait fut détruite.

L'épisode de la prise de la Smala d'Abdelkader a fait l'objet de « la propagande de la monarchie de Juillet (qui) en tira grand profit, au point d'en faire un des clichés de la conquête coloniale française pour le reste du siècle » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). Dans la même perspective, C. Boutaleb écrit :

L'extermination des populations sans défenses, le pillage et surtout la destruction de l'immense et considérable bibliothèque de l'Emir furent considérés, par l'historiographie coloniale française, comme un « haut fait d'armes » du duc d'Aumale ! Pour glorifier cette « victoire militaire » mineure mais symbolique pour la France, Horace Vernet a peint une toile immense exposée dans une salle en restauration du château de Versailles (2013 : 83).

La prise de la Smala est loin de désespérer l'Emir Abdelkader qui, une fois l'épisode passé, dit à ses officiers et ses hommes : « *Que dieu soit loué [...], tous ces objets auxquels j'attachais tant de prix, qui étaient si chers à mon cœur, et me donnaient tant de souci, ne*

faisaient que gêner mes mouvements, et me détournaient de la bonne voie. Dans l'avenir, j'aurai toute liberté pour combattre les infidèles » (Cité par Churchill, 1971 : 236).

Comme nous le constatons, malgré la prise de la Smala, l'Emir Abdelkader reste déterminé et continue sa résistance. Il est *« dans l'Ouest, il est au sud, toujours mobile mais harcelé et épuisé. Il crée une mini-smala, la daïra pour protéger les femmes, les vieillards et les blessés »* (Etienne et Pouillon, 2007 :42, cités par Besnaci, 2016 : 17).

Après la prise de la Smala, Abdelkader se réfugie au Maroc où il reçoit l'aide du sultan Abd el-Rahmane. Cependant cette aide allait rompre la relation de paix qui caractérisait la France et le Maroc. D'ailleurs, le général Bugeaud avait adressé une lettre à El-Ghenaoui, à la tête de la garnison marocaine d'Ouchda (Oujda), dans laquelle il fait savoir que la paix et l'amitié entre les deux pays, la France et le Maroc, avait pour seul obstacle l'Emir Abdelkader. Voici le contenu de la lettre :

« Nous désirons, écrivait le général Bugeaud, avoir les mêmes frontières que les Turcs et qu'Abdel Kader après eux. Nous ne voulons rien de ce qui vous appartient. Mais nous devons insister pour que vous renonciez à accueillir Abdel Kader, à lui accorder aide et soutien, à lui redonner vie quand il est sur le point d'expirer, et à le lancer sur nous avec une nouvelle vigueur. Cela n'est pas de la véritable amitié; c'est de la guerre ; et cette guerre, vous nous la faites ainsi depuis deux ans.

« Nous désirons que vous confiniez la daïra d'Abdel Kader et ses principaux Lieutenants dans la partie occidentale de l'Empire, et que vous débandiez ses troupes régulières, infanterie et cavalerie. Nous demandons également que vous ne tolériez plus l'émigration de nos tribus vers votre territoire, et que vous renvoyiez immédiatement celles qui s'y trouvent déjà stationnées.

« Nous nous engageons à la réciprocité en votre faveur, si l'occasion s'en présentait. Voilà qui peut, à juste raison, se définir comme la pratique du principe de bonne amitié entre deux nations. A ces conditions, nous serons vos amis, nous encouragerons votre commerce, et nous favoriserons le Gouvernement de Moulay Abderhaman autant qu'il sera en notre pouvoir. Si vous agissez autrement, nous serons vos ennemis. Répondez sans tarder, et n'usez point de phrases évasives, car je ne les comprends pas » (Cité par Churchill, 1971 :246).

Le 18 août 1844, Bugeaud remporte la bataille d'Isly près d'Oujda. Mogador et Tanger furent bombardés par la flotte française. Suite au traité de Tanger, signé le 10 septembre 1844 après la victoire des Français à Isly sur l'armée marocaine, Abdelkader est mis hors la loi par le sultan Abd el-Rahmane, son ancien protecteur.

Abdelkader, bien qu'affaibli, n'abandonnera pas le combat. Ainsi, en 1845, *« il dévala dans la vallée de la Tafna, mit en déroute et tailla en pièces un détachement français à Sidi-*

Ibrahim. Dans cette action, le lobe de son oreille droite fut emporté par une balle. Ce fut la seule blessure sérieuse qu'il ait jamais reçue » (Idem, 252).

Devant l'imminence du danger qu'ils redoutent, Lamoricière, Cavaignac, Bedeau demandent du renfort au Gouvernement. Bugeaud amène de France de nouvelles légions, entre en campagne avec 120.000 hommes pour parer le coup menaçant d'Abdelkader. Ainsi,

Quatorze divisions, entièrement équipées avec leur infanterie, leur cavalerie et leur artillerie, parcoururent le territoire condamné dans toutes les directions, les uns agissant de concert, d'autres isolément, mais toutes écrasent, par le fer ou par le feu, toute résistance, où qu'elle apparût. Les hommes étaient massacrés sans merci, les habitations brûlées sans pitié, les récoltes livrées à l'incendie, les fugitifs étouffés vifs dans des cavernes. Saint Arnaud menait la « colonne infernale ». [...] (Ibid., 253).

Demandant au Sultan du Maroc, Abderrahmane, de respecter le traité signé avec eux, les Français lui demandent d'expulser l'Emir de son empire. La *deira* d'Abdelkader établie au Maroc fut attaquée à maintes reprises. L'Emir a réussi à défendre sa *deira*. Ses succès alimentaient la crainte du sultan marocain de voir l'Emir le remplacer dans le trône. L'Emir Abdelkader a écrit au Sultan Abderrahmane tentant de ranimer l'amitié du passé, mais en vain. En effet, contraint par la France à respecter le Traité, le sultan marocain donne la réponse suivante à l'Emir : « *Abdelkader doit ou se rendre lui-même en personne au Sultan Abdrahman, ou s'en retourner dans le Sahara algérien. En cas de refus ou d'atermoisement, les armées impériales marcheront contre lui* » (Ibidem, 265).

Le duc d'Aumale succéda au maréchal Bugeaud qui a remis sa démission. Ainsi, il devient le nouveau gouverneur de l'Algérie et avait pour mission de poursuivre la lutte. La cessation de l'aide marocaine était lourde de conséquence pour Abdelkader. Comme l'explique Emmanuelle Papot, « *le souverain marocain, inquiet de la popularité d'Abd el-Kader parmi ses sujets et cédant aux menaces de la diplomatie françaises, lance ses troupes contre lui. Abd el-Kader choisit de se rendre aux Français* » (2008 : § 9).

Voici comment l'Emir Abdelkader raconte la situation dans laquelle il se trouvait et le choix qu'il a pris de se rendre, sous conditions, conditions que nous expliciterons après, aux Français :

Cependant, vers la fin de 1847, ma position, celle de ma deïra surtout, devenait de plus en plus critique. Loin d'accourir à mon secours, l'empereur du Maroc m'avait abandonné, se mettait à me poursuivre et à me combattre, et j'avais autant à craindre désormais des Kabyles du Rif que des chrétiens et des Français eux-mêmes, dont les efforts se multipliaient avec mes angoisses et mes revers. Toutefois, je ne songeais pas encore à entrer en accommodement avec

les Français, quand ma deïra, où se trouvaient ma mère et tous les miens, ayant été exposée tout à coup, sans qu'il me fût possible de l'empêcher, à tomber entre les mains du général de l'ouest, je pris brusquement mon parti. J'aurais bien pu sans doute échapper de nouveau personnellement à cette poursuite acharnée, J'avais encore autour de moi un certain nombre de mes vieux cavaliers, d'une bravoure égale à leur fidélité proverbiale. Longtemps encore j'aurais pu inquiéter les Français ; les tribus du désert ne m'auraient pas refusé un peu d'orge et de lait ; j'aurais même pu, à la rigueur, gagner à cheval la route des villes saintes. Mais, les vieillards et tant de malheureux blessés qui m'accompagnaient, que seraient-ils devenus ? [...] (Cité par Bessaïh, 2022 : 110).

Contraint, Abdelkader s'est rendu le 23 décembre 1847 au général Lamoricière qui reçoit son épée. En échange, l'Emir reçoit la promesse d'être conduit, avec sa suite, soit à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. En 1847, la France régnait sur la totalité du Tell algérien jusqu'aux steppes.

Evoquant le moment de la reddition de l'Emir Abdelkader, l'historien A. Belkhouidja écrit :

Le moment est fort émouvant et si pénible pour un homme qui s'est battu avec fougue jusqu'aux derniers instants et qui fut contraint pour une multitude de raisons d'arrêter le combat, lui qui rêvait de faire de l'Algérie la perle du Maghreb et du monde arabe, lui le précurseur de la renaissance musulmane (2022 : 20-21).

Comme nous l'avons déjà souligné, la reddition de l'Emir Abdelkader était « conditionnelle ». Sahli abonde dans ce sens : « Sa reddition conditionnelle comportait son engagement de ne plus combattre la France et l'engagement français de le conduire à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, sur la route de la Mecque où il avait l'intention de se retirer » (2019 :45).

On le voit, les deux destinations, à savoir Alexandrie ou Saint-Jean d'Acre, sont celles « choisies » par l'Emir Abdelkader lui-même. En témoigne les propos de Lamoricière qui promettait d'exaucer le vœu d'Abdelkader :

Par sa foi, par son éloquence, par les batailles qu'il a livrées, par les succès qu'il remportés, un homme est devenu le vivant symbole d'une idée qui agit profondément sur les masses, il représente un immense danger aussi longtemps qu'on le laisse dans son pays. J'ai seulement promis et stipulé que l'émir et sa famille seront conduits à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie. Ce sont les deux seules localités que j'ai mentionnées. Ce sont celles qu'il a désignées dans sa demande et que j'ai acceptées (Cherif, 2017 :75).

Cela étant dit, c'est en ces termes que l'Emir Abdelkader mettait fin à quinze années de résistance acharnée contre l'occupant français :

La lutte est finie. Dieu en a décidé ainsi. Nous devons nous rendre à l'évidence : nous avons combattu quinze années durant, pour sauver notre peuple de la domination chrétienne, que puis-je faire encore dans ce pays alors que la cause est perdue. Que peuvent les tribus elles-mêmes en face d'une armée puissante qui n'hésite pas à employer tous les moyens pour les anéantir (Idem, 72).

Le génie, la force et l'influence de l'Emir Abdelkader étaient tels, qu'à la suite de sa reddition, *Le Moniteur*, du 03 janvier 1848, écrit :

La soumission d'Abdelkader est un événement d'une immense importance pour la France. Elle assure la tranquillité de notre conquête. Elle nous permet de réduire sensiblement les quantités d'hommes et d'argent que nous avons consacrées à l'Afrique depuis de si nombreuses années. De ce seul fait, elle contribue à augmenter le poids de la France en Europe. Aujourd'hui, la France peut, s'il est nécessaire, transporter sur d'autres points la centaine de milliers d'hommes qui tenaient ces populations sous son joug (Cité par Churchill, 1971 :276).

L'inégalité du rapport de force entre les forces occupantes et les forces de la résistance constitue l'une des raisons qui ont poussé l'Emir à mettre fin à la lutte. A l'inégalité du rapport de force, s'ajoute la brutalité dont a fait montre l'envahisseur. M. Chérif abonde dans ce sens : « [...] *Le déséquilibre des forces, en raison de la puissance technique, le nombre de soldats de l'armée coloniale, dix fois supérieur à celui des troupes résistantes, la brutalité, marquée par nombre de charniers, qui ravageait le pays, ont fini par avoir raison de l'émir* » (2017 :67).

La supériorité des Français en hommes et en armes, la guerre totale conduite par Bugeaud sont certes parmi les causes de la défaite de l'Emir Abdelkader, mais une autre raison aussi a concouru à cette défaite : des confréries religieuses ainsi que des tribus dissidentes se sont alliées à la France et ont refusé l'autorité et l'administration d'Abdelkader (Peyroulou et al. 2014).

Le déséquilibre du rapport de force, le manque de soutien, la perte d'une partie de ses troupes, mettent l'Emir Abdelkader dans une situation de faiblesse qu'il reconnaît, dans sa lettre à l'évêque Dupuch, en ces termes :

J'ai combattu pour ma religion et mon pays. J'ai rempli mon devoir envers Dieu. Et maintenant que je suis impuissant, je n'y peux rien, je veux me reposer de la fatigue de la

guerre. Et le seul remède pour cela, est de partir à la Mecque ou Médine pour le Hadj. Ainsi, je me libère de ce fardeau. Il ne me reste plus l'envie du pouvoir (Cité par Cherif, 2017 :70).

En somme, il faut dire que la capitulation de l'Emir, après quinze années de combat contre l'une des armées les plus puissantes au monde, n'est pas un acte de lâcheté, au contraire, il s'agit d'un « acte de sagesse, car continuer à combattre aurait été suicidaire ou génocidaire pour le peuple algérien, particulièrement après la prise de la smala le 16 mai 1843, le massacre des populations et les pressions de la France sur le Maroc » (Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 : 70).

Pour l'historien Amar Belkhouja, l'Emir Abdelkader « ne s'est pas rendu aux Français. L'Emir s'est rendu à l'évidence. Il était désespéré et combien peiné de voir les tribus complètement ruinées par le projet maléfique colonial, massacrées, persécutées, razzées à tout moment » (2022 :85).

Dans la même veine, Mustapha Cherif écrit : « alors âgé de quarante ans, âge symbolique, il (Abdelkader) doit se résoudre à suspendre la résistance et à s'exiler, afin d'éviter tout risque d'extermination de son peuple ; ce fut pour lui l'acte le plus douloureux de sa vie » (2017 :71). Les propos de l'Emir à la fin de la lutte abondent aussi dans ce sens :

Croyez-moi, la lutte est terminée. Résignons-nous. Dieu est témoin que nous nous sommes battus aussi longtemps que nous en avons été capables. S'il nous a pas donné la victoire, c'est parce qu'il a jugé que ce pays devait appartenir aux chrétiens. Qu'importe si je reste ou non, dans ce pays ? Que puis-je faire de plus pour la cause que nous avons défendue ensemble si longtemps ? Puis-je recommencer la guerre ? Je serai battu ; et les Arabes ne seraient qu'exposés à des souffrances renouvelées (Cité par Churchill, 1971 :271).

La sagesse de l'Emir Abdelkader qui a mis fin à une longue lutte est également perceptible dans les propos de Belkhouja qui écrit ceci :

Epuisé par une longue guerre et trahi de toutes parts, l'Emir Abdelkader voit ses troupes s'affaiblir. Il ne dispose ni de ravitaillement ni d'armement. Prolonger la lutte, c'est exposer son peuple à d'inutiles et cruelles souffrances, c'est le conduire au suicide collectif face à une machine de guerre française qui sème la terreur, la mort, la destruction, la ruine totale et matérielle (2022 :20).

Le mot « reddition », il faut le dire, prête à confusion. Les spécialistes de l'Emir expliquent que quand on parle de la reddition d'Abdelkader, il faut entendre la cessation des hostilités, l'armistice conclu entre la France et l'Emir Abdelkader et la condition formulée par

ce dernier d'être conduit à Saint-Jean-d'Acre en Palestine ou à Alexandrie en Egypte. Dans le même ordre d'idées, Amar Belkhouja cite Hassan Sohbi (2004) qui, au cours de sa conférence dans le cadre du colloque de la Fondation de l'Emir Abdelkader, déclare :

La guerre part de l'affrontement avec les troupes de l'Emir Abdelkader à une guerre totale, jusqu'à la destruction génocidaire du peuple algérien. Malgré l'encadrement de l'armée coloniale par des soldats de métier sortis d'écoles de guerre, l'armée française a échoué puisqu'elle n'a pas capturé l'Emir Abdelkader, ni ne l'a tué ; il ne s'est pas rendu puisqu'il y a eu armistice en 1847, ou « suppression des armes » (Cité par Belkhouja, 2022 : 87).

On le voit, l'Emir Abdelkader n'a donc pas été capturé ni forcé à se rendre pendant les combats. La reddition est en quelque sorte un contrat de paix volontaire et emprunt de sagesse conclu par l'Emir avec les Français pour éviter le génocide du peuple algérien. Il en résulte que le mot « *reddition* » ne doit pas être compris comme une alliance avec la France ou une trahison de la part de l'Emir Abdelkader à sa propre patrie.

Dans le même sens, Chamyl Boutaleb El-Hassani, dans son livre « *L'Emir Abdelkader face au parjure français* », souligne qu' :

Il faut dénoncer avec la plus grande vigueur les falsifications et autres duperies de l'histoire concernant l'Emir Abd-El-Qader dont la plus grave est celle de la prétendue « reddition » de l'Emir et son « amitié » pour la France coloniale (!!!). Là aussi, pour effacer des mémoires collectives le parjure français du 23 décembre 1847 à Sidi Taher, près de Ghazaouet, les thuriféraires d'ici, de leurs maîtres de là-bas, faisant fi de l'honneur de ce grand homme colportent assez régulièrement cette idée, alors qu'en réalité il y a eu des négociations avec acceptation totale des conditions posées par l'Emir pour l'« arrêt des combats » ou « l'armistice », accord dûment signé et paraphé par les deux parties (Lamoricière d'un côté et l'Emir de l'autre). [...] (2013 :99).

Les anciens dictionnaires de langue française ainsi que dans les anciens manuels d'histoire à l'époque coloniale, explique Belkhouja, disaient que l'Emir « *s'était rendu* » et est devenu « *l'ami fidèle de la France* » :

On continua à nous marteler l'esprit à satiété pour nous faire admettre que « l'Emir Abdelkader s'était rendu puis devint l'ami fidèle de la France ». C'est ainsi qu'il est présenté dans les anciens dictionnaires de langue française que nous consultions dans notre enfance à l'école coloniale de même que dans les manuels d'histoire de ce temps-là. [...] (2022 : 86-87).

Dans le même ordre d'idées, Chamyl Boutaleb écrit :

Abd-El-Qader n'a jamais été l'ami de la France (la France coloniale) ; Il a été beaucoup plus que cela : Il a été l'ami de l'Humanité toute entière ; il n'a surement pas capitulé devant la France coloniale mais négocié pendant trois jours l'arrêt des combats. Tous ses adversaires l'ont reconnu (Bugeaud, Lamoricière, Trézel, Cavaignac, Clauzel, Soult, Saint-Arnaud, de Neveu, Boyer, Pélissier, Youssouf, etc.) même le Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte qui lui signifia sa libération d'une honteuse et injuste incarcération, fruit d'un parjure français [...] (2013 :97-98).

Comme nous avons pu le constater, la « reddition » de l'Emir Abdelkader fut « conditionnelle », en ce sens que c'est lui qui, en rendant ses armes à la France, a imposé la condition de pouvoir « s'exiler » dans une terre musulmane, tout en posant également des conditions pour le sort de son peuple, auquel il a épargné un « génocide ».

Cela étant dit, il est à noter qu'aujourd'hui encore, dans le discours social, en Algérie, la « reddition » de l'Emir Abdelkader donne lieu à deux positionnements polémiques. Les uns considèrent la reddition de l'Emir comme un acte sensé de sagesse et de lucidité devant un combat perdu d'avance compte tenu de l'inégalité du rapport de force, l'abandon de l'Emir par certaines tribus, la guerre inhumaine menée par Bugeaud... D'autres, au contraire, considèrent la reddition de l'Emir comme un acte de lâcheté, par ce qu'un héros ne se rend pas et préférera mourir pour sa patrie. La reddition de l'Emir est également interprétée comme une trahison car, selon ses détracteurs, l'Emir se serait rendu à la France et serait devenu l'« ami de la France ».

On le voit, la polémique sociale qui entoure la figure de l'Emir Abdelkader aujourd'hui n'est autre que le prolongement de discours polémiques antérieurs. Autrement dit, une partie des Algériens d'aujourd'hui ne font qu'actualiser la représentation de l'Emir qu'à construite la France coloniale, représentation selon laquelle l'Emir s'est « rendu à la France » et est devenu son « ami ».

Cela étant posé, reprenons le parcours de l'Emir Abdelkader. Lors de sa reddition, Abdelkader, comme on l'a vu ci-haut, a reçu la promesse d'être conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. Toutefois, au lieu d'être conduit vers ces destinations, l'Emir s'était retrouvé à bord d'une frégate à destination de Toulon, où il sera emprisonné. On le voit, la parole donnée par Lamoricière à l'Emir, confirmée par le duc d'Aumale, n'a pas été tenue. Dans la même perspective, Eugène de Civry écrit : « le gouvernement qui, au mépris de la parole d'un général (de Lamoricière NDA), de l'honneur d'un prince du sang (le duc d'Aumale, gouverneur général NDA) et de la gloire d'une armée entière, n'a pas hésité à mettre la main sur Abd-el-Kader et à le jeter en prison » (Cité par Belkhouidja, 2022 :85).

Pour rappel, le 10 janvier 1848, la frégate, avec à son bord Abdelkader bien-sûr mais aussi sa famille ainsi que sa suite, accosta à Toulon. Le 28 du mois suivant Louis-Philippe est détrôné suite à une révolution parisienne et dut s'exiler en Angleterre. Le duc d'Aumale fut ainsi contraint de rejoindre sa famille en terre d'exil (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). A l'annonce de la nouvelle de la chute du Roi, l'Emir Abdelkader voyait son avenir s'assombrir. Dans ce sens, Churchill écrit :

Le 28 février 1848, Abdelkader reçut la nouvelle de la révolution, de l'abdication du Roi, de la proclamation de la République. Il vit immédiatement l'immense importance de ces événements pour son avenir, et eut l'impression d'être le jouet des caprices de la fortune. Il n'avait pas le moindre lien avec ce nouveau Gouvernement. Il ne pouvait plus invoquer le respect sacré des traités, de l'honneur, de la bonne foi. Il sentait qu'il ne devait pas s'attendre à un geste de générosité, alors qu'il n'avait pu obtenir ne fût-ce que la simple justice (1971 :279).

La promesse faite à l'Emir Abdelkader n'a pas été tenue par le duc d'Aumale, ni par la France d'ailleurs. Ainsi, il a connu plusieurs années de captivité à Toulon, Pau, et enfin à Amboise.

Même si la France avait pris l'Emir Abdelkader en captivité, elle redoutait toujours qu'il reparte en Algérie et qu'il mette à nouveau en branle la résistance. En témoigne la visite de M. Ollivier, commissaire du Gouvernement provisoire, à l'Emir en pleine captivité. Il faut dire que la République n'affronta pas l'Emir : *« en paladin résolu de racheter, dans un geste chevaleresque, l'honneur français, mais en suppliante, devant la magie d'un nom qui, même du sein de sa disgrâce, était d'un poids décisif dans l'avenir de la puissance française »* (Idem).

Ainsi, on demanda à l'Emir de donner une garantie qu'il ne repartira jamais en Algérie. Ce à quoi l'Emir répond : *« Je n'ai [...] d'autre garantie à donner de mon inébranlable résolution pour l'avenir, que celle que j'ai déjà donnée. Serais-je ici, si je n'avais pas voulu me rendre ? Je suis venu à vous librement et volontairement. Cette garantie vaut toutes les autres »* (Ibid.). Le délégué, M. Ollivier, lui dit ensuite :

Signerez-vous de votre main [...], et les chefs qui vous entourent signeront-ils de leur main, un document confirmé par un serment fait sur le Koran, et dans lequel vous déclarerez solennellement que vous ne reviendrez jamais en Algérie, et que vous n'intervenez jamais, directement ou indirectement, dans ses affaires ? (Ibidem.).

Ce à quoi l'Emir répond : « *ce document je le signerais avec mes yeux, si mes mains n'y suffisaient pas* » (Ibidem., 279-280).

Comme nous l'avons dit ci-haut, la France n'a pas tenue sa promesse et l'Emir fut emprisonné. Abdelkader et sa suite se sont donc retrouvés dans une forteresse, le fort Lamalgue, à Toulon. Ce fait disqualifie le point de vue selon lequel l'Emir s'était « rallié » et était devenu « l'ami de la France », car les amis on ne les met pas dans une prison.

Il est à souligner que durant son emprisonnement, la France propose à l'Emir des offres à condition de renoncer à la promesse faite par Lamoricière et entérinée par le Duc d'Aumale. En effet, on a proposé à l'Emir « *un château royal, une garde d'honneur, avec toute la pompe et les privilèges dus à un prince* » (Cherif, 2017 :76). Dans ce sens, la lettre du général Bugeaud de 1849 est explicite :

[...] Je voudrais que tu décidasses à adopter la France pour patrie et demander au gouvernement de te rendre propriétaire pour toi, ta famille et ta descendance, d'une belle terre où tu aurais une existence égale à celle de nos hommes les plus considérables, où tu pourrais pratiquer ta religion et élever tes enfants comme tu l'entendrais. Je sais qu'une pareille perspective te séduira peu. Mais ce qui doit te toucher, c'est l'avenir de tes enfants et le sort de nombreuses personnes qui t'entourent. Tu le vois, ils meurent ou déprissent d'ennui. Si, au contraire, ils vivaient sur une propriété qui leur appartient, leur existence pourrait s'écouler douce et agréable, ils s'occuperaient de la culture de leurs champs et de leurs jardins ; ils auraient la distraction de la chasse ; l'agriculture leur offrirait chaque jour un nouvel intérêt, et rien n'est plus fait pour consoler les âmes élevées que le spectacle de la nature à laquelle on vient en aide par ses travaux. [...] (Cité par Bessaïh, 2002 :137-138).

L'Emir Abdelkader décline la proposition qui lui a été faite et répond en ces termes :

Si tous les trésors de la terre pouvaient tenir et se trouver réunis dans le pan de mon burnous, et qu'on me proposât de les mettre en balance avec ma liberté, je choisirais ma liberté. Je ne demande ni grâce, ni faveur ; je demande l'exécution des engagements pris envers moi. J'avais demandé une parole française ; un général français me l'a donnée sans restriction ; un autre général fils du Roi, l'a confirmée ; la France était liée vis-à-vis de moi comme vis-à-vis d'elle. Aujourd'hui, vouloir revenir là-dessus c'est vouloir l'impossible. Votre parole, je ne vous la rends pas ; je mourrai avec elle pour votre déshonneur. Les peuples et les Rois sauront, par mon exemple, quelle confiance on peut désormais avoir dans la parole française (Idem, 138).

A la proposition faite à l'Emir de demeurer en France, il répond en ces termes : « *Rester en France ! Nous ne parlons pas votre langue, nous n'avons ni vos mœurs, ni vos lois, ni votre religion. Il n'est pas jusqu'aux vêtements de nos femmes dont les vôtres s'amuseraient à plaisanter. Vous ne comprenez donc pas que c'est la mort !* » (Cité par Sahli,

2019 :45). Il en ressort qu'Abdelkader ne pouvait alors rester dans un pays où tout lui était étranger.

Quand on demanda à l'Emir s'il voulait aller à Paris, il avance la réponse d'un être épris de liberté :

Je sais [...] qu'Ibrahim Pacha est allé dernièrement en visite à Paris, et en a admiré les merveilles. Mais la France était pour lui un pays où il était invité. Il était libre ! Pour moi, aussi longtemps que je resterai un prisonnier, la France entière n'est qu'un donjon. Je n'ai aucun désir d'être une victime parée de guirlandes (Cité par Churchill, 1971 :278).

La France qui fait à l'Emir des offres alléchantes en lui proposant de vivre en France et d'y mener une vie luxueuse, avait pour objectif de racheter son honneur, entaché par le parjure fait à l'Emir. En effet, comme l'explique Mohamed chérif Sahli, auteur de « Abdelkader, chevalier de la foi » :

Il est visible que l'affaire Abdelkader était un cas de conscience pour les gouvernements français. Tous avaient pour lui une admiration secrète. Certains le disaient publiquement. Mais la reddition conditionnelle leur apparaissait comme une hypothèque morale sur les conquêtes françaises. Il fallait à tout prix qu'Abdelkader paraisse accepter une capitulation totale. En acceptant de rester en France et d'y mener une vie de seigneur oisif, [...] il aurait fait un double geste : un hommage à la France et un désaveu de son passé. Mais Abdelkader vivant libre à l'étranger, demeurerait aux yeux des Algériens et du monde entier, l'homme d'une glorieuse épopée et le symbole lumineux du patriotisme algérien (Cité par Belkhouja, 2022 :92).

Par ailleurs, l'attitude de l'Emir lors des combats, celle qui consiste à galvaniser ses troupes en leur transmettant son courage, sa patience et sa force d'esprit, est reproduite envers ses compagnons lors de sa captivité. En effet, il avait imprégné ses compagnons de son esprit de patience. Il faisait de son mieux pour amortir leurs souffrances. Dans ce sens, l'Emir leur disait : « dans la situation où je me trouve maintenant placé, [...] je dois agir comme l'ont fait mes ancêtres. Je ne puis plus dire, « Mon cheval, mon burnous, mes biens ; » mais : « Notre cheval, notre burnous, nos biens » » (Cité par Churchill, 1971 :278).

Dans le même ordre d'idées, Churchill raconte qu'un jour d'hiver le général Daumas rend visite à Abdelkader qu'il trouva sans feu. Le général lui manifesta sa surprise. Ce à quoi l'Emir répond : « Ma provision de bois, [...] s'est épuisée hier, et je n'ai pu me résoudre à demander à aucun de mes compagnons de me donner quelques bûches, tirées de la leur. Pauvres gens ! Au lieu de leur prendre, je voudrais qu'il fût toujours en mon pouvoir de leur donner ». Et le général Daumas de poursuivre : « Ainsi, vous n'êtes pas comme ces grands

chefs qui semblent trouver plaisir à exploiter leur peuple ». Alors, l'Emir lui répond : « *si j'avais ressemblé à ces chefs d'Etat, [...] les Arabes auraient-ils lutté contre vous aussi longtemps et auraient-ils tout sacrifié pour me soutenir ?* » (Idem).

Il en ressort que la générosité et la grandeur d'âme de l'Emir Abdelkader le suivent partout où il va. Elles ont guidé sa résistance et illuminé sa captivité.

Cela étant dit, après être emprisonné à Toulon, Abdelkader est transféré à Pau et enfin au château d'Amboise. Il est à noter que l'emprisonnement de l'Emir s'est déroulé dans des « *conditions douloureuses de détention* » (Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 :70). Qui plus est, le climat difficile à supporter a été fatal pour bon nombre de ses enfants (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

Pour rappel, après trois mois de captivité au Fort Lamalgue à Toulon, et suite à une décision parlementaire de garder Abdelkader emprisonné, ce dernier fut transféré au château d'Henry IV à Pau. C'est le poète Alphonse de Lamartine, alors membre du gouvernement provisoire, qui a demandé de transférer l'Emir de Toulon au Château de Pau. Dans ses Mémoires, Lamartine rapporte ce fait et écrit :

En visitant un jour le château de Pau, je fus frappé du caractère de l'édifice, de la splendeur du ciel, de la vigueur occidentale de la végétation. Quelques jours plus tard, le hasard d'une révolution m'avait fait l'arbitre du sort d'Abdelkader, dont la captivité me semblait une atteinte aux droits du vaincu. Je proposai donc au gouvernement de ne point ratifier un emprisonnement cruel et déloyal et de transporter le prisonnier, en attendant la décision souveraine de l'Assemblée nationale, dans une demeure salubre, et presque libre, qui ne fut qu'une détention provisoire et comme la maison de santé de l'émir. On consentit facilement à ma proposition mais on m'objecta la difficulté de trouver une maison royale ayant un site, un climat et un caractère conformes à cette destination. J'ai cette demeure dans l'imagination et dans la mémoire, répondis-je, et je décrivis le château de Pau (Cité par Cherif, 2017 :77).

Au Château de Pau, l'Emir et sa suite furent extrêmement surveillés. « *Les fenêtres du château furent garnies de barreaux. Sous elles, des sentinelles faisaient les cent pas nuit et jour* » (Churchill, 1971 : 283). On le voit, le château de Pau était pour l'Emir une véritable prison. A ce titre le château de Pau n'avait de château que le nom.

Comme si la prison ne suffisait pas, l'Emir Abdelkader voyait la mort lui ravir les êtres qui lui sont chers. A ce propos, Churchill décrit la situation dans laquelle se trouvait l'Emir en ces termes:

A peine avait-il séché les larmes qu'il avait versées sur tel ou tel de ses fidèles compagnons qui avait expiré dans ses bras, qu'il devait se pencher, plein de fiévreuse anxiété,

sur ceux qu'il voyait s'éteindre devant lui sous les ravages conjugués de la maladie, de la mélancolie et du désespoir. Après avoir pleuré un fils, une fille, un neveu qui portait ses espoirs les plus brillants, il tremblait pour sa mère et pour sa belle-mère, que l'âge avancé et les infirmités semblaient marquer plus spécialement pour en être les prochaines victimes (Idem, 286-287).

On pourrait légitimement se demander comment l'Emir Abdelkader a survécu à de longues années d'emprisonnement. Le Comte de Civry nous livre dans ce sens une réponse éclairante :

Nous ne nous ferons jamais l'idée de ce qu'a dû subir de tortures cette âme si haute, si fière, d'une si délicate sensibilité et d'une si souveraine indépendance, et nous ne saurons jamais ce qu'il a fallu de force pour survivre et résister au quadruple désespoir de la défaite, de la trahison, de l'exil et la captivité. Et pourtant, au lieu d'un effrayant désespoir, c'est une résignation sublime que nous trouvons sur ce noble et beau visage, et elle ne s'est pas démentie une seule heure, au milieu des plus poignantes souffrances, en présence de l'agonie des siens, décimés par le climat et la prison, en face de la mort, qui un jour s'abattait sur les jeunes têtes de ses enfants, qui le lendemain menaçait les cheveux blancs de sa mère, et qui s'avancait rapidement vers ce front découronné dont les rayons, pendant presque un quart de siècle, avaient illuminé le désert (Cité par Belkhouja, 2022 : 96).

On le voit, l'Emir Abdelkader s'est adapté à son sort et l'a accepté, et ce, grâce à ces hautes qualités morales.

Les habitants de la ville de Pau, initialement réticents à l'idée d'accueillir Abdelkader, ont finalement tissé des liens d'amitié avec lui. Encore faut-il ajouter que les anciens prisonniers de l'Emir, qui ont reçu un traitement humanitaire de la part de ce dernier, n'ont pas manqué de venir lui rendre visite. Dans ce sens, Etienne et Pouillon (2007 :60) écrivent : « *On voit même arriver à Pau d'anciens prisonniers qui avaient bénéficié des soins attentifs de la mère de l'émir, venus se mettre au service de la petite famille* » (Cités par Besnaci, 2016 :22).

Dans le château de Pau, l'Emir Abdelkader recevait des visites de la part des personnes venues satisfaire leur curiosité et l'admirer. Dans la même perspective, Churchill écrit :

De toutes les régions de la France, on venait en foule frapper aux portails du château. Poussés par des sentiments complexes de curiosité, de sympathie et d'admiration, homme d'Etat, diplomates, et soldats, c'était à qui viendrait rendre hommage à l'auguste prisonnier, au sein de ses infortunes. Abdelkader était obligé de tenir des audiences, qui duraient parfois des heures (1971 :283).

L'Emir Abdelkader refuse cependant de quitter le château pour se promener. Il considère qu'il est en deuil, en deuil de sa liberté, comme il le dit lui-même : « *Je suis en deuil et un Arabe en deuil ne quitte pas sa tente ; je suis en deuil de ma liberté, je ne quitterai donc pas ma chambre* » (Cité par Cherif, 2017 :77).

En juin 1848, le général de Lamoricière, celui qui a reçu la reddition de l'Emir et qui a promis de le laisser partir à la destination qu'il avait choisie, est nommé Ministre de la guerre. L'Emir était alors convaincu qu'il sera bientôt délivré. Abdelkader écrit alors au général une lettre lui demandant d'honorer sa promesse. La lettre de l'Emir n'a reçue aucune réponse.

Après la détention de l'Emir et sa suite à Pau, il est transféré au château d'Amboise, «*lieu à l'époque plutôt insalubre* » (Idem, 78), où il est tenu en captivité de novembre 1848 à décembre 1852. Le départ de l'Emir Abdelkader et ses compagnons en direction du château d'Amboise avait été précédé par des instructions. Ces ordres étaient signés : « de Lamoricière ». Voici la substance de ces instructions :

Ni Abdelkader ni aucun membre de sa suite ne devaient être autorisés à communiquer avec les personnes du dehors. Il ne pouvait recevoir ou écrire de lettres. Le privilège d'accueillir librement leurs visiteurs était supprimé. Aucune demande d'entrevue ne pouvait être acceptée sans une permission spéciale du Ministre de la Guerre (Churchill, 1971 :289).

Au début, la détention était rigoureuse mais progressivement, elle s'est assouplie. Soulignant la rigueur de cette détention, Henri Teissier (2020) note, en effet, que plus d'une vingtaine de personnes de la famille de l'Emir, parmi lesquelles une de ses épouses ainsi que deux de ses enfants sont morts au château d'Amboise et ils y sont enterrés. M. Cherif abonde dans ce sens : « *un cimetière musulman dans les jardins du château d'Amboise est la trace dramatique et ineffaçable des quatre années d'exil, durant lesquelles il (Abdelkader) perdit des proches* » (2017 :78).

L'Emir Abdelkader consacrait ses journées à Amboise à l'étude, à la méditation ainsi qu'à la prière (Papot, 2008). Quand les conditions de détentions se sont allégées, des promenades ont été organisées par les Amboisiens. Et au printemps 1851, Abdelkader acquiesce « *de quitter le château pour des promenades qui lui font visiter Chenonceaux et d'autres belles demeures des bords de Loire* » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

Il est à noter que l'emprisonnement de l'Emir Abdelkader suscite, dans le discours social actuel en Algérie, deux interprétations distinctes. La première interprétation met en avant la trahison de la France, qui a privé l'Emir de sa liberté et l'a tenu en captivité pendant

une longue et difficile période. La seconde interprétation parle de la « *vie de château* » de l'Emir. On se concentre sur le mot « *château* » qu'on associe à la vie aisée et luxueuse, présentant ainsi l'Emir comme un riche propriétaire de château, et par extension, comme un « *ami de la France* » à qui cette demeure luxueuse aurait été offerte.

En France, l'Emir Abdelkader impressionne par sa personnalité. Sa popularité va en grandissant. Ainsi, durant sa captivité, Abdelkader conversait avec d'anciens soldats de l'armée d'Afrique, en particulier le général Daumas avec qui il s'entretenait essentiellement sur des questions militaires et sur les chevaux (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). L'ancien évêque d'Alger, Mgr. Dupuch lui rendait également visite dans son lieu de captivité, écrivent Etienne et Pouillon (2007) cités par Besnaci (2016 :22). Il est à noter que Mgr Dupuch a écrit un livre à Napoléon III pour plaider la cause d'Abdelkader (Teissier, 2020 :45). L'amitié entre l'Emir et l'évêque d'Alger est mise en lumière par l'écrivain algérien Waciny Laredj, dans son « *Livre de l'Emir* ».

La popularité d'Abdelkader est soulignée par Christian Delmore (2008 :17) qui note que : « *certaines qui l'ont jadis combattu viennent s'entretenir avec lui (avec Abdelkader) et ne tarissent pas d'éloges quant à sa grandeur d'âme* » (Cité par Besnaci, 2016 :22). La popularité d'Abdelkader est également mise en lumière par Teissier qui rapporte les propos d'un témoin, le Comte de Civry, qui a écrit ces mots : « *Qui n'a pas été profondément touché en voyant au château de Pau, puis au château d'Amboise, ces braves gens de tous grades venir par des nobles et lointains pèlerinages rendre hommage à leur vainqueur enchaîné* » (Teissier, 2020 :55).

Par le truchement d'un de ses visiteurs français, l'Emir est entré en correspondance avec Louis-Napoléon Bonaparte. Après la chute de la II^{ème} république, ce dernier, au cours du tour de France qu'il a réalisé pour persuader les Français de voter en faveur du Second Empire, a rendu visite à Abdelkader (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). Force est souligner que Napoléon III était fasciné par l'Emir. L'admiration était réciproque. Entre les deux hommes se noua une véritable amitié.

En effet, l'Emir Abdelkader était profondément blessé par la violation de la promesse qui lui a été faite et par cette méfiance nourrie contre lui par la France. Napoléon III, qui venait le libérer, donne enfin à l'Emir le sentiment d'être cru. C'est d'ailleurs à partir de là qu'une véritable amitié entre les deux hommes était née. D'ailleurs, à l'annonce de sa liberté par Napoléon, Abdelkader répond : « *Vous avez cru en moi, vous n'avez pas ajouté foi aux paroles de ceux qui doutaient de moi* » (Cité par Sahli, 2019 :45).

Pour rappel, le 16 octobre 1852, Napoléon III annonce à Abdelkader sa liberté en ces termes :

Abdelkader,

Je suis venu vous annoncer votre liberté. Vous serez conduit à Brousse, dans le territoire du sultan, aussitôt que les dispositions nécessaires auront pu être prises. Le Gouvernement vous allouera une pension digne de votre ancien rang.

Depuis longtemps, votre captivité me cause un réel chagrin. Elle me rappelait sans cesse que le Gouvernement qui m'a précédé n'avait pas rempli ses engagements à l'égard d'un ennemi malheureux ; et, à mes yeux, il est humiliant pour une grande nation d'avoir assez peu de confiance en sa propre puissance pour renier ses promesses. La générosité est toujours la meilleure conseillère. Et je suis convaincu que votre résidence en Turquie n'affectera en aucune manière la tranquillité de mes possessions en Afrique.

Votre religion, aussi bien que la mienne, enseigne la soumission aux décrets de la Providence. Si la France est maintenant maîtresse de l'Algérie, c'est parce que telle est la volonté de Dieu ; et la nation ne renoncera jamais à la conquête. Vous avez été l'ennemi de la France, mais néanmoins, je suis prêt à rendre justice à votre courage, à votre caractère et à votre résignation dans le malheur. Par conséquent, je considère comme un point d'honneur de mettre un terme à votre emprisonnement, et d'accorder pleine et entière confiance à votre parole (Cité par Churchill, 1971 : 293-294).

Le chef d'Etat Français, Napoléon III, avait remis un sabre d'honneur à l'Emir Abdelkader et lui avait dit : « *j'espère que vous ne le tirerez jamais contre la France* », ce à quoi l'Emir avait répondu : « *vous savez bien que je ne suis plus de ceux qui tirent le sabre* » (Cité par Sahli, 2019 : 46).

Pour ce qui est de la « *pension* », que Napoléon III mentionne quand il annonce la libération de l'Emir, Anceau explique qu'elle est versée à Abdelkader « *en guise de dédommagement* » (Anceau, 2008 : 06)¹. Sahli quant à lui précise qu'on accorda cette pension à l'Emir « *pour souligner sa dépendance envers la France* » (2019 :46).

Aujourd'hui, « *la pension* » que touchait l'Emir Abdelkader donne lieu, elle aussi, à des polémiques sociales. En effet, cette pension est vue par certains Algérien(ne)s comme le signe du ralliement de l'Emir à la France et par conséquent comme une « *preuve* » de sa trahison à sa patrie. Si on tient compte des propos de Sahli qu'on vient de citer, on constate que l'image de l'Emir comme « *dépendant* » de la France est reprise par certains Algériens d'aujourd'hui. Encore une fois, les polémiques actuelles sur la figure de l'Emir ne sont autres que la reprise des représentations de l'Emir par la France coloniale.

¹ Cette information est extraite du site [napoleon.org](https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/napoleon-iii-et-abd-el-kader/). L'article est disponible sur ce lien : <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/napoleon-iii-et-abd-el-kader/>

Pour ce qui concerne la libération de l'Emir, il ne faut pas confondre libération et liberté. Si l'Emir avait été libéré, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas libre. De fait, la France guettait les moindres faits et gestes de l'Emir Abdelkader en terre d'exil. Dans ce sens, Sahli écrit : « *la France entendait exercer sur lui un droit de surveillance et de contrôle. On lui assigna une résidence, à Brousse (Turquie), puis à Damas. [...]* » (Idem).

Cela étant dit, avant son départ en Turquie, Abdelkader est invité par Napoléon III. Ce dernier lui offre un cheval blanc, lui présente ses troupes, l'invite à l'Opéra. A l'Opéra, Abdelkader « *fut conduit dans la loge où le prince avait pris place. Abdelkader s'inclina pour lui baiser les mains, mais le Prince, dans un tonnerre d'acclamations, lui donna l'accolade. [...]* » (Churchill, 1971 :295). Cette scène témoigne de la reconnaissance l'Emir à l'égard de son libérateur et de la considération que lui a témoignée ce dernier.

Durant son séjour à Paris, Abdelkader a rendu visite à Notre-Dame, à l'église de la Madeleine, aux Invalides, à Versailles ainsi qu'à l'imprimerie nationale. Cela dénote deux qualités de l'Emir à savoir la curiosité et l'ouverture d'esprit. Aussi, la visite des églises par l'Emir témoigne, encore une fois, de sa tolérance religieuse.

À Paris, après sa libération des cinq années de captivité, l'Emir Abdelkader reçoit des visites des personnalités différentes : généraux, savants, hommes d'Etat...L'Emir a exercé une fascination et un ascendant sur ses nombreux visiteurs aux compétences variées. Dans ce sens, Alexandre Bellemare, auteur d'une biographie sur l'Emir Abdelkader, intitulée « *Abdel-kader, sa vie politique et militaire* », écrit :

Mais pour bien le juger, il eût fallu le voir en présence de tous les personnages qui, chaque matin, pendant quinze jours, sont venus saluer l'ancien prisonnier d'Amboise. Parlant de guerre avec les généraux qui l'avaient combattu ; de science avec les savants ; avec les hommes d'Etat, de ce qu'il avait fait comme organisateur, il trouva pour chacun d'eux un mot agréable, une réponse parfaitement adaptée à sa situation et à celle de son interlocuteur (Cité par Belkhouja, 2022 : 70).

Dans le même ordre d'idées, Boualem Bessaïh, dans son ouvrage ayant pour titre « *De Louis Philippe à Napoléon III- L'Emir Abdelkader, vaincu mais triomphant* », écrit :

Cette séduction naturelle, Abdelkader l'exerça spontanément et sans effort sur les nombreux personnages qu'il reçut, tous les matins, pendant deux semaines. Parlant batailles avec des généraux qu'il avait combattu, de sciences avec les savants, de culture avec les hommes d'esprit, de politique avec les hommes d'Etat, pour chacun d'eux, il trouvait le mot approprié ; et vite se répandit dans les salons parisiens le charme irrésistible qui émanait de sa conversation. Si la France a vaincu l'Emir, Abdelkader a conquis la France (Idem).

Cela étant dit, après son séjour à Paris, Abdelkader s'est embarqué pour la Turquie, le 21 décembre 1852.

Pour résumer, il faut dire que l'Emir Abdelkader était victime du *parjure* français, parjure dont la conséquence était une longue captivité qui dura près de cinq années. Cette détention était rigoureuse, causant la mort de ses enfants et proches. Au lieu de parler de « *la vie de château* » de l'Emir, il conviendra de parler de sa « *vie de captivité* ». Un emprisonnement que l'Emir a subi tout en faisant montre d'une résignation et d'une acceptation de son sort. Bien qu'elle soit longue, rigoureuse et douloureuse, la détention d'Abdelkader fut par la suite adoucie. Les nombreuses visites qu'il avait reçues montrent qu'il était un prisonnier aimé et apprécié.

Pour terminer ces paragraphes ayant trait à la captivité de l'Emir, ajoutons que cette dernière a été pour l'Emir une période de découverte. Découverte du mode de vie des Français, de leur économie, du développement de leur industrie, du chemin de fer... Ainsi, quand l'Emir quittera la terre française, « *il sera certainement l'un des meilleurs connaisseurs musulmans du monde occidental* » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

L'Emir passera une période en Turquie avant d'arriver en Syrie. C'est l'exil d'Abdelkader qui fera l'objet des prochaines lignes.

5. L'exil, le décès et l'enterrement de l'Emir Abdelkader

Le premier exil de l'Emir Abdelkader en Orient était en Turquie, dans la ville de Bursa où il passera deux ans (1853-1855) avec sa suite. Durant son séjour, le consulat français s'est chargé de transmettre à l'Emir la pension de 150 000 F. que lui donnait le gouvernement français (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). Dans ce sens, Churchill écrit, « *l'Empereur (Napoléon III) lui avait alloué une pension annuelle de 4.000 livres* » (1971 :303).

Avec une telle somme d'argent l'Emir Abdelkader aurait pu vivre en prince et se permettre le grand luxe. Mais, son altruisme le guidait et il consacrait plus de la moitié de sa pension aux œuvres de bienfaisance et de générosité, se refusant à toute forme d'égoïsme. Dans la même veine, Churchill écrit :

Toute sa vie rebelle à l'égoïsme, Abdelkader regardait cette généreuse pension comme un dépôt. Et il estimait qu'après avoir déduit ce qui était absolument nécessaire pour ses

dépenses personnelles, il était tenu de consacrer le reste au bénéfice d'autrui. Ses revenus le mettaient maintenant à même de pourvoir aux besoins de ceux qui, nombreux, s'étaient noblement refusés à séparer leur sort du sien, et même de déployer sa générosité en d'autres domaines. S'en réservant à peine la moitié pour lui-même et sa famille, il dépensait le reliquat en allocations à ceux de ses lieutenants qui étaient le plus dépourvus et à tous ceux qu'il gardait à charge ; en charités aux pauvres, en présents aux mosquées, et autres œuvres de bienfaisance. Il est à remarquer que, sur ce revenu, il avait également à pourvoir aux besoins de ses deux frères et de leurs familles (Idem, 303-304).

Toutefois, comme nous l'avons précédemment souligné, la France scrutait attentivement les moindres fais et gestes de l'Emir Abdelkader en terre d'exil. En effet, le consulat français est allé jusqu'à mandater un interprète pour espionner l'Emir (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

Durant le reste de sa vie, Abdelkader s'attèle à des activités intellectuelles et religieuses et donne à ces disciples des préceptes de spiritualité. L'Emir Abdelkader devient « un maître spirituel renommé dans le monde musulman. » (Idem). Ainsi, certains de ces disciples sont devenus des penseurs mystiques ou politiques et des pionniers du nationalisme arabe. La suite d'Abdelkader s'est élargie progressivement par les nouveaux membres qui l'ont intégrée. Ces derniers, par leur visite en Algérie, permettaient à l'Emir de rester en contact avec son pays.

Cela étant dit, force est de souligner que bien que l'Emir soit établi en Turquie, sa relation avec le gouvernement turque était difficile. En effet, Abdelkader reprochait à l'autorité turque l'abandon de l'Algérie devant la conquête française. Cela témoigne de l'attachement viscéral de l'Emir Abdelkader à sa terre natale. Malgré ces rapports difficiles avec le gouvernement turc, les bons rapports franco-turcs étaient avantageux pour l'Emir qui jouissait d'une relative liberté de mouvement (Ibid.).

Un autre signe qui témoigne que l'attachement de l'Emir Abdelkader à sa patrie et à ses compatriotes est resté intact même en période d'exil est que, durant son exil à Brousse, Abdelkader a pris la défense des Algériens exilés en Turquie et à plaider le sort des Algériens même étant loin de l'Algérie. En effet, comme l'explique Besnaci :

En dehors de l'Algérie, Abdelkader a continué son combat politique. L'Émir ne s'est donc pas totalement isolé dans la période d'exil. Bien au contraire, et rien que durant son court passage à Brousse, il a défendu avec ferveur les Algériens poussés à trouver refuge en Turquie. Expulsés après être dépouillés de leurs biens, ces réfugiés demandèrent l'aide de l'Émir. On notera que la France encourageait alors l'installation des peuples européens en Algérie. « Abd el-Kader s'en plaint vigoureusement auprès de l'ambassadeur de France » (Etienne et Pouillon, 2007 :69). Ainsi, il ne manqua pas d'occasion et se chargea d'interpeller les autorités françaises sur le sort des Algériens même étant loin du pays (Besnaci, 2016 : 19).

La résidence d'Abdelkader à Brousse a pris fin quand un tremblement de Terre secoua la ville en août 1855. L'Emir Abdelkader a formulé son désir d'aller s'installer à Damas à Napoléon III qui accepta. L'entretien entre les deux hommes s'est déroulé en France où l'Emir reçoit l'autorisation d'aller à la destination souhaitée. Dans ce sens, Churchill écrit : Abdelkader « vit *l'Empereur, qui accéda gracieusement à tous ses désirs. Il fut convenu qu'à l'avenir il résiderait à Damas* » (1971 :305).

Durant son séjour à Paris, l'Emir Abdelkader visita l'Exposition Internationale. Il y a admiré les productions exposées. Il était émerveillé par les étonnantes machineries qui se dressaient devant ses yeux. Cet émerveillement est exprimé par l'Emir en ces termes : « *Sûrement, c'est ici le temple de la raison et de l'intelligence, animé par le souffle de Dieu* » (Idem, 305). Cette phrase rend compte de l'esprit de modernité qu'avait l'Emir Abdelkader.

En novembre 1855, Abdelkader est établi à Damas. Il est à noter que c'est ici qu'est enterré le maître spirituel (soufi) dont se réclamait l'Emir à savoir Ibn Arabi. Après l'accueil chaleureux que lui ont réservé les Druzes, vient le tour de la population musulmane de Damas de lui souhaiter la bienvenue. Là, l'Emir fit une entrée triomphale. Dans ce sens, l'auteur de « *La vie D'Abdelkader* » écrit :

Une seconde ovation, et d'une autre ampleur, attendait Abdelkader à Damas. Toute la population musulmane, -hommes, femmes et enfants,- était sortie pour l'accueillir. Hors des portes, sur plus d'un mille, la route était bordée, des deux côtés, des gens de tout rang et de toute classe revêtus de leurs habits de fête, venus pour réjouir leurs yeux de la contemplation de l'illustre champion et héros de l'islam. Précédé d'un détachement de troupes turques et d'un orchestre militaire, Abdelkader, semblable à un conquérant victorieux, fendit la foule en répondant joyeusement aux incessants « salaams » qui l'accueillaient. Aucun Arabe, aussi grand fût-il, n'était ainsi entré à Damas, depuis les fastes de Saladin (Ibid., 306).

On le voit, l'Emir Abdelkader est chaleureusement accueilli à Damas comme un « héros », comme un « *champion de l'islam* ». Cela témoigne de la renommée dont jouissait l'Emir Abdelkader, une renommée qui semble sans frontières.

Encore faut-il souligner qu'à son arrivée à Damas, l'Emir Abdelkader est suivi par nombre d'Algériens. Aussi, trouva-t-il à son arrivée, des Algériens qui s'y étaient déjà installés, ayant suivi l'un de ses fidèles Khalifas, Ben Salem, dans son exil. En un mot, l'Emir Abdelkader était suivi par des personnes qui lui sont restés fidèles. Dans la même perspective, Boualem Bessaïh note que :

En décembre 1855 Abdelkader arriva à Damas venant de Constantinople sur un bâtiment qui le mena à Beyrouth, suivi de cent dix personnes dont une trentaine de membres de sa famille. Il fut rejoint bientôt par une centaine d'autres Algériens venus par voie de terre. Mais en arrivant à Damas, il en trouva cinq cent autres déjà installés ceux qui avaient suivi, en 1847, le Khalifa Ben Salem dans son exil. A ce nombre de Maghrébins vinrent se joindre bientôt d'autres groupes d'individus qui avaient combattu naguère sous ses ordres et tenaient à partager avec lui sa retraite en terre musulmane, de sorte que, au début de l'été, Abdelkader avait sous sa protection douze cents compatriotes fidèles et dévoués (2013 : 161).

En Syrie, l'Emir Abdelkader s'adonne à l'enseignement, à la lecture ainsi qu'à la méditation. Voici comment Churchill raconte la journée de l'Emir :

Il se lève deux heures avant l'aube et s'adonne à la prière, à la méditation religieuse jusqu'au lever du soleil. Il se rend alors à la mosquée. Après avoir passé une demi-heure en dévotions publiques, il rentre chez lui, prend une rapide collation, puis travaille dans sa bibliothèque jusqu'à midi. L'appel du muezzin l'appelle une nouvelle fois à la mosquée, où sa classe est déjà rassemblée, attendant son arrivée. Il prend un siège, ouvre le livre choisi comme base de discussion, et lit à haute voix; constamment interrompu par des demandes d'explications qu'il donne en ouvrant ces trésors multiples d'études laborieuses, d'investigations et de recherches qu'il a accumulées tout au long de son existence agitée. La séance dure trois heures...après quoi il se retire pour se reposer » (Churchill, 1867, cité par Stora, 2011 : n.p.).

La maison d'Abdelkader, en Syrie, s'est transformée en un « centre culturel vivant » pour reprendre Besnaci (2016 :25). Il s'est donné pour mission de rassembler les communautés et prônait le vivre ensemble. Bref, l'enseignement d'Abdelkader est, pour reprendre Etienne et Pouillon (2007 :71), « un modèle de tolérance » (Cités par Besnaci, 2016 : 25).

On retrouve également cette image de l'Emir Abdelkader comme un «bâtitteur du vivre ensemble » chez M. Cherif comme le montre le passage qui suit :

L'émir a vécu à Damas de 1855 jusqu'à sa mort en 1883. Il se voulait bâtisseur d'un vivre ensemble harmonieux entre toutes les communautés. Il se consacrait principalement à l'enseignement et à la retraite spirituelle. Il partageait son temps entre trois activités majeures : la vie spirituelle [...], l'éducation de ses enfants et de la jeunesse, et le débat sur les défis de son temps avec les notables et le peuple, toutes confessions confondues (2017 :87).

En juillet 1860, les druzes (musulmans) de Syrie ont massacré, avec la complicité du gouverneur turc de Syrie, les chrétiens maronites qu'ils considèrent comme « l'avant-garde des envahisseurs européens » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). L'Emir Abdelkader est intervenu pour défendre ces chrétiens

ainsi que les Européen de Syrie. Dans ce sens, Dans « *Tuhfat ez-Za'ir* » (1964 : 632, 633), on lit : « *il (Abdelkader) accueillit les chrétiens qui se mirent sous sa protection, ainsi que le personnel des consulats* » (Cité par Teissier, 2020 :75). Dans le même ordre d'idées, Churchill écrit : « *les consuls européens, laissant leur consulats en flammes derrière eux, s'étaient enfuis chez lui (Abdelkader), avec leur familles [...]* » (1971 :315).

C'est en toile de fond d'un conflit interconfessionnel et d'une lutte tacite entre Anglais, Français et Turcs que l'Emir Abdelkader est intervenu pour protéger les chrétiens de Damas. Dans la même veine, Belkhouja explique que :

La France manipulait les chrétiens maronites en leur promettant un Etat indépendant tandis que l'Angleterre manipulait les Druzes musulmans pour contrecarrer les ambitions françaises dans la région. L'émir Abdelkader dont la figure rayonnait partout dans la région et en tant que musulman, avisé des intrigues des uns et des autres, intervient énergiquement pour protéger les chrétiens menacés sérieusement d'être massacrés par les musulmans (2022 :99).

Le nombre de chrétiens qui ont réussi à s'échapper au massacre grâce à l'intervention d'Abdelkader et des ses compatriotes algériens à Damas est considérable : dix mille chrétiens selon Teissier (2020), douze mille selon Belkhouja (2022), près de quinze mille selon Cherif (2017). Voici comment les hommes de l'Emir criaient aux chrétiens qui étaient dans les maisons en flammes : « *Chrétiens ! Sortez ! N'ayez pas peur de nous ; nous sommes les hommes de l'émir Abdelkader, suivez-nous, pour vous sauver !* » (Cité par Cherif, 2017 :88). Cette action érige l'Emir Abdelkader en sauveur et protecteur des chrétiens opprimés.

Dans la même veine, Churchill dressant le bilan des chrétiens sauvés par l'Emir et commentant l'événement écrit :

Enfin, Abdelkader pouvait prendre quelque repos. Il avait arraché à la mort, et même à un sort pire que la mort, 15.000 âmes appartenant aux églises orientales, grâce à son courage indomptable, à son activité inlassable, et à un dévouement inspiré par son libéralisme. Tous les représentants des puissances chrétiennes qui résidaient à Damas, sans la moindre exception, lui devaient la vie. Quelle étrange et unique destinée ! Un Arabe avait protégé de son ombre tutélaire la majesté outragée de l'Europe. Un descendant du Prophète avait abrité et sauvegardé l'Epouse du christ (1971 :316).

Il faut dire que la protection des chrétiens de Syrie est un geste salvateur qui témoigne, encore une fois, de l'humanisme mystique de l'Emir Abdelkader. L'action de l'Emir est celle du musulman « *pour qui les minorités juives et chrétiennes en Islam sont des dhimmi, des*

protégés que tout croyant doit respecter » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »).

D'ailleurs, l'Emir Abdelkader appelait la foule, qui allait commettre des crimes à l'encontre des chrétiens, en ces mots :

Misérables ! Est-ce là la façon dont vous honorez le Prophète ? Que sa malédiction soit sur vous ! Honte sur vous, honte ! Repentez-vous. Vous croyez pouvoir faire ce que vous voulez avec les chrétiens ; mais le jour viendra où vous devrez payer, et les Français transformèrent vos mosquées en églises. Je ne livrerai pas un seul chrétien. Ce sont mes frères. Retirez-vous ou je donne à mes hommes l'ordre de rétablir l'ordre (Cité par Cherif, 2017 :89).

Dans le même ordre d'idées, le témoignage de l'Imam Chamyl, guide de la révolte tchéchène contre les Russes, est parlant :

A celui qui s'est rendu célèbre parmi tous, grands et petits ; qui par ses nombreuses et précieuses qualités se distingue du reste des hommes...Nous voulons parler de l'ami sincère et véritable, Abdelkader le juste. Salut à toi. Puisse le palmier du mérite et de l'honneur toujours porter des fruits en ta personne...Je fais allusion aux événements récemment arrivés à Damas entre les musulmans et les chrétiens... Je fus stupéfait de l'aveuglement des fonctionnaires qui se sont plongés dans de pareils excès, oublieux des mots du prophète (que la paix soit sur lui) : Quiconque se rend injuste envers un tributaire (un chrétien) quiconque lui fera tort...c'est moi qui serai son accusateur au jour du jugement...Quand je fus informé que vous aviez abrité les tributaires sous les ailes de la bonté et de la compassion...je vous ai loué comme le Dieu Très Haut vous louera...En réalité vous avez pratiqué la parole du grand apôtre (le prophète) que le Dieu Très Haut a envoyé en témoignage de compassion à ses humbles créatures...(Cité par Teissier, 2020 : 93).

Quand l'Emir Abdelkader s'est érigé en barrage contre la foule déchaînée en route pour massacrer les chrétiens, des agités ont manifesté leur stupéfaction à l'Emir en lui disant : « Comment toi, le combattant des chrétiens, tu veux nous empêcher de les tuer à notre tour ? ». A cela, l'Emir a répondu : « *je n'ai pas combattu des chrétiens, mais un système colonial. Il s'agissait de chrétiens qui m'avaient déclaré la guerre et avaient pris les armes contre ma patrie et notre foi » (Cité par Cherif, 2017 :88).*

Le secours apporté par l'Emir Abdelkader aux chrétiens de Damas construit une image de l'Emir Abdelkader comme un homme de paix et de tolérance. Cette image on la retrouve chez Mustapha Cherif selon qui Abdelkader « *a précédé le Mahatma Gandhi, Martin Luther King et Nelson Mandela dans la culture de la paix universelle » (Idem, 09).*

La protection des chrétiens de Syrie a fortifié la relation amicale entre l'Emir Abdelkader et la France. Suite à cette action humanitaire et humaniste, la France a décoré

l'Emir de la Légion d'Honneur. L'action de l'Emir Abdelkader envers les chrétiens de Syrie lui a valu une reconnaissance internationale ainsi que de nombreuses distinctions :

[...] la reconnaissance témoignée à Abd el-Kader fut-elle unanime: l'Europe, chrétienne ou non, salua son geste. Abd el-Kader fut décoré de l'ordre de Pie IX et le Grand-Orient lui proposa de le compter parmi les siens, ce qu'il accepta. Le roi Victor-Emmanuel lui fit porter le grand cordon de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, le plus ancien des ordres de chevalerie du Piémont, et le sultan le décora du Medjidié de 1er ordre (Ageron, 2010 :44).

Ces décorations ne sont autres qu'un signe de reconnaissance, de remerciement mais aussi de respect à l'égard d'Abdelkader. Dans la même perspective, M. Cherif énumère les décorations dont a fait l'objet l'Emir Abdelkader :

L'Angleterre lui offrit un fusil à deux canons incrustés d'or, l'Amérique, une paire de pistolets de grande valeur. La France lui octroya le cordon de la légion d'honneur, la Russie la Croix de l'Aigle blanc, la Prusse la Croix de l'Aigle noir, la Grèce la Croix du Sauveur, la Turquie, le Medjidié de première classe. Le pape le décora de l'ordre de Pie IX (2017 : 90).

Le cardinal Lavigerie, alors Abbé en Orient, était reconnaissant à l'Emir Abdelkader pour son geste humain envers ses frères, c'est-à-dire envers les chrétiens auxquels Abdelkader a apporté sa protection. Lavigerie décrit la fin de l'entrevue que lui a accordée l'Emir en ces mots :

Lorsque je me levai pour sortir, il s'avança vers moi et me tendit la main ; je me souviens que c'était la main qui avait protégé contre la mort nos frères malheureux et je voulus l'apporter à mes lèvres en signe de reconnaissance et de respect, mais il ne voulut pas souffrir de moi quoi qu'il acceptât cet hommage de tous les autres, parce qu'il voyait en moi « un ministre de Dieu » (Cité par Belkhouja, 2022 :66).

Le 10 août 1860, l'Abbé Suchet a écrit une lettre à l'Emir Abdelkader, une lettre dans laquelle il fait l'éloge de ce dernier, de ce défenseur de la justice et de l'humanité. Voici ce qui est écrit dans la lettre :

Votre glorieuse renommée s'était déjà répandue partout où votre nom était connu, mais ce que vous venez de faire pour nos chrétiens d'Orient, dont vous avez été la providence vivante, vous place désormais au rang des plus grands hommes de ce siècle et des plus généreux défenseurs de la justice et de l'humanité (Idem, 99).

Cela étant dit, revenons à la fameuse « *légion d'honneur* » avec laquelle la France avait décoré l'Emir. Il est important de souligner que de nos jours, cette décoration suscite, dans le discours social, en Algérie, deux points de vue opposés. En effet, certains considèrent la légion d'honneur comme un signe de reconnaissance envers l'Emir qui a fait montre d'un geste d'une grande humanité et d'une profonde tolérance, celui de la protection des chrétiens opprimés. D'autres, en revanche, pensent que la légion d'honneur octroyée à l'Emir n'est autre que le signe irrévocable de son alliance avec la France, et donc de sa trahison envers sa patrie.

Dans le même ordre d'idées, l'historien Amar Belkhouja déplore qu'« *on continue à interpréter les médailles accrochées sur la poitrine de l'Emir avec malveillance en se précipitant à faire croire que toutes ces « récompenses » ont une origine française* » et l'historien d'ajouter qu'« *encore une fois, on ne cesse de nous marteler les esprits pour nous faire admettre que le fondateur de l'Etat national moderne était devenu « l'ami fidèle des français* » » (2022 : 100). En effet, les distinctions dont a fait l'objet l'Emir ne sont pas que d'origine française, elles lui proviennent aussi de la Russie, de la Prusse, de la Grèce, de l'Empire ottoman, des USA, de la part de la reine d'Angleterre et de la part du Pape.

Les spécialistes de l'Emir expliquent que ces distinctions ne sont pas le signe d'un ralliement à la France ou d'une trahison à la patrie comme aiment à dire les détracteurs de l'Emir Abdelkader. Ces décorations ne font que confirmer la figure de l'humaniste et du juste que porte l'Emir Abdelkader. Elles attestent de la reconnaissance internationale à son égard, reconnaissance de son action humanitaire à Damas, celle du sauvetage des chrétiens. Dans le même ordre d'idées, Cheikh Bouamrane, dans son ouvrage « *L'Emir Abdelkader, résistant et humaniste* », souligne que :

L'Emir Abdelkader est bien connu pour sa largesse d'esprit et sa tolérance à l'égard des Religions du Livre, c'est-à-dire le judaïsme et le christianisme. Lorsque le massacre des chrétiens de Damas a commencé, il avait alors offert l'asile aux fugitifs chrétiens dans son propre palais et ce, au mépris de la vie de ses hommes et de la sienne. A la suite de cela, il a reçu des messages de félicitations de tous les grands d'Europe ainsi que des médailles de bravoure et de mérite dont la plupart ne sont pas très connues parce que dans le dictionnaire Larousse, on montre l'Emir surtout avec la Légion d'honneur, ce qui a fait dire à de mauvaises langues que l'Emir était l'ami de la France. Or l'historien anglais Ch. H. Churchill, auteur de La vie d'Abdelkader, nous a signalé (l'origine de) toutes les médailles qu'il a reçues (Idem, 101-102).

Dans le même sens, évoquant le titre de grand-croix de la légion d'honneur accordé à l'Emir, Frémeaux précise qu'il est décerné à l'Emir pour « *son action humanitaire à Damas* »,

comme le montre le passage suivant : « *La pension que le gouvernement français lui verse, ainsi qu'à ses descendants, le titre de grand-croix de la Légion d'honneur décerné pour son action humanitaire à Damas apparaissent comme des symboles de cette estime et comme une forme de réparation* » (2008 :07).

Après cette rapide parenthèse sur la polémique qui entoure les décorations reçues par l'Emir, nous poursuivrons dans ce qui suit la relation des faits et événements qu'a vécus l'Emir Abdelkader.

Suite aux événements de Damas, Napoléon III pense à faire d'Abdelkader l'instrument de sa politique en Orient « *qui, sous couvert de la protection des Chrétiens, visait à la création d'un vaste royaume arabe indépendant de la Turquie, sous contrôle de la France* » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). En effet, la notoriété religieuse et politique d'Abdelkader lui offrait la possibilité de s'ériger en conciliateur entre les chrétiens et les musulmans. En revanche, « *Bien qu'entretenant d'excellents rapports avec le gouvernement impérial, il (Abdelkader) se refuse à jouer un rôle politique en Orient, en dépit des sollicitations dont il est l'objet* » (Frémeaux, 2008 :07).

Dans la même veine, Mustapha Cherif écrit : « *Il (l'émir Abdelkader) est alors reçu à Paris par Louis-Napoléon, le futur Napoléon III, qui mûrissait son projet de Royaume arabe, songeant à faire de lui un roi en Orient. Ce que l'émir, fidèle à ses principes et à sa patrie, refusera avec tact* » (Cherif, 2017 :78).

Cela étant dit, il convient de souligner qu'après son second pèlerinage à la Mecque, la Franc-maçonnerie a voulu intégrer l'Emir Abdelkader parmi les siens. Certains spécialistes de l'Emir confirment son adhésion à la Franc-maçonnerie tandis que d'autres la nient catégoriquement.

Ainsi, pour Bruno Etienne par exemple, l'Emir Abdelkader est initié à la Franc-maçonnerie en 1864 et devient Franc-maçon en 1865. Dans ce sens, il note que:

Comme il revient du Hejaz en 1864 (il a passé un an à la Mecque et à Médine), la loge Henri IV obtient de la loge Les Pyramides à Alexandrie qu'elle donne l'initiation à Abdelkader par délégation, ce qui sera fait en août 1864. Puis, lorsqu'il viendra en France en 1865, il sera reçu à Paris, rue Cadet, et il confirmera son choix (Etienne, 2008 : §59).

Dans le même ordre d'idées, Churchill écrit :

Par un curieux contraste, c'est alors qu'il (Abdelkader) souhaite revêtir les insignes d'une société fondée sur le principe de la fraternité universelle. Les francs-maçons

d'Alexandrie s'empressèrent d'accueillir l'illustre néophyte. La loge des Pyramides fut spécialement convoquée à cet effet le 18 juin. Abdelkader subit les épreuves d'initiation ; et au privilège d'être le « compagnon du Prophète », s'ajouta celui, plus moderne et plus éphémère d'être un « libre et vrai maçon » (1971 :324).

Si tant est que l'on admette l'adhésion de l'Emir à la Franc-maçonnerie, on peut comprendre suivant le propos de Churchill, que nous venons de citer, que l'Emir a intégré cette société parce qu'elle prônait la « *fraternité universelle* », dimension que lui-même a prôné sa vie durant. A ce titre, la supposée adhésion de l'Emir à la Franc-maçonnerie ne constitue pas un signe de son ralliement à la France mais le signe de son penchant pour le vivre ensemble et de la tolérance.

La question de l'appartenance réelle ou supposée de l'Emir Abdelkader à la franc-maçonnerie reste ouverte et le débat toujours d'actualité. Si des auteurs comme Bruno Etienne (2008), Ageron (2010), ou Churchill (1971) confirment l'adhésion maçonnique de l'Emir, d'autres parlent de liens entre l'Emir et la maçonnerie, tout en précisant que l'Emir n'y a pas adhéré, comme c'est le cas pour M. Cherif (2017). Ce dernier note qu' : « *après avoir dialogué et échangé avec la maçonnerie et pris connaissance de son histoire, de son évolution et des ses prises de position philosophiques et politiques, sans jamais avoir adhéré, il (Abdelkader) rompt toute relation* » (2017 :93).

Mohamed Chérif Sahli, dans son ouvrage intitulé : « *L'Emir Abdelkader. Mythes français et réalités algériennes* », qualifie l'adhésion de l'Emir à la Franc-maçonnerie de « *légende maçonnique* » (1988 :09). Il disqualifie la thèse de « l'initiation » de l'Emir à la Franc-maçonnerie lorsqu'il écrit : « *on ne peut, en effet, imaginer l'Emir à son retour de la Mecque, se prêtant à un rituel maçonnique sans mettre en cause sa foi religieuse et sa loyauté. [...]* » (Idem: 11). Avant de préciser que :

Selon toute vraisemblance, il y eut des échanges de lettres et un questionnaire, suivi de réponses, quelles que soient les réserves que l'on puisse faire des traductions. Mais ces éléments serviront de base à un montage combinant le vrai et le faux. En d'autres termes, si l'Emir s'est prêté à des échanges d'idées, son adhésion était une invention de la franc-maçonnerie qui croyait faire pression sur lui par un tel procédé. On peut s'étonner du silence de l'Emir et de l'absence de démenti de sa part. Mais sa réaction était inscrite dans sa décision, en 1865, de mettre fin à ses relations épisodiques avec la franc-maçonnerie [...] (Ibid.).

Tout bien considéré, n'étant pas spécialiste en matière de théologie, de traduction et d'Histoire, nous ne pouvons prétendre apporter une réponse à la question de la réception

réelle ou supposée de l'Emir à la franc-maçonnerie. Nous nous sommes contenté de la souligner dans la mesure où elle donne lieu à des polémiques actuelles, polémiques qui sont le symptôme d'un manque et donc d'un besoin de compréhension.

En effet, de nos jours, dans le discours social, en Algérie, deux points de vue contradictoires viennent se greffer sur le lien entre l'Emir Abdelkader et la maçonnerie. Un point de vue selon lequel l'Emir n'a jamais été franc-maçon et que cette idée d'adhésion de l'Emir à la franc-maçonnerie constitue une création de la France coloniale. Un autre point de vue selon lequel l'Emir était un franc-maçon et donc un ami de la France, ce qui sous-entend que l'Emir s'est rallié à la France.

Cela étant dit, comme nous l'avons déjà souligné, l'Emir Abdelkader était ouvert à la modernité. Son esprit de modernité apparaît également dans son soutien du projet de l'ingénieur Ferdinand de Lesseps, celui du percement du canal de Suez. Le soutien de l'Emir à ce projet est explicité dans sa lettre qu'il adresse à l'ingénieur en charge du projet dans laquelle Abdelkader écrit :

Aucune personne intelligente ne peut mettre en doute que votre œuvre ne soit, en même temps, d'une utilité générale dont les avantages rejailliront sur la plupart des habitants de la terre, d'une extrémité à l'autre. Nous prions le Très-Haut de vous en faciliter l'achèvement et de réaliser la jonction des eaux (Cité par Cherif, 2017 :100-101).

L'Emir voit dans le percement du canal de Suez la possibilité d'un apport réciproque « *entre la technologie européenne et l'esprit de l'Islam* » (Histoire coloniale.net, 2002 modifié en 2019, « Abd el-Kader : Éléments biographiques »). Il était présent lors de l'inauguration du canal, le 17 novembre 1869.

Résumons. Nous avons vu qu'après sa libération par Napoléon III, l'Emir a passé une période d'exil en Turquie où ses faits et gestes sont surveillés. Nous avons souligné que même en exil, l'Emir Abdelkader a poursuivi son combat politique en faveur de sa patrie, l'Algérie, ce qui témoigne de son attachement profond envers la terre qui l'a vu naître. Un tremblement de terre a fait que le vœu d'Abdelkader d'aller en Syrie a été exaucé. En Syrie, l'Emir devient un maître spirituel, son enseignement est celui de la tolérance religieuse et culturelle. Cet enseignement est mis en pratique quand l'Emir sauva les chrétiens de Syrie du massacre, une action qui lui a valu une reconnaissance internationale.

Nous avons également mis en lumière les polémiques entourant la « *légion d'honneur* », la « *pension* » attribuée à l'Emir ainsi que son « *appartenance* » réelle ou supposée à la Franc-maçonnerie. Nous avons enfin souligné que le soutien de l'Emir du

percement du canal de Suez témoigne de son esprit de modernité et son désir de faire le lien entre l'orient et l'occident qui échangeront leurs atouts respectifs.

Dans ce qui suit, nous traiterons brièvement des dernières années de la vie de l'Emir Abdelkader, de son positionnement vis-à-vis de l'insurrection de 1871, de son décès, de son enterrement à Damas, du rapatriement de ces restes en Algérie ainsi que de la symbolique de ce transfert.

Au cours des dernières années de sa vie, l'Emir Abdelkader s'est attelé à la spiritualité, et ce, jusqu'à sa mort. En effet, l'Emir s'adonnait à la rédaction d'écrits mystiques empreints de soufisme. Parmi ses écrits, on retrouve « *Le Livre des Haltes* » (*Kitab al mawaqif*). Dans ce dernier, l'Emir Abdelkader traite de « *l'éducation de l'âme, des ses réalisations spirituelles, de l'ascension intérieure, se basant sur sa propre expérience, et en prolongeant l'œuvre d'Ibn Arabi* » (Cherif, 2017 : 25).

Avant de clore le parcours de l'Emir Abdelkader, il nous a semblé pertinent d'aborder la question de son positionnement vis-à-vis de l'insurrection de 1871 en nous penchant sur les lettres (authentiques ou apocryphes) qu'on lui attribue.

La question du positionnement de l'Emir au sujet de l'insurrection de 1871 suscite deux points de vue opposés chez les auteurs. En effet, certains auteurs, à l'instar de Frémeaux (2008), avancent que l'Emir Abdelkader a adopté un positionnement défavorable à l'insurrection de 1871 qu'il n'a pas encouragée tandis que d'autres soulignent le caractère « *apocryphe* » des lettres supposées écrites par l'Emir, comme c'est le cas pour Mohamed Cherif Sahli (2019).

La question de la supposée condamnation par l'Emir Abdelkader de la révolte de 1871 donne lieu, aujourd'hui, en Algérie, à des polémiques sociales. Certains, à l'instar de Addi (2021), affirment que l'Emir n'a pas « encouragé » l'insurrection de 1871 parce qu'il savait qu'elle serait fatale pour nombre de ses compatriotes. D'autres pensent que la « *condamnation* » de cette insurrection par l'Emir marque son ralliement à la France, comme c'est le cas pour Sadi (2021).

Cette polémique devrait interpeller les historiens pour qu'ils viennent y apporter de l'éclairage. L'Emir a-t-il condamné l'insurrection de 1871 ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ? Les lettres qu'on lui attribue et qui concerne cette insurrection sont-elles écrites par lui-même ? Nous ne pouvons prétendre apporter une réponse à ces questions épineuses. C'est aux chercheurs en Histoire d'essayer de répondre à cette question de la manière la plus objective possible.

Comme nous l'avons souligné ci-haut, Mohamed Cherif Sahli pose que les lettres attribuées à l'Emir, dans ce contexte, à savoir l'insurrection de 1871, sont « *apocryphes* ». Cela sous-entendrait que l'Emir n'avait pas condamné ladite insurrection. Nous n'allons pas citer ici toutes lettres attribuées à l'Emir, qu'il suffise d'en citer deux pour voir comment Sahli argumente en faveur du caractère « *apocryphe* » de ces lettres. Ci-après le contenu des deux lettres dont nous venons de parler :

-« Lettre au gouvernement de Bordeaux (3 janvier 1871) ».

« Louange à Dieu, IL est Unique ! A leurs Excellences, Messieurs les membres du gouvernement de la France, résidant à Bordeaux, que Dieu les aide et leur donne la victoire ! Vous nous avez informés que des imposteurs se servaient de notre nom et de notre cachet pour soulever le Sahara de l'Est, pour exciter les mécontents et porter les armes contre la France. Quand un grand nombre de nos frères, Dieu les protège ! sont dans vos rangs pour repousser l'ennemi envahisseur, et quand vous travaillez à rendre les Arabes des tribus libres comme les Français eux-mêmes, nous venons dire que ces tentatives insensées, quels qu'en soient les auteurs, sont faites contre la justice, contre la volonté de Dieu et la mienne. Nous prions le Tout-Puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France ».

-« Manifeste (fait pour la publicité en Algérie, 20 avril 1871) ».

« Louange à Dieu !

« Mon malheureux fils Mahieddine a osé, il y a quelque temps, partir sans ma volonté en Afrique, ainsi que je viens de l'apprendre ; il est uni à des malfaiteurs et entreprend de semer le trouble et la désunion dans les environs de la province de Constantine, action dont le résultat est de priver les habitants de leur tranquillité et de leur félicité.

Cette conduite étant contraire à la volonté de Dieu et à la mienne, j'ordonne et commande à mon susdit fils, aussitôt qu'il aurait pris connaissance des présentes, d'abandonner la mauvaise voie qu'il suit et de revenir sans retard, sinon il cessera d'être digne de s'appeler mon fils et méritera la colère de Dieu et la mienne.

C'est à vous, hommes sages, qu'il appartiendrait alors de le chasser de vos foyers, car il attirerait sur vous, sur vos familles et sur vos enfants, de grands malheurs, et serait cause de la ruine de votre pays ! C'est à vous d'empêcher vos jeunes gens de prendre part à ses actes et de s'accorder avec lui ! Recommandez-leur d'obéir aux ordres de l'autorité française, qui, par sa bonne administration, a consolidé les bases de la tranquillité du pays, a augmenté votre bien-être, vous a élevés au suprême degré de gloire et d'honneur, ne cesse pas de respecter vos lois religieuses, votre Prophète et votre Livre.

« Tous ceux qui oseront aider mon fils à dépouiller le pays de sa tranquillité et à semer la désunion mériteront la colère de Dieu. Car IL déteste le mal et IL aime le bien.

« C'est mon conseil, c'est mon ordre ; quiconque y contreviendra s'en repentira et n'aura à s'en prendre qu'à lui-même.

Le sincère Abdelkader » (Cité par Sahli, 2019 :54-57).

A l'appui de sa thèse, Sahli relève les contresens, les invraisemblances, en un mot les inadéquations de ces lettres avec la personnalité de l'Emir Abdelkader. Dans ce sens, il écrit : *« Certains contresens sont impensables sous la plume d'un Musulman. Aucun Musulman- surtout un croyant de la qualité d'Abdelkader- ne commettrait le sacrilège d'associer sa volonté à la volonté de dieu, sa colère à la colère de Dieu. [...] »* (Idem, 43).

Et l'auteur d'ajouter : *« présenter Abdelkader comme un personnage assoiffé de vengeance et demandant à dieu de « châtier les traitres », c'est aller à l'encontre de tous les témoignages historiques, unanimes à louer l'indulgence, la bonté foncière de l'Emir. [...] »* (Ibid.).

Aussi, Sahli explique-t-il qu'on a exploité l'indignation de l'Emir Abdelkader quant à l'insurrection de son fils pour sous-entendre la condamnation de l'Emir à toute l'insurrection de 1871. A ce titre, l'auteur écrit : *« [...] On pouvait prêter à l'émir l'indignation la plus vive et le faire glisser de la condamnation de son fils à la condamnation de toute l'insurrection de 1871 »* (Ibidem., 40).

Un autre argument du caractère *apocryphe* de ces lettres, indique Sahli (2019), est le témoignage d'Eynard, un banquier suisse avec lequel l'Emir correspondait, et qui a affirmé que l'Emir est resté fidèle à son passé de lutte pour la liberté de son pays. Ce témoignage montre que l'idée, selon laquelle l'Emir serait transformé par l'exil, s'est éloigné de ces compatriotes et s'est rapproché des Français voire s'est identifié à eux comme le soutient le général Azan, est infondée. Au contraire, l'Emir était resté fidèle à son passé et ne l'a pas renié. Ces constatations écrit Sahli, *« renforcent nos conclusions précédentes sur le caractère apocryphe des lettres attribuées à l'émir Abdelkader avant et pendant l'insurrection de 1871 »*. (Ibidem., 48). Nous avons résumé succinctement le propos de Sahli sur cette affaire, mais la lecture de son livre¹ s'impose pour une meilleure intelligibilité de son travail.

En somme, la question des lettres (authentiques ou apocryphes) donne lieu à des interrogations, à des questionnements, en un mot à une nécessité de vérification que seuls historiens et spécialistes en archivistique peuvent faire et éclairer ainsi ceux qui désirent comprendre l'Histoire de l'Emir en particulier et de l'Algérie en général. Ce faisant les Algériens sauront quel est le positionnement de l'Emir Abdelkader quant à l'insurrection de 1871.

¹ Le livre s'intitule : *« Décoloniser l'histoire »*. Pour la référence intégrale, veuillez consulter la bibliographie.

Après cette brève parenthèse sur le rapport de l'Emir à l'insurrection de 1871, le temps est venu de clore le parcours exceptionnel de ce personnage qui a traversé le XIX^{ème} siècle. Comme noté ci-haut, l'Emir Abdelkader consacre la fin de sa vie à la spiritualité et c'est ainsi que son parcours hors du commun prend fin. Le 26 mai 1883, l'Emir s'éteint à Damas. Il est inhumé près du tombeau de son maître Ibn Arabi.

Quelques jours après la mort de l'Emir, Ismaël Urbain dans le « *Journal des débats* » datant du 15 juin 1883, écrit :

L'émir Abd el Kader est pour tous les musulmans algériens un saint et un héros. Il avait toutes les grandes qualités qui gagnent le respect et la vénération du peuple arabe : le calme, la dignité des manières et du caractère, un courage à toute épreuve. Il écoutait avec patience les petits et les grands : il était généreux avec les pauvres, affable avec les hommes de grande tente ; sa pitié était sincère, il n'en faisait jamais étalage. Son instruction était étendue dans toutes les matières dans lesquelles on possède des manuscrits et des livres arabes. Il s'est élevé au premier rang parmi ses coreligionnaires sans rien sacrifier à la bassesse et à l'injustice ; il est descendu du pouvoir avec noblesse et loin de décroître, sa renommée a grandi dans la captivité et dans l'exil (Cité par Belkhouja, 2022 :70).

Ce passage témoigne de la place du « *héros algérien* » qu'occupe l'Emir Abdelkader chez ses contemporains. Abdelkader apparaît, on le voit, comme le « *héros* » et « *le saint* » des Algériens. Aussi, ce passage laisse-t-il comprendre que l'Emir a non seulement marqué l'Histoire de son pays mais il a aussi marqué les esprits durant sa captivité et son exil.

Si Abdelkader est inhumé à Damas, il est aujourd'hui enterré dans sa terre natale, l'Algérie. Mais que signifie le transfert des restes de l'Emir de Damas à Alger ? Quelle est la symbolique de ce transfert ? C'est à cette question que nous essaierons de répondre dans ce qui suit.

Dans un de ses textes, l'Emir Abdelkader déclare : « *Tu as atteint ton but, Abdelkader, sois tranquille, ta nation revivra et le rameau de la guerre libératrice ressuscitera* » (Cité par Cherif, 2017 :72). L'Emir a vu juste. L'an 1962 voit le territoire algérien libéré, liberté qui n'est autre que le fruit de la révolution du 1^{er} novembre 1954. La nation algérienne à laquelle l'Emir Abdelkader a consacré dix sept années de sa vie est aujourd'hui libre et indépendante.

Après son indépendance, l'Algérie hisse l'Emir Abdelkader au rang de « *héros fondateur de la nation* ». La date du 05 juillet 1966 coïncide avec le retour des restes de l'Emir Abdelkader à Alger à bord d'un avion. Ainsi, l'Emir Abdelkader est enterré dans le cimetière AL Alia à Alger. Cela témoigne, pour reprendre Stora, « *de la volonté d'offrir à l'Emir cette dimension nationale et historique* » (Stora, 2011).

Le 5 juillet 1966, date marquant le retour des restes de l'Emir en Algérie, coïncide également avec le 4ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie. La convergence de ces deux événements suggère que le vœu de l'Emir, celui de l'indépendance de sa nation, est enfin exaucé, et que d'une certaine manière, l'Emir a été témoin de la célébration de l'indépendance.

Chamyl Boutaleb raconte comment s'est déroulée l'arrivée à Alger des restes de l'Emir :

L'arrivée à Alger, en provenance de Damas des restes de l'Emir, symbole de la résistance algérienne et de l'unité nationale, fut accueillie par 101 coups de canons. 200.000 personnes partirent à pied du centre d'Alger jusqu'au cimetière des martyrs d'El-Âlia. Le président Boumedienne prononcera l'éloge funèbre de l'Emir et portera avec ses ministres le cercueil. Le président Boumedienne avait promis en outre que la sépulture à El-Âlia n'était que provisoire, en attendant la construction d'un mausolée (2013 :120).

Le rapatriement des restes de l'Emir symbolise son retour à sa terre natal, qu'il a servie pendant de longues années. A ce propos, M. Cherif écrit : « après le recouvrement de l'indépendance nationale, en 1966, il (Abdelkader) sera solennellement rapatrié à Alger, au carré des martyrs du cimetière d'El Alia, afin qu'il repose pour toujours au sein de sa patrie, pour laquelle il a tant donné » (2017 :103).

L'enterrement de l'Emir au cimetière Al-Alia témoigne, sur le plan symbolique, de la détermination à renforcer l'unité nationale en Algérie. En effet, comme évoqué précédemment, Abdelkader est considéré comme le « précurseur de la nation algérienne ». Ses efforts visant à rassembler les différentes tribus algériennes et à jeter les bases d'un État centralisé font de lui, jusqu'à aujourd'hui, le « père de la nation » en Algérie. Le rapatriement de ses restes en Algérie et l'érection d'une statue en son honneur au centre d'Alger consolident sa place de choix dans le récit national, soulignant ainsi sa valeur symbolique en tant que ciment de la nation.

En plus de marquer le retour du symbole de « l'unité nationale », le retour des restes de l'Emir symbolisent le retour du « symbole de la résistance algérienne », rappelant par là le passé historique de l'Algérie.

Le rapatriement des restes de l'Emir Abdelkader souligne également l'engagement de l'Algérie envers l'Emir en tant que défenseur de la nation algérienne, réaffirmant ainsi son investiture. La légitimité populaire que l'Emir avait reçue lors de la moubayaâ, en 1832, se retrouve renouvelée par ce geste symbolique qu'est le rapatriement de ses restes à sa patrie,

une patrie qu'il a défendue durant dix sept années. Dr. Chamyl Boutaleb El-Hassani abonde dans ce sens :

[...] Cet homme de foi et chef militaire n'a commis, tout au long de ses dix-sept années de combats (1830-1847) contre les armées coloniales française, aucune faute envers Allah, envers son pays ni envers ses hommes et ceci grâce à la légitimité populaire indéniable reçue lors des différentes moubaya'âtes : la première ayant eu lieu le 22 novembre 1832 à Ghriss sous le « derder » (frêne majestueux), la dernière eu lieu un certain...5 juillet 1966 lorsque Monsieur Abdelaziz Bouteflika, alors ministre des affaires étrangères, déploya tout son art et toute son énergie pour faire rapatrier les restes de l'émir de Damas où ils reposaient dans un sanctuaire vénéré jusqu'à nos jours, aux pieds de son maître cheikh El-Akbar, Mohammed Mohieddine Ibn Ârabi, pour être déposés au cimetière d'El-Âlia à Alger. Cependant, le peuple Algérien attend toujours la concrétisation de la promesse faite que cette sépulture n'était que provisoire en attendant de le mettre à la véritable place de sa dimension universelle, celle d'un mausolée national ou d'un panthéon où tous nos héros reposeraient (2013 :21-22).

L'auteur explique que l'enjeu de ce « Mausolée » est de taille : il évoquera l'Emir comme symbole de la résistance algérienne, comme un homme de génie et un modèle de tolérance, de progrès, de démocratie et d'universalisme qu'il importe de suivre. Dit autrement, ce Mausolée incarnera l'exemplarité de l'Emir Abdelkader. Voici comment Boutaleb explique l'enjeu de ce Mausolée :

Aujourd'hui le peuple algérien attend ce geste tant espéré pour rendre à l'Emir un hommage définitif : Pour que l'évocation de ce grand homme pieux, grand chef d'état, grand moudjahid reste le symbole de la résistance algérienne ; Pour qu'également le génie de cet homme, symbole de l'état nation moderne qu'il a créé, qui regroupait en lui toutes les qualités (l'amour de l'islam, le djihad qui mène à la liberté, la dignité, la tolérance) s'impose à nous par le progrès, la science et l'exercice d'une démocratie véritable ; Pour qu'enfin nous nous nourrissons de son message plein d'universalisme ! (Idem, 120-121).

En fin de compte, il faut dire que le retour des restes de l'Emir Abdelkader en Algérie véhicule toute une symbolique. Il constitue la consécration réitérée de l'Emir comme symbole de la résistance algérienne, père fondateur de la nation et figure de l'unité nationale.

Après avoir présenté le parcours de l'Emir Abdelkader en nous appuyant fondamentalement sur les écrits des auteurs algériens et français portant sur lui, nous allons faire le point sur les représentations de l'Emir dans l'histoire algérienne et nous interrogerons leur évolution.

6. Point sur les représentations de l'Emir dans l'histoire algérienne et chez les auteurs algériens d'aujourd'hui

6.1. L'Emir Abdelkader dans l'histoire algérienne¹

La figure de l'Emir Abdelkader dans l'histoire algérienne a subi des évolutions. Alors qu'initialement l'attention se portait principalement sur la première partie de la vie de l'Emir, les auteurs algériens du XXI^{ème} siècle tiennent compte des différentes parties (dimensions) de la vie de l'Emir. L'Emir Abdelkader passe ainsi de la figure du « résistant » à celle du personnage pluriel aux facettes multiples. C'est ce que nous montrerons dans les lignes qui suivent.

En effet, dans un premier temps, l'Emir Abdelkader est présenté dans l'histoire algérienne comme le chef de la résistance à la colonisation française, comme le héros de la guerre défensive, comme un cavalier de talent et comme le père de l'Etat algérien. Parlant de l'Emir Abdelkader dans l'histoire algérienne, Mouloud Kebache écrit :

L'Emir Abdelkader est surtout connu dans son pays d'origine comme le personnage historique qui initia et organisa la résistance à la colonisation française durant le second tiers du XIX^{ème}, comme le héros quasi légendaire du (al-jihad) par l'épée, le fondateur de l'état Algérien, le fin politique, le cavalier exceptionnel [...] (2009 :32).

Qui plus est, les auteurs algériens mettent en lumière le parjure de l'Etat français, qui n'a pas honoré la promesse faite à l'Emir lors de sa reddition, et qui l'a retenu captif durant 5 longues et douloureuses années. Dans la même perspective, Kebache écrit : « *Les algériens mirent en exergue la violation de la part de l'État Français des accords qu'il avait signés avec l'émir et la captivité de ce dernier à Toulon, Pau et a Amboise de janvier 1848 jusqu'à sa libération le 16 octobre 1852* » (Idem, 33).

Comme nous pouvons le constater, l'histoire algérienne se focalise sur la résistance de l'Emir ainsi que sur sa captivité, c'est-à-dire sur l'image de l'Emir en tant que « résistant » et en tant que « captif ». Les autres images de l'Emir, telles que celle du mystique, du soufi, du protecteur des chrétiens de Syrie, du philosophe, du poète, du moderniste... sont écartés. Dans cette optique Kebache dira : « *En ne focalisant que sur la période de résistance glorieuse de l'émir et de celle de sa captivité, les algériens ont souvent perdu de vue le poète, le grammairien, le philosophe et le soufi* » (Idem, 34).

¹ Nous empruntons ce titre à Mouloud Kebache (2009 :32) qui l'a utilisé dans son mémoire intitulé : « *L'émir Abdelkader et la franc-maçonnerie française : De l'engagement (1864) au renoncement (1877)* ».

Il en va de même pour les discours politiques. En effet, Ait Dahmane et Amorouayach font remarquer que les discours politiques algériens se concentrent très souvent sur le parcours militaire d'Abdelkader face à l'armée française. Dans ce sens, les deux auteures notent que : *« les représentations qui se dégagent dans ces discours sont : « héros de la résistance anticoloniale », « guerrier redoutable », « rusé », « cavalier hors pair » « courageux », « fin stratège », « insaisissable », « chef religieux », « protecteur de son peuple », « chef de guerre et conducteur de foule », « cavalier hors pair » « homme de sabre » « bâtisseur de l'Etat algérien moderne » (2017 : 74).*

Et les deux auteures d'ajouter que dans les discours politiques algériens on ne parle pas de *« l'humanisme qui avait inspiré son combat », « son militantisme pour la tolérance », des « messages de félicitations qu'il avait reçus à la suite de son geste de protection des chrétiens salué par plusieurs rois, chefs d'Etat européens et musulmans »*. Comme on ne parle pas des *« trois dernières décennies de sa vie (1853-1883), son installation à Damas, son intérêt pour les innovations technologiques [...], son activité politique et son enterrement à Damas »* (Idem).

Cette occultation d'éléments, relatifs à la vie de l'Emir après la résistance, dans l'histoire algérienne, trouve son explication chez Mouloud Kebache qui souligne que :

Cette occultation de certaines dimensions de la vie et de la pensée de l'émir est le résultat d'une mentalité que l'on retrouve dans d'autres champs d'études historiques menées par certains algériens sur leur histoire. Ces derniers ont tendance à vouloir faire table rase de ce qui n'aurait pas été écrit par eux. Les approches historiques réductrices, communes dans les pays révolutionnaires comme l'Algérie, s'inscrivent souvent dans des postures polémiques d'intellectuels et dans une confrontation d'idéologues. Cette confrontation a lieu sur les faits historiques ou culturels nationaux, dans les périodes de : « Réaménagements structuraux de la postindépendance qui est [aussi] une période d'anathèmes et d'exclusions. Il fallait donc gommer tout ce qui ne relevait pas de l'idée nationale [...] » (2009 : 34).

A travers ce passage, nous pouvons comprendre que l'occultation d'éléments ayant trait à la vie de l'Emir après la résistance résulte d'une posture idéologique réductrice qui se focalise uniquement sur l'idée de la « nation ». Autrement dit, tous les aspects de la vie d'Abdelkader qui ne touchent pas à l'idée de la nation sont exclus.

Dans le même ordre d'idées, l'historien Benjamin Stora écrit :

La plupart des intellectuels algériens voient alors en lui [Abdelkader] la préfiguration de l'éveil du nationalisme moderne, celui du XX^e siècle. Objet d'une telle reconnaissance, Abdelkader est insoupçonnable de concession, de compromis, de reniement de soi. Sa vie après sa capture, ses écrits, ses rencontres en Syrie, sont minimisées. Seule compte la détermination

guerrière à un moment, dans les années 1970-1980 en Algérie, où s'impose la culture militaire comme mode de légitimation de la guerre contre la France (Stora, 2011 : n.p.)¹.

En somme, de ce qui précède, il apparaît que la figure de l'Emir Abdelkader dans l'histoire algérienne et dans l'histoire officielle se limite à la figure du « *père de la nation* », du « *symbole de l'unité nationale* » et du « *symbole de la résistance algérienne* ». Tout ce qui ne relève pas de l'idée du héros national est « *gommé* ». Seule la première partie de la vie de l'Emir est prise en considération.

Cependant, si dans un premier temps, la figure de l'Emir Abdelkader dans l'histoire algérienne est limitée à celle du « *héros fondateur de la nation* », en excluant les autres facettes liées notamment à la deuxième partie de sa vie d'Abdelkader, c'est-à-dire la période de l'exil de l'Emir, la figure de l'Emir Abdelkader dans l'histoire algérienne, au XXI^{ème} siècle, a évolué. Les auteurs et historiens algériens embrassent dans leurs écrits les multiples facettes de l'Emir Abdelkader. Dès lors, en plus d'être désigné comme le « *héros national* », comme le « *père de l'Etat algérien moderne* » et comme le « *chef de la résistance* », l'Emir se voit représenté comme un « *homme de tolérance religieuse et culturelle* », un « *réconciliateur des antagonismes des deux rives de la méditerranée* », un « *savant* », un « *mystique* », un « *soufi* », le « *protecteur des chrétiens d'Orient* », le « *précurseur du droit humanitaire* » grâce au traitement humanitaire qu'il a réservé aux prisonniers de guerre, un « *moderniste* », ... En un mot, l'Emir Abdelkader apparaît comme un personnage pluriel, aux facettes multiples et un « *modèle* » à suivre.

A la fin du XX^{ème} siècle déjà, la figure de l'Emir dans l'histoire algérienne a évolué, comme le souligne Benjamin Stora. Selon l'historien, vingt ans après l'indépendance, et lors du centenaire de la mort de l'Emir Abdelkader, d'autres aspects de la personnalité de l'Emir sont dévoilés. Pour étayer son propos, Stora cite Mustafa Chelfi qui écrit :

« Cette année encore de nouvelles sources ont été découvertes en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, qui permettront, quand elles subiront l'épreuve de l'examen critique et de la confrontation, d'approfondir le portrait de l'Emir Abdelkader et de révéler le pan obscur de ce que fut sa vie dans le Proche Orient. Sur cette période, les historiens n'ont pas été prolifiques. Dommage, car cette tranche d'histoire, si elle a été moins mouvementée, est, elle aussi, pleine d'enseignements. Elle nous montre, en tous cas, une vie partagée entre la méditation et la médiation et dans les cas graves pour la vie des Chrétiens, à l'intercession et

¹L'Emir Abd el-Kader. Guerrier lucide, savant mélancolique. Conférence Musée du quai Branly avril 2011. Disponible sur ce lien : <https://benjaminstora.univ-paris13.fr/index.php/articlesrecents/251-lemir-abd-el-kader-guerrier-lucide-savant-melancolique.html>

l'intervention. Elle nous montre Abdelkader abîmé dans la méditation, se réfugiant trois mois de l'année dans une ferme des environs de Damas pour prier et adorer Dieu, au point que lorsque sa fille Soubeyna décéda, il ne s'absenta pas plus de 24 heures pour l'enterrer » (1983, cité par Stora, 2011 : n.p.).

On le voit, l'Emir Abdelkader est ici représenté comme un médiateur entre l'Orient et l'Occident et comme le protecteur des chrétiens opprimés en Orient et comme un mystique. La deuxième partie de la vie d'Abdelkader est ici mise en relief.

En fin de compte, nous pouvons dire que, dans un premier temps, la figure de l'Emir Abdelkader se limitait à celle du « résistant » et du « captif », sous le poids d'une idéologie nationaliste. Cependant, le regard porté sur lui a évolué à la fin du XXème siècle et au XXIème siècle, embrassant les différentes facettes de sa vie. C'est cet aspect « *multiforme* » de l'Emir, tel qu'exploré dans les écrits des auteurs algériens du XXIème siècle, que nous approfondirons dans les paragraphes suivants.

6.2. L'Emir Abdelkader ou le personnage « multiforme » dans les écrits des auteurs algériens d'aujourd'hui.

Comme nous l'avons précédemment souligné, la figure de l'Emir Abdelkader au XXIème siècle a évolué pour passer de la figure du « *héros national* » à celle du « *personnage aux vertus multiformes* ». Cette représentation conjugue les différentes dimensions de la vie et de l'œuvre de l'Emir et ne se limite pas à la première partie de sa vie, c'est-à-dire à la résistance. Pour illustrer cette évolution, nous nous sommes appuyé sur les écrits d'un historien (Belkhouja), d'un écrivain (Djemaï), du vice président du conseil scientifique de la fondation Emir Abdelkader (Boutaleb), d'un membre du comité scientifique de la Fondation Émir-Abdelkader et chercheur universitaire (Haichour), ainsi que sur l'expertise de spécialistes en analyse du discours (Ait Dahmane et Amorouayach), et enfin sur la contribution du président (Bouteflika).

6.2.1. L'Emir Abdelkader chez Amar Belkhouja (2022)

Dans le récent ouvrage de l'historien algérien Amar Belkhouja, consacré à l'Emir Abdelkader sous le titre évocateur : « *L'Emir Abdelkader. Adversaires et admirateurs* », publié en 2022, un intitulé attire particulièrement l'attention : « *L'émir Abdelkader, l'homme aux vertus multiformes* ». Cet intitulé confirme l'idée de l'évolution de la représentation de l'Emir au fil de l'histoire algérienne, passant de la figure du « *héros national* » à la figure de

« *l'homme aux vertus multiples* ». Sous cet intitulé, l'historien énumère les différentes représentations de l'Emir que voici :

Précurseur d'une stratégie guerrière : la guérilla ; bâtisseur d'un Etat national moderne ; fondateur de nouvelles villes : Sebdou, Saïda, Tagdempt, Taza, Boghar. Mise en place d'une industrie de guerre à Tagdempt et à Miliana ; Fin diplomate : les traités avec Desmichels (1834) et avec Bugeaud (1837) sont à son avantage. Ils sont d'ailleurs dénoncés par les envahisseurs français ; précurseur de la Nahda (action permanente pour la renaissance de la civilisation musulmane au service de l'humanité toute entière) ; précurseur du droit humanitaire et de la convention de Genève sur les droits des prisonniers ; sauveur de 12.000 chrétiens à Damas en 1860 ; commentateur du Coran ; Législateur, juriste. Grammairien ; Poète ; s'inspirant de son maître dans le soufisme Mohieddine Ibn Arabi, l'Emir nous lègue le Livre des haltes ; L'Emir Abdelkader est sensible aux arts (photographie, musique, peinture) (Belkhouja, 2022 : 130-131).

6.2.2. L'Emir Abdelkader chez Abdelkader Djemaï (2012)

Mustapha Harzoune (2012) consacre un article au roman d'Abdelkader Djemaï intitulé : « *La Dernière Nuit de l'Émir* », publié en 2012. Dans son article, Harzoune montre comment l'Emir Abdelkader est représenté par l'auteur du roman. Djemaï rappelle les nombreuses qualités de l'Emir que Harzoune résume ainsi : « *soldat, croyant, mystique marqué par la figure d'Ibn Arabi, modernisateur attaché à la construction d'un État moderne, homme de culture épris de connaissances et, ce qui ravira sans doute Amin Maalouf, incitait à l'apprentissage des langues* » (2012 :02). On le voit, en plus de l'image de l'Emir comme un « *soldat* » et comme un « *constructeur d'un Etat moderne* », d'autres images apparaissent chez Djemaï comme celle du « *mystique* », de « *l'homme de culture et de connaissance* ».

Pour Abdelkader Djemaï, l'historiographie officielle n'a retenu que la première partie de la vie d'Abdelkader, c'est-à-dire sa « *résistance* » à la colonisation française. La figure d'Abdelkader comme « *homme de paix et de dialogue* » est passée sous silence. Voici ce qu'écrit Harzoune dans ce sens :

L'histoire nationale algérienne a en partie "réhabilité" la figure de l'émir Abdelkader. Mais, et c'est là où les propos de l'auteur [Djemaï] restent d'actualité, l'historiographie officielle ne retient de l'émir que sa résistance au colonialisme et moins l'homme de paix et de dialogue qu'il fut aussi, ce en quoi il reste d'une brûlante modernité à l'heure des échanges, des mélanges et des métissages en tout genre (Idem).

Ce passage montre clairement l'évolution de la figure de l'Emir chez l'écrivain algérien Abdelkader Djemaï de la figure du « *résistant à la colonisation* » à celle de « *l'homme de paix et de dialogue* ».

En somme, chez Djemaï, la figure de l'Emir a évolué de celle du « *soldat* » et du « *constructeur d'un Etat* » à celle du « *mystique* », de « *l'homme de connaissance et de culture* », de « *l'homme de paix et de dialogue* ». Ce faisant, les différentes dimensions de la vie de l'Emir se trouvent prises en considération.

6.2.3. L'Emir Abdelkader chez Hassan Boutaleb (2009)

Dans son article intitulé : « *L'Emir Abdelkader : le héros des deux rives* », Hassan Boutaleb, le vice président du conseil scientifique de la fondation Emir Abdelkader, offre un portrait multiforme de l'Emir Abdelkader. Celui-ci est présenté comme le « *fondateur de l'état moderne algérien* », « *précurseur des droits de l'homme et du dialogue entre les civilisations et les religions* » (2009 :01). L'auteur ajoute que les historiens contemporains vont jusqu'à le qualifier de « *héros des deux rives* » et d'« *isthme entre l'Orient et l'Occident* » (Idem.). L'Emir est également décrit comme un homme d'Etat qui était à la fois « *fin stratège, homme de guerre, chevalier, philosophe, poète et mystique* » (Ibid.). En plus, il émerge comme une figure éclairée, c'est-à-dire comme un homme de savoir et de connaissance et comme une figure modernisatrice, comme le souligne le passage suivant :

Comme au cours de son emprisonnement, il continuera à entretenir des relations avec les élites politiques, des hommes d'église, des savants et apportera sa contribution et ses connaissances à des projets d'envergure tels celui, grandiose, de Ferdinand de Lesseps, l'Isthme de Suez (Ibidem., 02).

En somme, le portrait tracé par l'auteur témoigne de l'évolution de la figure de l'Emir de celle du « *résistant* » et « *chef d'Etat* » à celle du « *précurseur des droits de l'homme et du dialogue entre les civilisations et les religions* ». A ce titre, l'Emir Abdelkader apparaît comme une figure emblématique dont l'influence s'étend au-delà de son temps et de son pays.

6.2.4. L'Emir Abdelkader chez Boudjemâa Haichour (2020)

Boudjemâa Haichour, membre du comité scientifique de la Fondation Émir-Abdelkader et chercheur universitaire, publie le 05 juillet 2020, un article intitulé : « *L'Emir Abdelkader : « Un guerrier, un homme d'Etat, un apôtre de la paix* » dans « *Le Quotidien d'Oran* ». Dans cet article, l'auteur présente l'Emir Abdelkader comme un personnage

multiforme, ce qui témoigne, encore une fois, de l'évolution de la figure d'Abdelkader dans l'histoire algérienne.

L'Emir Abdelkader est présenté comme le « *précurseur de la nation et de l'Etat algérien* », comme le « *sauveur des chrétiens* », un « *mystique* », un « *apôtre de la paix* », un « *monument littéraire* », un « *homme de savoir* » et un « *homme tolérant* ». En un mot, toutes les facettes de la vie de l'Emir se trouvent considérées.

6.2.5. L'Emir Abdelkader chez Karima Ait Dahmane et Amorouayach (2017)

Dans un article publié en 2017 intitulé : « *L'Emir Abdelkader résistant anticolonial et initiateur du dialogue des religions dans les deux rives de la Méditerranée* », les deux chercheuses universitaires Karima Ait Dahmane et Essafia Amorouayach présentent Abdelkader comme une « *figure emblématique de la résistance au colonialisme français en Algérie* », comme un « *chef politique et religieux* », comme un « *théologien et philosophe* », comme un « *humaniste et exégète* », comme un « *homme de plume et d'épée* » et comme un « *homme de tolérance* ». Bref, l'aspect pluriel de la figure de l'Emir est mis en exergue par les deux spécialistes en analyse du discours.

Dans le cadre de cet article, les deux auteures ont porté leur attention, entre autres choses, sur la préface rédigée par Abdelaziz Bouteflika pour la version française du livre : « *Le faucon du désert : Abdelkader et l'occupation française de l'Algérie* » de l'écrivain britannique Wilfrid Scawen Blunt, éditée en 2013, en Egypte. De cette préface, elles ont dégagé les représentations de l'Emir chez Abdelaziz Bouteflika. C'est de ces dernières qu'il sera question dans les paragraphes qui suivent.

6.2.6. L'Emir Abdelkader chez Abdelaziz Bouteflika (2013)

Ait Dahmane et Amorouayach ont constaté que le président Bouteflika a mis en exergue les traits qui caractérisent l'Emir à savoir : « *chef de guerre pacifiste* », des « *valeurs de sagesse, de clémence, de générosité, de tolérance, d'humanisme* » (2017 :75).

Le président Bouteflika présente l'Emir Abdelkader comme « *l'initiateur du droit humanitaire* ». Pour rappel, Abdelkader avait établi des règles de bonne conduite à l'égard des prisonniers de guerre. Dans ce sens, le président Bouteflika écrit :

L'Emir Abdelkader a posé les jalons d'un code de conduite à la fois humanitaire et humaniste, lui l'homme qui d'une main brandissait le sabre de la force et de l'autre donnait

l'espoir aux opprimés et aux vulnérables [...] Il força ainsi le respect de ses adversaires avant les alliés (Idem).

Par ailleurs, l'Emir apparaît chez Bouteflika comme un « *homme de tolérance* ». Dans ce sens, le président, écrivent les deux auteures (2017), rappelle le fait qui suit :

Deux prisonniers français avaient fait part de leur intention de se convertir à l'islam croyant que c'était l'unique moyen pour eux d'obtenir leur liberté. Ayant compris leur véritable motivation, l'Emir Abdelkader, les rassura en leur faisant comprendre qu'ils n'étaient pas dans l'obligation de changer de confession car il appliquait la parole d'Allah : "point de contrainte en islam (Ibid., 75, 76).

L'image d'Abdelkader comme « *protecteur des chrétiens de Syrie* » apparaît également chez A. Bouteflika qui écrit :

A Damas où il s'était établi, il œuvrait conformément à sa religion tolérante loin des convictions étroites qui prévalent de nos jours, pour jeter les bases d'un humanisme plus large dont nous avons grandement besoin en cette conjoncture que l'humanité tout entière, et plus particulièrement le monde arabe, traverse (Ibidem., 76).

L'observation des représentations de l'Emir chez le président Bouteflika nous permet de dire que la figure d'Abdelkader a évolué dans l'histoire algérienne en général et dans l'histoire officielle en particulier. Les dimensions de la vie de l'Emir initialement occultées dans les discours politiques se trouvent mises en lumière dans le discours de Bouteflika.

En fin de compte, l'observation des écrits des auteurs algériens du XXI^{ème} siècle que nous venons d'évoquer nous permet de dire que la figure de l'Emir Abdelkader a effectivement évolué de celle du « *héros national* » à celle de « *l'homme multiforme* » (chef d'Etat et chef de guerre, humaniste, tolérant, précurseur du droit humanitaire, protecteur des chrétiens de Syrie, poète, mystique, homme de culture et de savoir, modernisateur, homme de dialogue et de paix, précurseur du dialogue entre les civilisations et les religions, isthme entre l'Orient et l'Occident).

L'évolution de la figure de l'Emir chez les auteurs algériens d'aujourd'hui signifie son évolution dans l'histoire algérienne. A ce titre, nous pouvons conclure en disant que la figure d'Abdelkader a évolué dans l'histoire algérienne.

Conclusion partielle

Nous soulignons d'emblée que le bilan (conclusion) ci-après est un bilan « *sommaire* » et que davantage de précisions et de détails concernant ce chapitre seront fournis dans la conclusion générale de la partie qui se trouve à la fin de cette dernière.

Dans ce chapitre, nous avons retracé le long parcours de l'Emir Abdelkader en nous appuyant principalement sur les écrits d'auteurs algériens et français. Nous avons abordé la résistance de l'Emir à la colonisation française, la fondation par celui-ci d'un « Etat moderne » doté d'institutions, sa reddition conditionnelle, le parjure français à son égard, son emprisonnement, son exil à Brousse et à Damas, sa protection des chrétiens d'Orient, son décès ainsi que le rapatriement de ces restes et la symbolique que cela recèle. A partir de ce parcours, nous avons dégagé des images de l'Emir Abdelkader, comme celle du « *résistant à la colonisation* », du « *père de la nation algérienne moderne* », de « *l'initiateur du droit humanitaire* », du « *protecteur des chrétiens d'Orient* », de l'« *homme de tolérance religieuse et culturelle* »...

Aussi, avons-nous souligné les éléments de son parcours qui font polémique (le Traité de la Tafna, la reddition, la pension, la vie de château, l'appartenance réelle ou supposée à la franc-maçonnerie, la légion d'honneur ainsi que les lettres authentiques ou apocryphes évoquant le positionnement de l'Emir vis-à-vis l'insurrection de 1871) afin de donner au lecteur une meilleure compréhension de notre analyse de la polémique entourant l'Emir, celle-ci se nourrissant de ces éléments polémiques.

Nous avons aussi fait le point sur les représentations de l'Emir dans l'histoire algérienne. Nous avons vu que, dans un premier temps, celle-ci se focalise uniquement sur la première partie de la vie d'Abdelkader (sa résistance) avant de prendre en compte les différentes parties de sa vie et ainsi le présenter comme un homme aux facettes multiples et un « *personnage multiforme* ». En d'autres termes, nous avons mis en lumière le caractère « évolutif » des représentations de l'Emir Abdelkader. Nous avons dégagé ces représentations et montré cette évolution en nous appuyant sur des auteurs algériens d'aujourd'hui. Bref, la représentation générale de l'Emir Abdelkader qui se dégage de ce chapitre est celle du « *héros national, historique et universel* ».

Avant de poursuivre l'évolution des représentations de l'Emir chez les auteurs algériens, ouvrons une parenthèse pour dire que nous émettons l'hypothèse que les chroniques favorables à l'Emir, constituant en partie notre corpus, puisent dans un arrière-plan discursif

(*interdiscours*), dont ce chapitre rend compte, dans le but de valoriser et réhabiliter l'Emir Abdelkader.

Cela étant dit, la figure de l'Emir Abdelkader est toujours en évolution. D'ailleurs, en 2021, les représentations de l'Emir ont encore évolué dans les écrits des auteurs algériens. La nouvelle figure d'Abdelkader qui fait son apparition est celle du « *traître* ». Si cette figure est nouvelle dans les écrits des auteurs algériens, elle ne l'est pas dans les écrits de certains auteurs français. Nous formulons l'hypothèse que c'est de ces derniers que les auteurs algériens se sont inspirés et que leurs écrits constitueraient le prolongement de la polémique autour de la figure de l'Emir. Notre travail s'efforcera de le démontrer en retraçant d'abord l'évolution de la figure de l'Emir Abdelkader dans les écrits des auteurs français (c'est au sein de cette évolution que l'on peut repérer la représentation de l'Emir comme un « *patriote français* » et donc comme un « *traître* » à sa patrie), avant de le mettre en évidence à travers notre analyse.

***Chapitre2 : Évolution de la figure de
l'Emir Abdelkader dans les écrits des
auteurs français***

Introduction partielle

Dans le cadre de ce chapitre, nous ferons le point sur les représentations de l'Emir dans l'imaginaire des Français. Ainsi, nous verrons les différentes figures qu'a endossées Abdelkader, de celles du « *fanatique* », du « *sanguinaire* », de l'« *adversaire de la France* » à celles du « *patriote français* » et de « *l'ami de la France* ». Nous verrons par la suite les représentations de l'Emir chez les auteurs français d'aujourd'hui et nous interrogerons leur évolution.

La confrontation de la figure de l'Emir comme un « *héros national, historique et universel* » que l'on a vue dans le cadre du premier chapitre avec la figure du « *patriote français* » et donc du « *traître* » que nous verrons, entre autres choses, dans ce chapitre, nous permettra de souligner le caractère *polémique* de la figure de l'Emir Abdelkader. C'est cette polémique qui semble se poursuivre dans les écrits des auteurs (chroniqueurs) algériens d'aujourd'hui que nous souhaiterons analyser.

1. Les représentations de l'Emir dans l'imaginaire des Français

La figure de l'Emir Abdelkader dans l'imaginaire des Français a subi des évolutions au fil des années et elle continue, aujourd'hui encore, d'évoluer. Ainsi, l'Emir Abdelkader est passé de la figure de « *l'ennemi fanatique* » et « *du chef féodal* », qui mena une guerre sainte, à la figure du « *patriote français* ». Par la suite, l'Emir a été reconnu comme l'« *ami de la France* » des valeurs universelles. C'est cette représentation qui prévaut aujourd'hui chez les auteurs français.

Dans le même ordre d'idées, Mouloud Kebache retrace l'évolution de la figure de l'Emir dans l'imaginaire des Français en ces termes :

Quant aux français en général, ils le perçurent d'abord comme l'ennemi fanatique et le chef féodal qui mena une guerre sainte (1832-1847). Cette période de suspicion dura pendant les cinq années de détention en France, jusqu'aux événements de Damas (1860). Ils le traitèrent ensuite d'homme courageux, mais vaincu et débiteur de la France et des puissances occidentales en Orient. Ils prétendirent aussi que l'émir était devenu un musulman christianisé par imprégnation et exposition aux valeurs chrétiennes. Son plus dur adversaire, le Maréchal Bugeaud (1774-1849), lui attribua même une figure christique. Il fut ensuite considéré comme l'ami de la France, admiré pour ses valeurs universelles (1860-1883) (Kebache, 2009 :35).

Après ce bref état des lieux sur les représentations de l'Emir Abdelkader dans l'imaginaire des Français, nous détaillerons et expliciterons dans ce qui suit les différentes

représentations qu'a connues l'Emir Abdelkader chez les auteurs français. Ce sont ces représentations qui ont forgé l'imaginaire des Français relatif à l'Emir Abdelkader.

2. L'Emir Abdelkader le « fanatique », le « sanguinaire », l'« adversaire de la France » dans les écrits des militaires français.

Parmi les représentations de l'Emir Abdelkader dans les écrits des militaires français, on trouve celle du « fanatique », du « sanguinaire » ou encore celle de l'« ennemi de la France ». Ce sont ces images que nous expliciterons ici.

L'Emir Abdelkader est présenté par les militaires français comme un « fanatique » qui a mené une guerre sainte. Cette représentation dépeint l'Emir comme un homme intolérant, extrémiste et sanguin. On retrouve cette représentation chez le duc d'Orléans qui écrit : « fanatique à l'excès, il (Abdelkader) releva le zèle religieux des musulmans de toute l'Afrique » (Cité par Ait Dahmane, 2010 :15).

Le général Valée abonde dans le même sens et dira :

L'émir est le grand agitateur de l'Algérie, il se considère et s'annonce au peuple comme appelé par Dieu à rétablir la religion du prophète dans son antique pureté et l'empire musulman dans son antique splendeur. Pour lui, tout traité, quelque avantageux qu'il soit, n'est qu'une trêve pour réparer ses forces, pour agir par la ruse sur les indigènes, pour tirer de la France et de l'Europe les moyens de continuer la lutte (Idem, 17).

Le fanatisme de l'Emir Abdelkader apparaît également dans les propos du général Paul Azan qui note qu'Abdelkader était un : « indigène algérien qui [...] prêchait la Guerre Sainte et aimait à se faire appeler " coupeur de têtes de Chrétiens pour l'amour de Dieu » (1930 :57).

La représentation de l'Emir comme « un fanatique musulman » va de pair avec l'image du sanguinaire et du féroce que l'on peut observer dans les passages ci-après :

-Montagnac : « Abdelkader a fait une razzia considérable sur les tribus du désert, entre autres sur les Amianis. Cette razzia a été considérable à la daïra par le fameux Bou Hamedi » (Lettre du 7 juin 1845, 1998 : 243, cité par Ait Dahmane, 2010 : 15).

-Saint-Arnaud : « Ce qui est positif, c'est qu'Abdelkader mène vigoureusement l'insurrection, qu'il razzie des tribus, coupe des têtes, ravage, pille, etc. » (Lettre du 16 janvier 1843, Idem, 16).

-«Abdelkader se roule dans le sang. Il fait égorger, mettre en pièces, tous les chefs arabes qui s'étaient soumis à nous, les enfants comme les pères.» (Lettre du 18 janvier 1843, Ibid.).

-Bugeaud : « *l'Emir s'adonne à la chasse des lions et participe à des razzias* ». « *Il est devenu aussi féroce que les lions et les panthères* » (Ait Dahmane, 2007 : 05).

Dans « *les Châtiments* » de Victor Hugo, on retrouve le poème qui suit, un poème consacré à l'Emir Abdelkader. Ce dernier y est peint comme un religieux sanguinaire. Parallèlement à cette représentation, l'Emir est donné aussi comme un homme « *pensif et doux* » et contemplateur. Bref, l'image d'Abdelkader qui transparait dans ce poème est paradoxale. Elle est pour ainsi dire double :

*«Lorsqu'Abdelkader dans sa geôle,...
Lui, l'homme fauve du désert,
Lui, le sultan né sous les palmes,
Le compagnon des lions roux,
Le hadji farouche aux yeux calmes,
L'émir pensif, féroce et doux,
Lui, sombre et fatal personnage
Qui, spectre pâle au blanc burnous,
Bondissait, ivre de carnage,
Puis tombait dans l'ombre à genoux ;
Qui de sa tente ouvrant les toiles,
Et priant au bord du chemin,
Tranquille, montrait aux étoiles
Ses mains teintes de sang humain ;
Qui donnait à boire aux épées,
Et qui, rêveur mystérieux,
Assis sur des têtes coupées,
Contemplait la beauté des cieux ;... » (Idem.).*

De ce qui précède, nous pouvons remarquer que la représentation de l'Emir comme un « *fanatique* », un extrémiste donc, se confond avec l'image du « *sanguinaire* » qui se roule dans le sang et égorge. Dans la même veine, Karima Ait Dahmane écrit : « *Les emplois de fanatique sont donc associés au vocabulaire militaire et à un champ lexical macabre (razzia,*

coupe de têtes,..) » (2010 : 15). L'Emir Abdelkader se voit ainsi rapproché d'un être sauvage, assimilé à un animal féroce.

Les représentations que nous venons de voir donnent une image négative de l'« *ennemi* » qu'était l'Emir Abdelkader. A ces catégorisations négatives de l'ennemi, s'ajoute la qualification « *ennemi* » qui désigne l'Emir Abdelkader et qui vient englober les deux premières catégorisations : celle du « *fanatique musulman* » et celle du « *chef sanguinaire* ». En un mot, l'Emir Abdelkader apparaît comme « *l'ennemi fanatique et sanguinaire à combattre* ».

On retrouve la représentation de l'Emir comme « *un ennemi* », l'ennemi de la France, dans les propos de Bugeaud, entre autres, qui dira d'Abdelkader qu'il était :

[...] un ennemi actif, intelligent et rapide, qui exerce sur les populations arabes le prestige que lui ont donné son génie et la grandeur de la cause qu'il défend. C'est plus qu'un prétendant ordinaire ; c'est une espèce de prophète, c'est l'espérance de tous les musulmans fervents (Cité par Ait Dahmane et Amorouayach, 2017 :66).

L'Emir Abdelkader apparaît ici comme un ennemi fanatique mais aussi paradoxalement comme un homme « *intelligent* ».

L'image de l'Emir comme « un ennemi insaisissable » transparait aussi dans le propos du capitaine Cler qui dira que l'Emir est un : « *Ennemi invisible et partout cependant (...) il passe avec ses quinze cent cavaliers entre nos colonnes et fait vingt lieues en une nuit* » (Cité par Belkhoudja, 2022 :112).

Cela étant dit, les représentations de l'Emir Abdelkader ont connu dans l'imaginaire français nombre d'évolutions. Parmi ces évolutions, on note l'évolution de la figure de l'Emir de celle du « *chef fanatique et sanguinaire* », « *ennemi de la France* » à celle de « *l'ami fidèle de la France* » et du « *patriote français* ». Les titres des ouvrages, du général Paul Azan et de Louis Lataillade, soulignent parfaitement cette transition, cette évolution. En effet, P. Azan titre son livre, « *L'émir Abdelkader. Du fanatisme musulman au patriotisme français* » et L. Lataillade intitule le sien : « *Abdel-kader. Adversaire et ami de la France* ». C'est de cette évolution qu'il sera question dans les lignes qui suivent.

3. L'Emir Abdelkader « du fanatique » à « l'ami fidèle de la France »

Parmi les représentations de l'Emir qu'on retrouve dans les écrits des auteurs français, figure celle de l'« ami fidèle de la France » ou encore celle du « patriote français ». Ces représentations sont synonymes en Algérie du « traître » et du « harki ».

Le général Paul Azan dans son ouvrage « *Les grands soldats de l'Algérie* »¹ consacre une partie à l'Emir Abdelkader. Il y retrace l'évolution de la figure de l'Emir Abdelkader du soldat qui a combattu les Français à « l'ami fidèle de la France » et au « patriote français ». C'est ce que nous expliquerons dans les prochaines lignes.

Paul Azan explique qu'en examinant la vie de l'Emir, l'on s'aperçoit que :

s'il a lutté de toutes ses forces contre les Français de 1832 à 1847, pendant 16 ans, il a appris à les connaître et à les aimer au cours de sa captivité, de 1848 à 1852, pendant 4 ans, et qu'ensuite, depuis sa libération jusqu'à sa mort en 1883, c'est-à-dire pendant 31 ans, il a constamment pensé à rapprocher Français et Indigènes, et il a montré une fidélité dévouée à son pays d'adoption (1930 :52).

Lorsqu'Azan écrit que l'Emir « a montré une fidélité dévouée à son pays d'adoption », en l'occurrence à la France, il présente l'Emir Abdelkader comme un « ami dévoué de la France ».

Par ailleurs, le général explique que si dans un premier temps l'Emir était « l'ennemi de la France », et ce, durant la première partie de sa vie, c'est parce qu'il avait reçu une éducation religieuse « étroite », intolérante à l'égard des chrétiens qui étaient alors considérés comme des « infidèles » :

Si Abd el Kader a été l'ennemi de la France au début de sa vie, ce fut en raison de son éducation religieuse étroite, basée sur une interprétation erronée du Coran. L'Islam fournit pour lui, comme pour presque tous les Musulmans, l'explication des actes de sa vie. Son père, Mahi ed Dine, était un saint homme qui jouissait d'une influence considérable dans la région de Mascara; il recevait à sa zaouïa (lieu de réunion, école) la visite d'autres marabouts et de pieux voyageurs, il discutait et enseignait le Coran. Il prêcha, dès avril 1832, la Guerre Sainte contre les Chrétiens, et attaqua en mai la ville d'Oran; mais, plus ambitieux pour son fils que pour lui-même, il parvint en novembre à faire nommer le jeune Abd el Kader " Sultan " par les tribus de la région (Idem.).

¹ Nous avons consulté la version en ligne de l'ouvrage. Elle est accessible sur ce lien : <http://aj.garcia.free.fr/Livret4/L4p52-53.htm>

Et le général d'ajouter : « *il (Abdelkader) lançait ses appels à la lutte contre les Infidèles, rappelant aux Musulmans les deux seules belles destinées à souhaiter pour eux : la victoire ou le martyr* » (Ibid., 54). On le voit, C'est la figure du « fanatique », que nous avons vu précédemment, qui refait ici surface.

On l'aura compris, en mettant en parallèle deux parties de la vie de l'Emir, celle de la conquête et celle d'après la reddition, Azan met en exergue l'évolution qu'a connu la figure d'Abdelkader. Selon lui, l'Emir passe du « *fanatique* » qui a combattu les chrétiens à l'« *ami fidèle de la France* ». Dans ce qui suit, nous détaillerons cette dernière représentation et nous expliciterons la représentation de l'Emir Abdelkader en tant que « patriote français » que Paul Azan a présentée dans son écrit.

4. L'Emir Abdelkader du « vaincu » au « patriote français »

Avant de fournir davantage de détails sur la représentation de l'Emir comme « *un ami fidèle de la France* » voire comme « *un patriote français* », nous allons préciser la conception de la « reddition » de l'Emir chez Paul Azan, une conception qui nous permettra de saisir la représentation de l'Emir comme un « vaincu » avant de devenir « *un patriote français* ».

Evoquant la reddition de l'Emir Abdelkader, P. Azan explique que l'Emir s'était « rendu » aux français quand il était « encerclé » par l'armée marocaine d'une part et l'armée française d'autre part :

Grâce à l'insurrection algérienne de 1845, préparée et attisée par ses soins, il (Abdelkader) entra en scène d'une façon sensationnelle, en anéantissant près de Sidi-Brahim la colonne du lieutenant-colonel de Montagnac ; mais, rejeté au Maroc par Bugeaud, il s'y trouva aux prises avec le Sultan inquiet de sa présence. Encerclé par les Marocains d'une part et par les colonnes françaises de l'autre, il se décida à se rendre à La Moricière le 23 décembre 1847 (Ibidem., 55).

On le voit, l'Emir Abdelkader est ici présenté comme étant une « capture » de guerre, qui se rend parce qu'il n'a pas un autre choix. En d'autres termes, il est représenté comme un « vaincu ». Il en résulte que cette présentation de la reddition s'oppose à celle qu'on a vu *supra* qui explique que l'Emir ne s'est pas rendu parce qu'il n'a pas été capturé pendant les combats et qu'il y avait eu un armistice ; la reddition étant présentée comme un contrat de paix pour éviter le génocide du peuple algérien.

L'Emir Abdelkader ne s'est pas seulement « rendu » aux Français selon le général Azan, il est aussi devenu « *un patriote français* ». C'est ce que le général a tenté d'expliquer

dans son écrit et que nous expliciterons dans ce qui suit pour mieux comprendre cette représentation associée à l'Emir Abdelkader, une représentation qui revient à chaque fois dans les polémiques contemporaines autour de l'Emir Abdelkader.

Le fait que l'Emir soit devenu, selon Azan, un « *patriote français* », ne s'est pas produit du jour au lendemain ; ce fut le résultat, explique l'auteur, d'une évolution qu'a connu l'Emir. Retraçant l'évolution qu'a connue Abdelkader, l'auteur note en premier lieu que ce dernier avait compris durant sa captivité que les Chrétiens n'étaient pas des êtres détestables et qu'ils n'étaient pas des infidèles. On comprend alors que l'Emir a commencé à se « *dé-fanatiser* ». A ce propos, le général écrit :

Alors commença la partie de l'existence d'Abd el Kader, trop ignorée, qui a fait de lui un Français. " L'ex-Émir , suivant l'expression officielle, fut amené en France, au lieu d'être transporté en Orient comme il en avait reçu la promesse; malgré l'amertume qu'il ne cessa d'éprouver, pendant toute sa captivité, de ce manquement à la parole donnée, Abd el Kader put comprendre peu à peu, dans ses conversations quotidiennes avec le général Daumas, chargé de le garder, que les Chrétiens n'étaient pas des êtres méprisables et que leur religion n'était pas très éloignée de l'islamisme (Ibidem.).

Paul Azan explique que le dévouement de l'Emir à la France avait commencé après sa libération par Napoléon III envers qui l'Emir était reconnaissant : « *De ce jour en effet, Abd el Kader fut dévoué à la France, et il le fit avec une élévation et une délicatesse de sentiments révélées par bien des circonstances.* » (Ibidem., 56).

L'auteur souligne les « *circonstances* » qui témoignent de la fidélité de l'Emir à la France. Il explique d'abord que l'Emir s'était engagé, avec sa propre volonté et sans être contraint par Napoléon III, à demeurer loyal envers ce dernier. Dans ce sens, l'extrait suivant est éclairant :

Lorsqu'il (Abdelkader) vint à Paris, en octobre 1852, avant de partir pour l'Orient, voir Louis-Napoléon à Saint-Cloud, il dit à l'officier qui l'accompagnait : " Les journaux ont prétendu que lorsque le Sultan (Louis-Napoléon) est venu me rendre ma liberté, je lui ai fait des serments. Je ne l'ai pas voulu, à cause de lui, et à cause de moi. A cause de lui, parce que ç'eût été diminuer la grandeur de sa générosité, en laissant croire qu'il m'avait dicté des conditions; à cause de moi, parce qu'il me répugnait de passer pour un Juif qui rachèterait sa liberté moyennant un morceau de papier. Je veux, pour prouver que j'agis de ma pleine volonté, remettre entre les mains du Sultan un engagement écrit. " Dans cet engagement, qu'il remit, il avait écrit : " Je viens vous jurer, par les promesses et le pacte de Dieu, par les promesses de tous les prophètes et de tous les envoyés, que je ne ferai jamais rien de contraire à la foi que vous avez eue en moi... J'ai été témoin de la grandeur de votre pays, de la puissance de vos troupes, de l'immensité de vos richesses et de votre population, de la justice de vos décisions, de la droiture de vos actes, de la régularité de vos affaires; tout cela m'a convaincu que personne ne vous vaincra, que personne autre que le

Dieu tout-puissant ne pourra s'opposer à votre volonté. J'espère de votre générosité et de votre noble caractère que vous me maintiendrez près de votre cœur, alors que je serai éloigné, et que vous mettrez au nombre des personnes ce votre intimité, car si je ne les égale pas par l'utilité des services, je les égale par l'affection que je vous porte (Ibidem.).

Ensuite, le général souligne la tolérance de l'Emir lorsqu'il écrit : « *Lorsqu'Abd el Kader visita l'église de la Madeleine, il prit le bras du curé pour entrer dans le temple des Chrétiens; bien plus, il s'arrêta devant l'autel pour prier Dieu, donnant ainsi l'exemple de la tolérance* » (Ibidem.). On le voit, l'Emir est passé de la figure du « *fanatique* » qui a mené une guerre sainte contre les chrétiens à l'homme de tolérance religieuse. Mieux encore, ce passage sous-entend l'évolution religieuse de l'Emir qui passe du « *musulman* » au « *chrétien* ». En un mot, Abdelkader devient un « *musulman christianisé* ».

Paul Azan raconte un autre épisode pour illustrer que l'Emir Abdelkader a renié son passé. En effet, le général souligne que, aux Invalides, Abdelkader dit à un chirurgien : « *Mon seul chagrin est que quelques-uns des braves qui se trouvent ici aient été blessés par les armes des miens* » (Ibidem, 57). Cette déclaration signifierait que l'Emir regrette d'avoir fait couler du sang français.

Le général Azan mentionne une autre circonstance qui témoigne de la loyauté de l'Emir envers la France : le plébiscite sur l'Empire. Voici ce qu'il écrit :

Lorsque fut organisé, en novembre 1852, le plébiscite sur l'Empire, Abd el Kader faisait à Amboise ses derniers préparatifs de départ. Il écrivit au maire d'Amboise pour lui demander la permission de voter : " Nous devons, lui disait-il, nous considérer aujourd'hui comme Français, en raison de l'amitié et de l'affection qu'on nous témoigne et des bons procédés qu'on a pour nous. " A la suite de cette lettre, il fut autorisé à déposer, ainsi que ses compagnons, des bulletins dans une urne spéciale (Ibidem.).

Plus qu'une fidélité à la France, ce passage met en exergue le « *patriotisme* » français de l'Emir qui se revendique comme un « *Français* », et veut participer à un vote national. On le voit, l'Emir passe, chez Azan, du « *fanatique* » qui a combattu les Français à « *l'ami fidèle de la France* » et « *au patriote français* ».

Evoquant le vote de l'Emir, Paul Azan ajoute que le jour où l'Emir avait voté correspond au jour où l'Emir avait été proclamé Sultan par les tribus :

[...] Or, par une coïncidence étrange, il y avait vingt ans, jour pour jour, qu'il avait été proclamé Sultan par les tribus! Ainsi, cet Indigène algérien qui, vingt ans auparavant, prêchait la Guerre Sainte et aimait à se faire appeler " coupeur de têtes de Chrétiens pour l'amour de Dieu ", déclarait qu'il devait " se considérer comme Français ", et demandait à

prendre part à un vote national. Bien plus, en quittant Amboise, il faisait don d'un magnifique lustre à l'église paroissiale... Quelle étape parcourue vers le patriotisme français et la tolérance religieuse, grâce à un contact prolongé avec la France (Ibidem.).

Le rapprochement entre le jour du vote de l'Emir en tant que « Français » et le jour de l'allégeance prêtée à l'Emir par ses compatriotes donne une image de l'Emir comme « un traître » à sa patrie (l'Algérie), un homme qui a évolué et renié son passé.

Parmi les preuves de la fidélité de l'Emir à la France, Paul Azan souligne aussi le sauvetage des chrétiens d'Orient par Abdelkader et l'acte de hisser le drapeau français sur sa maison où il a accueilli les chrétiens qu'il avait sauvés. A ce propos, le général écrit :

La promesse de fidélité à la France qu'Abd el Kader avait faite, il la tint jusqu'à la fin de sa vie. En 1860, alors qu'il était à Damas, il prévint le Consul de France de l'agitation antichrétienne qui se manifestait; puis, l'émeute ayant éclaté, il appela à lui les Algériens, ses anciens fidèles de la Guerre Sainte, qui étaient venus nombreux le retrouver, et porta secours avec eux au Consul et à ceux que la populace poursuivait de sa haine. Il fit venir le Consul dans sa propre maison, y arbora le drapeau tricolore, et y recueillit les Chrétiens de toute nationalité qu'il put sauver (Ibidem., 58).

Une autre preuve qui témoigne, toujours selon Azan, du dévouement de l'Emir envers sa nouvelle patrie, la France, consiste dans son refus de soutenir l'insurrection de 1871 dirigée contre la France. L'auteur explique en effet que :

Pendant la guerre de 1870-1871, apprenant que des Indigènes algériens se servaient de son nom pour tenter des soulèvements en Algérie, il (Abdelkader) leur écrivit pour les engager à se soumettre; il écrivit en même temps au Gouvernement de la Défense Nationale : " Quand un grand nombre de nos frères (que Dieu les protège) sont dans vos rangs pour repousser l'ennemi envahisseur, et quand vous travaillez à rendre les Arabes des tribus libres comme les Français eux-mêmes, nous venons vous dire que ces tentatives insensées, quels qu'en soient les auteurs, sont faites contre la justice, contre la volonté de Dieu et la mienne; nous prions le Tout Puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France (Ibidem., 58-59).

Le général Azan raconte que lorsque des voyageurs étrangers étaient venus rendre visite à l'Emir et qu'ils s'étaient permis de faire des réflexions hors de propos relativement à la défaite de la France durant la guerre de 1870-1871, « Abd el Kader sortit sans mot dire, puis revint peu après, revêtu de son grand cordon de la Légion d'honneur... » (Ibidem., 59). Ce faisant, Azan souligne l'appartenance et l'identification de l'Emir à la France mais en même temps le reniement de l'Emir de son passé, et donc sa « trahison » envers sa patrie.

Pour terminer, l'Emir Abdelkader tel que présenté par le général Paul Azan a connu des évolutions. Il est passé du « *fanatique* » qui mena une guerre sainte contre les infidèles (chrétiens) à « *l'homme tolérant* », au « *musulman christianisé* », à « *l'ami fidèle de la France* » et « *au patriote français* ». En d'autres termes, l'Emir est passé du « héros algérien » au « héros français » ou encore du héros algériens au « traître » à la nation.

L'historien Benjamin Stora s'est penché sur la question des représentations de l'Emir dans l'imaginaire français pendant la guerre d'Algérie. En effet, pour répondre à la question : « *Comment, [...] du côté des Français, et au moment même de la guerre d'Algérie, l'Emir était-il présenté ?* », Stora souligne que les manuels scolaires français proposent la vision suivante de l'Emir Abdelkader :

« *Le plus grand adversaire de Bugeaud est Abdelkader. C'est un homme loyal, pieux et courageux. Vaincu par Bugeaud, il se réfugie au Maroc, mais ses troupes sont défaites au combat d'Isly (1844). Abdelkader revient en Algérie. Abandonné par tous, il se rend au duc d'Aumale (1847). Il termine sa vie en Syrie où il devient l'ami fidèle des Français. Un jour d'émeutes, il hisse le drapeau tricolore sur sa maison et recueille les chrétiens en danger* ». (Histoire de France et d'Algérie, cours moyen et supérieur, certificat d'études, classiques Hachette, 1960, p. 107, cité par Stora, 2011 :n.p.).

Comme nous pouvons le constater, Abdelkader est d'abord présenté comme « *un adversaire de la France* ». Ensuite, il est décrit comme un « *vaincu* ». Puis, on mentionne qu'il s'est « *rendu au français* ». Par la suite, il est présenté comme « *l'ami fidèle des Français* ». Enfin, il est dépeint comme « *un patriote français* ». En somme, l'Emir Abdelkader passe, dans les manuels français, de « *l'adversaire de la France* » à « *l'ami fidèle de la France* » voire au « *patriote français* ».

Nous retrouvons également la représentation de l'Emir comme « *l'ami de la France* » dans un épisode raconté par Benjamin Stora en ces termes :

« *En mai juin 1930, lors de l'exposition du centenaire de la conquête de l'Algérie, plusieurs lettres, autographes et objets appartenant à Abdel el-Kader sont présentés au public. Le 15 octobre 1949, le gouverneur général d'Algérie (qui se rendit célèbre en organisant le trucage des élections), inaugure la stèle : « Abdel el-Kader, ami des Français » (Idem).*

L'historien explique l'objectif des Français durant cette époque en ces termes : « *Il y a chez les Français, la volonté de réappropriation du « second » Abdelkader, celui de l'exil, pas celui de la résistance* » (Idem).

En fin de compte, la figure de l'Emir Abdelkader a connu une évolution chez les auteurs français et donc dans l'imaginaire des Français. Il passe de « *l'ennemi et adversaire de la France* », du « *fanatique sanguinaire* » à l'homme « *vaincu* » par les Français à qui il s'est « *rendu* ». Après quoi l'Emir est présenté comme un homme qui a connu une « *évolution* » et a « *renié son passé* » pour devenir un « *musulman christianisé* », un « *ami fidèle de la France* » et un « *patriote français* ».

Mais la figure de l'Emir Abdelkader est-elle restée la même dans l'imaginaire des Français d'aujourd'hui ou a-t-elle évolué ? C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans les prochaines lignes.

5. L'Emir Abdelkader dans les discours et chez les auteurs français d'aujourd'hui

Au XXI^{ème} siècle, la figure de l'Emir Abdelkader a, encore une fois, connu des évolutions. Cela démontre que les représentations de l'Emir dépendent du contexte dans lequel le personnage apparaît ou est évoqué.

Le 05 décembre 2007, le président français, Nicolas Sarkozy, dans un discours qu'il avait adressé aux étudiants algériens, à l'université de Constantine, évoque l'Emir Abdelkader en ces termes :

Je pense à l'Emir Abdelkader, sans doute la plus belle et la plus noble figure de l'histoire algérienne, je pense à sa foi, une foi si rayonnante, je pense à son Islam si authentique, si ouvert, si humaniste. Je pense à ce héros qui s'était battu jusqu'au bout de ses forces pour l'indépendance de l'Algérie et qui en 1860 à Damas sauva tant de vies chrétiennes du massacre, non pas parce qu'elles étaient chrétiennes mais parce que c'étaient des vies et qu'il considérait que sa foi de musulman lui faisait un devoir de sauver des vies (Cité par Ait Dahmane, 2010 :18).

Si l'Emir Abdelkader est présenté par les auteurs français, comme nous l'avons vu précédemment, comme un « *fanatique* » qui mena une guerre sainte contre les chrétiens, il apparaît ici comme « *une figure de l'histoire algérienne* », comme le héros de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Autrement dit, à travers ce passage, nous pouvons comprendre que l'Emir a lutté non contre une religion, en l'occurrence chrétienne, mais contre un envahisseur venu coloniser son pays. Il s'agit là de la première évolution de la figure d'Abdelkader chez les auteurs français.

Aussi remarque-t-on dans le discours de Sarkozy la représentation de l'Emir Abdelkader comme « *un homme de tolérance religieuse et culturelle* » et comme « *un humaniste* ». Il s'agit là aussi d'une évolution de la figure de l'Emir chez les auteurs français. En effet, l'Emir autrefois présenté comme un « *fanatique sanguinaire* » est désormais dépeint comme le « *protecteur des chrétiens de Syrie* » et conséquemment comme « l'homme de foi et de paix ».

Dans le même ordre d'idées, il est important de rappeler que les valeurs universelles qu'a défendues l'Emir sa vie durant (tolérance religieuse et culturelle, promotion du vivre ensemble...) ont fait qu'il soit représenté par les auteurs français d'aujourd'hui comme « *l'ami de la France* ». Il ne s'agit pas ici de la France coloniale mais plutôt de la France des valeurs universelles. Dans ce sens, Kebache retraçant l'évolution de la figure de l'Emir dans l'histoire française précise qu'aujourd'hui l'Emir Abdelkader apparaît dans l'histoire française comme « *l'ami de la France, admiré pour ses valeurs universelles* » (2009 :35).

Toutefois, cela ne doit pas donner l'impression que les auteurs français au XXIème siècle négligent les autres aspects de la vie de l'Emir Abdelkader. En effet, aujourd'hui, les auteurs français, dans leurs écrits, mettent en avant les différentes facettes de la vie d'Abdelkader. A titre d'exemple, l'historien français, Benjamin Stora, présente l'Emir Abdelkader en ces termes : « *marabout lettré du fin fond de l'Algérie, inventeur de l'Etat moderne, guerrier infatigable, protégé et ami de Napoléon III (et de Ferdinand de Lesseps), grand mystique de l'islam moderne* » (2011 : n.p.). On le voit, les différentes facettes de la vie et de l'œuvre de l'Emir sont prises en considération, contrairement aux écrits coloniaux qui se focalisent essentiellement sur la question du rapprochement de l'Emir avec la France et sur son « *patriotisme* », et ce, pour se réapproprier le personnage.

Dans la même veine, analysant l'ouvrage coécrit par Bruno Etienne et François Pouillon (2007), Besnaci (2016) dégage les représentations suivantes de l'Emir : « *l'homme intelligent* », « *l'amoureux des livres et du savoir* », un « *passionné du cheval* », le « *guerrier infatigable* », « *l'homme politique* », le « *chef d'État* », le « *captif aimé* », « *l'homme pieux* », le « *mystique* », « *l'homme de dialogue* », « *l'humanitaire* », le « *modernisateur* », « *l'homme charismatique* », le « *maître* », « *l'homme d'action* », le « *poète* », etc. On le voit, le portrait de l'Emir qui se dégage ici est celui de « l'homme protéiforme ».

Aussi, l'Emir apparaît-il aujourd'hui comme « *une figure moderne* » à redécouvrir. Il est l'homme pont entre l'Orient et l'occident, l'homme de l'ouverture religieuse et culturelle, l'homme qui prône une société qui allie authenticité et modernité. Dans ce sens, Stora dira :

Grand mystique de l'Islam moderne, l'Emir Abd el-Kader réapparaît aujourd'hui comme l'homme de la « synthèse » entre Orient et Occident, entre résistance à l'Autre et acceptation des apports de « l'étranger ». Il est un homme de la méditation à la fois rationaliste et métaphysique, prônant un Islam d'ouverture et de réformes. Ses écrits spirituels et le rôle singulier du politique par rapport au religieux restent à redécouvrir, annonçant les temps présents du XXI^e siècle (2011 : n.p.).

Mais l'évolution de la figure de l'Emir Abdelkader ne va pas s'arrêter ici. En 2022, la figure d'Abdelkader a connu, encore une fois, une évolution. Abdelkader apparaît comme « *le réconciliateur des mémoires de la France et de l'Algérie* » dans la presse française du XXI^e siècle (Belaïd et Ait Dahmane, 2022 :434). En effet, lors de notre récente contribution coécrite avec Karima Ait Dahmane, où nous avons analysé des articles de la presse française traitant de l'Emir Abdelkader au XXI^e siècle après le saccage de la stèle érigée à son honneur en France, nous avons constaté que :

[...] La presse française a convoqué les représentations de l'émir à savoir celle de l'« homme de tolérance religieuse et culturelle », celle du « protecteur des chrétiens d'Orient » et celle du « héros de la France et de l'Algérie », représentations déjà inscrites dans l'imaginaire des Français, pour construire une image nouvelle d'Abdelkader, celle d'une passerelle mémorielle et symbole d'unité entre la France et l'Algérie. [...] (Belaïd et Ait Dahmane, 2022 :434-435).

Toutefois, si l'Emir Abdelkader est représenté comme une « *passerelle mémorielle* » au XXI^e siècle chez les auteurs français, nous avons précisé que la représentation de l'Emir comme un « *adversaire historique de la France* » persiste dans une partie de l'opinion française :

Aussi, l'analyse a-t-elle révélé que l'émir a fait l'objet de deux représentations différentes et opposées selon les positionnements idéologiques. Ainsi, il apparaît comme « l'ami de la France », comme le « meilleur » ennemi de la France ou encore comme « le réconciliateur des mémoires de la France et de l'Algérie » dans les articles de presse analysés, autant de catégorisations qui actualisent une formation discursive favorable à l'émir Abdelkader et dans laquelle les articles en question s'inscrivent. A cette formation discursive s'oppose une autre, défavorable à l'émir Abdelkader, celle actualisée par le discours de l'extrême droite. Ce dernier présente l'émir comme « l'adversaire historique de la France ». [...] (Idem, 435).

En somme, il convient de dire que la figure de l'Emir Abdelkader dans les écrits des auteurs français d'aujourd'hui a connu nombre d'évolutions. L'Emir est abordé dans sa dimension protéiforme évoquant les nombreux aspects de sa vie. L'Emir apparaît ainsi

comme le « *guerrier infatigable* », « *l'amoureux du cheval* » et du « *livre* », le « *chef d'Etat* », le « *captif aimé* », le « *moderniste* », « *l'humaniste* », le « *protecteur des chrétiens d'Orient* », le « *mystique* », « *l'homme pont entre l'Orient et l'Occident* », et enfin comme le « *réconciliateur des mémoires de l'Algérie et de la France* ».

Par ailleurs nous avons vu que le portrait « *multiforme* » de l'Emir n'exclut pas l'existence d'une représentation négative d'Abdelkader comme un ennemi de la France (« *adversaire historique de la France* ») dans l'imaginaire de certains Français. Cette représentation est le prolongement ou l'actualisation de l'image d'Abdelkader que donnait à voir les militaires français contemporains de l'Emir.

Conclusion partielle

Au terme de ce chapitre, nous pouvons dire que la figure de l'Emir dans l'imaginaire des Français a évolué. Il passe de « *l'ennemi fanatique* » et « *sanguinaire* » qui a combattu les chrétiens au « *patriote français* » avant de devenir aujourd'hui « *l'ami de la France des valeurs universelles* », « *l'homme pont entre l'Orient et l'Occident* », « *le réconciliateur des mémoires de l'Algérie et de la France* ».

Les auteurs français au XXI^{ème} siècle embrassent, dans leurs écrits, les différentes facettes de la vie et de l'œuvre de l'Emir, de sa résistance à son exil à Damas. Cela contraste avec les écrits coloniaux qui se focalisent sur le rapprochement entre l'Emir et la France, le présentant comme un « *patriote français* » et comme un « *ami de la France* ».

Au-delà de ces constats, du premier chapitre de notre thèse se dégage, entre autres représentations, l'image de l'Emir en tant que « *héros national* », tandis que du second chapitre émerge, parmi d'autres représentations, celle de l'« *ami de la France* » et du « *patriote français* ». Ces représentations sont au cœur de la polémique que nous analyserons *infra*.

Dans ce qui suit, il sera question de dresser le bilan général de la première partie de notre thèse en montrant ce que nous avons pu dégager et ce qu'il faut retenir des deux chapitres qui la composent.

Conclusion de la première partie

Dans le cadre de cette partie, nous avons dégagé les représentations de l'Emir Abdelkader dans les discours, écrits et travaux portant sur lui. Nous avons mis en exergue la

figure « *complexe* » et « *polémique* » de l'Emir Abdelkader. Nous avons par ailleurs souligné le caractère « évolutif » de cette figure chez les auteurs algériens et français.

Dans le cadre du premier chapitre, nous avons mis en exergue l'image de l'Emir Abdelkader comme « *un héros national, historique et universel* ». Pour ce faire, nous avons d'abord souligné l'admiration qu'ont témoigné les contemporains de l'Emir, militaires et auteurs français, au personnage d'Abdelkader, une admiration qui laisse transparaître dans leurs écrits des images de l'Emir comme un « *héros historique* », « *un guerrier insaisissable et infatigable* », « *un Jugurtha moderne* », « *un chef d'Etat au génie organisateur* », « *un homme aux qualités morales exceptionnelles* ».

Nous avons, par la suite, retracé le parcours de l'Emir (sa vie, les faits et événements qui ont ponctué sa vie, de la résistance au rapatriement de ces restes à sa terre natale), en nous appuyant essentiellement sur les écrits des auteurs algériens et français, et nous avons dégagé les représentations qui sont associées à ce parcours, à savoir : « *résistant à la colonisation française* », « *chef de guerre* », « *père fondateur de l'Etat algérien moderne* », « *symbole de l'unité nationale* », « *précurseur du droit humanitaire* », « *l'humaniste* », « *le captif aimé* », « *le sage* », le « *savant* », le « *visionnaire* », « *le philosophe* », « *le protecteur des chrétiens de Syrie* », « *l'homme de tolérance religieuse et culturelle* », « *le moderniste* » et le « *mystique* ».

En retraçant le parcours de l'Emir, nous avons souligné les éléments de sa vie qui suscitent la polémique, et ce, jusqu'à aujourd'hui, à savoir : le Traité de la Tafna, la reddition, la vie de château, la pension, la légion d'honneur, son appartenance réelle ou supposée à la Franc-maçonnerie, son positionnement vis-à-vis de l'insurrection de 1871, et ce, pour mieux saisir le caractère « *polémique et complexe de la figure d'Abdelkader* ».

Par ailleurs, dans la mesure où nous travaillons sur les représentations de l'Emir Abdelkader, nous nous sommes penché sur les représentations de ce personnage dans l'histoire algérienne. Nous avons constaté que si dans un premier temps les auteurs algériens se limitaient à l'image du « *résistant* » et du « *père de la nation* », sous l'influence de l'idéologie *nationaliste*, les auteurs algériens du XXI^{ème} siècle embrassent, dans leurs écrits, les différentes dimensions de la vie et de l'œuvre de l'Emir Abdelkader sans se limiter à sa résistance.

En d'autres termes, la figure d'Abdelkader dans l'histoire algérienne a évolué de celle « *du père de la nation* », du « *symbole de l'unité nationale* » et du « *symbole de la résistance algérienne* » à celle de « *l'homme aux vertus protéiformes* ». Ainsi, l'Emir est présenté dans les écrits des auteurs algériens d'aujourd'hui comme le « *savant* », le « *mystique* », « *le*

précurseur du droit humanitaire » (grâce au traitement humanitaire qu'il a réservé aux prisonniers de guerre), l'« *homme de tolérance religieuse et culturelle* », « *le protecteur des chrétiens d'Orient* », le « *réconciliateur des antagonismes des deux rives de la méditerranée* »... En un mot, l'Emir Abdelkader apparaît comme un personnage pluriel, aux facettes multiples et un *modèle* à suivre.

Cependant, Au XXI^{ème} siècle, en 2021, la figure de l'Emir Abdelkader a encore une fois évolué dans les écrits des auteurs, plus précisément des chroniqueurs algériens. L'Emir passe de la figure du « *héros national, historique et universel* » à celle du « *traître* » à la nation. Ce point sera abordé dans la partie analytique, où nous tâcherons d'analyser les stratégies discursives mises en œuvre par les protagonistes de l'échange polémique pour dévaloriser ou réhabiliter l'Emir.

Dans le cadre du second chapitre, nous avons retracé l'évolution de la figure de l'Emir Abdelkader dans les écrits des auteurs français. Initialement, durant la période de la résistance, certains auteurs français le décrivaient comme « *un ennemi fanatique et sanguinaire* » qui a combattu les chrétiens. Dans cette perspective, l'Emir Abdelkader s'est vu rapproché de « l'animalité ». Cependant, nous avons souligné que les représentations de l'Emir ont évolué après la reddition. En effet, l'Emir Abdelkader passe, dans les écrits des auteurs français, de l'« *ennemi fanatique et sanguinaire* » à l'« *homme tolérant* », « *au musulman christianisé* », à l'« *ami fidèle de la France* » et au « *patriote français* ». L'Emir passe ainsi de la figure du « *héros algérien* » à celle du « *héros français* ». C'est cette représentation polémique qui semble se prolonger dans les écrits de certains chroniqueurs algériens composant notre corpus.

Aujourd'hui, la figure de l'Emir Abdelkader chez les auteurs français a, encore une fois, évolué. Les différentes facettes de la vie de l'Emir se trouvent prises en considération. Chef de guerre et chef d'Etat, protecteur des chrétiens de Syrie, mystique, homme de paix et de dialogue, modernisateur, passerelle entre l'Orient et l'occident et réconciliateur des mémoires de l'Algérie et de la France...autant de catégorisations qui viennent qualifier l'Emir Abdelkader et lui dessinent un portrait multiple. Cela dit, l'imaginaire des Français conserve des traces des discours coloniaux. On a vu que la représentation de l'Emir comme « *adversaire historique de la France* » et donc comme un « *ennemi* » persiste dans l'imaginaire d'une partie des Français d'aujourd'hui.

Au terme de cette première partie, nous pouvons dire que deux représentations principales et opposées sont associées à la figure de l'Emir Abdelkader : celle du « *héros de la nation algérienne* » et celle du « *traître à la nation* » et « *ami de la France* ». A côté de ces

deux représentations, l'image de l'Emir comme une passerelle entre l'orient et l'occident, comme un homme de paix et de tolérance, comme un réconciliateur des antagonismes des deux rives de la méditerranée fait surface dans les écrits des auteurs algériens et français.

En résumé, cette première partie de la thèse englobe non seulement des éléments biographiques et polémiques liés à l'Emir Abdelkader mais elle offre également un état des représentations associées à celui-ci, que ce soit dans les écrits des auteurs algériens ou français. Elle permettra au lecteur de saisir la nature de la polémique que nous examinerons *infra*. Cette dernière, essentiellement constituée de chroniques, puise dans les discours antérieurs sur l'Emir, formant un *interdiscours*, dont cette partie rend compte. Nous démontrerons cette relation à l'*interdiscours* dans la partie réservée à l'analyse. Mais avant ce faire, nous présenterons d'abord notre corpus ainsi que le cadre théorique et méthodologique que nous mobiliserons pour l'analyser. C'est de point que nous traiterons dans la prochaine partie.

Deuxième partie :

***Corpus et réflexions théoriques et
méthodologiques sur les représentations
de l'altérité.***

Introduction à la deuxième partie

Dans le cadre de cette partie, il sera question de présenter notre corpus ainsi que les concepts théoriques que nous mobiliserons pour l'analyser. Dans le premier chapitre, nous présenterons et justifierons notre corpus. Dans le second chapitre, nous définirons le cadre théorique global qui nous permettra d'analyser notre corpus, à savoir celui de l'analyse du discours et des différentes approches qu'elle englobe, telles que l'approche énonciative, pragmatique, praxématique et argumentative. Etant donné que notre travail porte sur les « *représentations* » de l'Emir, le troisième chapitre sera consacré aux notions de représentation, de stéréotype, de nomination et de *dialectique du même et de l'autre*. Enfin, le quatrième chapitre sera consacré au discours médiatique à l'ère du socionumérique, où nous définirons les genres auxquels appartiennent les textes composant notre corpus.

Chapitre 1 : Délimitation du corpus et justification de son choix

Introduction partielle

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons tout d'abord présenter brièvement notre corpus. Ensuite, nous introduirons Nordine Ait Hamouda, le fils du colonel Amirouche mais aussi le député et le polémiqueur, avant de passer à la présentation de son discours polémique sur l'Emir Abdelkader. Enfin, nous détaillerons les composantes de notre corpus et nous en justifierons le choix.

1. Présentation sommaire du corpus

Notre corpus est constitué des productions langagières des participants à la polémique déclenchée par le discours polémique de Nordine Ait Hamouda en 2021, portant sur la figure de l'Emir Abdelkader. Plus précisément, il est composé du discours polémique de Nordine Ait Hamouda dont les propos sont extraits des articles de presse qui le citent. Comme il est composé de chroniques qui ont suivi ce discours. Enfin, notre corpus est composé de deux interviews journalistiques réalisées avec un chercheur en Histoire. Il est essentiel de préciser que ces interviews n'ont pas été réalisées par nous, mais par des journalistes professionnels. Notre corpus se compose ainsi du contenu de ces interviews tel que rapporté dans la presse.

Avant de procéder à une présentation détaillée de notre corpus ainsi que de sa justification, nous débuterons par une brève présentation de Nordine Ait Hamouda, suivie de la présentation de son discours polémique.

2. Présentation de Nordine Ait Hamouda et de son discours polémique

Nordine Ait Hamouda, fils du colonel Amirouche

Amrane Ait Hamouda dit Nordine est né le 15 juillet 1949 à Iboudrarene, une commune de la wilaya de Tizi-Ouzou. Il est le fils du célèbre colonel Amirouche, colonel de la Wilaya 3 (située en Kabylie), un des chefs historiques de la révolution algérienne. Il est le président de la Fondation Colonel Amirouche qui milite pour la protection de la mémoire de ce dernier, de celle des martyrs ainsi que de celle de la Wilaya 3.

2.1. Nordine Ait Hamouda, député et polémiqueur

Nordine Ait Hamouda est aussi un homme politique algérien. Il est député du RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie), un parti politique algérien d'opposition, de 1997 à 2002, ensuite de 2007 à 2012. Durant ce mandat, Nordine Ait Hamouda est vice-président de l'APN (Assemblée populaire nationale).

Nordine Ait Hamouda est également connu pour ces prises de paroles polémiques à l'instar de celle dans laquelle il remet en cause le chiffre de 1.5 million de martyrs¹ revendiqué par le FLN (Front de libération nationale), parti politique algérien qui a milité pour l'indépendance de l'Algérie. Nordine Ait Hamouda est tellement connu pour ses polémiques que le magazine « *Jeune Afrique* » dira :

Lorsque Nordine Ait Hamouda, ancien député du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), prend la parole en public, il faut toujours s'attendre à une action d'éclat, une polémique ou une tempête médiatique. Et celle qu'il vient de déclencher (il s'agit de la polémique sur l'émir Abdelkader) n'a pas manqué de soulever un nouveau tollé (Jeune Afrique du 28/06/2021).

2.2. Présentation du discours polémique de Nordine Ait Hamouda

Le jeudi 17 juin 2021, lors de son passage dans l'émission « *Hiwar khas* » (entretien privé), émission présentée par Habet Hannachi et diffusée sur la chaîne *El Hayat*, Nordine Ait Hamouda s'est attaqué à l'Emir Abdelkader. Dans cette interview, le fils du colonel Amirouche a notamment déclaré : « *L'Emir Abdelkader a certes combattu durant 15 ans mais il a vendu l'Algérie à la France* » (*Dernière Infos d'Algérie*, du 19/06/2021). Aussi, le dissident du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) a déclaré « *Tous les auteurs français le qualifient d'ami de la France* » (*ObservAlgérie.com*, du 19/06/2021). Dans la même veine, dans un article du *Jeune d'Afrique* on lit : « *Pour Ait Hamouda, 71 ans, l'émir peut donc être considéré comme un traître à la cause nationale, un suppôt de la France coloniale qui l'a décoré de la Légion d'honneur et s'est montrée bienveillante à son égard ainsi qu'envers sa nombreuse descendance* » (*Jeune d'Afrique* du 21/06/2021). En somme, à écouter les déclarations de l'ex-député, l'Emir Abdelkader apparaît comme un « *traître* ».

A ce titre, le discours polémique de Nordine Ait Hamouda produit une rupture avec la représentation traditionnelle de l'Emir comme « *symbole de la nation algérienne* », « *héros de la résistance contre la colonisation française* ». La figure de l'Emir Abdelkader passe de celle du « *héros national et historique* » à celle du « *traître* » à la nation.

Cela étant dit, force est de souligner que le discours polémique de Nordine Ait Hamouda est produit en langue arabe, ce qui ne nous permet pas de l'analyser, la langue française étant notre langue d'étude. Pour pallier ce problème, nous avons opté pour les articles de presse, en français, qui rapportent ce discours. Ainsi, ce sont les propos de N. Ait

¹<https://www.youtube.com/watch?v=W4EWBCuzSp4>

Hamouda tels que cités par ces articles de presse qui seront analysés et non le discours en langue arabe.

3. Articles de presse rapportant le discours de Nordine Ait Hamouda

Le discours de Nordine Ait Hamouda dans le cadre de notre corpus, comme nous venons de l'expliquer, est la somme de ses propos cités par la presse francophone. C'est donc en quelque sorte le discours de Nordine Ait Hamouda, traduit dans la presse, qui sera analysé.

Les articles de presse en question ne rapportent pas intégralement le discours polémique de Nordine Ait Hamouda et sélectionnent les parties essentielles. Là encore, chaque journal sélectionne certaines parties et en délaisse d'autres. C'est la raison pour laquelle, nous avons sélectionné par l'opération copier-coller les propos de Nordine Ait Hamouda que nous avons trouvé dans les différents articles de presse, et ce, pour re (construire) le discours de N. Ait Hamouda et pour lui donner une meilleure lisibilité.

Avant de présenter le discours de Nordine Ait Hamouda que nous avons « reconstruit », nous présenterons rapidement les titres des articles dans lesquels nous avons extrait les propos de Nordine Ait Hamouda. A ce titre, il est à noter l'article du site web d'information, *ObservAlgérie.com*, intitulé : « *Les révélations de Nordine Aït-Hamouda sur l'émir Abdelkader font polémique*¹ », datant du 19 juin 2021 ; l'article du média en ligne, *Middle East Eye*, ayant pour titre : « *L'émir Abdelkader, un « traître » ? Vive polémique en Algérie*² » et datant du 21 juin 2021 ; L'article de la presse électronique, *Dernière Infos d'Algérie* (DIA), intitulé : « *Polémique: Nordine Ait Hamouda s'attaque à l'Emir Abdelkader et à sa famille*³ », datant du 19 juin 2021 ; l'article du site d'information algérien, *24H Algérie*, intitulé : « *La Fondation Emir Abdelkader va déposer plainte contre Nouredine Aït Hamouda*⁴ » du 19 juin 2021 ; l'article du quotidien algérien *Liberté*, intitulé : « *Les propos de Nordine Ait Hamouda sur l'Emir provoquent une polémique nationale. Histoire, les passions s'enflamment*⁵ », datant du 21 juin 2021 ; enfin l'article du *Soir d'Algérie*, ayant pour titre : « *Laissons-les dormir tranquilles !*¹ », datant du 21 juin 2021.

¹<https://observalgerie.com/2021/06/19/politique/nordine-ait-hamouda-emir-abdelkader/>

²<https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/algerie-emir-abdelkader-traite-polemique-nordine-ait-hamouda-histoire-france-colonisation>

³<https://dia-algerie.com/polemique-nouredine-ait-hamouda-sattaque-a-lemir-abdelkader-et-a-sa-famille-video/>

⁴<https://www.24hdz.com/fondation-emir-abdelkader-depoer-plainte-nouredine-ait-hamouda/>

⁵<https://www.liberte-algerie.com/actualite/histoire-les-passions-senflamment-360712>

Cela étant dit, voici maintenant le discours de Nordine Ait Hamouda que nous avons « reconstruit » en nous appuyant sur des citations extraites des articles de presse précités :

« Il (l'Émir Abdelkader) a remis l'Algérie à la France. L'Algérie n'est pas son bien personnel pour qu'il décide de la céder ou non. La différence avec Krim Belkacem, c'est que ce dernier a signé les accords d'Évian pour arracher l'Algérie à la France, et l'Émir a signé les accords de La Tafna pour céder l'Algérie à la France » (Liberté, du 21/06/2021).

« la “reddition” de l'Émir Abdelkader suffit pour conclure à sa “trahison”, alors que beaucoup de chefs historiques, même sous le coup de la torture, ne se sont jamais rendus » ; « Amirouche a été encerclé par les Français à Boussaâda avec l'aviation et des milliers de soldats et il s'est battu jusqu'à la mort. Il pouvait se rendre. S'il l'avait fait, il serait encore vivant. » (Liberté du 21/06/2021).

Dans la lettre lue par Nordine Ait Hamouda, lettre qu'il attribue à l'Emir Abdelkader, ce dernier répond au chancelier allemand Otto Von Bismark qui lui propose de l'aider à combattre la France, en ces termes : « Celui à qui vous avez adressé l'offre de marcher contre la très glorieuse et très généreuse France et de vous porter le concours de sa loyale épée devrait par mépris et déclin s'abstenir de vous répondre [...] Que nos chevaux arabes perdent leur crinière avant qu'Abdelkader Benmahiedine accepte de manquer à la reconnaissance qu'il a pour le très puissant empereur Napoléon III que dieu le protège » (Dernières Infos d'Algérie, du 19/06/2021).

« En 1871, Cheikh Mokrani a demandé à l'Emir de rentrer en Algérie ou bien qu'il envoie son fils pour combattre ici. Il lui a répondu : je dénonce cette insurrection contre la justice, contre la volonté de dieu et la mienne. Nous prions le tout puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France » (Dernières Infos d'Algérie, 19/06/2021).

« Quand Cheikh El Haddad l'avait sollicité (sollicité l'émir, NDLR) pour soutenir sa révolte contre l'envahisseur français, l'émir Abdelkader n'avait pas hésité à le traiter de mécréant et à qualifier sa démarche de trahison ! » (ObservAlgérie.com, du 19/06/2021).

« Tous les auteurs français le qualifient d'ami de la France. Tout le monde sait que l'émir Abdelkader s'est rendu à la France. Tous ses enfants, ses petits-enfants et sa veuve ont reçu des pensions de la part de l'État français. Lui-même a reçu la légion d'Honneur de la part de l'État français » (ObservAlgérie.com, du 19/06/2021).

« Sa famille perçoit à ce jour des allocations de la France. Au château d'Amboise [...], l'épouse de l'Emir embrassa la main de Napoléon III. [...] » (24H Algérie, du 19/06/2021).

« [...] Je ne dis pas que l'Emir était un traître, mais il a été condamné par l'Histoire. Il avait combattu la France avant de se mettre à ses côtés » (24H Algérie, du 19/06/2021).

« L'Emir Abdelkader a certes combattu durant 15 ans mais il a vendu l'Algérie à la France » (Dernière Infos d'Algérie, du 19/06/2021).

¹<https://www.lesoirdalgerie.com/kiosque-arabe/laissons-les-dormir-tranquilles-63097#:~:text=Nous%20sommes%20un%20peuple%20d,idol%C3%A2trie%2C%20m%C3%A2me%20en%20devenant%20monoth%C3%A9istes.>

Force est de souligner que même si nous avons tenté de regrouper « tous » les propos d'Ait Hamouda dans ce qui précède, l'exhaustivité de son propos n'est décelable que dans les discours et contre-discours qui ont fait suite à son propos et que nous soumettrons à l'analyse.

En somme, en s'appuyant sur sa vision de l'Histoire et des archives, Nordine Ait Hamouda reproche à l'Emir Abdelkader d'avoir « *vendu* » l'Algérie à la France en signant le Traité de la Tafna avec le général Bugeaud. Il lui reproche d'avoir reçu la « *légion d'honneur* » française, d'avoir « soutenu » la France contre la Prusse, d'avoir « condamné » l'insurrection de 1871 et d'avoir été « *ami* » de la France.

Comme nous l'avons souligné en haut, notre corpus se compose également de chroniques qui ont fait suite au discours polémique de Nordine Ait Hamouda. C'est de ces chroniques qu'il sera question dans ce qui suit.

4. Chroniques

Les chroniques qui composent notre corpus sont au nombre de 13 et datent du mois de juin et juillet 2021. Elles constituent des discours et des contre-discours en réaction au discours polémique, disqualifiant l'Emir Abdelkader, produit par Nordine Ait Hamouda. Certaines chroniques vont dans le sens du discours polémique de ce dernier, d'autres en constituent des *contre-discours*. A ce titre, le choix de ces chroniques est justifié par le fait qu'elles constituent un échantillon représentatif de la polémique autour de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle que nous voulons étudier. Elles laissent transparaître des représentations antagonistes relatives à l'Emir Abdelkader, offrant ainsi accès aux perceptions de ce dernier chez les chroniqueurs (intellectuels) algériens et plus généralement dans la *doxa* des Algériens.

Les prochaines lignes seront consacrées à la présentation des chroniques qui font partie de notre corpus d'étude. Nous commencerons par celles publiées sur la page Facebook « *Chroniques Algériennes* », ensuite celles publiées par les chroniqueurs sur leurs propres pages Facebook, enfin celles publiées dans la presse. Après quoi, nous présenterons les deux articles de presse qui rapportent une interview journalistique réalisée avec un universitaire (chercheur en histoire) dont le discours disqualifie les propos de Nordine Ait Hamouda. Au terme de cette présentation, nous fournirons davantage de justifications quant au choix de notre corpus.

Cela étant dit, commençons à présent par la présentation des chroniques de notre corpus publiées sur la page Facebook « *Chroniques algérienne* ». A ce titre, notons la

chronique de Lahouari Addi, sous le titre : « *Honneur et gloire à l'Emir Abdelkader*¹ », diffusée le 20 Juin 2021 ; celle de d'Amira Bouraoui², mise en ligne le 20 juin 2021, sans titre ; Celle de Hebib Khelil³, parue le 20 juin 2021 sans titre ; celle de Nour-Eddine Boukrouh, intitulée : « *L'Histoire entre les morts et les vivants*⁴ », publiée le 20 juin 2021 ; Celle de Salim Guettal, rendue publique le 20 juin 2021, sans titre⁵ ; enfin, les chroniques d'Azar Nath Quodia, intitulées « *Abd-Elkader le théologien, le mystique, le sabreur guerrier...*⁶ » pour la première, diffusée le 22 juin 2021 et « *À quoi songent les sacripants ?*⁷ », pour la deuxième, publiée le 27 Juin 2021.

En ce qui concerne les chroniques de notre corpus publiées sur les pages Facebook des chroniqueurs, signalons la chronique de l'historien Amar Belkhouja⁸, diffusée sur sa page Facebook sans titre, le 18 juin 2021 ainsi que celle publiée par Nouredine Boukrouh le 27 juin 2021, intitulée : « *L'émir Abdelkader et l'avenir de l'Algérie*⁹ ».

Enfin, pour ce qui est des chroniques de notre corpus publiées dans des journaux, mentionnons la chronique de Ahmed Halli, intitulée : « *Laissons-les dormir tranquilles !*¹⁰ », parue le 21 juin 2021 dans *le Soir d'Algérie*, ou encore celle d'Arezki Metref, intitulée : « *L'affaire Émir Abdelkader ?*¹¹ », publiée le 04 juillet 2021, dans le même journal.

Si, dans un premier temps, nous avons souligné la chronique de Lahouari Addi publiée sur la page facebook « *Chroniques algériennes* », notre corpus se compose également de la chronique de Hend Sadi du 07 juillet 2021, intitulée « *Retour sur Abdelkader*¹² », parue dans le journal *Liberté*. Il s'agit d'une chronique dans laquelle il répond à Lahouari Addi. Ce dernier publie à son tour une chronique deux jours après, le 09 juillet 2021, dans le même journal, dans laquelle il répond à Hend Sadi. Sa chronique porte le titre : « *Encore a propos de l'Emir Abdelkader*¹³ ». Cette séquence est particulièrement intéressante pour notre étude

¹https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=337567814394312&id=100044232889316

²https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=337592331058527&id=100044232889316

³https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=337585694392524&id=100044232889316

⁴https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=337589487725478&id=100044232889316

⁵https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=pfbid0zQC3zsMBZKzZLY8iWnD88tSo4ibLDTVCDkD PjYGYJZJadPg41h3gHn2i69djCTaVI&id=100044232889316

⁶https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=pfbid0Li2HadRbcjOnqyEoobqUjefCDPBdocXe4HURF Zu3ACF9iwU7NbuJX8aiBSY6DqAfl&id=100044232889316

⁷https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=342018910615869&id=100044232889316

⁸<https://www.facebook.com/nouredine.benouguef/posts/1403948173315338>

⁹<https://www.facebook.com/profile/100044562783833/search/?q=l%27%C3%A9mir%20abdelkader>

¹⁰<https://www.lesoirdalgerie.com/kiosque-arabe/laissons-les-dormir-tranquilles-63097#:~:text=Nous%20sommes%20un%20peuple%20d'idol%C3%A2trie%2C%20m%C3%A2me%20en%20devenant%20monoth%C3%A9istes>

¹¹<https://www.lesoirdalgerie.com/ici-mieux-que-la-bas/laffaire-emir-abdelkader-63811>

¹²<https://www.liberte-algerie.com/contribution/retour-sur-abdelkader-361524>

¹³<https://www.liberte-algerie.com/contribution/encore-a-propos-de-l-emir-abdelkader-361646>

dans la mesure où elle fournit une illustration des arguments et contre-arguments qui circulent autour de la figure de l'Emir au XXI^{ème} siècle, des enjeux sous-jacents à cette polémique et de la dynamique narrative qui façonne le débat contemporain.

Comme nous l'avons souligné précédemment, notre corpus se compose également de 2 articles de journaux qui rapportent une interview journalistique réalisée avec un chercheur en Histoire, Hosni Kitouni. A ce titre, il convient de noter l'article du journal *Liberté* du 22 juin 2021, intitulé : « *il est impératif que les historiens se ré-emparent de leur spécialité*¹ ». L'interview rapportée dans cet article a été réalisée par Karim Benamar. Quant au second article, il provient du journal *El-Watan* et porte le titre : « *Hosni Kitouni. Chercheur en histoire : « L'histoire officielle est saturée de zones d'ombre et de dénis qui, un jour ou l'autre, remontent à la surface*² ». L'interview rapportée dans cet article a été réalisée par Nouri Nesrouche le 23 juin 2021.

Le choix de ces interviews s'explique par le fait qu'elles présentent le point de vue d'une autorité en matière d'Histoire concernant l'Emir. Nous avons opté pour cette source parce que le chercheur répond à Nordine Ait Hamouda, qui disqualifie l'Emir. En choisissant ces interviews, notre objectif est de comprendre comment le chercheur en Histoire conteste les arguments avancés par Nordine Ait Hamouda et cherche à rétablir la réputation de l'Emir dans une perspective historique.

5. Justification du corpus

Nous avons sélectionné notre corpus en relation avec l'objet de notre thèse qui se penche sur la « *figure complexe de l'Emir Abdelkader* » au XXI^{ème} siècle, mettant particulièrement l'accent sur la polémique qui l'entoure. Cette polémique oppose ceux qui le considèrent comme un « *héros national, historique et universel* » à d'autres qui le considèrent comme un « *traître à la nation* ». Cette polarisation d'opinions au sein de la sphère intellectuelle algérienne nous permettra d'interroger l'évolution des représentations de cette figure historique chez les intellectuels algériens et partant dans l'imaginaire collectif.

La sélection de notre corpus n'est pas aléatoire. Nous avons sélectionné toutes les contributions d'intellectuels et auteurs algériens disponibles, contribution qui vont soit dans le

¹<https://www.liberte-algerie.com/actualite/il-est-imperatif-que-les-historiens-se-re-emparent-de-leur-specialite-360775>

²<https://www.elwatan.com/edition/actualite/lhistoire-officielle-est-saturee-de-zones-dombre-et-de-denis-qui-un-jour-ou-lautre-remontent-a-la-surface-23-06-2021>

sens du discours de Nordine Ait Hamouda, soit à son encontre. Ces écrits incarnent le cœur même de la polémique « *intellectuelle* » autour de l'Emir au XXI^{ème} siècle.

Notre corpus se justifie également par le fait que les textes qui le composent examinent les aspects polémiques relatifs au parcours de l'Emir, tels que sa résistance, sa reddition, son statut de « *père de la nation* », sa pension, sa vie de château, son sauvetage des chrétiens de Syrie, son amitié avec la France et son positionnement vis-à-vis de l'insurrection de 1871. Il nous permettra ainsi de voir comment les protagonistes de l'échange polémique exploitent ces aspects pour donner des interprétations antagonistes concernant le parcours de l'Emir.

Le choix de notre corpus s'explique enfin par le fait que les textes qui le composent sont publics et accessibles en ligne. Leur caractère public, et par conséquent leur potentiel d'influence sur le lecteur algérien, nous a incités à les analyser. Notre objectif est de fournir au lecteur un aperçu des différents points de vue qui s'opposent autour de la figure de l'Emir, lui permettant ainsi d'exercer un regard critique dans sa perception de cette personnalité.

L'analyse approfondie de ce corpus nous permettra d'examiner les divers arguments, les stratégies discursives, les représentations de l'Emir circulant au XXI^{ème} siècle. Elle nous permettra également de dévoiler les enjeux sous-jacents de cette polémique. En résumé, notre choix méthodologique, qui consiste à examiner attentivement les contributions d'intellectuels et d'auteurs algériens, vise à fournir une compréhension approfondie de la polémique « *intellectuelle* » entourant la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle.

Nous avons cherché à inclure dans notre corpus les commentaires sur Facebook et sur Youtube des internautes en réaction au discours polémique de Nordine Ait Hamouda. Mais un tel corpus ne serait pas fiable dans la mesure où un même internaute peut créer plusieurs comptes Facebook ou Youtube pour imposer telle ou telle représentation de l'Emir et donner l'illusion que c'est une représentation redondante et donc largement partagée par les Algérien(ne)s, ce qui faussera l'analyse.

Aussi, le phénomène du *troll*¹ à l'œuvre sur les réseaux sociaux ne peut que manipuler l'échange ainsi que l'opinion, ce qui biaisera l'analyse. Sans oublier la pseudonymie sur les réseaux sociaux qui permet de mettre toute sorte de commentaires, des commentaires qui peuvent s'avérer intentionnellement manipulateurs.

¹ Un troll est un individu qui provoque des polémiques sur les réseaux sociaux. Il exacerbe la divergence d'opinions. Il possède plusieurs comptes pour parer à l'exclusion et assoir un point de vue. Le dictionnaire en ligne *internaute.fr* définit le troll comme étant : « *une personne qui poste des messages tendancieux sur les forums internet afin d'alimenter les polémiques* ». (Définition disponible sur : <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/troll/>).

De plus, les maladresses rédactionnelles, les paradoxes, les intentions floues présents dans les commentaires sur les réseaux sociaux représentent des obstacles à l'analyse et pourraient biaiser les interprétations.

En somme, les paradoxes et les erreurs rédactionnelles de certains internautes, ainsi que le phénomène de manipulation de l'opinion dans l'espace « *commentaire* » des réseaux sociaux, accompagnés de la prolifération des fausses informations sur ce même espace, nous ont retenu de nous aventurer dans cet espace, surtout quand il s'agit d'une personnalité aussi complexe que l'Emir Abdelkader. En pareil situation seuls les écrits assumés sont considérés comme crédibles, et par ricochet, analysables.

Conclusion partielle

Dans le cadre de ce chapitre, nous avons présenté et justifié notre corpus, qui prend comme point de départ le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, déclencheur de la polémique autour de l'Emir au XXI^{ème} siècle. Notre corpus comprend essentiellement des chroniques journalistiques et numériques (sur Facebook) qui soutiennent ou contestent le discours polémique de Nordine Ait Hamouda. En outre, deux interviews réalisées avec un chercheur en Histoire et publiées dans la presse ont été intégrées à notre corpus, interviews dans lesquelles ce chercheur réagit aux propos de Nordine Ait Hamouda. En somme, notre corpus se caractérise par son caractère *interdiscursif* et *polémique*.

Nous avons souligné que le choix de notre corpus s'explique par le fait que les discours qui le composent constituent la polémique « *intellectuelle* » entourant la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle. Nous avons également expliqué que nous avons opté pour ce corpus en raison de son caractère public et son accessibilité en ligne. La visibilité publique de ce corpus et son impact potentiel sur le lecteur algérien nous a incité à le soumettre à l'analyse afin d'éveiller le regard critique du lecteur quant à sa perception de l'Emir. Nous avons également expliqué que la justification de notre corpus réside dans le fait que les textes qui le composent explorent les aspects polémiques du parcours de l'Emir Abdelkader, permettant ainsi d'observer comment les acteurs de la polémique exploitent ces éléments pour proposer des interprétations divergentes du parcours de l'Emir, et donc des représentations antagonistes de ce personnage historique.

Nous avons précisé que l'analyse approfondie de notre corpus offre la possibilité d'étudier les multiples arguments ainsi les stratégies discursives mobilisés par les acteurs de la polémique pour dévaloriser ou réhabiliter (et valoriser) l'Emir Abdelkader. Elle nous

permettra de saisir les représentations de ce dernier qui circulent au XXI^{ème} siècle. De plus, elle nous permettra de mettre en lumière les enjeux sous-jacents de cette polémique.

Enfin, nous avons souligné que, en ce qui concerne les *commentaires* (sur Facebook et sur Youtube) réagissant aux propos polémiques de Nordine Ait Hamouda, les paradoxes et les erreurs rédactionnelles dans l'espace « *commentaire* », associés au phénomène de manipulation de l'opinion et à la propagation des fausses informations sur ce même espace, ont suscité notre réticence à explorer cet espace, surtout lorsqu'il s'agit d'une personnalité aussi complexe que l'Emir Abdelkader. Dans de telles circonstances, seuls les textes clairement attribués sont jugés crédibles et donc sujet à l'analyse. C'est pourquoi nous avons opté pour les chroniques.

La présentation et la justification de notre corpus étant faite, nous passerons dans les lignes qui suivent à la définition du cadre théorique qui nous permettra d'analyser notre corpus.

Chapitre 2 : Approches discursives et analyse de l'altérité

Introduction partielle

Pour analyser les représentations de l'Emir Abdelkader, ainsi que les stratégies de discours mobilisées par les protagonistes de l'échange polémique, que ce soit pour jeter le discrédit ou *a contrario* mettre en valeur et réhabiliter l'Emir Abdelkader, nous allons recourir à l'outillage théorique proposé par l'analyse du discours. L'association des différentes approches du discours (l'approche énonciative, l'approche pragmatique, l'approche praxématique et l'approche de l'argumentation dans le discours) nous permettra de mettre à nu notre corpus, et partant, de répondre à nos questions de recherche.

Dans ce qui suit, il sera d'abord question de retracer le passage de l'analyse de la langue à celle du discours, cheminement dont les approches du discours précitées ne sont que l'aboutissement. Dit autrement, il sera question de dessiner le passage de la linguistique de la langue à celle de la parole, et plus largement à celle du discours. Nous traiterons ensuite de l'Ecole française d'analyse du discours, sa constitution, sa conception de l'analyse du discours, son ouverture par la suite aux problématiques de l'énonciation et de la pragmatique, et partant, à l'hétérogénéité, avant de voir les outils théoriques et méthodologiques qu'elle propose pour analyser un discours. Puis, nous exposerons les 4 approches du discours évoquées ci-haut ainsi que les notions théoriques qu'elles proposent pour étudier les représentations de l'altérité. Enfin, puisque nous travaillons sur la polémique, nous procéderons à sa définition et soulignerons son intégration dans le cadre de l'argumentation. Nous montrerons également comment les concepts de l'analyse du discours, tels que « *l'interdiscours* » et la « *formation discursive* », nous offrent les moyens de l'analyser.

Cela étant dit, nous passons maintenant à la définition des postulats théoriques de la linguistique de la langue avant d'exposer les critiques associées à chacun des ces postulats, critiques qui ouvrent la voie à l'analyse du discours ainsi qu'aux différentes approches du discours précédemment mentionnées.

1. De l'analyse de la langue à celle du discours

Catherine Kerbrat-Orrechioni (2009) dresse un résumé des postulats théoriques de la linguistique de la langue. D'abord, elle explique que la linguistique de la langue est « *une linguistique du code, auquel doivent être ramenés tous les faits de parole* ». Elle souligne par la suite que le corpus de cette linguistique de la langue se limite à la phrase. Ainsi, elle dira : « *dans cette perspective, l'unité supérieure qu'atteint l'analyse, c'est la phrase : « On a fait ainsi coïncider les limites de la phrase avec les frontières de la linguistique »* (Fisher et

Verón, 1973 :160, cités par Orecchioni, 2009 : 08). Puis, elle ajoute que la production du sens en linguistique structurale se fait à l'aide du support lexical et de la combinaison syntaxique. Autrement dit, le « sens » réside dans la langue indépendamment des éléments extralinguistiques. D'ailleurs, Orecchioni parle de « sens linguistique » :

Le mécanisme de production du sens est relativement simple ; on lui reconnaît un double support : le signifiant lexical, lequel véhicule en contexte, en dehors de certains cas jugés plus ou moins pathologiques (ambiguïté, trope, jeu de mots), un seul signifié ; certaines constructions syntaxiques, sémantiquement pertinentes, qui signalent les relations sémantiques entre signifiés lexicaux (cf. Fries, d'après Lyons, 1970, p. 334 : « Le sens linguistique total de tout énoncé résulte du sens lexical des mots individuels, auquel vient s'ajouter le sens structurel. ») (Idem.).

En outre, du point de vue de la parole, la linguistique de la langue envisage la communication comme un face à face idéal dans lequel émetteur et récepteur se comprennent parfaitement parce qu'ils partagent le même « code » :

Lorsqu'on envisage le problème de la « parole », c'est-à-dire du code en fonctionnement, c'est dans le cadre du fameux schéma de la communication (Jakobson) où celle-ci apparaît comme un tête-à-tête idéal entre deux individus libres et conscients, et qui possèdent le même code ; communication par conséquent toujours transparente, toujours réussie (Ibid.).

Orecchioni termine en évoquant un dernier postulat de la linguistique structuraliste, à savoir celui de l'immanence. Ce principe stipule que la langue doit être étudiée abstraction faite des éléments qui transcendent la langue, c'est-à-dire indépendamment des éléments dits « extralinguistiques ». L'auteure explique que le principe d'immanence affirme « la possibilité et la nécessité méthodologiques d'étudier « la langue en elle-même et pour elle-même », en évacuant radicalement l'extralinguistique » (Ibidem.).

Ces postulats structuralistes ont par la suite été battus en brèche ouvrant ainsi la voie à l'analyse du discours ainsi qu'aux différentes approches du discours. Dans son ouvrage « *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage* », Orecchioni (1980) résume les critiques adressées aux postulats de la linguistique de la langue. Elle commence par souligner les critiques de la notion du code, que Paveau et Sarfati expliquent de la manière suivante :

D'une part, le code n'a aucune réalité empirique (car il existe des dialectes, des sociolectes, des idiolectes, etc., en bref une grande variété dans les usages de la langue) et,

d'autre part, il faut bien s'interroger sur la manière dont le code se manifeste en discours, au moyen d'un modèle de production et d'interprétation (2008 : 166).

On le voit, parler de la langue comme un code unique et homogène, comme un code neutre, c'est faire fi de la réalité, une réalité qui est beaucoup plus complexe.

Par la suite, Orrechioni indique l'existence de « *« règles de combinatoire transphrastique » qui doivent permettre de rendre compte du fonctionnement d'unités supérieures à la phrase* ». (Idem, 167). Par ces règles de combinatoire transphrastique, il faut entendre, entre autres choses, le fonctionnement des reprises anaphoriques, des articulateurs logiques et chronologiques, les isotopies. Il s'agit des règles de la cohérence et de la cohésion. Cette critique assignée à la linguistique de la langue dont le corpus d'analyse est limité au niveau de « la phrase » permet de prendre en compte des unités de rang supérieur à la phrase, celui du texte ou du discours.

Orrechioni explique par ailleurs la critique de la notion du « sens linguistique » proposée par la linguistique traditionnelle (saussurienne), que Paveau et Sarfati résument en ces termes : « *toutes les unités linguistiques peuvent participer à la construction du sens, unités phonétique, graphique, rythmique, textuelles même* » (Ibid.).

La critique de la conception du sens proposée par les structuralistes permet d'aborder la question du sens dans sa complexité en tenant compte du contexte situationnel et communicationnel. Ainsi peuvent être pris en considération la connotation, l'implicite... Bref, le sens n'est pas un donné mais une construction en situation, une co-construction.

En outre, Orecchioni explicite la critique associée au schéma de la communication, critique que Paveau et Sarfati résument ainsi : « *il s'agit d'une conception idéaliste de la communication qui passe sous silence les ratés de la communication, ses incessants réglages, les phénomènes inconscients qui la déterminent. La parole est une activité humaine et doit être abordée sous un angle pratique* (Ibid.). En somme, il s'agit d'un schéma linéaire, mécanique et idéal qui jette un voile sur la réalité complexe de la communication. Dans le même ordre d'idées, Orecchioni écrit :

Parler, ce n'est sûrement pas échanger librement des informations qui « passent » harmonieusement, indifférentes aux conditions concrètes de la situation d'allocution et aux propriétés spécifiques des partenaires de l'échange verbal. Nous soulèverons bientôt quelques objections précises à cette conception euphorique du « tête-à-tête idéal ». Disons simplement qu'à l'opposé de la conception informationnelle de l'échange verbal que certains estiment présupposée par cette représentation de la communication, la tendance actuelle de la linguistique serait plutôt (cf. la « pragmatique » ou théorie des forces illocutionnaires, la « praxématique » de Robert Lafont, la « sémanalyse » de Julia Kristeva, etc.) de mettre l'accent

sur le fait que « dire », c'est en même temps « faire », et quelle que soit l'ambiguïté de ces termes, d'assimiler le langage à une « pratique », une « praxis », une « production », un « travail »...(2009 : 10-11).

On le voit, communiquer ce n'est pas uniquement informer mais c'est aussi agir sur le monde et sur autrui. Aussi, la communication est-elle inscrite dans la situation de communication et contraint conséquemment le locuteur à régler le sens en contexte.

Enfin, Orecchioni remet en cause le postulat d'immanence, principe qui s'est érigé en loi pour les linguistes de la langue. L'auteure met en exergue le fait qu'on ne peut séparer l'étude des phénomènes langagiers du contexte de production et du référent. En d'autres termes, pour rendre compte des phénomènes langagiers, il importe de tenir compte des éléments extralinguistiques et référentiels. L'auteure donne, entre autres exemples, les déictiques qu'on ne peut étudier que si l'on prend en considération le référent. Bref, la linguistique a besoin pour être étudiée de son corrélat, à savoir l'extralinguistique. Cette idée souligne les limites du concept d'immanence. Dans la même veine, Catherine Kerbrat Orecchioni souligne que :

D'une manière plus générale, on ne peut étudier le sens sans envisager son corrélat, le référent ; on ne peut analyser la compétence linguistique en évacuant la compétence idéologique sur laquelle elle s'articule ; on ne peut décrire un message sans tenir compte du contexte dans lequel il s'enracine, et des effets qu'il prétend obtenir. La perspective immanente, cet horizon méthodologique vers lequel la linguistique s'est efforcée de tendre asymptotiquement, apparaît aujourd'hui plus réductrice que productrice. Aujourd'hui, l'attitude la plus rentable en linguistique, ce n'est pas l'ascétisme héroïque, mais une audacieuse ouverture aux disciplines apparentées (Idem, 11).

Dans ce qui précède, nous avons vu les cinq postulats de la linguistique structurale : celui du code neutre et monolithique, celui de la phrase comme corpus, celui du sens linguistique (donné par le lexique et les combinaisons syntaxiques), celui d'une communication idéale (qui s'appuie sur un même « code » et où la compréhension est parfaite), celui enfin de l'immanence qui pose que la langue doit être étudiée hors contexte (sans prise en considération de l'extralinguistique et du contexte).

Nous avons ensuite explicité les différentes critiques opposées à ces postulats. La notion du « code » s'est vue critiquer parce qu'incompatible avec la réalité objective où la langue possède différents usages en fonctions des différents contextes. A la « phrase » comme corpus se substituent des unités de rang supérieur, des unités « *transphrastiques* », qui dépassent la phrase : il s'agit des textes ou des discours. Les règles de cohérence et de

cohésion sont ainsi mises en exergue. Nous avons vu, par ailleurs, que le phénomène du « sens » est plus complexe que ne le laisse supposer la linguistique de la langue. Le sens apparaît comme une construction et une co-construction. Il est inséparable de la situation de communication et plus largement du contexte. En outre, nous avons mis en relief le fait que le schéma de la communication verbale ne tient pas en compte la réalité complexe de la communication comme : les réglages du sens, les effets du discours, les ratés de la communication.... Enfin, le principe d'immanence s'est révélé « *réducteur* » et non « *producteur* », les phénomènes langagiers devant être étudiés en contexte. En d'autres termes, les données contextuelles et extralinguistiques ne doivent pas être évacuées de l'étude des phénomènes langagiers.

Il est important de souligner que l'analyse du discours ainsi que les approches du discours (énonciation, pragmatique et praxématique) prennent chacune, une ou plusieurs critiques des postulats structuralistes, que nous venons de voir, comme des postulats de départ.

En résumé, le passage de l'analyse de la langue à celle du discours est le passage de l'abstrait au concret, du hors contexte au contexte, de la signification au sens, de l'immanence à la transcendance, du locuteur idéal au sujet parlant.

Cela étant dit, il convient de revenir brièvement sur la dichotomie (langue/parole) proposée par Ferdinand de Saussure pour voir comment elle a été dépassée pour céder la place à la notion du « discours ».

La langue est pour Ferdinand de Saussure l'unique et véritable objet de la linguistique. Le concept de « langue » renvoie à l'idée d'un système de signes linguistiques. Plus exactement, elle renvoie à un système de systèmes (système lexical, syntaxique, phonologique, morphologique). La notion de la langue renvoie « *au système fermé, au modèle de référence de la linguistique traditionnelle (Saussure) tel qu'on peut le trouver décrit dans les dictionnaires et les grammaires : c'est un objet abstrait envisagé en dehors de tout contexte d'emploi. [...]* » (Détrie, Siblot, Vérine, 2001 :167). On le voit, la langue apparaît comme un système de signes décontextualisé.

Quant à la parole, Saussure l'envisage comme étant la mise en fonctionnement de la langue, son actualisation. La parole apparaît donc comme l'utilisation du « code » par l'individu. Pour Martinet, la parole « *ne fait que concrétiser l'organisation de la langue* » ; et pour Saussure, elle est « *un acte individuelle de volonté et d'intelligence* » (Cités par Zaboot, 2010 :11). Dire que la parole est un acte individuel de volonté et d'intelligence revient à dire que la parole n'est pas régie par des normes sociales et relèverait de la seule liberté de

l'individu. A ce titre, la parole apparaît comme un phénomène « *idiosyncrasique* ». Détrie, Siblot et Vérine résument la conception saussurienne de la parole comme suit :

La conception saussurienne de la parole semble donc considérer que celle-ci est fondamentalement idiosyncrasique et indépendante des normes sociales : les sujets parlant utiliseraient le système de la langue [...] entièrement à leur guise, la seule contrainte étant de produire des énoncés grammaticalement corrects (2001 : 168).

Encore faut-il souligner que la dichotomie saussurienne de la langue et de la parole souligne l'opposition entre le social et l'individuel, car, pour Saussure, la langue est la partie sociale du langage alors que la parole en est sa partie individuelle. Dans ce sens, il dira : « *en séparant la parole de la langue, on sépare du même coup ce qui est individuel de ce qui est social* » (Cité par Zaboot, 2010 : 12).

Or, comme l'explique Karima Ait Dahmane, « *il n'est pas possible de suivre Saussure dans sa distinction entre social et individuel, car tout est social dans le langage. La manière dont un sujet construit son discours dépend largement des conditions sociales dans lesquelles il a appris et utilisé le langage* » (2020 : 18). Cela souligne le caractère social de la parole, celle-ci étant déterminée par des conditions sociales. Cette position est défendue par l'analyse du discours, la pragmatique, la praxématique et la sociolinguistique.

Dans le même ordre d'idées, Dominique Maingueneau écrit :

L'analyse du discours suppose une remise en cause d'une certaine interprétation de la dichotomie saussurienne langue/ parole, celle qui fait de la langue le domaine de l'universel, du systématique pour l'opposer à la parole, domaine de l'individuel, de la liberté des sujets parlants. [...] l'analyse du discours pose que la parole elle-même, obéit à un réseau systématique de contraintes, dont le fonctionnement échappe aux représentations des énonciateurs (1979 :03).

Le terme « *parole* » a par la suite été abandonné en faveur du terme « *discours* » dans la mesure où le premier semble toujours renvoyer à un usage individuel et oral alors que le second renvoie davantage à une dimension sociale. Le terme discours renvoie, en effet, aux « *manifestations concrètes du langage, et implique donc une prise en considération du locuteur, du référent et de la situation de communication* » (Détrie, Siblot et Vérine, 2001 : 168-169).

Pour résumer, le passage de l'analyse de la langue à celle du discours implique un changement de point de vue et de problématique à l'égard des phénomènes langagiers. Le

langage est désormais saisi dans sa réalisation concrète et contextualisée. Parler de discours, c'est parler de l'usage de la langue en contexte. Parler de discours présuppose la prise en considération de ses conditions de production. Dit autrement,

Pour s'extraire de la dichotomie structuraliste langue/parole, de l'objectivité supposée de la langue et de la subjectivité imputée à la parole, il fallait pour l'analyse du discours montrer que la parole est à la fois un fait subjectif et social et que la langue est loin d'être un objet neutre. Ainsi, analyser le discours consiste-t-il à s'affranchir des limites imposées par la langue comme système clos et tenir compte des données contextuelles ou des conditions de production. [...] (Bellakehal : 17-18).

Dans la même perspective, Alpha Ousmane Barry explique que la notion du discours implique une organisation transphrastique et une prise en considération de ses conditions de production ; et l'auteur d'ajouter que ces traits caractéristiques et définitoires du discours font consensus :

En dépit de la diversité des approches en analyse de discours, des théories et des notions qui y sont impliquées, toutes les voies convergent vers la définition unique de son objet par GRAWITZ (1990 : 345) qui soutient que toutes les recherches en ce domaine « (...) partent néanmoins du principe que les énoncés ne se présentent pas comme des phrases ou des suites de phrases mais comme des textes. Or un texte est un mode d'organisation spécifique qu'il faut étudier comme tel en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. Considérer la structure d'un texte en le rapportant à ses conditions de production, c'est l'envisager comme discours » (2002 :01).

Analyser un texte en tenant compte de ses conditions de production et des marques que celles-ci laissent transparaître dans l'énoncé, telle est la position de l'Ecole française d'analyse du discours qui conçoit l'analyse du discours (AD) comme : « la discipline qui étudie les productions verbales aux seins de leur conditions sociales de production. Celles-ci sont en AD envisagées comme parties intégrantes de la signification et du mode de formation des discours » (Paveau et Sarfati, 2008 : 194). On le voit, cette discipline que constitue l'AD articule le langagier et le social.

2. Constitution et évolution de l'analyse du discours (AD) : de la première génération à la seconde génération

Dans le cadre de cette partie, il sera question de retracer la constitution du domaine de l'analyse du discours ainsi que son évolution sous l'influence des théories de l'énonciation et

de la pragmatique. Dit autrement, il sera question de voir les circonstances épistémologiques, culturelles, idéologiques et intellectuelles qui ont donné naissance à la discipline « analyse du discours » avant de voir ce qui distingue la première génération d'analyse du discours de la seconde génération.

Retracer l'histoire de l'analyse du discours (AD), voilà une entreprise complexe et difficile à réaliser, et ce, dans la mesure où l'AD ne dépend pas d'un acte fondateur et qu'elle est née des rencontres qui ont été faites dans des contextes épistémologiques et intellectuels particuliers (Paveau et Sarfati, 2008). Dans la même optique, Dominique Maingueneau explique qu' :

il est difficile de retracer l'histoire de l'analyse du discours puisqu'on ne peut pas la faire dépendre d'un acte fondateur, qu'elle résulte à la fois de la convergence de courants récents et du renouvellement de pratiques d'études des textes très anciennes (rhétoriques, philologiques ou herméneutiques) (2002 :41).

En effet, l'Ecole française d'analyse du discours est née à la croisée des trois directions suivantes :

1) La tradition philologique, qui associe étude des textes et histoire ; 2) la pratique scolaire de « l'explication du texte » ; 3) la conjoncture intellectuelle des années 60, influencée par le structuralisme, qui réunit des linguistes, des historiens, des psychologues, bientôt rejoints par des sociologues, afin de réfléchir, la plupart du temps dans une perspective marxiste, sur les discours écrits et leur conditions de production (Siouffi et Van Raemdonck, 2012 :66).

On le voit, la constitution du domaine de l'analyse du discours est fortement corrélée à des circonstances historico-culturelles propres au contexte français. Ces circonstances sont explicitées par Paveau et Sarfati en ces termes :

une tradition culturelle qui repose sur un rapport à l'écrit propre à une civilisation du livre et de l'interprétation ; une tradition scolaire qui accorde une large place aux diverses formes du commentaire du texte ; un ensemble de réflexion sur l'écriture apparues dans les années 60 dans le cadre du structuralisme ([...]les travaux de Foucault, Kristeva, Derrida, Barthes, Sollers, etc., au croisement de la linguistique, la psychanalyse lacanienne, la philosophie, la critique littéraire d'inspiration marxiste) (2008 :195).

D'un point de vue théorique, l'analyse du discours (AD) s'est constituée sur la question pratiquement absente et marginalisée par la linguistique saussurienne à savoir la

question du discours. Aussi, l'AD s'appuie-t-elle sur des disciplines (comme la philosophie, l'histoire, la littérature, la psychanalyse, la sociologie...) que Saussure a écartées et rejetées pour étudier la langue conformément au principe d'immanence. Cela souligne le caractère transdisciplinaire de l'analyse du discours. Cette transdisciplinarité s'avère nécessaire dans la mesure où : « [...] l'indéfinition, la mobilité et la variété de l'objet « discours » réclament, pour que son étude soit satisfaisante et scientifiquement retable, une solide armature conceptuelle » (Idem, 195).

Le domaine de l'AD entretient des rapports privilégiés avec le domaine philosophique. Les travaux de Louis Althusser et ceux de Michel Foucault sur le discours ont particulièrement nourri les cadres théoriques de l'analyse du discours.

Louis Althusser fait une relecture de Marx et élabore sa théorie de l'idéologie. Dans son travail, il articule le marxisme et la psychanalyse et introduit dans sa théorie de l'idéologie le concept d'inconscient. Ainsi, il définit l'idéologie comme «une représentation du rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence » (1970 :114, cité par Paveau et Sarfati, 2008 : 197). L'idéologie apparaît alors comme une déformation imaginaire du réel. Dans le même ordre d'idées, Karima Ait Dahmane écrit : « On comprend dès lors qu'on a autant de « conceptions du monde » qui sont en grande partie imaginaires, c'est-à-dire font allusion à la réalité, et qu'il suffit de les « interpréter » pour retrouver la réalité même de ce monde » (2020 :26).

Althusser explique que les appareils idéologiques de l'Etat (Eglise, Ecole, médias, famille, culture, parti politique, syndicat, etc.) configurent les rapports de l'homme à son existence, configuration que l'homme intériorise inconsciemment. Si l'on veut des exemples concrets, on peut citer « les définitions de l'identité personnelle, de la place sociale, du rapport à la transcendance, à la culture ou au savoir » qui sont « des constructions imaginaire de l'individu en proie aux idéologies (Paveau et Sarfati, 2008 :197).

Synthétisant la conception de l'idéologie de Louis Althusser, Karima Ait Dahmane écrit :

L'idéologie est, selon Louis Althusser, un système (possédant sa logique et sa rigueur propres) de représentations (images, mythes, idées ou concepts selon les cas) doué d'une existence et d'un rôle historique au sein d'une société donnée. L'idéologie a pour fonction (qui la définit) de « constituer » des individus concrets en « sujets », de les interpeller en tant que tels et d'exercer la fonction de reconnaissance « idéologique » qui est une des fonctions de l'idéologie comme telle (son envers étant la fonction de « méconnaissance) » (2020 :26).

On le voit, l'idéologie en plus d'avoir une existence sociale, elle joue indéniablement un rôle dans une société donnée. Les individus interprètent le monde selon les différentes idéologies auxquels ils s'identifient.

Dans le même ordre d'idées, insistant sur le rôle clé que joue l'idéologie dans la société, Karima Ait Dahmane souligne que :

L'idéologie désigne des valeurs et décide de leur hiérarchie. Elle incite à agir concrètement dans la collectivité en privilégiant l'action commune. C'est à travers l'imaginaire collectif que les hommes prennent conscience des conflits réels dans lesquels ils se trouvent entièrement engagés (Idem).

On le voit, le sujet apparaît comme étant le produit de l'idéologie. Mais comment se manifeste l'idéologie ? Comment saisir cette dernière ? Dans ce sens, Althusser souligne la dimension discursive de l'idéologie. Autrement dit, l'idéologie se manifeste, se matérialise dans le discours. Dans ce sens, Althusser dira : « *l'idéologie a une existence matérielle* » (1970 :118, cité par Sarfati, 2008 :197) et donc ayant « *une nature discursive* (Oulebsir, 2017 :61).

Partant de ce constat, Althusser veut démonter l'idéologie qui se niche dans le discours. Autrement dit, il ambitionne de faire une analyse scientifique de l'idéologie comme le montrent ses propos : « *Or, c'est à cette connaissance qu'il faut en venir, tout en parlant dans l'idéologie et du sein de l'idéologie, esquisser un discours qui tente de rompre avec l'idéologie pour risquer d'être le commencement d'un discours scientifique (sans sujet) sur l'idéologie* » (1970 :125, cité par Paveau et Sarfati, 2008 :198).

Le principal héritier de Louis Althusser en matière de l'analyse du discours est Michel Pêcheux. Pour ce dernier, l'idéologie précède la production du discours, remettant ainsi en question la conception d'un sujet qui serait autonome. Dans ce sens, résumant l'idée de Pêcheux, Paveau et Sarfati écrivent : « *le locuteur, croyant être sujet, pense parler, il est parlé par le déjà-là idéologique* » (2008 :198). Cela explique l'importance accordée en analyse du discours aux notions « *d'interdiscours* » et de « *préconstruit* », notions auxquelles nous reviendrons par la suite.

Rappelant l'apport majeur de Michel Pêcheux à l'analyse du discours (AD) ainsi que sa démarche méthodologique, Kamila Oulebsir écrit :

[...] C'est à M. Pêcheux que nous reconnaissons le rôle de fondateur de la tradition française de l'AD. Ancré dans le marxisme de L. Althusser et s'appuyant sur la linguistique, il

a procédé au repérage de l'idéologie à partir de l'analyse des textes, il défend l'idée que l'idéologie précède le discours et que celui-ci se base, dans sa construction, sur un déjà-dit (2017 :61).

Partant de cet arrière plan théorique, les travaux de l'Ecole française d'analyse du discours portaient sur un corpus politique. En effet, comme l'explique D. Maingueneau, le noyau des recherches effectués dans le cadre de l'Ecole française d'analyse du discours :

a été une étude du discours politique menée par des linguistes et des historiens avec une méthodologie qui associait la linguistique structurale et « une théorie de l'idéologie » inspirée à la fois de la relecture de l'œuvre de K. Marx par le philosophe L. Althusser et de la psychanalyse de J. Lacan. Il s'agissait de penser la relation entre l'idéologique et le linguistique en évitant à la fois de réduire le discours à l'analyse de la langue et de dissoudre le discursif dans l'idéologique (2002 :201).

On le voit, les travaux de cette école portaient sur le discours politique que les chercheurs étudiaient selon une méthodologie qui associe la linguistique structurale, la psychanalyse lacanienne et le marxisme althussérien. Il s'agissait pour eux d'étudier l'articulation entre le discursif et l'idéologique. Il s'agissait de déceler l'idéologique qui se niche dans le discursif. Dans ce sens, et précisant l'approche adoptée par cette école, Maingueneau écrit :

Dénonçant l'illusion qu'aurait le sujet du discours d'être « à la source du sens », l'École française privilégiait les procédures qui déstructurent les textes : il s'agissait de faire apparaître le texte comme une plénitude trompeuse dont l'analyse devait révéler l'inconsistance » fondamentale en le rapportant au « travail » de forces inconscientes. On a pu caractériser la démarche de cette école comme relevant d'une approche analytique" du discours (Maingueneau 1991 : 26), qui, en cela très influencée par le modèle psychanalytique, décompose les totalités, pour accéder au sens (Idem, 202).

Les travaux réalisés dans le cadre de ce courant que constitue l'Ecole française d'analyse du discours, ont été consacrés par la parution du n° 13 de la revue *Langages* intitulé *L'analyse du discours* ainsi que du livre, *Analyse automatique du discours*(1969), écrit par Michel Pêcheux, l'auteur représentatif de ce courant. Ces deux publications signent l'acte de naissance officiel de la nouvelle discipline que constitue l'analyse du discours.

Si dans un premier temps, nous avons vu la conception de l'analyse du discours selon Michel Pêcheux, il importe dans un second temps de souligner l'apport non négligeable du philosophe Michel Foucault, et en particulier son « *Archéologie du savoir* » (1969) à l'AD. La

démarche des deux auteurs est différente comme l'explique Dominique Maingueneau : « *Si Dubois et Pêcheux entendaient s'appuyer sur la linguistique, l'auteur de l'Archéologie du savoir la récuse. En outre, Foucault récuse les démarches qu'il dit « allégoriques », qui comme celles de Pêcheux cherchent à mettre un jour une sorte d'inconscient textuel* » (2012 :03).

Michel Foucault explicite sa conception de l'analyse du discours qu'il distingue de l'analyse de la pensée en ces termes :

L'analyse de la pensée est toujours allégorique par rapport au discours qu'elle utilise. Sa question est infailliblement : qu'est-ce qui se disait donc dans ce qui était dit ? L'analyse du champ discursif est orientée tout autrement ; il s'agit de saisir l'énoncé dans l'étroitesse et la singularité de son événement ; de déterminer les conditions de son existence, d'en fixer au plus juste les limites, d'établir ses corrélations aux autres énoncés qui peuvent lui être liés, de montrer quelles autres formes d'énonciation il exclut. On ne cherche point, au-dessous de ce qui est manifeste, le bavardage à demi silencieux d'un autre discours ; on doit montrer pourquoi il ne pouvait être autre qu'il n'était [...] (1969 :40, cité par Maingueneau, 2012 : 03).

On le voit, l'analyse du discours selon Foucault ne se penche sur l'analyse des faits de la langue ou sur l'analyse de la pensée mais interroge la « *formation et les mutations des pratiques discursives* ». Maingueneau résume le projet foucaldien d'analyse du discours en ces mots : « *c'est un programme de recherches sur la formation et les mutations des pratiques discursives, excluant toute forme d'analyse linguistique des faits de langue* » (Maingueneau, 2002 :54).

Dans le cadre de son projet d'analyse du discours, Foucault questionne les rapports qui existent entre les pratiques discursives et les pratiques sociales. Ainsi, il définit le discours comme étant « *un ensemble de phénomènes permettant d'écrire une histoire discursive de la pensée* » (Paveau et Sarfati, 2008 :198). Dans le même ordre d'idées, Georges Elia Sarfati écrit :

Les perspectives appelées par « l'archéologie du savoir » de Michel Foucault visent dans leur ensemble la constitution d'une « histoire des systèmes de pensées » (1969 :39). A ce titre, elles poursuivent le projet « d'une description des événements discursifs » (Ibid.). [...] Ce qui est ici en jeu c'est une interrogation serrée sur les rapports entre pratiques discursives et pratiques sociales, et, plus généralement, sur les « effets de vérité » produits par les discours (2001 :99).

Sur le plan méthodologique, Michel Foucault se pose la question de savoir grâce à quelles conditions peut-on parler d'un discours (discours de la grammaire, discours de la médecine ou encore de l'économie) ? A cette question, l'auteur de « *l'Archéologie du savoir* » explique que pour parler d'une unité de discours, un groupe d'énoncés doit s'appuyer sur quatre éléments, que Paveau et Sarfati résument comme suit : d'abord sur « un domaine d'objets commun » par exemple « *la maladie mentale dans le discours psychiatrique* » (Sarfati, 2001 : 100). Ensuite, il faut qu'il y ait « *un type d'énonciation repérable et normatif* » (Paveau et Sarfati, 2008 :198). Puis, il doit exister « *un alphabet bien défini de notions qui correspond* » au système de concepts permanents qui fonctionne dans tel ou tel domaine à un moment donné (Sarfati, 2001 :100), par exemple le concept de « langue » en linguistique, celui de « symptôme » en psychiatrie... (Paveau et Sarfati, 2008 :198). Enfin, pour parler de discours, les groupes d'énoncés doivent reposer sur « *une thématique permanente* », par exemple « l'évolutionnisme de Buffon à Darwin » (Idem).

L'analyse de ces éléments dans des groupes d'énoncés permet à Foucault de dégager des formes de répartitions, de dispersion des données, ce qui le conduira à énoncer un concept que l'AD héritera, celui de « *formation discursive* ». Dans la même perspective, Michel Foucault dira :

Dans le cas où on pourrait décrire, entre un certain nombre d'énoncés, un pareil système de dispersion, dans le cas où entre les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements, des transformations), on dira, par convention, qu'on a affaire à une formation discursive-évitant ainsi des mots trop lourds de conditions et de conséquences, inadéquats d'ailleurs pour désigner une pareille dispersion, comme « science » ou « idéologie », ou « théorie » ou « domaine d'objectivité » (1969 :53, cité par Paveau et Sarfati, 2008 : 198-199).

Ainsi, Foucault définit le discours comme étant « *un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive* » (1969 :153, cité par Sarfati, 2001 : 102). Cette définition fait apparaître le lien qui existe entre la formation discursive et l'énoncé. Dans ce sens, Foucault avance la notion de « *pratiques discursives* », une notion qui fait le lien entre la formation discursive et l'énoncé. La notion de « *pratiques discursives* » renvoie, explique Foucault, à :

Un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminés dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique,

géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative » (1969 :154, cité par Paveau et Sarfati, 2008 : 199).

Dans le même ordre d'idées, Michel Foucault avance la notion d' « archive » qu'il définit en ces termes :

J'appellerai archive, non pas la totalité des textes qui ont été conservés par une civilisation [...] mais le jeu des règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'événements et de choses (Idem).

Autrement dit, l'entreprise de Foucault était de faire une description de l'archive d'une société, c'est-à-dire la description de « *l'ensemble des choses dites* » (Sarfati, 2001 :102).

Dans le cadre de l'AD, les héritiers de Michel Foucault sont Michel Pêcheux et Dominique Maingueneau. Ainsi, ces derniers redéfinissent par exemple la notion de « *formation discursive* » héritée de Foucault. Nous y reviendrons.

En fin de compte, il faut dire que les modèles philosophiques, en l'occurrence celui d'Althusser et celui de Foucault, ont donné à la première génération d'analyse du discours ces orientations théoriques. Dans les années 70 et 80, les travaux de cette première génération d'analyse du discours portaient sur des discours politiques écrits et monologiques « *sur lesquelles s'est développée une conception matérialiste du discours et des formations discursives* » (Détrie, Siblot, Vérine, 2001 :27).

Toutefois, le « *reflux idéologique et politique du marxisme dogmatique* » (Sarfati, 2001 :105) et l'influence des théories de l'énonciation et de la pragmatique ont fait que l'approche adoptée par l'analyse du discours a évolué. En effet, comme l'explique Bonnaïfous :

On passe d'une approche structuraliste et parfaitement close du « discours », où les sujets étaient assujettis au « sens » préconstruit, à des interrogations sur la construction du « fil » du discours, l'hétérogénéité, ou la circulation des énoncés et des sens à travers des ensembles de textes (1992 :49, cité par Sarfati, 2001 :105).

Si l'apport de l'Ecole française de l'analyse du discours a été certain, l'évolution des sciences du langage, notamment avec le développement de la linguistique de l'énonciation et de la pragmatique, a fait que cette école ait été marginalisée. Toutefois, cela ne signifie pas la fin de l'analyse du discours « *à la française* » puisqu'il existe une seconde génération

d'analyse du discours, active à ce jour, une seconde génération qui embrasse les acquis de l'énonciation et de la pragmatique. Dans ce sens, Dominique Maingueneau parle de « tendances françaises » d'analyse du discours :

A partir des années 80, ce courant a été progressivement marginalisé. Mais si on ne peut plus parler d'« École française », il existe indubitablement des tendances françaises (Maingueneau 1991, nouv. éd.1997 : 24 - voir aussi Sarfati 1997) en analyse du discours, que l'on peut caractériser par : (1) un intérêt pour des corpus relativement contraints (à la différence des études sur la conversation), voire pour des corpus présentant un intérêt historique ; (2) le souci de ne pas s'intéresser seulement à la fonction discursive des unités, mais à leurs propriétés en tant qu'unités de la langue. (3) leur relation privilégiée avec les théories de l'énonciation linguistique ; (4) l'importance qu'elles accordent à l'interdiscours, (5) leur réflexion sur les modes d'inscription du Sujet dans son discours (2002 :202).*

On le voit, les phénomènes liés à l'énonciation occupent une place de choix dans les travaux des chercheurs de la seconde génération d'analyse du discours. Force est de souligner que pour ces analystes « [...] l'énonciation n'est plus considérée comme une dimension ajoutée tardivement à la structure linguistique, après la construction de l'énoncé : elle conditionne fortement l'organisation de la langue » (Siouffi et Van Raemdonck, 2012 : 67).

Concrètement, les chercheurs de cette seconde génération d'analyse du discours s'intéressent à l'hétérogénéité (interdiscours, discours rapporté, polyphonie...), c'est-à-dire aux indices de la présence d'une autre voix, d'un Autre dans le discours. Dans ce sens, Siouffi et Van Raemdonck expliquent que la seconde génération d'analyse du discours : « insistera [...] sur la présence implicite ou polémique d'une autre voix dans le discours, d'un Autre. ». Ils citent Maingueneau pour qui « toute argumentation fait en fait référence à un Autre avec lequel s'instaure un dialogue. Cet Autre conditionne la production du discours, y installe une certaine hétérogénéité » (Idem.).

Les analystes de discours de seconde génération se penchent également sur les questions liées à la communication, à l'influence, aux stratégies discursives. Dans le même ordre d'idées, Sarfati écrit :

[...] la généralisation de la problématique communicationnelle-qui va de pair avec une réflexion inédite sur les « micro pouvoirs » (M. Foucault)-tendent toutes deux à renouveler l'analyse des rapports entre discours et société, discours et influence. La dissémination des nouvelles technologies et des nouvelles formes de décision placent au centre du débat la recherche sur les stratégies discursives, conférant à l'analyse du discours une position privilégiée (2001 :105).

Aussi, les chercheurs peuvent-ils s'intéresser aux mots qui structurent le discours, dès la langue. Les chercheurs se sont penchés par exemple aux mots qui donnent à l'énoncé une orientation argumentative comme : Mais, donc, d'ailleurs... Dans la même perspective, Siouffi et Van Raemdonck écrivent :

La seconde génération d'analyse du discours s'occupe également des mots qui, dès la langue, structurent le discours, soit parce qu'ils marquent les rapports entre interlocuteurs, soit parce qu'ils organisent l'énoncé en une argumentation censée influencer le destinataire. A partir notamment des travaux pragmatiques de Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombre sur l'argumentation (1983) et les articulations du discours (1980), de nombreuses études sont proposées sur des mots, tels d'ailleurs, finalement, mais, donc, alors... (Ibid.)

Force est de souligner que l'ouverture de l'analyse du discours aux concepts provenant des théories de l'énonciation, de la pragmatique mais aussi de la linguistique textuelle lui a permis d'aborder des corpus variés issus de champs différents. Dans la même veine, Dominique Maingueneau écrit :

Passée la période de fondation, l'analyse du discours française va [...] s'ouvrir aux concepts issus des courants pragmatiques, des théories de l'énonciation, de la linguistique textuelle pour aborder des corpus diversifiés. On peut citer les travaux de P. Charaudeau (1983, 1997) sur les médias, ceux de S. Moirand sur le discours scientifique (1988) et la presse écrite (2007), les miens sur le discours religieux (1984) ou le discours littéraire (1993). Toutes ces recherches accordent un rôle central à la notion de genres de discours et s'appuient massivement sur les théories de l'énonciation linguistique, qui fournissent un cadre méthodologique commun (2014 :16-17).

Ce passage laisse en outre apparaître la spécificité de l'analyse du discours qui articule l'énonciation d'un texte avec un lieu social. Dans ce sens, Maingueneau écrit :

Nous jugeons préférable de spécifier l'analyse du discours comme la discipline qui, au lieu de procéder à une analyse linguistique du texte en lui-même ou à une analyse sociologique ou psychologique de son « contexte », vise à articuler son énonciation sur un certain lieu social. Elle a ainsi affaire aux genres de discours à l'œuvre dans les secteurs de l'espace social (un café, une école, une boutique ...), ou dans les champs discursifs (politique, scientifique ...). (1996 :11).

Dans la même optique, Karima Ait Dahmane précise que :

La spécificité de l'AD est d'appréhender le discours comme intrication d'un texte et d'un lieu social. Le dispositif d'énonciation relève à la fois du verbal et de l'institutionnel. Ici

la notion de « lieu social » peut signifier un positionnement dans un champ discursif (politique, religieux, syndical...) (2020 :18).

De ce qui précède, il ressort que l'analyse du discours de seconde génération, l'analyse du discours française donc, embrasse les acquis de la première génération d'analyse du discours notamment en empruntant les concepts de préconstruit (interdiscours) et de formation discursive et intègre les apports de l'énonciation, de la pragmatique et de la linguistique textuelle. Aussi, l'AD a intégré dans ses champs de recherches les questions liées au pouvoir, à l'influence, bref à la communication. Le champ de l'AD s'est vu élargi, étudiant des corpus diversifiés : des discours politiques, médiatiques, littéraires...

L'AD adopte une approche interdisciplinaire du discours. Elle s'inscrit dans le croisement des sciences du langage, mais également au carrefour d'autres disciplines connexes, telles que l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, ainsi que les sciences de l'information et de la communication. À ce titre, l'AD est *« particulièrement bien placée pour initier une approche interdisciplinaire permettant d'appréhender les figures de l'Altérité dans divers types de discours, notamment politiques, médiatiques et polémiques »* (Ait Dahmane, 2020 :18). C'est dans cette perspective que s'inscrit notre travail qui tente d'appréhender les figures de l'Altérité, plus précisément celles de l'Emir Abdelkader dans les discours polémiques, figures (représentations) qui s'inscrivent dans des *« formations discursives »* antagonistes et qui actualisent un *« interdiscours »*.

Dans ce qui suit, il sera question de définir ces concepts d' *« interdiscours »* et de *« formation discursive »*, proposés par l'AD, pour donner au lecteur une meilleure intelligibilité de notre travail.

3. La notion de « formation discursive » en analyse du discours

La notion de formation discursive est, comme nous l'avons vu dans ce qui précède, héritée de Michel Foucault qui, dans son *« Archéologie du savoir »*, définit le discours comme : *« un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive »* (1969 :153, cité par Sarfati, 2001 : 102). La notion de formation discursive apparaît à la fois comme *« un système de règles, historiquement déterminées »* et comme un système de *« dispersion »* (Maingueneau, 2002 :270) qui permettent de former un discours. Ce sont ces règles de formation du discours qui intéressent Foucault et non le discours en tant qu'utilisation de la langue :

Ce qu'on décrit comme des « systèmes de formation » ne constitue pas l'étage terminal des discours, si par ce terme on entend les textes (ou les paroles) tels qu'ils se donnent avec leur vocabulaire, leur syntaxe, leur structure logique ou leur organisation rhétorique. L'analyse reste en deçà de ce niveau manifeste, qui est celui de la construction achevée [...] si elle étudie les modalités d'énonciation, elle ne met en question ni le style ni l'enchaînement des phrases ; bref, elle laisse en pointillé la mise en place finale du texte (1969 : 100, cité par Maingueneau, 2012 :03).

On le voit, l'approche de Foucault est loin de la perspective de l'analyse du discours qui associe la formation discursive et sa matérialisation linguistique et langagière. Dans la même veine, Maingueneau, commentant l'approche foucaldienne, écrit : *« On est ici loin d'une démarche d'analyse du discours, qui ne saurait dissocier formation discursive et étude des marques linguistiques et de l'organisation textuelle »* (2002 :270).

La notion de formation discursive a été introduite en analyse du discours par Michel Pêcheux qui s'inspire, comme on l'a précédemment souligné, du marxisme althussérien. Il explique que toute *« formation sociale »*, qui se caractérise par un certain rapport entre des classes sociales, implique l'existence de formations idéologiques. Ces dernières incluent :

Une ou plusieurs formations discursives inter-reliées, qui déterminent ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée (Haroche, Henry et Pêcheux 1971 :102, cités par Maingueneau, 2002 :70).

Cette affirmation n'est pas sans répercussion sur la sémantique, car comme l'explique Haroche, Henry et Pêcheux : *« les mots "changent de sens" en passant d'une formation discursive à une autre »* (Idem.).

De ce qui précède, il ressort que chez Pêcheux, les formations discursives font partie des formations idéologiques. Pour Pêcheux, en effet, c'est *« dans les formations discursives que s'opère « l'assujettissement », l'« interpellation » du sujet comme sujet idéologique »* (Cité par Maingueneau, 2002 :70).

Karima Ait Dahmane précise que selon Pêcheux, 3 notions sont à la base d'une formation discursive :

1)- *l'énonciation est fondamentalement prise dans l'interdiscours, il pourra s'agir des discours cités, des discours antérieurs du même genre : « le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet discursif ».* (Dictionnaire d'analyse du discours, 2002 :175). 2)- *la notion de « préconstruit » [...] qui se réfère à l'ensemble des discours possibles à partir d'un état défini des conditions de production (connaissances*

préalables). 3)-Pêcheux défend, après Althusser, que « l'idéologie interpelle les individus en sujet » (2020 :29).

On le voit, la formation discursive implique l'intrication de l'idéologie, du préconstruit ainsi que de l'énonciation qui la laisse transparaître dans le discours. Ainsi, la formation discursive apparaît chez Pêcheux, à la différence de Foucault, comme étant inséparable du discours en tant que matérialité linguistique et langagière.

Encore faut-il ajouter qu'en caractérisant la formation discursive, Michel Pêcheux souligne le lien qu'elle entretient avec « l'interdiscours ». Dans ce sens, il écrit :

Une formation discursive n'est pas un espace structural clos, puisqu'elle est constitutivement "envahie" par des éléments provenant d'ailleurs (i.e. d'autres formations discursives) qui se répètent en elle, en lui fournissant ces évidences discursives fondamentales (par exemple sous forme de "préconstruits" et de "discours transverses") » (1983 :297, cité par Maingueneau, 2002 : 271).

La formation discursive ne peut donc être séparée de l'interdiscours qui lui donne sa cohérence. Dit autrement, l'interdiscours est le « lieu où se constitue les objets et la cohérence des énoncés relevant d'une formation discursive » (Idem, 270). Concrètement, une formation discursive donnée puise des autres formations discursives qui la définissent. D'un point de vue discursif, un discours relevant d'une formation discursive donnée puise des discours relevant d'autres formations discursives.

Pour Dominique Maingueneau, la notion de formation discursive permet de désigner :

Tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit que l'on peut rapporter à une identité énonciative : le discours communiste, l'ensemble du discours tenu par une administration, les énoncés relevant d'une science donnée, le discours des patrons, des paysans, etc ; il suffit de postuler que, « pour une société, un emplacement, un moment définis, seule une part du dicible est accessible, que ce dicible forme système et délimite une identité » (Maingueneau, 1984 :05, cité par Maingueneau, 2002 : 271).

Aujourd'hui, explique Maingueneau, la notion de formation discursive est surtout employée pour désigner : « les positionnements « idéologiques » marqués; aussi parlera-t-on plus facilement de formation discursive pour des discours (politiques, religieux ...) qui sont en concurrence dans un champ discursif que pour le discours administratif ou la vulgarisation scientifique » (1996 : 42). Dans cette perspective, quand deux formations discursives

s'affrontent, elles constituent ce qu'on appelle un « *espace discursif*¹ » (Idem). Dans le même ordre d'idées, Belaid et Ait Dahmane expliquent que :

Chaque formation discursive possède ses propres représentations, sa façon de voir le réel, ses régularités. Sur un sujet donné, deux formations discursives et donc deux représentations peuvent s'affronter. Dans un espace discursif, un thème précis peut donner lieu à un discours et à un contre-discours polémique [...] (2022 :423).

Pour Dominique Maingueneau, l'énonciateur doit avoir la compétence interdiscursive pour produire des énoncés qui relèvent d'une formation discursive donnée tout en se positionnant par rapport aux autres formations discursives. Dans ce sens, il dira : « *énoncer à l'intérieur d'une formation discursive, c'est aussi savoir comment se positionner par rapport aux formations discursives concurrentes* » (1996 : 19). La notion de formation discursive apparaît donc inséparable de l'interdiscours qui la constitue et la maintient et de l'énonciation qui la matérialise. Dans le même ordre d'idées, Maingueneau explique que la formation discursive : « *ne se constitue et ne se maintient qu'à travers l'interdiscours* » (Idem, 43).

Après ces précisions concernant la notion de « *formation discursive* », il convient de préciser qu'il existe différents types de formations discursives : des formations discursives d'identité, et des formations discursives thématiques (Maingueneau, 2014).

Dans les formations discursives « *d'identité* », il est possible d'insérer par exemple « *le discours raciste* », « *le discours libéral* », le « *discours patronal* », etc. Ces discours reflètent le positionnement idéologique respectivement des racistes, des libéraux, des patrons.

L'analyste du discours peut également construire des formations discursives à partir d'un thème : on parlera alors de formations discursives « *thématiques* ». Parmi les catégories de « *formation discursive thématique* » mobilisées en analyse du discours, Maingueneau (2014) note les « *entités* », les « *scénarios* », les « *événements* » et les « *nœuds* », notions que nous expliciterons ci-après.

Une formation discursive peut en effet porter sur une « *entité* » qui peut être un humain, une institution, une période donnée ou un lieu. Dans ce sens, Maingueneau écrit :

Une formation discursive qui est construite à partir d'une entité est centrée sur des humains ou des êtres doués de propriétés anthropomorphes (par exemple une institution – l'armée, un parti politique...), sur un moment (le Moyen Âge, la Belle Époque...), ou sur un lieu (une ville, un monument...). [...] (2014 : 78).

¹Pour Maingueneau, un espace discursif est « *constitué d'au moins deux positionnements discursifs entretenant des relations particulièrement fortes* » (1996 :14).

Dans ce sens, les travaux en analyse du discours peuvent porter sur les représentations d'un personnage (l'image de X pour reprendre Maingueneau (2014)) dans un contexte donné. Les propos fournis sur cette entité humaine dans deux formations discursives antagonistes forment un « *espace discursif* ». Cette catégorie d'« *entité* » est particulièrement pertinente pour notre travail qui porte justement sur une entité, en l'occurrence l'Emir Abdelkader, un personnage qui donne lieu à deux représentations antagonistes qui s'inscrivent dans deux formations discursives et donc dans deux positionnements idéologiques qui s'opposent.

Une autre catégorie de formation discursive thématique est celle d'« *événement* ». Comme exemple d'événements, nous pouvons citer « *les événements du 11 septembre 2001* », « *la prise de la bastille* », le « *Hirak* », la « *conquête de l'Algérie* »... Les événements, comme le souligne Maingueneau, « *structurent les informations données par les médias* » (2014 :80). Un événement peut faire l'objet de formations discursives différentes selon les médias. Cependant, comme l'explique Maingueneau :

Tout « événement » n'est pas nécessairement étudié en termes de formation discursive, d'unité non topique. Si par exemple on ne prend en compte que les articles publiés sur les attentats du 11 septembre 2001 dans tel journal entre telle et telle date, on ne peut pas parler de formation discursive ; l'étude est en effet triplement stabilisée : par les pratiques des journalistes, par le genre de discours (tel genre de périodique), par un positionnement (celui de ce périodique dans le champ de la presse écrite) (Idem, 81).

Dans le cas de notre étude, c'est la prise de parole polémique de Nordine Aït Hamouda qualifiant l'Emir Abdelkader de « *traître* », qui s'est érigée en un « *événement* ». Cet événement a structuré l'information médiatique donnant lieu à des chroniques, où deux représentations antagonistes de l'Emir Abdelkader (comme un « *héros* » et comme un « *traître* ») apparaissent, dessinant ainsi un espace discursif où deux formations discursives s'affrontent.

Par ailleurs, il convient d'explicitier les notions de « *scénario* » et de « *nœud* » qui sont, comme nous l'avons souligné ci-haut, des catégories de la formation discursive thématique.

En effet, une formation discursive peut porter sur des « *scénarios* ». Ce terme désigne :

Des thèmes tels que « le complot franc maçon », « la menace islamiste », « la politique d'austérité », etc. Ce ne sont ni des « entités » ni des « événements » (à moins qu'on ne parle d'une affaire particulière), mais le couplage d'actants (francs-maçons, islamistes, gouvernement...) et d'activités (complot, menace, politique...) qui s'étalent sur une certaine durée (Ibid.).

On le voit, dans le cadre des « scénarios », l'on se focalise sur les actants et leurs actions.

Quant à la notion de « *nœud* », elle désigne, selon Maingueneau, « *un thème qui constitue un sujet de débat récurrent dans une communauté déterminée* » (Ibidem.). Le nœud se range dans deux catégories distinctes que Maingueneau appellent « *les questions* » et « *les problèmes* ». Les « *questions* » endossent la forme d'alternatives quant à la catégorie « *des problèmes* », elle est irréductible aux alternatives. A titre d'exemple, le « débat sur l'euthanasie », le « débat sur la peine de mort », « l'Emir Abdelkader : un héros ou un traître ? »... s'inscrivent dans la catégorie « *des questions* » ; pour ce qui est des « *problèmes* » de chômage, de la pauvreté, de la précarité, le problème des banlieues... on les regroupe dans la catégorie des « *problèmes* ».

La notion de « *formation discursive* » est, somme toute, particulièrement pertinente quand il est question, comme c'est le cas pour notre travail, d'étudier un échange polémique sur un thème précis. En effet, notre corpus de textes définit un échange polémique qui constitue de fait un espace discursif où deux formations discursives s'affrontent. La notion de formation discursive apparaît donc comme une notion opératoire qui nous permettra de rendre compte de notre corpus de textes où des représentations différentes et opposées sont adossées à l'Emir Abdelkader.

Cela étant dit, nous passerons dans ce qui suit à la définition de la notion « *d'interdiscours* » qui est, comme celle de *formation discursive*, un des outils théoriques fournis par l'analyse du discours pour analyser les figures de l'Altérité, en l'occurrence celles de l'Emir Abdelkader.

4. La notion « *d'interdiscours* » en analyse du discours

L'analyse du discours française accorde une grande importance à la notion d'« *interdiscours* ». Qu'est-ce que l'interdiscours ? Quel lien entretient-il avec le discours ? En quoi consiste la pertinence méthodologique de cette notion en l'analyse du discours ? C'est à ces interrogations que nous répondrons dans les paragraphes qui suivent.

Tout discours entretient des relations avec d'autres discours. Autrement dit, « *tout discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'interdiscours* » (Maingueneau, 2002 :

324). On le voit, l'interdiscours est constitutif du discours. Il ne peut y avoir de discours sans interdiscours.

L'interdiscours peut être rapproché de la notion de *dialogisme* que l'analyse du discours a emprunté au cercle de Bakhtine et qui désigne, pour reprendre Jacques Bres : « [...] Cette dimension constitutive du discours qui tient à ce que le discours, dans sa production, rencontre (presque obligatoirement) d'autres discours [...] » (2001 : 84).

Le *Dictionnaire d'analyse du discours* définit la notion d'interdiscours comme étant :

L'ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite. Cet interdiscours peut concerner des unités discursives de dimensions très variables : une définition de dictionnaire, une strophe de poème, un roman... (Maingueneau, 2002 :324).

Dans le même ordre d'idées, Jacques Bres définit l'interdiscours comme : l' « [...] ensemble des formulations auquel l'énoncé se réfère implicitement ou non, sciemment ou non, qui le domine et à partir duquel il fait sens ». (2001 :155). On le voit, la relation que le discours entretient avec les autres unités discursives peut être « explicite » ou « implicite », « consciente » ou « inconsciente ». Quoi qu'il en soit, l'interdiscours domine le discours, il lui est « un ailleurs » constitutif (Dufour, 2004 :03).

Toujours dans la même veine, Karima Ait Dahmane définit l'interdiscours comme « un domaine de mémoire caractérisé par un réservoir d'énoncés, de textes et de témoignages » (2020 :52).

Dominique Maingueneau précise que c'est dans l'interdiscours qu'un discours donné construit et maintient son identité :

L'identité d'un discours ne fait qu'un avec son émergence et son maintien avec l'interdiscours. « L'énonciation [...] est de part en part traversée par les multiples formes de rappel de paroles déjà tenues ou virtuelles, par le menace de glissement dans ce qu'il ne faut surtout pas dire » (Maingueneau, 1997 :26, cité par Maingueneau, 2002 :325-326).

Une des thèses majeures de l'analyse du discours française est celle qui pose la primauté de l'interdiscours sur le discours. Dans ce sens, Paveau et Sarfati expliquent que :

La posture fondamentale de l'AD implique d'étudier les productions discursives en tant qu'elles sont informées par d'autres, captées par les locuteurs sur le mode de l'héritage

(le discours contemporain sur l'école se construisant sur les héritages de celui de l'école républicaine du XIX^e siècle) ou sur le mode de l'échange (2008 :200).

Ce passage souligne l'importance méthodologique de la notion d'interdiscours en analyse du discours. Ce n'est pas le discours pris isolément qui est étudié, mais c'est ce discours dans ses rapports avec les autres productions discursives qui devient l'unité d'analyse pertinente. Dans cette perspective, Dominique Maingueneau (1984 :11) écrit : « *l'interdiscours prime le discours. Ce qui revient à poser que l'unité d'analyse pertinente n'est pas le discours mais un espace d'échanges entre plusieurs discours convenablement choisis* » (Cité par Paveau et Sarfati, 2008 :200).

Il est à noter que dans le cadre de l'analyse du discours, nombre de notions sont étroitement corrélées à la notion d'interdiscours. A ce titre, nous pouvons citer la notion d' « *hétérogénéité* » d'Authier Revuz, celle de « *mémoire interdiscursive* » de Moirand ou encore celle de « *mémoire discursive* » de Courtine. Elles sont, pour faire simple, synonymes de la notion d' « *interdiscours* ».

Notre travail, qui s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours, ne peut faire abstraction de la notion d'interdiscours. Cette dernière nous permettra d'explicitier la manière dont les textes de notre corpus dialoguent entre eux et avec des discours antérieurs pour construire ou actualiser des représentations de l'Emir Abdelkader.

Après avoir défini les notions de « *formation discursive* » et celle d' « *interdiscours* », notions théoriques et méthodologiques que l'analyse du discours nous a fournies, nous allons dans les lignes qui suivent aborder « l'approche énonciative » du discours qui, associée à d'autres approches, nous permettra d'analyser la « figure complexe de l'Emir Abdelkader » dans les discours composant notre corpus.

5. Les approches discursives pour analyser les figure de l'Altérité

5.1. L'approche énonciative

Dans la mesure où notre travail s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours, nous mobiliserons l'approche énonciative dans sa conception à la fois linguistique et discursive. Nous commencerons par expliciter ce que recèle la conception dite « *linguistique* » de l'énonciation avant de caractériser sa conception « *discursive* ».

5.1.1. La conception linguistique de l'énonciation

Après la remise en cause de la linguistique saussurienne dont le corpus était limité à la phrase isolée, c'est-à-dire, étudiée indépendamment de la situation d'énonciation, un courant en sciences du langage émerge et se fixe pour tâche d'étudier les phénomènes relatifs à l'énonciation. C'est Emile Benveniste qui est l'initiateur de ce courant linguistique, en France, un courant que l'on désigne par : « *la linguistique de l'énonciation* ». Dans le même ordre d'idées, Tahar Zabout écrit :

Pendant longtemps, la linguistique ne s'est intéressée qu'à la phrase, à sa constitution, à son fonctionnement sous différents rapports : syntaxiques, sémantiques, morphologiques... Puis est venu le temps de s'intéresser, non pas à la phrase de façon exclusive, mais également à la production même de l'énoncé (2013 :67).

D'un point de vue épistémologique, le courant énonciatif s'inscrit dans « *le prolongement de la grammaire néo-structuraliste en vogue en France dans les années 60 et 70 et inspirée par Ferdinand de Saussure. L'idée de départ en était de corriger une attention excessive portée à l'identité de l'énoncé [...]* » (Siouffi et Van Raemdonck : 2012 :208).

L'énonciation est définie, par Emile Benveniste (1970 : 12-13), comme : « *l'acte individuel par lequel un locuteur met en fonctionnement le système de la langue; "la conversion de la langue en discours"* » (Cité par Barry, 2002 :03). Partant du fonctionnement de l'énonciation, explique Barry, Benveniste (1966) oppose la langue qui est « *un ensemble fini relativement stable d'éléments potentiels* » au discours qui est « *le lieu où s'exerce la créativité et la contextualisation qui confèrent de nouvelles valeurs aux unités de la langue.* » ; le discours est « *cette manifestation de l'énonciation chaque fois que quelqu'un parle* » (Barry, 2002 : 02-03).

L'énonciation apparaît comme le processus, l'acte par lequel le locuteur produit un énoncé et ce dernier apparaît comme le résultat de ce processus, son produit. Dans ce sens, Baylon et Fabre écrivent : « *l'énonciation, acte de production linguistique, s'oppose à l'énoncé, résultat de cette production. On peut la définir comme l'actualisation des phrases dans une situation précise* » (1990 :45).

Parler d'énonciation comme « *un acte individuel* » présuppose l'existence d'un « locuteur » qui mobilise la langue à son compte ; la langue est ainsi assumée par ce dernier. Dans cette perspective, Benveniste, dans son ouvrage intitulé « *Problèmes de linguistique générale* », explique qu' :

(Il ya) une différence profonde entre le langage comme système de signes et assumé comme exercice par l'individu. Quand l'individu se l'approprie, le langage se tourne en instances de discours, caractérisées par ce système de références internes dont la clé est je, et définissant l'individu par la construction linguistique particulière dont il se sert quand il s'énonce comme locuteur (1966 :254 :255, cité par Ait Dahmane, 2020 :18).

Le locuteur à son tour présuppose un « allocutaire » à qui il s'adresse. Dit autrement, celui qui parle s'adresse toujours à quelqu'un. Benveniste dira : « toute énonciation suppose un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (Cité par Maingueneau, 1979 :04). Et Benveniste de préciser que même « le monologue procède bien de l'énonciation... C'est un dialogue intériorisé [...] entre un moi locuteur et un moi écouteur » (Cité par Zaboot, 2013 :69).

Force est de souligner le fait qu'il existe au sein de tout énoncé produit par un locuteur des « traces » de la mise en fonctionnement du système de la langue. Ces marques sont appelées par Benveniste « l'appareil formel de l'énonciation » qui inscrit la subjectivité du locuteur dans l'énoncé. Dans ce sens, Benveniste (1974 :82) écrit : « le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques. [...] » (Cité par Ait Dahmane, 2020 :19).

Il ressort que la problématique de l'énonciation est étroitement liée à celle de la « subjectivité dans le langage ». Dans ce sens, Benveniste dira : « c'est dans et par le langage que l'homme se constitue en sujet » (Cité par Orecchioni, 2002 :552). Autrement dit, c'est en s'appropriant les unités que la langue met à sa portée que l'individu devient « sujet ». Parmi ces unités que l'homme s'approprie pour se constituer en sujet, on note en tête de liste, le pronom « je » dont l'usage est, comme l'explique Benveniste, le fondement de la conscience de soi.

Benveniste ajoute qu'il n'y a pas de subjectivité sans intersubjectivité. Le locuteur n'emploie « je » qu'en s'adressant à quelqu'un qui est dans son allocution un « tu ». Dans ce sens, Benveniste (1974 :260) dira :

La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. (...) Je pose une autre personne, celle qui, tout extérieure qu'elle est à « moi », devient mon écho auquel je dis tu et qui me dis tu. La polarité des personnes, telle est dans le langage la condition fondamentale, dont le procès de communication, dont nous sommes partis, n'est qu'une conséquence toute pragmatique (...). C'est dans cette réalité dialectique englobant les deux termes et les définissant par relation mutuelle qu'on découvre le fondement linguistique de la subjectivité (Cité par Ait Dahmane, 2020 :19-20).

Les formes de la langue que le locuteur mobilise pour inscrire sa subjectivité dans le discours sont appelées « les *déictiques* ». Pour comprendre cette catégorie de termes par lesquels le locuteur se définit comme sujet, il faut la relier à la situation d'énonciation. Autrement dit, les *déictiques* ne prennent sens que lorsqu'ils renvoient au moment où l'énoncé est produit.

La situation d'énonciation est « *constituée par l'ensemble des paramètres qui permettent la communication : le locuteur, l'interlocuteur, le lieu et le moment de l'échange* » (Paveau et Sarfati, 2008 :172). Ces derniers s'inscrivent dans certaines formes de la langue que sont les « *déictiques* », appelés aussi « *embrayeurs* » ou « *shifters* ». Jakobson (1963 :178) définit les embrayeurs en ces termes : « *tout code linguistique contient une classe spéciale d'unités grammaticales qu'on peut appeler les embrayeurs : la signification d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message* » (Cité par Paveau et Sarfati, 2008 :172). Bref, le sens de ces signes de la langue que sont les « *déictiques* » change avec les circonstances de l'énonciation.

Parlant de *déictiques*, il convient de souligner l'existence de *déictiques personnels* (Je-tu ; nous-vous) et des *déictiques spatio-temporels* (ici, là, hier, maintenant, demain...). Benveniste signale que le « je » et le « tu », c'est-à-dire les pronoms de la première personne, ont un statut différent de ceux de la troisième personne. En effet, si « je » et « tu » désignent des personnes, la personne qui parle et la personne à qui on parle, inscrites dans la situation d'énonciation, le « il » est la personne dont on parle, il ne fait pas partie de la situation d'énonciation, c'est pour Benveniste la « *non-personne* ».

La première et deuxième personne n'ont de réalité que dans le discours. Que veut dire « je » et « tu » dans la langue ? Dans le même ordre d'idées, Paveau et Sarfati écrivent :

En effet, si l'on se demande qui sont « je » et « tu » dans un énoncé comme « Je t'invite à déjeuner mardi », on ne peut que répondre : je est la personne qui dit je et tu est la personne à qui je dit tu, dans la mesure où tous les locuteurs utilisent ces formes. Elles n'ont pas de contenu sémantique, mais constituent seulement des réalités de discours (2008 : 173).

Il en va de même pour les *déictiques spatio-temporels* dont le référent « *n'est pas immuable et définitif* » (Baylon et Fabre : 1990 :46), c'est-à-dire qu'il dépend de la situation d'énonciation, et change à chaque fois que celle-ci change. Dans la même veine, Benveniste (1966 :262) définit les *déictiques spatio-temporels* comme suit :

Ce sont des indicateurs de la deixis, démonstratifs, adverbes, adjectifs, qui organisent les relations spatiales et temporelles autour du « sujet » pris comme repère : « ceci, ici, maintenant », et leur nombreuses corrélations « cela, hier, l'an dernier, demain », etc. Ils ont en commun ce trait de se définir seulement par rapport à l'instance de discours où ils sont produits, c'est-à-dire sous la dépendance du je qui s'y énonce (Cité par Paveau et Sarfati, 2008 :173).

Il en va aussi de même pour les temps verbaux. Ainsi par exemple, le « présent » renvoie au moment de l'énonciation. Par ailleurs, Benveniste explique qu'en fonction des temps qu'il emploie, le locuteur révèle son investissement ou non dans le discours. Dans ce sens, Siouffi et Raemdonck notent que :

[...] Notre emploi des temps peut être interprété en fonction de la position de l'énonciateur dans le récit. Pour Benveniste, si j'utilise le passé simple, par exemple, cela donnera à mon récit une valeur plus objective, tandis que, si j'utilise le passé composé, cela aura pour effet de m'impliquer davantage en tant qu'énonciateur dans le récit (2012 :208-209).

Après avoir explicité les marques d'énonciation « déictiques » que sont les déictiques personnels et spatio-temporels ainsi que les temps verbaux, il convient de souligner qu'il existe aussi des marques d'énonciation « non-déictiques », comme c'est le cas pour la « modalité » qui désigne la « manière dont le contenu de l'énoncé est envisagé » (Paveau et Sarfati, 2008 :175). Autrement dit, la modalité renvoie à la manière de dire (*modus*) ce qui est dit (*dictum*). Dans ce sens, on peut citer, à titre d'exemple, les quatre modalités énonciatives que l'on attribue à la phrase française : assertive, interrogative, exclamative et impérative (jussive). On l'aura compris, les modalités énonciatives soulignent le rapport subjectif que le locuteur instaure avec l'allocutaire. Dans le même esprit, Paveau et Sarfati écrivent :

Chaque phrase comporte en effet un dictum, le contenu représenté, et un modus, l'opération psychique par laquelle le locuteur donne une certaine « forme linguistique » à ce dictum. On comprend que la modalité d'énonciation concerne le rapport subjectif que le locuteur installe avec l'interlocuteur. En ce sens, il y a de nombreuses modalités, correspondant aux dispositions psychologiques du locuteur. Elles peuvent être marquées explicitement dans le discours, ou apparaître de manière implicite. [...] (Idem, 175-176).

Toujours dans la même veine, Siouffi et Van Raemdonck expliquent qu' :

Il paraît banal de dire que, selon qu'il pose une question, qu'il s'exclame avec étonnement, qu'il ordonne ou qu'il affirme, l'énonciateur d'une phrase donnée ne prend pas

position de la même manière à l'égard de son énoncé. Il oriente de façon décisive la communication avec son interlocuteur (2012 :208).

Il ne faut pas confondre les modalités énonciatives avec les modalités d'énoncé. Ces dernières concernent le « dit » lui-même. Les modalités d'énoncé « *expriment l'attitude du locuteur par rapport au contenu de l'énoncé* » (Paveau et Sarfati, 2008 :176). Les modalités d'énoncés sont de deux types : les modalités « logiques » et les modalités « appréciatives ».

Marie Anne Paveau et Georges Elia Sarfati expliquent les types de la modalité logique en ces termes :

Les modalités aléthiques, qui concernent la nécessité et la possibilité; [...] les modalités déontiques, signalant la permission et l'obligation ; les modalités bouliques, expriment le regret et le désir ; les modalités épistémiques, concernent la connaissance et la croyance (Idem).

A titre d'exemple, l'énoncé « *il écrit pendant tout l'été* » peut être modalisé selon ces catégories de la modalité logique. Ainsi les énoncés « *sans doute, il écrit pendant tout l'été* », « *je ne pense pas qu'il écrit tout l'été* », « *je crois qu'il écrit pendant tout l'été* » relèvent de la modalité épistémique ; les énoncés « *il doit écrire tout l'été* », « *il n'est pas obligé d'écrire pendant tout l'été* » relèvent de la modalité déontique ; l'énoncé « *il peut écrire pendant tout l'été* » relève de la modalité aléthique ; enfin, l'énoncé « *je veux qu'il écrive tout l'été* » relève de la modalité boulique.

Pour ce qui concerne la seconde catégorie des modalités d'énoncé à savoir « *les modalités appréciatives* », Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980) explique que certains noms, adjectifs, verbes et adverbes permettent au locuteur d'exprimer son appréciation, sa subjectivité, contrairement à d'autres qui sont marqués par l'objectivité. Dans le même ordre d'idées, Sarfati et Paveau écrivent : « *les modalités appréciatives sont celles qui permettent au locuteur d'exprimer sa subjectivité de manière non déictique* » (2008 :176).

Ces noms, adjectifs, verbes et adverbes qui permettent au locuteur d'inscrire sa subjectivité dans l'énoncé sont appelés, par Orecchioni, les « *subjectivèmes* ». Ils possèdent une valeur subjective de type affectif, évaluatif (axiologique ou non axiologique) et modalisateur. C'est de ces subjectivèmes qu'il sera question dans les prochaines lignes.

5.1.2. Les subjectivèmes

5.1.2.1. Les substantifs subjectifs

La plupart des substantifs subjectifs sont dérivés d'adjectifs ou de verbes : « petitesse » dérive de l'adjectif « petit », « amour » du verbe « aimer ». Quant aux autres substantifs, ils sont « *intrinsèquement* » substantifs, c'est-à-dire qu'ils sont non dérivés. Ils se rangent dans la catégorie des axiologiques qui regroupe les noms péjoratifs (dévalorisants) comme « imbécile » et les noms mélioratifs (valorisants ou laudatifs) comme « un génie ». Dans ce sens, Orecchioni dira : « *Ces substantifs cumulent deux types d'informations d'ailleurs indissociables : une description du dénoté ; un jugement évaluatif, d'appréciation ou de dépréciation, porté sur ce dénoté par le sujet d'énonciation* » (2009 : 100).

5.1.2.2. Les adjectifs subjectifs

Les adjectifs subjectifs se distinguent des adjectifs objectifs dans la mesure où les premiers véhiculent le jugement de valeur de l'énonciateur (ex. bon, mauvais...) alors que les seconds représentent le monde d'une manière neutre (ex. mâle, marié...).

Les adjectifs subjectifs se divisent en deux catégories : les affectifs et les évaluatifs. Les adjectifs affectifs :

énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet. Dans la mesure où ils impliquent un engagement affectif de l'énonciateur, où ils manifestent sa présence au sein de l'énoncé, ils sont énonciatifs (Orecchioni, 2009 : 113).

A titre d'exemple, les adjectifs « cruel », « effrayant », « frappant »... sont des adjectifs affectifs. Les adjectifs affectifs sont écartés des discours à prétention objective comme les discours scientifique ou encore les articles dictionnairiques.

Les adjectifs évaluatifs peuvent être axiologiques ou non axiologiques. Les adjectifs évaluatifs non axiologique sont définis par Orecchioni en ces termes :

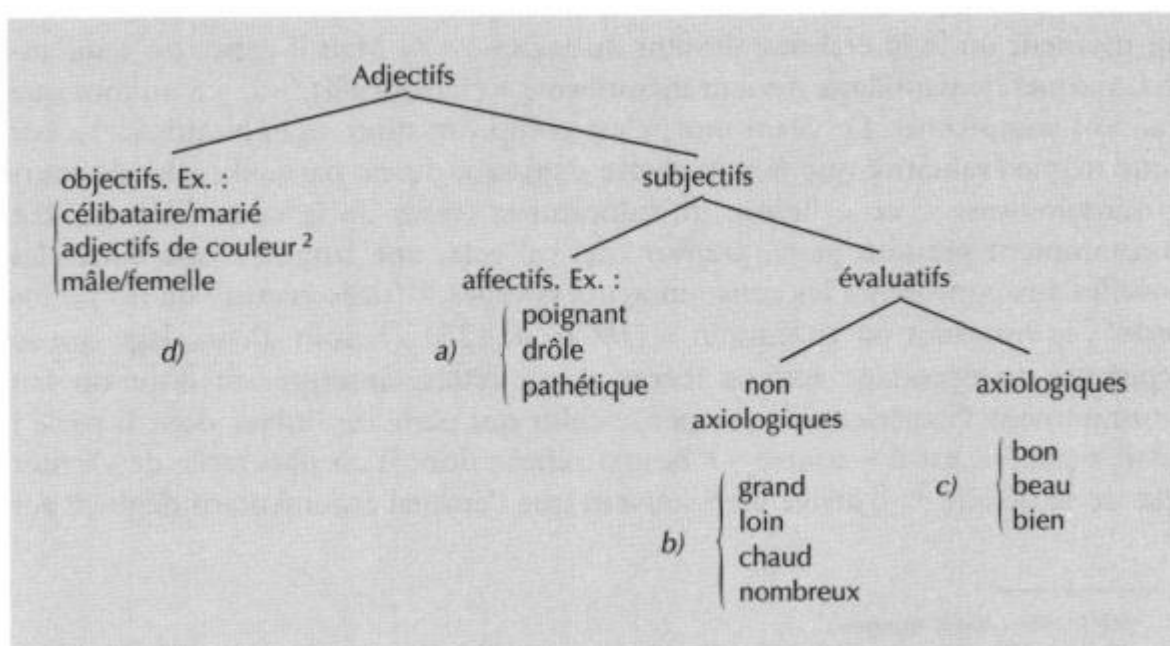
cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur (du moins au regard de leur stricte définition lexicale : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une double norme : (1) interne à l'objet support de la qualité ; (2) spécifique du locuteur – et c'est dans cette mesure qu'ils peuvent être considérés comme « subjectifs » (Idem, 115).

Les adjectifs évaluatifs non axiologiques sont donc subjectifs dans la mesure où ils manifestent l'évaluation d'un objet par le locuteur. A titre d'exemple, supposons qu'un locuteur profère l'énoncé : « *ce bijou est cher* ». L'adjectif « *cher* » manifeste l'appréciation subjective du locuteur par rapport à l'objet désigné par le substantif ; il marque son évaluation. Ce bijou qui est « *cher* » pour un locuteur donné ne l'est pas forcément pour un autre locuteur qui dira de lui qu'il n'est pas « *cher* ». C'est dire que l'évaluation est relative et donc subjective. Orecchioni abonde dans ce sens : « *l'usage d'un adjectif évaluatif est relatif à l'idée que le locuteur se fait de la norme d'évaluation pour une catégorie d'objets donnée* » (Ibid.).

Ainsi, les adjectifs comme (« *grand* »/« *petit* »), (« *large* »/« *étroit* »), (« *haut* »/« *bas* »)... sont des adjectifs évaluatifs non axiologiques.

Quant aux adjectifs évaluatifs axiologiques, ce sont des adjectifs qui portent un jugement de valeur (positif ou négatif) sur l'objet qu'ils qualifient. Parlant de cette catégorie d'adjectifs, Paveau et Sarfati écrivent : « *les adjectifs évaluatifs axiologiques sont ceux qui réfèrent aux normes du vrai, du beau et du bien, qui sont des valeurs.* ». (2008 :176). Ainsi, les adjectifs : (« *bon* »/« *mauvais* »), (« *bien* »/« *mal* »), (« *beau* »/« *laid* »)... sont des adjectifs évaluatifs axiologiques.

Le fonctionnement des adjectifs que nous avons vu dans ce qui précède est résumé dans ce schéma proposé par Catherine Kerbrat Orecchioni (2009 :112) :



5.1.2.3. Les verbes subjectifs

La classe des verbes dits « *subjectifs* » comprend différentes sous-classes. Cela est dû à leur valeur évaluative qui n'est pas toujours le fait du sujet énonciateur, mais aussi au fait que la nature du jugement évaluatif qu'ils véhiculent relève de types différents. Aussi, le jugement évaluatif peut-il porter sur le procès lui-même ou sur l'objet du procès. Dans le même ordre d'idées, Catherine Kerbrat Orecchioni (2009 :136) précise que l'étude des verbes subjectifs impose une triple distinction : « *qui porte le jugement évaluatif ?* », « *sur quoi porte l'évaluation ?* » et enfin « *quelle est la nature du jugement évaluatif ?* ».

Qui porte le jugement évaluatif ?

Le jugement évaluatif peut être porté soit par le « locuteur », comme c'est le cas des verbes intrinsèquement subjectifs comme « prétendre, crier... » ; soit par « un actant du procès ». Pour ce dernier, Orecchioni précise qu'il peut, dans certains cas, « *coïncider avec le sujet d'énonciation* » (2009 :136). Dans ce sens, Orecchioni cite la catégorie des verbes dit « subjectifs occasionnels », comme le verbe « souhaiter » : dans « je souhaite que... ».

Sur quoi porte l'évaluation ?

Le jugement évaluatif peut porter sur le procès lui-même et partant sur son agent. Dans « *les enfants crient* » le jugement évaluatif porte sur le procès lui-même (cri très fort) que l'énonciateur considère comme mauvais et désagréable mais il porte aussi indirectement sur l'agent du procès que sont « les enfants ». L'évaluation peut également porter sur l'objet du procès qui peut être une chose, un individu ou un fait : « X déteste Y » ou « je souhaite que cet état de choses change »...

Quelle est la nature du jugement évaluatif ?

Le jugement évaluatif peut être formulé en termes de « bon/mauvais » ou en termes de « vrai/faux/incertain ». Le premier cas concerne le domaine axiologique et le second renvoie à la modalisation. Ainsi, l'énoncé « X déteste Y » relève du premier cas alors que l'énoncé « X prétend que... » relève du second cas.

Cela étant posé, Catherine Kerbrat Orecchioni (2009 :137) précise que c'est le premier axe de cette triple distinction qui est d'une importance capitale dans la perspective énonciative. Partant de cette précision, Orecchioni scinde les verbes subjectifs en deux types : les verbes subjectifs occasionnels et les verbes intrinsèquement subjectifs.

Les verbes subjectifs occasionnels

Les verbes subjectifs occasionnels ne sont subjectifs que lorsqu'ils se conjuguent à la première personne. Dans ce sens, Orecchioni écrit : « *les verbes subjectifs occasionnels [...] n'impliquent un jugement évaluatif que lorsqu'ils sont conjugués à la première personne* » (2009 :137). Cette classe de verbes est composée des verbes qui impliquent une évaluation de l'objet du procès par l'agent du procès qui peut correspondre au sujet de l'énonciation.

Orecchioni (2009 :138) classe les verbes subjectifs occasionnels selon deux types d'évaluation : l'évaluation de type (bon/mauvais) et l'évaluation de type (vrai/faux/incertain).

L'évaluation de type (bon/mauvais) : verbes de sentiments et verbes

locutoires

Les verbes portant une évaluation de type (bon/mauvais) peuvent être soit des verbes de sentiments soit des verbes locutoires. Les verbes de sentiments indiquent un avis favorable ou défavorable de l'agent du procès à l'égard d'un objet ou d'un fait. « Aimer, souhaiter, vouloir, espérer, désirer, craindre, redouter, détester, haïr, etc.) sont des verbes de sentiments. Quant aux verbes locutoires, ils renvoient à l'action de dire, c'est-à-dire qu'ils dénotent, pour reprendre Orecchioni, « *un comportement verbal* » (Idem, 139). Dans la catégorie des verbes locutoires, on trouve des verbes de louange comme « louer, féliciter, encenser... » ; des verbes de blâme, à l'instar de « blâmer, condamner, critiquer, déplorer, etc. », des verbes qui expriment la demande : « demander, ordonner », des verbes qui sont toujours locutoires « dire, parler... ».

L'évaluation de type (vrai/faux/incertain) : verbes de perception et verbe d'opinion

Les verbes qui dénotent un jugement évaluatif de type (vrai/faux/incertain) peuvent être des verbes de perception ou des verbes d'opinion.

Les verbes de perception, comme « voir, avoir l'impression, paraître, sembler... », expriment la perception subjective de l'agent du procès d'un objet ou d'un fait.

Les verbes d'opinion, comme « penser, trouver, croire, estimer, se douter, supposer, considérer... », expriment l'opinion de l'agent du procès à l'égard d'un objet ou d'un fait.

Les verbes intrinsèquement subjectifs

Les verbes intrinsèquement subjectifs sont définis comme étant des verbes qui « *impliquent une évaluation ayant toujours pour source le sujet d'énonciation* » (Orecchioni, 2009 : 143). Orecchioni les classe selon deux types d'évaluation : une évaluation de type (bon/mauvais) et une évaluation de type (vrai/faux/incertain).

L'évaluation de type (bon/mauvais) : les verbes axiologiques

Les verbes axiologiques véhiculent un jugement sur le procès lui-même ou sur l'un de ces actants. Les verbes comme « crier, vociférer, glapir, perpétrer, commettre, sévir, avouer, mériter,... » sont des verbes axiologiques. Ainsi, l'énoncé « X a perpétré un crime » exprime une évaluation négative de l'énonciateur par rapport au procès mais aussi par rapport à l'agent du procès.

L'évaluation de type (vrai/faux/incertain) : les verbes modalisateurs

La classe des verbes modalisateurs comprend les verbes de jugement, les verbes d'opinion et les verbes locutoires.

Les verbes de jugement

Les verbes de jugement, comme « accuser » ou « critiquer », impliquent une évaluation de type (bon/mauvais) rattaché au locuteur et une évaluation de type vrai/faux rattaché à l'énonciateur (Orecchioni, 2009 : 158). Ainsi dans l'énoncé : « Marie accuse Paul de violence », le locuteur (Marie) évalue négativement le procès de (Paul) ; l'énonciateur quant à lui évalue la proposition de Marie (Paul est violent) comme incertaine.

Les verbes locutoires

Orecchioni (2009 : 148) place les verbes locutoires dans deux classes. En effet, ces verbes se répartissent selon que l'énonciateur ne juge pas les propos tenus par (X) ou au contraire selon qu'il prend position par rapport aux propos de X. Dans la première classe, on trouve des verbes comme « dire », « affirmer », « soutenir », « déclarer » ; dans la seconde classe on trouve des verbes tels que « prétendre », « avouer », « admettre », « se contredire », « prétexter »...qui sont des modalisateurs intrinsèques. En utilisant ces derniers, l'énonciateur évalue les propos tenus par X en termes de vrai ou de faux.

Les verbes d'opinion

Les verbes d'opinion permettent à l'énonciateur de porter un jugement sur l'opinion de (X). Ainsi, en proférant un énoncé de type : « Paul croit que P », l'énonciateur précise que c'est de l'opinion de Paul qu'il s'agit et non pas de la sienne ; une opinion à laquelle l'énonciateur n'adhère pas. Dans la mesure où les verbes d'opinion permettent à l'énonciateur de porter un jugement de vérité ou de fausseté sur « *certaines faits, certains contenus mentaux ou discursifs exprimés dans le syntagme objet qu'ils introduisent* », ils sont considérés comme des verbes modalisateurs (Orecchioni, 2009 :153). Ces verbes d'opinion modalisateurs sont également appelés des verbes « *factifs* » (Brekle, 1974 :75). Il existe des verbes factifs-positifs comme « nier », « savoir », « regretter » et des verbes factifs-négatifs tels que « mentir », « faire semblant ». Les premiers, explique Brekle, ont pour « *pour propriété originale que la phrase les complétant est supposée vraie* » et les seconds ont « *la propriété de présupposer la fausseté des phrases les complétant* » (Cité par Orecchioni, 2009 :154-155).

Pour résumer, il faut retenir que les verbes subjectifs se scindent en deux types : les verbes occasionnellement subjectifs et les verbes intrinsèquement subjectifs. Pour les premiers, c'est l'agent qui est la source d'évaluation, pour les seconds c'est l'énonciateur qui est la source d'évaluation. Les verbes occasionnellement subjectifs portent soit une évaluation de type (bon/mauvais) comme c'est le cas des verbes de sentiment et des verbes locutoires soit une évaluation de type (vrai/faux/incertain) tel est le cas des verbes de perception et des verbes d'opinion. Les verbes intrinsèquement subjectifs, eux aussi, portent une évaluation soit de type (bon/mauvais) comme c'est le cas des verbes axiologiques, soit de type (vrai/faux/incertain) à l'instar des verbes modalisateurs (verbes de jugement, d'opinion et les verbes locutoires).

5.1.2.4. Les adverbes subjectifs

Les adverbes « personnellement, franchement, sincèrement... » ou encore « probablement, certainement, évidemment... », etc., sont des adverbes subjectifs. Pareillement aux autres catégories grammaticales (substantifs, adjectifs, verbes), les adverbes portent des évaluations affectives, axiologique (ou non axiologique) ou des évaluations modalisatrices. Dans ce sens, évoquant la modalisation, Catherine Kerbrat Orecchioni écrit :

[...] Nous réservons [...] le terme de « modalisateurs » aux seuls procédés signifiants qui signalent le degré d'adhésion (forte ou mitigée/incertitude/rejet) du sujet d'énonciation aux contenus énoncés- c'est-à-dire par exemple à certains faits intonatifs ou typographiques (tels que les guillemets distanciateurs), aux tournures attributives du type « il est vrai

(vraisemblable, douteux, certain, incontestable, etc.) que », aux verbes que nous avons considérés comme des « évaluatifs sur l'axe d'opposition vrai/faux/incertain », et aux adverbess fort nombreux qui leur font pendant (2009 : 159).

Les explications relatives à l'énonciation « linguistique » ainsi qu'à la « subjectivité » étant faites, force est de souligner que l'analyse de l'expression de la subjectivité langagière ne doit pas être séparée du contexte dans lequel elle s'inscrit, parce qu'elle est révélatrice de positionnements de divers ordres : idéologique, politique, social, culturel, etc. La notion de formation discursive que nous avons vue *supra* trouve ici tout son sens, dans la mesure où elle renseigne sur les variations de positionnement de la subjectivité énonciative.

On le voit, l'analyse des phénomènes énonciatifs ne doit pas être faite indépendamment du contexte dans lequel ces phénomènes s'inscrivent et prennent sens. C'est de ce point qu'il sera question dans les prochaines lignes.

5.1.3. La conception « *discursive* » de l'énonciation

Les éléments que nous venons de voir, dans ce qui précède, concernant l'énonciation et corrélativement la subjectivité, relèvent en fait de la « *conception linguistique* » de l'énonciation (Maingueneau, 2002 :229). Autrement dit, des notions comme « situation d'énonciation », « déictiques », « subjectivèmes », « modalité », etc., servent à caractériser l'énonciation ainsi que l'énoncé du locuteur d'un point de vue strictement linguistique. Orecchioni, qualifie cette conception linguistique de l'énonciation, de conception « *restreinte* » qu'elle définit en ces termes :

C'est la recherche des procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la « distance énonciative ») (2009 : 42).

Toutefois, comme le précise Dominique Maingueneau, « *s'agissant d'analyse du discours, on ne peut en effet se contenter d'une définition strictement linguistique de l'énonciation comme mise en fonctionnement individuelle de la langue* » (Maingueneau, 2002 :231). L'analyse du discours adopte une conception dite « *discursive* » de l'énonciation, conception qui inclut la conception « *linguistique* » de l'énonciation. Cette conception discursive conçoit l'énonciation comme « *un événement dans un type de contexte, qu'on appréhende dans la multiplicité de ses dimensions sociales et psychologiques* » [...] (Idem, 2002 :229).

Analyser un discours, c'est donc à la fois prendre en considération son énonciation d'un point de vue linguistique et contextuelle. La distinction entre la situation d'énonciation et la situation de communication vient éclairer la complémentarité voire l'inséparabilité de l'approche linguistique et discursive de l'énonciation. Dominique Maingueneau distingue la situation d'énonciation et la situation de communication comme suit : « *la première serait un système de coordonnées abstraites associées à toute production verbale ; la seconde serait le contexte effectif d'un discours* » (Ibid.).

En fin de compte, la conception de l'énonciation par l'analyse du discours est une conception dite « étendue » pour reprendre le terme de Catherine Kerbrat-Orecchioni (2009 :40). Explicitant cette conception, Orecchioni écrit :

Conçue extensivement, la linguistique de l'énonciation a pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif, à savoir : les protagonistes du discours (émetteur et destinataire(s)) ; la situation de communication : circonstances spatio-temporelles ; conditions générales de la production/réception du message : nature du canal, contexte socio-historique, contraintes de l'univers de discours, etc. (2009 : 40).

On l'aura compris, prise dans ce sens, « *la linguistique de l'énonciation tend alors à se confondre avec l'analyse du discours* » (Maingueneau, 2002 :230).

Dans le même ordre d'idées, Dominique Maingueneau explique que dans le cadre de l'analyse du discours, les questions liées à l'énonciation sont envisagées selon deux niveaux interagissant constamment :

- *Le niveau local des marquages de discours rapporté, de reformulations, de modalités, etc., qui permet de confronter divers positionnements ou de caractériser des genres de discours.*

-*Le niveau global où l'on définit le cadre à l'intérieur duquel se développe le discours. À ce niveau, on raisonne en termes de scène d'énonciation, de situation de communication, de genre de discours... (Idem, 231).*

Par ailleurs, il convient de rappeler, comme on l'a vu précédemment, que d'un point de vue d'analyse du discours, l'énonciation est foncièrement prise dans l'interdiscours. Dans le même sens, Pêcheux et Fuchs (1975 :20) soulignent que :

L'énonciation revient à poser des frontières entre ce qui est "sélectionné" et précisé peu à peu (ce par quoi se constitue l'"univers de discours") et ce qui est rejeté. Ainsi se trouve

dessiné en creux le champ de "tout ce à quoi s'oppose ce que le sujet à dit" » (Cité par Maingueneau, 2002 :231).

Dans la même veine, Bakhtine, cité par Todorov (1981 :98), écrit : « *le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction. [...]* » (Cités par Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 175).

Dans la mesure où les stratégies discursives mobilisées par les protagonistes de l'échange polémique pour dévaloriser ou valoriser l'Emir Abdelkader sont repérables à travers l'énonciation, l'approche énonciative s'avère d'une grande utilité théorique et méthodologique pour l'analyse de notre corpus. Cette approche du discours nous permettra de saisir les positionnements idéologiques des acteurs langagiers impliqués dans la polémique ainsi que les réseaux interdiscursifs qu'ils mobilisent.

Il est possible de classer sous la rubrique de l'énonciation quelques travaux de la pragmatique liés notamment aux actes de parole et à la performativité, notions développées par J.L. Austin ensuite J.R. Searle. Autrement dit, l'approche énonciative que nous venons de voir peut être complétée par l'approche dite « pragmatique ». C'est de cette dernière qu'il sera question dans les prochaines lignes.

5.2. L'approche pragmatique

Dans le cadre de cette partie, nous essaierons de définir ce qu'est la pragmatique avant d'explicitier la « *théorie des actes de langage* » développée par Austin et amendée par son disciple Searle, une théorie, il faut le souligner, qui s'inscrit dans une perspective énonciative et argumentative, une théorie où le concept de « *contexte* » occupe une place choix.

D'emblée, il convient de préciser qu'il n'existe de pas de définition consensuelle de la pragmatique. Alpha Ousmane Barry explique que : « *la pragmatique est loin de se constituer en discipline autonome et unifiée car aucun consensus ne s'est installé entre les chercheurs quant à sa délimitation, ses hypothèses et même sa terminologie* » (2002 :29). D'ailleurs, Paveau et Sarfati (2008 :206) parlent non pas de la théorie pragmatique mais des « *théories pragmatiques* ». Le *Dictionnaire d'analyse du discours* n'a pas manqué de souligner l'instabilité de la notion « *pragmatique* » :

Notion employée aussi bien comme nom (« La pragmatique ») que comme adjectif (« Une approche pragmatique ») et dont la valeur est très instable : elle permet de désigner à la

fois une sous-discipline de la linguistique, un certain courant d'étude du discours ou, plus largement, une certaine conception du langage (2002 :454).

Il ressort que les conceptions de la pragmatique sont multiples, conceptions que nous expliciterons dans ce qui suit avant de souligner la conception que nous avons retenu dans le cadre de notre étude.

D'abord, il convient d'expliciter la conception de la pragmatique comme « *une sous-discipline de la linguistique* ». Celle-ci renvoie à la tripartition proposée par Charles Morris (1938) qui souligne que l'étude de toute langue repose sur 3 domaines : la syntaxe, la sémantique et la pragmatique. La syntaxe concerne : « *les relations des signes aux autres signes* » ; la sémantique traite de la relation des signes avec la réalité ; quant à la pragmatique, elle s'intéresse « *aux relations des signes avec leurs utilisateurs, à leur emploi et à leurs effets* » (Cité par Maingueneau, 2002 :454) ; Cela revient à dire que tout énoncé tire son sens de la situation de communication dans laquelle il s'inscrit.

Ensuite, la pragmatique peut-elle être conçue comme « *une discipline* » ou plutôt comme des « *disciplines* », et dans cette optique, elle renvoie à la théorie des actes de langage d'Austin et Searle, à la théorie de H. P Grice sur l'implicite, à « *la pragmatique intégrée* » au système linguistique de Ducrot et à la pragmatique cognitive de D. Sperber et D. Wilson. Cette conception disciplinaire de la pragmatique pose que la pragmatique s'assigne pour tâche l'étude du « *composant pragmatique* » qui renvoie au :

composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés en contexte : qu'il s'agisse de la référence des embrayeurs ou des déterminants du nom, qu'il s'agisse de la force illocutoire de l'énoncé, de sa prise en charge par le locuteur (l'énoncé peut être ironique", par exemple), des implicites qu'il libère, des connecteurs", etc. (Maingueneau, 2002 : 454-455).

Par ailleurs, la pragmatique peut aussi être conçue comme un « *un courant d'étude du discours* ». Dans ce sens, le discours est approché en s'appuyant sur le « *modèle interprétatif* » proposé par Paul Hebert Grice pour qui « *le principe (de coopération), les maximes (conversationnelles) et les implicatures (conversationnelle) constituent un modèle qui permet l'interprétation du propos du locuteur ainsi que des ses intentions* » (Siouffi et Van Raemdonck, 2012 :51). Autrement dit, la pragmatique apparaît comme une approche de l'implicite dans le discours. Telle est la conception de l'« *approche pragmatique* » par Schiffrin (1994).

Enfin, la pragmatique peut être envisagée comme « *une certaine conception du langage* » et de la « communication ». Dans ce sens, la pragmatique ne désigne pas une théorie particulière mais divers courants qui s'entrecroisent à savoir : la sémiotique peircienne (Peirce), la théorie des actes de langage (Austin, Searle), l'étude des inférences (Grice, Sperber et Wilson), les travaux sur l'énonciation linguistique (Bally, Jakobson, Benveniste et Culioli), les travaux sur l'argumentation, l'étude de l'interaction verbale ainsi que certaines théories de la communication (G. Bateson, P. Watzlawick). Dominique Maingueneau résume cette conception pragmatique du langage en ces termes :

Une telle conception du langage reprend certaines préoccupations de la rhétorique traditionnelle en mettant au premier plan la force des signes et le caractère actif du langage. Elle insiste aussi sur sa réflexivité fondamentale (le fait qu'il réfère au monde en montrant sa propre activité énonciative), son caractère interactif, son rapport essentiel à un cadre permettant d'interpréter les énoncés, sa dimension juridique (l'activité de parole est sous-tendue par un réseau serré de droits et d'obligations) (2002 : 457).

On le voit, les conceptions de la pragmatique sont nombreuses et correspondent aux différentes manières d'appréhender le langage et plus largement la communication. L'analyse du discours entretient des rapports étroits avec la pragmatique prise dans ses différentes conceptions. En effet, Comme l'explique Maingueneau, l'analyse du discours est

[...] obligée de s'appuyer constamment sur l'étude de phénomènes comme les connecteurs, la référence nominale, les actes de langage, etc. ; elle est en outre profondément marquée par les idées forces de la conception pragmatique du langage (interactivité, rôle crucial de l'implicite, etc.). Mais chaque courant d'analyse du discours privilégie tel ou tel leitmotiv de la pragmatique. [...] (2002 :457).

Dans le cadre de notre travail, nous nous appuyerons sur la pragmatique telle que proposée par Austin et Searle, c'est-à-dire sur la « *théorie des actes de langage (de parole)* ». Le choix de cette théorie s'explique par le fait qu'elle complète l'approche énonciative que nous avons exposée précédemment ; elle nous permettra de saisir ce que *font* les protagonistes de l'échange polémique lorsqu'ils parlent.

En fait, cette théorie nous permettra de voir par quels actes de langage les acteurs langagiers, impliqués dans la polémique interdiscursive que nous analyserons, dévalorisent ou valorisent l'Emir Abdelkader. Aussi, dans la mesure où la conception austinienne et searlienne de la pragmatique ne sépare pas légitimité, subjectivité, contexte et persuasion, elle

s'avère pertinente pour repérer les positionnements idéologiques qui se matérialisent à travers les actes de parole, actes de parole qui tentent de produire des effets sur le destinataire.

5.2.1. La théorie des actes de langage (Austin, Searle)

La pragmatique, en l'occurrence la théorie des actes de langage, aborde la parole d'un point de vue d'essence philosophique et logique. Autrement dit, elle s'inspire des théories logiques et philosophiques anglo-saxonnes (Siouffi et Van Raemdonck, 2012 :208). Le courant dont relève la théorie des actes de langage est appelé « *philosophie du langage ordinaire* ».

D'un point de vue épistémologique, la pragmatique a révélé les lacunes de la linguistique structurale qui écarte de l'analyse le locuteur et le contexte, facteurs pourtant essentiels pour saisir le sens de l'énoncé. La pragmatique qui prend en compte les situations et les contextes de l'énonciation s'avère être une « *linguistique du discours* » (Idem, 51).

La publication en 1962, de l'ouvrage « *How to do things with words* », de J.L. Austin constitue, comme le souligne le *Dictionnaire d'analyse du discours*, le « *véritable acte de naissance de la théorie* » des actes de langage (2002 :16). Cet ouvrage regroupe en effet les 12 conférences faites par Austin, en 1955, à l'université de Harvard. Il a été traduit en français, en 1970, par « *Quand dire c'est faire* ». Ce titre renseigne sur la conception de la parole chez Austin : parler ce n'est pas uniquement décrire la réalité mais c'est aussi agir sur cette dernière, l'interlocuteur faisant partie de cette réalité. On le voit, la parole apparaît chez Austin comme « *une forme et un moyen d'action* » (Idem).

Le point de départ d'Austin est la remise en cause de ce qui est convenu d'appeler « *l'illusion descriptive* ». L'illusion descriptive pose que le langage sert uniquement, du moins, surtout, à décrire la réalité. Dans ce sens, Baylon et Fabre écrivent : « *croire qu'il (le sens descriptif) est le seul, ou le seul important, c'est tomber dans ce qui a été appelé l'illusion descriptive* » (1990 :164). On le voit, l'illusion descriptive consiste à accorder la primauté au sens « descriptif », à la phrase affirmative hissé au rang de « *prototype de la verbalisation* » (Paveau et Sarfati, 2008 :209), en un mot à l'aspect « *vériconditionnel* » du langage (Siouffi et Van Raemdonck, 2012 :50). C'est cette perspective qu'adopte la démarche « sémantique » contrairement à la démarche « pragmatique » d'Austin qui traite des aspects « *non-vériconditionnels* » de l'énoncé (Idem, 51). Pour Austin, en effet, le langage ne se limite pas à la description, à la reproduction de la réalité, il agit sur elle et sur l'interlocuteur.

Contrairement à la grammaire traditionnelle et à la philosophie du langage, dans sa version logiciste, qui ne reconnaissent que les propositions dotées de sens (vraies ou fausses)

et les non-sens, Austin formule l'hypothèse que dans le cadre des langues naturelles, deux types d'énoncés peuvent être distingués, à savoir les « *énoncés constatifs* » et les « *énoncés performatifs* » (Paveau et Sarfati, 2008 :209).

Les énoncés constatifs servent à décrire le monde, la réalité. Pour ces énoncés, c'est le sens descriptif qui est considéré. Ils sont évalués sur leur vérité ou leur fausseté (vrais ou faux). Autrement dit, ils obéissent à des conditions de vérité. Des énoncés comme « le ciel est bleu », « la pluie tombe », sont des énoncés constatifs. Ces énoncés sont « vrais » s'ils rendent compte d'un état de chose « objectif ». Dans le cas contraire, ils sont considérés comme étant « faux ».

Les énoncés performatifs, comme (« je te promets de venir demain », « je déclare la séance ouverte », « je vous félicite d'avoir réalisé ce travail »), ne rendent pas compte d'un état de chose objectif, autrement dit, ils ne disent rien de l'état du monde, ils agissent sur ce dernier. Ces énoncés constituent alors des « *actions* » pour reprendre Karima Ait Dahmane (2020 :21). Ces énoncés ne sont ni vrais ni faux, leur évaluation se fait en termes de « *bonheur* » ou d'« *échec* » (Zaboot, 2013 :76) ; ils peuvent être « *heureux* » ou « *malheureux* ». En d'autres termes, ils obéissent à ce qu'Austin nomme « *des conditions de félicité* », condition que Paveau et Sarfati résument en ces termes :

La réussite des actes de parole, aussi ritualisés soient-ils, suppose le respect d'un certain nombre de conditions : linguistiques (certaines formules doivent être employées à l'exception de toute autre), sociologiques : les locuteurs doivent être investis de l'autorité ou du statut requis par la situation, en un temps et un lieu adéquats), psychologiques (la disposition d'esprit des locuteurs doit être conforme au type d'engagement qu'ils contractent) (2008 : 210).

On le voit, les énoncés performatifs sont inséparables de la situation de communications dans laquelle ils sont produits. Ces énoncés sont régis par les pratiques sociales (mariage, pari, légation testamentaire, etc.) dans lesquelles ils s'inscrivent ; ils constituent une pratique institutionnelle. Bref, la théorie de la performativité « *fonde avant tout la notion de contrat de parole* » (Idem.).

Les énoncés performatifs peuvent être repérés grâce à des indicateurs linguistiques comme les verbes dits « *verbes performatifs* » (Zaboot, 2013 :76) à l'instar de : ordonner, promettre, jurer, baptiser, féliciter, nommer, dissoudre... Ces énoncés sont à la première personne (« je ») : « *tout énoncé performatif manifeste une auto-implication du locuteur dans*

l'énoncé » (Ait Dahmane, 2020 :21) ; et au présent de l'indicatif qui renvoie au moment où l'on parle.

En somme, le propre des énoncés performatifs est de pouvoir, en respectant les conditions de félicité, accomplir l'acte qu'ils dénomment. Dans ce sens, l'intitulé du livre d'Austin est significatif, « *dire* » c'est au même temps « *faire* ». Dans la même optique, le *Dictionnaire d'analyse du discours* donne une synthèse éclairante :

[...] les énoncés performatifs [...] ont la propriété de pouvoir dans certaines conditions accomplir l'acte qu'ils dénomment, c'est-à-dire de « faire » quelque chose du seul fait de le « dire » : énoncer « je te promets de venir », c'est ipso facto accomplir un acte, celui de promettre (2002 :16-17).

Au cours de sa réflexion, Austin s'est rendu compte qu'à coté des performatifs « *explicites* » à l'instar de « *je te promets de venir* », il existe des performatifs « *implicites* », appelés aussi « *primaires* » (Idem, 17) comme « *je viendrai* », qui exprime une promesse sans que le verbe « *promettre* » ne soit explicitement employé. Aussi, Austin a-t-il remarqué que les énoncés constatifs, comme « *le chat est sur le paillason* », accomplissent des actes de langage implicites, le cas échéant, des actes d'assertion. L'énoncé « *le chat est sur le paillason* » a pour correspondant performatif explicite l'énoncé : « *j'affirme que le chat est sur le paillason* ». De toutes ces considérations, il résulte que tous les énoncés constituent des actes de langage. En d'autres termes, ils sont tous dotés d' « *une force illocutionnaire* » ou « *illocutoire* » (Ibid.).

Dans le même ordre d'idées, Siouffi et Van Raemdonck (2012 : 50) donnent un exemple édifiant : Si pierre entre dans une pièce dont deux fenêtres sont ouvertes et qu'il dit à Marie : « *il ne fait pas chaud ici* ». L'énoncé de Pierre est à la fois constatif et performatif. Constatif dans la mesure où cet énoncé peut être qualifié de « vrai » ou de « faux » et Marie pourra répondre « *oui, tu as raison* ». Dans ce cas, Marie opère une interprétation sémantique de l'énoncé de Pierre. L'énoncé de Pierre est dans le même temps un énoncé performatif, dans la mesure où il constitue un acte de langage « *implicite* », une demande. A travers son énoncé, Pierre demande à Marie de fermer au moins une des deux fenêtres. Si la réponse de Marie est la fermeture de ces dernières (les fenêtres), on dira qu'elle a fait une interprétation « *pragmatique* » de l'énoncé. Autrement dit, elle a interprété l'énoncé en contexte. Cet exemple, on le voit, rend compte de « *l'implicite* » qui constitue l'un des éléments de prédilection de la pragmatique.

Le fait qu’Austin ait constaté l’existence d’une force illocutoire dans tous les énoncés, l’a conduit à refondre sa théorie des actes de paroles. En fait, Austin « systématise » son hypothèse performative (Paveau et Sarfati, 2008 : 211). Ainsi, il distingue trois types d’actes appelés respectivement « locutoires », « illocutoires », « perlocutoires ». En effet, Pour Austin, tous les énoncés « amalgament » ces trois types d’actes (Orecchioni, 2002 : 17).

L’acte *locutoire* désigne le fait de dire quelque chose, de parler. L’acte *illocutoire* renvoie, quant à lui, à l’acte effectué en disant quelque chose. Expliquant cette catégorie d’actes, Baylon et Fabre soulignent qu’ :

Avec le langage, on peut en effet accomplir une multitude d’actions, si nombreuses que nul n’en a établi une liste complète : décrire, interroger, répondre, ordonner, juger, promettre, prêter serment, certifier, parier, s’excuser, pardonner, condamner, féliciter, blâmer, remercier, saluer, inviter, accepter, insulter, menacer, argumenter, conclure, avouer, présenter une requête, nommer à un poste, etc. (1990 :171).

L’acte *perlocutoire*, enfin, désigne l’acte effectué par le fait de dire quelque chose : « *faire comprendre, persuader, consoler, instruire, tromper, intéresser, impressionner, mettre en colère, calmer, faire peur, rassurer, se concilier, influencer, troubler, etc* » (Idem, 172).

Pour illustrer ces trois types d’actes, Austin donne l’exemple suivant : « Acte (A) – locutoire : il me dit : « *Tu ne peux faire cela.* », Acte (B) –illocutoire : *il protesta contre mon acte* ; Acte (C. a) – perlocutoire : *il me dissuada, me retint*, Acte (C. b) –*il m’arrêta, me ramena au bon sens, etc. Il m’importuna.* » (Cité par Paveau et Sarfati, 2008 : 212).

Pour résumer, il faut dire que la théorie des actes de parole d’Austin a su rendre compte de la performativité du langage, de l’implicite, de l’importance des contraintes contextuelles, institutionnelles et discursives pour la compréhension du sens de l’énoncé. Ce sont ces dernières qui confèrent à ce dernier son pouvoir performatif.

A la suite d’Austin, vient le philosophe et linguiste américain J. Searle, le disciple d’Austin, qui poursuivra les travaux de ce dernier, d’abord dans « *Speech acts* » publié en 1969, traduit en français sous le titre « *Les actes de langage* », ensuite dans « *Expression and meaning* » publié en 1979 et traduit en français par « *Sens et Expression* ».

Searle s’intéresse essentiellement aux actes illocutionnaires (illocutoires). Il souligne la nécessité de distinguer deux parties dans un énoncé : « *le marqueur du contenu propositionnel* » et le « *marqueur de force illocutoire* ». Dans le même ordre d’idées, Paveau et Sarfati expliquent que : « *Searle fait de l’acte de parole une entité biface qui comporte un contenu propositionnel, une force propositionnelle, explicitée ou non par un marqueur de*

force illocutoire. Cette distinction recoupe l'opposition dictum/modus proposée par Bally » (2008 :213).

Karima Ait Dahmane (2020 :22) illustre cette distinction entre le marqueur du contenu propositionnel et le marqueur de force illocutoire par un exemple. Elle explique que dans un énoncé comme « *je te promets que je t'achèterai un livre demain* », il importe distinguer, comme dans la plupart des performatifs explicites, le marqueur de contenu propositionnel : « *je t'achèterai un livre demain* » et le marqueur de force illocutionnaire : « *je te promets* ».

Searle a par ailleurs travaillé sur l'acte de langage « indirect » qui désigne un acte de langage formulé indirectement. Le *Dictionnaire d'analyse du discours* (DAD) précise qu'on parle d'acte de langage indirect : « [...] *lorsqu'un acte s'exprime sous le couvert d'un autre acte* » (2002 : 19).

Le DAD en fournit un exemple éclairant. En effet, l'énoncé « *tu peux fermer la porte ?* » constitue un acte de langage indirect. L'acte de langage, en l'occurrence « *une demande* » est formulé sous le couvert d'un autre acte de langage « *une question* ». Searle (1982 :chapitre2) appelle « primaire », l'acte de demande et « secondaire » celui de la question. Du point de vue du sens, le premier possède une valeur « *dérivée* » et le second une valeur « *littérale* ». L'énoncé que nous venons de voir constitue un acte de langage indirect « conventionnel ». En fait, tout le monde souscrit à l'idée que, indépendamment de certains contextes, la structure « *tu peux fermer la porte ?* » signifie une demande (2002 :19-20).

Il existe cependant des actes de langage indirects, « *non conventionnels* », tel est le cas de l'énoncé « *Il y a des courants d'air* ». En effet, si cet énoncé peut admettre la même valeur, en l'occurrence une demande (de fermer la fenêtre), que l'exemple précédent, il peut en revanche prendre d'autres valeurs en fonction du contexte dans lequel il est émis. Cet énoncé peut désigner un constat, une plainte, une requête, voire tout cela à la fois (Idem).

Compte tenu des considérations théoriques précédentes relatives à la théorie des actes de langage proposée par Austin et reprise par Searle, il apparaît que l'analyse des actes de langage implique la prise en compte du locuteur et du contexte dans lequel ils sont émis. La pragmatique apparaît à ce titre comme une « *linguistique du discours* ».

Aussi, la pragmatique apparaît-elle comme inséparable de « *l'argumentation* » dans la mesure où agir par le moyen du langage revient à produire un effet sur l'auditoire, à le persuader, et pour se faire, la légitimité et l'autorité s'avèrent nécessaires. Dans ce sens, Charaudeau et Maingueneau (2002 :340) parlent de « *stratégies de légitimation* » :

Les stratégies de légitimation visent à déterminer la position d'autorité qui permet au sujet de prendre la parole. Cette position d'autorité peut être le résultat d'un processus qui passe par deux types de construction : « (a) d'autorité institutionnelle, qui est fondée par le statut du sujet lui conférant autorité de savoir (expert, savant, spécialiste) ou de pouvoir de décision (responsable d'une organisation) ; (b) d'autorité personnelle, qui est fondée sur l'activité de persuasion et de séduction du sujet qui lui donne une autorité de fait, laquelle peut d'ailleurs se supposer à la précédente (Cités par Ait Dahmane, 2020 :22-23).

De ce qui précède, il apparaît que la théorie des actes de langage proposée par Austin, et systématisée par Searle, nous permettra de saisir les stratégies discursives mobilisées dans le cadre de l'échange polémique pour donner une image positive ou négative de l'Emir Abdelkader.

Aussi, dans la mesure où cette théorie analyse, comme nous l'avons vu, les actes de langage en fonction de la pratique sociale, du contexte où ils sont émis, dans la mesure où elle ne dissocie pas subjectivité, autorité (légitimité), persuasion (perlocution) et contexte, elle nous permettra de saisir les positionnements idéologiques qui se matérialisent à travers les actes de langage et donnent deux visions antagonistes de la figure de l'Emir.

Cette théorie, enfin, nous permettra de saisir le sens des actes de langage, un sens qui dépend de la formation discursive dans laquelle ils sont émis. Dans le même ordre d'idées, Pierre Achard, dans un article intitulé : « *Formation discursive, dialogisme et sociologie* », précise qu' : [...] *un acte de langage (attesté) fait sens dans une interdiscursivité de places construites ou préconstruites.* [...] » (1995 :83).

Dans la mesure où les protagonistes de l'échange polémique produisent du sens en contexte et en fonction de la formation discursive dans laquelle ils s'inscrivent, l'approche praxématique du discours nous permettra de rendre compte de ce phénomène d'*actualisation* du sens. C'est de cette approche qu'il sera question dans les prochaines lignes.

5.3. L'approche praxématique

Dans « *Introduction à l'analyse textuelle* » (1976), R. Lafont et F. Gardès-Madray explicitent le projet théorique de la praxématique : « *une théorie totalisante et matérialiste qui prend en compte le réel et considère le langage comme une praxis* » (Harig, 2021 :64). Les fondements de cette théorie sont énoncés par Lafont en 1978, dans son ouvrage intitulé : « *Le travail et la langue* ». A la suite de Robert Lafont, l'équipe du laboratoire Praxiling de l'université Montpellier 3, conçoit la praxématique comme une théorie de production du sens.

D'un point de vue épistémologique, la praxématique reproche à la linguistique structurale d'écarter les conditions de productions des signes. Elle se définit comme une

linguistique anthropologique, car comme l'explique V.Nyckees, elle prend en considération « *la production du sens par des sujets et le cadre effectif de réalisation [...]* » (1998 :258-259, cité par Harig, 2021 :64). Le langage se trouve alors inscrit au sein des pratiques sociales et culturelles. En un mot, le sens apparaît comme inséparable de « *l'agir humain* » (Idem.). Cela souligne l'importance de la notion de « praxis » en praxématique, notion que le *Dictionnaire d'analyse du discours* explique en ces termes :

La praxématique doit à la philosophie marxiste la notion matérialiste de praxis (activité de production matérielle) qui souligne l'importance des conditions sociales et des conditions techniques de l'utilisation du langage par des sujets concrets déterminés historiquement (praxis linguistique) (2002 :461).

L'unité pratique de production du sens en praxématique est appelée « *praxème* ». Il s'agit de l'unité linguistique que la praxématique substitue au « *signe linguistique* » et au « *mot* ». Pour Détrie et Siblot, le *praxème* désigne : « *l'instrument d'une production variable du sens à laquelle procèdent l'émetteur comme le récepteur lors de l'actualisation en discours* » (2001 : 263).

Dans le même ordre d'idées, Karima Ait Dahmane explique que l'originalité de la praxématique consiste :

[...] en ce qu'elle a pu dépasser la simple contestation des dichotomies saussuriennes signifiant/signifié, langue/parole et synchronie/diachronie. Le signe saussurien est remplacé par « praxème » (lexème dans une praxis), il est l'unité pratique de production du sens. Ce déplacement épistémologique n'est possible que grâce à une théorie de l'actualisation, l'activité de langage est par là inscrite dans le temps de sa production (2020 :23).

Ce passage, en plus de souligner l'originalité de la praxématique qui consiste en l'étude de la production du sens en contexte, il laisse apparaître le fait que la langue et la parole sont en perpétuelle interaction, relation que le dictionnaire « *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique* » explique en ces termes :

La langue est du point de vue de la praxématique sans cesse retravaillée par chaque acte de parole, jouée par chaque communication verbale. La parole ne peut donc être une simple mise en application des principes de la langue, mais au contraire entretient une relation dialectique à la langue, relation que la praxématique envisage dans le cadre de la production du sens. Cette dernière travaille les réglages sociaux, en rapport avec l'intentionnalité référentielle du locuteur. [...] La praxématique en tant que linguistique de la parole, se donne pour tâche de rendre compte de la façon dont les praxis, le rapport au réel perçu façonnent nos représentations linguistiques, et donc modifient la langue (2001 : 168).

Les praxématiciens, à l'instar de Robert Lafont et Paul Siblot, parlent de « *production de sens* » et non pas de « *sens* ». La praxématique se donne alors pour mission de rendre compte des opérations de production de sens en discours : le locuteur actualise tel ou tel sens en fonction de la situation d'interaction dans laquelle il se trouve inscrit (Ait Dahmane, 2020 :24). Autrement dit, c'est en fonction du contexte que locuteur actualise tel ou tel sens. Le sens n'est pas donc pas un donné mais une construction en situation, en contexte.

Dans le même ordre d'idées, Karima Ait Dahmane résume la conception du sens en praxématique en ces termes : « *le sens est construit (et non pas donné, ni filtré) et cette construction se fait par l'ensemble des mises en relation contextuelles qui produisent les déterminations nécessaires qui nous permettent le réglage du sens* » (Idem.).

Le rôle du contexte dans la production du sens est explicité par Sylvie Mellet en ces termes :

Le rôle du contexte est bien celui-ci : produire un ensemble de détermination qui interagissent pour construire le sens d'un énoncé, c'est une conception dynamique et processuelle du contexte. Dans ces conditions, il ne peut y avoir de hiatus entre la valeur en langue et les effets de sens en discours (2003 :95, Citée par Ait Dahmane, 2020 :24).

Ce passage permet de comprendre que c'est le contexte qui met en interaction la langue et la parole et qui permet d'actualiser le sens.

On le voit, le *contexte* apparaît en praxématique comme une condition *sine qua non* de la production du sens. C'est pour cette raison que cette théorie prend en considération le contexte dans son sens large. En effet, comme l'explique F.Z Harig, dans son article intitulé « *La praxématique et réhabilitation du réel* », la praxématique :

[...] s'intéresse à l'environnement (matériel, social, idéologique, interactionnel...) de production du système ou de l'énoncé et la dialectique qui se joue entre le langage et le réel. Mais elle concerne aussi l'activité des locuteurs engagés dans l'échange, à l'émission comme à la réception» (P. Siblot, 1999 : 24-25). La praxématique s'intéresse donc à la production du sens en tenant compte du contexte (pris au sens large du terme) (2021 :64).

En somme, la praxématique étudie la production du sens dans un contexte (idéologique, historique, social, interactionnel...).

Cette prise en considération du contexte nous invite à parler d'une autre notion de base de la praxématique, celle de l'*actualisation*. Comme l'explique Nadir Remili, « *la*

praxématique comme théorie de production de sens ne peut être considérée que dans une théorie de l'actualisation, c'est-à-dire que l'activité langagière est remise dans son temps de production » (2022 :158).

L'actualisation désigne le passage de la langue au discours. Ce n'est qu'une fois actualisée, c'est-à-dire mise en discours et donc contextualisée, qu'une unité linguistique devient un *praxème*. C'est dans l'actualisation qu'un praxème acquiert du sens. Dans le même sens, Karima Ait Dahmane explique que : « *l'actualisation a pour première fonction de faire passer la langue dans la parole : le sens n'est produit que dans l'actualisation. Celle-ci est pertinente au niveau phrastique et textuel* » (2020 :24). Il ressort que l'étude des praxèmes doit non seulement prendre en considération l'espace et le temps dans lesquels les praxèmes sont utilisés mais elle doit aussi soumettre ces praxèmes à l'idéologie.

Lors de sa prise de parole, lors de l'actualisation donc, le locuteur opère ce que les praxématiciens appellent « *un réglage de sens* » (Siblot, 2001 : 295). Il s'agit d'un processus qui permet de donner au praxème un sens particulier. Comme le précise Paul Siblot :

C'est par réglage du sens que le locuteur procède à la sélection, dans la polysémie du terme en langue, du programme de sens pertinent, et qu'il réalise ainsi la monosémie du discours [...]. L'analyse de la production linguistique du sens, et donc celle de l'actualisation, consiste pour l'essentiel dans l'étude des facteurs, des processus et des modalités du réglage du sens (Idem.).

Etudier les praxèmes revient donc à saisir ce qu'ils communiquent, leur sens. Dans ce sens, Karima Ait Dahmane parle de règles de « *communicabilité* » :

Etudier les praxèmes d'un texte c'est reconnaître à leur fonctionnement les règles de « communicabilité » entre producteur et récepteur. Il est donc nécessaire d'explorer la notion de « marché du sens », c'est dans cet espace virtuel et hétérogène que viennent s'inscrire les sujets parlants pour élaborer leur message (2020 :25).

Pour mieux saisir cette question de *réglage de sens*, il convient de tenir compte des deux notions que sont « *la valeur d'usage* » et « *la valeur d'échange* ». La première est « *le lieu d'inscription du sujet dans son discours* », quant à la seconde, elle « *se détermine à partir des contraintes sociales d'acceptabilité du sens* » (Idem). Pour illustrer ce point, Nadir Remili donne l'exemple suivant qu'il explique en ces termes :

« Nous, les membres du jury de soutenance décernons le grade de docteur ». Si celui qui parle n'est pas membre désigné par le ledit jury pour annoncer le résultat des délibérations, la phrase est inopérante (n'a aucun sens), c'est la disqualification pragmatique de l'énoncé. L'acceptabilité et la « loi de non contradiction pratique » sont en rapport avec le jugement de l'autre (2022 :159).

En somme, le « réglage du sens » doit se faire en fonction du contexte et du récepteur, et en tenant compte des « règles d'acceptabilité de l'énoncé » et de la « loi de non contradiction pratique ».

Dans la mesure où la praxématique est une théorie de la production du sens, elle ne peut faire abstraction du concept de « formation discursive » hérité de l'analyse du discours et des notions qui lui sont corrélées et qui aident à la compréhension de ses fonctionnements, à l'instar de notion d'« interdiscours », de « préconstruit » et de « stéréotypie discursive ». En effet, comme l'explique Karima Ait Dahmane :

La construction du sens exige de restituer l'ensemble des voix concurrentes ou convergentes qui circulent, de tenir compte des stéréotypes et de leur mise en conflit à l'intérieur des discours. [...] L'analyse du sens se produit en interaction avec différents paramètres comme l'idéologie et la « formation discursive » (2020 :25-26).

On l'aura compris, l'approche praxématique du discours nous permettra d'analyser le sens des *praxèmes* de notre corpus, le sens actualisé donc. En un mot, Elle nous permettra de saisir la manière dont les acteurs langagiers construisent du sens en fonction de la formation discursive dans laquelle ils s'inscrivent.

Dans la mesure où nous travaillons sur des discours polémiques, qui sont des discours argumentatifs suivant la conception de Ruth Amossy (2014), qui pose que la polémique est « une modalité argumentative » (2014 :55), nous compléterons les approches précédemment définies, à savoir l'approche énonciative, l'approche pragmatique et l'approche praxématique par l'approche dite de l'*argumentation dans le discours* développée par Ruth Amossy (2000, 2008). Dans ce qui suit nous allons donc définir cette approche avant de définir la modalité argumentative que constitue la *polémique* et avant de traiter des notions d'*ethos* et de *pathos* qui sont des moyens de persuasion que le discours polémique mobilise.

5.4. L'approche de l'argumentation dans le discours

L'analyse du discours ainsi que les approches énonciative et pragmatique qu'elle mobilise peut être complétée par l'analyse de l'argumentation. C'est ce que fait Ruth Amossy

(2000) avec sa conception de l'argumentation appelée « *l'argumentation dans le discours* ». Pour Amossy, en effet, l'analyse argumentative s'inscrit dans l'analyse du discours (AD). Dans cette perspective, elle dira :

L'argumentation est indissociable du fonctionnement global du discours, et doit de ce fait être étudiée dans le cadre de l'analyse du discours. Celle-ci permet en effet d'examiner l'inscription de l'argumentation dans la matérialité langagière et dans une situation de communication concrète (2008 :04).

Emile Benveniste définissait le discours comme étant : « *toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière* » (Benveniste 1974 : 241-2). C'est dire que l'argumentation fait partie intégrante du discours. Telle est la position de l'analyse de l'argumentation dans le discours. Dans le même ordre d'idées, Ruth Amossy souligne que :

L'analyse argumentative étudie l'argumentation en langue naturelle, dans la matérialité du discours, comme élément intégrant d'un fonctionnement discursif global. (Elle) situe l'argumentation ainsi entendue dans une situation d'énonciation précise dont il importe de connaître tous les éléments (participants, lieu, moment, circonstances, etc.). [...] (2008 :06).

Force est de souligner que dans la perspective de l'argumentation dans le discours, l'argumentation désigne non seulement la tentative de faire adhérer l'autre à la thèse qu'on lui présente (Perlman et Olbrechts-Tyteca, 1970), mais aussi la tentative de le faire adhérer à des façons de penser, de voir et de sentir. Dans ce sens, Amossy distingue entre « *la visée argumentative* » et la « *dimension argumentative* ». Pour l'auteure, en effet :

[...] Il faut différencier entre l'entreprise de persuasion programmée et la tendance de tout discours à orienter les façons de voir du/des partenaires. Dans le premier cas, le discours manifeste une visée argumentative [...]. Dans le second cas, il comporte simplement une dimension argumentative [...] (Idem, 03).

La *visée argumentative* concerne les discours dont l'objectif est de convaincre (et de persuader). Le discours publicitaire ou le discours électoral ont ainsi une *visée argumentative* dans la mesure où ils cherchent à convaincre respectivement le client potentiel ou l'électeur.

Quant à la *dimension argumentative*, elle concerne les discours dont l'entreprise de persuasion est indirecte et inavouée. La dimension argumentative des discours fait que ces

derniers orientent les façons de voir et de penser de l'allocutaire. Elle contribue à faire voir le réel d'une certaine façon. L'article d'information, la conversation familière, les textes littéraires possèdent une dimension argumentative.

Dans le sillage de l'analyse du discours, l'analyse de l'argumentation dans le discours étudie l'argumentation dans un cadre communicationnel et socio-historique. Dans ce sens, elle étudie la façon dont l'argumentation s'inscrit dans l'interdiscours « *en se situant par rapport à ce qui se dit avant et au moment de la prise de parole sur le mode de la reprise, de la modification, de la réfutation, de l'attaque, ...* » (Ibid., 06).

Enfin, l'analyse de l'argumentation dans le discours s'intéresse à la façon dont le *logos* s'associe à l'*éthos* et au *pathos* pour convaincre et persuader l'allocutaire. Aussi pose-t-elle que le *logos*, l'*éthos* et le *pathos* sont construits dans et par le discours. Dans ce sens, le propos d'Amossy est explicite :

L'analyse argumentative prend en compte la façon dont le logos, ou le déploiement des arguments en langue naturelle, s'allie concrètement à l'ethos, l'image de soi que l'orateur projette dans son discours, et au pathos, l'émotion qu'il veut susciter chez l'autre et qu'il se doit aussi de construire discursivement (Ibidem.).

En somme, l'analyse de *l'argumentation dans le discours* proposée par Amossy, dans la mesure où elle étudie l'argumentation dans un cadre communicationnel et socio-historique et partant l'inscription de l'argumentation dans l'interdiscours, elle se fonde et s'intègre dans le cadre théorique de l'analyse du discours précédemment défini. Elle nous permettra de rendre compte du fonctionnement de l'argumentation dans les interventions polémiques composant notre corpus.

Maintenant que nous avons défini le cadre théorique de notre travail à savoir celui de l'analyse du discours ainsi que les différentes approches qu'elle mobilise pour rendre compte du discours et de son sens en contexte (approche énonciative, pragmatique, praxématique et l'approche de l'argumentation dans le discours), nous passons dans les lignes qui suivent à la définition de la *polémique*. Nous allons voir comment les concepts de l'analyse du discours précédemment explicités (*formation discursive, interdiscours, ...*) trouvent leur sens dans le discours polémique et permettent donc de l'analyser.

5.4.1. La polémique

Les débats conflictuels sont le moteur de la démocratie dans une société pluraliste. L'espace public est investi par des polémiques sur des questions controversées d'intérêt

général : la polémique sur le port du voile, la polémique sur l'exploitation du gaz de schiste, la polémique sur l'avortement, la polémique sur la figure de l'Emir Abdelkader..., en sont des exemples édifiants. Dans la mesure où notre travail étudiera la polémique autour de la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle, il incombe de préciser ce que recèle la notion de « polémique ».

Dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* la polémique est définie comme : « une succession plus ou moins longue de textes qui s'opposent sur une « question », un sujet de débat, ou un réseau de questions connexes » (Maingueneau, 2002 : 437). Dans le même ordre d'idées, Ruth Amossy et Marcel Burger soutiennent que la polémique renvoie à :

un ensemble de discours qui circulent dans un espace social donné sur une question controversée, à laquelle sont données des réponses divergentes et mutuellement exclusives par des locuteurs qui tentent de disqualifier la thèse adverse ou l'adversaire qui la soutient. Elle comporte ses lieux, ses argumentaires et sa chronologie, tout en traversant les genres et les supports (2011 : 06).

Ce passage a le mérite de souligner le format de la polémique qui n'est pas le dialogue mais la circulation des discours. C'est dans la circulation des discours que se construit la polémique sur un sujet controversé. Pour illustrer ce point, nous pouvons prendre l'exemple d'un homme politique qui profère un discours polémique ; ce discours sera rapporté par la presse, il va susciter un ou des articles d'opinions, des débats télévisés... ; l'article d'opinion serait à son tour discuté sur les réseaux sociaux comme Facebook ; il peut aussi être discuté à la télévision... Cet exemple certes sommaire renseigne sur la mécanique de la polémique. Dans le même ordre d'idées, Ruth Amossy souligne que :

[...] La polémique publique ne se construit pas sur le modèle du dialogue classique. [...] C'est dans la circulation des discours que se construit la polémique comme ensemble des confrontations verbales sur une question de société. [...] les discours ne se structurent pas nécessairement en échanges symétriques où chaque intervention réagit à la précédente. Ils circulent en parallèle, ne se répondent qu'indirectement, ou se croisent incidemment (2014 : 105).

Marc Angenot précise que la parole polémique « suppose un contre-discours antagoniste [...] lequel vise dès lors une double stratégie : démonstration de la thèse et réfutation-disqualification d'une thèse adverse » (1982 :34). La parole polémique constitue donc un anti-discours, ou pour reprendre Marcellesi, « un discours a contrario » (1971 :44). Dans le même ordre d'idées, Karima Ait Dahmane écrit : « Le discours polémique est un

contre-discours visant à discréditer une cible au sein d'une présentation polarisée, voire dichotomisée des oppositions » (2020 :87).

On le voit, la polémique se caractérise par l'opposition des discours sur une question donnée. Autrement dit, la polémique est faite de discours et de contre-discours.

Les deux positions qui s'affrontent dans le cadre de la polémique s'affirment en s'opposant. Autrement dit, elles s'affirment de façon exclusive et dichotomique. Dans ce sens, Ruth Amossy (2014 :56), à la suite de Dascal (2008 :35), parle de « *dichotomisation* » qui désigne une forte opposition de points de vue, autrement dit, une exacerbation des oppositions. Pour Dascal (2008 :35) en effet, la dichotomisation renvoie à la : « *la radicalisation d'une polarité qui souligne le caractère incompatible des deux pôles et l'inexistence de toute solution intermédiaire, afin de faire ressortir le bien-fondé de la réponse prônée* » (Amossy et Burger, 2011 :05). On le voit, la dichotomisation fait ressortir le caractère hyperbolique de la confrontation polémique caractérisée par le choc d'opinions antagonistes et irréconciliables. C'est dire que dans le cadre de la polémique, les positionnements qui s'affrontent sont caractérisés par une incompréhension réciproque et durable.

Dans la même veine, les réflexions sur la polémique (Maingueneau 1983, Doury 1997, Dascal 1998), mises en exergue par le *Dictionnaire d'analyse du discours*, ont montré que dans le cadre de la polémique, le malentendu est « *insurmontable* » et il « *ne fait qu'un avec le positionnement même des interactants* » (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 363). D'ailleurs, Maingueneau parle d' « *inter-incompréhension* » : « *chacun ne fait que traduire les énoncés de l'autre dans ses propres catégories, [...] avec « les mêmes » mots ils ne parlent assurément pas de la même chose* » (1983, 23) (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 363).

L'inter-incompréhension constitutive de la polémique pose l'existence de deux logiques différentes qui s'affrontent dans un échange polémique. Dans ce sens, Fouad Belaid et Karima Ait Dahmane, dans le sillage de Ruth Amossy(2014), soulignent qu'on parle d'un « *sujet* » polémique quand « *deux logiques différentes coexistent* » sur ce sujet (2022 : 422).

Dans la même optique, Maingueneau (1983) explique que la polémique « *nécessite un espace discursif à deux pôles* » (Cité par Amossy, 2014 :57). En effet, dans le cadre de la polémique, deux formations discursives s'affrontent construisant un espace discursif. En d'autres termes, dans le cadre de la polémique, il y a affrontement de deux positionnements idéologiques antagonistes et irréconciliables. Dans ce sens, Maingueneau dira que « *l'incompréhension est la condition même de la polémique* ». (1983 :136). Amossy abonde

dans le même sens lorsqu'elle affirme que : « *la polémique, qui traite de questions d'intérêt public, est une gestion verbale du conflictuel caractérisée par une tendance à la dichotomisation qui rend problématique la quête d'un accord* » (2014 :58).

De ce qui précède, il apparaît que l'opposition des discours propre à la polémique prend l'aspect d'une forte polarisation où deux positionnements s'affrontent en s'excluant. Dans ces conditions, se dessine un rapport à l'autre basé sur un effort de disqualification. En effet, comme l'explique C.K. Orecchioni :

Le discours polémique est un discours disqualifiant, c'est-à-dire qu'il attaque une cible [...] et qu'il met au service de cette visée pragmatique dominante – discréditer l'adversaire, et le discours qu'il est censé tenir – tout l'arsenal de ses procédés rhétoriques et argumentatifs (1980 : 07).

On le voit, la visée pragmatique du discours polémique consiste en la disqualification de l'adversaire et de la thèse qu'il soutient. Dans le même ordre d'idées, Pierre Oléron soutient que : « *l'argumentation polémique vise un adversaire qu'il s'agit d'abaisser, de diminuer, à la limite d'éjecter en dehors de la compétition* » (1995 :21). Délégitimer l'adversaire et la thèse qu'il soutient revient à disqualifier les raisons proposées pour soutenir cette dernière, à présenter le discours adverse sous un jour négatif, c'est-à-dire le faire apparaître comme un discours qui ne mérite pas confiance et dont il convient de se méfier.

Le discours polémique critique, attaque le discours de l'autre et ce en usant, explique Amossy (2014 :62), de la négation, de la reformulation orientée, de l'ironie, de la déformation des propos. Polémiquer, écrit Orecchioni, c'est « *tenter de falsifier [...] la parole de l'autre* » (Orecchioni, 1980 : 06).

Ce point fait ressortir le caractère interdiscursif (dialogique) du discours polémique. Dans ce sens, Amossy (2014) parle de « *dialogisme conflictuel* ». Ce dernier apparaît dans le discours polémique par des marques visibles comme le discours rapporté, la transformation négative, ou indirectement comme dans le cas des allusions. Bref, on ne peut parler de polémique si l'on ne reconnaît pas dans le discours polémique des traces explicites ou implicites du discours de l'adversaire. Amossy abonde dans le même sens : « *la polémique ne peut être perçue comme telle sans que soit repéré et reconnu le discours attaqué dans le texte de l'attaquant* » (Amossy, 2014 :62).

Dire que le discours polémique est un contre-discours, c'est *ipso facto* souligner son caractère interdiscursif. Garand (1998 :235) dira que le discours polémique est « *une réaction au mot de l'autre* » (Cité par Amossy et Burger, 2011 : 04). L'interdiscours apparaît alors

comme constitutif du discours polémique. En effet, dans un échange polémique, chaque pôle, chaque positionnement se définit par opposition à un autre positionnement. Dans la même veine, Dominique Maingueneau écrit :

Une manière de rendre raison de ces controverses sans issue est de postuler une « inter incompréhension » constitutive, chaque positionnement se définissant par une relation réglée avec d'autres dont se soutient tacitement son identité (Maingueneau, 1984) ; ce qui illustrerait la primauté de l'interdiscours (2002 : 437-438).

On le voit, le discours polémique s'appuie, se focalise sur le discours de l'autre, de l'adversaire, pour mieux le disqualifier, ce qui souligne son caractère interdiscursif.

Force est de souligner que la disqualification de la thèse adverse va généralement de pair avec la disqualification de la personne de l'adversaire. Dans ce sens, Amossy explique que la polémique est « *fertile en arguments ad hominem* » (2014 : 62). Ces derniers attaquent la personne même de l'adversaire plutôt que sa thèse. Ainsi, « *l'adversaire est pris à partie afin de le priver de toute possibilité d'exercer légitimement, et efficacement, son influence [...]* » (Idem.). En effet, le discrédit jeté sur la personne de l'adversaire annule la force de ses arguments.

L'argument *ad hominem* comporte plusieurs variantes, que Douglas Walton, cité par Amossy, résume ainsi :

« (1) L'attaque directe contre la personne du Proposant qui s'en prend à ses traits de caractère et à sa personnalité au lieu de réfuter les arguments qu'il avance. La logique de l'ad hominem est alors qu'un argument proposé par une personne déficiente en moralité ou en intelligence doit être considéré comme également déficient ; (2) « circonstanciel », qui suppose une inconsistance entre l'argument du Proposant et un aspect circonstanciel comme son comportement, ou une contradiction dans ses dires - d'où la disqualification pour incohérence ; (3) l'argument biaisé : le Proposant est accusé d'avoir des intérêts personnels, un agenda caché et donc de ne pas produire un raisonnement objectif et honnête ; (4) le tu quoque (toi aussi) consiste à retourner contre l'autre l'accusation portée contre vous (à celui qui vous accuse de dénigrer vos adversaires, vous répondez : vous aussi !). » (Ibid., 178,179).

Maintenant que nous avons précisé ce qui définit la polémique à savoir la polarisation (deux pôles, deux positionnements qui s'opposent), la dichotomisation (qui radicalise cette opposition) et la disqualification de l'autre, il convient de mettre en exergue le caractère « *argumentatif* » de la polémique que la structure actantielle de cette dernière permet de comprendre. En effet, les points de vue en confrontation dans le cadre de la polémique sont représentés par des actants, le « *Proposant* » et l'« *Opposant* ». Ces derniers correspondent à

des rôles que peuvent jouer plusieurs acteurs face à un troisième actant, le « Tiers », pour lequel se joue, souvent, la confrontation des discours (Plantin, 2003 :383). C'est dire que dans le cadre de la polémique les protagonistes tentent de rallier le Tiers (spectateur, lecteur) à leur thèse, à le persuader.

Si l'inscription de la polémique dans le cadre de l'argumentation peut paraître évidente, il n'en demeure pas moins que cette inscription a pendant longtemps été problématique. En effet, la polémique est écartée et disqualifiée par la rhétorique d'Aristote et les théories de l'argumentation et de la communication qui s'en réclament (à l'instar de la nouvelle rhétorique de Chaim Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, de la pragma-dialectique de Frans H. van Eemeren, de l'optique rationaliste de Jürgen Habermas ainsi que la logique informelle de Douglas Walton), qui voient dans la polémique « *la dégradation du dialogue en combat* » (Amossy, 2014 :44), une guerre passionnelle, en un mot, la polémique n'est pas considérée comme relevant de l'argumentation et est réduite à la violence verbale.

Toutefois, réduire la polémique à de la violence verbale et lui ôter sa dimension argumentative, c'est méconnaître ce qu'est la polémique. De fait, dans la mesure où la polémique se définit par l'opposition des discours et donc des points de vue en confrontation, elle procède bien de l'argumentation. On le voit, les traits définitoires de la polémique, à savoir la confrontation et la divergence des points de vue, sont les mêmes que ceux de l'argumentation. Dans le même ordre d'idées, Ruth Amossy souligne que : « *C'est donc l'activité consistant à apporter des arguments en faveur de sa thèse et à l'encontre de la thèse adverse qui construit la parole polémique. [...] La similitude de la polémique et de l'argumentation [...] frappent lorsqu'on les met en parallèle* » (Idem, 51-52).

Si l'argumentation est un continuum qui va de la coconstruction des réponses (comme dans le cadre de la délibération) au choc de thèses opposées qui est le bout, la limite de ce continuum, c'est dans ce second cas que la polémique prend sa place. Dans ce contexte, Amossy dira :

La polémique comme échange fortement agonique qui traverse les genres (pamphlet, discours à la Chambre, article d'opinion ...) aussi bien que les types de discours (journalistique, politique ...) est une modalité argumentative située à l'un des pôles du continuum, voire à l'extrême limite de ses possibles (Ibid., 55).

Dans cette perspective, la construction et l'opposition des argumentaires et leur mobilisation dans le cadre de la polémique constitue une preuve irréfutable de l'inscription de

la polémique dans le champ de l'argumentation. Amossy et Burger abondent dans le même sens lorsqu'ils soulignent que :

C'est [...] la façon dont les argumentaires sont construits et opposés, la manière dont les arguments sont intégrés dans des discours mutuellement hostiles, qui doivent être explorées plus avant pour fonder en preuves l'appartenance de la polémique au domaine de l'argumentation (2011 : 05).

Mais qu'est-ce qu'un *argumentaire* ? En effet, la polémique publique est faite de discours et de contre-discours qui circulent dans l'espace public. Ces discours et contre-discours se répètent, créent une résonnance entre eux et forment des argumentaires. Un argumentaire est l'ensemble des arguments qui soutiennent une thèse et qui se répètent dans l'espace public. Un argumentaire est donc fait « *d'arguments récurrents plus ou moins articulés entre eux qui constituent un arsenal dans lequel puisent tous ceux qui entendent défendre une même cause* » (Amossy, 2014 : 106). Les argumentaires donc, précise Amossy, sont « *des blocs d'arguments qui configurent et résument une opposition structurelle* » (Idem.).

Le discours polémique est un discours argumentatif et réfutatif. Il reprend l'argumentaire de l'adversaire, le reformule voire même le déforme. Dans ce sens, Amossy soutient qu' :

en tant que modalité argumentative, la polémique est avant tout un art de la réfutation. Elle combat de façon radicale et sans compromis les thèses adverses, en reprenant, reformulant, voire déformant les argumentaires plus ou moins stables qui circulent dans l'espace public (Ibid., 102).

Dans la mesure où la polémique est avant tout un art de la réfutation, il est légitime de se demander quels sont les procédés discursifs qu'elle mobilise pour mener à bien cette entreprise de réfutation. Parmi ces procédés, il est à noter l'utilisation des contre-arguments, des procédés de dérision à l'instar de l'ironie et de la démonstration par l'absurde, des appels au bon sens, des arguments ad hominem, du *pathos* (comme dans l'expression de la colère et l'indignation), l'inscription prononcée de la subjectivité dans le langage, un vocabulaire hautement axiologique, un choix stratégique des termes de nomination, l'utilisation de mots dépréciatifs, un usage faussé du discours rapporté, des assertions emphatiques, etc. Sur cet arrière fond commun, « *chaque discours et interaction polémique a le loisir de choisir ses propres variantes et d'inventer ses stratégies* » (Ibidem., 103).

De ce qui précède, il ressort que la polémique comme *modalité argumentative* se définit par l'opposition des discours et par une incompréhension réciproque et durable. Autrement dit, dans le cadre de la polémique deux positionnements idéologiques s'affrontent donnant lieu à des discours et des contre-discours où des stratégies sont mises en œuvre pour disqualifier l'adversaire et la thèse qu'il soutient. A ce titre, les notions de « *formation discursive* », d'« *interdiscours* » fournies par l'analyse du discours s'avèrent pertinentes pour l'analyse des interventions polémiques autour de la figure de l'Emir Abdelkader.

Le discours polémique, comme nous l'avons souligné, est un discours *argumentatif*. Le locuteur cherche à emporter l'adhésion du *Tiers*, à le convaincre du bien fondé de sa thèse et partant de la non-pertinence de la thèse adverse et par ricochet de celui qui la soutient. Parmi les stratégies rhétoriques (argumentatives) que le locuteur mobilise dans le discours polémique pour faire valoir sa thèse et disqualifier la thèse adverse et celui qui la soutient, il convient de mentionner *le pathos* et *l'éthos*. C'est de ce dernier qu'il sera question dans les prochains paragraphes avant d'aborder la notion de *pathos*.

5.4.2. La notion d'*ethos*

Dans cette partie, il sera question de définir la notion d'*éthos* d'un point de vue rhétorique (Aristote, Isocrate) avant de voir la position des sciences du langage par rapport à ces traditions rhétoriques mais aussi par rapport aux autres domaines contemporains qui traitent de « *l'image de soi* ». Nous ferons par la suite un rapide historique de la notion d'*éthos* en sciences du langage avant de préciser la conception que s'en fait l'analyse du discours, en l'occurrence Dominique Maingueneau. Nous exposerons enfin la conception de *l'éthos* selon la théorie de *l'argumentation dans le discours* (Amossy), conception qu'on fera notre dans le cadre de notre travail.

L'*ethos* est une notion qui tire ses origines de la rhétorique antique. Pour cette dernière, l'*ethos*, en grec « ἦθος, personnage », renvoie à : « *l'image de soi que l'orateur construit dans son discours pour contribuer à l'efficacité de son dire, autrement dit, pour exercer une influence sur son auditoire* » (Alsafar, 2015 :322).

L'*ethos* est l'un des moyens de preuve de la trilogie aristotélicienne, à côté du *pathos* et du *logos*. Ces moyens de preuves sont à même de rendre le discours persuasif. En effet, Aristote distinguait les arguments éthiques (*ethos*) qui « *ont pour but de convaincre l'auditeur que l'orateur est sincère* » ; les arguments pathétiques (*pathos*) qui ont pour but d'« *émouvoir* » l'auditeur ; et enfin les arguments logiques (*logos*) « *qui doivent convaincre de l'intelligence de l'auditeur* » (Siouffi et Van Raemdonck, 2012 :184).

Concrètement, pour Aristote, l'*ethos* désigne l'image verbale que l'orateur projette de sa personne pour persuader l'auditeur ; l'orateur doit paraître crédible et sincère pour convaincre l'auditeur. Résumant la conception aristotélicienne de l'*ethos*, Amossy souligne que ce dernier renvoie à :

L'image verbale que l'orateur produit de sa propre personne pour assurer son entreprise de persuasion. Elle est fondée sur la phronesis (la sagesse, la prudence), l'areté (la vertu) et l'eunoia (la bienveillance), paramètres [...] nécessaires pour assurer la crédibilité de l'orateur (2014 :14-15).

Roland Barthes explicite ces 3 aspects fondamentaux sur lesquels s'appuie l'orateur pour inspirer de la confiance à l'auditeur :

(1) « phronésis » : qualité de celui qui délibère bien, qui pèse bien le pour et le contre, une sagesse objective, un bon sens affiché ; (2) « arété » : affiche d'une franchise qui ne craint pas ses conséquences et s'exprime à l'aide de propos directs, emprunts d'une loyauté théâtrale ; (3) « éunoia » : volonté de ne pas choquer, de ne pas provoquer, d'être sympathique, d'entrer dans une complicité complaisante à l'égard de l'auditoire (1970 :212, cité par Alsafar, 2015 :323).

L'*ethos* apparaît donc chez Aristote comme l'image d'une personne crédible que l'orateur construit pour convaincre l'auditeur. Aussi, l'*ethos* pour Aristote comporte-t-il une dimension sociale étant donné que celui qui parle convainc « *en s'exprimant de façon appropriée à son caractère et à son type social* (Eggs, 1999 : 32, cité par Maingueneau et Charaudeau, 2002 : 238).

En somme, l'*ethos* apparaît dans la perspective aristotélicienne comme inséparable de l'argumentation et désigne l'image de soi que l'orateur produit dans son discours.

Toutefois, si pour Aristote, l'*ethos* s'élabore surtout dans et par le discours, il n'en va pas de même pour certains philosophes à l'instar d'Isocrate. En effet, l'*éthos* apparaît pour ce dernier, et pour les Latins qui ont poursuivi sa conception, comme une donnée préexistante fondée sur l'autorité individuelle et institutionnelle de l'orateur (sa réputation, son statut social, etc.) (Amossy, 2002 :238). Dans ce sens, le propos d'Isocrate est éclairant : « [...] *Qui ne sait en effet que la parole d'un homme bien considéré inspire plus de confiance que celle d'un homme décrié, et que les preuves de sincérité qui résultent de toute la conduite d'un orateur ont plus de poids que celle que le discours fournit ?* » (Cité par Amossy, 2000 :71).

Quintilien abonde dans le même sens quand il dira qu' : « *un homme de bien est seul à pouvoir bien dire* » (Idem.).

Si, comme on le voit, il existe deux conceptions de l'éthos, une conception discursive (celle d'Aristote) et une autre extradiscursive (celle d'Isocrate), notons que les sciences du langage s'inspirent de la conception aristotélicienne de l'éthos (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 238). Aussi, dans la mesure où les sciences du langage adoptent une conception discursive (verbale) de l'éthos, elles se distinguent des autres domaines qui se sont penchés sur « l'image de soi » accordant la primauté au comportemental sur le verbal à l'instar du marketing, de la sociologie, de l'anthropologie, et la psychologie sociale, etc. Les sciences du langage abordent ainsi l'éthos dans tout type de discours. Dans le même ordre d'idées, Ruth Amossy souligne que :

[...] l'image de soi construite dans le discours ou, plus largement, dans la communication, est au centre des préoccupations de diverses disciplines allant de la sociologie au marketing en passant par la psychologie sociale et la gestion d'entreprise. Au sein de ces disciplines, les sciences du langage occupent une place particulière. La spécificité de l'approche discursive par rapport à ces disciplines consiste essentiellement dans le déplacement qu'elle opère du comportemental au sens large vers le verbal, et de l'interaction sociale en face à face vers le discours sous tous ses aspects – échanges écrits en différé aussi bien qu'interactions orales en face à face, discours monogérés de nature très diverse allant du discours politique et institutionnel au discours médiatique et littéraire (2014 :20).

Après avoir souligné la position des sciences du langage par rapport à la rhétorique antique et par rapport aux autres domaines contemporains qui abordent « la présentation de soi », nous rappellerons dans ce qui suit l'historique de la notion d'éthos en sciences du langage.

C'est essentiellement à Oswald Ducrot (1984 :200-201) que l'on doit la réhabilitation de la notion d'éthos telle qu'elle a été conçue par Aristote, même si, comme le précise Amossy (2010 :33), son étude a porté non sur les voies verbales de la présentation de soi mais sur la polyphonie énonciative. C'est donc à Ducrot que revient le mérite d'introduire la notion d'éthos en sciences du langage.

Pour lui, l'image de soi, l'éthos donc, concerne le locuteur (L), celui qui parle, et non l'individu, la personne extralinguistique qu'il appelle « *le producteur empirique* » (Maingueneau et Charaudeau, 2002 :238). C'est dans cette perspective que Ducrot aborde la notion d'éthos en soulignant qu' :

Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses que l'orateur peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditoire, mais de l'apparence que lui confère le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments (...). Dans ma terminologie, je dirai que l'ethos est attaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante (1984 : 201).

Si c'est à Ducrot que l'on doit l'introduction du terme d'ethos en sciences du langage, quand il a présenté sa théorie de la polyphonie, l'éthos n'a cependant été mentionné qu'à titre d' « illustration » (Amossy, 2014 :21) et ce sont les travaux en analyse du discours et particulièrement les travaux de Dominique Maingueneau qui imposent progressivement, à partir des années 90, la notion en analyse du discours. Dans ce sens, le propos d'E. Eggs est révélateur : « *À l'exception des recherches de Maingueneau, l'ethos est pratiquement absent dans la recherche actuelle en linguistique, en pragmatique et en théorie de l'argumentation* » (1999 :32).

Karima Ait Dahmane, dans son travail sur l'éthos (2020), résume la conception de l'éthos selon Maingueneau en ces termes : « *C'est la manifestation d'un caractère, d'un statut, d'une corporalité, d'un rôle, d'une image de soi qu'un locuteur produit dans son discours [...]* » (2020 : 107).

L'éthos rhétorique a en effet été repris et élaboré par Dominique Maingueneau. Dans ce sens, force est de préciser que contrairement à la rhétorique d'Aristote, Maingueneau ne limite pas l'analyse de l'ethos à l'oral (aux textes oraux), mais il l'étend à l'écrit (textes écrits). Aussi, pour Maingueneau (1999 :92), l'ethos ne doit pas être considéré comme un moyen de preuve ou de persuasion. La notion d'ethos ne se limite donc pas uniquement au discours à visée argumentative, il est considéré par Maingueneau comme un phénomène intrinsèque au discours ; il est constitutif de tout discours. Dans ce sens, Ruth Amossy écrit :

Maingueneau (1999), s'il fait au départ un emprunt à l'éthos rhétorique, s'en distingue cependant dans la mesure où il traite d'un phénomène inhérent au discours, tant écrit qu'oral, pris dans sa dimension dialogique. Il ne s'agit plus de l'entreprise de persuasion située au cœur de la réflexion aristotélicienne (2014 : 22).

La conception de l'ethos selon Maingueneau est partagée par l'analyse du discours. Pour cette dernière l'ethos est constitutif de tout discours au même titre que l'énonciation et le dialogisme. En effet, à chaque fois que le locuteur parle, il construit, qu'il le veuille ou pas, une image de lui-même. Ruth Amossy abonde dans ce sens et écrit :

Pour l'analyse du discours le locuteur, dès lors qu'il est engagé dans un échange verbal avec l'autre et quelle que soit la nature de cet échange verbal, effectue bon gré mal gré, de façon programmée ou spontanée, une présentation de soi. Par la façon dont il s'exprime, par les sujets qu'il choisit et sa façon de les traiter, par son niveau de langue et son style, le locuteur se présente à son interlocuteur et donne une représentation de sa personne (Idem).

Dans la même optique, Dominique Maingueneau, parlant d'éthos, dira :

Ce que l'orateur prétend être, il le donne à entendre et à voir : il ne dit pas qu'il est simple et honnête, il le montre à travers sa manière de s'exprimer. L'ethos est ainsi attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu réel appréhendé indépendamment de sa prestation oratoire (1993 : 138).

Ce passage montre que l'éthos est inséparable du discours, et partant de la scène d'énonciation. En effet, l'éthos est déterminé par la scène d'énonciation dans laquelle il se construit. Dans ce sens, Maingueneau dira que l'éthos est une « *partie prenante de la scène d'énonciation au même titre que le vocabulaire ou les modes de diffusion qu'implique l'énoncé par son mode d'existence* » (1999 :82). Dans le même ordre d'idées, Maingueneau précise que : « *chaque genre de discours comporte une distribution préétablie des rôles qui détermine en partie l'image de soi du locuteur* » (2002 : 239). A titre d'exemple, dans une conversation privée, dans un ouvrage autobiographique ou dans un discours électoral, une personnalité publique façonne une image différente de sa personne. En un mot, la construction de l'image de soi est intégrée dans le cadre de la scène d'énonciation dans laquelle elle s'effectue.

Dans le cadre de sa conception de l'éthos comme un phénomène intrinsèque au discours, Maingueneau distingue entre deux types d'éthos, l'éthos dit et l'éthos montré. L'éthos dit renvoie à « *ce que le locuteur dit de lui-même au niveau de l'énoncé* », quant à l'éthos montré, il renvoie à « *ce que les modalités d'énonciation du locuteur révèlent de sa personne* » (Amossy, 2022 :03). En d'autres termes, l'ethos montré renvoie à l'image que construit le locuteur par sa façon de s'exprimer, par les sujets qu'il choisit, par sa façon de les traiter, par son niveau de langue et par son style. Dans ce sens, l'éthos est montré implicitement. Inversement, l'éthos dit est, comme son nom l'indique, dit explicitement ; le locuteur donne explicitement une représentation de lui-même.

C'est la même distinction que Ruth Amossy (2010 :113) établit entre le « dit » et le « dire ». Pour elle, le dit est « *ce que l'énonciateur énonce explicitement sur lui même, en se*

prenant comme thème de son propre discours » et le dire relève de « ce qui émerge de sa parole même s'il ne se réfère pas à lui-même » (Citée par Alsafar, 2015 : 326).

Amossy (2014) donne un exemple qui permet de mieux comprendre les deux types d'éthos. En effet, dans son livre post électoral qui porte le titre « *Ma plus belle histoire, c'est vous* » (Grasset 2007), qui constitue une autobiographie politique et un discours post électoral dans lequel elle essaye de réparer son image ternie par ses détracteurs et par sa défaite, Ségolène Royal recourt aux deux types d'éthos. Le recours à l'éthos dit apparaît quand S. Royal déclare : « *Je suis ainsi faite : vaillante, optimiste, attachée de tout mon être à l'histoire de ce pays que je ne me résigne pas à voir abaissé comme il l'est aujourd'hui. Courage. N'ayons pas peur* » (Cité par Amossy, 2014 :25). Quant à l'éthos montré, il se dégage de sa façon de s'adresser à ses électeurs, de répondre à ses adversaires, de son style...

On le voit, l'éthos *discursif*, qui renvoie à l'image que l'énonciateur construit de lui-même dans son discours, peut se manifester d'une manière implicite (éthos montré) et explicite (éthos dit).

Force est souligner que l'éthos discursif est corrélé à un type d'éthos appelé «*éthos préalable* » ou «*éthos prédiscursif* ». Avant d'expliquer cette corrélation, précisons d'abord ce qu'on entend par «*éthos préalable* ». Ce dernier renvoie, en effet, à «*l'image préalable que l'auditoire peut avoir de l'orateur, ou du moins avec l'idée que celui-ci se fait de la façon dont ses allocutaires le perçoivent* » (Charaudeau et Maingueneau, 2002 :239). Pour Maingueneau (1999) et Amossy (1999), explique A. Alsafar, l'éthos préalable :

correspond à l'image que le coénonciateur peut se faire de l'énonciateur avant sa prise de parole, et ce à partir de certains éléments comme le rôle que remplit l'orateur dans l'espace social, ses fonctions institutionnelles, son statut et son pouvoir, mais aussi sur la base de la représentation collective et du stéréotype qui circulent au sujet de sa personne, sur lesquelles l'énonciateur s'appuie dans son discours, pour les confirmer ou les transformer (2015 : 326).

On le voit, l'éthos *préalable* renvoie à l'image que l'allocutaire peut avoir du locuteur avant que ce dernier ne prenne la parole. C'est sur la base de cet éthos préalable que le locuteur construit son éthos discursif : le locuteur s'appuie en effet sur son éthos préalable, sur cette image préalable qu'il tente de confirmer, de corriger, de retravailler... Charaudeau et Maingueneau abondent dans ce sens quand ils écrivent :

L'éthos discursif est en relation étroite avec l'image préalable que l'auditoire peut avoir de l'orateur [...] La représentation de la personne du locuteur antérieure à sa prise de

parole, [...] est souvent au fondement de l'image qu'il construit dans son discours : il tente en effet de la consolider, de la rectifier, de la retravailler ou de la gommer (2002 : 239).

On le voit, le locuteur recourt à l'image préalable, inscrite dans l'interdiscours, pour construire une image de lui qui s'adapte à la situation. Dans cette optique, Ruth Amossy parle de « *retravail de l'éthos* », qu'elle utilise pour expliquer que l'image préalable est « *retravaillée* » pour s'adapter aux besoins de l'échange :

Cette notion d'éthos préalable entraîne celle, capitale à mes yeux, de retravail de l'éthos. En effet, la construction verbale d'une image de soi se fait toujours à partir de représentations préexistantes qui circulent dans l'interdiscours. [...] Dans ce sens, qu'elle soit entreprise délibérée ou non, toute présentation de soi est nécessairement un retravail du déjà-dit, une reprise et une modulation d'images verbales préexistantes. Elle peut relever de la confirmation si l'éthos préalable est positif et adéquat à l'interaction nouvelle, mais elle peut aussi être inflexion différente et modification lorsqu'une adaptation aux circonstances semble nécessaire. À la limite, le retravail de l'éthos peut être tentative de réorientation et de transformation – en particulier dans les cas où l'image est inadéquate, négative ou détériorée (Amossy, 2014 : 23-24).

Toujours dans le cadre de la notion d'éthos préalable, Maingueneau précise que : « *même si le coénonciateur ne sait rien au préalable de l'éthos de l'énonciateur, le seul fait qu'un texte relève d'un genre de discours ou d'un certain positionnement idéologique induit des attentes en matière d'éthos* » (1999 :78).

De ce qui précède, il apparaît que Maingueneau dans ses travaux ancre la notion d'éthos dans le cadre de l'analyse du discours en montrant que l'éthos est constitutif du discours et qu'il est façonné par des contraintes sociales et institutionnelle.

A la suite de Dominique Maingueneau, l'argumentation dans le discours dont Ruth Amossy constitue une figure représentative, s'appuie sur l'analyse du discours en reconnaissant que l'éthos se construit dans tout acte d'énonciation. Ici aussi, l'éthos apparaît, à côté du dialogisme et de l'énonciation, comme une dimension constitutive du discours. Toutefois, si l'analyse du discours ne considère pas l'éthos comme un moyen de persuasion, l'argumentation dans le discours met en exergue la vocation argumentative de l'éthos. En d'autres termes, l'argumentation dans le discours : « *lie l'éthos discursif à l'éthos rhétorique de bonne mémoire dans la mesure où il est à la fois modelé par des contraintes sociales et institutionnelles, et doté d'une vocation argumentative* » (Amossy, 2014 : 22). Dans ce sens, l'éthos apparaît comme la présentation discursive de soi exerçant inévitablement une influence sur l'allocutaire.

On le voit, pour l'argumentation dans le discours, l'éthos discursif est lié à l'éthos rhétorique. Quand le locuteur profère son discours, il construit *ipso facto* un éthos et ce dernier est doté d'une vocation argumentative. C'est cette conception de l'éthos que nous mobiliserons dans notre travail pour montrer comment les protagonistes de la polémique construisent un éthos dans leur discours, un éthos qui leur permet d'exercer une influence sur le lecteur et par voie de conséquence, d'emporter son adhésion à la thèse qu'ils défendent. Aussi, nous verrons comment les protagonistes de la polémique étudiée construisent une « image » négative de l'adversaire pour le disqualifier et disqualifier sa thèse.

A côté de l'*ethos*, les protagonistes de la polémique recourent à une autre stratégie discursive, à savoir le *pathos*, pour faire adhérer le lecteur à la thèse qu'ils soutiennent et disqualifier la thèse de l'adversaire ainsi que ce dernier. C'est de cette notion de *pathos* qu'il sera question dans ce qui suit.

5.4.3. La notion de *pathos*

Comme nous l'avons signalé précédemment, le *pathos* fait partie de trilogie aristotélicienne des moyens de preuve. En effet, à côté de l'éthos (argumentation par l'image du locuteur) et du logos (argumentation logique), le *pathos* renvoie à l'argumentation par les passions. Pour Aristote (1994 :81), le *pathos* traite des moyens de « *mettre le juge [ou tout autre public] dans une certaine disposition* » (Cité par Amossy, 2006 :179). Concrètement, le *pathos* cherche à persuader le public par le recours aux passions et émotions qui modifient son jugement et le rendent favorable à la thèse défendue. A titre d'illustration, Aristote explique que si l'on veut obtenir la condamnation de quelqu'un qui a commis une faute, un coupable donc, il est préconisé de susciter la colère des juges (Bonhomme, 2017 :02).

On l'aura compris, le *pathos* pour Aristote, renvoie à la construction discursive d'un état affectif, un état affectif qui n'est pas sans conséquence sur la cognition et la capacité décisionnelle de celui à qui on parle. Le *pathos* est donc orienté vers l'auditoire, il a « *directement* » trait à ce dernier (Amossy, 2006 :179).

Aristote établit une liste de passions, positives ou négatives, à même d'être activées par le discours de l'orateur. Michel Patillon explicite ces passions, qu'Aristote classe par paires antithétiques, que sont : « *la colère et le calme, l'amitié et la haine, la crainte et la confiance, la honte et l'impudence, l'obligeance, la pitié et l'indignation, l'envie, l'émulation et le mépris* » (1990 :69). Ces passions doivent être connues par l'orateur pour agir efficacement sur les esprits.

Aristote, dans son étude des moyens de persuasion, ne sépare pas le *pathos* du *logos* (Amossy, 2006 : 180). Dit autrement, pour Aristote, dans l'argumentation, on ne sépare pas la raison et la passion. Ruth Amossy (2000) abonde dans ce sens et explique que lors du déroulement de nombreux débats ou lors de prises de positions, le *pathos* est fortement imbriqué dans le *logos* pour emporter l'adhésion affective et rationnelle de l'auditoire (Citée par Bonhomme, 2017 :03).

Dans le même ordre d'idées, Amossy dans son « *Apologie de la polémique* », explique que la passion, dans le cadre de la polémique, a des « raisons ». En d'autres termes, la passion est liée à des arguments, à un raisonnement. Les « *raisons de l'émotion* », pour reprendre l'expression d'Amossy, peuvent être explicitées comme elles peuvent être cachées. Dans ce sens, Amossy relève et généralise les différentes possibilités de la relation raison-passion telle qu'elle se présente dans la polémique publique :

Les raisons de l'émotion sont explicitement argumentées ; les raisons de l'émotion se disent sans s'accompagner d'une justification élaborée ; les raisons de l'émotion s'inscrivent indirectement dans le texte ; les raisons de l'émotion sont passées sous silence et se situent dans l'interdiscours et les argumentaires qui circulent sur la place publique ; les raisons de l'émotion ne se disent pas, elles sont inscrites dans le sentiment moral comme tel (Amossy, 2014 : 168-169).

Pour éveiller les émotions de l'allocutaire, le locuteur a souvent recourt à des mentions verbales de sentiments, à l'instar des subjectivèmes (la subjectivité affective et axiologique), des procédés syntaxiques (les phrases exclamatives, les interjections, l'ordre des mots), des marques stylistiques (le rythme, l'emphase, la répétition) (Amossy, 2006 :195-197).

On le voit, le *pathos*, apparaît chez Amossy, comme une construction verbale d'un état affectif destiné à persuader l'allocutaire. A titre d'exemple, dans un contexte de guerre, quand un locuteur dit : « *Si vous partez dans cet endroit, vous mourrez !* », il cherche à dissuader l'allocutaire d'aller dans l'endroit indiqué. Le *pathos* que le locuteur cherche à produire chez l'allocutaire dans cet énoncé est celui de « la peur ». Pour construire verbalement cette émotion, le locuteur recourt au verbe « *mourir* » conjugué au futur de l'indicatif ainsi qu'au point d'exclamation (!). Le *pathos* de la peur ainsi construit dissuaderait l'allocutaire d'aller dans cet endroit dangereux.

Le *pathos* est l'un des moyens discursifs mobilisés dans le discours polémique qui est par définition un discours argumentatif et réfutatif. En d'autres termes, pour convaincre le Tiers, lecteur ou auditeur, du bien fondé de la thèse avancée, les protagonistes de la

polémique recourent, entre autres, au *pathos*. Dans ce sens, Amossy dira : « *Si donc la passion n'est pas un trait définitoire de la polémique, il n'en est pas moins vrai qu'elle contribue en les radicalisant aux débats polémiques sur des questions de société qui interpellent fortement les participants* » (2014 :152).

De ce qui précède, il ressort que les notions d'*éthos* et de *pathos* fournies par l'*argumentation dans le discours* s'avèrent pertinentes pour l'analyse de la polémique définie comme une *modalité argumentative*.

Conclusion partielle

Dans le cadre de ce chapitre, nous avons retracé le passage de l'analyse de la « *langue* » à celle du « *discours* ». Nous avons traité de « *l'école française de l'analyse du discours* » de première et seconde génération, une école qui conçoit le discours comme intrication d'un « *texte* » et d'un « *lieu social* ». De ce cheminement épistémologique, nous avons retenu deux concepts, incontournables pour notre analyse, à savoir celui de « *formation discursive* » et celui « *d'interdiscours* », et ce, dans la mesure où nous analyserons une polémique interdiscursive où deux formations discursives s'affrontent.

Les formations discursives et l'interdiscours se matérialisent discursivement d'où l'intérêt de l'approche « *énonciative* » convoquée : la subjectivité langagière est en effet révélatrice de « *positionnements idéologiques* ». La notion de *formation discursive* se révèle alors pertinente dans la mesure où elle rend compte des variations de positionnements de la subjectivité énonciative.

L'utilité théorique et méthodologique de l'approche énonciative pour analyser notre corpus s'explique aussi par le fait que les stratégies discursives mobilisées par les protagonistes de la polémique pour dévaloriser ou réhabiliter (et valoriser) l'Emir Abdelkader sont repérables à travers l'énonciation.

Nous avons complété l'approche énonciative par l'approche « *pragmatique* » notamment par la *théorie des actes de langage* développée par Austin et Searle, une théorie qui s'inscrit dans une perspective énonciative et argumentative et qui accorde à la notion de *contexte* une place privilégiée. Nous avons expliqué que cette théorie nous permettra de voir par quels actes de langage les participants à la polémique donnent une image positive ou négative de l'Emir.

Nous avons souligné que dans la mesure où la théorie des actes de langage ne sépare pas *légitimité*, *subjectivité*, *contexte* et *persuasion*, elle nous permettra de déceler les

positionnements idéologiques que les actes de langage matérialisent, des actes de parole qui exercent de l'influence sur le destinataire.

Etant donné que les parties impliquées dans la polémique entourant l'Emir Abdelkader construisent du sens en tenant compte du contexte et de la formation discursive à laquelle ils appartiennent, nous avons enrichi les deux précédentes approches en intégrant l'approche « *praxématique* ». Nous avons souligné que cette dernière nous permettra d'expliquer comment le sens est *actualisé* et *réglé* par les acteurs de la polémique en fonction du contexte et de la formation discursive.

Enfin, nous avons convoqué l'approche dite de « *l'argumentation dans le discours* », soulignant son intégration dans le cadre de l'analyse du discours (AD) et son apport complémentaire aux autres approches du discours évoquées ci-haut. Nous avons noté que cette approche nous permettra d'analyser le fonctionnement de l'argumentation dans les interventions polémiques composant notre corpus (*interdiscours, éthos, pathos,...*), la polémique étant considérée comme une forme spécifique d'argumentation.

Après avoir exposé ces différentes approches, nous avons donné les traits définitoires de la polémique à savoir la « *dichotomisation* », la « *polarisation* » et la « *disqualification de l'adversaire* », nous avons aussi souligné les *stratégies discursives* que le discours polémique mobilise. Nous avons insisté sur le caractère *argumentatif* de la polémique en nous appuyant sur la conception d'Amossy (2014) : la polémique est en effet une « *modalité argumentative* » qui se définit par l'opposition des discours et par une incompréhension réciproque et durable entre les deux pôles en opposition. Dans le cadre de la polémique donc, deux formations discursives (positionnements idéologiques), deux logiques s'affrontent autour d'une question donnée, sans possibilité d'un « *accord* ». Chaque positionnement se définit par opposition à l'autre ce qui souligne le caractère « *interdiscursif* » de la polémique. Enfin, nous avons expliqué que les discours de la polémique s'adressent au « *Tiers* » que l'on cherche à convaincre et persuader.

Après avoir défini la polémique comme une *argumentation* où les participants cherchent à disqualifier la thèse de l'adversaire voire l'adversaire lui-même et partant cherchent à convaincre le Tiers du bien fondé de la thèse avancée, nous avons défini deux stratégies rhétoriques (argumentatives) que les acteurs de la polémique mobilisent dans leur entreprise de persuasion à savoir l'*ethos* et le *pathos*, des notions fournies par l'approche de *l'argumentation dans le discours*.

En somme, nous avons montré dans ce chapitre que l'analyse du discours avec les différentes approches du discours qu'elle mobilise constitue un cadre théorique globale qui

nous permettra de rendre compte de la polémique interdiscursive autour de la figure de l'Emir Abdelkader, des représentations qui lui sont associées au XXI^{ème} siècle, et globalement des stratégies discursives mobilisées par les protagonistes de l'échange polémique pour le valoriser ou le dévaloriser.

Travailler sur la «*figure complexe de l'Emir Abdelkader*», c'est travailler sur les «*représentations*» de ce dernier au sein des formations discursives qui s'affrontent. A ce titre la notion de «*représentation*» s'avère pertinente pour notre travail et il importe de la définir. C'est ce que nous proposons de faire dans le chapitre qui suit.

Chapitre 3. Stéréotypes et représentations en analyse du discours

Introduction partielle

Ce chapitre sera consacré à la définition des notions de « *représentation* » et de « *stéréotype* ». Nous ferons un état de l'art de la première notion en retraçant la manière dont elle a été abordée au sein des sciences sociales ensuite en analyse du discours. Nous définirons par la suite la notion de « *stéréotype* » en précisant d'abord son acception en sciences sociales et ensuite en analyse du discours. Dans la mesure où les représentations et les stéréotypes se manifestent entre autres par la « *nomination* », nous définirons cette dernière ainsi que la notion de « *mémoire discursive* » qui lui est corrélée. Enfin, nous définirons les notions d'« *identité* » et d'« *altérité* » dont la *dialectique du même et de l'autre*, proposée par la praxématique, rend compte.

1. La notion de représentation en sciences sociales

Dans le cadre cette partie, il sera question de voir comment la notion de *représentation sociale* a été abordée dans le cadre des sciences sociales. Ainsi, nous passerons en revue les travaux de la sociologie, de la psychologie cognitive et de la psychologie sociale relatifs à la notion en question avant de voir comment cette dernière a été conçue dans le cadre de l'analyse du discours. Avant ce faire, nous verrons comment la notion de représentation sociale a été conçue dans le champ philosophique, conception qui constitue en réalité l'arrière plan des travaux en la matière dans le cadre des sciences sociales.

1.1. La notion de représentation sociale en philosophie

D'après le *Dictionnaire d'analyse du discours* (2002 :502-503), dans le champ de la philosophie, deux points de vue s'opposent quant à la notion de *représentation*. Le premier point de vue pose que l'existence d'une « *réalité ontologique* » serait cachée par les « *faux semblants du monde sensible* ». Le second point de vue, quant à lui, soutient qu'entre la réalité ontologique et le sujet (l'être), il existe un « *écran de la construction d'un réel* ». Autrement dit, le sujet donne du sens au réel ; il lui donne une signification. En un mot, le sujet construit une représentation du réel, du monde (Baudrillard, 1972, cité par Charaudeau, 2002 :503). Ce deuxième point de vue est partagé par le philosophe Ludwig Wittgenstein (1986), pour qui les représentations sont le réel, le monde ; pour lui ce sont les représentations qui nous permettent de connaître le monde. Le second point de vue point de vue est également partagé par le sociologue Pierre Bourdieu pour qui il faut « *inclure dans le réel la représentation du réel* » (1982 :136, cité par Charaudeau, 2002 :503). Il en ressort que la

notion de représentation, en philosophie, interroge la relation entre la signification, la réalité et son image.

1.2. La notion de représentation sociale en sociologie

Le concept de représentation sociale est issu du concept de *représentation collective* introduit par le sociologue Emile Durkheim en 1898 dans son article « *Représentations individuelles et représentations collectives* » publié dans la *Revue de Métaphysique et de morale*. Dans cet article, Durkheim s'est efforcé de fonder la réalité des représentations collectives et d'en préciser la nature avant de les légitimer comme objet d'intérêt scientifique. Dans ce sens, il écrit : « *Puisque l'observation révèle l'existence d'un ordre de phénomènes appelés représentations, qui se distinguent par des caractères particuliers des autres phénomènes de la nature, il est contraire à toute méthode de les traiter comme s'ils n'étaient pas* » (1898 :275).

Comparant entre les représentations individuelles et collectives, Durkheim explique que les représentations individuelles puisent des représentations collectives. Ces dernières sont inscrites, explique Durkheim, dans la conscience des individus. Durkheim illustre cette comparaison avec l'exemple de la spiritualité : « *Si l'on appelle spiritualité la propriété distinctive de la vie représentative chez l'individu, on devra dire de la vie sociale qu'elle se définit par une hyperspiritualité* » (Idem, 302).

Pierre Mannoni résume la comparaison qu'a opérée Durkheim entre les représentations collectives et individuelles en ces termes :

Partant de la comparaison avec les représentations individuelles, Durkheim affirme le caractère intraconscientiel des représentations collectives. La vie mentale se présente, pour lui, comme une combinatoire de représentations qui entretiennent entre elles des rapports extrêmement dynamiques et constituent parfois, comme c'est le cas de la religion, des structures complexes supposant un grand nombre de représentations collectives : sous l'influence des facteurs sociaux, celles-ci revêtent la forme de mythes, de légendes, de systèmes théogoniques, cosmologiques ou métaphysiques. [...] L'idéation sociale repose donc ainsi, selon Durkheim, sur un système architectonique de représentations collectives (2012 :42-43).

Dans le même ordre d'idées, P. Carlos, retraçant l'historique de la notion de représentation, souligne la distinction qu'a établie Durkheim entre les représentations collectives et les représentations individuelles ainsi que le lien qui existe entre ces dernières en ces termes :

Pour Durkheim, la conscience individuelle n'a pas beaucoup de poids et n'existe qu'à travers la conscience collective qui s'impose aux individus d'une génération à une autre et se concrétise matériellement par des règles de fonctionnement juridiques, économiques, morales, religieuses, etc (2015 :33).

1.3. La notion de représentation sociale en psychologie cognitive

Comme le signale l'auteur de « *Les représentations sociales* », Pierre Mannoni, la notion durkheimienne de « *représentation collective* » entre dans un sommeil pendant pratiquement un demi-siècle. Il a fallu attendre les historiens des mentalités (G. Lefebvre, M. Bloch, L. Febvre, R. Mandrou, G. Duby, entre autres) qui ont assuré la continuité de la notion (2012 :43). Les historiens des mentalités étudient l'histoire des formes de pensées, croyances et sentiments, constitutifs de la vision du monde propre à une époque. Ainsi, ils se sont penchés sur les représentations de la nature, de la sexualité, du plaisir, de la peur, de la folie, de la pénalité, de l'égalité, de la fraternité...

Dans le cadre de la psychanalyse, le psychanalyste Freud Sigmund s'est penché sur la question des représentations, sous un angle psychique : il s'agit des représentations psychiques. Freud a en effet mis en exergue la force des représentations au niveau des facteurs déterminants des psychonévroses ainsi qu'au niveau des traitements. Toujours dans le cadre des représentations psychiques, Freud (1908) a également travaillé sur les représentations que se font les enfants de l'activité sexuelle et la naissance des bébés, représentations dont les enfants ont besoin pour comprendre ces questions qui sont pour eux à la fois stimulantes et inquiétantes. Freud s'est par ailleurs penché sur la question des représentations collectives et montre leur importance dans les phénomènes religieux. Il explique que les représentations collectives jouent un rôle dans la constitution d'un mythe fondateur de la « horde primitive » et de ses conséquences (Mannoni, 2012 : 44-45).

J. Piaget s'est lui aussi penché sur la question des représentations, plus précisément sur les « *représentations du monde* » et du « *jugement moral* » chez l'enfant. Pour ce qui est des représentations du monde, Piaget explique que l'enfant développe des processus psychiques pour traiter les données du réel (processus de classification, catégorisation, explication). Les représentations mentales chez Piaget constituent une grille de compréhension du monde chez l'enfant. Quant aux jugements moraux, explique Piaget (1932), leur élaboration renvoie davantage aux représentations sociales. Les enfants apprennent les notions de discipline, de règle, de devoir, de respect mutuel et de coopération dans la société, chez leur parent ou à

l'école, notions qu'ils vont intégrer comme représentations sociales à même de régir leur vie au sein du groupe dans lequel ils évoluent (Mannoni, 2012 : 45-46).

On le voit, la notion de représentation en psychologie cognitive interroge le rapport entre le sujet pensant et le monde dans lequel ce dernier évolue. C'est par la représentation que le sujet pensant comprend le monde.

1.4. La notion de représentation sociale en psychologie sociale

Dans la continuité des auteurs, comme Durkheim, Freud, Piaget, dont il s'est inspiré, le psychologue Serge Moscovici a formalisé le concept de « *représentation sociale* ». C'est avec lui en effet que s'élabore véritablement la théorie des représentations sociales.

Dans le cadre de la psychologie sociale, l'étude de Moscovici, « *La psychanalyse et son public* » (1961), a orienté l'intérêt vers la spécificité des représentations sociales dans le monde moderne et non plus dans la société traditionnelle. Contrairement à Durkheim pour qui ce sont les représentations collectives qui priment et qui façonnent les représentations individuelles, Moscovici, lui, explique que les représentations sociales s'inscrivent dans un processus dialectique : elles construisent l'individu mais ce dernier construit aussi ses représentations. En effet, comme l'explique De Carlos :

La société contemporaine, contrairement à la société traditionnelle, est plus individualisée et donc plus favorable à la constitution de groupes différents avec des connaissances, des croyances, des pratiques spécifiques. Ces représentations sont donc le reflet de prises de positions spécifiques au sein du groupe social, là où, dans la société traditionnelle, la représentation collective s'imposait à tous de manière figée (2015 :34).

C'est à Moscovici, à travers son étude, que revient le mérite de donner au concept de représentation sociale sa définition scientifique et de décrire une méthode d'approche de caractère psychosociologique. Pour lui, les représentations sociales « *constituent une organisation psychologique, une forme de connaissance particulière à notre société, et irréductible à aucune autre* » (2004 :43).

Dans son travail ayant pour objet d'étude l'évolution de la psychanalyse dans la mentalité collective de son temps, S. Moscovici montre de quelle manière la représentation sociale transforme le savoir scientifique en un savoir vulgaire. Les représentations sociales pour Moscovici s'élaborent selon deux processus que sont *l'objectivation* et *l'ancrage* que Mannoni explique en ces termes :

L'objectivation, comportant trois phases (construction sélective, schématisation structurante, naturalisation), qui met en forme les notions abstraites constituant l'activité mentale et matérialisant les idées en leur fournissant un « contour » (image ou figure). Le second processus est l'ancrage. Il assure l'enracinement social de la représentation, avec les valeurs cognitives particulières qu'elle revêt dans le groupe de référence (2012 :48).

Dans cette optique, la notion de représentation sociale est définie par sa fonction première qui est: « *d'interpréter la réalité qui nous entoure d'une part en entretenant avec elle des rapports de symbolisation et d'autre part en lui attribuant des significations* » (Guimelli, 1999 :64). A ce titre, les représentations sociales sont définies comme un ensemble d'opinions, d'informations, de connaissances, de valeurs et de croyances produites et partagées par les individus d'un même groupe sur un objet particulier (Idem, 63, cité par Charaudeau et Maingueneau, 2002 :503). Jodelet abonde dans ce sens et conclut qu'une : « *représentation sociale est [...] toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet)* » (1989 :59). Bref, les représentations sociales, comme l'explique Guimelli, « *constituent une modalité de la connaissance dite de " sens commun " dont la spécificité réside dans le caractère social des processus qui la produisent* » (1994 :12).

Les représentations sociales permettent aux personnes et aux groupes de dominer leur environnement et d'agir sur ce dernier. Elles ont à ce titre une fonction pratique. Pour Jean-Claude Abric, la représentation sociale désigne : « *une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de référence, donc de s'y adapter, de s'y définir une place* » (1997 :13). Jodelet insiste sur le caractère pratique des représentations sociales en affirmant que : « *la représentation sert à agir sur le monde et autrui* » (Jodelet, 1989 cité par Boyer, 2003a : 11). Dans le même ordre d'idées, le sociologue Pierre Bourdieu soutient que les représentations sociales sont des « *énoncés performatifs qui prétendent à faire advenir ce qu'ils énoncent* » (Bourdieu, 1980, cité par Boyer, 2003a :11). Il en résulte que les représentations sociales permettent aux individus de comprendre, de maîtriser leur environnement et d'agir sur ce dernier.

1.4.1. La structure des représentations sociales en psychologie sociale

La cadre théorique de la théorie des représentations sociales formulée par Moscovici (1961) sera enrichi par Jean Claude Abric (1976,1984) qui développe la théorie du noyau central. Dans le cadre de cette théorie structurale, une représentation sociale est composée d'un noyau central (appelé aussi système central) ainsi que d'éléments périphériques. En

d'autres termes, cette théorie postule que chaque représentation (d'un objet ou d'un sujet du monde) est organisée autour d'un noyau central auquel se rattache un nombre limité d'éléments périphériques. Dans la même veine, Guimelli distingue ces deux niveaux de construction des représentations en ces termes :

Un niveau profond conçu comme un « noyau central » où se construisent par consensus des représentations « non négociables » constituant la mémoire de l'identité sociale [...] ; un « système périphérique » où se construisent des « catégorisations » qui permettent à la représentation de « s'ancrer dans la réalité du moment, [...] comme grille de “décryptage” des situations sociales » (Guimelli, 1999 :83-84, cité par Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 503).

Le noyau central remplit deux fonctions : une fonction génératrice et une fonction organisatrice. La fonction génératrice donne à la représentation sa signification. C'est par le système central que « *se crée ou se transforme la signification des autres éléments constitutifs de la représentation* » (De Carlos, 2015 :47). Quant à la seconde fonction, la fonction organisatrice donc, elle fait que le noyau central, autour duquel les éléments périphériques sont organisés, constitue l'élément le plus stable et endosse le rôle de stabilisateur dans des situations mouvantes. Le noyau central « *pondère chaque élément de la périphérie et détermine la nature des liens entre ces éléments* » (Idem). Le noyau résiste au changement ; sa modification entraîne inévitablement une transformation de la représentation. Philippe de Carlos abonde dans ce sens :

Il (le système central) se caractérise par sa stabilité eut égard au système de valeurs et aux conditions sociohistoriques auxquelles il se réfère. [...] Les éléments du système central sont consensuels et partagés par un même groupe et symbolisent en ce sens l'identité de la représentation : un cadre de référence. Changer un élément du noyau revient à changer de représentation (Ibid., 48).

Les éléments périphériques, quant à eux, spécifient les éléments centraux, ils les illustrent. Ils confèrent du sens au noyau central. Ils servent d'interface entre le système central et la réalité. En un mot, ils matérialisent la représentation. Dans le même ordre d'idées, Jean Claude Abric écrit : « *directement dépendants du contexte, les éléments périphériques résultent de l'ancrage de la représentation dans la réalité et permettent son habillage en des termes concrets, immédiatement compréhensibles et transmissibles* » (1997 :26).

Les éléments périphériques remplissent trois fonctions : la prescription, la régulation et la défense (De Carlos, 2015 :48-49). D'abord, la fonction de *prescription* qui est assumée par

les éléments périphériques dans le sens où ils peuvent dicter ce qu'il faut faire (ils prescrivent quel comportement adopter), comme ils peuvent dicter ce qu'il faut dire (quelle position prendre). En d'autres termes, les éléments périphériques traduisent des attentes par rapport à l'objet.

Ensuite, les éléments périphériques en prise directe avec la réalité permettent une modulation personnalisée (une fonction de régulation), c'est-à-dire qu'une même représentation peut donner lieu « *à des prises de positions interindividuelles différenciées* » (Idem, 48). Autrement dit, les éléments périphériques permettent à la représentation de s'adapter au contexte. Parlant de la fonction de régulation, Abric dira : « *plus souples que les éléments centraux, les éléments périphériques jouent un rôle essentiel dans l'adaptation de la représentation aux évolutions du contexte. Face à l'aspect stabilité du noyau central, ils constituent l'aspect mouvant et évolutif de la représentation* » (1997 :26).

Enfin, les éléments périphériques assurent une « fonction de défense » : ils protègent le noyau central de la nouveauté et des contradictions.

D'un point de vue méthodologique, si les éléments du noyau central, qui constituent la représentation sociale d'un objet, sont cachés et difficilement répertoriables, les éléments périphériques, qui matérialisent les représentations sociales, peuvent être détectés lors des entretiens et des interviews.

1.4.2. Les fonctions des représentations sociales

Jean Claude Abric (2001) propose quatre fonctions essentielles des représentations sociales à savoir : une fonction de savoir, une fonction identitaire, une fonction d'orientation et une fonction justificatrice.

Les représentations sociales ont une *fonction de savoir* : elles constituent en effet un savoir pratique de sens commun. Les représentations sociales permettent de comprendre et d'expliquer la réalité. Il s'agit d'une grille de lecture de l'environnement (physique et social) pour les individus. Aussi, les représentations sociales permettent-elles d'assimiler l'information, et ce, en l'intégrant dans un cadre existant et en cohérence avec les valeurs que le groupe social partage. Autrement dit, l'individu acquiert des informations nouvelles grâce à ces représentations. Enfin, les représentations sociales facilitent la communication sociale. Dans ce sens, Abric dira que les représentations « *définissent le cadre de référence commun qui permet l'échange social* » (Abric, 2001 :16). Bref, les représentations sociales manifestent « *cet effort permanent de l'homme pour comprendre et pour communiquer dont Moscovici (1981) pense qu'il constitue l'essence même de la cognition sociale* » (Idem.).

Pour Abric, la deuxième fonction des représentations sociales est la *fonction identitaire* car les représentations sociales aident à définir et à sauvegarder l'identité des groupes. Elles situent les individus dans le champ social (2001 :16). Aussi, comme l'explique De Carlos, elles aident à garder une image positive de son groupe d'appartenance (2015 :46).

La troisième fonction des représentations sociales en est une d'*orientation* dans la mesure où elles guident l'action et les comportements. Elles « *définissent ce qui est licite et tolérable de faire et de dire dans un contexte social déterminé* » (Idem.). Autrement dit, elles dictent aux individus comment se comporter et ce qu'il faut dire dans un contexte social donné. La représentation sociale, comme l'explique Abric, produit : « [...] *un système d'anticipations et d'attentes, elle est donc une action sur la réalité: «sélection et filtrage des informations, interprétations visant à rendre cette réalité conforme à la représentation. [...] »* » (2001 :17).

Dans ce qui précède, nous avons vu que les représentations sociales déterminent en amont les comportements, les actions et les prises de positions. En aval, les représentations permettent de justifier ces comportements, ces actions et ces prises de position. Il s'agit là de la *fonction justificatrice* des représentations sociales. Abric abonde dans le même sens et affirme que les représentations sociales « *permettent a posteriori de justifier les prises de positions et les comportements* » (Idem.).

Nous avons jusqu'ici passé en revue les travaux menés autour de la notion de représentations sociales dans le cadre de la philosophie, de la sociologie, de la psychologie cognitive et enfin dans le cadre de psychologie sociale. Nous avons par ailleurs précisé la structure des représentations sociales (noyau central et éléments périphériques) ainsi que les fonctions qu'elles remplissent à savoir la fonction de savoir, d'identité, d'orientation ainsi que la fonction justificatrice. Dans ce qui suit, nous aborderons la notion de représentation sociale dans le cadre des sciences du langage et plus précisément dans le cadre de l'analyse du discours.

2. La notion de représentation en analyse du discours

Dans le cadre de l'analyse du discours, la notion de représentation est rapprochée de la notion d'*interdiscours* et de *dialogisme*. En effet, comme le souligne le *Dictionnaire d'analyse du discours*, «*en analyse de discours, en s'inspirant des propositions du philosophe et sémiologue L. Marin, on pourrait raccrocher cette notion (de représentation) à celle*

d'interdiscursivité et de dialogisme de M. Bakhtine » (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 504).

Pour le philosophe et sémiologue L. Marin (1993), dont s'inspire l'analyse du discours, trois fonctions sociales sont assignables aux représentations sociales à savoir la fonction de « *représentation collective* », la fonction de « *d'exhibition* » et la fonction de « *présentification* ». La fonction de représentation collective « *organise les schèmes de classement, d'actions et de jugements* » ; la fonction d'exhibition « *de l'être social à travers les rituels, les stylisations de vie et signes symboliques qui les donnent à voir* » ; enfin, la fonction de présentification qui est « *une forme d'incarnation dans un représentant d'une identité collective* » (Charaudeau et Maingueneau, 2002 :504). On le voit, les représentations permettent aux individus d'interpréter le réel, de le juger et d'agir sur ce dernier. Aussi, elles ont pour rôle d'unir les individus sous un même étendard, sous une même identité. La notion de représentation, on l'aura compris, interroge la perception (construction) du réel par la société et plus spécifiquement par l'individu. P. Charaudeau abonde dans ce sens et explique que chez les acteurs sociaux les représentations sont prises pour le réel lui-même :

Les représentations, en tant qu'elles construisent une organisation du réel à travers des images mentales qui sont elles-mêmes portées par du discours ou d'autres manifestations comportementales des individus vivant en société, sont incluses dans le réel, voire sont données pour le réel lui-même (2011 :35).

On le voit, les représentations sociales sont productrices de sens et permettent aux individus de lire le réel. Aussi, ce passage montre-t-il que les représentations ont une manifestation discursive ou comportementale. En analyse du discours, soit dit en passant, ce sont les représentations telles qu'elles se manifestent discursivement qui intéressent l'analyste. Ce dernier cherche en effet à rendre compte des réseaux interdiscursifs qui se tissent entre les discours et révélant des positionnements idéologiques.

Les représentations se configurent en discours sociaux qui témoignent soit d'un savoir de connaissance soit d'un savoir de croyance. En d'autres termes, les représentations sont transportées par les discours qui produisent des savoirs de croyance et des savoirs de connaissance. Dans ce sens, Charaudeau dira :

[...] Les représentations sociales engendrent, à travers la production de discours, des savoirs qui se structurent en savoirs de connaissance et savoirs de croyance, lesquels se

configurent à leur tour en types de savoirs. C'est à partir de ces types de savoirs, et toujours par la biais de la production discursive que s'organisent des systèmes de pensée selon des principes de cohérence qui en font des théories, des doctrines ou des opinions [...] (2007 :05).

Mais qu'est-ce qu'un *savoir de connaissance* ? Que faut-il entendre par *savoir de croyance* ? Patrick Charaudeau (2007), dans son article intitulé : « *Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux* », répond à ces questions. Parlant des savoirs de connaissance, il explique que ces derniers cherchent à établir une vérité sur les phénomènes du monde. La vérité de ces savoirs existe indépendamment de la subjectivité du sujet. L'énonciateur dans le cadre de ces savoirs se veut neutre et il renvoie à la science. Autrement dit, les propos tenus sont vérifiables parce qu'ils rendent compte d'une réalité objective. Ils sont à ce titre indiscutables. Les savoirs de connaissance sont fondés en recourant à des procédures comme l'observation, l'expérimentation et le calcul. Autrement dit, ces savoirs sont élaborés en utilisant des instruments permettant d'observer le monde à l'instar du microscope ou de la lunette ou encore faisant appel à des systèmes de mesure et de calcul (informatique, statistique...). En un mot, les savoirs de connaissance rendent compte objectivement du monde. Ainsi, les discours produits ne sont pas discutables ; ils s'imposent par leur vérité objective.

Les *savoirs de croyance*, quant à eux, portent sur les évaluations, les appréciations, les jugements que les individus portent sur des phénomènes, des événements et des êtres du monde ainsi que sur la pensée et le comportement de ces derniers. En d'autres termes, les savoirs de croyance portent des jugements sur le monde en attribuant des valeurs à ce dernier.

Contrairement aux savoirs de connaissance qui procèdent par description et explication du monde, les savoir de croyance procèdent par la croyance que l'individu a sur le monde. Dans le cadre des savoirs de croyance, le sujet évalue le monde. Par conséquent, il est évident qu'il y ait plusieurs jugements sur le monde, plusieurs points de vue sur le monde, points de vue où intervient autant la raison que l'émotion. Face à la multiplicité des jugements sur le monde à laquelle l'individu est confronté, ce dernier choisit le jugement qui lui semble logique et vrai. Les jugements sur le monde peuvent en effet faire l'objet de partage ou *a contrario* de confrontation. En d'autres termes, les individus peuvent « partager » un point de vue, un jugement, comme ils peuvent s'en écarter et s'inscrire en opposition à lui. C'est dire que le savoir de croyance possède une fonction identitaire indéniable. Dans le même ordre d'idées, Charaudeau dira : « *Tout jugement (de croyance) est subjectif tout en se fondant sur un partage, ce pourquoi il a en même temps une fonction identitaire* » (2007 : 08).

En somme, si les savoirs de connaissance décrivent et expliquent le monde, les savoirs de croyance évaluent le monde ; ils renferment des systèmes de valeurs dont puisent les individus pour juger la réalité. Les discours de connaissance et de croyance jouent, comme l'expliquent Charaudeau et Maingueneau, un rôle identitaire, autrement dit, ils «*constituent la médiation sociale qui permet aux membres d'un groupe de se construire une conscience de soi et partant une identité collective* » (2002 :504).

Force est de souligner que la frontière qui sépare les savoirs de connaissance et ceux de croyance est «*floue* » et «*difficile à déterminer* » (Charaudeau, 2011 :35). Ainsi, cette frontière est exploitée stratégiquement par certains sujets qui tentent de présenter un savoir de croyance comme un savoir connaissance.

De ce qui précède, il apparaît que du point de vue de l'analyse du discours, quand un locuteur produit un discours, il puise des représentations sociales, de ces savoirs de connaissance et de croyance, qui constituent en fin de compte un *interdiscours*. Cela explique le rapprochement que fait l'analyse du discours entre la notion de *représentation* et d'*interdiscours*.

Dans le même ordre d'idées, Patrick Charaudeau, pour insérer la notion de *représentation* dans le cadre de l'analyse du discours, la redéfinit en *imaginaires socio-discursifs*. Dans ce sens, il dira : «*[...] les représentations sont traitées pour nous en termes « d'imaginaires »* » (Charaudeau, 2011 :35). Mais pourquoi *imaginaires socio-discursifs* ? *Imaginaire* dans la mesure où les représentations donnent du sens au réel selon un principe de cohérence. Sociaux, parce que les représentations circulent au sein d'un groupe social donné. Discursif, enfin, car les représentations se matérialisent par le discours. Pour Charaudeau, en effet, «*le symptôme de l'imaginaire est la parole* » (2007 : 05).

On le voit, les discours matérialisent des représentations sociales, des imaginaires, bref, un interdiscours. La conception de l'imaginaire comme un interdiscours apparaît également chez Kamila Oulebsir pour qui l'imaginaire constitue «*l'arrière plan informationnel de chaque locuteur* » (2011 :03). Bref, dès lors que le locuteur prend la parole, il puise de l'interdiscours que constituent les imaginaires socio-discursifs.

Dans une société donnée, les représentations (d'un phénomène, d'un objet ou d'un individu) peuvent être différentes d'un groupe d'individus à un autre. C'est le cas des thèmes polémiques où deux logiques antagonistes coexistent (Amossy, 2014). Dans cette optique, les sujets impliqués dans l'échange polémique puisent de cet interdiscours que forment les représentations sociales et se positionnent ainsi dans le champ social, plus précisément dans l'espace discursif. Dans ce sens, Maingueneau dira :

Une manière de rendre raison de ces controverses sans issue est de postuler une « inter incompréhension » constitutive, chaque positionnement se définissant par une relation réglée avec d'autres dont se soutient tacitement son identité (Maingueneau 1984) ; ce qui illustrerait la primauté de l'interdiscours (2002 :437-438).

Dans le même ordre d'idées, Fouad Belaid et Karima Ait Dahmane expliquent que :

Les représentations s'inscrivent dans un espace discursif qui oppose deux formations discursives antagonistes. Chaque formation discursive possède ses propres représentations, sa façon de voir le réel, ses régularités. Sur un sujet donné, deux formations discursives et donc deux représentations peuvent s'affronter. Dans un espace discursif, un thème précis peut donner lieu à un discours et à un contre-discours polémique. [...] (2022 :423).

Pour résumer, il faut dire que les représentations sociales constituent une façon de voir le monde, de l'interpréter. Cette conception des représentations sociales, qui est partagée par la philosophie, la sociologie, la psychologie cognitive ainsi que la psychologie sociale, est également partagée par l'analyse du discours. Si la manifestation des représentations sociales peut être discursive ou comportementale, l'analyse du discours se penche sur la matérialisation discursive des représentations sociales. Dans cette optique, les représentations sont redéfinies en *imaginaires socio-discursifs* et apparaissent comme un *interdiscours* dont l'analyse du discours se doit de rendre compte pour déceler les positionnements idéologiques des acteurs langagiers producteurs de discours.

Après avoir défini la notion de « *représentations sociale* » dans le cadre de l'analyse du discours comme un phénomène relevant de l'interdiscours, il convient de préciser le sens d'une autre notion, elle-même constitutive des représentations sociales, à savoir la notion de « *stéréotype* ». En effet, comme l'explique Karima Ait Dahmane, « *les représentations sont évidemment investies par les phénomènes de stéréotypisation. [...] Les stéréotypes sont des constituants des représentations sociales. [...]* » (2020 :35). C'est à cette notion de *stéréotype* que nous consacrerons les prochaines lignes.

3. La notion de stéréotype

Avant d'explicitier le sens de la notion de *stéréotype* en analyse du discours, nous retracerons succinctement l'acception de cette notion en sciences sociales.

3.1. Le stéréotype en sciences sociales

La notion de stéréotype a été introduite dans les sciences sociales, dès 1922, par le journaliste Walter Lippmann qui l'associait aux représentations et aux images mentales (« *pictures in our head* »). Dans cette optique, Amossy et Herschberg Pierrot définissent le stéréotype comme des « *représentations toutes faites, des schèmes culturels préexistants à l'aide desquels chacun filtre la réalité ambiante* » (1997 :26). Le stéréotype constitue à ce titre une façon de voir le réel, de l'interpréter, de le catégoriser et d'agir sur lui.

Le stéréotype, dans le cadre des sciences sociales, apparaît comme une représentation collective figée. Morfaux abonde dans le même sens et définit le stéréotype comme des « *images préconçues et figées, sommaires et tranchées, des choses et des êtres que se fait l'individu sous l'influence de son milieu social* » (1980 :34, cité par Charaudeau et Maingueneau, 2002 :546). Le stéréotype désigne ainsi l'image qui circule dans une communauté donnée sur des êtres ou des objets du monde : l'image de l'Algérien, du Français, de la femme...

Dans le même ordre d'idées, les sciences sociales s'attèlent à préciser les stéréotypes que les groupes sociaux ont d'eux-mêmes et d'autrui. Si le stéréotype est nécessaire à la cognition dans la mesure où il permet « *la catégorisation, la généralisation et la prévision* » (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 547), il est souvent considéré comme néfaste parce qu'il justifie la discrimination sociale.

En fin de compte, le stéréotype est conçu dans le cadre des sciences sociales comme une représentation collective qui oriente les façons de voir, de penser, de sentir et d'agir. Ruth Amossy abonde dans le même sens et pense le stéréotype comme une « *représentation collective constituée par l'image simplifiée d'individus, d'institutions ou de groupes [...] Une image préconçue et figée qui détermine nos manières de penser, de sentir et d'agir* » (2016 :09).

3.2. Le stéréotype en analyse du discours

Le stéréotype en analyse du discours est rapproché de la notion de « *doxa* », de « *préconstruit* » et de « *l'interdiscours* ». C'est ce que nous tenterons d'expliquer dans les lignes qui suivent.

Le stéréotype est l'une des formes que prend la *doxa*, c'est-à-dire le discours social. Il préexiste à la communication et est matérialisé par les partenaires de l'échange. Le *Dictionnaire d'analyse du discours* abonde dans le même sens :

En analyse du discours, il (le stéréotype) constitue avec les topoï ou lieux communs l'une des formes qu'adopte la doxa, ou ensemble des croyances et opinions partagées qui sous-tendent la communication et autorisent l'interaction verbale. Ce savoir de sens commun [...] inclut les évidences des partenaires de l'échange (ce qui, à leurs yeux, va de soi) [...]. (2002 :547).

Le stéréotype est aussi rapproché de l'idéologie et est conçu comme relevant du préconstruit. Ce dernier est défini par Maingueneau comme étant « *ce sur quoi le discours s'appuie et qu'il présente comme allant de soi* » et Maingueneau d'ajouter que le préconstruit « *a une portée plus large que le présupposé, qu'il intègre: par exemple, certains énoncés antérieurs tenus à l'intérieur de la même formation discursive ou dans une formation adverse* » (1996 :67). Ainsi, le stéréotype, dans le discours, manifeste le préconstruit, il actualise une formation discursive, bref, une idéologie. Dans ce sens, Détrie et Perroux soulignent que : « *le stéréotype, qui se définit par sa répétitivité et son haut degré de figement, assure aussi une médiation entre le sujet et l'idéologie, de par sa nature de préconstruit* »(2014 :02).

Dans le même ordre d'idées, Fournier Nguyen Phi Nga souligne que : « *Le stéréotype relève [...] à double titre du préconstruit : au sens où celui-ci désigne une construction syntaxique caractéristique mettant en œuvre du préasserté ; et au sens plus large un type de discours ou de jugement préalable* » (2006 :01).

De ce qui précède, il apparaît que le stéréotype s'inscrit dans l'interdiscours qu'il matérialise discursivement. C'est la raison pour laquelle l'analyse du discours rapproche la notion de stéréotype avec celle d'interdiscours. Charaudeau et Maingueneau abondent dans le même sens :

Le stéréotype et les phénomènes de stéréotypie se rattachent dès lors au dialogisme généralisé mis en lumière par M. Bakhtine et repris dans les notions d'intertexte et d'interdiscours. Tout énoncé reprend et répond nécessairement à la parole de l'autre, qu'il inscrit en lui ; il se construit sur du déjà-dit et du déjà-pensé qu'il module et, éventuellement, transforme (2002 :549).

Dans le même ordre d'idées, Karima Ait Dahmane, tout en expliquant le rôle des stéréotypes dans la construction des discours, souligne leur inscription dans l'interdiscours : « [...] *Toute énonciation prend appui sur le dire d'autrui et que les stéréotypes- énonciations déjà là fournies par l'interdiscours- forment un point de passage obligé à la construction de tout discours. [...]* » (2007 :02).

Le stéréotype permet, on le voit, une économie cognitive dans la mesure où il permet à l'énonciateur de catégoriser le réel en faisant appel à des représentations déjà-là, préconstruites (Détrie et Perroux, 2014 :02). Dans la même veine, Karima Ait Dahmane explique que « [...] les stéréotypes sont nécessaires à toute activité cognitive car ce sont des structures de pensée, des cadres interprétatifs pré-organisés. Ils apparaissent, pour emprunter l'expression de Ruth Amossy, comme « la forme emblématique du déjà-dit » » (2007 : 02).

Cette économie cognitive que permet le stéréotype s'explique aussi par son caractère « simplificateur ». Autrement dit, le stéréotype constitue une vision simplifiée de la réalité, inscrite dans une formation discursive donnée, que le locuteur convoque dans son discours (Détrie et Perroux, 2014 :02).

Enfin, force est de souligner que le stéréotype possède une fonction argumentative. Ruth Amossy, dans la perspective de l'analyse de *l'argumentation dans le discours*, explique que le stéréotype permet de communiquer et d'agir sur l'allocutaire. Il est donc un moyen de la parole efficace, un moyen d'argumentation (Amossy, 2002 : 548).

En fin de compte, il apparaît que le stéréotype est un phénomène à la fois cognitif et linguistique. C'est une représentation sociale qui puise de la doxa, du préconstruit et plus généralement de l'interdiscours. Il permet de catégoriser le réel et de le simplifier. Il joue un rôle dans la communication et dans la construction du discours. Il possède une fonction argumentative.

La figure de l'Emir Abdelkader a depuis toujours fait l'objet de stéréotypes qui s'opposent compte tenu de leur appartenance à des formations idéologiques antagonistes. Ainsi, schématiquement, l'Emir est catégorisé chez les uns comme « *un héros de la nation* » et chez les autres comme « *un ami de la France* ». La notion de stéréotype s'avère donc pertinente pour l'analyse de notre corpus dans la mesure où elle nous permettra de déceler les stéréotypes que les participants à la polémique étudiée mobilisent pour valoriser ou dévaloriser l'Emir Abdelkader en fonction des positionnements idéologiques qu'ils soutiennent.

Après avoir défini la notion de *représentation sociale* en analyse du discours, définition que nous avons complétée par celle de la notion de *stéréotype*, nous traiterons dans ce qui suit d'un acte de langage à même de rendre compte des représentations des acteurs langagiers impliqués dans la polémique que nous allons étudier, à savoir l'acte de nommer, autrement dit « *la nomination* ».

4. La nomination

Pour les praxématiciens, ce sont les « *praxis* », c'est-à-dire nos expériences avec le monde, qui permettent de catégoriser ce dernier. En effet, comme le soulignent Détrie, Siblot et Vérine : « [...] *les expériences sur le monde conduisent à une analyse du réel, auquel vient se substituer l'outil linguistique* » (2001 : 48). On peut ainsi constater que la catégorisation s'opère à travers le langage, notamment à travers la « *nomination* » qui utilise le « *praxème* » comme instrument. Dans le même ordre d'idées, Siblot écrit : « *la nomination est un acte de catégorisation, une praxis qui est simultanément sociale et linguistique* » (Idem, 2005).

Il ne faut pas confondre la « *nomination* » et la « *dénomination* ». La première renvoie à l'acte de nommer, la seconde au résultat de cet acte. La dénomination apparaît alors comme la conséquence de la nomination. Dans le même ordre d'idées, le dictionnaire « *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique* » précise que : « *le métalangage analytique a-t-il intérêt à souligner la valeur processuelle de la nomination, celle d'un acte de langage saisi dans la dynamique de son effectuation et à le différencier de l'aspect résultatif de la dénomination* » (Ibid., 2005). On le voit, si la nomination est un processus, la dénomination en est le résultat.

La nomination, comme un acte de catégorisation, est l'acte par lequel le locuteur nomme en discours. L'acte de nommer produit donc du sens en discours, il actualise les unités lexicales, c'est la raison pour laquelle il faut l'aborder en tenant en compte de ses relations cotextuelles, contextuelles et interdiscursives. Il apparaît que la nomination est inséparable de l'actualisation et partant du discours (Ibidem, 2006).

Le nom en tant que catégorie grammaticale ne peut aucunement dénommer l'essence des êtres et des choses. Le nom ne dit pas le réel, il dit les représentations que l'on a du réel. Dans cette optique, Paul Siblot écrit :

Ce que le nom exprime apparaît comme la seule chose qu'il puisse dire : les rapports du locuteur à la chose. Le nom ne saurait nommer l'objet « en soi » et ne peut délivrer que la représentation que nous nous en faisons ; il dit ce qu'est l'objet « pour nous », dit nos rapports à son égard. Et ce sont ces derniers qui fondent le sens inscrit dans le nom que nous lui assignons (1997: 52-53).

Dans le même ordre d'idées, Harig Fatima Zohra explique que :

Les langues ne désignent pas un réel en soi, en son essence, mais pour nous, selon des visées pratiques que déterminent des facteurs culturels, sociaux, contextuels. Et le lexique n'est pas une nomenclature de dénominations qui désigneraient les mêmes êtres et les mêmes

objets à travers le monde, le temps, les milieux sociaux. Il est l'addition d'actes de paroles conjoncturels, d'actes de nomination, autrement dit d'actualisations praxémiques dans lesquels s'expriment des points de vue par définition relatifs (2021 :65).

Nommer un objet, c'est dans le même temps se positionner par rapport à ce dernier, autrement dit en donner un point de vue. La nomination exprime donc le positionnement du locuteur par rapport à l'objet nommé. Ce positionnement se fait par rapport aux positionnements des autres locuteurs qui nomment différemment ou pareillement l'objet. Toute nomination est ainsi « *l'expression d'un positionnement au sein de la communauté parlante, dans son espace discursif. C'est là que se manifeste le dialogisme de la nomination* » (Détrie, Siblot, Vérine, 2001 : 207).

Dans le même ordre d'idées, Siblot écrit : « [...] *nommer ce n'est pas seulement se placer à l'égard de l'objet, c'est aussi prendre position à l'égard d'autres dénominations du même objet, à travers lesquels des locuteurs prennent également position. C'est en conséquence se situer par rapport à eux. [...]* » (1997 :57).

Toujours dans la même optique, Karima Ait Dahmane explique que : « *celui qui nomme assigne du même coup une place au nommé : par cet acte, il l'assimile, le rejette, le disqualifie, le valorise ou le dévalorise selon les cas* » (2020 :35).

Pour résumer, nous pouvons dire que la nomination est un acte de langage qui permet de catégoriser le réel. Elle est à saisir dans la dynamique de son actualisation en discours. En nommant, le locuteur dit son rapport à l'objet, sa représentation de ce dernier et corrélativement il se positionne par rapport aux autres points de vue à l'égard de cet objet. A ce titre, la nomination matérialise un positionnement idéologique dans un espace discursif et puise de l'interdiscours dont rend compte le dialogisme de la nomination.

Le dialogisme de la nomination, comme rappel et actualisation des nominations précédentes en fonction des positionnements idéologiques, est inséparable de la notion de *mémoire discursive* qui enregistre ces nominations et partant ces positionnements. C'est de cette notion qu'il sera question dans les prochaines lignes.

5. La notion de mémoire discursive

La notion de *mémoire discursive* a été proposée par le Groupe de Recherche en analyse du discours (Grenoble 2) au début des années quatre vingt. Mais, c'est dans la thèse de J. J. Courtine portant sur le discours communiste adressé aux chrétiens que cette notion paraît la plus élaborée. La notion de mémoire discursive est née de la rencontre entre la philosophie

(Foucault), l'histoire (Braudel), l'idéologie (Althusser) et la théorie du discours (Pêcheux) (Moirand, 2007 :03).

La notion de mémoire discursive en analyse du discours est étroitement liée à celle d'*interdiscours* et de *formation discursive*. Elle rappelle des énoncés ou des mots déjà tenus dans des formations discursives. Dans ce sens, Courtine écrit : « [...] *La notion de mémoire discursive concerne l'existence historique de l'énoncé au sein de pratiques discursives réglées par des appareils idéologiques [...]* » (1981 : 52-53). Toujours dans le même ordre d'idées, Lecomte souligne que :

[...] des recherches contemporaines (Foucault, de Certeau) ont mis l'accent sur l'hétérogène, sur l'existence parfois contradictoire de l'objet discursif (Courtine), sur les phénomènes d'incise, de discours transverse (Pêcheux), d'interdiscours [...] axe vertical où viennent interférer des discours déjà tenus, des discours antagonistes ou des discours voisins, axe enfin où on s'autorise à localiser une mémoire, en entendant par là [...] ce qui se trouve et demeure en dehors des sujets, dans les mots qu'ils emploient [...] (1981 : 71).

On le voit, la notion de mémoire discursive apparaît comme synonyme d'*interdiscours* et montre que toute production langagière fait circuler des formulations antérieures, du déjà-dit, du déjà énoncé. Dans la même optique, Courtine souligne que l'effet de la mémoire discursive peut être saisi en constituant « *un domaine de mémoire* », c'est-à-dire un « *ensemble de séquences discursives qui préexistent à la séquence de référence, visant à analyser les « effets de rappel, redéfinition, transformation, mais aussi les effets d'oubli, de rupture, de dénégaration du déjà-dit* » (Courtine : 1981, 56).

Pour la praxématique, la nomination et la catégorisation des objets ou des personnes activent une mémoire discursive et rappellent des positionnements idéologiques et des propos déjà tenus. On le voit, le *dialogisme de la nomination* est inséparable de la mémoire discursive. Dans ce sens, Paul Siblot écrit :

La possibilité de percevoir des « voix » dans les mots tient à une mémoire discursive qui enregistre, en même temps que des points de vue, les positions interdiscursives de ceux qui les expriment. Au delà d'un sens abstrait, logique, impersonnel, « désincarné » enregistré par le dictionnaire, des éléments de l'énonciation et du contexte, liés à l'acte de parole que constitue la nomination sont mémorisés et sont susceptibles d'être réactivés lors de l'actualisation du terme (2001 : 16).

On le voit, les mots sont dotés d'une mémoire qui enregistre des prises de position tenues par des locuteurs. La mémoire discursive se souvient ainsi des nominations antérieures,

nominations que le locuteur active en fonction de la formation discursive à laquelle il appartient. Dans le même ordre d'idées, Paul Siblot, mettant en lien le dialogisme de la nomination et la mémoire discursive, souligne que :

L'actualisation d'un praxème porte sur des programmes de sens capitalisés en langue, à partir de discours déjà tenus en situation par des locuteurs qui exprimaient leur point de vue et une prise de position. La mémoire discursive dont la langue conserve la trace dans les champs sémantiques que répertorie la lexicographie, comporte aussi celle des locuteurs et leur positionnement, sous forme d'une référence parfois individualisée, mais plus souvent sous celle plus abstraite du positionnement de problématiques scientifiques, théoriques, idéologiques (2001 :86).

De ce qui précède, il apparaît que la notion de *mémoire discursive* est étroitement liée à celle d'*interdiscours*. Elle rend compte du fait que toute production discursive fait appel à des mots, des formulations, des nominations, des énoncés..., tenus antérieurement par d'autres locuteurs. La mémoire discursive est activée par le sujet parlant dès lors qu'il fait appel à un mot, expression, énoncé, tenus précédemment par d'autres acteurs langagiers au sein des formations discursives. Quand un locuteur active une mémoire discursive dans son discours, il se positionne dans l'espace discursif opposant deux formations discursives concurrentes.

Après avoir explicité les notions de « *représentation* », de « *stéréotype* », de « *nomination* » et celle de « *mémoire discursive* » qui s'inscrivent dans l'interdiscours et permettent de rendre compte des positionnements idéologiques des sujets parlants, nous allons dans le même ordre d'idées abordé les notions d'*identité* et d'*altérité* dont la *dialectique du même et de l'autre* permet de rendre compte.

6. Identité et altérité ou la dialectique du *même* et de l'*autre*

D'un point de vue philosophique, l'identité est « *ce qui permet au sujet de prendre conscience de son existence qui se constitue à travers la prise de conscience de son corps [...], de son savoir [...], de ses jugements [...], de ses actions [...]* » (Charaudeau, 2009 :01). Elle apparaît donc comme inséparable de la prise de conscience de soi.

Toutefois, comme l'explique Benveniste, « *la conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste [...]* » (1974 :260). C'est dire que l'altérité est définitoire de l'identité. D'un point de vue philosophique, l'altérité sert en effet à :

Définir l'être dans une relation qui est fondée sur la différence : le moi ne peut prendre conscience de son être-moi que parce qu'il existe un non-moi qui est autre, qui est différent. Il s'oppose alors au concept d'identité qui signifie que la relation entre deux êtres est conçue sur le mode du même (Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 32).

On le voit, l'altérité est ce qui s'oppose à l'identité et c'est elle qui définit cette dernière. Dans le même ordre d'idées, Paul Ricoeur met en relation l'altérité avec l'identité (qu'il appelle « l'ipséité ») de sorte que l'altérité « puisse être constitutive de l'ipséité elle-même » (1990 :13, cité par Charaudeau, 2002 :32).

Dans la même veine, Karima Ait Dahmane souligne que la notion d'altérité : « est indissoluble de celle d'identité, elle apparaît comme équivalent à différence, dissimilitude, dissemblance et opposition. [...]. Altérité s'oppose à identité, ipséité, mêmeté, similitude, ressemblance, égalité ou équivalence [...] » (2020 :34).

Les notions d'identité et d'altérité permettent de rendre compte des différences sociales, idéologiques, politiques, religieuses, ethniques... En effet, l'altérité est liée à « la reconnaissance de l'autre dans sa différence qu'elle soit ethnique, sociale ou religieuse. Elle doit être comprise sur la base d'une division entre « Soi » et l'Autre ou entre « nous » et « eux » » (Idem.).

De ce qui précède, la notion d'identité apparaît comme inséparable de celle d'altérité vis-à-vis de laquelle elle se définit. Cette vision de l'altérité comme condition *sine qua non* pour la constitution de l'identité est partagée par l'analyse du discours. En effet, comme l'explique Joëlle Constanza, en analyse du discours : « la notion d'identité est associée au principe d'altérité qui pose le fait qu'il n'y a pas de conscience de soi sans conscience de l'autre et que c'est en prenant conscience de l'autre que nous posons notre propre existence » (2020 :03).

Dans la même perspective, l'espace discursif, qui se définit par l'affrontement de deux positionnements idéologiques, illustre ce couple (identité/altérité). En effet, le positionnement idéologique d'un sujet parlant se définit par opposition à un autre positionnement idéologique qui définit son identité. A ce titre, les notions d'identité et d'altérité apparaissent d'un point de vue discursif, comme inséparable des notions d'interdiscours et de subjectivité dans le discours. Comme le précise Karima Ait Dahmane, l'altérité est « [...] une approche philosophico-anthropologique qui intègre d'un point de vue linguistique les concepts d'hétérogénéité énonciative, de dialogisme, de subjectivité dans les discours » (2020 :34).

Comme on vient de le voir, les notions d'identité et d'altérité permettent de rendre compte des positionnements idéologiques antagonistes qui s'affrontent et se définissent

mutuellement. Dans la même perspective, Ali Sassane explique que, dans un espace discursif « *se manifeste le positionnement politique et idéologique du « même » et de l' « autre »*. [...] *L'espace discursif du « même » et de l' « autre » est susceptible de nous révéler les stratégies discursives employées, les représentations idéologiques et le positionnement* » (2020 :92).

De ce passage se dégage une autre notion à même de rendre compte du couple identité-altérité et partant des positionnements idéologiques qui s'affrontent dans un espace discursif, à savoir la notion de « *dialectique du même et de l'autre* ». Cette dernière renvoie, comme l'explique Paul Siblot, « [...] *au processus d'inclusion/exclusion des traits dans une catégorisation nominale, et dans le découpage correspondant opéré sur la réalité*. [...] » (1995 : 177).

Dans la même optique, Karima Ait Dahmane explique que : « *la construction du sens et la dialectique du Même et de l'Autre s'efforcent d'étudier l'activité de représentation comme faisant partie des modèles discursifs désormais nécessaires pour construire un système d'interprétation du monde ou d'attribution du sens* » (2020 :35).

On le voit, la dialectique du *même* et de l'*autre* renvoie à la dialectique *identitaire* du même et de l'autre et donc aux représentations, aux positionnements idéologiques du même et de l'autre. Ainsi, comme l'explique Siblot, le sujet parlant « *se construit et s'inscrit dans sa parole selon cette dialectique du même et de l'autre et dessine constamment un espace variable des mêmes où il s'engage et simultanément un espace des autres dont il se dégage* » (1998 :05, cité par Sassane, 2020 :91).

Dans le cadre de notre travail, nous essayerons de dégager les représentations de l'*altérité*, en l'occurrence de l'Emir Abdelkader, représentations qui dépendent des positionnements idéologiques des protagonistes de la polémique dont la dialectique du *même* et de l'*autre* rend compte. En effet, comme l'explique Karima Ait Dahmane, « *les désignations et les représentations se rapportent plus ou moins directement à des positions de groupes d'opinion en conflit les uns par rapport aux autres. Elles sont utiles pour déterminer les éléments pertinents de l'Altérité* [...] » (2020 :35).

La connaissance de la figure de l'Autre passe donc nécessairement par l'analyse des représentations que les groupes d'opinions s'en font. Karima Ait Dahmane abonde dans le même sens et écrit : « [...] *Connaitre [...] l'autre passe par les représentations historicisées, socialisées, idéologisées que l'on s'en fait* » (Idem, 46). Dans cette optique, Paul Siblot souligne que : « *les mots que nous utilisons proviennent des discours qui ont en fait usage avant nous. Ils conservent une mémoire discursive qui les enregistre et leur associe des prises de positions des locuteurs* » (Cité par Ait Dahmane, 2020 :46).

En fin de compte, les notions d'identité et d'altérité, dont rend compte la *dialectique du même et de l'autre* proposée par la praxématique, renvoient en analyse du discours aux positionnements idéologiques qui s'affrontent dans un espace discursif. La notion de *dialectique du même et de l'autre* nous permettra de rendre compte des différentes figures associées à l'*Autre*, en l'occurrence à l'Emir Abdelkader, dans les textes de notre corpus.

Conclusion partielle

Dans le cadre de ce chapitre, nous avons fait un état de la question de la notion de « *représentation sociale* » en philosophie, en sociologie, en psychologie cognitive et enfin en psychologie sociale. Nous avons par ailleurs précisé la structure des représentations sociales (noyau central et éléments périphériques) ainsi que les fonctions qu'elles remplissent à savoir la fonction de *savoir*, d'*identité*, d'*orientation* ainsi que la fonction *justificatrice*. Nous avons par la suite abordé la notion de *représentation sociale* en sciences du langage et plus précisément en analyse du discours. Nous avons précisé que dans le cadre de cette dernière, les représentations sociales sont redéfinies en *imaginaires sociodiscursifs* et apparaissent comme un *interdiscours* dont l'analyste du discours rend compte pour dégager les positionnements idéologiques des locuteurs.

Dans la mesure où les représentations sont investies par les « *stéréotypes* », nous nous sommes aussi penché sur cette notion. Nous avons précisé l'acception que les sciences sociales accordent à cette notion à savoir une « *représentation collective figée* » avant de définir cette notion dans le cadre de l'analyse du discours. Cette dernière rapproche le stéréotype de la « *doxa* », du « *préconstruit* » et globalement de « *l'interdiscours* ». Le stéréotype permet de catégoriser le réel et de le simplifier. Il possède aussi une fonction argumentative.

Les représentations des locuteurs, et donc leurs positionnements, peuvent être saisis dans le discours par l'analyse de l'acte de langage que constitue la « *nomination* ». Nous avons donc défini ce concept proposé par la praxématique et expliqué que cet acte de langage permet au locuteur de catégoriser le réel. Grâce à la nomination, le locuteur matérialise son positionnement dans un *espace discursif*. Nous avons enfin précisé que la nomination puise de l'interdiscours dont rend compte le *dialogisme de la nomination*.

Le « *dialogisme de la nomination* » en tant que rappel et actualisation de nominations antérieures est indissociable de la notion de « *mémoire discursive* » qui *enregistre* ces

nominations, et partant, les positionnements idéologiques auxquels elles sont associées. Nous avons donc défini cette notion et précisé son rapprochement avec la notion d'*interdiscours*.

Après avoir précisé le sens des notions de représentations sociale, de stéréotype, de nomination (catégorisation) et de mémoire discursive, notions que l'*interdiscours* englobe, et qui renseignent sur les positionnements idéologiques des sujets parlants, nous avons abordé les notions d'« *identité* » et d'« *altérité* » dont la « dialectique du *même* et de l'*autre* », proposée par la praxématique, rend compte. Cette *dialectique* permet de dessiner un *espace discursif* où le *même* et l'*autre* s'affrontent laissant apparaître les stratégies discursives employées, les représentations idéologiques et les positionnements.

Si dans le cadre des chapitre (2) et (3) de cette partie nous avons défini les notions théoriques qui nous permettront de rendre compte de notre corpus et de déceler les stratégies discursives mises en œuvre par les protagonistes de la polémique pour minimiser ou mettre en valeur l'Emir Abdelkader, le chapitre qui suit sera consacré au « *discours médiatique* », dans la mesure où notre corpus est composé de chroniques et d'interviews journalistiques qui en relèvent.

Chapitre 4 : Le discours médiatique à l'ère du socionumérique

Introduction partielle

Le discours médiatique à l'ère du socionumérique investit l'espace numérique et adopte le dispositif que ce dernier lui impose. Les réseaux socionumériques, à l'instar de Facebook, deviennent alors un espace de prédilection pour les productions initialement réservées à la sphère médiatique, comme c'est le cas pour *la chronique*. En effet, bien qu'initialement publiée dans des journaux, cette dernière est désormais également diffusée sur le réseau social Facebook. C'est le cas de nombreuses chroniques présentes dans notre corpus, aux cotés des chroniques journalistiques.

Dans la mesure où notre corpus de textes est principalement composé de « *chroniques* », auxquelles s'ajoutent deux « *interviews journalistiques* » rapportées dans la presse, en d'autres termes, dans la mesure où notre corpus est constitué de ces deux genres relevant du discours médiatique, nous allons, dans le cadre de ce chapitre, définir le « *discours médiatique* » (et son contrat) ainsi que « *le discours journalistique* », avant de préciser ce que sont la *chronique* et l'*interview journalistique*. Mais avant ce faire, nous allons préciser la manière avec laquelle nous aborderons les chroniques « *numériques* » qui constituent en partie notre corpus.

En effet, si les chroniques numériques (publiées sur Facebook) composant notre corpus relèvent de fait de ce que Marie Anne Paveau appelle le *discours numérique* qui désigne : « *l'ensemble des productions verbales élaborées en ligne, quels que soient les appareils, les interfaces, les plateformes ou les outils d'écriture* » (2017 :08), nous tenons à préciser d'emblée que, pour l'analyse de ces chroniques sur Facebook, nous n'allons pas mobiliser le cadre théorique et méthodologique proposé par l'Analyse du Discours Numérique (ADN), que Paveau définit comme :

la description et l'analyse du fonctionnement des productions langagières natives d'internet, et plus particulièrement du web 2.0, dans leurs environnements de production, en mobilisant à considération égale les ressources langagières et non langagières des énoncés élaborés. On appelle natives les productions élaborées en ligne, dans les espaces d'écriture et avec les outils proposés par internet, et non portées après numérisation d'espaces scripturaux et éditoriaux prénumériques aux espaces numériques connectés. L'analyse du discours numérique met en place des dispositifs méthodologiques et théoriques qui puissent rendre compte du fonctionnement spécifique des discours natifs d'internet. [...] (Idem, 27).

Autrement dit, bien que les chroniques numériques de notre corpus soient des productions élaborées en lignes, des productions « *natives* » donc, seule leur dimension « *discursive* » nous intéresse dans le cadre de notre étude, indépendamment de

l'environnement « *numérique* » qui les a vues naître. À ce titre, le cadre théorique proposé par l'analyse du discours, que nous avons présenté *supra*, sera suffisant pour rendre compte de ces chroniques, considérées comme des « discours ».

Dans ce contexte, il ne sera pas question de recueillir ces chroniques par le procédé « *capture d'écran* » (la longueur des textes de certaines chroniques ne nous permet pas de le faire, cela étant dit en passant). Ce procédé permet de capturer l'écrit « *natif du web* » dans son environnement « *technologique* ». Cependant, nous recueillerons notre corpus de « textes » par le procédé « *copier-coller* » qui, comme l'explique Marccocia, « *favorise la reproduction littérale* » (2016 :89). Autrement dit, ce procédé nous permettra d'extraire fidèlement et donc sans modification du propos, les textes composant notre corpus, indépendamment de son environnement « *numérique* ».

Si, comme expliqué précédemment, la dimension « *technologique* » de la chronique n'intéresse pas notre étude et que seule sa dimension « *discursive* » nous intéresse (rappelons au passage que nous travaillons sur une « *polémique interdiscursive* »), ajoutons que le choix d'aborder uniquement la dimension « *discursive* » de la chronique, indépendamment de sa dimension « *numérique* », s'explique aussi par la constatation qu'à ce jour, aucune théorie spécifique n'a été élaborée pour l'analyse de la chronique en tant que « *genre numérique* ». Ce point fera l'objet d'une recherche future.

Cela étant dit, dans la mesure où nous travaillons sur des textes relevant de deux genres d'information médiatique (la chronique et l'interview journalistique), nous allons définir, dans ce qui suit, le *discours médiatique* et son « *contrat* », puis le *discours journalistique*, avant d'aborder la définition de la *chronique* et l'*interview journalistique*.

1. La définition du discours médiatique

Le discours médiatique, en tant que discours produit ou véhiculé par les médias tels que la presse, la télévision, la radio et l'internet, constitue un moyen essentiel par lequel la société reçoit, interprète et communique des informations. Il englobe un large éventail de contenus, incluant des savoirs, des connaissances, des informations, des idées, des croyances, des idéologies, des stéréotypes, des normes sociales et culturelles...

Les discours médiatiques dictent les sujets sur lesquels nous devons porter notre attention, définissant ainsi l'agenda public et politique. Ils orientent nos façons de penser, influencent nos émotions, transforment nos représentations, agissent sur nos actions.

Le discours médiatique obéit à ce que Patrick Charaudeau (2000 :01) appelle le « *contrat de communication* » médiatique. Ce dernier constitue la base de tout discours médiatique. C'est de ce contrat qu'il sera question dans ce qui suit.

2. Le contrat médiatique

Avant de définir le *contrat médiatique*, nous examinerons d'abord la notion de *situation de communication*. En effet, c'est la reconnaissance des éléments constitutifs de la situation de communication qui détermine le *contrat de communication*. Mais qu'est-ce qu'on entend par situation de communication ?

Tout acte de communication naît et prend sens dans une *situation de communication*. Celle-ci, explique Charaudeau (2000 :01), se définit par la réponse apportée aux questions suivantes :

-« *On communique pour quoi dire ?* » dont la réponse définit la visée ou le but de tout acte de communication.

-« *Qui communique avec qui ?* » dont la réponse détermine l'identité des partenaires de la communication.

-« *On est là pour communiquer à propos de quoi ?* » dont la réponse renvoie au thème de l'échange.

-« *Dans quelles circonstances communique-t-on ?* » : ces dernières renvoient aux conditions matérielles et physiques dans lesquelles se déroule la communication.

La situation de communication, explique Charaudeau, « *constitue un cadre de contraintes dont devront tenir compte les partenaires de l'échange faute de quoi il n'y aurait pas d'intercompréhension possible* » (Idem.). Les partenaires de l'échange reconnaissent les termes de la situation de communication (la finalité de l'échange, leur identité, le thème de l'échange et enfin les circonstances matérielles et physiques dans lesquelles se déroule l'échange). Ils obéissent ainsi à ce que Charaudeau nomme le contrat de communication. Ce dernier renvoie en effet à :

[...] *L'ensemble des conditions dans lesquelles se réalise tout acte de communication (oral ou écrite). Il est ce qui permet aux partenaires d'un échange langagier de se reconnaître l'un l'autre avec les traits identitaires qui les définissent en tant que sujets de cet acte [...] de reconnaître la visée de l'acte qui les surdétermine [...], de s'entendre sur ce qui constitue l'objet thématique de l'échange [...] et de considérer la pertinence des contraintes matérielles qui déterminent cet acte [...]* (Charaudeau, 2002 :140-141).

Dans le même ordre d'idées, Remili Nadir explique que le contrat de communication implique que : *« les deux partenaires de l'échange langagier (à l'oral ou à l'écrit) se reconnaissent réciproquement dans leurs rôles. Faute de quoi un malentendu pourrait se produire »* (2022 :158).

La situation et le contrat de communication étant définis, nous passons maintenant à la définition du contrat de communication « médiatique ». D'abord, Patrick Charaudeau explique que la communication médiatique met en lien deux instances : une « instance de production » et une « instance de réception » :

On pourrait penser que l'instance de production doit avoir un double rôle de pourvoyeur d'information, puisqu'elle doit faire savoir, et de déclencheur du désir de consommer ces informations, puisqu'elle doit capter son public. L'instance de réception, de son côté, devrait manifester son intérêt et/ou son plaisir à consommer de telles informations (2011 : 58).

Ce passage permet de souligner, en plus de l'identité des partenaires de l'échange, la finalité du discours médiatique : une *finalité d'information* et une autre de *captation*. La visée d'information consiste à transmettre au citoyen, à l'autre, une information, un savoir qu'il ignorait. Cette visée est inséparable de l'« enjeu de crédibilité ». Pour être crédibles, les médias recourent à des procédés dont l'objectif est de garantir la véracité de l'information donnée. Dans le même ordre d'idées, Patrick Charaudeau écrit :

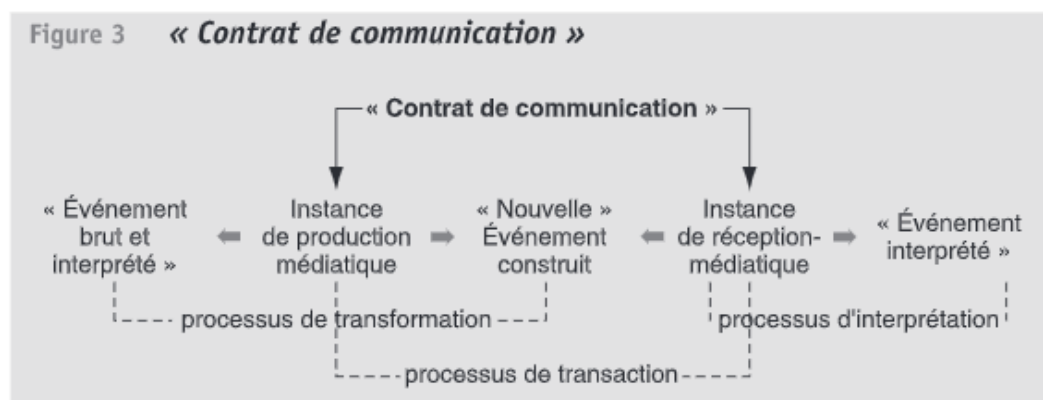
[...] Les médias usent de procédés qui tendent à garantir le vrai de différents points de vue : en authentifiant les faits, à l'aide de documents, de pièces à conviction et de l'image qui donne l'impression que « la réalité, c'est ce qui est montré » ; en reconstruisant les faits passés à l'aide de témoignages et de documents divers susceptibles de présenter la réalité comme vraisemblable ; en révélant ce qui est tenu caché à l'aide d'interviews et d'enquête, de débats contradictoires ; enfin, en expliquant, c'est-à-dire en tentant d'apporter la preuve de ce qui est dit. Ainsi, on voit que les médias ont à résoudre un problème de crédibilité. [...] (2000 : 01).

La visée de *captation*, quant à elle, est tournée vers l'instance de réception qu'il convient de capter. En effet, le discours médiatique cherche à capter le maximum de téléspectateurs, d'auditeurs ou de lecteurs. En d'autres termes, le discours médiatique cherche à augmenter son lectorat ou son audimat. Cette logique de la captation à laquelle obéit le discours médiatique est liée à « la dramatisation ». En effet, pour satisfaire à la visée de captation, « les médias utilisent, chacun à sa façon, des types de procédés de scénarisation du

réel qui tendent à présenter les événements du monde de façon dramatique, en s'appuyant sur les croyances populaires et les émotions collectives » (Idem, 02).

Pour ce qui est du « *propos* » du discours médiatique, ce dernier parle de ce qui se passe dans le monde, dans l'espace social et démocratique. En d'autres termes, « *les thématiques du discours médiatique sont d'ordre social. Il s'agit en effet de thèmes se rapportant à l'actualité, aux événements sociaux, aux affaires d'intérêt public, etc.* » (Belaid, 2015 : 06). Pour illustrer ce point, la figure de l'Emir Abdelkader, la laïcité, le Hirak, l'affaire Benalla, la mort de Hocine ait Ahmed, la réforme des retraites...en sont des exemples éclairants.

Force est de préciser que le discours médiatique ne communique pas la réalité à « *l'état brut* », mais elle communique une réalité construite. Dans le même ordre d'idées, Charaudeau dira : « *ce n'est jamais la réalité à l'état brut qui est communiquée, mais une construction de celle-ci* » (2000 :02). Ce processus de production du sens par les médias est illustré par le schéma ci-après proposé par Patrick Charaudeau (2011 :94) :



Pour l'instance médiatique, le « *processus de transformation* » consiste à transformer un événement qui se présente à l'état brut en une « *nouvelle* », c'est-à-dire en un événement « *construit* ». Ce processus dépend d'un autre processus, « *le processus de transaction* », qui consiste à construire l'événement, la nouvelle donc, en fonction de l'instance de réception. Autrement dit, le processus de transaction consiste à construire la nouvelle en fonction de la manière dont l'instance médiatique imagine l'instance de réception. Cette dernière à son tour se chargera de la mission d'*interpréter* la nouvelle.

Après ces considérations relatives au discours et au contrat médiatiques, nous passons à la définition du discours *journalistique*, une définition qui s'avère incontournable dans la mesure où notre corpus de textes relève de genres journalistiques à savoir la *chronique* et l'*interview journalistique*.

3. Le discours journalistique

Le discours journalistique est un genre de discours qui relève du discours médiatique. Il cherche à transmettre des informations aux lecteurs (articles d'information) sur des faits d'actualité, comme il peut commenter les faits et les événements, exprimer un avis sur un sujet (articles d'opinion). Dans le premier cas, l'énonciation est « objective » alors que dans le second cas, elle est « subjective ». Le discours journalistique s'adresse à un public large et traite des thématiques sociales, politiques, économiques, culturelles, historiques, etc.

Le discours journalistique (écrit) relève de la presse écrite, dont Patrick Charaudeau illustre les caractéristiques en ces termes :

La presse est essentiellement une aire scripturale, faite de mots, de graphique, de dessins et parfois d'images fixes, sur un support papier. Cet ensemble inscrit ce média dans une tradition écrite qui se caractérise essentiellement par : un rapport distancié entre celui qui écrit et celui qui lit, du fait de l'absence physique de l'instance d'émission et de l'instance de réception, l'une vis-à-vis de l'autre ; une activité de conceptualisation de la part des deux instances pour se représenter le monde, ce qui produit des logiques de production et de compréhension spécifiques, un parcours oculaire multi-orienté de l'espace d'écriture qui fait que ce qui a été écrit reste comme une trace sur quoi on peut constamment revenir : celui qui écrit pour rectifier ou effacer, celui qui lit pour remémorer ou recomposer sa lecture (2005 :92-93).

Le discours journalistique se caractérise par ailleurs par son hétérogénéité, c'est-à-dire par la présence de plusieurs voix. Cette hétérogénéité se manifeste, entre autres choses, par le biais du discours rapporté. Evoquant cette hétérogénéité constitutive du discours journalistique, Sophie Moirand souligne que : « *le texte journalistique devient alors une mosaïque de voix, constituée d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité [...]* » (2007 : 85).

Aujourd'hui, les articles de presse, en plus d'être publiés dans des journaux en version papier, sont publiés dans les sites web des journaux en question. C'est dire que le discours journalistique a investi la sphère numérique et s'est adapté aux évolutions du monde. Certaines chroniques ainsi que les interviews journalistiques, qui composent en partie notre corpus, sont ainsi extraites des sites web des journaux qui les ont publiées.

Le texte journalistique prend plusieurs formes, autrement dit, il investit plusieurs genres de discours. En effet, comme l'explique Y. Agnès, « *les genres journalistiques, c'est-à-dire les différentes manières de rédiger un article, sont l'un des points forts de l'écriture de presse [...]* » (2009 :200). C'est de cette notion de « genre » qu'il sera question dans les

prochaines lignes avant de déboucher sur la définition des deux genres journalistiques que constituent la « *chronique* » et l'« *interview journalistique* ».

4. La notion de genre de discours d'information médiatique

Dans ce qui suit, il sera question de présenter les éléments constitutifs des genres de l'information médiatique avant d'aborder la typologie des genres d'information médiatique proposée par Charaudeau. Ce cheminement est essentiel, car il permettra au lecteur de saisir les caractéristiques qui définissent la chronique et l'interview en tant que genres.

4.1. Éléments constitutifs des genres d'information médiatique

Pour Patrick Charaudeau (2011 :172), dont les travaux ont porté sur les discours médiatiques et politiques, la notion de genre de discours (non littéraires) est synonyme de genre textuel ou de classe textuelle. Pour lui, les genres d'information constituent le résultat d'un entrelacement entre quatre éléments, à savoir : un type *d'instance énonciative*, un type de *mode discursif*, un *type de contenu* et un *type de dispositif*. Ces quatre éléments sont inséparables du contrat de communication qui constitue le cadre de référence.

Le type *d'instance énonciative* renvoie à l'origine du sujet parlant et à son degré d'implication. Le sujet peut en effet se trouver dans le média lui-même à l'instar du journaliste ou en dehors du média (un homme politique, un expert, une personnalité appelée à parler ou à écrire dans le média). Charaudeau explique que cette origine est repérable par :

La manière dont est identifié l'auteur du texte (écrit ou oral), et le lieu du découpage médiatique. Cela permet de distinguer par exemple le texte écrit par une personnalité du monde politique ou intellectuelle (instance externe) et qui paraît dans une tribune, de l'éditorial écrit par le directeur d'un journal (instance interne) » (Idem, 174).

Le type de mode discursif, quant à lui, renvoie à la manière dont la nouvelle est traitée par les médias. Autrement dit, le mode discursif « *construit l'événement médiatique en nouvelle lui attribuant des propriétés qui relèvent du traitement général de l'information* » (Ibid.). Trois modes discursifs peuvent être distingués à savoir : « *rapporter l'événement* », « *commenter l'événement* », « *provoquer l'événement* ». Ces modes discursifs permettent de distinguer par exemple des genres journalistiques comme l'éditorial ou la chronique qui « commentent » l'événement, le reportage qui « rapporte » l'événement et le débat où l'événement est « provoqué ».

Le contenu thématique renvoie au macro-domaine sur lequel porte la nouvelle à savoir un événement politique, sportif, culturel... Le contenu thématique permet, comme l'explique Charaudeau, de distinguer entre la section et la rubrique. La première renvoie au découpage de l'événement en macro-thèmes. Ainsi, on parlera de la section « Politique », de la section « Culture », de la section « sport »... Quant à la seconde (la rubrique), elle renvoie à l'association d'un mode discursif et d'un type de thème particulier qui se trouve à l'intérieur d'une section. A titre d'exemple, dans la section « Culture », on peut trouver les rubriques : Théâtre, cinéma... Pour illustrer ce point à partir d'exemples tirés de notre corpus, nous pouvons noter que la chronique d'Arezki Metref se trouve dans la rubrique ICI MIEUX QUE LA-BAS du journal le Soir d'Algérie, celle d'Ahmed Halli se trouve dans la rubrique Kiosque arabe du même journal. Ces chroniques traitent d'un sujet d'actualité, à savoir de la polémique autour de la figure de l'Emir Abdelkader, sous le mode discursif du « commentaire ».

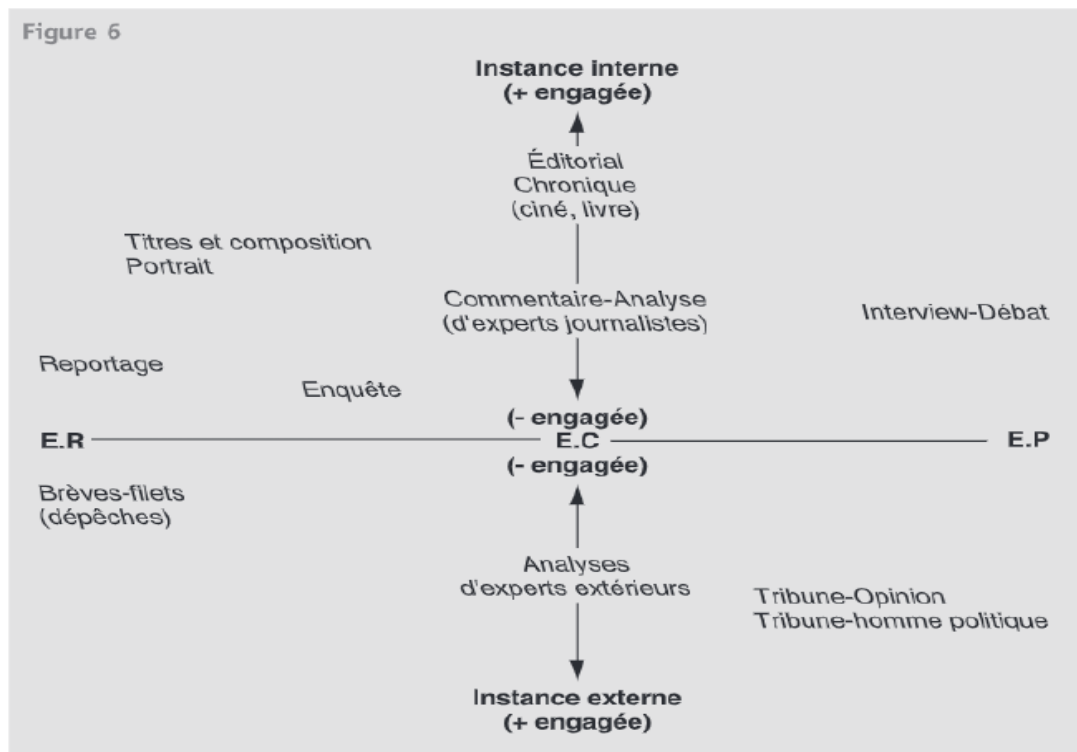
Le dispositif, enfin, concerne le support médiatique qui a des incidences sur le texte médiatique et partant sur le genre. Dans ce sens, Patrick Charaudeau souligne que :

Le type de dispositif de par sa matérialité apporte des spécifications au texte et différencie les genres selon le support médiatique (presse, radio, télévision). Cela permet de distinguer par exemple une interview radio d'une interview télé du fait de la présence de l'image dans cette dernière et de ses multiples incidences sur les rôles que peuvent tenir interviewer et interviewé (Ibidem, 175).

4.2. Une typologie des genres d'information médiatique

Une typologie est, pour reprendre Charaudeau, « le résultat d'un certain classement des genres » (2011 : 175). Pour construire cette typologie des genres d'information médiatique, Charaudeau propose de construire une typologie de base à partir du croisement entre d'une part les principaux types de modes discursifs du traitement de l'information (« événement rapporté », « événement commenté », « événement provoqué ») qui seront placés sur un axe horizontal et d'autre part les principaux types d'instances énonciatives (instance à « origine externe », instance à « origine interne ») auxquels sera superposé un degré d'engagement (+/-), le tout inséré sur un axe vertical. La typologie des genres d'information médiatique proposée par Charaudeau (Idem, 176) est illustrée par le schéma ci-après :

Figure 6



A l'extrémité gauche de ce schéma se situe l'événement rapporté (E.R), zone où s'impose l'événement extérieur. Les genres journalistiques qui s'inscrivent dans cette zone sont : « le reportage », « les brèves », « les filets » et les « dépêches ». Au centre du schéma, toujours sur l'axe horizontal, se situe l'événement commenté (E.C), zone où sont insérés les genres du commentaire comme « l'éditorial » et « la chronique ». Sur l'extrémité droite de schéma, se situe l'événement provoqué (E.P), zone où sont inscrits les genres de « l'interview » et du « débat ». Force est de souligner que « l'événement commenté » se situe au centre du schéma dans la mesure où il peut porter sur chacun des deux autres (événement rapporté ou événement provoqué).

L'axe vertical indique l'instance de production des genres journalistiques en question : soit une instance *interne* où interviennent des journalistes ou une instance *externe* où interviennent des personnes extérieures (hommes politiques, experts, spécialistes...), comme c'est le cas par exemple pour le genre des « tribunes d'opinion ». L'axe vertical indique aussi le degré d'engagement de l'instance de production. Ainsi, l'éditorial et la chronique sont par exemple insérés dans la zone supérieure de cet axe dans la mesure où l'instance de production est fortement impliquée (engagée).

Dans ce qui suit nous nous intéresserons particulièrement aux genres de « *l'interview journalistique* » et de « *la chronique* » dans la mesure où notre corpus est composé de textes qui relèvent de l'un ou de l'autre genre.

5. L'interview journalistique

Deux des textes de notre corpus sont désignés à la fin des articles de presse en question comme un « *entretien* » avec un chercheur en Histoire. Cependant il convient de rectifier cette mention, car il ne s'agit pas d'un « *entretien* », mais plutôt d'une « *interview journalistique* ». C'est ce que nous allons démontrer dans ce qui suit, en distinguant entre « *l'entretien* » et « *l'interview journalistique* ».

Dans le chapitre 14 de son ouvrage « *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours* », Patrick Charaudeau distingue entre l'entretien et l'interview. Pour lui, en effet, l'entretien suppose que :

les deux partenaires soient à égalité de statut, qu'ils traitent d'un même thème avec une compétence supposée égale et le souci de mettre cette compétence au service de la meilleure compréhension d'un problème, ce qui a pour effet de rendre l'alternance des prises de parole plus ou moins égalitaire (2011 :181).

L'entretien est donc caractérisé par l'égalité statutaire (de statut) des deux partenaires de l'échange. Ces derniers discutent d'un même thème avec une compétence égale. L'objectif de l'entretien est d'éclairer une question, lui donner une meilleure intelligibilité. Cela a une incidence sur les prises de parole qui s'alternent d'une manière plus ou moins égalitaire. Les entretiens scientifiques et littéraires en sont des exemples édifiants.

Contrairement à « *l'entretien* », le statut des partenaires de l'échange dans « *l'interview* » est différent : l'un endosse le rôle de « *questionneur* » et l'autre le rôle du « *questionné* ». Définissant l'interview, Charaudeau explique que celle-ci, contrairement à l'entretien, exige :

une différenciation dans les statuts de telle sorte que l'un des partenaires soit légitimé dans un rôle de « questionneur », et l'autre dans un rôle « questionné-ayant-des-raisons-d'être-questionné ». L'alternance de parole se trouve alors régulée et contrôlée par l'instance qui en a l'initiative et selon la finalité de celle-ci (Idem.).

L'interview journalistique, ajoute Charaudeau (Ibid., 181-182), est spécifiée par le contrat médiatique. Le questionneur (interviewer) et le questionné (interviewé) sont écoutés (ou lus) par un Tiers qui est là pour « savoir ».

Pour revenir à notre corpus, si l'on s'en tient à l'indication portée à la fin des textes (« *Entretien réalisé par* »), nous pouvons dire que nous sommes en présence d'un

« *entretien* ». Cependant, nous ne pouvons pas parler d'entretien dans la mesure où nous ne sommes pas en présence de « pairs ». En effet, l'identité des partenaires de l'échange n'est pas la même. Nous avons d'un côté un journaliste qui pose des questions et de l'autre un universitaire qui apporte des réponses. Le journaliste est en position de « non-savoir ». On est donc en présence d'une « *interview journalistique* ».

Si l'on veut être précis, les deux interviews journalistiques composant notre corpus sont des *interviews d'expertise*. Pour Charaudeau, l'interview d'expertise se définit par :

Un propos technique concernant divers aspects de la vie sociale, économique et scientifique. Un expert, savant, spécialiste, la plupart du temps inconnu du grand public (à moins que ce soit un habitué), dont la compétence est reconnue ou supposée, est invité pour répondre à des questions techniques, clarifier un problème, orienter le débat public sur le thème traité [...] (Ibidem., 182).

Après avoir défini le genre de l'*interview journalistique*, nous passerons dans les prochaines lignes à la définition du genre de la *chronique*, un genre qu'ont investi la majorité des textes de notre corpus.

6. La chronique

Au départ littéraire, la chronique a par la suite investi la sphère journalistique et médiatique pour atteindre aujourd'hui la sphère numérique. Dans ce qui suit, il sera question de définir ce genre d'opinion que constitue la *chronique* en la distinguant de l'*éditorial*. Nous allons par ailleurs expliquer ce qu'elle a en partage et ce qui la distingue de la chronique sur Facebook.

D'une manière générale, la chronique est, comme la définit le dictionnaire Larousse, « *une rubrique de presse écrite [...] d'un journaliste de renom sur des thèmes divers. Elle est « consacrée à l'actualité dans un domaine particulier [...] »*¹.

Pour définir la « chronique », Patrick Charaudeau (2011:198) la compare à l'*éditorial* ». Il commence d'abord par citer les points qu'ils ont en partage avant de les distinguer. Pour ce qui est des points communs, la chronique et l'*éditorial* relèvent de l'« événement commenté ». Ils appartiennent donc au genre du « commentaire ». Il s'agit pour les deux genres, « [...] d'apporter un point de vue susceptible d'éclairer soit les

¹<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/chronique/15835>

événements jugés les plus importants de l'actualité, soit les événements culturels qui viennent de se produire (parution d'un film, d'une pièce de théâtre, d'un livre, etc.) » (Idem.).

La chronique et l'éditorial ont aussi en commun d'être des genres « subjectifs ». En effet, comme l'explique Charaudeau, les auteurs de ces deux genres peuvent « revendiquer [...] le droit à la personnalisation du point de vue, voire à la subjectivité » (Ibid.).

Toutefois, il existe des différences entre ces deux genres. La première est relative au type de propos. L'éditorial concerne exclusivement le domaine politique et social ; la chronique, quant à elle, en plus d'être tournée vers ce domaine, elle peut aussi concerner le domaine culturel (cinéma, littérature, théâtre). La seconde différence réside dans le fait que dans l'éditorial, le point de vue de l'éditorialiste engage avec lui l'ensemble de la rédaction du journal. Le point de vue du chroniqueur n'engage cependant que ce dernier. Dans le même ordre d'idées, Charaudeau souligne que l'éditorialiste et le chroniqueur sont :

libres d'exprimer un point de vue partisan, mais le premier est davantage tenu à le faire de manière argumentée, d'autant que souvent son point de vue engage avec lui l'ensemble de la rédaction du journal. Le second [...] en revanche peut laisser libre cours à ses propres sentiments, sa propre émotion, ses propres jugements, sans qu'il puisse lui en être fait grief, car dans ce mode d'énonciation la subjectivité est de règle (Ibidem).

On le voit, dans la mesure où la chronique n'engage pas le journal dans lequel elle est publiée, contrairement à l'éditorial, elle constitue un texte d'opinion qui donne une large liberté au chroniqueur. Allal Lamia abonde dans le même sens et explique que :

[...] La chronique, faisant parti du genre du commentaire, consiste à développer une idée en faisant valoir une opinion et s'engageant en prenant position. Il s'agit donc d'une information, c'est-à-dire un fait réel et vérifiable, rapportée par le chroniqueur. Ce dernier peut se permettre quelques réflexions d'ordre personnel [...] que ne peut se permettre un journaliste (contraint de respecter la loi de l'objectivité) (2019 :25).

Dans le même ordre d'idées, la définition de la chronique que donne De Broucker insiste sur la subjectivité du chroniqueur qui traite des sujets qui l'intéresse en fonction de son « humeur ». Pour lui, en effet, la chronique est un :

article dans lequel une « signature » rapporte ses observations, impressions et réflexions au fil du temps passé. [...] C'est en quelque sorte un journal d'auteur à l'intérieur d'un journal de journalistes. L'auteur en question, qui d'ailleurs peut être ou ne pas être un journaliste, a ses propres critères de sélection et d'appréciation du ou des sujets dont il désire s'entretenir selon son humeur (De Broucker, 1995 : 207).

Cette définition met par ailleurs en exergue une autre remarque : la chronique est un article « dans » un journal, c'est-à-dire publié dans un journal (dans sa version papier ou dans sa version numérique). La chronique occupe ainsi une place fixe dans un journal. Elle a un titre, le nom du chroniqueur (ou son pseudonyme) et parfois sa photographie.

Toutefois, avec le développement du numérique, la chronique fait également son apparition sur les réseaux sociaux, à l'instar de Facebook, comme c'est le cas de nombre de chroniques composant notre corpus. Les chroniqueurs peuvent, en effet, publier des chroniques sur leur propre mur Facebook, comme ils peuvent les publier sur des pages Facebook dédiées aux chroniques, comme c'est le cas de la page Facebook « *Chroniques Algériennes* » où nous avons puisé bon nombre de chroniques. Là encore, le point de vue émis par le chroniqueur n'engage que lui.

Comme pour les chroniques journalistiques, les chroniques sur la page Facebook *Chroniques Algériennes* sont généralement accompagnées d'un titre, du nom de l'auteur, de sa photographie. Il en va de même pour les chroniques publiées sur la page Facebook des auteurs, exception faite de la photographie qui ne figure pas à la fin de la chronique.

Dans le cadre de la chronique journalistique, le rédacteur de la chronique peut soit être une instance interne à la rédaction (un journaliste) soit être une instance externe à la rédaction (un auteur connu, un expert reconnu, un écrivain connu, un intellectuel...). Dans la même veine, De Broucker souligne que dans le cadre de la chronique, c'est « *un journaliste chevronné, un intellectuel, une personnalité qui « a une plume » qui donne régulièrement son avis sur l'actualité en général, celle d'un secteur ou d'un sujet de son choix* » (Idem). Encore faut-il souligner que les chroniqueurs rédigent généralement leurs chroniques avec leurs vrais noms et prénoms. Toutefois, pour ce qui est des chroniques sur Facebook, certains chroniqueurs dérogent à la règle et publient sous un « pseudonyme ».

Le style de la chronique (journalistique ou numérique) est souvent soutenu, formel voire littéraire. Le ton n'y est pas forcément humoristique. En effet, comme le souligne Yves Agnès et Manuel Croissan, dans la chronique, l'écriture « *est très différente d'un auteur à un autre, certains adoptent le ton froid de l'analyse, d'autres la verve du polémiste, d'autres une manière plus intimiste* » (1979 :81).

La chronique obéit au contrat médiatique que nous avons défini *supra*. Elle répond à la visée « informative » et à la visée de « captation ». En effet, la chronique « *utilise la séduction, le «faire- ressentir », pour envelopper l'information, le « faire savoir » afin de*

répondre à son but qui est celui d'intégrer le lecteur à son raisonnement et le convaincre d'adopter le même point de vue » (Allal, 2019 : 37).

Ce passage met en exergue le caractère argumentatif de la chronique. Dans cette dernière, en effet, l'auteur cherche à convaincre et à persuader le lecteur du bien fondé de la thèse exposée. Dans ce sens, Berrou explique qu'un « *chroniqueur est quelqu'un qui a une information, qui en pense quelque chose et qui sait expliquer pourquoi il a raison* » (2013 :14, cité par Allal, 2019 : 26).

Le contrat médiatique auquel obéit la chronique journalistique est le même avec celui de la chronique numérique (sur Facebook). Il n'y a que le dispositif qui est différent, à savoir celui de la presse pour la première et celui de la plateforme Facebook pour la seconde. Nous n'allons pas détailler les caractéristiques technologiques de la chroniques sur Facebook, (possibilité de cliquer sur la mention « j'aime », possibilité de « partage », de « commentaire », utilisation de Hashtags...), dans la mesure où seule la dimension « discursive » nous intéresse dans notre travail, comme nous l'avons précisé précédemment, indépendamment de la dimension « numérique ».

Cette dimension « discursive » fait que nous traiterons de manière égale les chroniques journalistiques et numériques (sur Facebook) composant notre corpus, c'est-à-dire comme des discours et non comme des discours « numériques ». En effet, indépendamment des dispositifs dans lesquelles ces chroniques sont produites, celles-ci répondent au même objectif : il s'agit pour le chroniqueur d'apporter son opinion sur un sujet donné. Et c'est précisément ce que disent (et comment ils le disent) les chroniqueurs à propos de l'Emir Abdelkader qui nous intéresse.

Pour résumer, nous pouvons dire que les chroniques (journalistiques ou numériques), indépendamment du dispositif qui les a vues naître, répondent aux mêmes caractéristiques discursives et au même *contrat* médiatique.

Conclusion partielle

Dans la mesure où notre corpus est composé d'interviews journalistiques et de chroniques, qui relèvent du *discours médiatique*, nous avons défini ce dernier (et son « contrat ») ainsi que le « *discours journalistique* ». Nous avons également examiné la notion de « *genre d'information médiatique* » en abordant les éléments constitutifs des genres d'informations médiatiques ainsi que la typologie des genres proposée par Charaudeau, avant

de définir les genres que constituent la chronique et l'interview journalistique, genres que nous avons distingués de l'*éditorial* pour le premier et de l'*entretien* pour le second.

Nous avons par ailleurs souligné le fait que le *discours médiatique* a investi la sphère « *numérique* », comme c'est le cas de la « *chronique sur Facebook* ». Nous avons toutefois précisé que, dans le cadre de notre travail, nous traiterons de manière égale les chroniques journalistiques et numériques (sur Facebook), dans la mesure où seule leur dimension « *discursive* » nous intéresse, indépendamment de leur dimension « *technologique* », et que leur dimension discursive est comparable.

Autrement dit, ce choix s'explique par le fait que, abstraction faite du dispositif de diffusion, les chroniques composant notre corpus poursuivent le même objectif : il s'agit pour les auteurs (chroniqueurs) d'exprimer leur opinion sur un sujet donné, en l'occurrence sur l'Emir Abdelkader. Et c'est particulièrement ce que disent les chroniques à propos de l'Emir (et la manière dont elles le disent, autrement dit les stratégies discursives qu'elles mettent en avant pour le valoriser ou le dévaloriser) qui retient notre attention.

Conclusion de la deuxième partie

Nous avons divisé cette partie en 4 chapitres. Dans le premier, nous avons présenté et justifié notre corpus de textes (qui relèvent du genre de la chronique journalistique ou numérique et du genre de l'interview journalistique) en soulignant son caractère interdiscursif et polémique. En effet, ce corpus, accessible en ligne et de portée publique, se compose de discours et de contre-discours formant la polémique « *intellectuelle* » qui entoure la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle.

Nous avons précisé que l'analyse approfondie de notre corpus de textes offre la possibilité d'étudier les stratégies discursives mobilisés par les acteurs de la polémique interdiscursive pour disqualifier ou réhabiliter l'Emir Abdelkader. Cette démarche nous permettra de saisir les représentations de ce dernier qui circulent au XXI^{ème} siècle chez les intellectuels et plus globalement dans la *doxa*. De plus, elle permettra de mettre en lumière les implicites que recèle cette polémique.

Nous avons, dans le chapitre (2), défini le cadre théorique global qui nous permettra d'analyser notre corpus : il s'agit de « *l'analyse du discours* » avec les différentes approches du discours qu'elle mobilise à savoir : « *l'énonciation* », la « *pragmatique* », « *la praxématique* » et « *l'approche de l'argumentation dans le discours* ». Ces approches fournissent des outils théoriques et méthodologiques à même de rendre compte de notre

corpus. Autrement dit, elles nous permettront de déceler les positionnements idéologiques des participants à la polémique, les stratégies discursives qu'ils mobilisent pour discréditer ou exalter l'Emir Abdelkader. Bref, elles nous permettront d'analyser les figures de l'*Altérité*.

Dans la mesure où nous travaillons sur la « *figure complexe de l'Emir Abdelkader* » et donc sur les représentations de ce dernier au sein des formations discursives qui s'affrontent, nous avons consacré le chapitre (3) aux notions de « *représentation* » et de « *stéréotype* » que nous avons définies. Nous avons montré que ces notions sont rattachées en analyse du discours à la notion d'« *interdiscours* ». Ce chapitre complète le second chapitre et définit des notions à même de rendre compte des représentations des acteurs langagiers impliqués dans la polémique que nous analyserons, à savoir : la notion de « *nomination* » (catégorisation), de « *dialogisme de la nomination* » et celle qui lui est corrélée, à savoir la notion de « *mémoire discursive* », des notions qui, elles aussi, sont inséparable de l'« *interdiscours* ». Nous avons, en fin de ce chapitre, défini les notions d'« *identité* » et d'« *altérité* » dont la *dialectique du même et de l'autre*, proposée par la praxématique, rend compte. Cette notion nous permettra de rendre compte de l'espace discursif du *même* et de l'*autre*, et partant de révéler les positionnements idéologiques, les représentations et les stratégies discursives de l'un et de l'autre.

Dans le chapitre (4), enfin, nous avons défini le « *discours médiatique* » et son contrat, le « *discours journalistique* » ainsi que la notion de « *genre d'information médiatique* » avant définir les deux genres, dont relèvent les textes de notre corpus, à savoir « *l'interview journalistique* » et la « *chronique* ». Nous avons mis en lumière le fait que le discours médiatique s'est étendu à la sphère « *numérique* », comme c'est le cas pour la chronique sur Facebook. Initialement réservée à la sphère « *journalistique* », la chronique apparaît désormais dans la sphère « *numérique* », notamment sur le réseau social *Facebook*.

Nous avons comparé la chronique « *journalistique* » et la chronique « *numérique* » et avons relevé que, indépendamment du dispositif dont elles relèvent, elles partagent des caractéristiques discursives communes et respectent le même contrat médiatique. Dans cette optique, nous avons précisé que nous traiterons de manière égale les chroniques journalistiques et numériques (sur Facebook) composant notre corpus, les considérant comme des « *discours* » et non comme des discours « *numériques* », car seule leur dimension discursive nous intéresse dans le cadre de notre étude, indépendamment de la dimension *technologique*. En d'autres termes, dans le cadre de notre étude, notre attention se focalisera particulièrement sur le contenu des chroniques à propos de l'Emir, en examinant les stratégies mobilisées par les acteurs de la polémique interdiscursive pour lui peindre un portrait positif

ou négatif, plutôt que sur les caractéristiques extra-discursives, telles que les aspects technologiques des chroniques.

Troisième partie :

***La figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème}
siècle : analyses discursives***

Introduction à la troisième partie

Dans le cadre de cette partie, nous interrogerons les représentations de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle. Pour ce faire, dans le cadre du premier chapitre, nous explorerons les représentations de l'Emir dans la *doxa* contemporaine des Algériens, ainsi que dans les discours et contre-discours constituant notre corpus. En nous appuyant sur l'analyse du discours et les différentes approches qu'elle propose (approche énonciative, pragmatique, praxématique et argumentative), notre objectif sera de dégager les stratégies discursives mobilisées par les auteurs-chroniqueurs pour construire une image positive (celle du « héros ») ou négative (celle du « traître ») de l'Emir Abdelkader. L'analyse de notre corpus nous permettra de révéler les enjeux idéologiques et sociaux sous-jacents à cette polémique et qui concernent la « *nation algérienne* ».

Le second chapitre, quant à lui, examinera la portée, la signification, de la polémique interdiscursive contemporaine entourant l'Emir Abdelkader, en mettant en lumière ses connexions avec d'autres polémiques interdiscursives liées à la « *nation algérienne* ». Nous montrerons que cette polémique soulève des questions saillantes relatives à l'« *unité nationale* », à la « *souveraineté algérienne* » et à la « *cohésion sociale* ».

Enfin, en reliant les éléments abordés dans le premier et le second chapitre, nous serons en mesure de déterminer qui bénéficie réellement de la polémique entourant l'Emir au XXI^{ème} siècle.

***Chapitre 1 : L'Emir Abdelkader dans la
doxa algérienne et dans les discours
polémiques***

Introduction partielle

Dans le cadre de ce chapitre, nous aborderons dans un premier temps les représentations de l'Emir Abdelkader dans la *doxa* contemporaine des Algériens. Par la suite, nous nous pencherons sur le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, qui vise à discréditer l'Emir, en mettant en lumière les stratégies discursives déployées à cette fin. Nous explorerons ensuite le *contre-discours* formulé par Hosni Kitouni, chercheur en Histoire, cherchant à réhabiliter l'image de l'Emir Abdelkader en s'appuyant sur des « *faits historiques* ». Cette étape nous permettra de comprendre comment l'Emir Abdelkader est perçu d'un point de vue « *historique* ».

L'étude se poursuivra en examinant les *effets perlocutoires* suscités par le discours polémique de Nordine Ait Hamouda chez les Algériens. Pour ce faire, nous analyserons la chronique de Salim Guettal, qui, en projetant l'*éthos* d'un « *citoyen* », formule des actes de langage *interrogatifs* concernant les aspects polémiques entourant l'Emir Abdelkader.

Enfin, nous nous attarderons sur l'analyse des interventions polémiques composant la polémique interdiscursive entourant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle. Cette analyse nous permettra de déceler les stratégies discursives mobilisées par les protagonistes de la polémique pour présenter l'Emir comme un « *traître* » ou *a contrario* comme un « *héros* ». Cette analyse nous permettra également de saisir les *enjeux* idéologiques et sociaux que renferme cette polémique et qui concernent la « *nation algérienne* ».

1. L'Emir Abdelkader dans la *doxa* algérienne

Le caractère « polémique » de la figure de l'Emir Abdelkader que nous avons vu dans le cadre de la première partie de notre travail a forgé l'imaginaire des Algériens d'aujourd'hui. Ces derniers *actualisent* en effet soit la représentation de l'Emir comme un « *héros national, historique et universel* », soit la représentation de l'Emir comme un « *traître à la nation* ». On pourrait à ce titre dire qu'il y a deux *doxa* antagonistes, deux opinions saillantes relatives à l'Emir Abdelkader qui s'affrontent en Algérie au XXI^{ème} siècle. C'est ce que nous expliquerons dans les prochaines lignes.

1.1. L'Emir Abdelkader comme un « *héros national, historique et universel* »

Aujourd'hui, l'Emir Abdelkader est représenté dans l'imaginaire d'une partie des Algériens comme une « *figure emblématique de la résistance algérienne au XIX^{ème} siècle* »,

comme le « *père de la nation algérienne* », comme le « *fondateur de l'Etat algérien moderne* ». Ces admirateurs le considèrent comme le « *précurseur du droit humanitaire* » grâce au traitement humanitaire qu'il a réservé aux prisonniers de guerre. Ils mettent en lumière ses qualités d'homme de savoir et de poète. Aussi, louent-ils en lui son « *humanisme mystique* », sa « *tolérance religieuse et culturelle* » grâce notamment à la protection des chrétiens de Syrie en 1860. Ainsi, l'Emir se voit représenté comme « *le protecteur des chrétiens d'Orient* », « *l'apôtre de la fraternité et de la tolérance* », « *précurseur du vivre ensemble* », et comme « *le réconciliateur des antagonismes des deux rives de la méditerranée* ». L'Emir Abdelkader est, somme toute, représenté dans la doxa d'une partie des Algériens comme un « *héros national, historique et universel* ».

Dans le même sens, le magazine en ligne *Slate.fr* met en exergue les représentations de l'Emir chez les Algériens qui lui sont favorables et souligne que :

[...] Ses adorateurs le glorifient pour son parcours révolutionnaire exceptionnel [...]. Ils louent également ses multiples qualités d'homme de lettres raffiné, qui a lu et interprété la poésie mystique d'Ibn Arabi, ses vertus d'humaniste, d'homme d'ouverture et de tolérance. Ils aiment aussi mettre en exergue son grand exploit en Syrie, où, grâce à son talent de diplomate et son charisme, il a réussi à sauver des milliers de chrétiens d'une expédition punitive lancée contre eux, en 1860, par des druzes (de confession syncrétique). On aime rappeler qu'il est, à ce titre, reconnu dans le monde entier comme un apôtre de la fraternité et un précurseur du vivre-ensemble. [...] (Slate.fr, du 14/02/2022)¹.

1.2. L'Emir Abdelkader comme « *traître à la nation* »

Certains Algériens, cependant, se représentent l'Emir Abdelkader comme un « *traître à la nation* ». Et à l'appui de leur thèse, ils citent le « *Traité de la Tafna* » que l'Emir avait signé avec le général Bugeaud, en 1837, traité par lequel l'Emir reconnaît, selon eux, la « *souveraineté de la France sur l'Algérie* ». Or, comme nous l'avons déjà précisé *supra*, pour les historiens, le Traité de la Tafna reconnaissait à l'Emir sa souveraineté sur « *les deux tiers de l'Algérie* » et constitue une victoire « *diplomatique* » de l'Emir Abdelkader. Qui plus est, comme l'explique Sahli, ce traité « *reconnaissait l'existence d'un Etat algérien souverain et abolissait, ipso facto, la capitulation de 1830* » (2019 :135).

La « *reddition* » constitue, par ailleurs, une autre preuve arborée par les détracteurs de l'Emir Abdelkader pour conclure à sa « *trahison* ». La reddition de l'Emir est alors vue comme un acte de lâcheté, par ce que, selon eux, un héros ne se rend pas et préférera mourir

¹<https://www.slate.fr/story/223443/emir-abdelkader-amboise-statue-vandalisee-algerie-resistance-histoire-colonisation>

pour sa patrie. Aussi, les détracteurs de l'Emir ajoutent que ce dernier est devenu « *l'ami de la France* » après sa reddition. Ce qui constitue une autre preuve de « *trahison* », selon eux. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le cadre de la première partie, la reddition de l'Emir Abdelkader est un « *contrat de paix* » volontaire et emprunt de « *sagesse* » conclu par l'Emir avec les Français pour éviter « *le génocide du peuple algérien* ». Qui plus est, l'Emir est devenu non « *l'ami de la France (coloniale)* » mais « *l'ami de l'Humanité* » toute entière avec ses actions qui donnent des leçons d'humanisme. Dans le même ordre d'idées, Chamyl Boutaleb El-Hassani souligne que :

[...] Il faut dénoncer avec la plus grande vigueur les falsifications et autres duperies de l'histoire concernant l'Emir Abd-El-Qader dont la plus grave est celle de la prétendue « reddition » de l'Emir et son « amitié » pour la France coloniale (!!!). Là aussi, pour effacer des mémoires collectives le parjure français du 23 décembre 1847 à Sidi Taher, près de Ghazaouet, les thuriféraires d'ici, de leurs maîtres de là-bas, faisant fi de l'honneur de ce grand homme colportent assez régulièrement cette idée, alors qu'en réalité il y a eu des négociations avec acceptation totale des conditions posées par l'Emir pour l'« arrêt des combats » ou « l'armistice », accord dûment signé et paraphé par les deux parties (Lamoricière d'un côté et l'Emir de l'autre). [...] (2013 :99).

Les différentes « médailles » décernées à l'Emir Abdelkader pour son action humaniste et humanitaire de protection des chrétiens d'Orient sont interprétées par ses détracteurs comme la preuve d'« *allégeance* » de l'Emir Abdelkader à l'Occident d'une façon générale et à la France en particulier. Le magazine *Slate.fr* abonde dans le même sens et écrit : « *les différentes médailles qui lui furent décernées par différents souverains (français, britanniques, prussiens...) sont, pour ses détracteurs, autant de marques d'allégeance à l'impérialisme occidental* » (*Slate.fr*, du 14/02/2022).

Les détracteurs de l'Emir lui reprochent aussi « *de s'être opposé à la révolte conduite par des dignitaires kabyles en 1871 et de ne s'être jamais soucié du sort du peuple algérien depuis son départ en 1847* » (Idem.). Comme nous l'avons noté supra, Mohamed Cherif Sahli pose que les lettres attribuées à l'Emir, dans ce contexte, à savoir l'insurrection de 1871, sont « *apocryphes* ». Cela sous-entendrait que l'Emir n'avait pas condamné ladite insurrection. Aussi, contrairement à ce que disent les détracteurs de l'Emir, ce dernier s'est soucié du sort de son peuple après son départ en 1847. En effet, même en exil, l'Emir Abdelkader était toujours en lien avec l'Algérie. La défense des Algériens exilés en Turquie en est un exemple édifiant :

Expulsés après être dépouillés de leurs biens, ces réfugiés demandèrent l'aide de l'Émir. On notera que la France encourageait alors l'installation des peuples européens en Algérie. « Abd el-Kader s'en plaint vigoureusement auprès de l'ambassadeur de France » (Etienne et Pouillon, 2007 :69). Ainsi, il ne manqua pas d'occasion et se chargea d'interpeller les autorités françaises sur le sort des Algériens même étant loin du pays (Besnaci, 2016 : 19).

Aussi, nous avons vu que durant le reste de sa vie, Abdelkader s'est attelé à des activités intellectuelles et religieuses et donne à ces disciples des préceptes de spiritualité. Ces derniers, par leur visite en Algérie, permettaient à l'Emir de rester en contact avec son pays. Cela souligne incontestablement l'attachement de l'Emir Abdelkader à sa terre natale.

Le « *Traité de la Tafna* », la « *reddition* », les différentes « *médailles* » décernées à l'Emir, son opposition à « *la révolte de 1871* », etc., constituent, pour les détracteurs de l'Emir Abdelkader, des raisons pour lesquelles l'Emir ne mérite pas le statut de « *père de la nation algérienne* » :

Pour toutes ces raisons, l'émir ne mériterait pas, selon ses antagonistes, ce statut de père de la nation, ni même que son effigie apparaisse, par exemple, sur les billets de banque. Ses détracteurs ne comprennent pas qu'il soit placé au-dessus de toutes les autres figures révolutionnaires qu'a connues l'Algérie, enfreignant ainsi une devise bien ancrée du régime algérien depuis l'indépendance: «Un seul héros, le peuple!» (Slate.fr, du 14/02/2022).

La figure de l'Emir Abdelkader cristallise, somme toute, des clivages idéologiques en Algérie. Ces admirateurs le considèrent comme un « *héros national, historique et universel* » alors que ces détracteurs le présentent comme « *un traître à la nation* ». Cette double *doxa* autour de la figure d'Abdelkader au XXI^{ème} siècle n'est que le fruit des représentations de ce dernier dans les écrits des auteurs algériens et français que nous avons vu *supra* dans le cadre de la première partie : si les auteurs algériens l'ont présenté comme un « *héros national, historique et universel* », certains auteurs français l'ont présenté comme « *un ami de la France* », un « *patriote français* » et donc comme « *un traître à la nation algérienne* ».

A notre connaissance, la figure de l'Emir Abdelkader chez les auteurs algériens a toujours été présentée positivement laissant apparaître l'image d'un « *héros national, historique et universel* ». Toutefois, en 2021, la figure de l'Emir Abdelkader a évolué dans les écrits des auteurs et intellectuels algériens qui s'inscrivent dans le même positionnement idéologique que ce lui du discours polémique de Nordine Ait Hamouda disqualifiant l'Emir Abdelkader. L'Emir Abdelkader passe en effet de la figure du « *héros* » à celle du « *traître à la nation* ». C'est dire que les représentations de l'Emir Abdelkader ont évolué chez les

auteurs (chroniqueurs) algériens au XXI^{ème} siècle. A ces discours disqualifiant l'Emir Abdelkader répondent des discours qui réparent son image et le présentent comme un « *héros national, historique et universel* ». C'est cette polémique « *intellectuelle* », faite de discours et de contre-discours et laissant apparaître les représentations de l'Emir Abdelkader chez les auteurs algériens au XXI^{ème} siècle ainsi que les stratégies discursives mobilisées pour discréditer ou réhabiliter l'Emir Abdelkader, que nous analyserons dans ce qui suit. Avant ce faire, nous analysons d'abord le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, discours qui a donné le coup d'envoi à la polémique intellectuelle autour de l'Emir.

Nous tenons à préciser que nous analyserons les discours de notre corpus de manière linéaire. Nous identifierons les stratégies discursives qui se succèdent dans les discours qui le composent, stratégies mobilisées par les acteurs de la polémique pour présenter négativement ou positivement l'Emir. Il ne s'agira donc pas de séparer les données que révéleront les approches du discours mobilisées, à savoir l'approche énonciative, pragmatique, praxématique et argumentative, mais de les intégrer dans une analyse cohérente permettant de rendre compte de notre corpus.

2. Analyse du discours polémique de Nordine Ait Hamouda

Pour rappel, le jeudi 17 juin 2021, Nordine Ait Hamouda, l'ancien député du RCD, réputé pour ses sorties polémiques, a fait une apparition dans l'émission « *Hiwar khas* » (Entretien privé) animée par Habet Hannachi et diffusée sur la chaîne « *El Hayat* ». Au cours de cette émission, il n'a pas manqué de susciter une polémique nationale d'autant plus qu'il s'est pris à la figure de « *l'Emir Abdelkader* » qu'il considère comme un « *traître* » à la nation. Dans ce qui suit, nous analyserons l'*intervention polémique* de Nordine Ait Hamouda pour voir quelles sont les stratégies discursives qu'il a mobilisées pour disqualifier l'Emir Abdelkader.

Avant de commencer l'analyse, disons d'emblée que, dans la mesure où Nordine Ait Hamouda n'est pas historien, sa légitimité repose sur un *éthos préalable*, celui de « *député* » et de « *fil du colonel Amirouche* ». Ces statuts lui confèrent une certaine *autorité* et une certaine *crédibilité*.

Lors de son intervention, Nordine Ait Hamouda évoquant l'Emir Abdelkader, a déclaré:

Il (l'Émir Abdelkader) a remis l'Algérie à la France. L'Algérie n'est pas son bien personnel pour qu'il décide de la céder ou non. La différence avec Krim Belkacem, c'est que

ce dernier a signé les accords d'Évian pour arracher l'Algérie à la France, et l'Émir a signé les accords de La Tafna pour céder l'Algérie à la France (Liberté, du 21/06/2021).

Dans ce passage, l'énonciateur *compare* entre deux figures historiques à savoir « Krim Belkacem » (homme politique algérien, chef historique du Front de libération nationale (FLN) durant la guerre d'indépendance algérienne, vice-président du gouvernement provisoire de la république algérienne) et « l'Emir Abdelkader », pour souligner une opposition dans leurs actions et disqualifier ce dernier. En opérant cette *comparaison*, il donne à voir son *positionnement* par rapport à l'Emir Abdelkader.

Ce positionnement transparait dans l'emploi de *termes polémiques* pour parler de l'action de l'Emir Abdelkader. Il accuse ce dernier d'avoir « remis » l'Algérie à la France et remet en cause son droit de « décider » du sort de l'Algérie lorsqu'il déclare « *L'Algérie n'est pas son bien personnel pour qu'il décide de la céder ou non* ». Les verbes employés par Nordine Ait Hamouda à savoir les verbes « remettre » (remis) et « céder » possèdent une charge axiologique négative : ils suggèrent une action de « trahison » et de « renoncement ». Ces verbes laissent apparaître la *subjectivité* de l'énonciateur qui perçoit négativement l'action de l'Emir Abdelkader qui a « remis », selon lui, l'Algérie au colonisateur français.

En proférant l'acte de langage de l'*assertion* dans : « *Il (l'Emir Abdelkader) a remis l'Algérie à la France.* », Nordine Ait Hamouda sous-entend que l'Emir Abdelkader aurait une « volonté » de « trahir » les intérêts de son pays. Le verbe « remettre » impliquant la notion de liberté et de libre arbitre, l'énonciateur voulait dire que l'Emir a agi délibérément quand il « *a remis l'Algérie à la France* ». Par cet *acte de langage* donc, il attribue une intention négative à l'Emir, faisant apparaître sans le nommer ce dernier comme « *un traître* » à la nation et un « *collaborateur* » avec la France coloniale. Comme nous pouvons le constater, derrière l'acte de langage de l'*assertion* se cache un autre acte de langage, celui de l'accusation et de la condamnation.

Dans sa déclaration, Ait Hamouda recourt au *pathos*. En effet, en utilisant les verbes subjectifs « remettre » et « céder », il cherche à susciter des émotions négatives (colère, déception) chez l'auditeur, chez les Algériens, et plus généralement chez « *le Tiers* », à l'égard de l'Emir Abdelkader qu'il présente implicitement comme un « *traître* ».

En comparant les « accords » signés par « l'Emir Abdelkader » et par « Krim Belkacem » avec le colonisateur français (Traité de la Tafna et les accords d'Evian), Nordine Ait Hamouda veut dire que Krim Belkacem a agi dans le but d'« arracher » l'Algérie à la France, une action perçue comme un acte de lutte pour la libération et l'indépendance de

l'Algérie, alors que l'Emir Abdelkader a agi contre l'indépendance de l'Algérie en prenant une « décision » lourde de conséquence, une décision qui a permis à la France de reprendre le contrôle sur l'Algérie. Ce faisant, l'énonciateur laisse entendre que l'Emir Abdelkader fut un « traître ».

Comme nous pouvons le constater, Nordine Ait Hamouda se réfère à la « version française » du Traité de la Tafna, version dans laquelle l'Emir reconnaissait « *la souveraineté de la France* ». En effet, comme le souligne Churchill :

Les Français avaient toujours mentionné en tête de leurs traités, qu'Abdelkader reconnaissait la souveraineté de la France. Jamais Abdelkader n'avait songé à faire pareille concession. Elle lui aurait coûté son trône. Ce qu'il avait écrit, en arabe, dans l'article auquel il avait souscrit, signifiait en fin de compte : « l'Emir Abdel Kader reconnaît qu'il y a un Sultan français, et qu'il est grand ». La différence est considérable (1971 :176).

Le propos de Nordine Ait Hamouda est donc inscrit dans l'*interdiscours*. Il puise des discours coloniaux français. Ce faisant, il s'inscrit dans la formation discursive coloniale présentant l'Emir Abdelkader comme un « *ami de la France* », ce qui équivaut en Algérie à « *traître à la nation* ». Autrement dit, quand le colonisateur a écrit que l'Emir reconnaissait la « *souveraineté de la France sur l'Algérie* », il le présentait *ipso facto* comme son « *allié* ». C'est à cette représentation de l'Emir qu'adhère Nordine Ait Hamouda.

De ce qui précède, il apparaît que Nordine Ait Hamouda, en opérant la comparaison entre l'action de « *Krim Belkacem* » et celle de « *l'Emir Abdelkader* », critique ce dernier et remet en cause sa légitimité en tant « *figure emblématique de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie* ». Le discours de Nordine Ait Hamouda apparaît ainsi comme « *un contre-discours polémique* ». Il remet en cause les représentations de l'Emir Abdelkader inscrites dans l'*imaginaire* des Algériens voire dans l'*imaginaire universel*, à savoir celles de « *symbole de la résistance algérienne* », de « *père de la nation algérienne* » et de « *fondateur de l'Etat algérien moderne* ».

On le voit, le propos d'Ait Hamouda s'inscrit dans une *formation discursive* qui rejette le *discours dominant* sur l'Emir en tant qu' « *héros national* ». Son propos possède une dimension *performative* car il cherche à influencer l'opinion publique. En soulignant la « *trahison* » de l'Emir et en remettant en cause son rôle dans la lutte contre la colonisation française, il cherche à *changer* la perception collective de l'Emir et à *influencer* la mémoire collective.

Il est important de souligner que la comparaison entre « *l'Emir Abdelkader* » et « *Krim Belkacem* » n'est pas dénuée d'idéologie. En effet, à travers cette comparaison, l'énonciateur, qui se revendique comme un « *Kabyle* », chercherait à dire que c'est « *Arabe* » qui a remis l'Algérie à la France et que c'est un « *Kabyle* » qui l'a délivrée du colonisateur. Ce faisant, l'énonciateur actualise la division coloniale (*Arabes/Kabyles*) et remet en question l'existence d'une *nation algérienne unie*.

En mettant en avant une figure « *kabyle* » ayant délivré l'Algérie du joug colonial, l'énonciateur chercherait à donner à la nation algérienne une définition « *kabyle* ». Il sous entendrait que c'est à la « *Kabylie* » seule que revient le mérite de libérer l'Algérie de la puissance coloniale.

Dans la suite de son discours, Nordine Ait Hamouda a déclaré que :

« *la “reddition” de l'Émir Abdelkader suffit pour conclure à sa “trahison”, alors que beaucoup de chefs historiques, même sous le coup de la torture, ne se sont jamais rendus* » ; « *Amirouche a été encerclé par les Français à Boussaâda avec l'aviation et des milliers de soldats et il s'est battu jusqu'à la mort. Il pouvait se rendre. S'il l'avait fait, il serait encore vivant* » (Liberté du 21/06/2021).

Quand Nordine Ait Hamouda déclare « *la “reddition” de l'Émir Abdelkader suffit pour conclure à sa “trahison”* », il réalise un acte de langage, celui de l'évaluation et de la disqualification. Pour lui, en effet, la « *reddition* » de l'Emir est synonyme de « *trahison* », disqualifiant par voie de conséquence l'Emir Abdelkader et le présentant, une fois de plus, comme un « *traître à la nation algérienne* ».

L'actualisation du praxème « *reddition* », inscrit dans l'*interdiscours colonial*, par Nordine Ait Hamouda, montre l'allégeance de sa parole à la *formation discursive coloniale* qu'il contribue à maintenir. Ce *praxème* active la *mémoire discursive* propre à la formation discursive coloniale selon laquelle l'Emir Abdelkader « *s'est rendu à la France* » et est devenu « *son ami fidèle* ».

Comme nous pouvons le constater, Nordine Ait Hamouda donne un *cadrage* différent à la *reddition* de l'Emir Abdelkader pour renforcer son *argumentation* défavorable à l'Emir. En effet, si la reddition de l'Emir est présenté par les historiens que nous avons vu *supra* comme un « *acte de sagesse* » de l'Emir qui épargné le « *génocide* » des tribus algériennes, Nordine Ait Hamouda lui confère un sens différent, celui d'une « *trahison* », renouant ainsi avec le *discours colonial*.

Nordine Ait Hamouda compare « *l'Emir Abdelkader* » avec des « *chefs historiques* », entre autres, avec son père « *le colonel Amirouche* » comme le souligne ce passage :

La “reddition” de l'Émir Abdelkader suffit pour conclure à sa “trahison”, alors que beaucoup de chefs historiques, même sous le coup de la torture, ne se sont jamais rendus » ; « Amirouche a été encerclé par les Français à Boussaâda avec l'aviation et des milliers de soldats et il s'est battu jusqu'à la mort. Il pouvait se rendre. S'il l'avait fait, il serait encore vivant (Liberté du 21/06/2021).

Cette comparaison est mobilisée par l'énonciateur pour souligner la « faiblesse » voire « la lâcheté » ou pire encore « la trahison » de l'Emir Abdelkader qui n'avait pas continué le combat « *jusqu'à la mort* » comme l'a fait « *le colonel Amirouche* » et d'autres chefs historiques qui ont fait montre d'un courage exemplaire. Cette comparaison fait appel à une valeur inscrite dans la *doxa* des Algériens, à savoir « *les héros ne se rendent pas, ils doivent continuer le combat jusqu'à la mort* ». A travers cette comparaison, qui fait appel à la *doxa*, le fils du colonel Amirouche renforce son argumentation et la visée pragmatique de son discours.

Concrètement, Nordine Ait Hamouda utilise l'exemple d'« *Amirouche* », considéré comme un des « *symboles de la révolution et de dévouement envers la cause algérienne* », pour dévaloriser l'Emir et remettre en question sa légitimité en tant que « *figure historique* » et « *père de la nation* ». En établissant cette comparaison subjective, Nordine Ait Hamouda cherche à influencer l'opinion publique pour la dresser contre l'Emir Abdelkader. En d'autres termes, il cherche à *modifier* les représentations de l'Emir chez Algériens qui lui sont favorables.

La comparaison de « *l'Emir Abdelkader* » au « *colonel Amirouche* » permet, encore une fois, à l'énonciateur de dire qu'un « *Arabe* » a remis l'Algérie à la France et qu'un « *Kabyle* » s'est battu jusqu'à la mort pour protéger et libérer son pays. Encore une fois, l'énonciateur actualise la division entre les « *Arabes* » et les « *Kabyles* », inscrite dans la formation discursive coloniale, une division instaurée par le colonisateur pour fragmenter la société algérienne et nier l'existence de la nation algérienne et de la nationalité algérienne. L'objectif du locuteur étant de convaincre l'allocutaire que ce sont les « *Kabyles* » qui ont libéré l'Algérie et que par conséquent la nation algérienne est exclusivement « *kabyle* ».

Si dans ce qui précède, les arguments mobilisés par Ait Hamouda pour disqualifier l'Emir Abdelkader sont « *le Traité de la Tafna* » ainsi que « *la reddition* » de l'Emir, il recourt dans la suite de son discours polémique à un autre argument, qu'il laisse apparaître

comme un *argument d'autorité*. En effet, Nordine Ait Hamouda, lors de son intervention, a lu une « *lettre* » qu'il attribue à l'Emir Abdelkader, une lettre dans laquelle l'Emir répond au chancelier allemand Otto Von Bismark, une lettre dans laquelle il lui signifie qu'il refuse de s'allier avec lui contre la France :

Celui à qui vous avez adressé l'offre de marcher contre la très glorieuse et très généreuse France et de vous porter le concours de sa loyale épée devrait par mépris et déclin s'abstenir de vous répondre [...] Que nos chevaux arabes perdent leur crinière avant qu'Abdelkader Benmahiedine accepte de manquer à la reconnaissance qu'il a pour le très puissant empereur Napoléon III que dieu le protège (Dernières Infos d'Algérie, du 19/06/2021).

En présentant cette lettre comme « *une lettre de l'Emir* », Ait Hamouda renforce son argumentation. Les mots de cette lettre concourent à présenter l'Emir Abdelkader comme un « *allié fidèle à la France* » et donc, comme un « *traître à la nation* ». En effet, dans cette lettre supposée écrite par l'Emir Abdelkader, ce dernier refuse de combattre contre la France. Il emploie des termes élogieux à son égard, comme « *très glorieuse* », « *très généreuse* ». Qui plus est, l'Emir Abdelkader, dans cette lettre, mentionne sa reconnaissance envers « *l'empereur Napoléon III* », qu'il qualifie de « *très puissant* » avant d'ajouter « *que dieu le protège* ».

Suivant cette lettre donc, l'Emir Abdelkader, en refusant de combattre contre la France, se positionne à l'encontre des intérêts de sa patrie, l'Algérie, le contexte de la résistance permettant le *réglage de ce sens*. L'emploi de qualificatifs favorables à la France coloniale peut être interprété comme une forme de complaisance envers elle. Enfin, la reconnaissance envers l'empereur français « *Napoléon III* » peut être perçue comme une marque de loyauté envers un empereur français, et par extension envers la France coloniale, au lieu que ce soit envers sa patrie. En somme, la lettre qu'Ait Hamouda attribue à l'Emir présente ce dernier comme un « *ami fidèle de la France coloniale* » et donc comme un « *traître* » à son pays et à sa résistance.

La lettre que présente Nordine Ait Hamouda, en montrant le positionnement de l'Emir en faveur de la France coloniale, qualifiée de « *très glorieuse* » et « *très généreuse* », puise de la formation discursive coloniale selon laquelle l'Emir Abdelkader a évolué, a renié son passé, sa résistance, et est devenu « *ami de la France* ». Le recours à l'interdiscours, on le voit, permet à Ait Hamouda de donner du crédit à son argumentation et donc à orienter la façon de voir l'Emir par les Algériens.

Le fils du colonel Amirouche poursuit son argumentation polémique et raconte que « quand en 1871, Cheick El-Mokrani a demandé à l'Emir de rentrer en Algérie ou bien qu'il envoie son fils pour combattre ici », l'Emir lui a répondu en ces termes : « je dénonce cette insurrection contre la justice, contre la volonté de dieu et la mienne. Nous prions le tout puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France » (Dernières Infos d'Algérie, 19/06/2021). Cette lettre présentée comme étant le fait d'Abdelkader lui dessine, encore une fois, l'image d'un « traître à la nation » et d'un « allié fidèle à la France ».

En effet, suivant la lettre d'Ait Hamouda, en dénonçant l'insurrection de 1871, lancée par ses compatriotes, l'Emir Abdelkader se positionne contre ces derniers et donc contre sa patrie. Pire encore, dans cette lettre lue par Ait Hamouda, l'Emir Abdelkader qualifie ces compatriotes de « traîtres » parce qu'ils combattent contre la France coloniale qu'il défend et qu'il considère comme « juste ».

En exposant publiquement cette lettre, le polémiqueur cherche à construire discursivement un *éthos* de « *connaisseur en Histoire et de l'archive* ». L'argument d'autorité que constitue la « lettre » lue par Ait Hamouda lui sert de stratégie discursive pour réussir son entreprise de disqualification et de diffamation de l'Emir Abdelkader.

La lettre lue par Nordine Ait Hamouda est celle que nous avons vue *supra* et que Mohamed chérif Sahli considère comme « *apocryphe* ». Encore une fois, le fils du colonel Amirouche puise de l'*interdiscours*, cette lettre étant déjà présente dans les écrits des auteurs français et donc mise en exergue par la formation discursive coloniale voulant présenter Abdelkader comme un « serviteur » et « collaborateur » avec la France coloniale, ou pour employer un euphémisme, son « *ami* ». A titre d'exemple, nous retrouvons cette lettre dans un écrit du général Paul Azan qui écrit ceci :

Pendant la guerre de 1870-1871, apprenant que des Indigènes algériens se servaient de son nom pour tenter des soulèvements en Algérie, il (Abdelkader) leur écrivit pour les engager à se soumettre; il écrivit en même temps au Gouvernement de la Défense Nationale : " Quand un grand nombre de nos frères (que Dieu les protège) sont dans vos rangs pour repousser l'ennemi envahisseur, et quand vous travaillez à rendre les Arabes des tribus libres comme les Français eux-mêmes, nous venons vous dire que ces tentatives insensées, quels qu'en soient les auteurs, sont faites contre la justice, contre la volonté de Dieu et la mienne; nous prions le Tout Puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France " (1930 :58-59).

En exposant cette lettre, Nordine Ait Hamouda cherche à susciter des émotions chez les Algériens, en l'occurrence, des émotions de choc, de déception et de colère, à l'égard de

l'Emir Abdelkader, qu'ils considéraient comme le « *père la nation algérienne* » et « *symbole de la résistance algérienne* ».

Toujours dans le cadre de « *l'insurrection de 1871* », Nordine Ait Hamouda expose un autre argument pour dévaloriser l'Emir Abdelkader. Il note que, quand « *Cheikh El Haddad* » l'avait sollicité pour soutenir sa révolte contre l'envahisseur français, l'Emir Abdelkader « *n'avait pas hésité à le traiter de mécréant et à qualifier sa démarche de trahison !* » (ObservAlgérie.com, du 19/06/2021).

A travers ce passage, Nordine Ait Hamouda recourt au *pathos*. Il exprime son choc, manifesté par le point d'exclamation (!), quant à la réponse de l'Emir au cheikh El-Haddad et quant aux termes de « mécréant » et de « traître » qu'il emploie à son égard. L'argument donc de l'énonciateur enveloppé par l'émotion permet à Nordine Ait Hamouda de diqualifier l'Emir aux yeux des Algériens et de susciter chez eux un sentiment de répulsion envers l'Emir. Encore une fois, l'Emir est présenté comme un « *ami fidèle de la France* » et donc comme un « *traître à la nation* ».

Il est à noter qu'en soulignant « *l'insurrection de 1871* » et en mettant avant ses principaux chefs à savoir « *El-Mokrani* » et « *Chikh El Haddad* », des chefs « kabyles », l'énonciateur confirme, encore une fois, sa position selon laquelle ce sont les « *Kabyles* » qui ont lutté pour l'indépendance de l'Algérie et non les « *Arabes* », qu'il associe à l'Emir Abdelkader, présenté comme un « *traître* ». On le voit, l'énonciateur actualise, une fois de plus, la division coloniale (Arabes/ Kabyles) et remet en cause l'existence d'une nation algérienne unifiée.

L'accusation par Nordine Ait Hamouda de l'Emir Abdelkader de « *trahison* » atteint son paroxysme quand il déclare que :

Tous les auteurs français le qualifient d'ami de la France. Tout le monde sait que l'émir Abdelkader s'est rendu à la France. Tous ses enfants, ses petits-enfants et sa veuve ont reçu des pensions de la part de l'État français. Lui-même a reçu la légion d'Honneur de la part de l'État français (ObservAlgérie.com, du 19/06/2021).

En énonçant « *tous les auteurs français le qualifient d'ami de la France* », Nordine Ait Hamouda réalise un acte de langage, en l'occurrence une assertion; il affirme que l'Emir Abdelkader est indéniablement un « *ami de la France* ». Cette affirmation est étayée par un *argument d'autorité*, en l'occurrence les « *auteurs français* », renforcée par le déterminant indéfini « *tous* » qui indique une totalité, une généralité, et donne une impression d'unanimité

et de consensus parmi les auteurs français quant à « *l'amitié* » de l'Emir Abdelkader avec la France coloniale.

Nordine Ait Hamouda, en mettant avant l'ensemble des « *auteurs français* », cherche à renforcer la crédibilité de son argumentation et à suggérer que la thèse qu'il avance est une vérité établie et acceptée par « *tous les auteurs français* ». Aussi, l'utilisation du déterminant « *tous* » lui permet-elle de compenser le fait qu'il ne cite aucun *nom* d'auteur français.

En citant la catégorisation « *ami de la France* », Ait Hamouda souligne son adhésion à cette dénomination. L'expression « *ami de la France* » active la *mémoire discursive* propre à la formation discursive coloniale et rappelle la prise de position de certains auteurs français à l'égard de l'Emir, qu'ils présentent comme « *un ami fidèle de la France* » voir comme « *un patriote français* », soulignant par là son *évolution* et partant sa « *trahison* » envers sa patrie. La dénomination « *ami de la France* » est donc une représentation *stéréotypée* que la formation discursive coloniale associe à l'Emir et que l'énonciateur *actualise* dans son discours pour conclure à sa « *trahison* ».

En actualisant cette dénomination inscrite dans l'interdiscours, Nordine Ait Hamouda révèle son positionnement idéologique. C'est en fonction de ce dernier que l'énonciateur *règle le sens* de la nomination « *ami de la France* » et donne à voir l'Emir Abdelkader comme « un ami de la France » coloniale » (et non celle des « droits de l'homme ») et donc comme un « *traître à la nation algérienne* ».

La représentation de l'Emir Abdelkader comme un « *traître* », que veut construire Nordine Ait Hamouda dans son discours, transparait également dans cet énoncé où il présente son assertion comme une évidence partagée par « *tout le monde* » : « *Tout le monde sait que l'émir Abdelkader s'est rendu à la France* ». Cette formulation catégorique vise à renforcer la crédibilité de l'affirmation et à la présenter comme une vérité indiscutable.

La stratégie que l'énonciateur mobilise ici est celle de l'*évidence partagée* et cherche à influencer le « Tiers » (les Algériens, en l'occurrence) en lui faisant croire que cette information est largement répandue et acceptée et qu'il doit, à cet effet, l'accepter sans remise en question.

L'affirmation « *l'émir s'est rendu à la France* » puise de l'*interdiscours*. En effet, chez certains auteurs français, l'Emir est présenté comme, nous l'avons vu *supra*, comme quelqu'un qui « *s'est rendu à la France* » et est devenu « *son ami fidèle* ». En effet, comme l'explique l'historien Belkhouja, les « *anciens dictionnaires de langue française* » ainsi que les anciens « *manuels d'histoire* » à l'époque coloniale disaient que l'Emir « *s'était rendu* » et est devenu « *l'ami fidèle de la France* » :

On continua à nous marteler l'esprit à satiété pour nous faire admettre que « l'Emir Abdelkader s'était rendu puis devint l'ami fidèle de la France ». C'est ainsi qu'il est présenté dans les anciens dictionnaires de langue française que nous consultions dans notre enfance à l'école coloniale de même que dans les manuels d'histoire de ce temps-là. [...] (2022 : 86-87).

On le voit, le discours d'Ait Hamouda reprend le discours du colonisateur relatif à l'Emir Abdelkader et montre, encore une fois, son inscription dans la formation discursive coloniale.

Pour enfoncer encore plus l'Emir Abdelkader et le discréditer aux yeux du public, Nordine Ait Hamouda affirme que : l'Emir Abdelkader « *a reçu la légion d'Honneur de la part de l'État français* » (*ObservAlgérie.com*, du 19/06/2021). La connaissance de la formation discursive à laquelle adhère l'énonciateur nous permet le réglage du sens de cette affirmation. En effet, en mettant en avant cette distinction (la légion d'honneur), le fils du colonel Amirouche souligne une reconnaissance de la France vis-à-vis de l'Emir et une collaboration de ce dernier avec la France, ce qui peut être perçu comme une « *trahison* » de la cause nationale.

Nordine Ait Hamouda situe ainsi l'attribution de la « *légion d'honneur* » à l'Emir dans une position énonciative précise, d'une façon donc à rimer avec son discours, son argumentation, en un mot, avec son positionnement idéologique, tout en écartant le contexte initial de cette distinction honorifique, à savoir « *la protection par l'Emir des chrétiens d'Orient* », acte humanitaire qui lui a valu la « *légion d'honneur* » ainsi que d'autres distinctions venant d'autres pays que la France.

L'ancien député ne s'est pas contenté de s'attaquer à l'Emir Abdelkader, il s'est aussi attaqué à sa famille en affirmant que « *que l'assemblée nationale française a voté une loi autorisant les descendants de l'Emir à percevoir des allocations de la France, à ce jour* » (*Dernières Infos d'Algérie* du 19/06/2021). En effet, pour Ait Hamouda « *Tous ses enfants, ses petits-enfants et sa veuve ont reçu des pensions de la part de l'État français* » (*ObservAlgérie.com*, du 19/06/2021) et le député d'ajouter « *sa famille perçoit à ce jour des allocations de la France* » (*24H Algérie*, du 19/06/2021).

En mentionnant les « *allocations* » que la famille de l'Emir avait perçues et perçoit « *à ce jour* », le locuteur souligne une connivence et une dépendance de l'Emir ainsi que de sa famille avec la France coloniale, et partant, renforce l'idée que l'Emir fut un « *traître* » à sa partie. La mention de cette « *pension* » constitue donc un argument supplémentaire mobilisé par Nordine Ait Hamouda pour jeter le discrédit sur l'Emir Abdelkader.

Nordine Ait Hamouda avance aussi, dans son discours, que « *l'épouse de l'Emir embrassa la main de Napoléon III* » (24H Algérie, du 19/06/2021). En prenant en compte le contexte de la résistance et de la lutte pour l'indépendance du pays, « *embrasser la main de Napoléon III* » par la « *femme de l'émir* » est interprété comme une preuve manifeste d'allégeance à la France coloniale et permet d'insister sur l'idée inscrite dans la formation discursive coloniale que l'Emir « *a évolué et a renié son passé* ». Cette affirmation de Nordine Ait Hamouda s'inscrit dans l'interdiscours et rappelle la peinture d'un peintre français, Jean-Baptiste-Ange Tissier. Elle représente « *la mère de l'émir* » et non « *son épouse* » comme l'affirme Ait Hamouda. En effet, comme l'explique Waciny Laredj :

L'image qu'il (Ait Hamouda) présente comme celle de l'épouse de l'Émir s'inclinant devant Napoléon III n'est pas une photo mais un tableau, et il représente sa maman courbée par l'âge. Et puis, c'est le tableau d'un peintre colonial [...] (Cité par Halli, Le soir d'Algérie, du 21/06/2021).

A la fin de son discours polémique, Nordine Ait Hamouda laisse apparaître clairement son positionnement vis-à-vis de l'Emir Abdelkader, qu'il donne à voir comme « *un traître* », en affirmant que c'est « *l'Histoire* » qui l'a jugé ainsi :

« [...] Je ne dis pas que l'Emir était un traître, mais il a été condamné par l'Histoire. Il avait combattu la France avant de se mettre à ses côtés » (24H Algérie, du 19/06/2021) ; « L'Emir Abdelkader a certes combattu durant 15 ans mais il a vendu l'Algérie à la France » (Dernière Infos d'Algérie, du 19/06/2021).

Dans ce passage, le locuteur commence par affirmer qu'il ne traite pas l'Emir Abdelkader de « *traître* » avant d'enchaîner immédiatement en déclarant qu'il a été « *condamné par l'Histoire* ». En formulant son énoncé de la sorte, il maintient une certaine prudence tout en laissant entendre que l'Emir Abdelkader a véritablement « *trahi* ». Cette stratégie discursive vise à suggérer « une accusation » sans prendre la responsabilité explicite de cette accusation. Nordine Ait Hamouda recourt ici à une autorité, en l'occurrence l'« *Histoire* », pour légitimer sa position.

Dans ce passage, Nordine Ait Hamouda soutient que l'Emir a « *combattu la France* » coloniale « *avant de se mettre à ses côtés* ». En formulant son énoncé de la sorte, il crée une contradiction entre le passé de l'Emir, un passé de « *résistant contre la colonisation* », et ses actions ultérieures où il s'est, selon lui, « *rallié* » à la France. Cette contradiction est mobilisée

par l'énonciateur pour remettre en question la légitimité de l'Emir comme un « *héros national et historique* » et le présenter comme un « *traître* » à la nation.

Le locuteur, dans son discours, commence par accorder une concession au discours dominant auquel il s'oppose, concession introduite par le mot « *certes* » : « *L'Emir Abdelkader a certes combattu durant 15 ans* » avant de remettre en question son parcours de résistant, remise en question introduite par la conjonction de coordination « *mais* », qui marque une opposition entre les actions passées et ultérieures de l'Emir. En affirmant « *mais il a vendu l'Algérie à la France* », Ait Hamouda suggère que cela a été le résultat final du parcours de l'Emir, signifiant par la même occasion sa « *trahison* ». Cette *généralisation* a pour objectif de discréditer complètement l'Emir en le présentant comme un « *traître à la nation* ».

Le mot « *vendre* » est un des mots mobilisés par les Algériens pour parler des personnes qui ont trahi les intérêts de la nation, qui ont capitulé, qui se sont rendus. En convoquant ce verbe subjectif, possédant une forte charge axiologique négative, inscrit dans l'imaginaire des Algériens, l'énonciateur cherche à susciter un sentiment de répulsion, de colère et de déception chez derniers envers l'Emir.

En énonçant l'Emir Abdelkader « *a vendu l'Algérie à la France* », le locuteur sous la *modalité énonciative* de l'affirmation, réalise un acte de langage de l'évaluation et de la condamnation. Il évalue négativement l'action de l'Emir Abdelkader dont le geste dernier, selon lui, a été de « *vendre* » son pays, geste qu'il condamne. A travers cet acte *illocutoire*, l'énonciateur cherche à produire un *effet perlocutoire* chez l'allocutaire, en l'occurrence chez les Algériens, celui de les persuader que l'Emir fut un « *traître* ».

Synthèse de l'analyse

Pour résumer, nous pouvons dire que d'après le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, l'Emir Abdelkader aurait commis plusieurs actions qui soulèvent des reproches et le disqualifient de fait, sapant ainsi sa légitimité en tant que « *symbole de la résistance à la colonisation* », « *père de la nation algérienne* » et « *fondateur de l'Etat algérien* ». Pour Nordine Ait Hamouda, en effet, après s'être « *rendu* » au « *général Bugeaud* », l'Emir Abdelkader a « *vendu* » l'Algérie à la France par le biais du « *Traité de la Tafna* », en donnant un pays qui ne lui « *appartenait* » pas. Il a accepté « *la légion d'honneur française* », il a « *soutenu* » la France contre la Prusse dans une « *lettre* » à Otto Von Bismarck, il a dénoncé « *l'insurrection de 1871* » et il a été considéré comme « *l'ami de la France* ». De plus, il a

accepté la « *pension* » versée pour lui et sa « *famille* ». Ces actions représentent les arguments mobilisés par Nordine Ait Hamouda pour peindre un portrait négatif à l'Emir Abdelkader.

Le discours de Nordine Ait Hamouda possède une dimension *performative* car il cherche à *influencer* l'opinion publique en remettant en cause la représentation de l'Emir comme « *un héros national et historique* ». En soulignant la « *trahison* » de l'Emir et en remettant en question son rôle dans la lutte pour l'indépendance, Nordine Ait Hamouda vise à *altérer* la perception collective de l'Emir, et partant, à influencer la mémoire collective.

Pour réussir son entreprise de persuasion, Nordine Ait Hamouda mobilise la « *comparaison* » et la « *citation* ». Pour la « *comparaison* », il compare l'Emir Abdelkader à d'autres chefs historiques à l'instar du « *colonel Amirouche* », soulignant son combat « *jusqu'à la mort* », le présentant comme un modèle de « *patriotisme* », contrairement à « *l'Emir* ». Et pour la « *citation* », il attribue des citations à l'Emir, comme la réponse de ce dernier à « *Bismarck* » ou encore à « *El-Mokrani* » et « *Cheick el Haddad* », pour souligner sa loyauté envers la France, et partant, remettre en cause son engagement pour l'indépendance de l'Algérie.

Nous avons souligné que l'*implicite* dans le discours de Nordine Ait Hamouda, qui met en avant « *l'insurrection de 1871* » ainsi que ses chefs et qui met en exergue les figures de la résistance telles que le « *colonel Amirouche* » et « *Krim Belkacem* », tout en disqualifiant « *l'Emir Abdelkader* », est de suggérer que ce sont les « *Arabes* » associés à l'Emir qui auraient « *vendu* » l'Algérie à la France et que ce sont les « *Kabyles* » qui l'ont « *libérée* ». A ce titre, Nordine Ait Hamouda actualise le projet de division entre les « *Arabes* » et « *Kabyles* », instauré par le colonisateur pour nier l'existence d'une nation algérienne unie. Nordine Ait Hamouda cherche à donner une définition « *kabyle* » à la nation algérienne.

En fin de parcours, nous pouvons dire que le discours de Nordine Ait Hamouda est un « *discours polémique* ». Il démontre sa thèse selon laquelle l'Emir Abdelkader est un « *traître à la nation* », et réfute la thèse adverse qui représente l'Emir Abdelkader comme un « *héros national et historique* », « *symbole de la résistance algérienne* », « *fondateur de l'Etat algérien moderne* ». Dans ce discours donc, la formation discursive à laquelle adhère Nordine Ait Hamouda s'affronte avec la formation discursive favorable à l'Emir qu'elle disqualifie et exclue. En d'autres termes, le discours d'Ait Hamouda se définit par opposition au discours dominant sur l'Emir et, à ce titre, ce dernier (le discours dominant) constitue un *interdiscours* qu'Ait Hamouda mobilise pour réfuter.

Le discours de Nordine Ait Hamouda puise de la formation discursive coloniale, qu'il contribue à perpétuer. A ce titre, la principale stratégie discursive mobilisée pour disqualifier

l'Emir Abdelkader est le recours à l'*interdiscours colonial*. Cette stratégie se manifeste de différentes manières : le recours à des *dénominations* inscrites dans la formation discursive coloniale, le recours aux auteurs français et la reprise de leur *argumentaire* pour souligner la trahison de l'Emir...

3. Analyse du contre-discours d'un chercheur en Histoire

L'argumentation de Nordine Ait Hamouda a été battue en brèche par le chercheur en Histoire, Hosni Kitouni, lorsqu'il a répondu aux questions des journalistes Karim BENAMAR et Nouri NESROUCHE, lors d'interviews menées respectivement le 22 et 23 juin 2021 et rapportées par les journaux *Liberté* et *El-Watan*.

Les deux journalistes, dès le titre, *légitiment* la personne invitée en mentionnant qu'il s'agit d'un « *chercheur en Histoire* », ayant donc une autorité scientifique. Ainsi, Karim BENAMAR titre : « *HOSNI KITOUNI, CHERCHEUR EN HISTOIRE : "il est impératif que les historiens se ré-emparent de leur spécialité"* » (*Liberté* du 22/06/2021) et Nouri NESROUCHE intitule son article « *Hosni Kitouni. Chercheur en histoire : «L'histoire officielle est saturée de zones d'ombre et de dénis qui, un jour ou l'autre, remontent à la surface»* » (*El-watan*, du 23 juin 2021).

Ce « *chercheur en Histoire* » est là pour éclairer l'opinion publique concernant les propos polémiques tenus par Nordine Ait Hamouda concernant l'Emir Abdelkader. En mettant en valeur le statut de l'interviewé, les journalistes donnent une raison au lecteur, au « Tiers », de considérer son discours comme crédible, comme scientifique et donc comme objectif et neutre, sans positionnement idéologique. Le propos du spécialiste en Histoire apparaît donc *ipso facto* comme irréfutable.

Après avoir légitimé son interlocuteur, le journaliste Karim Benamar lui pose la question suivante : « [...] *Que pensez-vous de la teneur de ses propos ?* » (*Liberté* du 22/06/2021), faisant référence aux propos de Nordine Ait Hamouda. A cette question, le chercheur en Histoire répond en ces termes :

[...] *L'interviewé, présenté par l'animateur de l'émission comme un "spécialiste des archives" et de "l'histoire" (première nouvelle !), déclare ipso facto que l'Émir Abdelkader, en signant avec Bugeaud le traité de la Tafna (20 mai 1837), "a vendu l'Algérie à la France", il se serait rendu coupable de "trahison" : "C'est un traître." L'accusateur ne dit mot ni sur le contexte d'alors, ni sur le contenu du traité, ni sur ses effets sur la suite des événements. M. Ait Hamouda avance exactement le contraire de ce qui s'est passé. Il transforme une victoire historique en défaite, faisant ainsi montre d'une méconnaissance surprenante de l'histoire de son pays. [...] (Kitouni, cité par Benamar, dans Liberté, du 22/06/2021).*

En qualifiant, le statut de « *spécialiste des archives et de l'Histoire* », qu'attribue l'animateur Habet Hannachi à son invité Nordine Ait Hamouda, de « *première nouvelle !* », le chercheur en Histoire remet en question cette qualification et donc ce statut, remettant par voie de conséquence en cause l'autorité et la crédibilité du discours de Nordine Ait Hamouda. En assertant qu'il s'agit d'une « *nouvelle* », l'énonciateur met donc en doute la compétence et légitimité de Nordine Ait Hamouda en matière d'Histoire. Le point d'exclamation (!) dans « *première nouvelle !* » marque l'étonnement du spécialiste face à l'attribution à Nordine Ait Hamouda d'un statut qui n'est pas le sien.

Fort de ce statut de « *spécialiste des archives et de l'Histoire* » que lui attribue l'animateur, Nordine Ait Hamouda, comme le souligne Hosni Kitouni, déclare que « *l'Émir Abdelkader, en signant avec Bugeaud le traité de la Tafna (20 mai 1837), "a vendu l'Algérie à la France", il se serait rendu coupable de "trahison" : "C'est un traître."* » (Idem.). L'utilisation de Guillemets montre le rapport du discours du chercheur à l'hétérogénéité énonciative ; Il reprend les propos polémique de Nordine Ait Hamouda avant de les disqualifier lorsqu'il déclare :

[...] L'accusateur ne dit mot ni sur le contexte d'alors, ni sur le contenu du traité, ni sur ses effets sur la suite des événements. M. Aït Hamouda avance exactement le contraire de ce qui s'est passé. Il transforme une victoire historique en défaite, faisant ainsi montre d'une méconnaissance surprenante de l'histoire de son pays. [...] (Ibid.).

En nommant Nordine Ait Hamouda « *accusateur* », l'énonciateur réalise un acte de langage, en l'occurrence une attaque *ad hominem* faisant apparaître Nordine Ait Hamouda comme une personne qui accuse sans réfléchir, sans prendre en considération le « *contexte* » et le « *contenu* » du Traité de la Tafna.

Le nom « *accusateur* » mobilisé par l'énonciateur est un substantif subjectif, qui porte une évaluation axiologique négative. En effet, en qualifiant l'ancien député d'« *accusateur* », Hosni Kitouni souligne que les affirmations de Nordine Ait Hamouda sont infondées, non étayées voire diffamatoires. La subjectivité du locuteur apparaît à travers ce substantif qui laisse entendre que le spécialiste, compte tenu de sa compétence et sa connaissance en matière d'Histoire, conçoit négativement l'accusation, contraire aux faits, de Nordine Ait Hamouda à l'encontre de l'Émir Abdelkader.

Dans le même ordre d'idées, l'historien, dans l'interview qu'il a accordée à Nouri Nesrouche, assène à Nordine Ait Hamouda une attaque *ad hominem*, présentant ce dernier

comme un « menteur » et donc comme un falsificateur de l'Histoire, comme le souligne le passage suivant :

Pourquoi la France fut-elle contrainte de signer le traité ? Quels impacts eût-il sur l'avenir de la résistance ? Quels avantages pour les Algériens d'alors ? Toutes ces questions ont fait l'objet de nombreux travaux d'historiens et nulle part on ne trouve d'éléments pour justifier l'accusation péremptoire de M. Aït Hamouda. Pourquoi s'en est-il pris à l'Emir de manière aussi mensongère et dans quel but ? Voilà ce qui n'a pas de réponse dans le passé ni dans la vie de l'Emir. [...] (Kitouni, cité par Nesrouche, dans El watan du 23/06/2021).

Lorsque l'historien déclare que « M. Aït Hamouda avance exactement le contraire de ce qui s'est passé. Il transforme une victoire historique en défaite, faisant ainsi montre d'une méconnaissance surprenante de l'histoire de son pays. [...] » (Kitouni, cité par Benamar, dans *Liberté*, du 22/06/2021), il remet en question les compétences, la connaissance et la compréhension de l'Histoire par Nordine Ait Hamouda.

En énonçant que Nordine Ait Hamouda témoigne « d'une méconnaissance surprenante de l'histoire de son pays » (Idem.), Hosni Kitouni réalise une autre attaque *ad hominem*, l'ancien député étant présenté comme un incompetent en matière d'Histoire de l'Algérie. L'adjectif subjectif « surprenante » renforce l'attaque en question en soulignant l'incompétence « flagrante » de Nordine Ait Hamouda en termes d'Histoire.

L'énoncé « il transforme une victoire historique en défaite » (Ibid.) est pris dans l'interdiscours. Il reprend le propos de Nordine Ait Hamouda qui affirme qu'en signant le Traité de la Tafna, l'Emir Abdelkader « a cédé l'Algérie à la France ». L'énonciateur reprend le discours d'Ait Hamouda pour le réfuter, réfutation qui transparait quand il déclare que le Traité de la Tafna fut « une victoire historique ».

Après avoir disqualifié Nordine Ait Hamouda en remettant en question sa compétence en matière d'Histoire, le chercheur en Histoire éclaire l'opinion publique sur le Traité de la Tafna en répondant à la question du journaliste qui lui demande de dire : « Quelle est [...] la vérité sur le traité de la Tafna ? ». A cette question, en effet, le chercheur répond en ces termes :

Après l'échec de Clauzel devant les portes de Constantine (1836), la France décide de revenir à une politique d'occupation restreinte, et pour cela, elle charge Bugeaud, commandant d'Oran, de négocier avec l'Émir un traité de paix en échange de territoires. C'est ainsi que la France accepte de céder à l'Émir Rachgoun, Tlemcen et tout le beylik de l'Ouest, à l'exception d'Oran, de Mostaganem, d'Arzew et de Mazagran et leurs territoires. Ce à quoi il faut ajouter le Titteri et une grande partie de la province d'Alger à l'exception de la Mitidja, du Sahel et de Blida. En outre, l'Émir acquiert le droit d'étendre sa souveraineté

sur toute la province de l'Est depuis l'oued Keddara. Voilà pour les gains des territoires de l'Émir. Sur le plan économique et diplomatique, l'Émir retrouve la liberté de faire du commerce extérieur par certains ports, d'entretenir des relations avec les puissances étrangères, d'acheter des armes, de la poudre, etc. C'est la première fois, depuis 1525 (début de l'occupation ottomane de notre pays), que les Algériens se trouvent en mesure de pouvoir exercer leur propre souveraineté sur les deux tiers de leur territoire, d'édifier leur propre administration, de ne plus payer les impôts aux étrangers, de pouvoir assurer leur propre sécurité. [...] (Ibidem.).

Le discours de Hosni Kitouni constitue un *contre-discours* qui réfute l'argumentation de Nordine Ait Hamouda. Le chercheur présente en effet une contre-argumentation en fournissant des faits historiques qui contredisent les affirmations de Nordine Ait Hamouda. Il explique comment le « Traité de la Tafna » fut une « victoire » pour l'Emir en soulignant les gains territoriaux ainsi que les avantages « économiques », « militaires » et « diplomatiques » accordés à l'Emir Abdelkader. A travers son argumentation, le chercheur a démontré que les propos de Nordine Ait Hamouda sont contraires aux faits historiques établis.

Presque la même question que celle qu'a posée Karim BENAMAR a été posée par Nouri Nesrouche à l'universitaire Hosni KITOUNI. Le journaliste demande à l'historien : « Mais y a-t-il une part de vérité dans ce qu'il (Nordine Ait Hamouda) a avancé ? » (*El Watan* du 23 juin 2021). Question à laquelle, Kitouni répond en ces mots :

*Il (Ait Hamouda) pose une question légitime sur l'importance du traité de la Tafna, mais lui donne une réponse totalement contraire aux faits – « l'Emir a vendu le pays à la France » –, ce qui à ses yeux est un acte de trahison. C'est cette accusation qui a fait trembler la blogosphère et indigné à juste titre de nombreux Algériens. Or, tous les historiens s'accordent à dire que la Convention de la Tafna que la France fut contrainte de signer est « une victoire diplomatique, politique et militaire exceptionnelle » pour l'Emir (Kitouni, cité par Nesrouche, dans *El Watan* du 23/06/2021).*

L'argumentation de l'universitaire puise de l'*interdiscours*, comme le souligne la référence aux « historiens » ainsi que les guillemets. Il convoque une autorité « *l'Histoire* », pour montrer que sa thèse, selon laquelle la « Convention de Tafna » fut une « victoire » pour l'Emir, est un fait établie par « tous les historiens ». Cela lui permet de donner de la crédibilité à son discours, et dans le même coup, de réfuter la thèse avancée par Ait Hamouda.

Quand le chercheur en Histoire affirme que :

C'est la première fois, [...] que les Algériens se trouvent en mesure de pouvoir exercer leur propre souveraineté sur les deux tiers de leur territoire, d'édifier leur propre administration, de ne plus payer les impôts aux étrangers, de pouvoir assurer leur propre sécurité. [...] (Kitouni, cité par Benamar, dans *Liberté*, du 22/06/2021),.

il montre que le Traité de la Tafna reconnaissait l'existence d'un Etat algérien « *souverain* ». Cet énoncé réfute le discours de Nordine Ait Hamouda pour qui, en signant le Traité de la Tafna, l'Emir « *a vendu l'Algérie à la France* ». Ce faisant, le portrait de l'Emir Abdelkader qu'Ait Hamouda a tenté de noircir se trouve réhabilité. Le propos du chercheur en Histoire montre, qu'*historiquement* parlant, le rôle de l'Emir dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie est indéniable.

Dans le même ordre d'idées, dans sa réponse au journaliste Nourri Nesrouche, l'interrogeant sur la vérité du Traité de la Tafna, l'historien répond : « *Elle le rendait «le maître de la majeure partie de la Régence», comme l'écrit Charles-André Julien* » (Kitouni, cité par Nesrouche, dans *El watan* du 23/06/2021). Encore une fois, le chercheur s'appuie sur une référence en matière d'Histoire pour corroborer son dire. L'opération interdiscursive de dialogisation est d'ordre citatif. La citation de l'historien français, Charles André Julien, est actualisée dans le discours du chercheur en Histoire, ce qui confère davantage de crédibilité à son discours.

Pour étayer son affirmation selon laquelle les accords de la Tafna ont été une « *victoire* » pour l'Emir Abdelkader, le chercheur cite le gouverneur général « *Damrémont* » qui, jugeant la convention de la Tafna déclarait qu'« *elle n'était pour la France "ni avantageuse ni honorable, mais que, en revanche, elle rendait l'Émir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu faire"* » (Kitouni, cité par Benamar, dans *Liberté*, du 22/06/2021). En rappelant le propos de « *Damrémont* », qui constitue un argument d'autorité, le chercheur crédibilise son énonciation et partant conteste la position de Nordine Ait Hamouda.

Pour renforcer son argumentation, Hosni Kitouni avance des *chiffres*, comme le montre le passage suivant :

Pour battre sa puissance militaire et économique acquise durant ces années de paix, la France va mobiliser plus de 125 000 hommes, dépenser plus de 34 millions de francs par an, soit, par comparaison, la plus grosse armée et la plus grosse dépense jamais mobilisée dans le monde, ni par l'Angleterre ni par la Hollande, lors de leurs conquêtes asiatiques et africaines (Idem.).

Ces chiffres montrent en réalité la « *puissance* » que l'Emir Abdelkader avait acquise durant les deux années de paix (depuis la signature du Traité de la Tafna jusqu'à la reprise de

guerre en 1839) à un tel point que la France a dû mobiliser « *la plus grosse armée et la plus grosse dépense jamais mobilisée dans le monde [...]* » pour le battre.

Suivant le fil de l'Histoire, le chercheur reprend l'énoncé de Ait Hamouda pour le disqualifier : « *Quand finalement en 1847, vaincu, sans hommes, Abdelkader décide de se rendre, non pas à Bugeaud, comme l'affirme Aït Hamouda, puisque celui-ci n'était plus en Algérie, mais au fils du roi de France, le Duc d'Aumale* » (Ibid.). Le verbe locutoire « *affirmer* » montre que l'énonciateur se distancie du propos de Nordine Ait Hamouda. Ce passage souligne la confusion que fait Nordine Ait Hamouda entre les généraux Français. Ce faisant Hosni Kitouni disqualifie, encore une fois, Nordine Ait Hamouda en soulignant sa lecture superficielle de l'Histoire.

Par ailleurs, le chercheur en Histoire explique que compte tenu de la puissance militaire et économique de la France, l'Emir s'est retrouvé affaibli militairement, « *sans hommes* », ce qui l'a poussé à rendre les armes. Ce faisant, le chercheur contextualise « *la reddition* » de l'Emir en montrant qu'elle est le résultat d'un concours de circonstances et ne relève pas, comme l'affirme Ait Hamouda, d'une volonté de l'Emir de « *vendre* » l'Algérie à la France et de s'allier avec elle.

Evoquant le départ de l'Emir pour aller rendre ses armes aux Français, le chercheur en Histoire présente le témoignage d'un observateur : « *Toute la nuit de son départ, raconte un témoin, on entendait l'Émir Abdelkader sangloter. Le matin, les yeux secs, il monta sa dernière jument, blessée comme lui, et s'avança, suivi de quelques serviteurs pour aller rendre ses armes aux Français* » (Ibidem.).

Ce témoignage souligne l'état émotionnel de l'Emir Abdelkader, un état de tristesse profonde, comme le montre le verbe « *sangloter* ». Ce témoignage humanise l'Emir Abdelkader. Si l'énonciateur en fait appel, c'est pour montrer un décalage entre la représentation de l'Emir Abdelkader comme « *un traître* » qu'a véhiculée Nordine Ait Hamouda dans son discours et la réalité de la situation vécue par l'Emir lors de la « *reddition* ». Hosni Kitouni fait ici appel au *pathos*, il cherche à susciter l'empathie des Algériens envers l'Emir Abdelkader et à les persuader que l'Emir ne fut pas un « *traître* » comme le prétend Nordine Ait Hamouda.

On le voit, la représentation de l'Emir, comme un « *traître à la nation* », construite par Nordine Ait Hamouda, se trouve remise en cause par l'universitaire, qui présente la « *reddition* » comme un moment vécu douloureusement par l'Emir, lui qui a lutté durant 17 longues années pour l'indépendance de sa patrie.

Pour étayer son propos selon lequel l'Emir s'est rendu par contrainte et qu'il n'avait pas de volonté de s'allier avec la France coloniale, le chercheur en Histoire poursuit la relation des faits et avance que l'Emir, après la reddition :

Espérait être conduit à La Mecque pour y finir ses jours, mais on le mit en résidence en France. Ce destin tragique d'un homme qui combattit la France durant 17 ans, avec l'ambition et la volonté de fonder un État-nation, devait aussi faire face à des hommes impréparés à soutenir une œuvre sans doute pas encore à leur portée. L'historien ne juge pas, il prend acte. [...] (Ibidem.).

Ce passage montre que l'Emir Abdelkader n'a pas été « *un traître à la nation* » et qu'au contraire, il a combattu le colonisateur durant 17 années, dans l'espoir de « *fonder un État-nation* », avant de subir l'emprisonnement en France, comme le montre la proposition « *mais on le mit en résidence en France* ».

En parlant de « *mise en résidence en France* », l'historien puise dans l'*interdiscours* et rappelle que l'Emir avait vécu un emprisonnement en France. A travers son énoncé, l'énonciateur réalise un acte de langage de défense ; il défend l'Emir contre l'accusation de trahison portée par Nordine Ait Hamouda en soulignant que l'Emir était incarcéré en France. Ce faisant, l'énonciateur souligne, une fois de plus, que l'Emir ne s'est pas « *allié* » à la France.

Le passage met aussi en exergue le contraste entre les aspirations de l'Emir et la réalité de la situation. L'Emir a fait face à des « *hommes impréparés* » à soutenir son projet de construction d'un « *État-nation* ». En affirmant ceci, le spécialiste en Histoire laisse entendre que le manque de soutien populaire et le manque de « *conscience nationale* » ont été l'une des raisons de l'échec de l'Emir, une des raisons qui l'a poussé à se rendre. La stratégie discursive mobilisée ici par l'énonciateur pour prendre la défense de l'Emir est celle de la *contextualisation* historique.

En proférant l'énoncé : « *L'historien ne juge pas, il prend acte* », Hosni Kitouni signale que l'historien ne juge pas mais prend acte des faits historiques. A travers cet énoncé, il met en exergue son *éthos* d'historien qui connaît son métier et souligne sa posture objective et impartiale. Par ailleurs, cet énoncé souligne que la thèse soutenue par Nordine Ait Hamouda est basée sur interprétation subjective, erronée et biaisée de l'Histoire. La nomination « *accusateur* » avec laquelle le chercheur catégorisait Nordine Ait Hamouda, nomination que nous avons vue ci-haut, vient pour confirmer cette analyse.

L’Historien termine l’interview en déclarant que : « *La question centrale qu’elle (la crise de l’Histoire) pose est celle de la liberté des Algériens en tant que citoyens et en tant que peuple. Le rêve porté par l’Émir Abdelkader, poursuivi par celui de Krim Belkacem et réinvesti par le Hirak, sera-t-il enfin réalisé ?* » (Ibidem.).

En juxtaposant les noms de « *l’Emir Abdelkader* », « *Krim Belkacem* » et le « *Hirak* » (mouvement de contestation populaire), Hosni Kitouni cherche à montrer un lien historique entre ces figures et ce mouvement. Il cherche à montrer une continuité, une transmission d’idéaux à travers le temps. Ces idéaux sont l’unité (du peuple algérien en tant que nation), la liberté et l’indépendance. A travers cet énoncé, l’énonciateur donne à voir sa représentation de l’Emir, en s’appuyant sur son statut d’Historien. L’Emir apparaît alors comme « *le père de la nation algérienne* », un « *héros de la lutte pour l’indépendance* ».

Si l’historien juxtapose les figures de « *l’Emir* » et celle de « *Krim Belkacem* », figures que Nordine Ait Hamouda a mis en opposition, c’est pour remettre en cause cette opposition et montrer que ces deux figures avaient le même objectif à savoir lutter pour l’indépendance de l’Algérie.

Mieux encore, l’historien, en mettant en avant la continuité entre « *l’Emir* » et « *Krim Belkacem* », souligne que ces deux figures de la lutte pour l’indépendance ont mené leur combat indépendamment des considérations ethniques, régionales et linguistiques. La continuité entre ces deux figures souligne donc que leur combat était un combat nationaliste et patriotique. On le voit, en juxtaposant ces deux figures historiques, Hosni Kitouni remet en question la division coloniale « *Arabes/Kabyles* » qu’a voulu actualiser Nordine Ait Hamouda en utilisant les figures de l’Emir Abdelkader et de Krim Belkacem.

Synthèse de l’analyse

En fin de compte, nous pouvons dire que le discours du chercheur en Histoire Hosni Kitouni est un *contre-discours* remettant en cause la thèse de Nordine Ait Hamouda selon laquelle l’Emir Abdelkader serait un « *traître* ».

Nous tenons à signaler que le discours du chercheur en Histoire s’est penché essentiellement sur le « *Traité de la Tafna* » et la « *reddition* » de l’Emir. Ce dernier a démontré que le Traité représentait une « victoire » diplomatique, militaire et économique pour l’Emir. De plus, il a contextualisé la « reddition », précisant qu’elle est le résultat d’un ensemble de circonstances telles que la supériorité militaire et économique de la France ainsi que le manque de conscience nationale.

L'universitaire ne s'est pas penché sur les autres éléments polémiques de la vie de l'Emir tels que la pension, le positionnement de l'Emir vis-à-vis de l'insurrection de 1871, l'appartenance réelle ou supposée de l'Emir à la Franc-maçonnerie...

Contrairement à Ait Hamouda qui livre une représentation de l'Emir puisée de la « *formation discursive coloniale* », le discours du chercheur en Histoire se fonde sur l'objectivité des faits historiques établis pour réhabiliter l'Emir Abdelkader.

La principale stratégie discursive mobilisée par l'historien, pour disqualifier Nordine Ait Hamouda (et la thèse qu'il soutient) et pour réhabiliter l'Emir Abdelkader, est le recours à l'*interdiscours* (citation, arguments d'autorité, le rappel de faits historiques, l'appel à un témoignage, la réfutation des propos de Nordine Ait Hamouda)... Cette stratégie est complétée par d'autres stratégies à l'instar de la comparaison (de l'Emir et de Krim Belkacem), le recours à l'*éthos* pour légitimer le dire, la distance énonciative à l'égard du propos de Nordine Ait Hamouda, le recours au *pathos* pour persuader le Tiers que l'Emir ne fut pas un « *traître* », le recours aux attaques *ad hominem* pour disqualifier Nordine Ait Hamouda, et par extension, la thèse qu'il soutient.... D'une manière générale, le chercheur en Histoire recourt à des actes de langage réhabilitant l'Emir et disqualifiant Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il soutient.

Il est à signaler que les éléments « *subjectifs* » relevés du discours du chercheur en Histoire ont pour arrière plan sa connaissance et compétence en matière d'Histoire. A ce titre, le positionnement du chercheur en faveur de l'Emir n'est pas un positionnement « *subjectif* » mais un positionnement « *historique* ».

Nous retenons du discours du chercheur en Histoire que, du point de vue de l'Histoire, l'Emir Abdelkader n'a pas été « *un traître* » à la nation algérienne. L'image de l'Emir Abdelkader comme un « *traître* » est donc une représentation altéritaire négative qui relève de « l'idéologie » et non de « l'Histoire ». Du point de vue de l'Histoire, l'Emir Abdelkader apparaît comme « *le père de l'Etat-nation algérien* ».

4. Le discours polémique sur l'Emir comme *catalyseur* de débat

Avant de passer à l'analyse des stratégies discursives dans les discours et contre-discours polémiques présentant l'Emir comme « *un traître* » ou comme « *un héros* », nous allons analyser une chronique qui n'est autre qu'un appel au débat pour éclairer l'opinion publique sur la figure complexe de l'Emir Abdelkader.

Dans sa chronique, publiée le 20 juin 2021, sur la page Facebook *Chroniques Algériennes*, quelques jours après le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, Salim Guettal souligne la nécessité, pour les experts, d'éclairer les Algériens sur les éléments polémiques de la vie de l'Emir Abdelkader. En d'autres termes, l'auteur de la chronique s'inspire du discours d'Ait Hamouda pour poser des questions concernant ces aspects polémiques, questions qui intéressent les Algériens et auxquelles il souhaite obtenir des réponses. Cette chronique nous a semblé intéressante dans la mesure où elle met en exergue les questions qu'a soulevées l'intervention polémique de Nordine Ait Hamouda dans l'esprit des Algériens concernant la figure de l'Emir Abdelkader.

L'auteur de la chronique se positionne d'emblée en tant que « *citoyen* » algérien engagé dans la recherche de la vérité sur l'Emir Abdelkader lorsqu'il déclare : « *je ne suis pas historien, mais en tant que citoyen algérien, je suis en droit d'exiger la vérité [...]* » (Guettal, 2021, n.p.). A travers cet énoncé, l'énonciateur construit un *éthos* de « *citoyen* » modèle à la recherche de la « *vérité* » sur l'Histoire de son pays et particulièrement sur l'Emir Abdelkader. A travers cet *éthos* dit, il légitime sa participation à la polémique autour de l'Emir.

Dans son énonciation, l'énonciateur implique le lecteur notamment à travers l'utilisation du pronom personnel « *nous* », du déterminant possessif « *notre* » comme le montre ce passage : « *la connaissance véridique de notre Histoire, tant son côté honorifique que sombre, nous permet de distinguer le bon grain du mauvais, de voir plus clair pour tirer les leçons et éviter les erreurs du passé* » (Idem). Ce faisant, il appelle le lecteur à partager les mêmes préoccupations de « *vérité* » sur l'Histoire que lui et à s'engager dans cette quête.

Salim Guettal, tout au long de sa chronique, utilise des actes de langage pour exprimer ses attentes, notamment en demandant des éclaircissements sur les éléments polémiques entourant le personnage de l'Emir Abdelkader. Ainsi, il demande des clarifications sur la « *reddition* » de l'Emir lorsqu'il déclare :

La question de la reddition de l'émir s'est déjà posée, mais, faisant abstraction de la conjoncture et de la personne mise au devant de la scène, le débat mérite d'être soulevé. Je ne suis pas historien, mais en tant que citoyen algérien, je suis en droit d'exiger la vérité sur cette affaire sensible de notre histoire récente (Ibid.).

La reddition de l'Emir apparaît dans ce passage comme un point « *sensible* » dans l'Histoire algérienne, dans la mesure où il interroge finalement le statut du « *père de la nation algérienne* » endossé à l'Emir Abdelkader.

La prise en compte du contexte, nous permet le réglage du sens de la précision faite par l'énonciateur lorsqu'il déclare : « *faisant abstraction de la conjoncture et de la personne mise au devant de la scène* » (Ibidem.). Ce passage permet à l'énonciateur de situer le discours de Nordine Ait Hamouda dans son contexte idéologique. En effet, le discours de Nordine Ait Hamouda s'inscrirait en réponse aux déclarations du sénateur Benzaïm et celles de Bengrina sur la participation de la Kabylie à la Révolution. Lors de ces déclarations, ces derniers ont remis en cause la participation de la Kabylie au combat révolutionnaire. Comme le souligne le site web d'information TSA (Tout sur l'Algérie) : « *dans l'une de ses sorties, Bengrina a affirmé que la Kabylie a traîné les pieds pour rejoindre la révolution du 1er Novembre 54, ce qui, selon lui, a retardé son déclenchement* » (TSA, du 19 juin 2021)¹ et TSA d'ajouter : « *les propos les plus graves ont été tenus par le sénateur FLN Abdelouahab Benzaïm qui a menacé les Kabyles qui, selon lui, ont trahi le pays « comme leurs aînés », de « les extraire » comme on le ferait pour « une tumeur maligne* » » (Idem).

En faisant cette précision, Salim Guettal souligne qu'indépendamment du contexte idéologique opposant « Kabyles » et « Arabes », la question de la « reddition » de l'Emir doit être éclairée. Ce faisant l'énonciateur sépare l'idéologique de l'historique et met l'accent sur ce dernier. Autrement dit, l'énonciateur veut savoir ce que dit l'Histoire sur la « reddition » de l'Emir Abdelkader.

En d'autres termes, le discours de l'énonciateur suggérerait que la disqualification de l'Emir Abdelkader par Nordine Ait Hamouda symbolise la disqualification de l'idéologie arabo-islamiste et la défense de l'idéologie berbériste. Plus largement, l'énonciateur suggérerait qu'en disqualifiant l'Emir, Nordine Ait Hamouda disqualifie les « Arabes » au profit des « Kabyles ». Au-delà de ces clivages idéologiques qui interrogent finalement l'identité nationale, l'auteur de la chronique situe sa question du point de vue de l'Histoire et interroge la vérité de la reddition de l'Emir Abdelkader.

L'auteur de la chronique demande aussi des éclaircissements concernant les « médailles » décernées à l'Emir Abdelkader lorsqu'il recourt à l'acte de langage de l'interrogation : « *Ces médailles, sont-elles vraies? Si oui, j'aimerais comprendre la signification de chacune d'elles. En quelles circonstances ont-elles été décernées?* » (Guettal, 2021, n.p.). A travers cette question, l'énonciateur s'interroge sur l'authenticité des médailles attribuées à l'Emir Abdelkader. Il exprime son désir de comprendre la « signification » de chacune d'elles et d'obtenir des informations les concernant. Enfin, il souhaite avoir une

¹<https://www.tsa-algerie.dz/attaques-repetees-contre-la-kabylie-letat-doit-mettre-le-hola/>

explication sur les « *circonstances* » dans lesquelles ces médailles ont été décernées à l'Emir Abdelkader.

Reprenant le propos de Nordine Ait Hamouda concernant les « *pensions* » versées aux descendants de l'Emir, l'énonciateur s'interroge en ces termes : « *les descendants de l'émir ont-ils vraiment perçu ces pensions et en contre partie de quoi? Puisque cette information est révélée par le parlement français. [...]* » (Idem.). La question de l'énonciateur puise de l'*interdiscours* que constitue le discours polémique de Nordine Ait Hamouda. L'énonciateur s'interroge sur la véracité des « *pensions* » versées aux descendants de l'Emir et sur le pourquoi de ces pensions.

En d'autres termes, la question des « *pensions* » pose la question de la *dépendance* de l'Emir et de sa famille de la France coloniale. L'énonciateur exprime un besoin d'information pour comprendre le contexte ainsi que les motivations concernant ces paiements. Lorsque l'énonciateur déclare « *Puisque cette information est révélée par le parlement français* » (Ibid.), il voudrait savoir est-ce que cette *révélation* révèle un fait réel ou il s'agit simplement d'une invention de la France coloniale pour s'appropriier l'Emir Abdelkader.

Lorsque l'énonciateur déclare « *Une rue baptisée à son nom en France. Comment et pourquoi l'a t-on fait?* » (Ibidem.) , il réalise un acte de langage, une question, et manifeste son besoin de comprendre le contexte ainsi que les motivations derrière le « *baptême* » de la rue au nom d'Abdelkader. Autrement dit, il cherche à comprendre pourquoi le colonisateur a baptisé une rue au nom de son adversaire, est-ce que ce choix *toponymique* révèle quelque chose sur les liens entre « *l'Emir* » et la « *France* » ou encore est-ce ce choix une tentative d'appropriation de l'Emir par la France coloniale qui qualifie l'Emir de « *patriote français* »...

Par ailleurs, l'énonciateur se pose la question de savoir si « *les documents présentés* » par Nordine Ait Hamouda, « *en guise de preuves* » sont « *authentiques* » (Ibidem.). A travers cet énoncé formulé sous forme de question, le locuteur réalise un acte de langage, à savoir une demande. En effet, l'énoncé révèle une demande de l'énonciateur, une demande adressée aux experts en Histoire, une demande de vérifier, de valider ou d'invalidier les documents présentés par Ait Hamouda. Il souligne le besoin de l'énonciateur, et par extension des Algériens, de connaître la véracité des « *preuves* » présentées par Ait Hamouda pour pouvoir évaluer leur crédibilité.

Aussi, l'auteur de la chronique veut-il savoir : « *Quel était réellement le contenu du contrat de "tafna"?* » (Ibidem.). A travers cet énoncé, l'énonciateur souligne son besoin de connaître ce que stipule le « *Traité de la Tafna* ». A travers cette interrogation, Salim Guettal

voudrait savoir si le Traité de la Tafna a été réellement une « *défaite* » pour l'Emir (comme le soutien Ait Hamouda pour qui le Traité fut un acte de « *trahison* » par lequel l'Emir a « *vendu l'Algérie à la France* ») ou au contraire une « *victoire* » qui consacrait la souveraineté de l'Emir sur les deux tiers de l'Algérie.

Par ailleurs, l'auteur de la chronique s'interroge si « *le timbre français imprimé en l'honneur de l'émir, est [...] authentique?* » (Ibidem.). A travers cet énoncé, l'énonciateur s'interroge sur la *véracité* du « *timbre français* » relatif à l'Emir Abdelkader. Si l'énonciateur se pose cette question, c'est parce que ce timbre peut-être interprété comme un signe de reconnaissance de la France pour l'Emir et donc comme un signe de « *trahison* ». A travers sa question donc, l'énonciateur veut obtenir la vérité sur le « *timbre* », il chercherait à savoir s'il est le fait de la France coloniale qui cherche à réécrire l'Histoire de l'Emir ou s'il est effectivement un signe de reconnaissance de l'Emir par la France.

Enfin, l'énonciateur formule une dernière question à savoir « *comment et pourquoi un colonisateur peut-il glorifier un combattant local, un ennemi? Pour quels desseins?* » (Ibidem.). Cette question souligne le besoin de l'énonciateur de connaître les motivations derrière la « *glorification* » de l'Emir par la France. L'énoncé met en avant une contradiction soulignant l'étonnement ou l'incompréhension de l'énonciateur face à la « *glorification* » de l'« *ennemi* » (l'Emir) par le « *colonisateur* » (la France). En d'autres termes, l'énonciateur cherche à savoir si la France glorifie l'Emir pour sa loyauté envers elle ou au contraire elle le fait pour falsifier l'Histoire de l'Emir Abdelkader et partant se l'approprier.

Au terme des ces questions, l'énonciateur affirme qu'il revient : « *aux experts de nous éclairer sur ces interrogations en toutes sagesse et transparence, nous apporter les preuves rationnelles de la véracité ou de la fausseté des informations considérées comme étant des allégations par la fondation "Émir Abdelkader". [...]* » (Ibidem.).

Synthèse de l'analyse

Pour résumer, nous pouvons dire que l'auteur-chroniqueur Salim Guettal se positionne en tant que « *citoyen* » engagé dans la quête de « *vérité* » sur l'Emir Abdelkader. Il s'appuie sur le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, qui représente un *interdiscours*, pour formuler des actes de langages interrogatifs concernant les aspects polémiques de l'Emir Abdelkader, questions qui, souligne-t-il, mérite d'être éclairées par les « *experts* ». Ces questions interrogent le statut de l'Emir comme « *héros national* » ou comme « *traître à la nation* ».

La chronique de Salim Guettal est intéressante parce qu'elle reflète les interrogations suscitées par le discours polémique de Nordine Ait Hamouda dans l'esprit des Algériens. Elle reflète l'*effet perlocutoire* que ce discours a produit chez les Algériens. Elle reflète le besoin de vérité et de compréhension qu'éprouvent les Algériens quant à leur Histoire en général et quant à la figure de l'Emir Abdelkader en particulier.

5. Analyse des discours et des contre-discours dans les chroniques

Dans ce qui suit, il sera question d'analyser les interventions polémiques constitutives de la polémique interdiscursive autour de la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle. Nous commencerons par examiner les chroniques qui décrivent l'Emir Abdelkader comme un « *traître* » à la nation. Ensuite, nous nous pencherons sur un moment clé de cette polémique interdiscursive, opposant Hend Sadi et Lahouari Addi, car il est représentatif de la polémique intellectuelle entourant l'Emir au XXI^{ème} siècle et révèle les enjeux idéologiques de cette polémique. Enfin, nous aborderons les chroniques qui présentent l'Emir Abdelkader comme un « *héros national, historique et universel* », constituant un *contre-discours* en réponse aux chroniques dépeignant l'Emir comme un « *traître* ». L'analyse de ces discours et contre-discours nous permettra de mettre en lumière les stratégies discursives mobilisées par les acteurs de la polémique pour disqualifier ou au contraire mettre en valeur l'Emir Abdelkader.

5.1. Analyse des discours présentant l'Emir comme un « *traître* »

Dans ce qui suit, il sera question d'analyser les chroniques qui présentent l'Emir Abdelkader comme un « *traître* » à la nation pour déceler les stratégies discursives mobilisées par les auteurs-chroniqueurs pour dresser un portrait négatif de l'Emir Abdelkader.

5.1.1. Analyse des stratégies discursives dans la chronique de Hebib Khelil¹

Dans sa chronique, publiée le 20 juin 2021, sur la page Facebook *Chroniques Algériennes*, Hebib Khelil remet en cause la légitimité de l'Emir Abdelkader comme « *père de la nation algérienne* ». Il le considère comme « *une figure fondamentale de l'Algérie officielle* ». Il suggère que l'Emir Abdelkader est utilisé comme un pilier du récit officiel « *arabo-islamiste* » qui est construit pour légitimer le pouvoir en place. Ce positionnement idéologique de l'énonciateur apparaît dans le passage suivant :

¹ Hebib Khelil est un journaliste indépendant algérien qui contribue à plusieurs journaux, à l'instar du journal *Le matin d'Algérie* ainsi que le *Quotidien d'Oran*. Information tirée de : <https://atlantico.fr/author/hebib-khalil-2808598>

Pourquoi les déclarations de Nouredine Ait Hamouda sur l'Emir Abdelkader font-elles polémique ? Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'elles touchent une figure fondamentale de l'Algérie officielle, ses kiosques de gandouras et ses discours puisés dans les cafés maures et l'épée assassine d'Oqba et des califes abbassides. Parce que "l'Algérie nouvelle" se construit sur les ruines de celle d'hier et sur les pyramides de ses pharaons, Abdelkader, Ben Bella et Boumediene. Toute la filiation se retrouve menacée dès que ce socle de mensonges tremble (Hebib, 2021, n.p.).

A travers ce passage l'énonciateur suggérerait que l'Emir Abdelkader est utilisé par le pouvoir en place pour assigner à l'Algérie une identité « *arabo-islamique* », une identité qui exclut donc l'identité « *kabyle* ».

A travers ce passage, l'énonciateur suggérerait également que l'Emir Abdelkader serait utilisé par le système politique pour isoler « la Kabylie » et peut-être même pour nier son rôle historique dans la libération du pays.

Les propos de Hebib Khelil trouvent leur explication dans la chronique de l'historien français africaniste d'extrême droite, Bernard Lugan, qui a tenté d'expliquer les « *non-dits* » de la polémique déclenchée par Nordine Ait Hamouda. Pour Bernard Lugan, cette polémique interroge l'identité de l'Algérie, de la nation algérienne et rappelle la division qui a survenu au sein du courant nationaliste algérien.

Bernard Lugan note qu'après la seconde guerre mondiale, la question « *berbère* » a divisé le courant nationaliste algérien. Il explique qu'en 1948, le PPA/MTLD (Parti du peuple algérien-Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) dirigé par Messali Hadj a inclus dans son appel à l'ONU la phrase « *dogmatique* » affirmant l'existence de la nation algérienne, « arabe » et « musulmane » depuis le VII^e siècle, provoquant la colère des « Kabyles » du mouvement.

Dans la même veine, Bernard Lugan souligne qu'en 1949, la « *crise berbériste* » a éclaté au sein du PPA/MTLD en métropole, opposant les « Kabyles » qui souhaitaient intégrer la « *berbérisme* » au nationalisme algérien à la direction « *arabo-islamique* » qui s'y opposait fermement. Cette crise, explique Lugan, a posé la question de l'identité algérienne, soit exclusivement « *arabo-islamique* », soit « *berbère et arabo-islamique* ».

Toujours dans la même veine, B. Lugan souligne que la direction du mouvement considérait que « l'arabisme » et « l'islamisme » étaient les éléments constitutifs essentiels de l'unité de l'Algérie, tandis que le « berbérisme » était perçu comme une tentative du colonisateur de diviser les Algériens. Il note que les berbéristes ont été écartés de la direction

du PPA/MTLD et Hocine Aït-Ahmed, d'origine « kabyle », a perdu la direction de l'OS au profit d'Ahmed Ben Bella, d'origine « arabe ». Et Bernard Lugan d'ajouter que :

Cette guerre interne au courant nationaliste se prolongea durant toute la guerre d'indépendance algérienne qui, sur le terrain –et non depuis les camps de l'ALN installés au Maroc et en Tunisie–, fut essentiellement menée par des maquisards dont les chefs étaient les Berbères Abane Ramdane, Amirouche Aït Hamouda, Krim Belkacem ou encore Hocine Aït-Ahmed. Or, Ben Bella, Boussouf, Bentobbal, Boumédiène, Bouteflika et bien d'autres, même quand ils étaient Kabyles ou Chaoui, firent tout pour marginaliser ces chefs, à leurs yeux suspects de berbérisme. [...] Et nous voilà donc au cœur du non-dit des déclarations de Nouredine Aït Hamouda... Au lendemain de l'indépendance, les véritables combattants, ceux qui avaient tenu le maquis et qui sortaient épuisés et affaiblis de sept années de guerre, furent en effet évincés par l'ALN du colonel Boumédiène dont les forces étaient intactes puisqu'elles n'avaient pas véritablement combattu les Français. Ce fut le coup d'Etat de l'ALN contre le GPRA. Or, ce coup d'Etat est l'acte de naissance du «Système» algérien lequel, pour tenter de se légitimer, a écrit une fausse histoire construite autour, au mieux, de mythes, mais le plus souvent de mensonges (Le 360ma, du 25/06/2021)¹.

Hebib Khelil et Bernard Lugan adoptent donc le même positionnement idéologique dans leur explication du discours polémique de Nordine Ait Hamouda. Autrement dit, pour ces auteurs, l'Emir Abdelkader est « *un mensonge* » crée par le pouvoir politique pour se légitimer et pour perpétuer son idéologie « *arabo-islamiste* ».

On le voit, les propos de Hebib Khelil s'inscrivent dans l'*interdiscours* et rappellent des prises de positions sur l'Histoire officielle de l'Algérie, prises de positions qui considèrent cette Histoire comme « *fausse* ». Il s'inscrit donc dans une formation discursive qui remet en cause la construction d'une « *mythologie* » politique en Algérie.

Les éléments de cette formation discursive apparaissent quand l'auteur-chroniqueur déclare : « *le système algérien a sa propre mythologie. Ses dieux, héros, traîtres, créatures et croyances* » (Hebib, 2021, n.p.). L'acte de langage, l'assertion, formulé au présent de l'indicatif dans ce passage, ce qui indique une certitude, révèle le positionnement de l'énonciateur qui cherche à faire prendre conscience au lecteur de la « falsification » de l'Histoire, positionnement renforcée par l'énoncé : « *L'éternité et l'Histoire violées* » (Idem.).

A travers ces énoncés, l'énonciateur recourt au *pathos*. Il cherche à susciter la colère du lecteur, en l'occurrence des Algériens, quant à cet état de choses, c'est-à-dire la violation de l'Histoire, sa falsification.

La formation discursive à laquelle adhère l'énonciateur transparait également dans ce passage *ironique* :

¹[HTTPS://FR.LE360.MA/BLOG/LA-CHRONIQUE-DE-BERNARD-LUGAN/ALGERIE-QUAND-LAFFAIRE-ABD-EL-KADER-MET-A-NU-L'ILLEGITIMITE-HISTORIQUE-DU-SYSTEME-240918](https://fr.le360.ma/blog/la-chronique-de-bernard-lugan/algérie-quand-l'affaire-abd-el-kader-met-a-nu-l'illegitimite-historique-du-système-240918)

Le Bengrinisme est né avant l'Algérianisme. L'idée existait avant l'homme. Avant que le pays ne devienne libre et que les marchands de tapis ne décident de brûler les meubles et d'étendre leurs friperies, à même le sol, pour en faire une grande zaouïa. La modernité attendra d'autres prophètes. Le pays des hommes libres serait désormais celui de la prosternation. Il faut s'aplatir devant la volonté d'Allah et du Calife. Ou de ses caporaux. À chaque époque son commandeur des croyants. Il n'y a que le rictus qui change. Ils naissent tous un jour de fête populaire ou d'une partie de football. Arrivent sur le dos d'une chamelle ou sur le toit d'un char. Par El Moubayaa ou par un coup d'Etat. Cela importe peu, du moment que la moustache frétille devant d'insoupçonnables possibilités et d'improbables combinaisons célestes qui les enverraient, tambour battant, tutoyer les constellations mythiques d'Hercule et d'Orion et les glorieux tombeaux d'Al Alia. L'éternité et l'Histoire violées. [...] (Ibid.).

L'énonciateur recourt au sarcasme pour décrire sa vision de la situation politique et religieuse en Algérie. Il recourt au *pathos* pour susciter une réaction émotionnelle chez le lecteur de la chronique, et ce, en dénonçant la manipulation, la prison imaginaire, bref l'idéologie dans laquelle la société algérienne est maintenue.

Dans ce passage, l'énonciateur fait référence à « *l'arabo-islamisme* » et à l'idée de l'isolement de la Kabylie, comme le souligne le néologisme « *bengrinisme* », néologisme qui fait référence au discours de « *Bengrina* », discours qui remet en cause, comme nous l'avons vu en haut, la participation de la Kabylie au combat révolutionnaire. On le voit, l'auteur remet en cause l'idéologie qui présente l'identité de la nation algérienne comme « *arabo-islamiste* ».

L'idée selon laquelle les Algériens se retrouvent enfermés dans une prison « idéologique », idée que l'énonciateur dénonce dans sa chronique, est renforcée par l'emploi d'un vocabulaire religieux, politique et militaire : « *Bengrinisme* », « *marchands de tapis* », « *zaouïa* », « *prophètes* », « *prosternation* », « *volonté d'Allah et du Calife* », « *caporaux* », « *commandeur des croyants* », « *dos d'une chamelle* », « *toit d'un char* », « *El-Moubayaa* », « *coup d'Etat* »..., un vocabulaire qu'il oppose à celui de la liberté (« *pays libre* », le « *pays des hommes libres* »).

En utilisant ce vocabulaire imagé et provocateur, l'énonciateur discrédite le système politique algérien et cherche à provoquer une réflexion chez le Tiers, en l'occurrence chez les Algériens. Concrètement, l'énonciateur invite le lecteur de la chronique à se libérer de l'idéologie « *arabo-islamiste* ». Tel est l'effet perlocutoire recherché.

L'énoncé qui précède révèle la représentation de l'énonciateur quant à la « *nation algérienne* ». Celle-ci est présentée comme étant essentiellement « *kabyle* » et non « *arabe* » et « *islamique* ». Dans ce sens, l'énoncé final, « *l'éternité et l'Histoire violées* » (Ibidem.), est

révéléateur. Cet énoncé suggère que la véritable Histoire de l'Algérie est celle faite par les « Kabyles » et que la nation algérienne est par définition « kabyle ».

Cela étant dit, revenons à l'Emir Abdelkader. Pour disqualifier ce dernier, Hebib khelil juxtapose son nom avec les figures de « Ben Bella » et de « Boumediene » (figures associées, comme on l'a vu dans la chronique de Bernard Lugan, à l'idéologie « arabo-islamiste »), comme le montre ce passage : « *parce que "l'Algérie nouvelle" se construit sur les ruines de celle d'hier et sur les pyramides de ses pharaons, Abdelkader, Ben Bella et Boumediene* » (Ibidem.).

En mettant l'« Emir Abdelkader » en premier, avant les deux autres figures, le chroniqueur met en avant l'idée selon laquelle l'Emir Abdelkader est la figure de proue du nationalisme « arabo-islamiste » et qu'il n'y a pas lieu de le présenter comme le « père de la nation algérienne » dans la mesure où la « Kabylie » et les Kabyles sont exclus.

Aussi, en associant l'Emir Abdelkader à ces figures « arabo-islamique », l'énonciateur suggérerait que l'Emir Abdelkader fut un « Arabe » et un « musulman » qui a combattu dans sa « région » le colonisateur français et qu'il n'aurait donc pas unifié les différentes tribus algériennes. En d'autres termes, à travers cette association, l'énonciateur remettrait en question la représentation de l'Emir comme « l'unificateur de la nation algérienne ». Cette thèse est soutenue par Bernard Lugan qui écrit :

Noureddine Aït Hamouda met le doigt sur la manipulation de l'histoire car le dogme de la guerre d'Abd el-Kader, vue comme un soulèvement «national», relève de l'idéologie. [...] En réalité, seule fut concernée par la guerre d'Abd el-Kader, une partie de l'actuelle Oranie, et encore, même là, plusieurs tribus qui le détestaient car son père avait été leur adversaire à l'époque de la Régence ottomane, à savoir les Douera (Douairs) et les Smela qui étaient dirigées par Mustapha ben Ismaïl, se soulevèrent contre lui. Nous sommes donc loin de la «résistance nationale» (Le 360ma, du 25/06/2021).

On le voit, Hebib Khelil remettrait donc en question la représentation de l'Emir comme le « rassembleur des différentes tribus algériennes » et donc comme le « père de la nation algérienne » et suggérerait que les « kabyles » ne se sont pas alliés à l'Emir car il fut le chef des « Arabes ». A ce titre, on peut supposer que l'énonciateur actualise la division coloniale (Arabes/Kabyles), division inscrite dans la *formation discursive coloniale* et utilisée pour diviser la nation algérienne.

Au cours de sa chronique, Hebib Khelil défend Nordine Ait Hamouda lorsqu'il déclare :

On ne joue pas aux archéologues dans un pays imaginaire à moins de s'appeler Alice. Et encore. Faut-il que ce pays soit d'abord merveilleux et c'est loin d'être le cas. On ne fouille pas le sable d'une cité interdite sans que scorpions et vipères n'agitent langues et dards. On ne profane les temples sous aucun prétexte, sous peine d'être foudroyé par Ramsès premier, ou second, Tebboune ou Chenegriha (Hebib, 2021, n.p.).

Dans ce passage, le praxème « *archéologue* » fait référence à Nordine Ait Hamouda et renvoie à l'idée d'« *archive* ». En effet, comme nous l'avons vu supra, Nordine Ait Hamouda présente son argumentation comme étant une argumentation fondée sur l'archive, entre autres sur les lettres attribuées à l'Emir. En accréditant la thèse de Nordine Ait Hamouda, présentée comme une thèse fondée sur l'archive, l'auteur-chroniqueur souligne son ralliement à la thèse que ce dernier défend, thèse présentant l'Emir Abdelkader comme « *un traître à la nation* ».

Le propos de Hebib Khelil puise de l'*interdiscours* que constitue le *discours officiel* sur l'Emir pour le disqualifier. Si ce discours présente l'Emir Abdelkader comme une figure « *sacrée* » comme l'indique le praxème « *temple* », alors l'énonciateur appelle le lecteur à désacraliser l'Histoire et donc à remettre en cause la figure de l'Emir Abdelkader érigée en « *père fondateur de l'Etat algérien moderne* ».

Le soutien de Hebib Khelil de la thèse de Nordine Ait Hamouda atteint son paroxysme quand il déclare :

Qu'est-ce qui dérange dans l'intervention de ce "fou" d'Ait Hamouda ? Qu'a-t-il révélé qu'on ne sache déjà ? Que l'Emir Abdelkader s'était rendu ? Qu'il avait demandé d'épargner les siens au détriment des habitants des autres régions du pays ? Qu'il avait demandé d'être exilé dans la terre de ses ancêtres, la Syrie ? Qu'il se réclamait d'une noble lignée prophétique et que les prophètes en Islam ne meurent pas pour les autres ? Qu'il ait juré fidélité à son grand ami Napoléon III ? (Idem.).

L'emploi des guillemets dans « *fou* » souligne que l'énoncé de Hebib Khelil puise de l'*interdiscours*. Le praxème « *fou* » en effet active la *mémoire discursive* et rappelle la prise de position des auteurs ayant attaqué la thèse et la personne de Nordine Ait Hamouda. Concrètement, en qualifiant ce dernier de « *fou* », ces auteurs réalisent une attaque *ad hominem* et partant discréditent les propos d'Ait Hamouda.

Toutefois, si le l'énonciateur actualise cette « *dénomination* », c'est pour au contraire dire que Nordine Ait Hamouda est « un être doté de raison » et qu'il est qualifié de « *fou* » parce qu'il démystifie l'Histoire officielle relative à l'Emir Abdelkader.

Pour étayer sa thèse selon laquelle le discours de Nordine Ait Hamouda est un discours de vérité et de raison, l'énonciateur réalise des actes de langage, en l'occurrence des *questions rhétoriques* quand il déclare :

[...] Qu'a-t-il révélé qu'on ne sache déjà ? Que l'Emir Abdelkader s'était rendu ? Qu'il avait demandé d'épargner les siens au détriment des habitants des autres régions du pays ? Qu'il avait demandé d'être exilé dans la terre de ses ancêtres, la Syrie ? Qu'il se réclamait d'une noble lignée prophétique et que les prophètes en Islam ne meurent pas pour les autres ? Qu'il ait juré fidélité à son grand ami Napoléon III ? (Ibidem.).

En utilisant ces *questions rhétoriques*, l'énonciateur présente les déclarations de Nordine Ait Hamouda comme un secret de polichinelle, autrement dit comme une vérité connue de tous.

Le recours au discours indirect libre permet à l'énonciateur de paraphraser le discours de Nordine Ait Hamouda, inscrit dans l'*interdiscours*, et partant, de souligner son positionnement défavorable à l'Emir Abdelkader. Dans cette optique, l'Emir est présenté par l'énonciateur comme une figure souillée par des actions qui remettent en question sa fidélité envers sa patrie (« *reddition* », « *fidélité à Napoléon III* »...).

En proférant l'énoncé, l'Emir « *avait demandé d'épargner les siens au détriment des habitants des autres régions du pays* » (Ibidem.), l'énonciateur remet en question l'idée d'« *unité nationale* » associée à l'Emir, présentant ce dernier comme un « *régionaliste* ».

Une autre interprétation de cet énoncé est également possible. En effet, à travers ce passage, l'énonciateur suggérerait que l'Emir fut un « *opportuniste* », soucieux de préserver sa famille (« *les siens* ») au détriment de ses compatriotes, de son peuple.

La nomination « *grand ami de Napoléon III* », actualisée par l'énonciateur, active la mémoire discursive propre à la formation discursive coloniale et rappelle les discours des auteurs français qualifiant l'Emir Abdelkader d'« *ami de la France* » voire de « *patriote français* ». Le recours à l'acte de langage, la nomination, par l'énonciateur, montre son inscription dans l'*interdiscours* et révèle son positionnement idéologique défavorable à l'Emir Abdelkader.

En faisant sien le discours d'Ait Hamouda, l'énonciateur produit un *contre-discours polémique* remettant en question le *discours dominant* et le *discours officiel* présentant Abdelkader comme « *le héros de la nation* ».

Dans la suite de son discours, l'énonciateur invite le lecteur à « *réfléchir* » et non à « *croire* ». Il laisse entendre que le discours d'Ait Hamouda sur l'Emir est un discours

raisonné, un discours étayé par des « preuves », des arguments d'autorité, des « archives » en l'occurrence, alors que le discours officiel est un discours « mythologique » qui incite à « croire » sans s'interroger. Le passage suivant est révélateur :

Ait Hamouda oublie qu'il ne s'adresse pas à des esprits libres, mais à des croyants. Et la foi à l'armure aussi dure que la peau d'un chameau ailé imaginaire. Il doit pour la transpercer, non pas présenter des preuves matérielles, des archives, mais un "Coran" où serait écrit un récit officiel autre que celui enseigné depuis 60 ans. Il faut que ça vienne de Dieu lui-même, appuyé par le miracle de l'ascension sur pégase et d'une ribambelle d'apôtres pour convaincre les derniers récalcitrants (Ibidem.).

On l'aura compris, dans sa chronique Hebib Khellil projette un *éthos* de « démythificateur ». Il cherche à persuader le lecteur que le récit officiel est un « mythe » qu'il ne faut pas « croire » et que l'Emir Abdelkader fait selon lui partie de ces « mensonges », de cette « mythologie » que le pouvoir politique cherche à faire admettre comme « réalité » aux Algériens pour rester au pouvoir. En procédant de la sorte, l'énonciateur donne du crédit au discours polémique de Nordine Ait Hamouda qu'il présente comme un discours « démystificateur » du récit officiel, récit officiel qui chercherait à écarter la « Kabylie » de la sphère politique.

Si l'on se focalise sur la figure de l'Emir, l'auteur de la chronique chercherait à faire admettre que l'Emir est utilisé par le système politique pour isoler la « Kabylie ». A ce titre, l'Emir Abdelkader apparaît comme une figure anti-Kabylie et anti-Kabyles, qu'il importe donc selon l'énonciateur de disqualifier pour revendiquer l'identité « kabyle » de la nation algérienne.

Synthèse de l'analyse

Pour résumer, le discours de Hebib Khellil exprime un positionnement défavorable à l'Histoire officielle en général et à l'Emir Abdelkader en particulier. La figure de l'Emir Abdelkader comme « père de la nation algérienne » se trouve alors remise en cause. L'Emir Abdelkader apparaît comme une « une figure fondamentale de l'Algérie officielle », un « mythe », un « mensonge » utilisé par le système en place pour se légitimer et pour légitimer l'identité « arabo-islamique ».

Dans sa chronique, Hebib Khelil remettrait en cause la représentation de l'Emir comme « rassembleur des différentes tribus algériennes » et par conséquent celle du « père de la nation algérienne ». Ce faisant, l'énonciateur actualise la division entre les « Arabes » et

les « *Kabyles* » inscrite dans le *discours colonial*, une division mise en œuvre pour instaurer des clivages au sein de la « nation algérienne ».

L'analyse a révélé que, pour Hebib Khelil, l'authentique Histoire de l'Algérie serait celle forgée par les « *Kabyles* », et la « *nation algérienne* » serait fondamentalement « *kabyle* ».

Le discours de Hebib Khelil puise de la formation discursive à laquelle adhère Nordine Ait Hamouda, à savoir la formation discursive coloniale qui présente l'Emir Abdelkader comme un « *allié de la France coloniale* » et donc comme un « *traître à la nation algérienne* ».

Le discours de Hebib Khelil révèle les sous-entendus du discours polémique de Nordine Ait Hamouda. Le discours de ce dernier est inscrit dans l'*interdiscours* et actualise la division qui a surgi au sein du courant nationaliste algérien entre « *berbéristes* » et « *arabo-islamistes* ». Au fond, le discours de Nordine Ait Hamouda remet en question l'existence de « *la nation algérienne* » comme un tout cohérent et uni et actualise la division coloniale entre « *Kabyles* » et « *Arabes* ».

En d'autres termes, si on suit l'auteur de la chronique, on comprend que si le récit officiel prône l'identité « *arabo-islamique* » de l'Algérie, identité représentée par l'Emir Abdelkader entre autres, et remet en cause la participation de la Kabylie à la révolution, voire isole la « Kabylie », le discours de Nordine Ait Hamouda, auquel l'auteur-chroniqueur adhère, est un *contre-discours*. Ce discours, en disqualifiant l'Emir Abdelkader, réduit à sa religion et à sa région et présenté comme un « *traître* » à la nation, remet en cause l'identité « *arabo-islamique* » de l'Algérie, défend l'identité berbère (kabyle) de l'Algérie et donne à la participation de la Kabylie à la révolution une place de choix.

La *dialectique du même et de l'autre* proposée par la praxématique éclaire le discours polémique de Hebib Khelil. Dans la catégorie du « *même* », peuvent être placés : le rôle phare de la « Kabylie » dans le combat révolutionnaire, l'identité « *kabyle* », la vérité (la vraie Histoire), la démystification, la raison. Et dans la catégorie de l'« *autre* », peuvent être insérés : la fausse Histoire, l'idéologie et l'identité « *arabo-islamique* », le mythe, le mensonge, la croyance, l'Emir Abdelkader...

Bref, la principale stratégie discursive mobilisée par Hebib Khelil dans son discours pour disqualifier l'Emir Abdelkader est le recours à l'*interdiscours*. Cette stratégie transparaît de différentes manières, à savoir : l'appel à la formation discursive coloniale, l'actualisation des représentations stéréotypées de l'Emir que révèle notamment la nomination « *ami de la France* » (ami de Napoléon III), la reprise du discours de Nordine Ait Hamouda (discours

indirecte libre, questions rhétoriques) et de ses arguments (reddition, fidélité de l'Emir à Napoléon III , ...), la remise en cause du récit officiel et du discours dominant sur l'Emir... D'autres stratégies discursives viennent renforcer la première à l'instar du recours à l'ironie, à l'éthos et au *pathos*, le recours à l'évidence partagée, le recours à des actes de langage dévalorisant l'Emir...

5.1.2. Analyse des stratégies discursives dans les chroniques d'Azar Nath Quodia¹

5.1.2.1. Analyse des stratégies discursives dans la chronique intitulée : « *Abd-Elkader le théologien, le mystique, le sabreur guerrier...* »

Le 22 juin 2021, Azar Nath Quodia publie une chronique intitulée « *Abd-Elkader le théologien, le mystique, le sabreur guerrier...* » sur la page Facebook *Chroniques Algériennes*. Cette chronique constitue une intervention polémique qui prolonge le discours polémique de Nordine Ait Hamouda disqualifiant l'Emir Abdelkader.

L'énonciateur exprime implicitement son soutien au discours « polémique » de Nordine Ait Hamouda lorsqu'il formule cet énoncé : « *Je suis [...] charmé de voir les algériens parler de leur histoire, sans complexe et complaisance, dans un débat contradictoire et polémique* » (Nath Quodia, 2021, n.p.). L'adjectif subjectif « charmé » renforce le point de vue du locuteur qui prône le « débat » et la « polémique » sur l'Histoire.

L'implicite dans cet énoncé serait de dire que les Algériens doivent remettre en cause l'Histoire officielle comme l'a fait Ait Hamouda. L'acte de langage déclaratif dans : « *pour être un peu plus explicite, l'histoire est là pour l'exploration du passé, elle nous aide à entrevoir d'où nous venons et où nous allons pour ne pas nous perdre dans des horizons introvertis, comme c'est le cas de notre Algérie arabo-islamique d'aujourd'hui* » (Idem.), permet d'expliciter la thèse de l'énonciateur. Concrètement, l'énonciateur remet en cause l'identité « arabo-islamique » de l'Algérie.

L'énonciateur associe implicitement l'identité « arabo-islamique » à l'Emir Abdelkader et l'identité « berbère » qu'il défend à « *Jugurtha* » comme le montre ce passage : « *Pourquoi nos autorités ont-elles rapatrié les ossements de l'émir de la Syrie et pas ceux du roi Jugurtha de Rome ? [...]* » (Ibid.). En effet, en formulant cet acte de langage interrogatif, l'énonciateur cherche à faire réfléchir le lecteur sur les raisons qui ont fait que le pouvoir a

¹ Azar Nath Quodia est chimiste, auteur, poète et écrivain algérien, militant de la cause berbère. Il affirme « *fortement son engagement viscéral pour l'identité berbère et pour une Algérie algérienne* ». Informations tirées de : <https://www.djazairiess.com/fr/letemps/1034800>

rapatrié les restes de « *l'Emir* » de la Syrie, chose qu'il n'a pas faite avec les restes du roi « *Jugurtha* ». La réponse sous-jacente à cette question, réponse que l'énonciateur laisse au lecteur, serait de dire que les autorités ont rapatriés les restes de l'Emir et non ceux de Jugurtha pour assigner à l'Algérie une identité « *arabo-islamique* », et partant, lui dénier son identité « *berbère* ». La représentation de l'Emir Abdelkader qui apparaît à travers ce passage est celle d'une « *figure de l'Algérie officielle* ».

L'auteur de la chronique s'inscrit dans la *formation discursive* qui prône l'identité berbère (kabyle) de l'Algérie et soutient que la *nation algérienne* doit être associée aux berbères (kabyles) et non aux « *Arabes* » comme le soulignent ces passages :

-« *Pourquoi nos autorités ont-elles rapatrié les ossements de l'émir de la Syrie et pas ceux du roi Jugurtha de Rome ? Soyons justes, nos racines profondes ne sont-elles pas des prolégomènes nécessaires pour une meilleure construction nationale ?* » (Ibidem.).

-« *La Kabylie ne doit pas se contenter d'un destin rustique dans un rôle d'opposition politique artificielle, par son esprit rebelle et incisif doit être la locomotive de l'État-nation* » (Ibidem.).

-« *N'oublions pas qu'elle (la Kabylie) est un exemple de démocratie, vieille comme le monde qu'aucun n'a réellement réussi à ébranler. Seul l'arabo-islamisme réussit à bâfrer ses mailles hospitalières avec l'aide des tribus maraboutiques berbères venant de la Berberie occidentale* » (Ibidem.).

-« *Aujourd'hui, le panarabisme et l'islamisme sont des gangrènes dangereuses pour l'une des vieilles démocraties du monde* » (Ibidem.).

Lorsque l'énonciateur affirme que « *seul l'arabo-islamisme réussit à bâfrer ses mailles hospitalières avec l'aide des tribus maraboutiques berbères venant de la Berberie occidentale* » (Ibidem.), il fait référence aux tribus de l'ouest dont l'Emir Abdelkader constitue une figure représentative. Plus largement, l'énonciateur voudrait dire que le pouvoir use de la figure de l'Emir Abdelkader pour isoler la Kabylie et remettre en cause la nation algérienne « kabyle ».

La formation discursive à laquelle appartient l'énonciateur, une formation discursive qui prône l'identité « *kabyle* » de l'Algérie et le mérite des « *kabyles* » dans l'indépendance du pays, s'oppose à la formation discursive qui prône l'identité « *arabo-islamique* » de l'Algérie et qui remet en cause le rôle de la Kabylie dans le combat révolutionnaire. Suivant sa formation discursive, l'auteur-chroniqueur présente dans son discours les « *Kabyles* » comme des « *héros* » et les « *Arabes* » associés à la figure de l'Emir Abdelkader comme des « *traîtres* ». Pour illustrer son propos, l'énonciateur recourt à l'*interdiscours* et fait appel à un

adage : « *El3arbi boukhebza ou leqbayli boudebza* » (Ibidem.), qui signifie que les Kabyles sont belliqueux et insoumis contrairement aux Arabes.

Les propos de l'énonciateur ne sont pas sans révéler sa représentation de la « *nation algérienne* ». L'énonciateur prône ouvertement une nation « *kabyle* » qui s'oppose foncièrement à une entité « *arabe* ». Le vocabulaire employé par l'énonciateur actualise le mythe « *Arabes/Kabyles* » instauré par le colonisateur français pour diviser la « *nation algérienne* ». Ce faisant, l'énonciateur donne une définition « ethnique » à la nation algérienne, présentée comme une nation « *kabyle* » où l'élément « *arabe* » est à exclure.

Dans le même ordre d'idées, pour disqualifier l'Emir Abdelkader, l'énonciateur compare la résistance et l'insoumission des Kabyles à l'Emir Abdelkader qu'il présente comme un soumis et un ami de la France. Pour montrer l'insoumission des Kabyles, l'énonciateur recourt à l'*interdiscours* et rappelle la discussion qui a eu lieu entre les « Kabyles » et le maréchal gouverneur général « *Jacques Louis Randon* » en ces termes :

Souvenez-vous quand le maréchal gouverneur général Jacques Louis Randon arriva avec ces bataillons, ses goums et ses deux généraux : Camou et Mac-Mahon, dans la vallée de Sebaou au début du mois juin 1854 où il adressa une lettre aux structures des paysans kabyles dans laquelle il disait : « Laissez-nous passer et nous respecterons vos traditions et votre religion ». Et ils répondirent : « Nous sommes sourds aux paroles qui nous incitent à trahir ». Et bien répondit le maréchal Randon : « Puisque vous ne voulez pas entendre la voix de la raison, vous allez entendre celle des canons » (Ibidem.).

Cet échange épistolaire constitue un *argument d'autorité* que l'énonciateur mobilise pour convaincre le lecteur de l'insoumission des Kabyles, de leur résistance et donc de leur rôle dans l'indépendance. D'ailleurs, après avoir rapporté cet échange entre les Kabyles et le maréchal français, l'énonciateur conclut : « *ainsi étaient les Kabyles, résistants à même les vals et monts rocheux ce qui leur a valu le pseudonyme du chacal...* » (Ibidem.).

Toujours pour montrer l'insoumission des Kabyles et leur résistance au colonisateur français, l'énonciateur fait appel à la figure du roi numide « *Jugurtha* » qui « *mourut de faim dans la prison de Tullianum, à Rome* » (Ibidem.). A travers, la figure de « *Jugurtha* », l'énonciateur chercherait à dire qu'un héros, comme « *Jugurtha* », préfère mourir que de se soumettre à l'ennemi. D'ailleurs, juste après avoir parlé de « *Jugurtha* », l'énonciateur évoque la figure de « *l'Emir Abdelkader* », pour opérer une *comparaison* et pour faire apparaître l'Emir Abdelkader comme un « *traître* » :

Jugurtha mourut de faim dans la prison de Tullianum, à Rome. Abd-Elkader : celui que l'on nous présente comme le créateur d'ébauche d'un premier État algérien, cet homme dit de génie auquel ils veulent à tout prix que son effigie soit placée à côté de ce grand roi berbère : Jugurtha ! On n'a jamais vu Amirouche se faire photographier à côté de Godard ou de Léger, ni d'ailleurs d'un Ben M'Hidi à côté d'Aussaressse, mais l'émir était le sabreur providentiel qui a vécu dans un autre temps où le nationalisme n'existait pas, les enjeux n'étaient pas les mêmes pour le juger de ses actes intégrationnistes (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur décrit l'Emir Abdelkader comme un personnage présenté artificiellement comme « *le créateur d'ébauche d'un premier Etat algérien* », minimisant ainsi son rôle dans l'Histoire de l'Algérie. En effet, l'expression « *celui qu'on nous présente* » permet à l'énonciateur de marquer une distance énonciative par rapport à l'affirmation qui fait de l'Emir le « *père de l'Etat algérien* ». Cette expression lui permet de suggérer que la représentation de l'Emir comme « *le créateur de l'Etat algérien* » est une construction idéologique et non un fait incontestable.

L'énonciateur utilise également l'expression « *ils veulent à tout prix que son effigie soit placée à côté de ce grand roi berbère : Jugurtha !* », accompagnée d'un point d'exclamation (!), pour impliquer le lecteur et susciter une réaction émotionnelle chez lui, en l'occurrence l'étonnement et l'indignation. En termes simples, l'énonciateur cherche à susciter l'indignation du lecteur face à la volonté de placer sur un même pied d'égalité un « *traître* » qu'aurait été l'Emir à côté du « *héros* » qu'était Jugurtha.

L'auteur de la chronique adopte un positionnement défavorable à l'Emir, et ce, en recourant à des formules comme « *celui qu'on nous présente* », « *cet homme dit de génie* ». Ce positionnement énonciatif montre le scepticisme voire le rejet de l'énonciateur des représentations courantes, du discours dominant relatifs à l'Emir Abdelkader. En d'autres termes, à travers ces expressions, l'énonciateur montre son positionnement « *polémique* » dans la mesure où il réfute la représentation de l'Emir comme un « *héros national* » et comme le « *père de l'Etat-nation algérien* ».

Toujours dans le même passage, l'énonciateur compare l'Emir Abdelkader à des figures historiques comme le colonel « *Amirouche* » et « *Ben M'hidi* », des héros de la guerre d'indépendance algérienne, en soulignant que ces derniers n'ont jamais été « *photographiés* » à côté de leurs ennemis, contrairement à « *l'Emir Abdelkader* ». Cette opposition souligne la désapprobation de l'énonciateur envers l'Emir et véhicule l'idée que ce dernier aurait eu des relations *douteuses* avec ses adversaires français voire aurait trahi sa patrie.

En évoquant « *une photographie* » de l'Emir avec ses adversaires, l'énonciateur active une *mémoire discursive* propre à la formation discursive coloniale. Ce *praxème* rappelle le

tableau de peinture, fait par le peintre français Jean-Baptiste-Ange Tissier, intitulé : « *Le prince-président de la république rend la liberté à Abd-el-Kader. Château d'Amboise, 16 octobre 1852* ». Dans ce tableau, l'Emir Abdelkader est peint à côté de Napoléon III. Ce tableau est utilisé par les détracteurs de l'Emir pour dire que l'Emir Abdelkader s'est rallié aux Français et est devenu « *ami de la France* ».

On le voit, le discours de l'auteur de la chronique puise de la formation discursive coloniale qui présente l'Emir Abdelkader comme « *un ami de la France* » et donc comme un « *traître à la nation algérienne* ». Dans le même ordre d'idées, la qualification par l'énonciateur des actes de l'Emir d' « *intégrationnistes* » dans « *ses actes intégrationnistes* » rappelle la thèse du général Paul Azan que l'on a vu *supra*, thèse selon laquelle l'Emir Abdelkader a « *évolué* » et a « *renié son passé* ».

Par ailleurs, l'auteur de la chronique écrit : « *Je n'ai pas encore entendu un seul mot sur lui (l'Emir) par le mouvement national d'avant-guerre !* » (Ibidem.). Ce faisant, il remet en cause la représentation de l'Emir Abdelkader comme le « *père du nationalisme algérien* » et présente l'Emir Abdelkader comme « *le prophète extatique du panislamique* », un « *superbe Majdhûb soufi* » (Ibidem.). Ce faisant, l'énonciateur suggérerait que l'Emir était plus proche de l'islamisme que du nationalisme. A ce titre, le combat de l'Emir contre les Français devient selon le cadrage de l'énonciateur une guerre de religion opposant les musulmans et les chrétiens. Ce passage est révélateur : « *L'émir Abd-Elkader était défait devant l'intelligence des armées françaises, il s'est battu courageusement pour la nation islamique* » (Ibidem.). En associant l'Emir Abdelkader à l'islamisme, l'énonciateur minimise son rôle dans la résistance algérienne et dans l'histoire nationale.

En associant l'Emir Abdelkader à l'islamisme, l'énonciateur puise de l'*interdiscours* que constituent les écrits des auteurs français présentant l'Emir Abdelkader comme un « *fanatique* », l'associant à l'islamisme. Tel est le cas du général Paul Azan qui souligne que l'Emir Abdelkader fut un : « *indigène algérien qui [...] prêchait la Guerre Sainte et aimait à se faire appeler " coupeur de têtes de Chrétiens pour l'amour de Dieu* » (1930 :57). Tel est aussi le cas du Duc d'Orléans qui déclare : « *Fanatique à l'excès, il (Abdelkader) releva le zèle religieux des musulmans de toute l'Afrique* » (Cité par Ait Dahmane, 2010 :15).

Pour étayer sa thèse selon laquelle l'Emir Abdelkader n'a pas été le « *père de la nation algérienne* », ni le « *père du nationalisme algérien* », l'énonciateur remet en cause l'existence de l'Algérie en tant que « *nation* » à l'époque de l'Emir Abdelkader, comme en témoigne le passage suivant :

L'émir Abd-Elkader était défait devant l'intelligence des armées françaises, il s'est battu courageusement pour la nation islamique avec son chef spirituel : le sultan du Maroc où il a trouvé refuge qui l'a trahi contre une bourse d'or, mais seule nation plus au-moins constituée, contrairement à l'Algérie qui n'existe pas encore en tant qu'État. Beaucoup d'intellectuels algériens tombent inconsciemment dans cet anachronisme, oubliant en marge que le ferment fédérateur de cette époque était l'Islam et seulement l'Islam. L'Algérie n'était rien d'autre qu'une création française qui devient un département français tout comme ceux de la métropole (Nath Quodia, 2021, n.p.).

En remettant en question l'existence de la « nation algérienne » à l'époque d'Abdelkader, l'énonciateur chercherait à souligner que l'Emir a mené, dans son territoire uniquement, une guerre sainte contre les chrétiens pour défendre l'islam. Ce faisant, l'énonciateur remet en cause la représentation de l'Emir comme « *l'unificateur des tribus* », autrement dit comme « *l'unificateur de la masse nationale contre l'envahisseur* » et réduit sa résistance à une guerre locale pour défendre son territoire de l'invasion chrétienne.

L'auteur termine sa chronique comme suit :

[...] Il (Abdelkader) était un homme religieux fidèle et seulement fidèle à sa religion, l'homme qui n'a pas su fédérer les tribus des territoires les plus belliqueux et qui n'a pas été écouté par la résistance tribale et religieuse qui l'entourait ! Abdelkader, l'Otto Von Bismarck Prusse a ramené sa résistance à la capitulation et la réédition pour finir en élément de la colonisation des territoires, un retournement historique inédit, mais sa légende la plus illustre, commence ailleurs qu'en Afrique du Nord, pour les musulmans et les chrétiens il reste un symbole de la paix, un trait d'union qui a su arrêter la continuité des croisades...! (Idem.).

A travers ce passage, l'énonciateur minimise les compétences de l'Emir Abdelkader en tant que « *chef de la résistance* ». Il le présente comme un chef incapable de rassembler et d'unifier les différentes tribus algériennes. Ce faisant, l'énonciateur insiste sur l'inexistence de la « nation algérienne » à l'époque de l'Emir Abdelkader et remet donc en cause, encore une fois, la représentation de l'Emir comme « *le père de la nation* ».

En affirmant que l'Emir « *n'a pas su fédérer les tribus des territoires les plus belliqueux* » (Ibid.), l'énonciateur fait référence aux tribus « *kabyles* » qui, suivant la formation discursive à laquelle appartient l'auteur de la chronique, ont refusé de se soumettre à l'autorité de l'Emir Abdelkader. Cette assertion permet à l'énonciateur de mettre en exergue la division « *Arabes/Kabyles* », d'insister sur l'ascendant de ces derniers comme le suggère l'adverbe subjectif « *plus* » dans « *les tribus des territoires les plus belliqueux* » (Ibidem.) et en fin de compte de remettre en question le rôle historique de l'Emir dans l'unification et la libération du pays.

Par ailleurs, l'énonciateur fait une comparaison entre « *l'Emir Abdelkader* » et le chancelier allemand « *Otto Von Bismarck* » lorsqu'il déclare ironiquement : « *Abdelkader, l'Otto Von Bismarck Prusse* » (Ibidem). En effet, à travers cet énoncé, l'énonciateur souligne que si Bismarck a réussi à fonder « *l'Etat-nation* » allemand, l'Emir Abdelkader, même s'il avait les mêmes « ambitions », c'est-à-dire créer un Etat-nation algérien, a échoué dans sa mission. A travers cette comparaison ironique, l'énonciateur disqualifie l'Emir Abdelkader et remet en question son statut de « *père fondateur de l'Etat-nation algérien* ».

Une seconde interprétation de cet énoncé est également possible. En effet, en parlant ironiquement de l'Emir comme l' « *Otto Von Bismarck* », l'énonciateur tournerait en dérision le statut d' « *unificateur de la nation* » que les partisans de l'Emir associent à ce dernier. D'ailleurs directement après cet énoncé, l'énonciateur ajoute que l'Emir « *a ramené sa résistance à la capitulation et la reddition [...]* » (Ibidem.). En d'autres termes, l'énonciateur tournerait en dérision le fait que les partisans de l'Emir hissent un « *traître* » au rang de « héros », au même rang qu'Otto Von Bismarck.

La remise en question du rôle historique de l'Emir dans l'Histoire de l'Algérie atteint son paroxysme quand l'énonciateur affirme que l'Emir Abdelkader a « *ramené sa résistance à la capitulation et la reddition pour finir en élément de la colonisation des territoires, un retournement historique inédit* » (Ibidem.). L'utilisation des termes à valeur axiologique négative comme « *capitulation* » et « *reddition* » pour décrire l'attitude de l'Emir face au colonisateur français souligne, encore une fois, le positionnement défavorable de l'énonciateur envers l'Emir Abdelkader. Ces termes suggèrent un abandon voire une trahison par l'Emir de sa résistance et plus largement de sa patrie. On le voit, la représentation de l'Emir Abdelkader qui ressort de ce passage est celle du « *traître* » à la résistance algérienne, et plus largement à la nation algérienne.

Force est de souligner que les termes « *capitulation* » et « *reddition* » fonctionnent comme des *praxèmes* et rappellent la formation discursive coloniale selon laquelle l'Emir Abdelkader s'était « *rendu aux Français* » et est devenu leur « *ami* ». En actualisant ces *praxèmes*, l'énonciateur marque son allégeance à l'interdiscours colonial, à la formation discursive coloniale.

Cela étant dit, il est à signaler que les termes « *capitulation* » et « *reddition* » permettent également à l'énonciateur de souligner que l'Emir Abdelkader manquait de courage et de fermeté, ce qui reviendrait à dire qu'il serait « *un lâche* ». Tel est la seconde représentation que l'énonciateur chercherait à véhiculer.

Par ailleurs, quand l'énonciateur affirme que « *sa légende la plus illustre, commence ailleurs qu'en Afrique du Nord* » (Ibidem.), faisant référence au sauvetage par l'Emir Abdelkader des Chrétiens de Syrie en 1860, il suggère que la renommée de l'Emir est liée à d'autres régions et non à son propre pays. Ce faisant, l'énonciateur diminue l'importance de l'héritage de l'Emir en Algérie et remet en question sa représentation en tant que « *héros algérien* » et en tant que « *héros national* ».

En qualifiant l'Emir Abdelkader de « *trait d'union qui a su arrêter la continuité des croisades !* » (Ibidem.), nomination accompagnée d'un point d'exclamation (!), l'énonciateur disqualifie l'Emir en lui attribuant un rôle légendaire et irréaliste. Cet énoncé puiserait dans l'interdiscours et actualiserait la nomination de l'Emir comme un « *isthme* », comme le « *trait d'union entre l'Orient et l'Occident* » pour la ridiculiser et suggérer qu'elle relève de la légende, du mythe.

L'implicite dans cet énoncé serait de dire que l'Emir a protégé les « *chrétiens* » parce qu'il aurait été « *l'ami de la France* » et que ses admirateurs réécrivent son histoire et présentent cet événement comme le signe de « *tolérance religieuse* » de l'Emir et comme une manifestation de sa volonté d'unir « l'Orient et l'Occident ».

Synthèse de l'analyse

Au terme de l'analyse, nous pouvons dire que l'Emir Abdelkader apparaît dans la chronique d'Azar Nath Quodia comme un « *mensonge* » créé par le pouvoir pour assigner à l'Algérie une identité « *arabo-islamique* » et lui dénier son identité « *kabyle* ». A ce titre, l'Emir Abdelkader est représenté comme « *une figure de l'Algérie officielle* ».

Pour disqualifier l'Emir Abdelkader et remettre en cause son rôle historique, l'énonciateur puise de l'*interdiscours* :

1)- Il remet en cause le *discours dominant* présentant l'Emir Abdelkader comme un « *héros national* », comme le « *père de l'Etat-nation algérien* » et comme le « *précurseur du nationalisme algérien* » et s'inscrit ainsi dans le même positionnement idéologique que Nordine Aït Hamouda qu'il soutient implicitement ;

2)- Il puise de la formation discursive coloniale selon laquelle « *la nation algérienne* » n'existait pas à l'époque de l'Emir et présente la résistance de l'Emir comme une « *guerre de religion* » menée pour défendre son territoire à l'ouest : l'Emir est ainsi présenté comme « *une figure de l'islamisme* » et sa représentation comme l'« *unificateur des tribus* » se trouve remise en cause ;

3)- L'énonciateur prône l'identité « kabyle » de l'Algérie, de la nation algérienne et oppose le courage de « *Jugurtha* » à la soumission de « *l'Emir Abdelkader* » ;

4)- L'énonciateur puise aussi de la formation discursive coloniale pour présenter l'Emir Abdelkader comme un homme qui a évolué après sa « *capitulation* » et sa « *reddition* » et qui est devenu « *un ami de la France* » et donc un « *traître* » à sa patrie et à son peuple.

On le voit, les *arguments* de la formation discursive coloniale sont repris par l'énonciateur pour persuader le lecteur de la chronique que l'Emir Abdelkader ne doit pas être perçu comme un « *héros national et historique* » parce qu'il a défendu uniquement son « territoire » de l'invasion « chrétienne » avant de se « rendre » à l'ennemi et de devenir son « ami ».

Parmi les autres stratégies discursives mobilisées par l'énonciateur pour disqualifier l'Emir Abdelkader, nous pouvons également noter le recours à des *nominations* inscrites dans l'interdiscours, le recours à l'ironie, à la comparaison, à l'opposition, le recours à des actes de langage et à un vocabulaire dévalorisant l'Emir et connotant la trahison, le recours à la subjectivité énonciative (distance énonciative, point d'exclamation...), le recours au *pathos* pour susciter l'indignation envers l'Emir...

5.1.2.2. Analyse des stratégies discursives dans la chronique intitulée :

« À quoi songe les sacripants ? »

Si dans la chronique précédente Azar Nath Quodia soutenait implicitement Nordine Ait Hamouda, il le fait explicitement dans le cadre de la chronique intitulée « *à quoi songent les sacripants* », publiée le 27 juin 2021, sur la page Facebook *Chroniques Algérienne*, lorsqu'il déclare : « *Je joins solennellement ma voix à celle de Nordine Ait Hamouda pour dire et redire que l'histoire a bel et bien condamné l'Emir Abdelkader [...] pour trahison* » (Nath Quodia, 2021, n.p.).

Le positionnement idéologique de l'énonciateur est à ce titre manifeste : l'Emir Abdelkader est vu comme « *un traître à la nation* ». Cette prise de position subjective est exprimée par l'emploi du pronom personnel « *je* », du déterminant possessif « *ma* », des verbes locutoires « *dire et redire* » ainsi que par le recours à la locution adverbiale « *bel et bien* » qui modalise l'énoncé et montre la certitude du locuteur, certitude étayée par une autorité, en l'occurrence l'« *Histoire* ».

L'énonciateur *polarise* le débat autour de l'Emir Abdelkader en mettant en avant d'un côté Nordine Ait Hamouda, présenté comme un défenseur de la vérité historique, qualifié de

« citoyen, qui a simplement osé dénoncer des mensonges de l'histoire officielle algérienne » (Idem.), et de l'autre côté, le pouvoir en place, présenté comme un falsificateur de l'Histoire, soulignant qu'il se nourrit « encore d'intrigues et d'autres entourloupettes pour durer davantage » (Ibid.). L'énonciateur disqualifie ainsi l'Emir Abdelkader qui apparaît comme « un mensonge de l'Histoire officielle », une figure de l'Algérie « officielle ».

L'Emir Abdelkader apparaît dans le texte de la chronique comme une « figure de l'arabo-islamisme » utilisé par le système politique en place pour imposer à l'Algérie une identité « arabo-islamique » et lui refuser son identité « kabyle ». Ce passage est révélateur :

Le pouvoir en place par ses laquais dévoués et autres héritiers habituels vient de commettre sa énième bavure en arrêtant un citoyen, qui a simplement osé dénoncer des mensonges de l'histoire officielle algérienne. Pourquoi ce système qui considère les affirmations d'Ait Hamouda comme incartades, n'a-t-il pas bougé le petit doigt pour arrêter la mascarade charlatanesque de Ben Garnina et Naima Trottoir ? Ces « Poupuches » qui se nourrissent d'un régionalisme pathétique. Le dernier opprobre perpétré par ces guignols est celui du « Zéro Kabylie » à Mostaganem, sous surveillance des agents de sécurité nationale (Ibidem.).

A travers ce passage, l'énonciateur critique le « pouvoir en place » qui a arrêté Nordine Ait Hamouda pour avoir dit la « vérité » sur l'Emir Abdelkader. L'énonciateur dénonce par la même occasion le fait que ce même pouvoir n'a pas réagi aux déclarations d'Abdelkader Bengrina (surnommé ironiquement « Ben Garnina », faisant allusion au mot « Garnina » signifiant le « chardon » en arabe algérien, suggérant qu'il lance ses « épines » contre la Kabylie) et de Naima Salhi (désignée ironiquement par « Naima Trottoir », suggérant qu'elle propage « gratuitement » l'arabo-islamisme et la haine envers les kabyles). En d'autres termes, l'énonciateur dénonce « le Zéro Kabylie », autrement dit l'idéologie « anti-kabylie » promue par Bengrina et Naima Salhi sous la protection « des agents de sécurité nationale » (Ibidem.). Cette affirmation est prise dans l'interdiscours et rappelle un passage¹ du site algérien d'information *Interlignes* que voici :

Après Naïma Salhi et ses sbires, la nouvelle recrue du clan des haineux, le sénateur Abdelouahab Benzaim, c'est au tour d'Abdelkader Bengrina de récidiver une nouvelle fois en versant son fiel contre la Kabylie et contre Tamazight. En pleine campagne électorale, celui qui a été promu, on ne sait par quel miracle au rang de partenaire du pouvoir en place, a commis un grave dérapage (Interlignes du 07/06/2021).

¹ L'intégralité de l'article est disponible sur ce lien : <https://inter-lignes.com/il-commit-un-nouveau-derapage-abdelkader-bengrina-un-raciste-protege/>

On le voit, l'énonciateur critique le pouvoir en place pour son inaction face à ceux qui s'opposent à la « *Kabylie* », tandis qu'il emprisonne Nordine Ait Hamouda, un « kabyle », qui dévoile ce qu'il considère comme la « *vérité* » sur l'Emir Abdelkader. L'énonciateur, à travers son énonciation, suggère que cette attitude du pouvoir démontre sa haine envers les « *kabyles* », haine que symbolise l'Emir Abdelkader qui représente l'identité « *arabo-islamique* ».

Azar Nath Quodia dans sa chronique appuie les déclarations de Nordine Ait Hamouda notamment lorsqu'il affirme : « *les dernières déclarations faites par le fils du colonel Amirouche sur l'Émir Abd-Elkader ne sont que des secrets polichinelle que l'école algérienne a omis d'explorer* » (Nath Quodia, 2021, n.p.). En effet, en qualifiant ces déclarations de « secrets polichinelle », l'énonciateur les présente comme une vérité connue de tous et souligne ainsi leur évidence.

A travers cet énoncé, l'énonciateur critique également « *l'école algérienne* » et par extension le pouvoir algérien pour son manque de transparence et de volonté à divulguer « *la vérité historique* ».

En présentant les déclarations de Nordine Ait Hamouda comme des évidences cachées, l'énonciateur cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur de la chronique, celui de susciter chez lui une réflexion, une interrogation concernant les raisons de cette *dissimulation* de la vérité historique.

En suggérant que les informations données par Nordine Ait Hamouda sont *délibérément* cachées par les autorités algériennes, l'auteur de la chronique jette une suspicion sur le pouvoir en place et sous-entend que ce dernier chercherait à préserver l'idéologie « *arabo-islamique* » représentée par l'Emir Abdelkader.

La crédibilité accordée par l'auteur de la chronique aux déclarations de Nordine Ait Hamouda transparait également lorsqu'il réalise l'acte de langage assertif suivant : « *N. Ait Hamouda n'a pas condamné l'autoproclamé Émir, mais bien les faits opiniâtres de l'histoire, celle qui aura raison de toutes les impostures et les mensonges du néocolonialisme !* » (Idem.). L'énonciateur présente les propos d'Ait Hamouda comme des « *faits historiques* », et ce faisant, il leur confère un caractère irréfutable. A ce titre, l'Emir Abdelkader apparaît, selon la lecture de l'Histoire faite par l'énonciateur, comme un « *traître* ». On pourrait supposer que cette lecture de l'Histoire puise de la *formation discursive coloniale* présentant l'Emir Abdelkader comme un homme qui s'est « *rendu* » à la France et est devenu son « *ami* » fidèle.

Aussi, ce passage montre-t-il, encore une fois, la représentation de l'Emir chez l'énonciateur comme « *un mensonge* », une « *imposture* » du « *néocolonialisme* ». La prise en compte du contexte et du positionnement idéologique de l'énonciateur nous permet de régler le sens du praxème « *néocolonialisme* » qui renvoie dans l'énonciation de l'énonciateur au « pouvoir » politique algérien.

A travers cette nomination (« *mensonge du néocolonialisme* »), l'énonciateur souligne que l'Emir Abdelkader est un « *mythe* » entretenu par le système politique pour perdurer et pour enfermer les Algériens dans une identité qui n'est pas la leur, à savoir l'identité « *arabo-islamique* ».

En outre, l'énonciateur discrédite l'Emir Abdelkader en recourant à l'acte de langage de la *nomination*, qualifiant l'Emir d'« *autoproclamé* ». A travers cette nomination, il remet en question l'élection « *démocratique* » de l'Emir, c'est-à-dire le « *serment d'allégeance* » prêté par les tribus à l'Emir Abdelkader en 1832. En d'autres termes, à travers cette nomination, l'énonciateur accuse l'Emir d'usurpation de pouvoir, érodant ainsi son image de chef « *légitime* » de la résistance algérienne.

Aussi, en nommant l'Emir d'« *autoproclamé* », l'énonciateur suggère qu'il est un homme ambitieux et attiré par le pouvoir, par le prestige et ne s'intéresse pas aux intérêts de la « nation ».

Enfin, en recourant à cette nomination, l'énonciateur mobilise le *pathos*, car il cherche à susciter un sentiment de colère chez le lecteur envers l'Emir.

On le voit, à travers ce qui précède, il apparaît qu'à travers la nomination « *autoproclamé* » associée à l'Emir, l'énonciateur remet en cause la représentation de ce dernier comme un « *héros national* », inscrite dans la mémoire collective et lui dessine un portrait négatif.

Synthèse de l'analyse

Pour résumer, il faut dire qu'Azar Nath Quodia donne du crédit aux déclarations polémiques de Nordine Ait Hamouda sur l'Emir Abdelkader. Il les présente comme des « *vérités* », des « *faits historiques* » irréfutables. Ce faisant, il s'inscrit dans la formation discursive coloniale présentant l'Emir Abdelkader comme un « *ami fidèle de la France coloniale* » et donc comme un « *traître* » à la nation algérienne.

L'Emir Abdelkader est présenté dans la chronique comme une « *figure de l'Algérie officielle* », une figure de « *l'arabo-islamisme* », un « *mensonge* » que le pouvoir algérien

entretien en évitant de révéler la vérité sur la « *trahison* ». L'Emir Abdelkader apparaît comme un « *mythe* » utilisé par le système politique pour imposer l'identité « *arabo-islamique* » à l'Algérie et lui refuser son identité « *kabyle* ».

La principale stratégie discursive utilisée par l'énonciateur dans la chronique pour disqualifier l'Emir Abdelkader est le recours à l'*interdiscours* : l'appui sur la formation discursive coloniale, la reprise du discours de Nordine Ait Hamouda, la disqualification du discours dominant sur l'Emir, la nomination...

D'autres stratégies sont utilisées par l'énonciateur pour atteindre son objectif de disqualification de l'Emir comme : le recours à la subjectivité (modalisation, termes axiologiques à valeur négative), la nomination, le recours à des actes de langage dévalorisant l'Emir, le recours au *pathos* pour susciter la colère envers l'Emir, le recours à l'*éthos* de « *démystificateur* », le recours à l'évidence partagée... Toutefois, l'énonciateur ne mobilise pas des arguments historiques pour disqualifier l'Emir Abdelkader ; il formule des actes de langage assertifs sans les étayer de références historiques.

5.2. Moment clé dans la polémique interdiscursive autour de la figure de l'Emir au XXI^{ème} siècle : Lahouari Addi Vs. Hend Sadi

Dans ce qui suit, nous analyserons 3 chroniques qui se révéleront particulièrement éclairantes pour illustrer la polémique intellectuelle entourant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle, ses non-dits ainsi que la dynamique narrative qui la sous-tend.

Ces chroniques, où Lahouari Addi et Hend Sadi se citent mutuellement et échangent des réponses presque directes, donnent à voir deux représentations antagonistes de l'Emir Abdelkader, à savoir celle du « *héros* » et celle du « *traître* ».

La première chronique que nous analyserons sera celle de Lahouari Addi dans laquelle il défend l'Emir Abdelkader. La seconde sera celle de Hend Sadi qui lui répond tout en le disqualifiant ainsi que l'Emir. Enfin, la troisième chronique que nous soumettrons à l'analyse sera celle où Lahouari Addi se défend, répond à Hend Sadi et réhabilite une fois de plus l'Emir Abdelkader.

Ces trois chroniques représentent un moment clé dans la polémique *interdiscursive* autour de la figure de l'Emir Abdelkader. Elles mettent en lumière les discours opposés qui circulent autour de lui au XXI^{ème} siècle.

5.2.1. Analyse des stratégies discursives dans la chronique de Lahouari Addi ¹

Dans sa chronique, Lahouari Addi utilise plusieurs stratégies discursives pour défendre l'Emir Abdelkader et discréditer les critiques formulées à son encontre par Nordine Ait Hamouda.

En effet, dès le titre, « *Honneur et gloire à l'Emir Abdelkader* » (Addi, 2021 :n.p.), l'énonciateur annonce son positionnement en faveur de l'Emir Abdelkader. Cet énoncé exprime un sentiment de respect, d'admiration et de reconnaissance envers l'Emir Abdelkader. L'utilisation des subjectivèmes « *honneur* » et « *gloire* » permet à l'énonciateur d'exprimer sa vision favorable à l'Emir, cherchant à influencer le lecteur de la chronique à adopter une vision analogue.

Dès le début de la chronique, l'énonciateur s'engage dans la polémique contre le fils du colonel Amirouche quand il déclare : « *une polémique aussi stérile qu'indigne a été lancée par Noredine Ait Hamouda récemment au sujet de l'Emir Abdelkader, et aussi de leaders nationalistes originaires de l'Oranie* » (Idem.). En qualifiant le discours de Nordine Ait Hamouda de « *stérile* » et d'« *indigne* », l'énonciateur le délégitime, lui faisant perdre toute pertinence.

Cette stratégie de *délégitimation* de la thèse adverse polarise le débat et laisse apparaître le sentiment de l'énonciateur qui est celui de l'*indignation*. En utilisant les termes axiologiques négatifs (« *stérile* » et « *indigne* »), l'énonciateur exprime son point de vue subjectif sur cette polémique et cherche à la discréditer en la présentant comme répréhensible et contre-productive.

Par la suite, l'énonciateur explique l'objectif de la « *polémique* » déclenchée par Nordine Ait Hamouda lorsqu'il déclare :

De nombreuses voix ont compris que la finalité de cette entreprise était de monter l'Oranie contre la Kabylie qui, courageusement, continue le hirak chaque vendredi. L'opération a bien sûr échoué grâce à la vigilance des hirakistes qui ont vu que le principal bénéficiaire de cette opération est le régime qui essaye d'isoler la Kabylie (Ibid.).

En effet, l'énonciateur sous-entendrait que la polémique visant à disqualifier l'Emir Abdelkader a pour objectif de diviser le pays entre les « *Arabes* » et les « *Kabyles* » afin

¹ Lahouari Addi est un professeur émérite de sociologie à Sciences Po Lyon. Pour plus de détails, nous invitons le lecteur à consulter ce lien : <https://triangle.ens-lyon.fr/spip.php?article1169>

d'affaiblir le mouvement de contestation populaire « *le hirak* » et de servir ainsi les intérêts du régime politique en place.

En d'autres termes, l'énonciateur suggère que Nordine Ait Hamouda, en discréditant l'Emir Abdelkader, remet en question le rôle de l'Oranie et par extension des « *Arabes* » dans la lutte contre l'envahisseur français, ce qui pourrait être mal vu par l'Oranie et conduire à des tensions avec la « Kabylie », ce qui mettra fin au Hirak. La polémique déclenchée par Nordine Ait Hamouda apparaît ainsi, suivant le raisonnement de l'énonciateur, comme étant une manœuvre orchestrée dans le but de diviser le pays, une manœuvre qui répond à une directive politique.

En expliquant le *pourquoi* de cette polémique, Lahouari Addi disqualifie son adversaire, en l'occurrence « *Nordine Ait Hamouda* », qui apparaît comme un agitateur, un divisionniste. Dit autrement, en plus d'expliquer les mobiles derrière la polémique déclenchée par Nordine Ait Hamouda, l'énonciateur, à travers son énoncé, assène implicitement à Nordine Ait Hamouda une attaque *ad hominem* en le présentant comme un agitateur et un partisan du divisionnisme.

Par ailleurs, l'énonciateur revient sur la polémique concernant la figure de « *l'Emir Abdelkader* » lorsqu'il écrit :

Mais venons à cette question de l'Emir Abdelkader que certains dénigrent, lui reprochant de ne pas avoir continué le combat jusqu'à la mort et d'avoir pactisé avec l'ennemi. L'Emir a combattu l'armée française pendant dix sept ans à l'issue desquels il a été battu militairement. Il a cessé le combat et, malgré des offres de postes et de titres de la part des autorités coloniales, il a préféré partir en exil en Syrie, souhaitant être enterré à côté de son maître spirituel Ibn 'Arabi (Ibidem.).

Ce passage révèle que le discours de Lahouari Addi s'appuie sur l'*interdiscours* que représentent les propos polémiques de Nordine Ait Hamouda et de ses partisans qui discréditent l'Emir Abdelkader. L'énonciateur utilise cet interdiscours comme point de référence pour le contester en avançant des arguments en faveur de l'Emir Abdelkader.

En d'autres termes, tandis que les détracteurs de l'Emir le présentent comme un « *traître* » et évoquent sa « *reddition* » et son « *amitié* » avec la France coloniale, comme l'exprime l'énoncé « *certaines dénigrent (l'Emir), lui reprochant de ne pas avoir continué le combat jusqu'à la mort et d'avoir pactisé avec l'ennemi* » (Ibidem.), l'énonciateur leur oppose un *contre-discours* en affirmant que l'Emir n'a pas trahi mais « *a cessé* » le combat en raison de la supériorité « *militaire* » française.

Le praxème « *cesser* » active une *mémoire discursive* et rappelle l'« *armistice* » ou « *cessation des combats* » signée par l'Emir Abdelkader et Lamoricière en 1847. On le voit, l'énonciateur puise dans une *formation discursive* que nous avons vue précédemment (dans la première partie de cette thèse), formation discursive selon laquelle l'Emir Abdelkader ne s'est pas rendu à l'ennemi et selon laquelle la reddition a en réalité été un *contrat de paix* signé entre l'Emir et la France pour mettre fin aux combats et éviter le « *génocide* » du peuple algérien. Il en résulte qu'en s'inscrivant dans cette formation discursive, l'énonciateur cherche à déconstruire les accusations de « trahison » portées contre l'Emir et à lui redonner sa légitimité en tant qu'« *héros national* » qui a dû faire face à des circonstances difficiles, notamment la supériorité de l'ennemi.

Pour étayer sa thèse selon laquelle l'Emir n'a pas été un « *ami de la France coloniale* », l'énonciateur présente un autre argument quand il déclare: « *malgré des offres de postes et de titres de la part des autorités coloniales, il a préféré partir en exil en Syrie, souhaitant être enterré à côté de son maître spirituel Ibn 'Arabi* » (Ibidem.). A travers ce passage, l'énonciateur cherche à montrer que l'Emir a résisté aux tentatives d'influence et de récupération de la France coloniale et a préféré préserver son intégrité et ses convictions religieuses. A travers ce passage, l'énonciateur livre une représentation positive de l'Emir, celle d'un chef intègre et fidèle à sa résistance, à sa nation et à sa religion.

L'énonciateur récuse l'accusation de « trahison » dirigée contre l'Emir Abdelkader en parlant de « *défaite* » militaire au lieu de « *reddition* » et en argumentant que cette défaite est due à des facteurs structurels et organisationnels associés à l'absence de « *conscience nationale* », et à l'avance de la France sur les plans « *économique* », « *politique* », « *scientifique* » et « *militaire* », comme le souligne ce passage :

Il a été défait parce qu'il n'était pas arrivé à unir les tribus dans la résistance contre la France. Celles-ci se soulevaient quand elles le voulaient sans coordination centrale. L'échec de l'Emir est dû en partie à l'absence de la conscience nationale qui ne naîtra qu'au début du XXème siècle. Il est dû aussi à l'avance économique, politique, scientifique et militaire de la France sur le Maghreb (Ibidem.).

On le voit, à travers ce passage, l'énonciateur cherche à démontrer que l'Emir n'a pas trahi mais a agi dans un contexte historique complexe et difficile. Cette stratégie discursive, en l'occurrence, la *contextualisation historique*, permet à l'énonciateur d'expliquer et de justifier le choix et la décision de l'Emir de « *cesser les combats* ».

En énonçant que l'Emir « *a été défait parce qu'il n'était pas arrivé à unir les tribus dans la résistance contre la France* » (Ibidem.), l'énonciateur souligne que l'objectif de l'Emir était l'unification des tribus et donc l'*unité nationale* face au colonisateur français. En réalisant cet acte de langage déclaratif, l'énonciateur actualise la représentation de l'Emir, inscrite dans l'interdiscours, celle du « *précurseur de la nation algérienne* ». Bref, à travers ce passage, l'énonciateur suggère que l'Emir n'était pas un « *traître* » mais une figure de la conscience nationale en construction.

Dans la suite de sa chronique, l'énonciateur relativise « *l'insurrection de 1871* » en évoquant ses « *conséquences* » catastrophiques pour la société algérienne, et à l'appui de sa thèse il cite une autorité, en l'occurrence l'historien « *André Nouschi* » et son livre « *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête à 1919* » (Ibidem.). En relativisant l'insurrection de 1871, l'énonciateur soutient implicitement l'idée que l'Emir Abdelkader avait raison de ne pas soutenir cette « *insurrection* » :

L'Emir [...] a en effet déconseillé l'insurrection de 1871. Sans porter atteinte à la mémoire d'El-Mokrani et de Cheikh Haddad, nous pouvons dire que cette insurrection a été une erreur au vu des conséquences subies par la société. Cette insurrection a été la cause du plus grand désastre humanitaire de l'histoire de l'Algérie. Des dizaines de milliers de personnes tuées, des milliers de déportés à Cayenne, des centaines de milliers d'hectares confisqués. La société algérienne a été soumise à la famine comme le montre l'historien André Nouschi dans son livre "Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête à 1919" (PUF, 1961). Le rapport de force militaire entre la France et l'Algérie était tel que l'insurrection n'avait aucune chance de succès. C'est ce qu'avait perçu l'Emir Abdelkader [...] (Ibidem.).

En confirmant que l'Emir a effectivement « *déconseillé l'insurrection de 1871* », comme le souligne la locution adverbiale « *en effet* », l'énonciateur approuve l'affirmation de Nordine Ait Hamouda concernant le positionnement défavorable de l'Emir vis-à-vis de cette insurrection. Cependant, l'utilisation par l'énonciateur du terme « *déconseillé* » au lieu de « *condamné* » (terme utilisé par Nordine Ait Hamouda), introduit une nuance atténuante. Elle suggère que l'Emir était un « *visionnaire* » et savait que cette insurrection serait *chaotique* pour la société algérienne compte tenu de l'avance « *militaire* » et « *économique* » de la France sur l'Algérie.

On le voit, si Nordine Ait Hamouda présente la « *condamnation* » par l'Emir de l'insurrection de 1871 comme un signe de « *trahison* » et de « *collaboration* » avec l'ennemi, Lahouari Addi donne au « *déconseil* » de l'insurrection par l'Emir un cadrage différent, en cohérence avec le patriotisme de l'Emir.

En affirmant que « *Le rapport de force militaire entre la France et l'Algérie était tel que l'insurrection n'avait aucune chance de succès. C'est ce qu'avait perçu l'Emir Abdelkader* » (Ibidem.), l'énonciateur suggère que l'Emir a compris que pour vaincre l'envahisseur français, il n'est plus question de combat « militaire » mais de combat « idéologique ». A ce titre, l'Emir Abdelkader apparaît comme le « précurseur du nationalisme algérien ».

Pour renforcer l'idée selon laquelle l'Emir était un « penseur-visionnaire » qui a anticipé l'importance de la lutte sur le plan idéologique et culturelle, l'énonciateur le met en parallèle avec une autre figure du nationalisme algérien, à savoir le « *Cheikh Ibn Badis* », comme le montre le passage suivant :

Les nationalistes apparus au début du XX^{ème} siècle ont aussi compris que la lutte contre le colonialisme se situait sur un autre terrain. Une autre figure du nationalisme, elle aussi critiquée par certaines voix, avait choisi de mener la lutte sur le plan idéologique. C'est le Cheikh Ibn Badis qui a compris que l'Europe était trop en avance sur l'Algérie pour espérer une victoire militaire à la suite d'insurrections. Ibn Badis avait même revendiqué la citoyenneté française (jansiya siyassya) pour permettre aux Algériens de revendiquer leur identité (jansiyya qawmiya) à travers l'islam et la langue arabe. Il aurait pu ajouter la langue amazigh à laquelle il n'était pas opposé (Ibidem.).

A travers ce passage, l'énonciateur reconnaît le rôle important qu'avait joué l'Emir Abdelkader dans le processus de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie et met en lumière son engagement en faveur de la « nation » et de la « nationalité » algériennes.

Ce passage fait également référence aux propos polémiques de Nordine Ait Hamouda sur le « *Cheikh Ibn Badis* ». Dans ce sens, la thèse défendue par le fils du colonel Amirouche est explicitée par le journal *Liberté* du 27 juin 2021¹ en ces termes :

Nordine ait Hamouda « s'en prendra également au leader des oulémas, Abdelhamid Ben Badis, qui fut, selon l'orateur, "favorable à l'assimilation de l'Algérie à la France", affirmant que "son grand-père, son père et lui-même avaient tous été décorés de la Légion d'honneur par la France". Et d'ajouter que "Ben Badis n'a pas servi l'Algérie, mais il a plutôt bien servi l'arabe et l'islam en Algérie !" » (Liberté, du 27 juin 2021).

On le voit, le Cheikh Ben Badis est présenté par Nordine Ait Hamouda comme un « traître » et comme une « figure de l'arabo-islamisme ». Lahouari Addi s'oppose à cette représentation de Ben Badis qu'il présente comme une « figure du nationalisme » algérien

¹<https://www.liberte-algerie.com/actualite/nordine-ait-hamouda-arrete-a-bejaia-361013>

(Addi, 2021 :n.p.). Il justifie le choix fait par Ben Badis en le replaçant dans son contexte historique quand il déclare :

[...] C'est le Cheikh Ibn Badis qui a avait compris que l'Europe était trop en avance sur l'Algérie pour espérer une victoire militaire à la suite d'insurrections. Ibn Badis avait même revendiqué la citoyenneté française [...] pour permettre aux Algériens de revendiquer leur identité [...] à travers l'islam et la langue arabe. Il aurait pu ajouter la langue amazigh à laquelle il n'était pas opposé (Idem.).

Pour l'énonciateur donc, la revendication par le cheikh Ibn Badis de la « *citoyenneté française* » n'est pas un acte de « *trahison* », mais un moyen pour la nation algérienne de revendiquer son « *identité* ». En soulignant qu'Ibn Badis « *aurait pu ajouter la langue amazigh à laquelle il n'était pas opposé* » (Ibid.), l'énonciateur cherche à dire qu'Ibn Badis n'est pas une figure du séparatisme, de division de l'Algérie en « *Arabes* » et en « *Kabyles* », mais une figure du « *nationalisme* » qui prône l'Algérie comme un tout uni, c'est-à-dire comme une « *nation* ».

On le voit, en rapprochant « *l'Emir Abdelkader* » du « *Cheikh Ibn Badis* », Lahouari Addi cherche à montrer qu'ils sont des figures du « *nationalisme* » algérien, et plus largement, des figures de l'« *unité nationale* ». Ce faisant, il disqualifie la thèse de Nordine Ait Hamouda les présentant comme des « *traîtres* » à la nation algérienne. La conclusion de l'auteur-chroniqueur à la fin de la chronique vient pour confirmer l'analyse : « *ni l'Emir, ni Ibn Badis n'ont été des traîtres. Ce sont des personnalités de la conscience nationale naissante qu'il faut mettre dans leur contexte historique* » (Ibidem.).

L'énonciateur recourt à une expression à valeur axiologique positive lorsqu'il qualifie l'Emir Abdelkader et le cheikh Ibn Badis de « *personnalités de la conscience nationale naissante* » (Ibidem.). Cette expression souligne leur rôle central dans l'émergence de la « *conscience nationale* » en Algérie. Plus largement, en présentant l'Emir et Ibn Badis comme des figures phares du nationalisme algérien, l'énonciateur renforce leur légitimité et leur contribution à la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

En soulignant la nécessité de replacer l'Emir Abdelkader et Ibn Badis dans leur « *contexte historique* », l'énonciateur rappelle que leurs actions doivent être interprétées en fonction des défis et des circonstances auxquels ils ont été confrontés à l'époque. Cette approche contextualisée des événements historiques vise à éviter les jugements *anachroniques* et permet d'apprécier les protagonistes de l'Histoire de l'Algérie à leur juste valeur.

Synthèse de l'analyse

Pour terminer, nous pouvons dire que la chronique de Lahouari Addi relève d'une formation discursive « nationaliste » qui valorise les figures historiques « nationales » et la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

Le positionnement énonciatif de l'énonciateur est marqué par un fort engagement envers l'Emir Abdelkader, présenté comme un « *héros national* » qui mérite « *honneur et gloire* » et comme une « *personnalité de la conscience nationale naissante* ». L'énonciateur se positionne *interdiscursivement* en opposition avec le discours polémique de Nordine Ait Hamouda et de ses partisans.

En résumé, l'énonciateur utilise diverses stratégies discursives pour valoriser (et réhabiliter) l'Emir Abdelkader et pour discréditer Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il défend. Il s'engage dans une polémique *interdiscursive*, qualifie le discours de Nordine Ait Hamouda de « *stérile* » et d'« *indigne* » et présente ce dernier comme un « *agitateur* » et un « *divisionniste* » qui cherche à diviser l'« *unité nationale* » dont l'Emir Abdelkader est le « *précurseur* ».

Pour défendre l'Emir Abdelkader, l'énonciateur fait appel à la *contextualisation historique*, comme stratégie discursive. Il justifie la décision prise par l'Emir de mettre un terme aux combats (« *armistice* » que les détracteurs de l'Emir qualifient de « *reddition* ») en l'insérant dans le contexte de l'époque marqué par l'avance « *militaire* » et « *économique* » de la France ainsi que par le manque de « *conscience nationale* ».

Aussi, pour rejeter la représentation de l'Emir comme un « *ami de la France coloniale* », l'énonciateur avance l'*argument* selon lequel l'Emir a refusé les « *offres* » de postes et de titres des autorités coloniales. L'Emir est ainsi présenté comme un homme incorruptible et fidèle à sa résistance, à sa patrie et à sa religion.

De plus, l'énonciateur relativise-t-il « *l'insurrection de 1871* » pour soutenir l'idée que l'Emir avait raison de la « *déconseiller* ». En mettant en exergue les « *conséquences* » tragiques de cette insurrection sur la société algérienne, l'énonciateur présente l'Emir comme un « *visionnaire* ».

Dans sa chronique, l'énonciateur projette un *éthos montré*, celui du « *défenseur de la vérité historique et de la mémoire collective algérienne* » et celui du « *défenseur de l'Emir Abdelkader* » et cherche à persuader le lecteur de la chronique de la justesse de ses arguments en faveur de l'Emir Abdelkader et en faveur des nationalistes du début du XX^{ème} siècle, notamment le cheikh Ibn Badis.

Quoi qu'il en soit, la principale stratégie discursive utilisée par l'énonciateur pour défendre et réhabiliter l'Emir Abdelkader est le recours à l'*interdiscours* que constituent les écrits des auteurs algériens et français présentant l'Emir comme un « *héros national* » et comme le « *père de la nation algérienne* ». Cette stratégie discursive principale est renforcée par d'autres stratégies discursives à l'instar du recours à : des actes de langage favorables à l'Emir, à la subjectivité énonciative (subjectivèmes, termes axiologiques positifs), à l'argument d'autorité, à la réfutation de la thèse adverse, à l'attaque *ad hominem*...

5.2.2. Analyse des stratégies discursives dans la chronique de Hend Sadi

Maintenant que nous avons analysé la chronique du sociologue Lahouari Addi, nous passons dans ce qui suit à l'analyse de la chronique de Hend Sadi, « *agrégré de mathématique et militant de démocratie* ». Sa chronique porte le titre « *Retour sur Abdelkader* » et est publiée le 07 juillet 2021 dans le journal *Liberté*.

La chronique de Hend Sadi constitue, comme nous l'avons précédemment annoncé, une « *réponse* » à la chronique de Lahouari Addi. Durant sa chronique, Hend Sadi cherche à critiquer le point de vue de Lahouari Addi et à disqualifier l'Emir Abdelkader. Pour atteindre cet objectif, il mobilise une batterie de stratégies discursives que nous explorerons dans ce qui suit.

Dès le début de la chronique, l'énonciateur revient sur la chronique de Lahouari Addi en ces termes :

Dans un post publié le 20 juin 2021 sous le titre "Honneur et gloire à l'émir Abdelkader" sur sa page Facebook, Addi Lahouari juge "aussi stérile qu'indigne" la polémique qui a enflé suite à l'émission de Nordine Aït Hamouda diffusée sur la sulfureuse Hayat TV consacrée au même Abdelkader, émission qu'il réduit à une manœuvre de diversion suscitée par un clan du pouvoir afin de dresser l'Oranie contre la Kabylie pour diviser le soulèvement de février 2019 qui n'est plus porté que par la seule Kabylie, écrit-il. Par ce biais, il évacue le fond du problème posé à cette occasion mais qui revient ces dernières années de manière récurrente, chaque fois plus aigu : la remise en cause de la camisole de force arabo-islamique imposée à l'Algérie et dont Addi Lahouari est un partisan actif. L'approche du sociologue est donc surtout intéressante en ce qu'elle reflète aussi bien dans son expression que dans le fond le discours idéologique dominant tenu depuis 1962 sur l'identité nationale, discours qui fonde la légitimité politique du pouvoir qui s'est accaparé l'Algérie indépendante, tous clans confondus (Sadi, 2021 : n.p.).

On le voit, lorsque l'énonciateur rapporte les propos de Lahouari Addi, il utilise des verbes subjectifs à l'instar de « *juge* », « *réduit* », et « *écrit-il* », pour souligner sa *distance* avec lui. Plus précisément, à travers ces subjectivèmes, l'énonciateur marque une séparation

entre son opinion sur le discours polémique de Nordine Ait Hamouda et l'opinion d'Addi sur ce même discours.

Concrètement, si Lahouari Addi considère la polémique autour de l'Emir déclenchée par le fils du colonel Amirouche comme une « *manœuvre* » politique pour dresser « *l'Oranie* » contre la « *Kabylie* » pour diviser le « *Hirak* », Sadi considère que cette polémique met en exergue la remise en cause de l'idéologie « *arabo-islamique* » « *imposée à l'Algérie* ».

En d'autres termes, à travers son énonciation, Sadi voudrait dire, implicitement, que l'Emir Abdelkader serait une figure utilisée par le système politique pour assigner à l'Algérie une identité « *arabo-islamique* », une identité qui exclut l'identité « *kabyle* » et qu'en remettant en cause l'Emir Abdelkader, Nordine Ait Hamouda remet en cause cette « *idéologie arabo-islamiste* ».

L'énonciateur exprime son rejet de cette idéologie qu'il qualifie de « *camisole de force* ». Cette *métaphore* véhicule une connotation péjorative, à savoir la restriction et l'emprisonnement. A ce titre, cette idéologie est présentée comme étant étouffante, restreignante voire nuisible.

Lorsque l'énonciateur déclare : « *Par ce biais, il (Addi) évacue le fond du problème posé [...] : la remise en cause de la camisole de force arabo-islamique imposée à l'Algérie et dont Addi Lahouari est un partisan actif* » (Idem.), il réalise un acte de langage, une critique. En effet, l'énonciateur critique Lahouari Addi en soulignant qu'il évacue délibérément le véritable « *problème* » soulevé par Nordine Ait Hamouda, à savoir la remise en cause de l'idéologie « *arabo-islamique imposée à l'Algérie* ».

A travers cet acte de langage de la critique, l'énonciateur suggère implicitement que Lahouari Addi ne prend pas la défense de l'identité « *kabyle* » de l'Algérie, contrairement à l'énonciateur.

Dans ce passage, Hend Sadi accuse Lahouari Addi d'être un « *partisan actif* » de l'idéologie « *arabo-islamique imposée à l'Algérie* », le rapprochant ainsi du système « *politique* » en place. Cette attaque *ad hominem* a pour objectif de discréditer les arguments en faveur de l'Emir Abdelkader que Lahouari Addi avait avancés dans sa chronique. En effet, en qualifiant Addi de « *partisan actif* » de l'idéologie arabo-islamique imposée par le « *pouvoir* », l'énonciateur suggère que les arguments de Lahouari Addi en faveur de l'Emir ne seraient pas basés sur des faits historiques, mais plutôt sur des mensonges « *politiques* » visant à promouvoir cette idéologie.

Dans sa chronique, Hend Sadi fait une analyse de la chronique d'Addi pour souligner les points qui, selon lui, posent problème. Dans ce sens, Hend Sadi écrit :

Par ailleurs, la démarche de Addi Lahouari pêche sur un point de méthode essentiel. Il présente un parti pris idéologique comme un postulat universellement admis. Ainsi, tient-il pour donnée acquise l'idée que l'identité fondamentale et authentique de Tamazgha, et donc de l'Algérie, est arabe et islamique. C'est donc fort logiquement qu'il voit en l'émir Abdelkader et en Ben Badis les figures de proue du "patriotisme", là où d'autres seraient fondés à voir de l'aliénation et du reniement (Ibid.).

Dans ce passage, l'énonciateur critique la démarche de Lahouari Addi en l'accusant de présenter « son parti pris idéologique » comme « un postulat universellement admis » (Ibidem.). En qualifiant cette démarche d'erreur « méthodologique », Hend Sadi souligne que la conception de l'identité nationale (comme « arabe et islamique ») par Lahouari Addi n'est pas basée sur des preuves solides ou des faits historiques mais plutôt sur une vision biaisée dictée par son « idéologie ». Par conséquent, l'énonciateur remet en question la crédibilité de Lahouari Addi et par extension ses arguments et ses conclusions concernant « l'Emir Abdelkader » et « Ben Badis ».

En associant ces figures historiques (« l'Emir Abdelkader » et le cheikh « Ben Badis ») à l'idéologie « arabo-islamique » supposée d'Addi, Hend Sadi remet en question leur statut de symboles du « patriotisme », car la dimension « berbère » est exclue. D'ailleurs directement après les avoir disqualifiés, l'énonciateur soutient que d'autres interprétations, plus justes selon lui, pourraient présenter ces personnages comme des figures « d'aliénation » et de « reniement ». Cette stratégie discursive, ce cadrage donc, permet à l'énonciateur de discréditer la représentation positive de l'Emir Abdelkader comme un « symbole de la nation » en suggérant que cette représentation est construite sur des présupposés « idéologiques » plutôt que sur des faits historiques objectifs.

On le voit, l'énonciateur présente deux *formations discursives* qui s'affrontent concernant la figure de l'Emir Abdelkader. La première qui prône l'identité « arabo-islamique » de l'Algérie présente l'Emir Abdelkader comme un « héros national » et la seconde qui prône l'identité « kabyle » de l'Algérie présente Abdelkader comme une figure de « rejet » de l'identité kabyle. Hend Sadi s'inscrit manifestement dans le cadre de la seconde formation discursive notamment en nommant l'Algérie « Tamazgha » et en affirmant que d'autres seraient « fondés » à voir l'Emir Abdelkader comme une figure de « l'aliénation et du reniement ».

En s'inscrivant dans cette formation discursive défavorable à l'Emir, l'énonciateur actualise la *formation discursive coloniale* selon laquelle l'Emir a combattu le colonisateur dans sa région (l'Ouest) uniquement, qui est une région « arabe », pour défendre « l'islam » de l'invasion « chrétienne ». Suivant cette formation discursive, l'Emir n'est donc pas le « héros de la nation » mais un « un fanatique » qui a combattu les « chrétiens » dans sa région.

Par ailleurs, dans la suite de sa chronique, Hend Sadi entame une analyse critique des propos tenus par Lahouari Addi à l'égard de l'Emir Abdelkader et du Chikh Ibn Badis. Il commence par les rappeler avant de les critiquer :

Addi Lahouari rappelle [...] que l'émir a “déconseillé l'insurrection de 1871” qui a été “la cause du plus grand désastre humanitaire de l'histoire de l'Algérie”, précise Addi Lahouari. Il ajoute que le Cheikh Ibn Badis “avait compris que l'Europe était trop en avance sur l'Algérie pour espérer une victoire militaire à la suite d'insurrections.” On est sans voix devant l'aplomb d'un tel déni du réel (Ibidem.).

L'énonciateur puise de l'*interdiscours* que constituent les propos de Lahouari Addi pour les disqualifier en affirmant qu' « on est sans voix devant l'aplomb d'un tel déni du réel » (Ibidem.). Cet énoncé subjectif, dans lequel l'énonciateur s'implique et implique le lecteur par l'utilisation du pronom « on », exprime son désaccord et son étonnement face aux affirmations de Lahouari Addi. En choisissant le terme « déni », qui indique une négation délibérée du réel, l'énonciateur présente les affirmations de Lahouari Addi comme étant en contradiction avec la réalité historique.

Pour remettre en cause l'assertion de Lahouari Addi selon laquelle « l'Emir Abdelkader » et « Ibn Badis » avaient raison de penser que « l'Europe était trop en avance sur l'Algérie pour espérer une victoire militaire à la suite d'insurrections » (Ibidem.), Hend Sadi lui oppose un contre-discours lorsqu'il déclare que l'indépendance de l'Algérie était acquise par le combat « armé » et non par le combat « idéologique arabo-islamique » :

Que nous dit le cours de l'histoire dans son aspect factuel ? L'Algérie s'est libérée par l'insurrection armée du 1er novembre 1954. L'indépendance a été acquise au terme d'une guerre – asymétrique, peut-être – dont l'initiative ne doit rien à la “science” du grand homme puisque le journal des Oulamas, Al Abassair, de novembre 1954, assimilait les événements qui venaient d'ébranler le régime colonial à un ... “désastre” ! (Ibidem.).

En employant les termes « *histoire* » et « *factuel* » et en se référant à « *l'insurrection armée du 01 novembre 1954* » qui a conduit à l'indépendance de l'Algérie, événement qui constitue un fait historique indéniable, l'énonciateur cherche à démontrer la faiblesse des arguments de Lahouari Addi et partant à présenter une vision alternative, « *factuelle* » et donc « *réelle* » de l'histoire de la libération de l'Algérie.

En réalisant un acte de langage assertif, lorsqu'il affirme que : « *l'indépendance a été acquise au terme d'une guerre [...] dont l'initiative ne doit rien à la "science" du grand homme puisque le journal des Oulamas, Al Abassaïr, de novembre 1954, assimilait les événements qui venaient d'ébranler le régime colonial à un ... "désastre" !* » (Ibidem.), l'énonciateur disqualifie le cheikh Ibn Badis. Ce dernier apparaît dans cet énoncé comme un « *traître* » à la nation car l'insurrection, qui devait être accueillie favorablement par ce qu'elle allait dans le sens de la libération du pays, a été assimilée à un « *désastre* ». Le praxème « *désastre* », soumis à l'idéologie de l'énonciateur, est actualisé par ce dernier pour dire que le cheikh Ibn Badis était un « *allié de la France coloniale* ».

Le point d'exclamation (!), qui accompagne le mot « *désastre !* », exprime la réaction de l'énonciateur face au positionnement du cheikh Ibn Badis vis-à-vis de la révolution de 1954. En effet, ce point d'exclamation souligne l'étonnement, la colère de l'énonciateur face au terme employé par Ibn Badis, terme qui dénote son ralliement au « *régime colonial* ».

Aussi, en mettant le terme « *désastre !* » entre guillemets suivi d'un point d'exclamation (!), l'énonciateur cherche à mettre en évidence le fait que Lahouari Addi a utilisé le même terme qu'Ibn Badis pour qualifier « *l'insurrection de 1871* » qu'il considère comme : « *la cause du plus grand désastre humanitaire de l'histoire de l'Algérie* » (Ibidem.). Ce faisant, l'énonciateur suggère que Lahouari Addi emploie les mêmes vocables que « *les traîtres* » qu'il défend.

Après avoir critiqué la façon dont Lahouari Addi voit l'« *Emir Abdelkader* » et « *Ibn Badis* », à savoir comme des symboles du « *nationalisme* » algérien, et après avoir souligné que cette représentation découle de « *l'idéologie arabo-islamique* » à laquelle l'énonciateur associe Lahouari Addi, et après avoir présenté ces mêmes figures comme des figures d'« *aliénation de l'identité kabyle de l'Algérie* », Hend Sadi décide d'approfondir l'examen de la figure de l'Emir Abdelkader comme le montre la question qu'il pose, en guise de sous-titre : « *Abdelkader : résistant intrépide ou "grand ami de la France" ?* » (Ibidem.). A travers cette question, l'énonciateur se donne pour objectif de déterminer si l'Emir fut « *héros* » ou « *traître* » à la nation et partant d'éclairer le lecteur de sa chronique sur le discours polémique de Nordine Ait Hamouda.

Pour répondre à cette question (« *Abdelkader : résistant intrépide ou “grand ami de la France” ?* »), l'énonciateur commence par exposer la stratégie des militaires français visant à « armer » et soutenir l'Emir pour qu'il combatte les tribus « rivales » qui échappaient à son contrôle, comme le montre ce passage :

Après la fulgurante prise d'Alger par le général de Bourmont en 1830, le gouvernement français, en butte aux difficultés d'accès dans un pays immense, à la diversité des populations qui ne dépendaient pas d'une autorité centrale, s'était longtemps interrogé sur les suites à donner à sa présence en Algérie : occupation totale ou partielle ? En attendant, les militaires confrontés à la complexité des opérations sur le terrain prirent la responsabilité de gérer seuls la situation. Durant cette période, les généraux français ont cherché à composer – allant jusqu'à les armer – avec des chefs locaux dont ils ont voulu faire des auxiliaires pour aider ces derniers à maîtriser les tribus rivales qui échappaient à leur contrôle. Pour l'ouest, c'est ce que fait le général Desmichels qui signe un traité le 26 février 1834 avec Abdelkader qu'il aide à monter une armée. Cette stratégie est reconduite par Bugeaud et le traité de la Tafna du 30 mai 1837 stipule dans son article 7 que “l'Émir aura la faculté d'acheter en France, la poudre, le soufre et les armes qu'il demandera”. Bugeaud va même jusqu'à fournir 3000 fusils à Abdelkader en marge du traité. Et de fait, celui-ci exhibe les traités signés avec les Français comme autant de titres le légitimant à s'imposer en tant que “sultan des Arabes” aux tribus voisines auxquelles il livre un combat sans merci lorsque celles-ci se montrent rétives à la soumission (Ibidem.).

En exposant la stratégie des généraux français, l'énonciateur remet en cause la légitimité de l'Emir Abdelkader comme « chef de la résistance » et souligne que l'Emir est instrumentalisé par la puissance coloniale. L'Emir Abdelkader apparaît ainsi comme un « auxiliaire » de l'armée française.

Dans ce passage, l'énonciateur remet en question la portée et la signification historique des « Traités » signés par l'Emir Abdelkader avec les généraux « Desmichels et Bugeaud ». Au fond, il remet en question les discours existants, inscrits dans l'interdiscours, qui présentent ces traités comme des « victoires diplomatiques, politiques et militaires pour l'Emir » et propose une interprétation différente.

En effet, selon l'énonciateur ces traités étaient utilisés par Abdelkader pour légitimer son pouvoir en tant que « sultan des Arabes » et pour asseoir son autorité sur les tribus. En mettant en évidence cette utilisation des Traités, l'énonciateur remet en question leur sens historique et remet en cause la représentation de l'Emir comme un « résistant intrépide » et comme une figure « patriotique ». Concrètement, l'Emir Abdelkader apparaît dans le passage comme un homme ambitieux, animé par ses intérêts personnels, désireux de domination, dépourvu de tout sens patriotique et national, et présenté comme un « allié des Français ».

Pour appuyer ces représentations, l'énonciateur cite un « *exemple* » tiré de la biographie de l'Emir Abdelkader écrite par Churchill, qui est pourtant favorable à l'Emir Abdelkader. L'énonciateur juge cette biographie de « *complaisante* » et souligne qu'elle est éditée par « *la société nationale algérienne d'édition* », suggérant ainsi qu'elle s'aligne avec le discours dominant, voire avec le discours officiel. En utilisant cette source favorable à l'Emir, l'énonciateur cherche à discréditer l'Emir en montrant que même une biographie qui lui est favorable atteste de ses actes violents envers les tribus et ses alliances avec les Français.

A travers cette stratégie discursive, l'énonciateur remet en question la représentation traditionnelle de l'Emir, inscrite dans le *discours dominant* et donc dans l'interdiscours, celle du « *héros national* » et du « *symbole du nationalisme* » et le présente comme un « *allié des Français* » et donc comme « *un traître à la nation* ».

Cela étant dit, voici l'« *exemple* » tiré de la biographie de Churchill (que l'énonciateur semble reformuler car il ne le met par entre guillemets, excepté le dernier passage), mobilisé par l'énonciateur pour atteindre cette visée de *disqualification* de l'Emir Abdelkader :

Citons un exemple de cette situation puisé dans la très complaisante biographie de Abdelkader écrite par Churchill et éditée par la société nationale algérienne d'édition, l'Enag. Près de Laghouat, des tribus rassemblées autour de la confrérie des Tidjani vivaient de manière indépendante et rejetaient la domination des Turcs qu'ils avaient refoulés jusqu'à Mascara en 1826. Elles n'acceptaient pas davantage l'hégémonie française après 1830 et virent comme une compromission les traités qu'Abdelkader signa avec eux. Aussi lorsque celui-ci les somma de se soumettre à l'autorité de son khalife qu'il a nommé sans les consulter, les frères Tidjani ne donnèrent aucune suite à ses injonctions qu'ils jugeaient arrogantes. Vexé, le "sultan" monta le 12 juin 1838 une énorme expédition punitive (6000 cavaliers, 3000 fantassins, 6 mortiers et trois pièces de campagne) qu'il voulait décisive. Assisté d'un ingénieur européen, il assiège la citadelle réputée imprenable d'Aïn Madhi (près de Laghouat) des frères Tidjani, détruit les jardins voisins pour affamer ses ennemis, abat tous les arbres aux alentours pour installer son artillerie et au bout de dix jours, donne l'assaut qui se heurte à une résistance farouche. Le siège dura des mois sans succès. Les deux camps exténués voyaient leurs munitions s'épuiser sans qu'aucune victoire ne se dessinât, ni d'un côté ni de l'autre. Mais Abdelkader qui jouait là son va tout ne pouvait reculer. "A cet instant critique, Abd el Kader eut la joyeuse surprise de recevoir, de ses alliés français de nouvelles quantités de munitions, et trois pièces de siège. (...) Cette opportune assistance fit pencher la balance qui, jusque-là, était restée fort indécise", écrit Churchill. La victoire est ainsi acquise le 17 novembre 1838 (Ibidem.).

A travers cet exemple, l'énonciateur présente l'Emir Abdelkader comme un « *chef de guerre belliqueux et opportuniste* » prêt à utiliser des moyens violents et à s'allier avec les Français pour atteindre ses objectifs. Plus largement, à travers cet exemple, l'énonciateur remet en question le rôle central de l'Emir Abdelkader dans l'histoire algérienne et cherche à

produire un *effet perlocutoire*, celui d'influencer, de modifier l'opinion commune, la mémoire collective favorable à l'Emir.

L'emploi du terme « *vexé* », dans l'énoncé « *vexé, le “sultan” monta le 12 juin 1838 une énorme expédition punitive [...] qu'il voulait décisive* » (Ibidem.), permet à l'énonciateur de mettre en évidence l'état émotionnel de l'Emir Abdelkader suite au refus des tribus de se soumettre à son autorité. Cet énoncé renforce par ailleurs l'idée selon laquelle l'Emir a agi de manière impulsive et belliqueuse pour affirmer sa domination. Bref, l'emploi du praxème « *vexé* », associé à la description de l'action « *punitive* » de l'Emir, permet à l'énonciateur de livrer, encore une fois, une image négative de l'Emir Abdelkader, celle d'un « *chef violent et autoritaire* ».

En s'appuyant sur l'appréciation des tribus rebelles à l'autorité de l'Emir concernant les traités qu'il a signés avec la France, l'énonciateur semble partager leur avis, déclarant : « *des tribus rassemblées autour de la confrérie des Tidjani [...] n'acceptaient pas [...] l'hégémonie française après 1830 et virent comme une compromission les traités qu'Abdelkader signa avec eux* » (Ibidem.). Ainsi, l'énonciateur présente ces traités comme un signe de « *compromission* » avec les Français et donc comme un signe d'*alliance* avec ces derniers.

En mobilisant le praxème « *compromission* », qui est synonyme d'arrangement, de cession, l'énonciateur active une *mémoire discursive* et rappelle les propos de Nordine Ait Hamouda pour qui l'Emir aurait « *vendu l'Algérie à la France* » en signant « *le Traité de la Tafna* ». A travers son énonciation donc, l'énonciateur laisse transparaître son positionnement idéologique défavorable à l'Emir et marque ainsi son inscription dans la même *formation discursive* que Nordine Ait Hamouda.

En mentionnant l'assistance de l'Emir par un « *ingénieur européen* », en citant Churchill qui déclare que l'Emir « *eut la joyeuse surprise de recevoir, de ses alliés français de nouvelles quantités de munitions* » (Ibidem.), aide que Churchill qualifie d'« *opportune assistance* » et en affirmant que la victoire de l'Emir sur les tribus rebelles à son autorité « *illustre indubitablement qu'Abdelkader a été l'“allié” des Français dans un combat impitoyable qu'il a livré à des compatriotes hostiles aux forces coloniales* » (Ibidem.), étayé par l'adverbe subjectif « *indubitablement* » qui marque la certitude, l'énonciateur réaffirme à maintes reprises, par le choix des mots, que l'Emir a bel et bien été « *un traître à la nation algérienne* ».

Pour soutenir son argumentation selon laquelle l'Emir Abdelkader fut un « *assoiffé du pouvoir* », voire un chef désireux de contrôler d'autres chefs algériens, l'énonciateur note

qu' « *Ahmed Bey* », malgré sa victoire contre l'armée française lors de la première tentative de prise de Constantine, a été confronté aux « *prétentions de domination d'Abdelkader* » :

[...] Avec l'aide des djouads dont faisaient partie les Mokrani notamment, Ahmed Bey qui n'avait pas suivi le Dey Hussein dans sa capitulation a infligé, lors de la première tentative de prise de Constantine, une défaite cuisante à l'armée française, défaite qui eut un énorme retentissement en métropole et même sur la scène internationale. Elle fut sans doute la plus importante défaite que l'armée française ait connue en Algérie. Ahmed Bey n'a cependant pas échappé aux prétentions de domination d'Abdelkader. Après la prise de Constantine, il a eu à affronter le khalife dépêché par Abdelkader pour occuper Biskra encore sous contrôle du bey déchu (Ibidem.).

En d'autres termes, l'énonciateur cherche à dire que l'Emir, qui était censé s'unir aux résistants qui s'opposaient aux Français à l'instar du « *Bey Ahmed* », les combattait pour satisfaire ses ambitions de pouvoir, montrant par là son insouciance du sort de sa patrie.

Dans le même ordre d'idées, Hend Sadi cite « *une lettre* » d'Ahmed Bey, adressée à la « *Sublime porte* » le 16 janvier 1838, dans laquelle il exprime son mépris envers l'Emir Abdelkader. L'énonciateur utilise cette lettre comme preuve pour appuyer sa représentation négative de l'Emir, à savoir celle d'un « *ambitieux* » et d'un « *allié de la France* ». Voici le contenu de la lettre en question :

[...] "Un autre hypocrite, Abdelkader Moheddine qui se prétend issu d'une haute lignée, vient de paraître à l'Ouest. Il s'est rallié aux Français en leur disant 'si vous me livrez Constantine et sa province, je vous amènerai vivant Hadj Ahmed Bey'. Les Français lui ont répondu : 'lorsque vous nous livrerez Ahmed Bey nous vous donnerons Constantine et sa province'" (Ibidem.).

En citant la « *lettre* » d'Ahmed Bey, l'énonciateur donne une voix à un acteur de l'époque de l'Emir pour appuyer son discours et lui donner plus de crédibilité. L'opération interdiscursive de dialogisation est de type citatif. L'énonciateur cite les propos d'Ahmed Bey en les mettant entre guillemets. Cette stratégie permet à l'énonciateur de présenter les propos de la lettre comme une source extérieure, et partant de renforcer l'apparence d'objectivité de son discours.

En soulignant qu'Ahmed Bey ne prend pas au sérieux les revendications de l'Emir concernant son « *titre de sultan* » et sa « *généalogie hachémite* » lorsqu'il déclare : « *ce dernier (Ahmed Bey), qui le prenait de haut n'était pas impressionné par le titre de sultan et la généalogie hachémite que s'était octroyés Abdelkader* » (Ibidem.), l'énonciateur indique que ces titres sont creux et servent simplement à légitimer le pouvoir (illégitime) de l'Emir.

De ce qui précède, il apparaît que l'énonciateur cite la « lettre » d'Ahmed Bey pour remettre en question la représentation de l'Emir comme un « résistant intrépide » et comme un « héros national » et pour le présenter comme un « assoiffé de pouvoir » et un « ami de la France ».

Après avoir fourni les exemples mentionnés précédemment, l'énonciateur souligne que ces éléments disqualifiant l'Emir sont occultés du « discours officiel » à côté d'autres. En mettant en exergue ce « silence » sur les éléments discréditant l'Emir, l'énonciateur sous-entend que l'Histoire est manipulée, remettant par voie de conséquence la sincérité du « discours officiel » relatif à l'Emir. Voici ce qu'écrit Sadi dans ce sens :

Les faits rapportés ci-dessus, tus (avec bien d'autres) dans le discours officiel écornent l'image du résistant intrépide rassemblant et soulevant derrière lui le peuple contre l'occupant. En particulier, on ne peut comprendre pourquoi l'armée française armerait son principal ennemi et consignerait cette assistance comme un droit dans des traités ni pourquoi elle volerait à son secours lorsque celui-ci est en difficulté dans des combats qui l'opposent à ses compatriotes. Ces faits, qui ne disent pas tout d'Abdelkader, invitent cependant à corriger un portrait hagiographique amplement frelaté. Seule une censure vigilante couplée à la propagande d'État ont permis d'entretenir un mythe (Ibidem.).

On le voit, l'énonciateur puise de l'interdiscours que constitue le discours officiel sur l'Emir pour le disqualifier. Ce passage constitue donc un contre-discours polémique qui remet en cause la représentation de l'Emir comme « un héros national et historique » et le présente comme un « allié de la France », comme un « mythe » entretenu par « l'Etat ».

Pour mettre en évidence l'idée selon laquelle l'Emir Abdelkader était un « mythe » forgé de toutes pièces, l'énonciateur déclare :

(Ce) mythe qui prit racine très tôt et auquel ont travaillé Abdelkader lui-même mais aussi le maréchal Bugeaud qui a bénéficié des largesses de son 'ennemi' pour financer ses campagnes électorales dans sa circonscription d'Excideuil en Dordogne. En glorifiant l'ennemi qu'il a vaincu, le maréchal travaillait surtout à valoriser sa propre image auprès d'un public nourri de l'imaginaire fertile du folklore orientaliste en vogue dans les salons de l'époque (Ibidem.).

À travers ce passage, l'énonciateur souligne que l'Emir Abdelkader a participé à la création de sa propre image « mythique » en s'alliant avec les Français. Cette alliance, plus précisément l'« aide militaire » que l'Emir a reçue des Français, lui a permis de se présenter à ses compatriotes comme un « héros », « un résistant intrépide », alors qu'en réalité il n'était qu'un « auxiliaire de l'armée française » et donc un « traître à la nation algérienne ».

Toujours dans le même passage, l'énonciateur souligne qu'en glorifiant l'Emir Abdelkader (et là, l'énonciateur fait référence à la représentation de l'Emir Abdelkader par Bugeaud comme le « *père de la nation et de la nationalité algérienne* » et comme « *l'ennemi rapide et insaisissable* », des représentations inscrites dans l'*interdiscours*), Bugeaud cherchait à se mettre en valeur dans les cercles sociaux de l'époque, imprégnés de folklore orientaliste. Cette précision permet à l'énonciateur de souligner que ces représentations de l'Emir sont créées, et donc vides de sens et sans fondement objectif.

Enfin, toujours dans le même passage, l'énonciateur souligne l'aide « *financière* » que l'Emir Abdelkader avait accordée au général Bugeaud pour financer ses « *campagnes électorales* ». Cette affirmation permet, encore une fois, à l'énonciateur de présenter l'Emir Abdelkader comme un « *allié fidèle à la France coloniale* ».

Pour insister sur la représentation de l'Emir comme un « *mythe* » entretenu par l'Algérie et par la France, l'énonciateur écrit :

La censure ayant trait aux documents, tableaux et photographies concernant Abdelkader a commencé de son vivant et l'on ne compte plus le nombre de documents falsifiés. Dans cette opération de falsification qui n'est pas le seul fait de l'Algérie indépendante, la France aussi y prit sa part. Il y a pléthore de tableaux et photos retouchés ou dissimulés au grand public, de lettres déclarées apocryphes, d'actes accomplis par Abdelkader, d'événements qu'il a vécus mais niés ou réinterprétés pour ménager la sensibilité des musulmans (Ibidem).

A travers son énonciation, l'énonciateur réalise un acte de langage, une dénonciation. Il dénonce « *la falsification* » et la « *censure* » entourant la figure de l'Emir Abdelkader. Dans ce sens, il évoque des pratiques de dissimulation et de manipulation de documents et d'images. Il affirme que ces pratiques ont commencé du « *vivant* » d'Abdelkader, et ce faisant, il suggère que ces pratiques sont anciennes et ont duré dans le temps.

Ces « *pratiques* » constituent des arguments mobilisés par l'énonciateur pour disqualifier l'Emir Abdelkader et plus largement les défenseurs de l'Emir qui présentent ce dernier comme un « *héros* » et qui qualifient les documents disqualifiant l'Emir d'« *apocryphes* ».

Pour étayer son affirmation sur la « *falsification* », l'auteur de la chronique en donne une illustration lorsqu'il écrit :

[...] Ainsi le célèbre tableau peint en 1862 par Jean-Baptiste Ange Tissier montre Napoléon III au château d'Amboise au moment où il libère Abdelkader. On y voit Lalla Fatma Zohra, mère de l'émir, baisant la main du prince-président. Cette scène de soumission jugée

inacceptable pour les musulmans sera gommée dans les reproductions ultérieures du tableau où la mère sera remplacée par ... une table ! (Ibidem.).

A travers ce passage, l'énonciateur livre une représentation de l'Emir Abdelkader comme un homme « soumis » à Napoléon III et donc à la France coloniale et met en évidence la manipulation d'une image, d'un tableau le disqualifiant pour entretenir le « mythe du héros de la résistance » chez les Algériens et chez les « musulmans ».

L'utilisation par l'énonciateur de la catégorisation « scène de soumission », connotée négativement, lui permet de remettre en question le statut de « héros » et l'image de « résistant intrépide » associés habituellement à l'Emir Abdelkader. L'Emir Abdelkader apparaît ainsi comme un homme « soumis ». Ici l'énonciateur actualise la représentation de l'Emir, inscrite dans l'interdiscours colonial, celle de l'Emir qui s'est « rendu à la France ».

Hend Sadi termine la première partie de sa chronique en déclarant que :

Certes, l'émir Abdelkader était sans doute un lettré, un cavalier émérite, un stratège militaire, mais aussi un homme soucieux de son image qu'il cultivait avec un art consommé du sens des relations publiques, de la "communication", dirions-nous aujourd'hui. Un homme qui se rêvait à ses débuts en Pacha Muḥamad Ali d'Algérie, trop ambitieux pour se laisser enfermer dans le rôle d'auxiliaire que lui assignaient les Français (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur commence par attribuer quelques qualités positives à l'Emir Abdelkader, en reconnaissant ses compétences, le qualifiant notamment de « lettré », de « cavalier émérite » et de « stratège militaire », des nominations puisées dans l'interdiscours, avant de le disqualifier en présentant l'Emir comme un homme « soucieux de son image ». A travers cette nomination, l'énonciateur présente, une fois de plus, l'Emir Abdelkader comme un « mythe », un mythe auquel il a contribué lui-même à travers ces alliances avec les Français, alliances qui lui ont permis de se hisser au rang de « père de l'Etat-nation algérien » et de se présenter en tant que tel à ses compatriotes.

A travers cette nomination, l'énonciateur cherche à produire un effet perlocutoire chez le lecteur de la chronique, celui de le persuader que les représentations traditionnellement attachées à l'Emir, celle du « chef suprême de la résistance », celle du « résistant infatigable et insaisissable », celle enfin du « fondateur de l'Etat algérien moderne », sont une construction à laquelle a participé la France coloniale.

Si la première partie de la chronique a été consacrée à la disqualification de la « résistance » et de l' « héroïsme » de l'Emir Abdelkader, la seconde partie de la chronique poursuit cette entreprise de disqualification de l'Emir en mettant en exergue les aspects polémiques du parcours de l'Emir après la reddition. Hend Sadi introduit cette transition en affirmant : « *mais le vrai problème, le plus grave, réside dans la deuxième partie de sa vie, après sa reddition* » (Ibidem.).

A travers ce passage, l'énonciateur souligne la « gravité » de la période post-reddition de l'Emir, et ce faisant, il creuse davantage le discrédit envers l'Emir. En procédant de la sorte, l'énonciateur cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur, celui de susciter un regard sévère vis-à-vis de la seconde partie de la vie de l'Emir.

L'énonciateur commence par relater la « reddition » de l'Emir en ces termes :

Affaibli militairement, Abdelkader décide de se rendre le 23 décembre 1847 au général La Moricière près de la frontière marocaine. Sa capitulation n'est assortie d'aucune condition politique relative au sort du peuple algérien auquel il tourne le dos. Sa seule requête est de pouvoir quitter le pays pour s'établir avec sa "petite smala" soit à Alexandrie en Égypte ou bien à Saint Jean d'Acres (Akka) en Palestine (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur se positionne comme un *narrateur* relatant des faits concernant la reddition l'Emir Abdelkader. L'emploi des temps verbaux au passé (« *affaibli militairement* ») et du présent de la narration (« *décide de se rendre* », « *sa seule requête est* ») permet à l'énonciateur de marquer une distance par rapport aux événements rapportés, renforçant ainsi l'objectivité de son récit, de sa narration.

Toujours dans le même passage, l'énonciateur présente l'Emir Abdelkader comme étant dans une position de faiblesse (« *affaibli militairement* », « *capitulation* ») et souligne le fait qu'il se soumet aux conditions de l'occupant français (« *sa seule requête* »). Cette stratégie énonciative-narrative lui permet de présenter l'Emir comme un chef « vaincu » et « contraint », remettant ainsi en question son statut de « héros » et de « résistant intrépide ».

Le recours aux praxèmes « *capitulation* » et « *affaibli* » active la *mémoire discursive* propre à la formation discursive coloniale et permet de mettre en exergue, encore une fois, le positionnement idéologique de l'énonciateur. En d'autres termes, l'énonciateur puise de formation discursive coloniale et l'actualise pour disqualifier l'Emir Abdelkader.

A travers ces praxèmes ainsi qu'à travers l'expression « *tourner le dos* » (au peuple algérien), l'énonciateur actualise la représentation de l'Emir, inscrite dans l'interdiscours colonial, celle l'Emir qui s'est « *rendu à la France* » et qui est devenu son « *ami* ». L'Emir

Abdelkader apparaît ainsi chez l'énonciateur comme un chef « vaincu » et « soumis », insoucieux du sort de sa patrie et de ses compatriotes.

En formulant l'acte de langage assertif : « *sa capitulation n'est assortie d'aucune condition politique relative au sort du peuple algérien auquel il tourne le dos* » (Ibidem.), l'énonciateur souligne que l'Emir n'était pas un défenseur intransigeant des intérêts de la nation algérienne comme l'affirment ses défenseurs. A ce titre, cet énoncé constitue un contre-discours.

La mention de la seule « requête » de l'Emir, celle de quitter le pays et de s'établir ailleurs « *soit à Alexandrie en Égypte ou bien à Saint Jean d'Acres (Akka) en Palestine* » (Ibidem.), permet à l'énonciateur de dessiner un portrait négatif de l'Emir, celui d'un homme qui se soucie uniquement de son propre sort, faisant fi du sort de ses compatriotes.

Hend Sadi continue la relation des faits et note qu' :

Au final, c'est à Damas qu'il (l'Emir) sera autorisé à s'installer lorsque Louis Napoléon, prince-président, le libère au château d'Amboise le 16 octobre 1852. En signe de reconnaissance envers lui, l'émir jure fidélité à son bienfaiteur dans une lettre qu'il lui remet le 30 octobre 1852 en ces termes : "Je viens donc vous jurer, par les promesses et le pacte de Dieu, par les promesses de tous les prophètes et de tous les envoyés, que je ne ferai jamais rien de contraire à la foi que vous avez eue en moi, que je ne manquerai pas à ce serment ; que je n'oublierai jamais la faveur dont j'ai été l'objet, qu'enfin je ne retournerai jamais dans les contrées de l'Algérie." (Ibidem.).

L'emploi du verbe « jurer » dans « *jure fidélité à son bienfaiteur* » et la citation de la « lettre » de l'Emir à Napoléon III, qui est un argument d'autorité, renforcent la représentation attribuée par l'auteur de la chronique à l'Emir, celle d'un « *personnage opportuniste* » prêt à s'allier aux Français au détriment de son propre peuple et de son pays.

Cette stratégie discursive permet à l'énonciateur de souligner la « loyauté » de l'Emir envers son « *bienfaiteur* » français, déconstruisant ainsi l'image de l'Emir comme un « *héros national* » engagé dans une lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

L'argument mobilisé par l'énonciateur dans ce passage, en l'occurrence la lettre écrite par l'Emir à Napoléon III, est puisé dans l'*interdiscours colonial* présentant l'Emir Abdelkader comme un « *un ami fidèle à la France coloniale* ».

L'énonciateur poursuit son entreprise de disqualification de l'Emir et donne des éléments qui soulignent la dépendance de l'Emir envers la France coloniale :

[...] En retour, Abdelkader recevra une pension substantielle qui continuera d'être versée à sa descendance sur plusieurs générations. En 1860, la protection qu'il apporte aux

chrétiens de Damas lui vaut une avalanche d'hommages. De tous côtés pleuvent des éloges qui saluent la grandeur d'âme, l'humanisme de celui que l'on couvrira de décorations. En 1865, il se rend à Paris pour des réceptions mondaines et y retourne en 1867 pour l'exposition universelle. Sollicité pour le percement du canal de Suez, il s'implique dans l'opération, participe au recrutement de la main d'œuvre et assiste à l'inauguration de l'ouvrage aux côtés de l'impératrice Eugénie en 1869 (Ibidem.).

L'argument mobilisé par l'énonciateur dans ce passage pour souligner la dépendance de l'Emir de la France coloniale est celui de la réception d'une « *pension substantielle* » par l'Emir et sa perpétuation sur « *plusieurs générations* ». L'énonciateur laisse entendre que cette « *pension* » est liée à la fidélité de l'Emir envers Napoléon III ou à ses services envers la France coloniale. Ce faisant, l'énonciateur présente l'Emir Abdelkader comme un « *traître à la nation* ».

Il est à souligner que cet argument est celui mobilisé par Nordine Ait Hamouda dans son discours polémique ainsi que par la France coloniale pour souligner la « *dépendance (de l'émir) envers la France* » (Sahli, 2019 :46). Cet argument est donc pris de l'*argumentaire* utilisé par la France coloniale ainsi que par les détracteurs de l'Emir pour le disqualifier. Il est inscrit dans l'*interdiscours* que l'énonciateur actualise pour renforcer son *positionnement idéologique*.

En plus de la « *pension* », l'énonciateur présente une série d'événements dans lesquels l'Emir s'implique dans des activités en lien avec la France, comme les « *réceptions mondaines* » et « *l'exposition universelle* », son assistance à l'inauguration du canal de Suez « *aux côtés de l'impératrice Eugénie en 1869* » (Sadi, 2021 :n.p.). Ces faits sont présentés sans contexte et sans explication. Ils permettent à l'énonciateur de laisser entendre que l'Emir était de *connivence* avec la France.

Par ailleurs, l'énonciateur emploie des termes élogieux tels que « *grandeur d'âme* » et « *humanisme* » (Idem.) pour qualifier l'Emir et ses actions envers les chrétiens de Damas. Cependant, ces qualificatifs, pris dans l'*interdiscours*, seraient utilisés de façon ironique. En effet, en les mobilisant, l'énonciateur chercherait à dévaloriser l'Emir Abdelkader en sous-entendant que sa protection des chrétiens d'Orient était en réalité motivée par son amitié avec la France coloniale.

Les divers événements et éléments précités (lettre de l'Emir à Napoléon III, sa pension héréditaire, sa participation à des événements en lien avec France, sa protection des chrétiens de Syrie...), événements et éléments sélectionnés et interprétés par l'énonciateur en fonction de son positionnement idéologique, lui permettent d'affirmer que l'Emir Abdelkader est

devenu davantage un « *allié de la France* » après sa reddition, oubliant son propre pays en ne se souciant pas de ses affaires internes. L'argumentation présentée ici semble converger avec la thèse du général Paul Azan, présentée *supra*, qui soutient que l'Emir a abandonné son pays et est devenu « *un fidèle ami de la France* » coloniale.

Par ailleurs, dans la suite de sa chronique, Hend Sadi opère un retour sur « *l'insurrection de 1871* » qu'il légitime et glorifie. Il la présente comme une authentique « *lutte pour l'indépendance* » (Ibid.), et ce faisant, il répond implicitement à Lahouari Addi qui « relativise » l'insurrection, comme nous l'avons vu *supra*.

De manière détaillée, l'énonciateur met en exergue la violence et la répression subies par les insurgés « *kabyles* ». Il décrit notamment avec précision les circonstances de la mort de « *Mokrani* » et de ses partisans :

[...] Mais en Algérie que se passe-t-il ? Avec les troubles de la "Commune" à Paris, la capture de l'empereur Napoléon III à Sedan par les troupes de Bismarck, Mokrani a vu dans ces événements affaiblissant la France une conjoncture favorable pour lancer son insurrection et faire tomber un système colonial particulièrement inique. Au bout de dix mois, le soulèvement qui a embrasé la Kabylie et une bonne partie des Hauts Plateaux du centre et de l'est est écrasé et les insurgés, en premier lieu leurs chefs, en paient le prix fort. Le premier d'entre eux, Mokrani, est tué sur le champ de bataille d'une balle entre les deux yeux. Après sa mort, son frère Boumezrag qui s'acharne à poursuivre un combat désespéré est arrêté lorsqu'il est retrouvé inanimé près d'une flaque d'eau. Jugé en cour d'assises qui le condamne à mort, il refuse de faire appel de la sentence. Le vieux Cheikh Aheddad qui avait apporté le soutien de la confrérie des Rahmaniya meurt en prison au bout de trois mois d'internement à Constantine, son fils Aziz qui avoue en cour d'assises n'avoir recouru au djihad que comme instrument supplémentaire dans une insurrection totale, perçue aussi comme une "lutte pour l'indépendance avec le peuple kabyle", est déporté en Nouvelle Calédonie. Aucun village kabyle n'est épargné par une répression aussi massive qu'implacable. [...] (Ibidem.).

A travers ce passage, l'énonciateur critique indirectement l'Emir Abdelkader en le comparant implicitement aux chefs kabyles qui ont sacrifié leur vie dans leur combat pour l'indépendance. A travers cette comparaison, il remet en question, encore une fois, la représentation de l'Emir comme un « *héros national* ». Il laisse entendre que l'Emir n'a pas été dévoué à la cause nationale, contrairement aux héros « *kabyles* ».

Dans une catégorisation sans équivoque, l'énonciateur dira à propos de l'insurrection de 1871 : « *cette insurrection populaire n'était pas guerre d'aristocrates* » (Ibidem.). Cette catégorisation recèle une comparaison *implicite* avec la résistance de l'Emir Abdelkader. En effet, l'énonciateur laisse entendre que contrairement à l'insurrection de 1871, destinée à libérer le pays du colonialisme français, celle d'Abdelkader était « *une guerre d'aristocrates* » et donc une lutte pour le pouvoir, abstraction faite de la cause nationale. On le voit, à travers

cette catégorisation l'énonciateur valorise, une fois de plus, l'« *insurrection de 1871* » et disqualifie la résistance de l'Emir.

Comparant le sort réservé aux « *insurgés de 1871* » et celui « *d'Abdelkader* », l'énonciateur dira que « *le contraste est violent* » :

[...] Au regard du sort d'Abdelkader devenu un des plus riches propriétaires terriens de Damas où il vit entouré de sa cour en seigneur respecté, invité à deux reprises en métropole à des manifestations de la bonne société, et de celui réservé aux chefs de l'insurrection de 1871, le contraste est violent (Ibidem.).

En employant le terme « *contraste* », l'énonciateur met en évidence une opposition marquée entre deux réalités. Dans ce cas précis, le contraste est établi entre la situation privilégiée de l'Emir Abdelkader à Damas et en France (« *métropole* ») et le sort réservé aux insurgés. Le mot « *violent* » renforce l'idée que cette opposition est extrême, brutale et choquante. En soulignant cette violence du contraste, l'énonciateur disqualifie l'Emir Abdelkader, présenté comme le *protégé de la France*, et valorise les insurgés kabyles, présentés comme des *héros* qui se sont sacrifiés pour leur patrie.

Toujours dans le même passage, l'énonciateur utilise des expressions descriptives telles que « *riches propriétaires terriens* » et « *cour en seigneur respecté* » (Ibidem.) pour dépeindre la vie de l'Emir à Damas, au même moment où ses compatriotes subissaient la mort. Ces expressions portent une connotation négative. Elles soulignent que l'Emir s'était éloignée de sa patrie et de son peuple auxquels il a tourné le dos. Elles soulignent également la proximité de l'Emir avec la France coloniale qui lui a accordé des privilèges à Damas. Cette proximité avec la France coloniale est d'autant plus mise en évidence lorsque l'énonciateur mentionne que l'Emir a été « *invité à deux reprises en métropole à des manifestations de la bonne société* » (Ibidem.).

L'utilisation de ces expressions descriptives, de ces arguments, permet à l'énonciateur de présenter l'Emir comme un homme privilégié et protégé par la France, déconnecté des réalités du peuple algérien. En somme, elle permet à l'énonciateur de renforcer l'image qu'il a véhiculée de l'Emir tout au long de la chronique, à savoir celle du « *traître à la nation* »

L'énonciateur poursuit son argumentation en défaveur de l'Emir et explique que durant l'insurrection de 1871, l'Emir Abdelkader « *s'est surtout inquiété... pour son fils qui a eu l'idée "saugrenue" de vouloir rejoindre les insurgés à la frontière tunisienne. Il se démène et multiplie les courriers adressés aux services consulaires français qu'il supplie de lui ramener l'égaré sain et sauf* » (Ibidem.).

En plaçant le terme « *saugrenue* » entre guillemets, l'énonciateur s'inscrit dans l'*interdiscours* et attribue cet adjectif à l'Emir Abdelkader pour le discréditer. Le praxème « *saugrenue* » active une mémoire discursive et rappelle les « *lettres* » attribuées à l'Emir que nous avons vues précédemment, lettres dans lesquelles l'Emir aurait dénoncé l'insurrection de 1871 et la participation de son fils.

Ce terme rappelle également le mot « *tentatives insensées* » que l'Emir aurait employé dans ces lettres pour qualifier « *l'insurrection de 1871* » ainsi que le terme « *aliénation mentale* » qu'il aurait utilisé pour expliquer le geste de son fils, comme le rapporte Marcel Emerit : « *Notre consul à Damas dit que l'émir a écrit deux lettres, l'une au gouvernement provisoire de Bordeaux, l'autre au ministre Crémieux. Il attribue le geste de son fils à une 'aliénation mentale' et manifeste son dévouement à l'égard de la France* » (1972 :262).

Nous pouvons constater que l'énonciateur puise dans la formation discursive coloniale pour discréditer l'Emir Abdelkader. En affirmant que l'Emir a qualifié l'idée de son fils de rejoindre l'insurrection de 1871 de « *saugrenue* », l'énonciateur suggère que l'Emir se positionnait du côté français, renforçant ainsi l'image de l'Emir comme « *ami de la France* » et comme « *traître à l'Algérie* ».

De plus, en soulignant que l'Emir « *s'est surtout inquiété pour son fils* » et qu'il « *se démène et multiplie les courriers adressés aux services consulaires français qu'il supplie de lui ramener l'égaré sain et sauf* » (Sadi, 2021 :n.p.), l'énonciateur insiste, une fois de plus, sur le fait que l'Emir ne s'intéresse qu'à ses intérêts personnels et à sa famille, sans tenir compte de son peuple.

L'énonciateur recourt à l'*ironie*, pour souligner la trahison de l'Emir envers la cause nationale, quand il écrit :

[...] Comment a-t-il manifesté son empathie à ses compatriotes qui préparaient le soulèvement de 1871 ? Il l'exprimera dans une lettre terrible écrite en réponse au gouvernement français qui le pressait de se positionner par rapport à l'insurrection qui s'annonçait au grand jour : « Vous nous avez informé que des imposteurs se servaient de notre nom et de notre cachet (...) pour exciter les mécontents et porter les armes contre la France. Quand un grand nombre de nos frères, Dieu les protège ! sont dans vos rangs pour repousser l'ennemi envahisseur [...], nous venons vous dire que ces tentatives insensées quels qu'en soient les auteurs, sont faites contre la justice, contre la volonté de Dieu et la mienne. Nous prions le Tout-Puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France. » (Idem.).

Dans ce passage, l'énonciateur utilise de manière ironique le terme « *empathie* » pour souligner l'indifférence de l'Emir et sa froideur envers ses compatriotes qui préparaient

l'insurrection de 1871, insurrection que l'Emir aurait qualifiée d' « *insensée* » et qu'il aurait condamnée. En soulignant le positionnement négatif de l'Emir vis-à-vis de l'insurrection de 1871 et plus largement son soutien pour la France coloniale, l'énonciateur remet en cause l'engagement de l'Emir pour la cause nationale et partant son statut de « *héros national* ».

Toujours dans le même passage, en qualifiant la lettre attribuée à l'Emir de « *terrible* », l'énonciateur met en évidence le contenu décevant de la « *lettre* ». Ce choix de mot suggère que les propos de l'Emir peuvent être perçus en contradiction avec les attentes du lecteur. Cet adjectif subjectif permet à l'énonciateur d'exprimer sa propre *colère* face au contenu de la lettre de l'Emir, une colère qu'il cherche à partager avec le lecteur de la chronique dans le but de discréditer l'Emir Abdelkader.

Il est à noter que la « *lettre* » mentionnée par Hend Sadi est la même que celle citée par Nordine Ait Hamouda pour discréditer l'Emir Abdelkader. Cette lettre, puisée dans les écrits des auteurs français, permet à l'énonciateur de renforcer son positionnement idéologique défavorable à l'Emir Abdelkader.

On le voit, l'énonciateur utilise l'*interdiscours* comme une stratégie discursive pour disqualifier l'Emir Abdelkader. En agissant ainsi, il actualise la formation discursive coloniale qui présente l'Emir Abdelkader comme un « *allié de la France* », une formation discursive à laquelle il adhère et contribue à perpétuer.

L'énonciateur utilise la lettre de l'Emir pour disqualifier la thèse de Lahouari Addi favorable à l'Emir quand il dira : « *Est-ce cette dénonciation que M. Addi Lahouari appelle, par euphémisme, “déconseiller l'insurrection” ? Est-ce d'avoir qualifié de “traîtres” les insurgés de 1871 qui vaudrait “honneur et gloire à l'Emir Abdelkader”, selon lui ?* » (Ibid.).

En utilisant le terme « *euphémisme* », Hend Sadi projette un *éthos*, celui d'analyste du discours capable de lire entre les lignes. L'énonciateur cherche à dire que Lahouari Addi, en utilisant le terme « *déconseiller* » plutôt que « *condamner* », cherche à atténuer la gravité de la déclaration de l'Emir Abdelkader. Cette stratégie discursive vise à mettre en lumière le fait que l'Emir a en réalité « *condamné* » l'insurrection de 1871, une condamnation perçue comme inacceptable (car l'insurrection va dans le sens de la libération du pays). Cette stratégie contribue par la même occasion à disqualifier à la fois l'Emir et Lahouari Addi qui le défend.

La lettre de l'Emir, condamnant l'insurrection de 1871, lettre qui va à l'encontre de tout engagement patriotique, est utilisée par l'énonciateur pour remettre en question la représentation positive de l'Emir comme un « *héros national* » et « *symbole du patriotisme* » et pour le présenter plutôt comme un « *traître à sa patrie* », en opposition aux

« insurgés de 1871 », qui sont valorisés pour leur lutte en faveur de l'indépendance. Cette stratégie discursive permet à l'énonciateur de défendre son positionnement idéologique favorable aux insurgés « kabyles », présentés comme les véritables défenseurs de l'indépendance de l'Algérie.

En formulant la question rhétorique : « *Est-ce d'avoir qualifié de 'traîtres' les insurgés de 1871 qui vaudrait 'honneur et gloire à l'Emir Abdelkader', selon lui?* » (Ibidem.), l'énonciateur met en exergue une contradiction entre l'action de l'Emir qualifiant les insurgés de « traîtres » et « l'honneur » et « la gloire » que Lahouari Addi lui attribue dans le titre de sa chronique : « *honneur et gloire à l'Emir Abdelkader* ».

A travers cette question rhétorique, l'énonciateur souligne que célébrer l'Emir comme un « héros » est paradoxal et incohérent. L'utilisation du conditionnel présent dans « *qui vaudrait 'honneur et gloire à l'Emir Abdelkader'* » ainsi que l'expression « *selon lui* » indique son désaccord avec cette vision héroïque de l'Emir.

En somme, ces stratégies discursives permettent à l'énonciateur de mettre en doute la légitimité de la représentation héroïque de l'Emir Abdelkader et de critiquer le titre de la chronique de Lahouari Addi. Elles lui permettent également de discréditer Lahouari Addi en le présentant comme quelqu'un qui glorifie un « *traître à sa patrie* ».

Par ailleurs, l'énonciateur souligne qu'« *il est piquant de retrouver dans la propre lettre d'Abdelkader le terme "traître" qui a provoqué tant d'émotion quand ce mot a été employé contre lui* » (Ibidem.). L'énonciateur utilise l'expression « *il est piquant de retrouver* » pour mettre en lumière le contraste entre les réactions suscitées par l'utilisation du terme « traître » par l'Emir lui-même et par Nordine Ait Hamouda. Cette stratégie discursive permet à l'énonciateur de suggérer que l'Emir bénéficie d'un traitement privilégié malgré ses propos polémiques et inacceptables.

Ensuite, Hend Sadi évoque l'argument des défenseurs de l'Emir selon lequel l'utilisation du terme « *traître* » serait anachronique, car la « *nation algérienne* » n'existait pas encore à l'époque de l'Emir : « *cet usage a pu être considéré comme anachronique, d'un sens difficile à cerner dans la mesure où la nation algérienne n'était pas encore formée* » (Ibidem.). Cependant, l'énonciateur réfute cet argument lorsqu'il pose des questions rhétoriques pour interroger les motivations de l'Emir lorsqu'il a qualifié les résistants de « *traîtres* » :

[...] Mais quel sens lui donner lorsque Abdelkader s'en sert pour désigner les résistants de 1871 ? Trahison du serment qu'il a prêté en jurant fidélité à Napoléon III au

moment où celui-ci est captif de Bismarck dont les troupes ont envahi la France et annexé l'Alsace et la Lorraine ? Réminiscences des rancunes emmagasinées contre les Kabyles qui étaient acquis à l'union dans la lutte – dès 1830, ils avaient envoyé des contingents pour se battre à Alger contre le débarquement des troupes françaises – mais avaient refusé de se soumettre à son pouvoir féodal ? Tout ça à la fois ? (Ibidem.).

Ces questions rhétoriques suggèrent que l'Emir était « *fidèle* » à Napoléon III et par extension à la France coloniale, ce qui l'a poussé à qualifier les insurgés de « *traîtres* ». Elles suggèrent également que l'Emir fut un « *traître* » à sa patrie, car il n'a pas soutenu ses compatriotes alors même qu'il n'avait aucune raison de ne pas les soutenir, d'autant plus que Napoléon III, à qui il a juré fidélité, se trouve en « *captivité* » chez Bismarck.

L'énonciateur avance également dans le même passage l'idée que l'Emir est animé par des rancunes envers les « *Kabyles* » qui ont refusé de se soumettre à son « *pouvoir féodal* ». L'énonciateur souligne ainsi, encore une fois, que l'Emir a été « *l'auxiliaire de l'armée française* » et un homme ambitieux et avide de pouvoir, se souciant peu du sort de sa patrie et de ses compatriotes qu'il qualifie de « *traîtres* ».

Par ailleurs, en soulignant le non ralliement des tribus « *kabyles* » à l'Emir, l'énonciateur remet en question la représentation de l'Emir Abdelkader comme « *l'unificateur des tribus algériennes* » et son statut de « *père de la nation* », nation étant entendu ici dans le sens d' « *unité nationale* ». Ce faisant, l'énonciateur régionaliserait la résistance de l'Emir, la limitant à l'ouest et actualiserait la division coloniale entre les « *Arabes* » et les « *Kabyles* », une division inscrite dans la formation discursive coloniale.

En mentionnant le non ralliement des tribus kabyles à l'Emir, des tribus présentées comme étant fidèles à lutte pour l'indépendance (contrairement aux tribus « *arabes* » qui seraient soumises aux Français, parce que fidèles à l'Emir), l'énonciateur chercherait à attribuer à la nation algérienne une définition *ethnique*, en l'occurrence « *kabyle* », ou par opposition à une nation « *arabe* ».

Soit dit en passant, il est intéressant de constater que la définition de la « *nation algérienne* » qui se dégage de l'analyse des propos de Hend Sadi est similaire avec celle qu'en propose Azar Nath Quodia dans sa chronique, ce qui souligne leur appartenance à la même *formation discursive*.

Cela étant dit, dans la suite de sa chronique, Hend Sadi cite l'historien « *Mohamed Chérif Sahli* », qui soutient que « *la lettre* » où l'Emir aurait qualifié les insurgés de 1871 de « *traîtres* » est « *apocryphe* », pour le disqualifier. Dans ce sens, Hend Sadi écrit : « *Mohamed Cherif Sahli a quant à lui une explication plus radicale, plus simple. Toutes les lettres, tous*

les faits qui ternissent l'image du "Chevalier de la foi" qu'il cultive, sont soit déclarées apocryphes pour les premières, soit considérés comme complots pour les seconds » (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur présente l'explication de Sahli en la qualifiant de « radicale » et de « simple ». L'utilisation de ces qualificatifs, à valeur axiologique négative, permet à l'énonciateur de souligner que l'approche de Sahli des faits relatifs à l'Emir est simpliste et extrême, c'est-à-dire fondée sur l'idéologie.

En soulignant que Sahli « cultive » une image positive de l'Emir, celle du « chevalier de la foi », qui est d'ailleurs soit dit en passant le titre de l'ouvrage de Sahli sur l'Emir, l'énonciateur indique que l'historien prend position en faveur de l'Emir. Ce faisant, il suggère que Sahli s'écarte de son rôle d'« historien », car il adopte un positionnement idéologique et donc subjectif. Cette stratégie polémique vise à discréditer M. C. Sahli et la thèse favorable à l'Emir qu'il défend.

L'énonciateur continue son entreprise de disqualification de l'historien Sahli en puisant de l'*interdiscours*. En effet, l'énonciateur rapporte l'opinion d'« Ageron » sur Mohamed Chérif Sahli, le qualifiant de « *plus politique qu'historien* » :

[...] "Plus politique qu'historien", pour reprendre le mot d'Ageron à son sujet, Mohamed Chérif Sahli n'en est pas à son coup d'essai. À défaut de preuve, il s'en remet à ses "certitudes morales". Il a ainsi récusé, bec et ongles, l'adhésion d'Abdelkader à la franc-maçonnerie qu'il a considérée comme une légende, un complot. Aujourd'hui après plusieurs travaux publiés sur la question, il ne se trouve plus aucun historien digne de ce nom pour récuser ce fait parfaitement établi (Ibidem.).

La formulation polémique « *plus politique qu'historien* », inscrite dans l'*interdiscours* et fondée sur l'autorité de Charles-Robert Ageron, historien français, spécialiste de la colonisation française en Algérie, permet à l'énonciateur de critiquer l'historien Sahli en soulignant qu'il ne se base pas sur une approche objective et scientifique dans son analyse des faits historiques, mais plutôt sur des considérations subjectives, sur ses « *certitudes morales* ».

En d'autres termes, en qualifiant Sahli de « *plus politique qu'historien* », l'énonciateur réalise une attaque *ad hominem*. Il attaque la crédibilité de Sahli en remettant en cause la scientificité de son travail.

Dans la même veine, en soulignant que Sahli récuse avec force, « *bec et ongles* », l'adhésion d'Abdelkader à la « *franc-maçonnerie* », l'énonciateur présente Sahli comme étant inflexible, fermé à toute remise en question de ses positions, malgré la présence de preuves concrètes. Cette présentation permet à l'énonciateur de polariser le débat, en montrant Sahli

comme dogmatique et peu ouvert aux éléments contraires à ses « convictions », même quand il s'agit d'un « *fait parfaitement établi* », faisant référence à l'adhésion de l'Emir à la Franc-maçonnerie.

L'adhésion de l'Emir à la Franc-maçonnerie constitue un argument mobilisé par l'énonciateur pour disqualifier l'Emir Abdelkader. En effet, en affirmant l'adhésion de l'Emir à la franc-maçonnerie, organisation qui défend des valeurs laïques et rationalistes, l'énonciateur remet en question la représentation de l'Emir comme « *chevalier de la foi* », comme un chef musulman, comme le défenseur de la religion musulmane.

En mettant en avant l'adhésion maçonnique de l'Emir, l'énonciateur renforce sa thèse selon laquelle l'Emir Abdelkader fut un « *allié de la France coloniale* ». Cet argument est inscrit dans l'interdiscours colonial, présentant l'Emir comme un homme qui a évolué et a renié sa résistance, ses convictions, son passé, et est devenue « *ami de la France* ».

Par ailleurs, dans la suite de la chronique, l'énonciateur revient aux lettres attribuées à l'Emir Abdelkader et considérées par Sahli comme étant « *apocryphes* » et expose les hypothèses émises par ce dernier en ces termes :

[...] S'agissant de ces lettres, il (Sahli) émet l'hypothèse que Charles-André Julien s'est peut-être contenté de reprendre des publications parues en guise de publicité dans la presse de l'époque, il spéculer sur l'opposition entre militaires et civils français et l'incompatibilité du ton d'une de ces lettres avec la personnalité de l'Emir pour conclure au faux (Ibidem.).

Dans ce passage, Hend Sadi souligne le caractère « *hypothétique* » de la thèse avancée par Sahli en utilisant le terme « *hypothèse* » et le verbe « *spéculer* ». Les arguments de Sahli soutenant le caractère « *apocryphe* » des lettres attribuées à l'Emir sont présentés par l'énonciateur comme des suppositions plutôt que comme des faits objectifs. En procédant ainsi, l'énonciateur attaque, une fois de plus, la crédibilité de l'historien Sahli.

L'énonciateur s'engage par la suite dans un *contre-discours* en contestant les arguments de Sahli et en présentant des preuves pour renforcer sa propre position :

[...] Or, certaines de ces lettres qu'il dit apocryphes ont fait l'objet de publication par un historien tunisien qui les a retrouvées, non pas dans la presse, mais dans des archives ayant appartenu au traducteur officiel d'Abdelkader. En outre, leur contenu est en cohérence avec la proximité politique qui lie l'émir à l'empereur et avec ce que Abdelkader écrit à Bismarck ainsi qu'à d'autres correspondants. Mais enfin et surtout, si ces lettres largement diffusées dans la presse étaient apocryphes, Abdelkader en aurait nécessairement pris connaissance et les aurait vécues comme une calomnie, un affront insupportables. Lui qui fréquentait les plus hautes personnalités, lui qui ne s'est jamais privé de rectifier le moindre

trait lorsqu'il le jugeait attentatoire à son honneur, comment expliquer le mutisme du "Chevalier de la foi" devant un tel opprobre ? Pendant les douze longues années qu'il a vécues après ces faits, aucune trace de la moindre protestation n'a été enregistrée (Ibidem.).

Dans ce passage, Hend Sadi oppose des *contre-arguments* aux arguments présentés par Sahli pour souligner le caractère « *apocryphe* » des lettres attribuées à l'Emir. Tout d'abord, l'énonciateur mentionne qu'un « *historien tunisien* » a trouvé ces lettres dans des archives légitimes et crédibles, en l'occurrence celles appartenant au « *traducteur officiel de l'Emir* », et les a publiées.

Ensuite, l'énonciateur souligne la « *cohérence* » du « *contenu* » des lettres attribuées à l'Emir avec la « *proximité politique* » entre « *l'Emir* » et « *l'empereur* » ainsi qu'avec d'autres correspondances d'Abdelkader avec « Bismarck » et d'autres destinataires. Cette « *cohérence* » renforce la thèse de Sadi selon laquelle ces lettres sont « *authentiques* » et contredit l'hypothèse de leur caractère apocryphe avancée par Sahli.

Enfin, l'utilisation du terme « *calomnie* » et celui d'« *affront insupportable* » (Ibidem.) pour décrire les lettres diffamatoires met en exergue leur caractère nuisible et injuste envers l'Emir. En soulignant le « *mutisme* » de l'Emir face à ces lettres, l'énonciateur corrobore sa thèse selon laquelle ces lettres sont authentiques.

L'énonciateur termine la seconde partie de sa chronique en soulignant que :

[...] La question qui reste posée aujourd'hui est le crédit que peut recueillir la décision d'attacher symboliquement la naissance d'un État à un personnage aussi ambigu et dont l'acte dernier a été de tourner le dos au destin de son peuple et à son pays qu'il s'engage à quitter définitivement (Ibidem.).

Dans ce passage, compte tenu des éléments précédents abordés dans la chronique, l'énonciateur remet en question la légitimité de lier « *symboliquement* » la naissance de l'« *Etat algérien* » à l'Emir Abdelkader, autrement dit à un « *traître* ». Il emploie le terme « *crédit* » pour mettre en doute la validité de cette « *décision* ». Plus encore, en utilisant ce mot, il souligne que la reconnaissance donnée à l'Emir en tant que « *figure centrale de l'histoire nationale* » n'est pas appropriée et est dénuée de sens.

En qualifiant l'Emir de « *personnage ambigu* », Hend Sadi souligne le caractère « *polémique* » de la figure de l'Emir Abdelkader. Cette nomination active une mémoire discursive et rappelle les relations « *amicales* » et donc douteuses que l'Emir entretenait avec la France coloniale. En actualisant cette nomination, inscrite dans la formation discursive

coloniale, l'énonciateur remet en question la représentation de l'Emir comme le « père de l'Etat-nation algérien ».

En évoquant « l'acte dernier » de l'Emir, qui était de « tourner le dos au destin de son peuple et à son pays » (Ibidem.), l'énonciateur rappelle un événement spécifique du parcours de l'Emir, en l'occurrence la « reddition », qui est présentée de manière négative. A travers cet acte de langage assertif, l'énonciateur disqualifie l'Emir Abdelkader et remet en question son engagement envers la cause nationale.

En mentionnant que l'Emir s'était engagé « à quitter définitivement » son pays, l'énonciateur puise dans l'*interdiscours* et rappelle la promesse faite par l'Emir à Napoléon III de ne plus retourner en Algérie. A travers cet acte de langage assertif, l'énonciateur livre des représentations négatives de l'Emir. Ce dernier apparaît en effet comme un chef qui a abandonné son devoir envers sa patrie, comme un chef qui a trahi la cause nationale, comme chef insoucieux du sort de ses compatriotes et encore comme un chef qui s'est allié à la France coloniale. On le voit, la représentation de l'Emir comme un « héros national » et comme une « figure de lutte pour l'indépendance de l'Algérie » a été battue en brèche par l'énonciateur.

En soulignant que l'Emir s'était engagé « à quitter définitivement » son pays, l'énonciateur cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur de la chronique, celui de diminuer son estime envers l'Emir. Il l'invite à réévaluer la place et le rôle de ce personnage « ambigu » dans l'histoire nationale.

Dans la dernière partie de la chronique, Hend Sadi oppose un *contre-discours* à Lahouari Addi. Il critique l'interprétation que fait ce dernier de « l'insurrection de 1871 » et rappelle l'importance de ce moment historique dans la « mémoire collective » du peuple algérien et son rôle dans l'« aspiration à la libération » :

[...] Voir et ne vouloir voir dans l'insurrection de 1871 que “le plus grand désastre humanitaire de l'histoire de l'Algérie”, comme le fait Addi Lahouari, c'est oublier que le souvenir de 1871 a nourri notre aspiration à la libération, c'est oublier qu'il a structuré et habité notre mémoire collective dans laquelle Mokrani, même vaincu, est resté “Lhağ Mhend at Meqran/Aggur ger itran” (Lhağ Mhend at Meqran (Mokrani)/Astre parmi les étoiles). C'est oublier que le poète Si Moḥand, lui-même réchappé au peloton d'exécution en 1871 alors qu'il était adolescent, nous a légué l'un des vers les plus célèbres qu'aucun Kabyle n'ignore aujourd'hui : “A nerṛez w'ala neknu” (Nous nous briserons plutôt que plier). C'est oublier que le sursaut de 1954 n'a été possible que par cet esprit de résistance nourri aux sacrifices de 71. C'est faire fi de ce souffle qui nous vient de si loin, depuis des temps immémoriaux, depuis que Jugurtha est mort dans une cellule romaine, il y a plus de vingt siècles (Ibidem.).

Dans ce passage, Hend Sadi met en exergue le rôle prépondérant de la « *Kabylie* » dans la lutte pour la libération de l'Algérie. Il cite la résistance « *d'El-Mokrani* », le vers de « *Si Mohand* » qui met en valeur le caractère « *résistant* » et « *insoumis* » des Kabyles, et évoque enfin la résistance de « *Jugurtha* ».

A travers ce passage, l'énonciateur remet implicitement en question l'image de l'Emir comme « *symbole de la lutte pour l'indépendance* » et comme « *symbole de la nation algérienne* ». En effet, en soulignant la résistance des « Kabyles » depuis des temps immémoriaux, l'énonciateur sous-entend que seuls les « Kabyles » ont véritablement joué un rôle dans la lutte pour l'indépendance et la construction nationale.

Par ailleurs, l'énonciateur remet en question l'idéologie « *arabo-islamique* », associée à l'Emir Abdelkader et Ibn Badis, idéologie qu'il qualifie d'« *aliénante* » et de « *mortifère* » et formule son souhait de s'en « *libérer* » pour mettre fin « *au nouveau code de l'indigénat* » :

[...] Se libérer d'une aliénation idéologique mortifère en s'appropriant notre passé et notre identité, en cessant de diviser les populations en attisant les haines entre elles au lieu de les reconnaître dans leurs diversités en les rassemblant dans la fraternité au sein d'un système qui donne de larges autonomies aux régions, en osant poser la question de la laïcité, celle de la place de la femme et celles de toutes langues pour vivre dans un pays où la mémoire des morts et la dignité des vivants seraient respectées et où chacun retrouverait sa place. Alors et seulement alors, nous renouerons avec l'espérance née de Novembre et de la Soummam, nous mettrons fin au statut de femme citoyenne sous tutelle, de langues inscrites dans des articles "bis", de "l'identité provisoire" ou facultative, bref, nous mettrons fin au nouveau code de l'indigénat. Ce combat-là, qui prolonge la guerre de deux mille ans, n'est ni stérile ni indigne, nous entendons le mener contre toutes les prisons de l'antiquité jusqu'à 2021, de Rome jusqu'à Lambèse (Ibidem.).

La représentation de l'Emir qui se dégage de ce passage est celle d'une « *figure d'aliénation et de reniement* » de l'identité « *kabyle* » de l'Algérie. Dans ce passage, l'énonciateur propose un projet de société basé sur la reconnaissance des « *diversités* » et sur la « *fraternité* » entre les populations algériennes. Il insiste sur des questions importantes telles que la « *laïcité* », les « *droits des femmes* » et la valorisation de toutes les « *langues* » du pays. Il sous-entend que ce projet de société ne peut être associé à la figure de l'Emir Abdelkader qui représente l'idéologie « *arabo-islamique* ».

L'énonciateur termine sa chronique en affirmant que : « *ce combat-là, qui prolonge la guerre de deux mille ans, n'est ni stérile ni indigne, nous entendons le mener contre toutes les prisons de l'antiquité jusqu'à 2021, de Rome jusqu'à Lambèse* » (Ibidem.). Dans cet énoncé, l'énonciateur réalise un acte de langage, une négation, exprimée par « *ni...ni..* », afin de

réfuter l'affirmation de son adversaire, Lahouari Addi, concernant le discours de Nordine Ait Hamouda qu'il qualifiait de « stérile » et d'« indigne ».

En d'autres termes, Hend Sadi reprend les mots de Lahouari Addi et les précède de « ni » pour les nier, et ce faisant, il soutient et valorise le discours de Nordine Ait Hamouda, un discours qualifié de « combat » qui prolonge l'héritage de « Jugurtha » (*guerre de deux mille ans*). Concrètement, le discours de Nordine Ait Hamouda apparaît comme une forme de lutte contre toute forme d'incarcération et de colonialisme, en l'occurrence contre l'idéologie « arabo-islamique », représentée, selon l'énonciateur, par l'Emir Abdelkader, entre autres.

Synthèse de l'analyse

Pour résumer, il faut dire que Hend Sadi, dans sa chronique, adopte un positionnement idéologique défavorable à l'Emir Abdelkader et exprime son désaccord avec la façon dont l'histoire officielle et le discours dominant le présentent. Il remet en question la représentation habituellement associée à l'Emir, à savoir celle du « résistant intrépide », celle du « héros national » et celle du « symbole de la nation algérienne ».

Tout au long de la chronique, l'énonciateur met en exergue les actions controversées de l'Emir et ses supposées trahisons. L'Emir Abdelkader est ainsi présenté comme un « homme ambitieux », « assoiffé de pouvoir et de domination », agissant en tant que « chef de guerre belliqueux et opportuniste », insoucieux du sort de son peuple et de sa patrie. Dans la même veine, l'Emir Abdelkader est présenté comme un « auxiliaire de l'armée française » et comme un « allié fidèle de la France coloniale ». A ce titre, l'Emir apparaît tout au long de la chronique comme un « traître à la nation algérienne ».

Toujours sur le plan des représentations, l'Emir Abdelkader est présenté comme une figure d'« l'aliénation » et du « reniement » de l'identité « kabyle » de l'Algérie, en étant lié à l'idéologie « arabo-islamique ».

L'énonciateur utilise tout au long de la chronique un ton critique et ironique pour souligner que l'image « héroïque » de l'Emir Abdelkader est en réalité un « mythe » forgé de toutes pièces par l'Algérie officielle et par la France coloniale. Il met en exergue les manœuvres utilisées pour maintenir l'image « mythique » de l'Emir.

L'énonciateur utilise principalement deux arguments pour discréditer l'Emir Abdelkader, le présenter comme un « allié de la France » et comme un « traître à la nation ». Le premier argument est celui des collaborations de l'Emir avec les Français lors de la résistance, notamment en acceptant leur « aide militaire » et en signant des traités

(Desmichels et Tafna). Hend Sadi utilise ces « *faits* » pour mettre en doute l'authenticité de la résistance d'Abdelkader contre l'occupation française et pour le présenter comme un « *allié des forces coloniales* ».

Le deuxième *argument* concerne le positionnement de l'Emir Abdelkader vis-à-vis de « *l'insurrection de 1871* ». L'énonciateur souligne que l'Emir a « *condamné* » cette insurrection et qu'il a même dénoncé les insurgés comme des « *traîtres* ».

D'autres arguments sont par ailleurs mobilisés par l'énonciateur pour disqualifier l'Emir Abdelkader, comme : l'adhésion de l'Emir à la Franc-maçonnerie, son implication dans des activités en lien avec la France coloniale, sa réception d'une pension de la part de la France, sa fidélité à Napoléon III, son sauvetage des chrétiens d'Orient...

Dans le cadre de son entreprise de disqualification de l'Emir Abdelkader, Hend Sadi discrédite également les travaux de l'historien « *Mohamed Chérif Sahli* », une autorité en matière de l'Emir Abdelkader. Il qualifie l'historien de « *politique* » et souligne que ses arguments favorables à l'Emir sont des « *hypothèses* », des « *certitudes morales* » plutôt que des faits vérifiables.

L'énonciateur remet en question la thèse de Sahli (soulignant le caractère « *aypocryphe* » des lettres diffamatoires attribuées à l'Emir) et affirme que ces lettres sont « *authentiques* ». L'énonciateur remet également en question la thèse de Sahli présentant l'adhésion de l'Emir à la Franc-maçonnerie comme une « *légende* » et affirme qu'il s'agit d'un « *fait parfaitement établi* ».

La chronique de Hend Sadi oppose un *contre-discours* à la chronique de Lahouari Addi exaltant l'Emir. L'énonciateur réfute la thèse du sociologue et l'accuse d'être un « *partisan actif* » de l'idéologie « *arabo-islamiste* ». Ce faisant, il souligne que les affirmations de Lahouari Addi concernant l'Emir sont influencées par cette idéologie.

Sur le plan des représentations, si Lahouari Addi, dans sa chronique, élève l'Emir au rang de « *père de la nation et du nationalisme algérien* », Hend Sadi le disqualifie en remettant en cause sa « *résistance* » et son engagement envers sa « *patrie* ».

Par ailleurs, tandis que Lahouari Addi « *relativise* » l'insurrection de 1871, donnant raison à l'Emir qui l'a « *déconseillée* » (en soulignant ses « *conséquences dramatiques* » sur la société algérienne), Hend Sadi la valorise en soulignant qu'elle a nourri l'aspiration des Algériens à la libération et à l'indépendance. Il la présente comme le signe de la participation active de la « *Kabylie* » à la lutte anticoloniale.

Dans le même ordre d'idées, en soulignant la résistance des « *Kabyles* » depuis des millénaires (depuis Jugurtha), l'énonciateur souligne que d'autres figures autres que l'Emir ont

participé « véritablement » à la lutte pour l'indépendance de l'Algérie et à la construction de la « nation algérienne ».

Dans sa chronique, l'énonciateur attribue à la « nation algérienne » une définition essentiellement « kabyle » ou, tout au moins, en opposition aux « Arabes ». A titre d'exemple, en soulignant le non-ralliement des tribus « kabyles » à l'Emir, des tribus présentées comme insoumises et fidèles à la résistance (contrairement aux tribus « arabes » qui seraient soumises à la France coloniale du fait de leur loyauté à l'Emir), l'énonciateur chercherait à définir la nation algérienne soit comme essentiellement « kabyle », soit comme divisée entre deux nations « arabes » et « kabyles ».

Dans la même veine, Hend Sadi remet en question l'image de l'Emir Abdelkader en tant qu'« unificateur des tribus algériennes » et par conséquent en tant que « père de la nation » en mettant en exergue le refus des tribus « kabyles » de se rallier à lui. La remise en cause de cette représentation souligne l'inscription de l'énonciateur dans la formation discursive coloniale et montre qu'il actualise la division (« Arabes »/ « Kabyles ») utilisée par la colonisation française pour diviser la nation algérienne.

En fin de compte, il apparaît que Hend Sadi partage le même positionnement idéologique que Nordine Ait Hamouda. Il puise de la formation discursive coloniale pour disqualifier l'Emir Abdelkader et le présenter comme un « traître » à la nation algérienne.

La principale stratégie discursive mobilisée par l'énonciateur dans la chronique pour donner une représentation négative de l'Emir est le recours à l'*interdiscours* : reprise de l'argumentaire colonial défavorable à l'Emir, sélection de citations disqualifiant l'Emir, réfutation du discours de Lahouari Addi, reprise du discours de Nordine Ait Hamouda, l'actualisation de dénominations et donc de représentations stéréotypées de l'Emir, l'appel à des arguments d'autorités...

A côté de l'*interdiscours*, d'autres stratégies sont mobilisées par l'énonciateur pour disqualifier l'Emir Abdelkader et Lahouari Addi qui le défend à l'instar de : l'attaque *ad hominem*, le recours à l'ironie, la projection d'un *éthos* (d'analyste du discours, de défenseur de l'identité « kabyle »), le recours au *pathos* (pour susciter la colère du lecteur envers l'Emir), l'utilisation de questions rhétoriques, le recours à des stratégies énonciatives (distance énonciative dans la relation de certains événements pour donner un apparence d'objectivité, implication dans la relation d'autres événements pour souligner un positionnement foncièrement défavorable à l'Emir)...

Après avoir analysé la chronique de Hend Sadi qui critique la thèse de Lahouari Addi et disqualifie l'Emir Abdelkader, nous allons analyser une autre chronique de Lahouari Addi qui répond à son tour à Hend Sadi et réhabilite une fois encore l'Emir Abdelkader.

5.2.3. Analyse des stratégies discursives dans la chronique de Lahouari Addi

Le 09 juillet 2021, Lahouari Addi, dans une chronique publiée dans le journal *Liberté* sous le titre : « *Encore à propos de l'émir Abdelkader* », répond à la contribution de Hend Sadi qui critiquait ses positions ainsi que l'Emir Abdelkader. Dans son écrit, Lahouari Addi mobilise des stratégies discursives pour défendre ses arguments et contester les points soulevés par Hend Sadi. La chronique de Addi est divisée en 3 parties, la première partie est réservée à « *l'Emir Abdelkader* », la seconde à « *Ibn Badis* » et la dernière à « *l'insurrection de 1871* ».

Cependant, compte tenu de la similarité dans la manière dont Lahouari Addi a abordé les deux derniers points dans sa précédente chronique (celle que nous avons analysée précédemment), notre attention sera entièrement dirigée vers la première partie, consacrée à « *l'Emir Abdelkader* », dans le cadre de l'analyse à venir. Notre objectif consistera à examiner les stratégies discursives mises en œuvre par l'énonciateur pour réfuter l'image négative de l'Emir, celle que lui ont dessinée ses détracteurs, comme Hend Sadi, entre autres.

D'abord, Lahouari Addi recourt à une stratégie d'*autorité* en se présentant comme un « *professeur émérite de sociologie* » et en rappelant l'importance de la « *recherche académique* » dans la déconstruction des « *mythes* » sociaux :

[...] Il faut investir dans la recherche académique en histoire, en linguistique, en sociologie, en anthropologie, etc. pour déconstruire les mythes sur lesquels toute société est construite. Le savoir académique contribue à élever le niveau de la culture générale du public sur des questions sensibles (Addi, 2021 :n.p.).

Cette stratégie confère de la crédibilité et de la légitimité à la parole de Lahouari Addi en matière de sociologie en général et en matière de l'Emir Abdelakder en particulier, d'autant plus que ce personnage est entouré de mythes sociaux. Le choix de l'expression « *déconstruire les mythes* » met en avant l'intention d'Addi d'apporter un point de vue académique et donc scientifique et critique à la polémique autour de l'Emir Abdelkader.

Comme noté précédemment, la chronique de Lahouari Addi réagit à la chronique de Hend Sadi dirigée contre lui. L'énonciateur débute en rappelant les points précis que Hend Sadi lui reproche dans sa propre chronique :

Le journal "Liberté" du 7 juillet 2021 a publié une contribution de Hend Sadi où il réitère les critiques de Noredine Aït Hamouda à l'endroit de l'Emir Abdelkader. Il me cite et me reproche d'avoir écrit que l'Emir mérite les honneurs, que Abdelhamid Ben Badis est une figure du nationalisme, et enfin d'avoir sous-estimé l'importance historique de l'insurrection de 1871. L'Emir Abdelkader entre histoire et documents apocryphes (Idem.).

L'énoncé « *l'émir Abdelkader entre histoire et documents apocryphes* » sert à l'énonciateur comme point de départ pour entamer sa *contre-argumentation* en faveur de l'Emir Abdelkader. En qualifiant les documents cités par Nordine Ait Hamouda et ensuite par Hend Sadi d'« *apocryphes* », l'énonciateur met en doute leur fiabilité et leur authenticité, décrédibilisant ainsi les arguments de ces détracteurs de l'Emir.

La prise en compte du fait que les « *documents* » sur lesquels s'appuient Nordine Ait Hamouda et Hend Sadi pour disqualifier l'Emir Abdelkader proviennent de la formation discursive coloniale nous permet de *régler le sens* de l'expression « *déconstruire les mythes* » utilisée par Lahouari Addi au début de la chronique. Le terme « *mythes* » se réfère donc aux écrits des auteurs français qui dévalorisent et discréditent l'Emir Abdelkader.

L'association du terme « *mythes* » avec le terme « *apocryphes* » pour qualifier ces « *documents* », présentés comme des « *preuves* » par les détracteurs de l'Emir, permet à l'énonciateur de réfuter la thèse de ces derniers tout en valorisant l'Emir Abdelkader.

L'emploi du praxème « *apocryphes* » par Lahouari Addi active une *mémoire discursive* et rappelle la thèse de l'historien Mohamed Chérif Sahli selon laquelle les documents (en l'occurrence les « *lettres* » diffamatoires dont nous avons parlé *supra*) présentés par les détracteurs de l'Emir sont considérés comme « *apocryphes* » et font partie de la formation discursive coloniale.

De manière similaire, le praxème « *mythes* » employé par Addi active également une *mémoire discursive* et rappelle l'ouvrage de l'historien Mohamed Chérif Sahli intitulé : « *L'Emir Abdelkader. Mythes français et réalités algériennes* ». On le voit, l'énonciateur puise de l'*interdiscours* pour valoriser l'Emir Abdelkader et critiquer ses détracteurs.

Après avoir annoncé la couleur, Lahouari Addi s'engage plus avant dans la polémique interdiscursive autour de l'Emir Abdelkader et souligne que :

[...] Ceux qui estiment qu'il a trahi le combat qu'il avait commencé en 1832 se réfèrent à des documents indiquant qu'il était devenu l'ami de la France coloniale contre son peuple. Ces documents ont été écrits par des officiels français, et il y a tout lieu de mettre en doute leur véracité. L'attitude de l'Emir ne correspond pas aux documents de l'historiographie française (Ibid.).

Dans ce passage, l'énonciateur remet en question l'accusation selon laquelle l'Emir Abdelkader aurait « *trahi* » sa résistance et sa patrie et se serait allié à la France coloniale. L'emploi de « *ceux qui estiment* » marque une distance énonciative de la part de l'énonciateur envers le point de vue qu'il réfute. Dans la même veine, l'emploi du verbe « *estimer* » exprime une *modalité épistémique* et souligne que l'opinion des détracteurs de l'Emir n'est qu'une perception et non une vérité objective. En d'autres termes, l'énonciateur met en doute l'affirmation des détracteurs de l'Emir qu'il présente comme étant *incertaine*.

L'utilisation de « *officiels français* », pour désigner les auteurs des documents disqualifiant l'Emir, souligne leur affiliation avec la puissance coloniale et suggère un biais, une orientation idéologique dans leur rédaction.

Dans le même ordre d'idées, l'expression « *il y a tout lieu de mettre en doute leur véracité* » (Ibidem.) révèle l'énonciation subjective de Lahouari Addi qui évalue les documents discréditant l'Emir et les présente comme « *douteux* » du fait qu'ils émanent des sources « *officielles* » françaises. Dit autrement, l'énonciateur remet en question la fiabilité des sources citées par les détracteurs de l'Emir en soulignant qu'elles émanent de la France coloniale. Cette contestation des sources permet à l'énonciateur de réhabiliter l'Emir Abdelkader.

L'énoncé « *l'attitude de l'Emir ne correspond pas aux documents de l'historiographie française* » (Ibidem.) établit une opposition entre la représentation de l'Emir dans les documents « *officiels français* » (documents repris par les détracteurs de l'Emir et qui présentent l'Emir Abdelkader comme un « *allié de la France coloniale* ») et « *l'attitude* » réelle de l'Emir Abdelakder.

En d'autres termes, en opposant « *attitude* » à « *documents* », l'énonciateur souligne que les actions de l'Emir ne coïncident pas avec les affirmations des documents coloniaux. Le praxème « *attitude* » puise dans l'interdiscours et rappelle les représentations de l'Emir comme le « *défenseur de la nation et de la nationalité algérienne* », comme « *un héros national et historique* », comme un fervent « *patriote* ». Ces représentations contrastent avec l'image de l'« *allié de la France* » que lui dessinent ses détracteurs.

Bref, à travers l'énoncé (« *l'attitude de l'Emir ne correspond pas aux documents de l'historiographie française* » (Ibidem.), l'énonciateur réalise un double acte de langage, celui de la valorisation de l'Emir Abdelkader et de la disqualification de la thèse adverse.

En rejetant la *représentation stéréotypée* de l'Emir comme « *ami de la France coloniale contre son peuple* » (Ibidem.), *nomination* inscrite dans l'*interdiscours* et activant la mémoire discursive propre à la formation discursive coloniale, nomination adoptée par Nordine Ait Hamouda, Hend Sadi ainsi que par les détracteurs de l'Emir, l'énonciateur expose simultanément sa représentation positive de l'Emir comme un « *héros national et historique* ».

Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur contextualise le choix de l'Emir de quitter le pays après sa défaite militaire : « *après avoir été battu militairement et s'être rendu, l'Emir a souhaité quitter le pays pour s'établir en Syrie. Il ne voulait pas, comme beaucoup d'Algériens, y compris originaires de la Kabylie, vivre sous domination française* » (Ibidem.). On le voit, suivant l'énonciateur, la décision de l'Emir de quitter l'Algérie après sa défaite militaire apparaît comme un signe de son refus de la domination coloniale française. En recourant à la contextualisation historique comme stratégie discursive, l'énonciateur contredit l'argument selon lequel « la reddition » de l'Emir équivaut à une « adhésion » à la France.

Toujours dans son entreprise de réhabilitation de l'Emir, l'énonciateur souligne le rejet de l'Emir des « *offres françaises* » lorsqu'il écrit : « *Napoléon III lui a proposé des titres et des privilèges et il a refusé. Il lui a même proposé d'être à la tête d'un "Royaume arabe", ce qui ne l'intéressait pas* » (Ibidem.). Ce faisant, l'énonciateur présente un argument contre la thèse selon laquelle l'Emir aurait « *collaboré* » avec la France coloniale. Plus spécifiquement, l'énonciateur invalide la thèse défendue par Hend Sadi et les autres détracteurs de l'Emir, qui évoquent l'Emir comme « *un auxiliaire de la France coloniale* ».

Par ailleurs, dans la suite de sa chronique, Lahouari Addi remet en question la manière dont Hend Sadi et les détracteurs de l'Emir Abdelkader le présentent, en le décrivant comme une « *figure de l'Algérie officielle* » et comme un « *mythe entretenu par le système politique* ». Plus précisément, l'énonciateur remet en question l'idée selon laquelle c'est « *Boumediène* » et par extension l'Algérie « *officielle* » qui a élevé l'Emir Abdelkader au rang de « *fondateur de l'État algérien moderne* » et au rang de « *héros national* » :

[...] Les critiques de l'Emir prétendent que c'est Boumédiène qui, en ramenant ses restes de Syrie, a fait de lui le fondateur de l'Etat algérien moderne. Ceci est faux car l'historiographie nationaliste le considèrerait comme étant un héros de la résistance. Il était

ancré dans la mémoire sociale comme celui qui, le premier, a levé des troupes pour s'opposer à la conquête de l'Algérie (Ibidem.).

Cette déclaration renforce le positionnement de l'énonciateur favorable à l'Emir. Elle souligne que l'Emir était déjà considéré comme « *un héros de la résistance* » par « *l'historiographie nationaliste* », bien avant l'intervention de « *Boumediene* ».

Dans ce passage, l'énonciateur marque une distance énonciative à l'égard de la thèse adverse et la décrédibilise en employant le verbe subjectif « *prétendre* ». Ce verbe exprime une *modalité épistémique*, la fausseté de la thèse adverse en l'occurrence. A travers ce verbe, l'énonciateur renforce son argumentation en faveur de l'Emir qui apparaît alors comme le « *héros de la résistance* » et comme le « *fondateur de l'Etat algérien moderne* » consacré comme tel par l'Histoire.

Dans le même ordre d'idées, à travers l'expression « *ceci est faux* », l'énonciateur réalise un acte de langage de déclaration et de réfutation. Il réfute la thèse adverse qui « *prétend* » que c'est Boumédiène qui a fait de l'Emir Abdelkader le « *fondateur de l'État algérien moderne* » et un « *héros national* » et souligne ainsi son positionnement dans la polémique interdiscursive autour de l'Emir. Cette thèse est présentée comme non seulement fausse mais aussi trompeuse.

L'énonciateur fait appel à « *l'historiographie nationaliste* » comme source d'autorité pour soutenir son point de vue. Il affirme que cette « *historiographie* » considère l'Emir comme un « *héros de la résistance* ». Cette stratégie permet à l'énonciateur de montrer que la représentation de l'Emir par ses détracteurs comme un mythe « *officiel* » va à l'encontre de la vision des experts en histoire nationale.

Lorsque l'énonciateur emploie l'imparfait dans l'énoncé : « *l'historiographie nationaliste le considérait comme étant un héros de la résistance* », il fait également référence au courant « *nationaliste* » qui présentait l'Emir Abdelkader comme le « *père du nationalisme algérien* », comme un modèle à suivre dans la lutte anticoloniale, bref comme un « *héros de la résistance* » avant que l'Algérie officielle ne le fasse. On le voit, cette référence à l'interdiscours permet à l'énonciateur de réfuter la thèse des détracteurs de l'Emir et partant de renforcer sa position.

Toujours pour soutenir sa position concernant le rôle historique de l'Emir, l'énonciateur fait appel à la *doxa* des Algériens, celle d'avant l'indépendance, quand il écrit que l'Emir était « *ancré dans la mémoire sociale comme celui qui, le premier, a levé des troupes pour s'opposer à la conquête de l'Algérie* » (Ibidem.). En faisant appel à cet

interdiscours (ici la *doxa*), l'énonciateur renforce, une fois de plus, sa thèse selon laquelle l'Emir a déjà été reconnu pour sa résistance héroïque bien avant l'ère de « *Boumédiène* ».

Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur cite « *Kateb Yacine* » pour renforcer sa position. Dans ce sens, il écrit :

[...] En 1947, par exemple, Kateb Yacine avait prononcé une conférence à son sujet à Paris, le présentant comme le symbole de la résistance anticoloniale. Au sujet de son ralliement à la France, il disait : "Contrairement aux ragots officiels, il ne bénit jamais la colonisation, ne prêche pas la soumission au génie moderne européen... Et des ragots, la mémoire d'Abdelkader en a tant souffert, comme celui qui fait de lui un franc-maçon. En réalité, il est victime de sa légendaire curiosité intellectuelle et de sa grande ouverture d'esprit." (Ibidem.).

L'énonciateur se réfère à Kateb Yacine, un écrivain respecté et apprécié par les Algériens en général et par les Kabyles en particulier, pour renforcer la légitimité de l'Emir Abdelkader comme « *symbole de la résistance anticoloniale* », comme un « *héros national et historique* » donc.

Cette référence permet à l'énonciateur de souligner l'inscription de l'Emir Abdelkader comme un « *héros national* » dans la mémoire collective des Algériens, mémoire collective dont Kateb Yacine est le porte-parole. Elle lui permet également de mettre en avant l'importance « *précoce* » accordée à l'Emir dans cette mémoire collective. En somme, cette référence à l'interdiscours permet à l'énonciateur d'opposer un *contre-discours* aux détracteurs de l'Emir qui présentent le statut « *héroïque* » de l'Emir comme un mythe, une création de l'Algérie officielle.

L'emploi du terme « *ragots* » (« *ragots officiels* ») dans le discours de Kateb Yacine est significatif. Il est utilisé pour désigner de manière négative les allégations entourant l'Emir Abdelkader. En qualifiant ces ragots d'« *officiels* », Kateb Yacine sous-entend qu'ils sont intentionnellement créés par la France coloniale dans le but de discréditer l'Emir ou encore de se l'approprier (et partant le présenter comme un « *ami de la France* » voire un « *patriote français* »).

L'utilisation du terme « *souffrir* », dans l'énoncé « *et des ragots, la mémoire d'Abdelkader en a tant souffert* » (Ibidem.), pour décrire la mémoire de l'Emir, permet à Kateb Yacine de souligner une idée d'injustice. La mémoire d'Abdelkader est présentée comme « *souffrant* » des conséquences des « *ragots officiels* ». Ici Kateb Yacine recourt au *pathos* et cherche à susciter l'empathie du récepteur envers l'Emir.

Lahouari Addi puise de l'*interdiscours* et utilise le discours de Kateb Yacine comme un *contre-discours* pour réfuter les arguments des détracteurs de l'Emir. En effet, selon Kateb Yacine, l'Emir n'a jamais soutenu la colonisation française, comme le souligne l'énoncé : « *il (l'Emir) ne bénit jamais la colonisation* » (Ibidem.). A travers cet acte de langage (la négation), Kateb Yacine remet en question la représentation de l'Emir comme « *un allié de la France coloniale* » inscrite dans la formation discursive coloniale et que les détracteurs de l'Emir reprennent pour présenter l'Emir sous un jour négatif.

Kateb Yacine rejette également l'appartenance de l'Emir à la « *franc-maçonnerie* » lorsqu'il déclare : « *Et des ragots, la mémoire d'Abdelkader en a tant souffert, comme celui qui fait de lui un franc-maçon* » (Ibidem.). Et l'écrivain d'expliquer qu'« *en réalité, il (l'Emir) est victime de sa légendaire curiosité intellectuelle et de sa grande ouverture d'esprit* » (Ibidem.). A travers ce passage, Kateb Yacine explique que l'Emir a cherché à comprendre les idées de la Franc-maçonnerie, poussé par sa « *curiosité intellectuelle* », mais il n'y a pas adhéré. Cette affirmation est inscrite dans l'*interdiscours* et rappelle les écrits historiques sur l'Emir que nous avons vus dans la première partie de notre thèse. Ces écrits expliquent que l'Emir a eu des contacts avec la Franc-maçonnerie sans pour autant y adhérer.

En rejetant l'argument de l'appartenance de l'Emir à la Franc-maçonnerie, argument mobilisé par les détracteurs de l'Emir pour souligner l'évolution de ses convictions religieuses et son amitié avec la France, Kateb Yacine (ainsi que Lahouari Addi qui le cite) réhabilite l'Emir Abdelkader et le présentent comme un chef fidèle à sa résistance et à sa religion.

Dans la suite de sa chronique, l'énonciateur, Lahouari Addi, fournit des détails spécifiques et précis concernant la source qu'il utilise, c'est-à-dire le texte de la conférence de Kateb Yacine. Il fournit notamment la date et lieu de publication et le titre complet: « *Le texte de la conférence a été publié en 1948 à Paris sous le titre "L'Emir Abdelkader et l'indépendance algérienne", et réédité aux éditions Enag à Alger en 2009* » (Ibidem.). En donnant ces informations, l'énonciateur cherche à authentifier ses sources et partant à renforcer la crédibilité de son argumentation.

De plus, l'énonciateur anticipe les critiques possibles concernant le statut non académique de Kateb Yacine : « *Évidemment, Kateb Yacine n'est pas un historien, mais en écrivant ces lignes, il se positionne comme le porte-parole de la mémoire collective et de la conscience nationale* » (Ibidem.). L'énonciateur présente Kateb Yacine comme « porte-parole de la mémoire sociale et de la conscience nationale » et ce dans la mesure où Kateb Yacine est écrivain. En mettant en avant ce rôle, l'énonciateur justifie l'utilisation de Kateb Yacine

comme source. Il souligne que chez cet écrivain, l'Emir est perçu comme « le symbole de la résistance à la colonisation française », reflétant ainsi l'imaginaire social.

Pour renforcer l'image positive de l'Emir Abdelkader, l'énonciateur soutient que :

[...] Malgré les tentatives de la France coloniale de le démonétiser, le mouvement national avait adopté l'Emir Abdelkader dans la construction du récit national. Les nationalistes n'auraient jamais choisi un résistant qui serait passé à l'ennemi pour en faire le symbole de leur aspiration (Ibidem.).

L'Emir Abdelkader apparaît ici comme le « père du nationalisme algérien » et de la « nation algérienne ». À travers cet énoncé, l'énonciateur s'inscrit dans l'espace discursif de la polémique interdiscursive et récuse l'idée selon laquelle l'Emir « serait passé à l'ennemi » et serait devenu « l'ami de la France ». Cette représentation est utilisée par ses détracteurs, notamment Hend Sadi qui, s'est interrogé dans sa chronique sur le « crédit que peut recueillir la décision d'attacher symboliquement la naissance d'un État à un personnage [...] ambigu » qui a « tourné le dos au destin de son peuple et à son pays [...] » (Sadi, 2021 :n.p.). A travers son énoncé, Lahouari Addi place l'Emir Abdelkader dans une position honorable et renforce son rôle dans l'Histoire de l'Algérie en général et dans l'histoire « nationale et nationaliste » en particulier.

L'utilisation des termes « adopté » et « symbole » (de leur aspiration) permet à l'énonciateur de renforcer l'idée développée ci-haut, idée selon laquelle le mouvement national avait déjà consacré l'Emir Abdelkader comme une « figure emblématique de la lutte anticoloniale » avant l'intervention de Boumédiène et que cette représentation n'est donc pas une invention de l'Algérie officielle mais un fait de longue date.

On le voit, de ce qui précède, il apparaît que l'énonciateur rejette la représentation de l'Emir que lui attribuent ses détracteurs, à savoir celle d' « une figure de l'Algérie officielle » et celle de « l'allié de la France coloniale » et défend la représentation de l'Emir comme une « authentique figure de la résistance contre l'occupation coloniale », reconnu comme tel par l'Histoire, le mouvement nationaliste et par la mémoire collective.

Lahouari Addi termine sa chronique en mobilisant des stratégies discursives visant à discréditer son adversaire Hend Sadi. Dans ce sens, Addi dira :

[...] Avec une volonté manifeste de polémique et de dénigrement, Hend Sadi me présente comme un "partisan de la camisole arabo-islamique imposée de force à l'Algérie". Ceci révèle son ignorance, d'abord de mes travaux, et de la sociologie et de l'histoire de l'Algérie en général et de la Kabylie en particulier (Addi, 2021 :n.p.).

A travers l'énoncé « *avec une volonté manifeste de polémique et de dénigrement* » (Idem.) l'énonciateur souligne le dessein négatif de son adversaire Hend Sadi, celui de le disqualifier et de le dévaloriser. L'utilisation des termes « *polémique* » et « *dénigrement* » lui permet de présenter Hend Sadi comme un polémiqueur et un provocateur. Ce faisant, il réalise une attaque *ad hominem* et disqualifie son adversaire.

En affirmant que l'attaque de Hend Sadi « *révèle son ignorance, d'abord de (s)es travaux, et de la sociologie et de l'histoire de l'Algérie en général et de la Kabylie en particulier* » (Ibid.), Lahouari Addi remet en question la légitimité de Hend Sadi et lui assène, encore une fois, une attaque *ad hominem*. Concrètement, à travers cet énoncé, il souligne que Hend Sadi ne maîtrise pas les sujets qu'il aborde, faisant référence à l'Emir Abdelkader, le cheikh Ibn Badis et plus généralement le nationalisme algérien, l'Histoire de l'Algérie et de la Kabylie. En somme, l'énonciateur remet en question les compétences de son adversaire.

Cet énoncé permet également à l'énonciateur de remettre en question l'attaque de son adversaire qui le présente comme un « *partisan de l'idéologie arabo-islamique imposé à l'Algérie* ». En effet, en mettant en avant ses qualifications, son *éthos* de scientifique donc, l'énonciateur suggère que son point de vue favorable à l'Emir est objectif, fondé sur les faits et est dénué de subjectivité et d'idéologie.

Lahouari Addi poursuit son entreprise de disqualification de son adversaire et écrit :

[...] Il (Hend Sadi) est hostile à l'arabité sans savoir que l'arabité en Algérie est une construction sociale à fonds berbère. La culture des plaines arabophones est autant berbère que celle des montagnes berbérophones. Et il se complaît dans un combat sans fin ni perspective d'un culturalisme contre un autre culturalisme. Il devrait lire mon livre "Le nationalisme arabe radical et l'islam politique" (Barzakh, 2017) où j'expose les limites idéologiques du nationalisme arabe dans une perspective de dépassement. En toute modestie, je crois être plus efficace que lui dans la déconstruction des mythes aliénateurs (Ibidem.).

En qualifiant Hend Sadi d'« *hostile à l'arabité* » et de partisan du « *culturalisme* », Lahouari Addi l'assimile à l'idéologie « *berbériste* » qui s'oppose à l'idéologie « *arabo-islamique* ». A travers cet énoncé, l'énonciateur réalise implicitement une attaque *ad hominem* et présente son adversaire comme un « *séparatiste* » et comme un adepte de l'« *ethnisme* ».

En affirmant que dans son livre, il « *expose les limites idéologiques du nationalisme arabe dans une perspective de dépassement* » (Ibidem.), Lahouari Addi sous-entend qu'il prône un nationalisme inclusif qui prend en compte toutes les dimensions culturelles et

identitaires de l'Algérie. Ce faisant, il se présente comme un « nationaliste » qui prône l'unité de l'Algérie comme une nation indivisible.

Lahouari Addi poursuit son entreprise de disqualification de Sadi et le qualifie d'« hostile à l'islam » :

[...] Quant à l'islam, auquel il est aussi hostile, il confond le texte sacré et son interprétation. Il ne sait pas, comme l'a observé Pierre Bourdieu, fin connaisseur du village kabyle, que l'islam correspond à l'éthos berbère. Et que l'islam au Maghreb a été berbérisé comme le montrent les anthropologues Ernest Gellner et Clifford Geertz. La dimension religieuse étant présente dans la vie sociale y compris dans les sociétés modernes, il ne s'agit pas d'être contre la croyance religieuse. Il s'agit de séculariser la pratique sociale de la foi religieuse. Hend Sadi devrait lire à ce sujet mon dernier livre "La crise du discours religieux musulman" (éditions Frantz Fanon, 2020, et en automne la version anglaise chez Routledge à Londres) où je suis plus efficace dans la contribution à la sécularisation de la société algérienne que les logorrhées verbales du courant auquel il s'identifie (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur qualifie explicitement Sadi d'« hostile » à l'islam et souligne sa « confusion » entre l'islam et l'islamisme (qualifiés respectivement de « texte sacré » et « son interprétation ») ainsi qu'entre la « sécularisation de la société » et la dévalorisation de la religion. Il sous-entend que ces confusions sont propres à l'idéologie « berbériste » à laquelle appartient Hend Sadi. Ce faisant, l'énonciateur remet, encore une fois, en question la scientificité de la thèse de son adversaire sur l'identité et plus largement sur la nation algériennes.

Lahouari Addi conclut sa chronique en disqualifiant, une fois de plus, son adversaire. L'énonciateur rappelle d'abord le statut avec lequel s'est présenté Hend Sadi dans sa chronique, à savoir celui de « militant de la démocratie ». Il définit ensuite le rôle d'un « véritable » militant pour la démocratie pour discréditer son adversaire : « En conclusion, un militant de la démocratie doit accompagner l'évolution de la conscience sociale sans chercher à la heurter » (Ibidem.). Dans la même veine, l'énonciateur ajoute que: « la correction de la perception du passé ne se fait pas par des déclarations négationnistes et provocatrices » (Ibidem.). A travers ce passage, l'énonciateur réalise une attaque *ad hominem* et qualifie son adversaire de séparatiste, de négationniste et de provocateur, remettant ainsi en question son statut de « militant de la démocratie ».

Pour revenir à la polémique entourant la figure de l'Emir Abdelkader, il est clair que Lahouari Addi en disqualifiant son adversaire, qu'il présente comme un partisan d'une idéologie « séparatiste » et « ethniciste », remet en question les arguments qu'il avance

concernant l'Emir Abdelkader et Ibn Badis. Ce faisant, il valorise sa propre thèse où ces figures historiques sont présentées comme des figures du « *nationalisme algérien* ».

Synthèse de l'analyse

Pour résumer, Lahouari Addi, fort de son *éthos* de « *professeur émérite de sociologie* », recourt à des stratégies discursives pour défendre (et réhabiliter) l'Emir Abdelkader et rejeter les accusations de trahison portées contre lui par Nordine Ait Hamouda, Hend Sadi et ses détracteurs de manière générale. L'énonciateur recommande l'investissement dans la « *recherche académique* » pour déconstruire les « *mythes français* » entourant l'Emir, des mythes que ses détracteurs mobilisent pour le discréditer.

Pour réhabiliter l'Emir, Lahouari Addi remet en question la crédibilité des « *documents* » cités par les détracteurs de l'Emir en guise d'arguments en soulignant leur « *origine coloniale* ». Il cite également « *Kateb Yacine* » pour souligner la place centrale de l'Emir dans l'Histoire algérienne en général et dans l'histoire nationaliste en particulier. La référence à Kateb Yacine permet également à l'énonciateur de présenter l'Emir comme un homme fidèle à sa résistance et à sa religion et de contrer la thèse de son ralliement à la France coloniale.

En rappelant l'inscription positive de l'Emir Abdelkader dans la « *mémoire collective* » des Algériens et dans le « *mouvement nationaliste* », Lahouari Addi disqualifie la thèse adverse affirmant que l'image de l'Emir comme un « *héros national* » et comme « *père de la nation algérienne* » est un « *mythe* » inventé par l'Algérie « *officielle* ». Pour lui, c'est « *l'Histoire* » qui a érigé l'Emir en « *héros de la résistance et de la nation* » bien avant que l'Algérie « *officielle* » ne le fasse. En somme, la chronique d'Addi, réhabilite l'Emir dans sa place légitime de « *père de la nation algérienne et du nationalisme algérien* ».

Dans sa chronique, Lahouari Addi se présente comme un partisan d'un *nationalisme pluriel et inclusif* qui englobe toutes les dimensions de la nation et de l'identité algériennes, tandis qu'il décrit les détracteurs de l'Emir, en l'occurrence Hend Sadi, comme des partisans d'une idéologie « *séparatiste* » et « *ethniste* ». Ce faisant, il disqualifie leurs arguments défavorables à l'Emir.

Quoi qu'il en soit, la principale stratégie discursive employée par l'énonciateur dans sa chronique, pour valoriser et réhabiliter l'Emir et discréditer ses détracteurs, est le recours à l'*interdiscours* : rappel de la formation discursive nationaliste, la remise en question de l'argumentaire de la formation discursive coloniale (reddition, adhésion de l'Emir à la franc-

maçonnerie, privilèges français accordés à l'Emir...), actualisation de nominations et de représentations de l'Emir inscrites dans l'interdiscours, citation de la conférence de Kateb Yacine, réfutation du discours polémique de Nordine Ait Hamouda et de Hend Sadi... Cette stratégie discursive est renforcée par d'autres stratégies : les attaques *ad hominem* contre Hend Sadi, des actes de langage réhabilitant et valorisant l'Emir, la distance énonciative à l'égard de la thèse adverse (subjectivèmes, modalité épistémique), la mise en avant des incohérences de la thèse adverse, le recours au *pathos* (pour susciter l'empathie envers l'Emir) et à l'*éthos* (d'un chercheur objectif et compétent)...

Comparaison des chroniques de Lahouari Addi et de Hend Sadi

La comparaison des chroniques de Lahouari Addi et de Hend Sadi nous a permis de constater ceci : la chronique de Hend Sadi discrédite l'Emir Abdelkader en le présentant comme un « *allié de la France coloniale* » et comme une figure de « *l'arabo-islamisme* » et de l' « *Algérie officielle* ». Elle remet en question son rôle dans « *la résistance algérienne* » et son statut de « *père de la nation* ». Cette chronique actualise la division coloniale entre les « Kabyles » et les « Arabes » et soutient que l'identité de la nation algérienne est essentiellement « *kabyle* » ou en opposition avec une nation « *arabe* ». Cette définition de la « *nation* » transparait notamment à travers valorisation des héros « *kabyles* » et la disqualification des héros « *arabes* » (comme l'Emir Abdelkader et le cheikh Ibn Badis).

Au contraire, les chroniques de Lahouari Addi défendent et réhabilitent l'Emir Abdelkader en le présentant comme un « *symbole de la résistance algérienne* » et comme le « *père de la nation et du nationalisme algériens* ». Lahouari Addi affirme que l'Emir est consacré comme tel par « *l'Histoire* » et inscrit comme tel dans la « *mémoire collective des Algériens* », bien avant que l'Algérie « *officielle* » ne le fasse. On le voit, Addi récuse la représentation de l'Emir comme une « *figure de l'Algérie officielle* » et comme une figure de l' « *arabo-islamisme* ».

Lahouari Addi prône un « *nationalisme* » inclusif et pluriel qui prend en compte toutes les dimensions de la « *nation algérienne* » telles que l'« *arabité* », la « *kabylité* », la « *berbérité* », l'« *islam* ».... À ce titre, il ne réitère pas la division coloniale entre « Arabes » et « Kabyles ». Au contraire, il plaide en faveur d'une nation algérienne « unie », indépendamment des considérations régionales et ethniques.

Après avoir analysé la chronique de Hend Sadi qui critique la thèse de Lahouari Addi et discrédite l'Emir Abdelkader et après avoir examiné la réponse de Lahouari Addi qui

réhabilite l'Emir Abdelkader, nous allons dans ce qui suit poursuivre l'analyse de notre corpus.

Nous allons en effet explorer d'autres chroniques qui présentent une vision « favorable » de l'Emir Abdelkader. Ces chroniques constituent des *contre-discours* qui remettent en question les discours polémiques disqualifiant l'Emir, à l'instar de ceux que nous avons analysés dans le cadre de la première partie de l'analyse.

5.3. Analyse des discours présentant l'Emir comme un « héros »

5.3.1. Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Amar Belkhouja

Le lendemain de la parution du discours polémique de Nordine Ait Hamouda dévalorisant l'Emir Abdelkader, l'historien Amar Belkhouja réagit et prend la défense de l'Emir Abdelkader dans une chronique publiée sur sa page Facebook. Le discours d'Amar Belkhouja constitue donc un *contre-discours* visant à réhabiliter l'Emir Abdelkader et à disqualifier Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il défend.

L'auteur de la chronique débute en clarifiant le motif de son « retour » sur Facebook, qui est de « réagir rapidement » aux personnes qui critiquent l'Emir Abdelkader :

Pendant longtemps je suis resté à l'écart du facebook pour mille et une raisons. Cependant pour réagir rapidement aux détracteurs de l'Emir Abdelkader [...], je me suis rendu à l'évidence quant à l'utilisation des réseaux sociaux surtout dans le souci de rendre mes contributions utiles et instructives. [...] Je saisis cette opportunité pour témoigner ma gratitude, mon estime et ma sympathie à toutes celles et tous ceux qui ont suivi mes contributions et qui les ont appréciées. Je reviens à nouveau sur les pages facebook à cause des graves atteintes à la mémoire de l'émir Abdelkader commises par un certain Nordine Ait Hamouda qui s'érige en véritable destructeur de symboles en utilisant le sacrifice de son père, le colonel Amirouche comme une sorte d'immunité ou encore de fonds de commerce. [...] (Belkhouja, 2021 :n.p.).

L'emploi fréquent des pronoms et déterminants de première personne (« je », « mon », « ma ») dans ce passage souligne l'implication personnelle du locuteur dans sa décision de revenir sur Facebook. A travers cette mise en avant de sa propre implication, l'historien révèle un profond engagement envers la cause de l'Emir Abdelkader et souligne par la même occasion son rôle d'historien actif qui réagit de manière dynamique face aux critiques et aux détracteurs de l'Emir Abdelkader.

En soulignant sa motivation claire de « réagir aux détracteurs de l'émir Abdelkader » (Idem.), l'énonciateur établit une connexion émotionnelle avec le lecteur de la chronique. Il

laisse entendre que les détracteurs de l'Emir sont une source de préoccupation pour lui et devraient par conséquent être préoccupants pour le lecteur de la chronique également.

L'énonciateur, en mettant en avant son désir de rendre ses contributions sur les réseaux sociaux « *utiles et instructives* », montre qu'il veut offrir un contenu intellectuel et éducatif de qualité. Cette stratégie discursive renforce son *éthos* d'auteur sérieux.

Cette volonté de fournir des informations « *utiles et instructives* » implique une démarche réfléchie et informée de la part de l'énonciateur. Cela accentue sa crédibilité dans son rôle de défenseur de l'Emir et renforce l'importance de la cause qu'il soutient.

Quand l'énonciateur déclare : « *Je saisis cette opportunité pour témoigner ma gratitude, mon estime et ma sympathie à toutes celles et tous ceux qui ont suivi mes contributions et qui les ont appréciées* » (Idem.), il recourt à une stratégie discursive visant à renforcer son éthos et sa légitimité. En effet, à travers cet énoncé, l'énonciateur souligne que ses contributions sont considérées avec une certaine valeur et cherche à dire au lecteur que sa chronique (et donc sa thèse sur l'Emir) doit être prise en compte.

Lorsque l'énonciateur déclare qu'il revient sur Facebook à cause « *des graves atteintes à la mémoire de l'émir Abdelkader commises par un certain Nordine Ait Hamouda qui s'érige en véritable destructeur de symboles en utilisant le sacrifice de son père, le colonel Amirouche, comme une sorte d'immunité ou encore de fonds de commerce* » (Ibid.), il réalise un acte de langage d'accusation et de dénonciation. L'usage de l'adjectif subjectif « graves » pour qualifier les « atteintes à la mémoire de l'émir » accentue la sévérité de l'accusation, laissant peu de marge pour une interprétation autre que la condamnation du discours polémique d'Ait Hamouda.

En qualifiant Nordine Ait Hamouda de « *destructeur de symboles* », l'énonciateur réalise une attaque *ad hominem*. Cette attaque a pour but de discréditer Nordine Ait Hamouda en lui attribuant un rôle négatif, celui de détruire délibérément des « symboles » nationaux, en l'occurrence « *l'Emir Abdelkader* ».

Cette nomination (« *destructeur de symboles* ») a pour but de disqualifier non seulement la thèse de Nordine Ait Hamouda, mais aussi sa personne. Elle le présente comme un *falsificateur* de l'histoire nationale. A travers cette stratégie discursive, l'énonciateur polarise la polémique et se présente, sans le dire explicitement, comme un historien engagé et légitime qui défend la mémoire de l'Emir Abdelkader.

Le mot « *certain* » dans l'énoncé « *un certain Nordine Ait Hamouda* » est significatif. Il peut être interprété comme une stratégie discursive utilisée par l'énonciateur pour dévaloriser Nordine Ait Hamouda. Il sous-entend que ce dernier n'est pas une personnalité de

grande importance. Cette stratégie discursive renforce la disqualification du discours polémique de Nordine Ait Hamouda et vise à minimiser son impact dans le débat sur l'Emir Abdelkader.

L'énonciateur discrédite également Nordine Ait Hamouda, en soulignant qu'il *instrumentalise* le souvenir de son père, le « *colonel Amirouche* », à des fins personnelles et politiques, quand il écrit : « (Nordine Ait Hamouda) *utilise le sacrifice de son père, le colonel Amirouche, comme une sorte d'immunité ou encore de fonds de commerce* » (Ibidem.). A travers cet énoncé, l'énonciateur suggère que Nordine Ait Hamouda s'appuie sur son *éthos préalable* de fils d'un chef historique pour atteindre des objectifs politiques et idéologiques au détriment de la mémoire de l'Emir Abdelkader. D'ailleurs, dans la suite de la chronique l'énonciateur dévoilera ces objectifs latents.

On le voit, l'énonciateur s'inscrit clairement, dès le début de la chronique, dans un contexte *polémique*, accentuant la *polarisation* du débat. Dans cette optique, l'énonciateur revendique le rôle de défenseur vigilant et engagé de la « *mémoire de l'Emir Abdelkader* », et présente son *adversaire*, Nordine Ait Hamouda, comme un falsificateur d'histoire qui manque de respect envers cette figure historique emblématique de la résistance et de la nation algériennes qu'est l'Emir Abdelkader.

Évoquant le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, l'énonciateur déclare :

[...] En ma qualité de membre fondateur de la fondation émir Abdelkader et grand admirateur de ce grand esprit et vaillant résistant contre l'invasion française, je suis profondément choqué et fortement indigné par les propos insultants, racistes (entendre ethnicistes) et ignobles contre la personnalité de l'émir Abdelkader par nordine ait hamouda lors de l'émission diffusée en soirée du 17 juin 2021 par la chaine el hayat (Ibidem.).

L'énonciateur débute cette déclaration en se positionnant avec autorité et légitimité comme « *membre fondateur de la fondation émir Abdelkader* » (Ibidem.). En soulignant son affiliation à cette fondation, Amar Belkhouja souligne son implication active dans la préservation de la « *mémoire de l'émir* ».

Dans le même ordre d'idées, en se qualifiant de « *grand admirateur* » de l'Emir Abdelkader, l'énonciateur souligne son attachement émotionnel et intellectuel envers cette figure historique.

L'utilisation de la première personne (« *je* »), qui est une forme de « *je (nous)* », dans sa déclaration, permet à l'énonciateur d'instaurer une proximité avec le lecteur de la

chronique qui va alors s'identifier à ses sentiments et à son raisonnement favorables à l'Emir Abdelkader et défavorables au discours polémique de Nordine Ait Hamouda.

L'énonciateur réalise un acte de langage *expressif* lorsqu'il déclare être « *profondément choqué* » et « *fortement indigné* » par les propos « *insultants* » et « *racistes* » de Nordine Ait Hamouda à l'encontre de l'Emir Abdelkader. Ces adjectifs subjectifs, intensifiés par les adverbes « *profondément* » et « *fortement* », expriment avec force et intensité la réaction émotionnelle de l'énonciateur face aux propos polémiques de Nordine Ait Hamouda et témoignent de sa forte indignation.

Cet acte de langage de langage expressif vise à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur. Il cherche à susciter une réaction émotionnelle chez le lui, à savoir le choc, la colère et l'indignation envers le discours polémique de Nordine Ait Hamouda disqualifiant l'Emir.

En qualifiant les propos de Nordine Ait Hamouda d' « *insultants* », de « *racistes (entendre ethnicistes)* » et d'« *ignobles* », l'énonciateur utilise des adjectifs subjectifs qui portent un jugement moral fort et négatif sur ces propos. En effet, le terme « *insultants* » évoque l'idée d'une atteinte à l'honneur et à la mémoire de l'Emir Abdelkader. Le terme « *racistes (ethnicistes)* » souligne l'idée que l'énonciateur considère ces propos comme relevant d'une forme de discrimination raciale. Enfin, le terme « *ignobles* » souligne le caractère répréhensible des déclarations de Nordine Ait Hamouda.

En utilisant ces adjectifs fortement connotés, l'énonciateur exprime son désaccord moral envers les propos polémiques de Nordine Ait Hamouda et cherche à susciter une réaction similaire chez le lecteur de la chronique.

Aussi, en exprimant son désaccord moral, l'énonciateur légitime son discours (sa chronique) comme une réaction juste et indignée face à ce qu'il perçoit comme une « *atteinte* » inacceptable à la « *mémoire de l'émir Abdelkader* ».

Il est à noter qu'en qualifiant les propos de Nordine Ait Hamouda d' « *ethnicistes* », l'énonciateur laisse entendre que Nordine Ait Hamouda, qui se définit comme un « *kabyle* », discrédite l'Emir Abdelkader en le reliant à une identité et à une ethnie « *arabes* ». A travers cet adjectif, l'énonciateur suggère que si l'Emir Abdelkader avait été considéré comme un « *kabyle* », Nordine Ait Hamouda l'aurait probablement soutenu et valorisé, comme il l'a fait avec les héros « *kabyles* » dans son discours.

Plus largement et de manière implicite, l'énonciateur suggère que la disqualification de l'Emir par Nordine Ait Hamouda vise à remettre en question « *l'unité nationale* », à raviver les divisions coloniales entre les « *Arabes* » et les « *Kabyles* », tout en revendiquant l'identité « *kabyle* » de la nation algérienne.

La présentation de l'Emir Abdelkader, dans le passage, comme un « *vaillant résistant contre l'invasion française* » (Ibidem.) constitue un acte de langage valorisant l'Emir Abdelkader, mettant en avant son aspect héroïque. Cette représentation est inscrite dans l'*interdiscours* et rappelle le rôle historique de l'Emir dans résistance à la colonisation.

Par ailleurs, en nommant l'Emir de « *grand esprit* », l'énonciateur souligne qu'il est une figure intellectuelle et spirituelle de haute envergure. Cette catégorisation est puisée dans l'*interdiscours* et active la mémoire discursive propre à la formation discursive favorable à l'Emir Abdelkader. Elle rappelle les discours des auteurs algériens et français qui présentent l'Emir Abdelkader comme l'homme de « *tolérance religieuse et culturelle* », comme le « *prototype de l'homme universel* », comme un « *lettré* », « *un amoureux du savoir et du livre* », un « *homme à la pensée influente* »...

L'emploi des termes à valeur axiologique positive (« *vaillant résistant* », « *grand esprit* ») permet à l'énonciateur de rendre hommage et de réhabiliter l'Emir Abdelkader, comme il lui permet de contredire le portrait négatif que lui a peint Nordine Ait Hamouda. Ce vocabulaire mélioratif souligne l'importance de l'Emir Abdelkader chez l'énonciateur et sa volonté de défendre son héritage face à toute dévalorisation.

Dans la suite de sa chronique, Amar Belkhouja exprime son indignation envers la chaîne « *El Hayat* » où Nordine Ait Hamouda s'est exprimé (et a discrédité l'Emir) :

[...] Indigné également par cette même chaîne qui accueille passivement son invité et tolère des propos malveillants, mensongers, calomnieux et haineux à l'adresse d'une grande figure de notre histoire nationale et symbole universel cité par tant d'historiens et éminentes personnalités, de multiples confessions, nationalités et horizons, y compris par ses propres adversaires, comme étant un précurseur des droits humanitaires et un homme élu l'homme du XIX siècle, celui qui a tant œuvré pour la solidarité et la fraternité humaine..., accusé aujourd'hui par un plaisantin, d'indignité, de trahison et d'auxiliaire honteux de la France coloniale. Cette prestation offerte par le chaine el hayat foncièrement complice avec quelqu'un qui est venu régler des comptes avec rétroactivité, dégage du souffre de la haine et du mépris et s'assimile à une véritable incitation à la haine d'essence ethnique (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur critique la chaîne « *El Hayat* » en soulignant son attitude « *passive* » et « *tolérante* » face aux propos diffamatoires de Nordine Ait Hamouda à l'égard de l'Emir Abdelkader. Le verbe « *tolérer* » ainsi que l'adverbe « *passivement* » présentent la chaîne comme complice avec son interviewé, c'est-à-dire le fils du colonel Amirouche, auquel elle laisse dire du mal et des mensonges de l'Emir Abdelkader.

Dans la même veine, l'énonciateur réalise un acte de langage, une *accusation* et une *condamnation* avec l'emploi du terme « *complice* », amplifié par l'adverbe « *foncièrement* ». Il accuse et condamne la complicité de la chaîne El-Hayat avec Nordine Ait Hamouda.

Il apparaît qu', à travers ce passage, l'objectif de l'énonciateur est de discréditer la chaîne El-Hayat, et ce, en remettant en cause son intégrité et sa neutralité. Par la même occasion, l'énonciateur renforce la légitimité de sa cause, en présentant la mémoire de l'Emir comme victime de mensonges et d'injustice. Plus largement, l'énonciateur sous-entend que la chaîne El-Hayat devrait adopter la même démarche que lui, c'est-à-dire préserver la mémoire de l'Emir et lutter contre toute incitation à la haine ethnique et à la division nationale.

Par ailleurs, et toujours dans le même passage, l'énonciateur mobilise des stratégies polémiques visant à disqualifier la personne et les propos de Nordine Ait Hamouda. En effet, à travers l'usage d'adjectifs à connotation fortement négative tels que « *malveillants, mensongers, calomnieux et haineux* » (Ibidem.), l'énonciateur disqualifie les propos de Nordine Ait Hamouda défavorables à l'Emir. Il met en doute leur véracité et souligne leur intention négative. L'emploi de ces termes permet à l'énonciateur de projeter des *images* défavorables de Nordine Ait Hamouda, à savoir celle d'un menteur, d'un incitateur à la haine, celle d'un divisionniste, et celle d'un falsificateur d'Histoire.

Lorsque l'énonciateur qualifie Nordine Ait Hamouda de « *plaisantin* », il réalise une attaque *ad hominem*. Cette *nomination* suggère un manque de *sérieux* et une intention d'*amuser* de la part de Nordine Ait Hamouda plutôt qu'une volonté de contribuer sérieusement au débat autour de l'Emir. À travers cette attaque donc, l'énonciateur cherche à diminuer la portée des propos de Nordine Ait Hamouda rabaissant l'Emir.

Pour défendre et réhabiliter l'Emir Abdelkader et sa mémoire, l'énonciateur livre une série de représentations positives, puisées dans l'*interdiscours* historique, culturel, nationaliste, social et intellectuel. L'Emir est qualifié de « *grande figure de notre histoire nationale et symbole universel* » (Ibidem.), salué comme un « *précurseur des droits humanitaires* » (Ibidem.) et honoré comme l'« *homme élu l'homme du XIX^{ème} siècle* » (Ibidem.), reconnu pour son rôle dans la promotion « *de la solidarité et de la fraternité humaine* » (Ibidem.). Ces nominations activent une mémoire discursive et rappellent des prises de position favorables à l'Emir, émises par des auteurs de multiples « *nationalités* » et « *confessions* » ainsi que par ses « *adversaires* » français. Elles soulignent le positionnement de l'énonciateur au sein du *dialogisme de la nomination*.

Ces représentations positives de l'Emir permettent à l'énonciateur de préserver l'intégrité de ce dernier et de contrer les accusations de « *trahison* » formulées par Nordine

Ait Hamouda. Dit autrement, elles représentent un *contre-discours polémique* disqualifiant le discours polémique Nordine Ait Hamouda qui accuse l'Emir « *d'indignité, de trahison et d'auxiliaire honteux de la France coloniale* » (Ibidem.).

Quand l'énonciateur affirme que la prestation de Nordine Ait Hamouda « *offerte par le chaine el hayat foncièrement complice avec quelqu'un qui est venu régler des comptes avec rétroactivité, dégage du souffre de la haine et du mépris et s'assimile à une véritable incitation à la haine d'essence ethnique* » (Ibidem.), il recourt à la contextualisation et à l'analyse pour déconstruire le discours polémique de Nordine Ait Hamouda à l'égard de l'Emir.

L'expression « *régler des comptes avec rétroactivité* » (Ibidem.) active une *mémoire discursive* et rappelle les discours que nous avons vu précédemment, ceux de Salhi, Bengrina et Benzaim, des discours de division et d'hostilité envers « *la Kabylie* ». Plus précisément, cette expression sous-entend que le discours polémique de Nordine Ait Hamouda est au fond une réaction aux discours « *anti-kabyles* » proférés ces hommes politiques (Salhi, Bengrina, Benzaim). Pour simplifier davantage, pour l'énonciateur, le discours d'Ait Hamouda est un discours « *anti-Emir* » qui est au fond un discours « *anti-Arabs* » qui répond aux discours « *anti-kabyles* ». L'énonciateur laisse ainsi entendre que la figure de l'Emir Abdelkader est instrumentalisée à des fins idéologiques et politiques.

En affirmant que le discours d'Ait Hamouda « *dégage du souffre de la haine et du mépris et s'assimile à une véritable incitation à la haine d'essence ethnique* » (Ibidem.), l'énonciateur réalise un acte de langage d'accusation et condamnation. Il accuse Nordine Ait Hamouda de « *divisionnisme* », autrement dit d'une volonté de diviser l'unité nationale en suscitant la division entre les « *Arabs* » et « *Kabyles* ». Dit autrement, à travers ce passage, l'énonciateur laisse entendre que le discours de Nordine Ait Hamouda concourt au déchirement de la société algérienne en exacerbant les dissensions entre différents groupes « *ethniques* ».

En recourant à des expressions telles que « *souffre de la haine et du mépris* », « *véritable incitation à la haine d'essence ethnique* » (Ibidem.), des expressions à valeur axiologique négative, l'énonciateur laisse transparaître son état émotionnel. Il exprime son indignation et sa condamnation des propos « *sulfureux* » et « *divisionnistes* » de Nordine Ait Hamouda. Ces expressions visent à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur de la chronique, celui de susciter chez lui un sentiment d'indignation, d'opposition et de vigilance vis-à-vis du discours polémique de Nordine Ait Hamouda dévalorisant l'Emir.

De ce qui précède, il apparaît que le propos de l'énonciateur a pour but protéger la réputation de l'Emir Abdelkader et à préserver l'unité de la nation algérienne.

En appelant à une action légale, dans l'énoncé : « *j'estime que l'état algérien doit poursuivre le sieur Ait Hamouda en application de la loi constitutionnelle qui punit toutes celles et tous ceux qui tiennent des discours ethnocistes, haineux et racistes* » (Ibidem.), l'énonciateur réalise un acte de langage directif. Il appelle l'Etat algérien, gardien de la cohésion nationale, à poursuivre Nordine Ait Hamouda pour son discours dangereux pour l'unité nationale. Par la même occasion, cet énoncé valorise implicitement l'Emir Abdelkader comme une « figure de l'unité nationale » dont il importe de préserver la mémoire.

L'énonciateur continue à discréditer Nordine Ait Hamouda en mentionnant que :

[...] Voilà plus d'une trentaine d'années que Nordine ou (Nour Eddine) Ait Hamouda développe des idées qui troublent les esprits et sèment la confusion et le mensonge, en répétant à qui voulait bien l'entendre que : « l'Emir Abdelkader a bradé l'Algérie en signant avec Bugeaud le traité de la Tafna en 1837 et que, plus tard, en mars 1962, c'est Krim Belkacem qui est venu libérer l'Algérie en signant les accords d'Evian ». En d'autres termes Ait Hamouda veut tout simplement nous dire que « c'est un arabe » qui a vendu l'Algérie et que « c'est un kabyle » qui est venu la délivrer ». Il s'agit, nous le regrettons amèrement, d'une démarche malsaine et pernicieuse qui menace l'unité nationale (Ibidem.).

Dans ce passage l'énonciateur réalise un acte de langage de dénonciation. Il dénonce Ait Hamouda pour avoir propagé des idées qui « *troublent les esprits et sèment la confusion et le mensonge* » (Ibidem.). Ce faisant, l'énonciateur réalise une attaque *ad hominem*, présentant Nordine Ait Hamouda comme un manipulateur, un agitateur et un menteur.

Directement après cette attaque *ad hominem*, l'énonciateur cite les propos de Nordine Ait Hamouda à l'encontre de l'Emir Abdelkader. A travers cette stratégie, l'énonciateur souligne que ces propos constituent des « mensonges » et s'apparentent à de la manipulation et à une volonté de diviser la nation.

D'ailleurs, immédiatement après avoir cité les paroles de Nordine Ait Hamouda, l'énonciateur leur confère une signification introduite par la locution adverbiale de reformulation « *en d'autres termes* » et souligne que l'intention derrière les propos d'Ait Hamouda est de diviser les « Arabes » et les « Kabyles », comme l'illustre l'énoncé : « *En d'autres termes Ait Hamouda veut tout simplement nous dire que « c'est un arabe » qui a vendu l'Algérie et que « c'est un kabyle » qui est venu la délivrer* » (Ibidem.).

Le passage se clôt par un acte de langage, une condamnation exprimée par le verbe subjectif « *regretter* », renforcé par l'adverbe subjectif « *amèrement* ». L'énonciateur

condamne le discours d'Aït Hamouda en l'assimilant à une « *démarche malsaine et pernicieuse qui menace l'unité nationale* » (Ibidem.).

Après avoir critiqué la démarche préjudiciable de Nordine Aït Hamouda envers « *l'unité nationale* », l'énonciateur fait une comparaison entre « *Nordine Aït Hamouda* » et son père, le « *colonel Amirouche* » :

[...] Le sieur Nordine plus précisément Nour eddine n'a guère hérité les valeurs de son père le colonel Amirouche qui a combattu pour la reconquête de la souveraineté nationale, et ne s'est jamais battu pour une partie du territoire national qui s'appelle la Kabylie, comme d'autres régions, portent le nom de Chaouia, Hodna, Titteri, Hoggar, Sersou... (Ibidem.).

À travers cette comparaison, l'énonciateur établit une distinction entre les valeurs de Nordine Aït Hamouda et celles de son père. Il souligne que Nordine Aït Hamouda adopte une démarche divisionniste et centrée sur la défense et la valorisation d'une portion du territoire national, notamment la « *Kabylie* ». En revanche, son père défend des valeurs patriotiques et nationales en combattant pour la reconquête de l'intégralité du territoire national, indépendamment des considérations ethniques et idéologiques. On le voit, à travers cette comparaison, l'énonciateur discrédite Nordine Aït Hamouda en le contrastant avec le modèle de patriotisme et de lutte pour la « *souveraineté nationale* » qu'était son père.

L'écriture du prénom « *Nour eddine* » tel qu'il se prononce en « arabe » permet à l'énonciateur de souligner que même si Nordine est d'origine « *kabyle* », son prénom est d'origine « *arabe* ». Cette stratégie discursive permet à l'énonciateur de souligner que l'identité nationale « *algérienne* » transcende les distinctions ethniques et linguistiques. Elle lui permet de mettre en avant l'« *unité nationale* ».

L'énonciateur revient par la suite à la thèse de Nordine Aït Hamouda qui disqualifie l'Emir et le considérant comme « *un traître à la nation* » et affirme que :

[...] Comme certains utilisent la religion à des fins politiques, Nordine Aït Hamouda utilise l'histoire (son opinion sur l'histoire) en donnant aux événements une interprétation à sa guise, du sur mesure à ce qu'il pense, pour semer la division entre des groupements humains nationaux différents, uniquement par des particularismes linguistiques, la notion d'algérianité étant au-dessus de tout autre considération, n'en déplaie aux inventeurs de l'ethnie et de son drapeau, projet colonial de longue date (Ibidem.).

A travers ce passage, l'énonciateur discrédite la thèse de Nordine Aït Hamouda concernant l'Emir Abdelkader. Il la présente comme une lecture idéologique et subjective de

l'Histoire, comme le laisse entendre les termes « *opinion* » et « *interprétation* » ainsi que l'expression « *du sur mesure à ce qu'il pense* » (Ibidem.).

A travers ce passage, l'énonciateur réalise un acte de langage, une accusation. Il accuse Nordine Ait Hamouda d'utiliser son « *opinion* » sur l'Emir Abdelkader à des fins politiques et idéologiques, celles de semer la « *division* » au sein de la nation algérienne entre « Arabes et Kabyles ».

Toujours dans le même passage, l'énonciateur rejette la vision idéologique et ethnique de Nordine Ait Hamouda consistant à opposer les « Arabes » et les « Kabyles » et met en exergue le fait que « *la notion d'algérianité est supérieure à toute autre considération* » (Ibidem.). Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur souligne qu'en Algérie, il existe un bloc *national* fait de « *groupements humains* » qui se distinguent uniquement par des différences « *linguistiques* », faisant allusion à l'arabe et au kabyle. On le voit, l'énonciateur oppose à la vision de Nordine Ait Hamouda une vision nationaliste et unitaire.

L'énonciateur recourt à une stratégie de *disqualification* en soulignant la corrélation entre la perspective séparatiste de Nordine Ait Hamouda et le « *projet colonial de longue date* » consistant à diviser les « Arabes » et les « Kabyles ». Ce faisant, il laisse entendre que Nordine Ait Hamouda a des intentions similaires à celles du colonialisme français. Plus encore, il laisse entendre qu'Ait Hamouda perpétue l'idéologie coloniale consistant à diviser la nation algérienne. On le voit, Nordine Ait Hamouda apparaît dans le passage comme un divisionniste voire comme un collaborateur.

En rapprochant la perspective du fils du colonel Amirouche avec l'*ethnisme* colonial, l'énonciateur cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur de la chronique. Il cherche à créer chez ce dernier une attitude de méfiance et de rejet envers la vision de Nordine Ait Hamouda, une vision présentée comme nuisible pour l'« *unité nationale* ».

Dans la suite de la chronique et dans le même ordre d'idées, Amar Belkhouja écrit :

[...] Monsieur Nordine Ait Hamouda reprend à son compte ce vieux projet que le colonialisme n'est jamais parvenu à faire aboutir, c'est-à-dire nourrir la division, la discorde entre « l'élément berbérophone et l'élément arabophone » et entretenir ou réinstaurer le tribalisme, le régionalisme et l'archaïsme, tares complètement anéanties par le combat politique, nationaliste et patriotique et terrassées par le coup de grâce asséné par le combat armé de novembre 1954. La source principale qui a inspiré ces grandes étapes étant la longue résistance de l'héroïque et vaillant Emir Abdelkader (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur oppose deux perspectives distinctes (à savoir le *nationalisme* qu'évoquent les termes « *combats politique, nationaliste et patriotique, combat*

armé de novembre 1954 » (Ibidem), et le *séparatisme* exprimé par les termes « *tribalisme, régionalisme, archaïsme* » (Ibidem.)) et valorise la première perspective, c'est-à-dire la perspective « *nationaliste* » qui inclut l'idée « *d'unité nationale* ». Ce faisant, il disqualifie la thèse de Nordine Ait Hamouda qui va à l'encontre de l'objectif poursuivi par l'Emir et ensuite les nationalistes et les héros de novembre qui lui ont emboité le pas, à savoir l'unité de la nation et la souveraineté algérienne.

A travers ce passage, l'énonciateur valorise également l'Emir Abdelkader et met en valeur la position de « pionnier » qu'il occupe au sein du combat « *nationaliste* ». L'Emir apparaît comme « *le père de la nation algérienne* » et comme le « *père du nationalisme algérien* ».

En utilisant les adjectifs « *héroïque* » et « *vaillant* » pris dans l'*interdiscours* et rappelant les représentations de l'Emir comme « *héros national* » et comme « *un résistant courageux, insaisissable et infatigable* », l'énonciateur valorise, une fois de plus, l'Emir qui apparaît comme une figure admirable et honorable.

En établissant un lien entre les moments clés de l'Histoire nationale, c'est-à-dire entre le « *combat politique, nationaliste et patriotique* » (Ibidem.), le « *coup de grâce asséné par le combat armé de novembre 1954* » (Ibidem.), et la « *longue résistance* » (Ibidem.) de l'Emir Abdelkader, l'énonciateur construit une *continuité historique* et associe ces événements (le combat nationaliste et l'insurrection de 1954) à la « *résistance* » de l'Emir. Cette continuité historique vise à renforcer la légitimité de l'Emir Abdelkader comme « *symbole de l'unité nationale* » et du dévouement envers la nation. Ce faisant, l'énonciateur réalise un *contre-discours* et s'oppose aux détracteurs de l'Emir qui présentent ce statut comme le fait de l'Algérie « *officielle* », comme nous l'avons vu *supra*.

Dans la suite de sa chronique, l'énonciateur continue de glorifier l'Emir Abdelkader tout en dénonçant les accusations portées contre lui, les qualifiant d'« *acte pitoyable* » commis par un « *effronté* » :

[...] Insulter la mémoire de l'Emir Abdelkader en l'accusant de mille et une fautes, est un acte pitoyable de la part d'un effronté. Pourtant fils du chef de la wilaya III, le colonel Amirouche qui a fait ses armes dans un courant nationaliste au sein duquel des milliers d'algériens ont forgé leurs conscience nationale et patriotique pour être projetés ensuite dans le combat armé contre le colonialisme français (Ibidem.).

En qualifiant les accusations portées contre l'Emir Abdelkader d'« *acte pitoyable* » et en désignant celui qui les tient comme « *un effronté* », l'énonciateur recourt au *pathos*. Il

cherche à susciter l'indignation du lecteur et à faire naître chez lui un jugement moral négatif envers Nordine Ait Hamouda.

A travers ce passage, l'énonciateur met en contraste les accusations de trahison portées contre l'Emir Abdelkader avec le fait que Nordine Ait Hamouda est le « *fils du colonel Amirouche* », le chef militaire de la wilaya III. A travers cette opposition, l'énonciateur laisse entendre que Nordine Ait Hamouda, en tant que fils d'un chef historique qui a combattu le colonialisme français au sein d'une lutte « nationale », devrait connaître l'histoire de ce combat « national » et « nationaliste » dont le pionnier était l'Emir Abdelkader, comme il devrait être respectueux envers cette histoire. A travers cette mise en opposition donc, l'énonciateur discrédite Nordine Ait Hamouda ainsi que ses propos diffamatoires à l'encontre de l'Emir.

En mettant en opposition le « *nationalisme* » du colonel Amirouche et le discours de Nordine Ait Hamouda disqualifiant le « *père du nationalisme* » qu'était l'Emir, l'énonciateur laisse entendre que Nordine Ait Hamouda s'écarte de la voie poursuivie par son père et prône la division au sein de la nation algérienne. A ce titre, Nordine Ait Hamouda apparaît, encore une fois, comme un séparatiste et un divisionniste.

Par ailleurs, dans la suite de la chronique, l'énonciateur fait une comparaison élogieuse entre deux figures historiques algériennes, à savoir « *l'Emir Abdelkader* » et « *Abane Ramdane* ». Cette comparaison lui permet souligner et de valoriser le rôle de ces personnage dans l'histoire « nationale ». Voici ce qu'écrit Amar Belkhouidja dans ce sens :

[...] Si l'Emir Abdelkader fut un grand rassembleur des forces sociales et patriotiques, de même qu'un fondateur d'un Etat national moderne, Abane Ramdane, à son tour, en fut un ardent et compétent continuateur en tant qu'artisan de l'unité nationale et en posant les assises du futur état indépendant (Ibidem.).

Dans ce passage, l'Emir Abdelkader est présenté comme un « *grand rassembleur des forces sociales et patriotiques* » (Ibidem.) et comme le « *fondateur d'un Etat national moderne* » (Ibidem.). Autrement dit, l'énonciateur livre une représentation de l'Emir comme un chef unificateur des tribus algériennes et comme un bâtisseur de l'Etat-nation algérien. Cette représentation, inscrite dans l'*interdiscours* historique, nationaliste et politique (comme nous l'avons vu dans le cadre de la première partie de notre thèse), est actualisée par l'énonciateur pour la renforcer, défendre son positionnement favorable à l'Emir et partant contester l'accusation de trahison portée par Nordine Ait Hamouda.

Parallèlement, Abane Ramdane est présenté dans le passage comme un « *ardent et compétent continuateur* » (Ibidem.) de l'Emir Abdelkader. Autrement dit, Abane Ramdane apparaît comme le continuateur du projet de l'Emir, celui de l'« *unité nationale* » et de celui d'un « *Etat moderne* ». Cette comparaison entre ces deux figures historiques permet à l'énonciateur de souligner, encore une fois, la continuité historique du combat nationaliste. Elle lui permet de mettre en avant l'idée d'une histoire nationale algérienne cohérente.

Cette stratégie discursive, cette comparaison donc, permet à Amar Belkhouja de mettre en avant le fait que l'histoire de la « *nation algérienne* » est le fait de différentes figures qui se complètent, qui ont fait fi des considérations ethniques et régionales.

L'énonciateur conclut sa chronique de la manière suivante :

[...] De grâce qu'on laisse l'histoire aux historiens. Les agitateurs, calomniateurs, leurs versions « inédites et spectaculaires » ne sauraient être une référence, scientifique et académique. La figure de l'Emir Abdelkader est solidement scellée dans les esprits des algériens. Qui peut la détrôner ? Nordine Ait Hamouda ? Une mouche dans un verre de lait, elle ne tue pas mais elle provoque la nausée. Alors Monsieur Ait-Hamouda, je vous rassure que vous n'êtes ni historien ni compétent pour comprendre l'histoire et l'interpréter. Le mieux à faire c'est de vous taire. Quant à la chaîne El Hayat et autres chaînes de la même audace, ce n'est pas la peine de nous berner au nom de lalla dimoqratya et de sidi dialogué béni (le mot est à la mode) Chayellah oubih ye3tina baraktou, en véhiculant les germes de la zizanie, de la division et tous ces thèmes qui propagent l'obscurantisme (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur commence par rappeler que l'Histoire est l'objet d'étude des historiens et seulement des historiens. En effet, il fait un appel, qui sonne comme une devise, celui de laisser l'« *histoire aux historiens* » (Ibidem). Cet énoncé constitue un acte de langage implicite ayant pour but de délégitimer le statut de « *spécialiste de l'archive et de l'histoire* » que Habet Hanachi a octroyé à Nordine Ait Hamouda dans son émission. Autrement dit, à travers cet énoncé, l'énonciateur présente Nordine Ait Hamouda comme un non-historien et donc comme un incompetent en matière d'Histoire et partant il invalide sa thèse défavorable à l'Emir.

L'utilisation des termes « *agitateurs* » et « *calomniateurs* », des termes à valeur axiologique négative, permet à l'énonciateur de catégoriser de manière dépréciative les détracteurs de l'Emir Abdelkader, en l'occurrence Nordine Ait Hamouda. En effet, le terme « *agitateur* » suggère que les détracteurs de l'Emir ont une intention malveillante à l'égard de la « *nation algérienne* », celle de la diviser en groupes ethniques (Arabes/Kabyles). Le terme « *calomniateur* », quant à lui, souligne la fausseté des arguments dévalorisant l'Emir et leur caractère diffamatoire.

En qualifiant les détracteurs de l'Emir de « *calomniateurs* » et en soulignant qu'ils présentent des versions « *inédites et spectaculaires* », l'énonciateur présente leurs arguments comme étant faux et inventés dans le but de faire de la polémique et du spectacle. A travers cette stratégie discursive, l'énonciateur disqualifie la thèse adverse défavorable à l'Emir et valorise sa propre thèse qui apparaît comme fondée et objective.

Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur souligne que les « *versions* » présentées par les détracteurs de l'Emir ne peuvent pas être considérées comme des « *références scientifiques et académiques* » (Ibidem.). Ce faisant, il met en doute leur fiabilité, leur validité, bref leur scientificité. Au fond, l'énonciateur laisse entendre que les détracteurs de l'Emir fondent leur thèse sur des préjugés et des stéréotypes (coloniaux en l'occurrence), jouent sur les émotions populaires et ne se basent pas sur la vérité historique.

L'énonciateur fait appel à la *doxa* des Algériens quand il affirme que la figure de l'Emir Abdelkader est « *solidement scellée dans les esprits des algériens* » (Ibidem.) et donc dans leur *conscience collective*. Cette référence à la *doxa* permet à l'énonciateur de souligner que l'Emir Abdelkader est une figure admirée par l'ensemble du peuple algérien, notamment pour son parcours historique hors du commun. Ce faisant, il laisse entendre que toute remise en question de cette figure historique est impossible. On le voit, à travers cette stratégie discursive, l'énonciateur présente l'Emir comme étant « *indétrônable* » et diminue la portée de la thèse adverse.

Dans la même veine, la question rhétorique, (« *Qui peut la détrôner ?* » (Ibidem.)), qui suit l'affirmation selon laquelle la figure d'Abdelkader est ancrée dans l'*imaginaire* des Algériens, permet à l'énonciateur de dire que toute tentative de disqualification de l'Emir sera inévitablement vouée à l'échec. Concrètement, elle lui permet de dire que la tentative de Nordine Ait Hamouda de discréditer l'Emir n'aboutira pas parce que les Algériens savent qu'il est un « *héros* » et lui témoignent de l'admiration.

L'énonciateur utilise une métaphore, « *une mouche dans un verre de lait* » (Ibidem.), pour décrire la tentative de Nordine Ait Hamouda de disqualifier l'Emir. Elle permet à l'énonciateur de présenter la thèse de Nordine Ait Hamouda comme insignifiante et dérangeante.

L'énonciateur poursuit son entreprise de disqualification de son adversaire ainsi que de sa thèse. Dans ce sens, il lui assène une *attaque ad hominem* lorsqu'il déclare : « *Alors Monsieur Ait-Hamouda, je vous rassure que vous n'êtes ni historien ni compétent pour comprendre l'histoire et l'interpréter. Le mieux à faire c'est de vous taire* » (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciation est marquée par une forte autorité. L'énonciateur s'adresse directement à Nordine Ait Hamouda en utilisant le titre de « *Monsieur* » pour maintenir une forme de respect formel tout en lui lançant une attaque personnelle (*ad hominem*). A travers cette énonciation, l'énonciateur donne l'impression qu'il est en face-à-face avec son adversaire qu'il disqualifie.

Dans ce passage, l'énonciateur emploie « *je vous rassure* » de manière ironique. Il laisse entendre que contrairement à ce que Nordine Ait Hamouda pourrait penser de lui-même, il n'a ni les « *qualifications* » ni les « *compétences* » nécessaires pour « *comprendre* » et « *interpréter* » l'Histoire.

Aussi, l'emploi de l'expression « *je vous rassure* » permet à l'énonciateur de souligner qu'il est le détenteur de la vérité historique (car il est historien) et de ce fait il est capable de juger les compétences de Nordine Ait Hamouda en matière d'Histoire.

L'énoncé « *Le mieux à faire c'est de vous taire* » (Ibidem.) constitue une directive directe, presque un ordre, adressée par l'énonciateur à Nordine Ait Hamouda. A travers cet acte de langage, l'énonciateur souligne que Nordine Ait Hamouda doit cesser de s'exprimer sur l'Histoire en général et sur l'Emir Abdelkader en particulier. Il sous-entend que son discours polémique jetant le discrédit sur l'Emir est indésirable, inutile et sans fondement.

De ce qui précède, il apparaît que l'énonciateur en dévalorisant Nordine Ait Hamouda, présenté comme un incompetent en matière d'Histoire, il se valorise lui-même comme un historien et donc comme une autorité légitime dans le débat autour de l'Emir. Ce faisant, il donne du crédit à sa thèse favorable à l'Emir Abdelkader et tente de persuader le lecteur à l'adopter.

L'énonciateur conclut sa chronique en remettant en question la chaîne « *El-Hayat* » et d'autres chaînes de la même « *audace* ». Il les accuse de divisionnisme et de manipulation de l'opinion publique. Voici ce qu'il écrit dans sens :

[...] *Quant à la chaîne El Hayat et autres chaînes de la même audace, ce n'est pas la peine de nous berner au nom de lalla dimoqratya et de sidi dialogué béni (le mot est à la mode) Chayellah oubih ye3tina baraktou, en véhiculant les germes de la zizanie, de la division et tous ces thèmes qui propagent l'obscurantisme (Ibidem.).*

On le voit, l'énonciateur présente la chaîne El-Hayat, où s'est exprimé Nordine Ait Hamouda, comme un média néfaste pour la société et la nation algériennes, car elle diffuse des discours qui sèment la division ethnique. Ce faisant, l'énonciateur disqualifie la thèse de Nordine Ait Hamouda, défavorable à l'émir, qui en a émané.

L'énonciateur termine sa chronique avec la mention « *Amar Belkhodja – journaliste et historien* » (Ibidem.) pour souligner son autorité et sa légitimité, et partant renforcer la crédibilité de sa chronique. Cette stratégie discursive lui permet de gagner l'adhésion du lecteur à sa thèse favorable à l'Emir.

Synthèse de l'analyse

En résumé, dans sa chronique, Amar Belkhoudja mobilise diverses stratégies discursives pour défendre la mémoire de l'Emir Abdelkader et rétablir son honneur. Dans cette optique, il discrédite Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il défend. L'énonciateur renforce sa *crédibilité* en se présentant comme « *membre fondateur de la fondation Emir Abdelkader* », fervent « *admirateur de l'émir* », et en se déclarant « *journaliste et historien* ». Son positionnement idéologique favorable à l'Emir s'inscrit dans le cadre de la formation discursive qui prône le « *nationalisme* » et « *l'unité nationale* ». A ce titre, l'Emir Abdelkader est peint dans la chronique comme le « *précurseur du combat nationaliste algérien* » et comme le « *père de la nation* ».

Les représentations de l'Emir Abdelkader qui émergent de cette chronique sont celles d'un « grand esprit et vaillant résistant contre l'invasion française », d'une « grande figure de notre histoire nationale et symbole universel », d'un « précurseur des droits humanitaires et un homme élu l'homme du XIXème siècle » ainsi que celle d'un promoteur de « la solidarité et la fraternité humaine ». Ces représentations sont inscrites dans l'interdiscours et sont actualisées par l'énonciateur pour renforcer sa thèse en faveur de l'Emir. Elles lui permettent par la même occasion de disqualifier la thèse de Nordine Ait Hamouda défavorable à l'Emir.

Pour décrédibiliser Nordine Ait Hamouda et sa thèse, l'énonciateur mobilise diverses stratégies discursives. Il recourt au *pathos* et aux subjectivèmes pour susciter l'*indignation* du lecteur face aux attaques *diffamatoires* dirigées contre l'Emir. Il recourt également à des éléments doxiques (la *doxa* des Algériens) pour souligner le fait que l'Emir est « *indétrônable* » dans l'imaginaire collectif des Algériens, et partant diminuer la portée de la thèse de Nordine Ait Hamouda. L'énonciateur s'appuie également sur l'*interdiscours* historique et nationaliste pour défendre l'Emir Abdelkader, l'unité nationale et plus largement l'*algérianité*.

Toujours dans le cadre des stratégies discursives, la chronique abonde en attaques *ad hominem* à l'encontre de Nordine Ait Hamouda. L'énonciateur le qualifie de « *destructeur de symboles* », de « *plaisantin* », d'« *effronté* », d'« *agitateur* » et de « *calomniateur* ». Ses

propos à l'égard de l'Emir sont discrédités et qualifiés d'« *insultants* », de « *racistes* », « *mensongers* », ils sont présentés comme une « *invention* » à des fins de polémiques. Ce faisant, l'énonciateur polarise la polémique et se positionne comme un défenseur de la « *vérité* » historique et de la « *mémoire* » de l'Emir.

L'énonciateur disqualifie Nordine Ait Hamouda en l'accusant de raviver le « *projet colonial* » visant à diviser la nation algérienne en groupes ethniques rivaux, à savoir d'un côté les « *Arabes* » et de l'autre les « *Kabyles* », mettant ainsi en danger l'« *unité nationale* ». Dans cette optique, Nordine Ait Hamouda est assimilé au « *séparatisme* », contrairement à son père « *le colonel Amirouche* » qui est associé au « *nationalisme* », au combat nationaliste dont l'Emir Abdelkader est le pionnier, un combat qui transcende les différences linguistiques, régionales et ethniques.

Dans sa chronique, l'énonciateur disqualifie également la chaîne « *El-Hayat* », accusée de diffuser des idées « *séparatistes* » et « *dangereuses* » pour l'unité nationale, en accueillant « *passivement* » le discours polémique de Nordine Ait Hamouda.

En somme, pour faire simple, la principale stratégie discursive mobilisée dans cette chronique pour réhabiliter l'Emir Abdelkader est le recours à l'*interdiscours* historique, nationaliste, culturel, social et intellectuel favorable à l'Emir et qui va à l'encontre de la *formation discursive* coloniale et séparatiste.

5.3.2. Analyse des stratégies discursives dans les chroniques de Nordine Boukrouh

5.3.2.1. Analyse des stratégies discursives de la chronique intitulée : « *L'Histoire entre les morts et les vivants* »

Le 20 juin 2021, Nordine Boukrouh, un ancien homme politique et ministre algérien, également auteur de chroniques et d'ouvrages, partage sur la page Facebook « *Chroniques Algériennes* » une chronique titrée « *L'Histoire entre les morts et les vivants* ». Dans cette chronique, il s'engage dans la défense de l'Emir Abdelkader contre les accusations de « *trahison* » avancées par Nordine Ait Hamouda.

L'auteur commence sa chronique en ces termes :

En publiant samedi 19 juin un post sur ma page Facebook où je disais que j'étais choqué par les propos de Noredine Ait Hamouda au sujet de l'Emir Abdelkader, j'ignorais qu'il allait être déféré devant la justice. Je tiens à dire que je serais autant choqué s'il était condamné car la justice ne doit pas interférer dans les débats intellectuels et politiques, même quand ils touchent à la religion et à l'histoire (Boukrouh, 2021 :n.p.).

L'énonciateur utilise l'adjectif subjectif « *choqué* » pour exprimer son état émotionnel et son point de vue à deux moments clés dans le passage. Tout d'abord, il dit qu'il est « *choqué par les propos de Noredine Aït Hamouda au sujet de l'Emir Abdelkader* » (Idem.). Le terme « *choqué* » montre que l'énonciateur perçoit les propos de Nordine Ait Hamouda comme offensants et injustes. Il souligne le désaccord de l'énonciateur avec les accusations de trahison portées contre l'Emir Abdelkader et sa volonté de défendre son honneur.

Ensuite, l'énonciateur déclare qu'il « *serait autant choqué s'il (Nordine Ait Hamouda) était condamné car la justice ne doit pas interférer dans les débats intellectuels et politiques, même quand ils touchent à la religion et à l'histoire* » (Ibid.). Ici, en utilisant l'adjectif subjectif « *choqué* », l'énonciateur montre qu'il considère une éventuelle « condamnation » de Nordine Ait Hamouda comme une atteinte à la liberté d'expression. Ce faisant, il souligne son engagement envers ce principe, comme il laisse transparaître son point de vue selon lequel la justice ne devrait pas être utilisée pour réprimer les « débats intellectuels et politiques ».

L'énonciateur revient par la suite au discours polémique de Nordine Ait Hamouda disqualifiant l'Emir et affirme que : « *Les éléments et arguments auxquels s'est référé Noredine Aït Hamouda ne sont pas de son invention. Je les connais personnellement depuis ma jeunesse* » (Ibidem.). A travers cet acte de langage déclaratif, l'énonciateur remet en question la manière dont la chaîne El-Hayat avait présenté le discours de Nordine Ait Hamouda, à savoir comme une « révélation ». Autrement dit, l'énonciateur remet en question l'originalité, la nouveauté des arguments diffamatoires présentés par le fils du colonel Amirouche, et partant il cherche à diminuer leur portée.

Lorsque l'énonciateur affirme : « *Je les connais personnellement depuis ma jeunesse* » (Ibidem.), il laisse entendre qu'il a une connaissance de longue date des éléments et arguments qui circulent autour de l'Emir Abdelkader. Ce faisant, il projette un *éthos* de connaisseur en matière de l'Emir et confère crédibilité et légitimité à sa chronique favorable à l'Emir.

Directement après s'être légitimé, l'énonciateur énonce sa position favorable à l'Emir et polarise la polémique en rejetant l'accusation de « *trahison* » de Nordine Ait Hamouda : « *Si l'Emir Abdelkader avait été un traître à son pays, il n'aurait pas joui du respect que lui témoignait le monde entier de son vivant, et continue un siècle et demi après sa mort. Nulle part les traîtres ne sont honorés* » (Ibidem.). Cet énoncé contredit explicitement la thèse de

Nordine Ait Hamouda et réhabilite l'Emir Abdelkader, présenté comme une « *figure respecté et honoré partout dans le monde* ».

Cet énoncé puise dans l'*interdiscours* historique, nationaliste, culturel et intellectuel favorable à l'Emir (que nous avons vu dans le cadre du premier chapitre de la première partie de notre travail). Il active une *mémoire discursive* et rappelle les discours des auteurs de multiples nationalités et de diverses confessions, des discours qui présentent l'Emir Abdelkader comme un « *héros historique et universel* », comme un modèle de patriotisme et de fraternité à suivre. On le voit, l'énonciateur se réfère à l'opinion universelle, qui reconnaît l'intégrité et la valeur de l'Emir, comme un argument d'autorité, pour renforcer sa position favorable à l'Emir et contester l'accusation de « *trahison* » de Nordine Ait Hamouda.

L'énonciateur poursuit son entreprise de valorisation de l'Emir et soutient que :

[...] La personnalité de l'Emir Abdelkader transcende celle d'un chef militaire ou d'un grand résistant. Il avait 23 ans lorsqu'il prit la tête de la résistance algérienne à l'occupation française, et moins de 40 lorsqu'il signa le traité que n'a pas respecté la France. Sa vie allait connaître d'autres prolongements et s'affirmer dans d'autres domaines comme la création intellectuelle et l'humanisme passant par la paix entre les religions (Ibidem.).

L'énonciateur élargit la perception de l'Emir Abdelkader en le décrivant comme bien plus qu'un « *chef militaire* » ou « *grand résistant* ». Il le présente comme une figure « *intellectuelle* » et « *humaniste* » et comme un promoteur de la paix interreligieuse. Ces représentations sont inscrites dans l'*interdiscours* que l'énonciateur actualise. Elles rappellent la longue résistance de l'Emir, ses écrits poétiques, spirituels et intellectuels, son traitement humanitaire des prisonniers de guerre et sa tolérance religieuse et culturelle (illustrée notamment par la protection des chrétiens d'Orient).

Cette description permet à l'énonciateur de valoriser et de réhabiliter l'Emir Abdelkader comme un « *héros national, historique et universel* », et par la même occasion de discréditer le discours polémique du fils du colonel Amirouche.

Dans le même ordre d'idées, quand l'énonciateur parle de « *traité* » entre l'Emir et la France, il fait référence à l'armistice, au traité de paix que l'Emir avait signé avec la France coloniale pour empêcher le « *génocide* » du peuple algérien. Ce faisant, il remet en question l'idée (de « *reddition* » de l'Emir et d'alliance avec la France coloniale) que soutient Nordine Ait Hamouda. Il présente l'action de l'Emir comme une action emprunte de patriotisme.

Aussi, en parlant de « *traité* » que la France n'a pas respecté, l'énonciateur fait allusion au « *parjure français* » et à l'emprisonnement de l'Emir à Toulon, Pau et Amboise.

On le voit, tous ces arguments permettent à l'énonciateur de présenter l'Emir comme un « *homme fidèle à sa patrie* » et de réfuter l'accusation de « *trahison* » portée contre lui par Nordine Ait Hamouda.

Par ailleurs, dans la suite de sa chronique, l'énonciateur compare la polémique entourant l'Emir Abdelkader à des polémiques similaires dans d'autres pays, où des « *statues* » de héros historiques ont été remises en question :

[...] On a vu il n'y a pas longtemps des franges de l'opinion publique de pays comme la France et les Etats-Unis réclamer le déboulonnage des statues de certains de leurs héros pour des motifs qui n'existaient pas à l'époque où ils vivaient, comme les manquements aux droits de l'homme. Cela équivaut à réviser des procès pour y introduire des chefs d'accusation inventés après « l'acquittement » (Ibidem).

L'utilisation de l'expression « *réviser des procès pour y introduire des chefs d'accusation inventés après l'acquittement* » (Ibidem.), permet à l'énonciateur de laisser entendre que Nordine Ait Hamouda tente de réécrire l'Histoire et de noircir l'Emir après que l'Histoire l'ait jugé comme un « *héros* ». Ce faisant, il présente implicitement Nordine Ait Hamouda comme un « *falsificateur de l'Histoire* ». Dans la même veine, à travers cette expression, l'énonciateur discrédite le discours polémique de Nordine Ait Hamouda défavorable à l'Emir et le présente comme non fondé et décontextualisé.

L'énonciateur poursuit son intervention polémique et disqualifie son adversaire, Nordine Ait Hamouda, en lui assénant une attaque *ad hominem* et en remettant en question sa compétence et sa crédibilité : « *Noredidine Ait Hamouda s'est exprimé non comme un historien compétent, mais comme un « délateur » sur une chaîne TV connue pour son mercenariat* » (Ibidem.).

En qualifiant son adversaire de « *délateur* », l'énonciateur laisse entendre que les déclarations de Nordine Ait Hamouda visent à diffamer l'Emir. Si l'on prend en compte la définition du mot « *délateur* » que propose le Robert, à savoir : « *personne qui dénonce pour des motifs méprisables* »¹, l'énonciateur suggère que Nordine Ait Hamouda disqualifie l'Emir Abdelkader pour des fins politiques et idéologiques. L'énonciateur précisera d'ailleurs ces fins à la fin de sa chronique. Nous y reviendrons.

En qualifiant la chaîne dans laquelle s'est exprimée Nordine Ait Hamouda de « *chaîne TV connue pour son mercenariat* » (Ibidem.), l'énonciateur souligne que la chaîne El-Hayat manque d'intégrité et est peu fiable. En associant Nordine Ait Hamouda avec la chaîne

¹ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/delateur>

« *mercenaire* », l'énonciateur renforce l'idée que les arguments de Nordine Ait Hamouda ne doivent pas être pris au sérieux car ils répondent à des objectifs politiques et idéologiques.

Le chroniqueur termine sa chronique en ces termes: « *Nous avons assez à faire avec le présent pour aller chercher dans les cimetières des raisons supplémentaires de diviser notre pays. L'apparition de cette polémique est un écho favorable aux efforts du pouvoir pour acculer la Kabylie au séparatisme* » (Ibidem.). A travers ce passage, l'énonciateur laisse entendre que la polémique suscitée par Nordine Ait Hamouda à propos de l'Emir Abdelkader serait une manœuvre politique destinée à diviser le pays en « Arabes » et en « Kabyles », pour freiner le soulèvement populaire, le hirak. L'interprétation que fait Nordine Bourkouh de la polémique rejoint celle qu'en a faite Lahouari Addi dans sa chronique que nous avons analysée précédemment.

On le voit, Nordine Ait Hamouda apparaît, dans la chronique de Boukrouh, comme un acteur politique qui œuvre en faveur des intérêts du pouvoir. Il est présenté comme un séparatiste et comme un divisionniste. Cela invalide sa thèse défavorable à l'Emir qui apparaît comme une prise de position politique et idéologique plutôt qu'une analyse historique.

Synthèse de l'analyse

Nordine Boukrouh mobilise tout au long de sa chronique des stratégies discursives visant à réhabiliter l'Emir Abdelkader et à discréditer le discours polémique de Nordine Ait Hamouda. L'énonciateur projette un *éthos* de connaisseur en matière de l'Emir. Il met en avant son intérêt « *précoce* » pour ce personnage « *historique* » et « *universel* » et livre des représentations qui témoignent de sa connaissance approfondie du parcours et de la vie de l'Emir.

La principale stratégie discursive employée dans la chronique pour réhabiliter et valoriser l'Emir est le recours à l'*interdiscours* historique, nationaliste, intellectuel, culturel et social favorable à l'Emir. En actualisant cet interdiscours, l'énonciateur crédibilise sa thèse et vise à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur, celui de l'influencer à adopter un point de vue favorable à l'Emir et à rejeter les arguments de Nordine Ait Hamouda.

Les représentations de l'Emir qui émanent de la chronique sont celles d'un « *grand résistant* », « *chef militaire* », « *intellectuel* », « *humaniste* » et « *promoteur du dialogue interreligieux* ». Ces représentations sont inscrites dans l'interdiscours et sont actualisées par l'énonciateur pour atteindre sa *visée argumentative*.

Sur le plan de l'argumentation, l'énonciateur discrédite la thèse de Nordine Ait Hamouda, qui présente l'Emir comme un « *traître à la nation* », en recourant à divers arguments favorables à l'Emir, des arguments qui soulignent sa loyauté envers sa nation. Ces arguments sont : la justification de la *reddition* (et sa présentation comme un « *armistice* »), le rappel du parjure français et l'emprisonnement de l'Emir en France.

Sur le plan du *pathos*, l'énonciateur exploite les émotions en partageant son propre « *choc* » face aux accusations diffamatoires du fils du colonel Amirouche. Ce faisant, il cherche à créer un effet similaire chez le lecteur de la chronique.

En nommant Nordine Ait Hamouda « *délateur* » associé à un média « *mercenaire* » (la chaîne El-Hayat), l'énonciateur lui assène une attaque *ad hominem* et le disqualifie. Partant, il disqualifie sa thèse, présentée comme une position politique et idéologique visant des objectifs divisionnistes.

A la fin de la chronique, l'énonciateur met en garde contre les tentatives de division de la *nation*. Il laisse entendre que la polémique autour de l'Emir pourrait servir les intérêts politiques du pouvoir, notamment celui de freiner le Hirak. A ce titre, il présente Nordine Ait Hamouda comme un acteur politique divisionniste, et donc préjudiciable à « *l'unité nationale* ».

5.3.2.2. Analyse des stratégies discursives de la chronique intitulée : « *L'Emir Abdelkader et l'avenir de l'Algérie* »

Le 27 juin 2021, Nordine Boukrouh répond, encore une fois, au discours polémique de Nordine Ait Hamouda dans une chronique intitulée « *L'Emir Abdelkader et l'avenir de l'Algérie* », publiée sur sa page Facebook. Dans cette dernière, l'auteur adopte un positionnement idéologique favorable à l'Emir Abdelkader. Il cherche à le réhabiliter et à la valoriser tout en disqualifiant Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il défend.

Dès le début de la chronique, l'énonciateur annonce la couleur et disqualifie Nordine Ait Hamouda en utilisant un langage *métaphorique* :

Un siècle et demi après que l'Emir Abdelkader eût quitté la vie terrestre pour le repos éternel dans l'Histoire au terme d'une vie équitablement répartie entre les batailles militaires et la quête métaphysique, un Ronin algérien (mot japonais s'appliquant à un samouraï sans cause à servir) a jeté son nom et la symbolique qu'il représente dans le marigot de la politique politicienne en croyant être devenu, dans le domaine de la recherche historique, l'égal de Sherlock Holmes dans le domaine des enquêtes romanesques où il brillait (Boukrouh, 2021 :n.p.).

Dans ce passage, l'énonciateur rappelle la grandeur de l'Emir Abdelkader. Il le présente comme une *légende* ayant quitté ce monde depuis longtemps (« *Un siècle et demi* »). Ce faisant, il met en avant la longévité de la mémoire de l'Emir et le présente comme un personnage dont la grandeur traverse les époques.

L'énonciateur mentionne que l'Emir a mené « *une vie équitablement répartie entre les batailles militaires et la quête métaphysique* » (Idem.). Cet énoncé rappelle que l'Emir était à la fois le chef de la résistance à la colonisation française et une figure intellectuelle et spirituelle. Cela lui confère, dès le début de la chronique, une image positive. Ces représentations sont inscrites dans l'*interdiscours* favorable à l'Emir et sont actualisées par l'énonciateur pour renforcer son *argumentation* favorable à l'Emir Abdelkader.

Dans le passage, l'énonciateur utilise le terme « *Ronin algérien* » pour décrire Nordine Ait Hamouda. En expliquant ensuite que « *Ronin* » est un mot japonais désignant « *un samouraï sans cause à servir* » (Ibid.), l'énonciateur laisse entendre que le fils du colonel Amirouche disqualifie l'Emir à défaut d'autres causes louables à servir ; il le fait, pour reprendre une expression familière, « *en désespoir de causes* ». A travers cette qualification, l'énonciateur assène à son adversaire une attaque *ad hominem* et met en doute sa crédibilité.

En présentant Nordine Ait Hamouda de la sorte, dès le départ, l'énonciateur *polarise* la polémique. Il crée une opposition entre lui (qui défend l'Emir Abdelkader, défense de l'Emir qui apparaît comme une cause louable à servir) et le fils du colonel Amirouche (qui discrédite l'Emir, en désespoir de causes). Cette polarisation encourage le lecteur de la chronique à prendre parti pour l'énonciateur et donc en faveur de l'Emir et à rejeter les arguments diffamatoires de Nordine Ait Hamouda.

Le terme « *marigot* », dans « *marigot de la politique politicienne* » (Ibidem.), évoque une image de boue et de bassesse. En soulignant que Nordine Ait Hamouda insère l'Emir et la symbolique qu'il représente dans le « *marigot de la politique politicienne* », l'énonciateur fait référence aux visées idéologiques et politiques de Nordine Ait Hamouda, celles de discréditer l'Emir (présenté comme « *un Arabe* ») pour diviser la nation algérienne en groupes ethniques (les Arabes Vs. les Kabyles), donner une définition « *kabyle* » à la nation algérienne et répondre à un agenda politique (que nous avons tenté d'expliquer dans l'analyse précédente). Cette présentation dévalorise Ait Hamouda et place l'Emir dans une position de hauteur et de respect.

L'énonciateur compare ironiquement « *Nordine Ait Hamouda* » à « *Sherlock Holmes* » pour remettre en question ses qualifications en matière d'Histoire. Cette comparaison ironique constitue une attaque *ad hominem*, remettant en question la crédibilité et la compétence du fils

du colonel Amirouche en matière Histoire de manière générale et en relation avec l'Emir Abdelkader en particulier.

Dans la suite de la chronique, l'énonciateur affirme que, contrairement à « *Sherlock Holmes* » qui a connu la réussite dans ses « *enquêtes romanesques* », Nordine Ait Hamouda a connu un échec retentissant, voire s'est autodétruit à travers son discours polémique disqualifiant l'Emir. Dans ce sens, il déclare : « *Lui (Nordine Ait Hamouda) n'a pas brillé, il s'est carbonisé en cherchant, peut-être, à remplacer la statue de l'Emir par celle de Shishnaq [...]* » (Ibidem.).

L'utilisation du terme « *carbonisé* » permet à l'énonciateur de souligner que le fils du colonel Amirouche s'est discrédité aux yeux du public, aux yeux des Algériens. Il lui permet par la même occasion de mettre en avant le caractère « *indétrônable* » de l'Emir Abdelkader dans l'imaginaire des Algériens et le refus de ces derniers de toute tentative de disqualification de ce « *héros national* ».

L'énonciateur accuse Nordine Ait Hamouda de séparatisme et de défense de l'identité « *kabyle* » au détriment « *l'unité nationale* » lorsqu'il déclare qu'Ait Hamouda chercherait « *à remplacer la statue de l'Emir par celle de Shishnaq* » (Ibidem.), un roi berbère. A travers cet énoncé, l'énonciateur discrédite son adversaire et présente sa thèse sur l'Emir comme une opinion politique et idéologique plutôt qu'une analyse objective du parcours de l'Emir.

Dans ce passage, l'énonciateur accuse Nordine Ait Hamouda d'actualiser le mythe « *Arabes/Kabyles* » créé par le colonisateur pour diviser la nation algérienne. A ce titre, l'énonciateur réalise une attaque *ad hominem* faisant apparaître Nordine Ait Hamouda comme le promoteur du projet ethniciste colonial.

L'énonciateur poursuit son intervention polémique et persévère dans son entreprise de *disqualification* de Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il soutient. En effet, l'énonciateur affirme que :

[...] Leurré par ses modestes connaissances en histoire, observateur non qualifié d'un sujet qui lui échappe, il (Nordine Ait Hamouda) a disposé de la personne de l'Emir en rigolant, à la manière d'un enfant jouant avec une mitraillette chargée, sur une chaîne de télévision dirigée par un individu répondant au nom de quelque chose comme « Habba wa dabba », habituellement commis aux lâches et basses besognes du régime. Les balles tirées par l'enfant frétilant sur une planche savonnée par « Habba wa dabba » ne pouvaient pas atteindre un homme depuis longtemps devenu une icône internationale, un pôle spirituel. Mais elles ont touché un peuple en pleine tourmente, divisé politiquement et bientôt géographiquement [...] (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur commence par présenter Nordine Ait Hamouda comme ayant de « *modestes connaissances en Histoire* » (Ibidem.) et comme un « *observateur non qualifié d'un sujet qui lui échappe* » (Ibidem.). Ces attaques *ad hominem* dévalorisent Nordine Ait Hamouda. Elles mettent en lumière le fait qu'il ne possède pas les connaissances et les compétences requises pour aborder un sujet aussi complexe que l'Emir Abdelkader. Ces attaques à la légitimité et à crédibilité de Nordine Ait Hamouda permettent à l'énonciateur d'invalider sa thèse présentant l'Emir comme un « *traître* ».

L'énonciateur compare Nordine Ait Hamouda, qui disqualifie l'Emir, à un « *enfant jouant avec une mitraillette chargée* » (Ibidem.). A travers cette *comparaison*, il souligne que le fils du colonel Amirouche a agi de manière irresponsable et dangereuse. Concrètement, il met en exergue le fait que Nordine Ait Hamouda ne mesure pas les conséquences de ses propos polémiques sur la société algérienne, sur la « *nation algérienne* ».

L'énonciateur souligne que Nordine Ait Hamouda a produit son discours polémique sur une chaîne de télévision dirigée par un « *individu [...] habituellement commis aux lâches et basses besognes du régime* » (Ibidem.), faisant ainsi allusion à Habet Hanachi, le directeur de la chaîne El-Hayat. En d'autres termes, il signale qu'Ait Hamouda a disqualifié l'Emir sur une chaîne « *mercenaire* ». En associant Ait Hamouda à ce média (présenté comme répondant à un agenda politique), l'énonciateur décrédibilise Ait Hamouda et la thèse qu'il soutient. A ce titre, les propos polémique d'Ait Hamouda à l'encontre du père de la nation apparaissent comme des propos répondant à un agenda politique plutôt qu'à une quête de la vérité objective sur l'Emir.

En soulignant le lien entre le discours polémique d'Ait Hamouda et le « *régime* » politique en place, l'énonciateur rappelle la thèse selon laquelle ce discours serait une manœuvre orchestrée par le système politique pour diviser le « *Hirak* » et isoler la « *Kabylie* », thèse soutenue par Lahouari Addi entre autres, comme nous l'avons vu *supra*. Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur souligne que le discours polémique de Nordine Ait Hamouda a « *touché un peuple en pleine tourmente, divisé politiquement et bientôt géographiquement [...]* » (Ibidem.).

Lorsque l'énonciateur déclare : « *les balles tirées par l'enfant (Nordine Ait Hamouda) frétilant sur une planche savonnée par « Habba wa dabba » ne pouvaient pas atteindre un homme depuis longtemps devenu une icône internationale, un pôle spirituel* » (Ibidem.), il livre deux représentations de l'Emir, inscrites dans l'interdiscours, à savoir celle d'une « icône internationale » et celle d'un « pôle spirituel ».

La première représentation, celle de l'Emir comme une « *icône internationale* », active une *mémoire discursive* et rappelle la reconnaissance internationale de l'Emir pour ses actions anticoloniales, pour ses actions en faveur de la fraternité interreligieuse et interculturelle et en faveur des droits de l'homme.

La deuxième représentation, celle de l'Emir comme un « *pôle spirituel* », rappelle que l'Emir, en plus d'être un « *héros national* », est aussi une figure « *spirituelle* » d'importance. Cette *nomination* active, elle aussi, une *mémoire discursive* et rappelle l'humanisme mystique de l'Emir, sa tolérance religieuse et culturelle, ses réflexions spirituelles, etc. On le voit, ces deux représentations permettent à l'énonciateur de rappeler et de dessiner l'image de l'Emir que nous avons vue précédemment, celle du « *prototype de l'homme universel* ».

Ces deux représentations sont puisées dans l'*interdiscours* historique, culturel et intellectuel favorable à l'Emir et témoignent de l'allégeance de l'énonciateur à la *formation discursive* qui présente l'Emir comme un « *héros national, historique et universel* ».

Comme nous pouvons le constater, à travers ces deux représentations l'énonciateur valorise et réhabilite l'Emir Abdelkader. Cette description lui permet de discréditer les accusations de trahison formulées par Nordine Ait Hamouda. Elle lui permet de souligner que l'Emir Abdelkader est au-dessus de toute remise en question.

Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur affirme qu'« *aucun préjudice ne peut atteindre à l'Emir là où il est, dans les hauteurs célestes où plane son âme* » (Ibidem.). Dans cet énoncé, l'Emir Abdelkader est placé dans un espace sacré, le « *ciel* » en l'occurrence, et apparaît comme une figure sacrée, inatteignable et inattaquable. On le voit, cet énoncé fonctionne comme une *métaphore*. Il élève l'Emir au rang d'une « *figure quasi-divine* ».

Dans la même optique, l'énonciateur exprime de manière catégorique que l'Emir Abdelkader est inattaquable lorsqu'il déclare : « *aucun préjudice ne peut atteindre à l'Emir [...] sur les sommets de l'Histoire où son image légendaire est gravée* » (Ibidem.). Cet acte de langage déclaratif puise dans l'*interdiscours* historique et doxique et rappelle la représentation de l'Emir comme une « *légende* », comme un « *héros* », consacré comme tel par l'Histoire et inscrit comme tel dans l'imaginaire sociodiscursif des Algériens.

Toujours dans la même veine, l'énonciateur ajoute qu'« *aucun préjudice ne peut atteindre à l'Emir [...] dans l'esprit des savants et des sages qui l'ont honoré dans leurs œuvres* » (Ibidem.). Dans ce passage, l'énonciateur puise dans l'*interdiscours* académique et intellectuel favorable à l'Emir. Il souligne que les savants et les sages, qui sont des autorités, ont exalté l'Emir Abdelkader dans leurs œuvres et qu'à ce titre il est inattaquable.

En somme, l'énonciateur recourt à l'interdiscours historique, social, doxique, intellectuel, académique et culturel favorable à l'Emir pour soutenir sa thèse selon laquelle l'Emir Abdelkader est une « *figure inviolable* ». Partant, il invalide l'argumentation de Nordine Ait Hamouda présentant l'Emir comme un « *traître* ».

Dans la suite de la chronique, l'énonciateur revient sur les détracteurs de l'Emir, en l'occurrence « *Nordine Ait Hamouda* » et « *Habet Hanachi* », qu'il qualifie de manière péjorative par les « *les deux acolytes* » pour sous-entendre une idée de collaboration, d'association malveillante, et leur assène des attaques *ad hominem* dans le passage suivant :

[...] Il (l'émir Abdelkader) ne peut pas être jugé par des tripatouilleurs d'histoire à des fins canailles. Son parcours, sa geste, ses écrits ne relèvent pas de l'histoire mais de la métaphysique de l'Histoire que ne peuvent comprendre les deux acolytes qui ricanent en déballant leur insondable ignorance. On ne changera pas les livres d'histoire à cause de leur désir de sensationnalisme, et aucune statue de l'Emir de par le monde ne sera déboulonnée. Un coup d'épée dans l'eau, voilà tout (Ibidem.).

En qualifiant les détracteurs de l'Emir de « *tripatouilleurs d'Histoire* », l'énonciateur les accuse de falsifier, d'altérer l'Histoire, en l'occurrence les faits historiques relatifs à l'Emir. Les détracteurs de l'Emir apparaissent dans ce passage comme des individus sans scrupules qui diffament l'Emir pour atteindre des objectifs politiques et idéologiques, objectifs que l'énonciateur qualifie de « *fins canailles* ».

En plus de cette attaque *ad hominem* (« *tripatouilleurs d'Histoire* »), l'énonciateur présente les détracteurs de l'Emir comme des ignorants en matière de « *métaphysique de l'Histoire* ». Cette catégorisation laisse entendre que Nordine Ait Hamouda et Habet Hanachi ne peuvent pas saisir la portée, la profondeur des actions et de l'œuvre de l'Emir Abdelkader. Dans la même veine, l'énonciateur qualifie l'ignorance de ces détracteurs de l'Emir d'« *insondable* » (« *insondable ignorance* »).

Enfin, en qualifiant les détracteurs de l'Emir d'adeptes de « *sensationnalisme* », l'énonciateur laisse entendre que le discours de Nordine Ait Hamouda diffamant l'Emir vise la polémique, l'émotion populaire et n'est aucunement motivée par la quête de la vérité historique.

En fin de compte, en nommant les détracteurs de l'Emir « *tripatouilleurs d'Histoire* », ignorants (« *insondable ignorance* ») et sensationnalistes (« *désir de sensationnalisme* »), *nominations* qui constituent des attaques *ad hominem*, l'énonciateur les dévalorise et les disqualifie, ôtant toute crédibilité à leur thèse défavorable à l'Emir.

En recourant à une *expression idiomatique* (« *un coup d'épée dans l'eau* » (Ibidem.)) pour désigner l'intervention polémique du fils du colonel Amirouche, l'énonciateur souligne son inefficacité et son inutilité. Cette *métaphore* souligne que les propos polémiques de Nordine Ait Hamouda ne peuvent pas atteindre l'Emir Abdelkader ni diminuer de sa valeur. En dernière analyse, cette métaphore permet à l'énonciateur de minimiser l'impact du discours polémique de Nordine Ait Hamouda et à maintenir l'image positive de l'Emir Abdelkader.

Par ailleurs, dans la suite de la chronique, en qualifiant « *l'émotion populaire* » en réaction au discours polémique de Nordine Ait Hamouda de « *légitime* », dans : « *il existe [...] une émotion populaire légitime après les conclusions et les jugements biaisés qu'il a tirés d'archives authentiques* » (Ibidem.), l'énonciateur approuve et partage l'émotion de colère du peuple algérien face aux propos diffamatoire proférés à l'encontre de l'Emir.

En s'identifiant à la colère du peuple algérien, l'énonciateur manifeste son adhésion à la *doxa* des Algériens favorable à l'Emir, une *doxa* dans laquelle l'Emir est perçu comme un « *héros national, historique et universelle* ».

Enfin, en partageant l'émotion populaire, l'énonciateur laisse entendre que le discours polémique de Nordine Ait Hamouda est inacceptable et condamnable.

Par ailleurs, quand l'énonciateur affirme que Nordine Ait Hamouda a tiré des « *conclusions et des jugements biaisés des archives authentiques* » (Ibidem.), il sous-entend que Nordine Ait Hamouda aurait sélectionné certains éléments des archives authentiques tout en ignorant ou en minimisant d'autres pour présenter l'Emir Abdelkader comme un « *traître* ». Ce faisant, l'énonciateur discrédite la thèse de Nordine Ait Hamouda en la présentant comme une thèse subjective orientée à des fins idéologiques.

Dans la suite de sa chronique, l'énonciateur poursuit son entreprise de disqualification de son adversaire et de la thèse qu'il soutient. Ainsi, il discrédite le discours polémique de Nordine Ait Hamouda en le qualifiant de « *grosse boulette* » et d'une « *bêtise à sa taille et de son poids* » (Ibidem.). A travers cet acte de langage de dévalorisation et de disqualification, il souligne sa fausseté et le présente comme une erreur sérieuse et absurde, c'est-à-dire dénuée d'intelligence.

L'énonciateur soutient que cette « *grosse boulette* » et cette « *bêtise* » pourraient être « *sanctionnées* » de multiples manières telles que le « *débat contradictoire* », les « *réponses documentées* », la « *réprimande morale* » et le « *silence méprisant* » (Ibidem.). Ces termes permettent à l'énonciateur de souligner la certitude de la thèse favorable à l'Emir qu'il défend. Autrement dit, l'énonciateur laisse entendre que toutes les preuves sont là pour dire que

l'Emir Abdelkader est un « *héros national et universel inattaquable* ». L'effet perlocutoire qui découle de ce passage est celui de persuader le lecteur de la chronique de la certitude, de la validité de la thèse défendue par l'énonciateur.

L'énonciateur poursuit sa chronique et ajoute que les « *insultes* » de Nordine Ait Hamouda à l'égard de l'Emir n'ont pas atteint ce dernier car l'Emir « [...] *est à des années-lumière du marécage où voulaient l'entraîner les deux compères. [...]* » (Ibidem.). A travers cet énoncé, l'énonciateur réitère, encore une fois, l'idée selon laquelle l'Emir Abdelkader est une « *figure inattaquable et inatteignable* ».

L'Emir Abdelkader est présenté dans ce passage comme étant loin du « *marécage* » où voulaient l'entraîner Nordine Ait Hamouda et Habet Hanachi, qualifiés de « *deux compères* ». La prise en compte du contexte permet le *réglage du sens* du praxème « *marécage* » qui signifie ici l'idéologie « *séparatiste* » qui prône la division de la nation algérienne en Arabes et Kabyles. La représentation de l'Emir qui transparait à travers ce passage est celle de « *l'unificateur de la nation algérienne* », au-delà des considérations ethniques et régionales.

En somme, à travers l'énoncé « *l'Emir est à des années-lumière du marécage où voulaient l'entraîner les deux compères* » (Ibidem), l'énonciateur souligne que la figure de l'Emir est loin des enjeux politiques et idéologiques contemporains. Il apparaît comme une « *figure historique et universelle inviolable* ».

Par ailleurs, évoquant l'arrestation de Nordine Ait Hamouda après ses propos polémiques envers l'Emir, l'énonciateur appelle à « *libérer Ait Hamouda comme un mineur non justiciable et le laisser face à la réprobation publique* » (Ibidem.). Ce faisant, l'énonciateur laisse entendre que l'action de Nordine Ait Hamouda diffamant l'Emir est comparable à une erreur de jeunesse et qu'il devrait simplement être condamné « *moralement* » plutôt que puni « *juridiquement* ». A travers ce passage, l'énonciateur discrédite Nordine Ait Hamouda en lui assénant une attaque *ad hominem*. Ce dernier est en effet comparé à un jeune irresponsable ne connaissant pas les conséquences de ses actions. Ainsi, l'énonciateur diminue le poids, la crédibilité de la thèse d'Ait Hamouda, la faisant apparaître comme étant insignifiante et ne méritant pas d'être prise en considération dans le débat autour de l'Emir.

Toujours dans le cadre de l'arrestation de Nordine Ait Hamouda, l'énonciateur ajoute qu' :

[...] Il ne convient pas de parler de l'Emir Abdelkader dans une salle d'audience de tribunal entre deux affaires crapuleuses, ce serait un sacrilège. La défense de Nordine Aït Hamouda considérerait de son devoir de salir l'Emir pour justifier ses honoraires. L'Emir n'a pas besoin qu'on se constitue partie civile pour lui. Il n'appartient pas à ses descendants, au

Ministère des Moudjahidine, à l'Etat algérien, ni même à l'Algérie parce qu'il y a longtemps que bon nombre de pays l'ont adopté et désigné au respect de leur peuple et à l'admiration de leurs élites. C'est qu'il y a des figures humaines qui, à force de rayonner hors de leurs frontières, au-delà de leur époque, finissent par faire oublier leurs origines pour devenir un repère, un patrimoine commun de l'humanité. Oui, l'Emir Abdelkader appartient à l'humanité, il est l'un de ses trésors moraux et spirituels à l'instar de Saint-Augustin (Ibidem.).

En affirmant qu'il ne convient pas de discuter de l'Emir Abdelkader dans « *une salle d'audience de tribunal* » entre des affaires criminelles, l'énonciateur laisse entendre que l'Emir est « *figure noble et sacrée* » qui ne doit pas être abordée dans ce contexte.

Dans ce passage, l'énonciateur imagine une scène fictive où Nordine Ait Hamouda est jugé devant un tribunal. L'énonciateur suppose que la défense de Nordine Ait Hamouda pourrait avancer l'argument que son discours polémique à l'encontre de l'Emir est motivé par son statut d'opposant politique (comme le suggère l'utilisation du terme « *honoraires* » qui fait référence à son salaire de député). En mettant en avant ce point, l'énonciateur laisse entendre, une fois de plus, que les déclarations de Nordine Ait Hamouda diffamant l'Emir sont influencées par des considérations politiques et idéologiques, ce qui remet en question leur crédibilité.

L'utilisation du verbe subjectif à valeur axiologique négative « *salir* » dans « *salir l'Emir* » laisse transparaître le jugement évaluatif de l'énonciateur vis-à-vis de l'action de Nordine Ait Hamouda, une action qu'il perçoit comme condamnable. En utilisant ce verbe, qui implique la volonté délibérée de Nordine Ait Hamouda de nuire à l'Emir, l'énonciateur recourt au *pathos*. Il cherche à susciter un sentiment de colère, d'indignation chez le lecteur vis-à-vis du discours polémique du fils du colonel Amirouche, un discours qui porte atteinte à un symbole national.

Toujours dans le cadre de la scène fictive (au tribunal), l'énonciateur, parlant de l'Emir, souligne qu'il ne requiert aucune défense : « *L'Emir n'a pas besoin qu'on se constitue partie civile pour lui* » (Ibidem.). L'énonciateur justifie ce point en soulignant que la figure de l'Emir transcende les considérations politiques et nationales. L'Emir Abdelkader est présenté comme une figure universelle qui appartient non à « *ses descendants, au Ministère des Moudjahidine, à l'État algérien ou à l'Algérie* » (Ibidem.) mais à « *l'humanité* » toute entière. Bref, la représentation de l'Emir qui transparaît ici est celle d'une « *figure universelle intouchable* ».

En proférant l'acte de langage affirmatif « Oui, l'Emir Abdelkader appartient à l'humanité, il est l'un de ses trésors moraux et spirituels à l'instar de Saint-Augustin »

(Ibidem.), l'énonciateur valorise l'Emir Abdelkader en le comparant à « Saint-Augustin », une autre figure universelle. Cette comparaison confère à l'Emir Abdelkader des qualités spirituelles et morales élevées. Elle le présente comme une figure universelle qui dépasse les frontières nationales, culturelles et religieuses.

Cette comparaison de l'Emir à Saint-Augustin et sa représentation comme « *un homme aux qualités morales et spirituelles* » activent une *mémoire discursive* et rappellent l'enseignement de l'Emir (celui de la tolérance religieuse et culturelle, de l'humanisme), ses réflexions mystiques et intellectuelles...

En comparant l'Emir Abdelkader à Saint Augustin, l'énonciateur soutient que l'Emir Abdelkader mérite d'être admiré et respecté comme c'est le cas pour cette figure appartenant à l'humanité. Il cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur de la chronique, celui de susciter son admiration envers l'Emir. Plus largement, il cherche à le persuader de la justesse et de la noblesse de la cause défendue, c'est-à-dire la mémoire de l'Emir Abdelkader.

L'énonciateur poursuit son argumentation en faveur de l'Emir Abdelkader et soutient que :

[...] Par le baroud, il (l'Emir Abdelkader) a été le premier et le plus grand. Il a combattu les armes à la main pendant dix-sept ans, et le seul qui puisse lui être comparé dans l'histoire de la résistance algérienne par la longévité de son combat est le Bey Ahmed à Constantine puis Batna. [...] (Ibidem.).

L'utilisation de l'expression « *par le baroud* » permet à l'énonciateur de rappeler que la résistance de l'Emir était un combat physique dans lequel des armes à feu élémentaires sont utilisées. Ce faisant, il présente l'Emir comme un chef courageux et déterminé qui, malgré les moyens de guerre rudimentaires, a affronté l'ennemi en face à face et a lutté contre lui pendant 17 longues années. Cette présentation rappelle et renforce l'image de l'Emir inscrite dans l'imaginaire collectif des Algériens, celle d'un « *résistance intrépide* » et celle d'un « *héros national* ».

Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur compare l'Emir aux autres résistants et affirme qu'il était « *le premier et le plus grand* » (Ibidem.). Cette comparaison permet à l'énonciateur de valoriser l'Emir Abdelkader en rappelant son rôle de « *père de la résistance* » et en soulignant sa bravoure et son ascendant sur les autres résistants.

En soulignant la « *longévité* » exceptionnelle de la résistance de l'Emir (17 ans), l'énonciateur puise dans l'*interdiscours historique* et actualise la représentation de l'Emir comme une « *figure centrale de la résistance algérienne* ».

Pour souligner la longévité exceptionnelle de la résistance anticoloniale de l'Emir, l'énonciateur le *compare* à un autre résistant algérien, « *Ahmed Bey* » qui a lui aussi résisté longtemps aux Français. Par la même occasion, l'énonciateur rapproche ces deux figures en soulignant qu'elles avaient un objectif commun, celui de la libération du pays du joug colonial.

Dans la suite de la chronique, lorsque l'énonciateur souligne que « *l'Emir n'est pas un colonel de la Révolution* » (Ibidem.), il actualise les représentations de l'Emir, inscrites dans l'interdiscours, celle du chef de la résistance et celle de l'unificateur des tribus algériennes (et donc de la masse nationale) dans sa lutte contre l'envahisseur français. En d'autres termes, il met en avant le fait que l'Emir a incarné le rôle de « *colonel des colonels* », c'est-à-dire le rôle de « *chef suprême de la résistance algérienne* ».

En mettant en lumière le désir de « *tous les colonels de la révolution algérienne* » (Ibidem.) de servir sous les ordres de l'Emir, de combattre aux côtés de ses moudjahidines de 1830 à 1847 et même de sacrifier leur vie pour lui, comme le souligne ce passage:

[...] L'Emir n'est pas un colonel de la Révolution, et tous les colonels de la Révolution algérienne auraient souhaité compter parmi ses soldats, ses moudjahidines, entre 1830 et 1847. Ils auraient accepté de mourir sous sa bannière plutôt deux fois qu'une : la première pour l'Algérie, la seconde pour lui. A commencer par le colonel Amirouche, père de Nordine Aït Hamouda. [...] (Ibidem.),

l'énonciateur exalte l'Emir Abdelkader et actualise sa représentation comme un « *modèle de patriotisme et de nationalisme* » voire comme le « *père du nationalisme algérien* ».

Dans cet énoncé, l'énonciateur souligne que le colonel Amirouche témoignait une admiration pour l'Emir Abdelkader et sous-entend son adhésion au combat national et nationaliste de l'Emir, contrairement à son fils qui le discrédite et l'accuse de « *trahison* ». Cette comparaison implicite entre Nordine Ait Hamouda et son père permet à l'énonciateur de discréditer Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il soutient. Elle met en avant le fait que ce dernier s'est éloigné de la voie nationaliste et patriotique suivie par son père et promeut l'idéologie séparatiste et divisionniste, préjudiciable à l'unité nationale. Bref, Nordine Ait Hamouda apparaît comme celui qui a trahi l'héritage et le combat de son père.

Après avoir évoqué l'héroïsme de l'Emir au sein de la résistance algérienne, l'énonciateur se penche sur l'aspect « *intellectuel* » de l'Emir Abdelkader et déclare que : « *Dans le domaine de la réflexion, de la pensée, des écrits métaphysiques, aucun autre*

Algérien ne l'égale » (Ibidem.). Dans ce passage, l'énonciateur utilise une comparaison pour souligner la supériorité intellectuelle de l'Emir Abdelkader.

Dans la même veine, suite à cette comparaison, l'énonciateur souligne que :

[...] Mais si pour nous l'idéal reste le « baroudeur » qui parfois n'est qu'un tirailleur ou un « déserteur de l'armée française » en mission, pour les nations de haute civilisation c'est le visionnaire qui occupe le haut du podium. Sans ajouter que dans l'islam la plume du savant a plus de valeur pour Dieu que le sang du martyr (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur puise dans l'*interdiscours* et rappelle les deux *doxa* algériennes (l'une favorable et l'autre défavorable à l'Emir Abdelkader). Il rappelle que certains Algériens voient l'Emir essentiellement comme un « *baroudeur* », un résistant donc. Ce faisant, il sous-entend que ces derniers (ces Algériens) tendent à valoriser la première partie de la vie de l'Emir, au détriment des autres parties de sa vie.

Pour ce qui est de la *doxa* défavorable à l'Emir, l'énonciateur explique que d'autres algériens perçoivent l'Emir Abdelkader comme « *déserteur de l'armée française en mission* » et comme un « *tirailleur* ». Dans ce sens, l'Emir apparaît comme une personne qui aurait collaboré avec l'armée française contre sa patrie et contre ses compatriotes. Suivant cette vision donc, l'Emir Abdelkader apparaît comme un « *traître à la nation algérienne* ».

Après avoir présenté ces deux visions antagonistes de l'Emir Abdelkader dans la société algérienne, l'énonciateur valorise l'Emir en le présentant comme un « *visionnaire* » et en soulignant que c'est cette représentation qui prévaut chez les nations de haute civilisation.

A travers le terme « *visionnaire* », terme à valeur axiologique positive, l'énonciateur laisse entendre que l'Emir avait une vision à long terme et une compréhension approfondie des défis et des enjeux de son époque.

Le terme « *visionnaire* » fonctionne comme un *praxème*. Il active la *mémoire discursive* propre à la formation discursive favorable à l'Emir et souligne l'allégeance de l'énonciateur à cette dernière. Suivant cette formation discursive, le terme « *visionnaire* » employé par l'énonciateur ferait référence à l'Emir comme étant celui qui a empêché le génocide du peuple algérien et le déclenchement des violences au moyen Orient. Il ferait référence à l'Emir comme un homme ayant été conscient des bienfaits de l'alliance entre l'Orient et l'Occident, de la tradition et de la modernité ainsi que des bienfaits de la tolérance.

En plus de présenter l'Emir comme un « *visionnaire* », l'énonciateur le présente comme un penseur et comme un « *savant* » quand il affirme que : « *dans l'islam la plume du savant a plus de valeur pour Dieu que le sang du martyr* ». (Ibidem.). En présentant l'Emir

comme un « *savant* », l'énonciateur puise dans l'interdiscours. Le praxème « *savant* » active une mémoire discursive et rappelle la représentation de l'Emir comme un « *amoureux du livre et du savoir* », comme un « *homme instruit* », ainsi que son projet d'une bibliothèque nationale.

On le voit, de ce qui précède, l'énonciateur, sans minimiser l'action militaire de l'Emir, valorise son aspect visionnaire et intellectuel.

Par ailleurs, dans la suite de sa chronique, l'énonciateur puise dans l'interdiscours et rappelle que l'Emir avait une vision d'un « *homme d'Etat* » et l'ambition de fonder un Etat-nation : « *L'Emir était un homme d'Etat vivant dans un milieu tribal. Il n'a vaincu ni le colonialisme français parce qu'adossé à une civilisation, ni la colonisabilité algérienne parce qu'enracinée dans la décadence* » (Ibidem.).

Cette assertion souligne une opposition entre la volonté de l'Emir de fonder un « *Etat-nation* » et le contexte « *tribal* » dans lequel il évoluait. En d'autres termes, à travers cette assertion, l'énonciateur souligne que l'Emir avait une vision « *nationale* » et visait l'unification des tribus mais celles-ci ne comprenaient pas le sens de la « *nation* » ; elles n'avaient pas de « *conscience nationale* ». En termes simples, pour l'énonciateur, l'Emir n'a pas pu unifier les tribus parce que celles-ci étaient imprégnées d'un esprit tribal et donc de division, ce qui a contribué à sa défaite face au Français. Le propos de l'énonciateur puise dans l'*interdiscours* et rappelle les propos de Lahouari Addi qui déclare que :

[...] Il (l'Emir Abdelkader) a été défait parce qu'il n'était pas arrivé à unir les tribus dans la résistance contre la France. Celles-ci se soulevaient quand elles le voulaient sans coordination centrale. L'échec de l'Emir est dû en partie à l'absence de la conscience nationale qui ne naîtra qu'au début du XXème siècle (2021 :n.p.).

Dans la même optique, l'énonciateur mobilise le concept de « *colonisabilité* » qui trouve son origine chez Malek Bennabi, un penseur algérien. Ce dernier présente ce concept dans son ouvrage ayant pour titre « *Vocation de l'islam* », publié en 1954. Selon lui, le concept de colonisabilité recèle l'idée selon laquelle les sociétés en déclin, celles qui ont perdu leur dynamisme social, se retrouvent dans un état de faiblesse structurelle qui les expose à la colonisation étrangère.

En actualisant le praxème « *colonisabilité* », l'énonciateur fait référence à la vulnérabilité de l'Algérie face à la colonisation à l'époque de l'Emir, vulnérabilité due au tribalisme qui régnait en maître. Pour l'énonciateur, c'est cette vulnérabilité, autrement dit,

c'est cette faiblesse structurelle, cette absence d'unité nationale qui a facilité la colonisation française et contribué à l'échec de l'Emir.

Toujours dans le même passage, l'énonciateur explique que l'échec de l'Emir s'explique également par la supériorité de la France, qualifiée de « *civilisation* » (Boukrouh, 2021 :n.p.). Cette désignation implique l'idée que la France était développée sur tous plans (militaire, politique, économique...). En d'autres termes, l'énonciateur explique l'échec de l'Emir par le déséquilibre du rapport de force entre lui et la France.

Cette explication de « *l'échec de l'Emir* » est également prise dans l'*interdiscours* et rappelle le propos de Lahouari Addi qui affirme que l'échec de l'Emir « *est dû aussi à l'avance économique, politique, scientifique et militaire de la France sur le Maghreb* » (2021 :n.p.).

On le voit, la justification de l'échec voire de la *reddition* de l'Emir par l'énonciateur, justification qu'il puise dans l'*interdiscours* favorable à l'Emir, témoigne une fois de plus de son allégeance à la formation discursive qui perçoit l'Emir comme le « *père de la nation* » et comme un « *héros national et historique* ».

Nordine Boukrouh termine sa chronique en rapprochant l'Emir Abdelkader de « *l'éminent Mohiédine Ibn Arabi* » (Boukrouh, 2021 :n.p.). Ce faisant, il renforce le statut intellectuel et spirituel de l'Emir. A travers ce rapprochement, l'énonciateur puise dans l'*interdiscours* et présente l'Emir comme un « *mystique soufi* », un « *homme de tolérance religieuse* » à l'image de son maître spirituel Ibn Arabi.

Ce rapprochement entre l'Emir et son maître spirituel permet à l'énonciateur de valoriser l'Emir Abdelkader aux yeux de lecteur. Il cherche à produire un *effet perlocutoire* chez lui, celui d'influencer sa perception de l'Emir. L'énonciateur cherche à persuader le lecteur que l'Emir n'est pas uniquement un « *chef militaire et politique* » mais aussi un « *penseur* » et un « *homme spirituel* ».

Synthèse de l'analyse

La chronique de Nordine Boukrouh se présente comme une entreprise discursive visant à valoriser et à réhabiliter l'Emir Abdelkader. Pour parvenir à cet objectif, l'énonciateur mobilise nombre de stratégies discursives. La stratégie discursive prédominante est le recours à l'*interdiscours* historique, nationaliste, culturel, intellectuel, social et doxique favorable à l'Emir. Cette stratégie permet à l'énonciateur de présenter l'Emir Abdelkader comme un

« héros national, historique et universel » qui transcende les considérations politiques et idéologiques contemporaines.

Dans sa chronique, l'énonciateur adopte un positionnement idéologique favorable à l'Emir Abdelkader. Dans ce sens, il livre une série de représentations qui lui sont favorables. L'Emir est en effet présenté comme le « père de la nation algérienne », le « père du nationalisme algérien », un véritable « homme d'Etat », un « résistant courageux et déterminé », un héros consacré comme tel par l'Histoire et gravé comme tel dans la mémoire collective des Algériens, un « savant », un « intellectuel », un « pôle spirituel », « un visionnaire », une « figure universelle », un « patrimoine commun de l'humanité » et une « icône internationale ». L'énonciateur présente, en dernière analyse, l'Emir comme une figure « sacrée », « inattaquable » et « inatteignable ». Ces représentations inscrites dans l'*interdiscours* et actualisées par l'énonciateur s'opposent à la représentation de l'Emir comme un « traître » véhiculée par le discours polémique de Nordine Ait Hamouda.

La chronique de Boukrouh constitue une *intervention polémique* qui discrédite la thèse de Nordine Ait Hamouda diffamant l'Emir. Celle-ci est présentée comme répondant à un agenda politique et idéologique et non à la quête de la vérité historique objective sur l'Emir.

Dans la même optique, Nordine Ait Hamouda est discrédité par des attaques *ad hominem*. Il est présenté comme un « ignorant » et comme un « incompetent » en matière d'Histoire. Il est catégorisé comme un « manipulateur et un falsificateur d'Histoire » et comme un « polémiqueur ». Il est décrit comme un « agent politique aux visées séparatistes », accusé de diviser la nation algérienne en « Arabes » et en « Kabyles » et d'une volonté de donner une définition ethnique (« kabyle ») à la nation algérienne.

Pour résumer, les stratégies discursives mobilisées par l'énonciateur dans la chronique pour contrer les accusations de « trahison » de Nordine Ait Hamouda et réhabiliter l'Emir Abdelkader sont les suivantes : le recours à des *actes de langage* valorisant l'Emir et dévalorisant Nordine Ait Hamouda, la reprise de nominations et de représentations favorables à l'Emir inscrites dans l'*interdiscours* (historique, culturel, académique, intellectuel, nationaliste, social et doxique), l'appel à la formation discursive nationaliste, l'actualisation de *praxèmes* qui activent la *mémoire discursive* propre à la formation discursive favorable à l'Emir, la justification de la *reddition* de l'Emir par la contextualisation historique (colonisabilité, tribalisme, puissance française sur tous les plans...), la *comparaison* de l'Emir à Ahmed Bey (pour souligner la longévité de son combat), la *comparaison* de l'Emir à Saint-Augustin (pour dire qu'il est une figure universelle, appartenant au patrimoine de l'humanité), l'utilisation de *métaphores* pour valoriser l'Emir (l'Emir est présenté comme une figure

« *quasi-divine* »), le recours à un *vocabulaire* mélioratif pour valoriser l'Emir et à un *vocabulaire* péjoratif pour dévaloriser Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il défend, la *comparaison* ironique de Nordine Ait Hamouda à Sherlock Holmes, la *comparaison* entre Nordine Ait Hamouda et son père le colonel Amirouche (vision séparatiste pour le premier/vision nationaliste et patriotique pour le second), l'utilisation de *métaphores* pour disqualifier le discours polémique de Nordine Ait Hamouda (présenté comme un « *coup d'épée dans l'eau* »), l'association de la thèse de Nordine Ait Hamouda à l'ethnisme colonial, la disqualification de la chaîne El-Hayat (présenté comme une chaîne mercenaire) ainsi que Habet Hanachi, le recours au *pathos* (pour susciter l'indignation du lecteur vis-à-vis du discours polémique de Nordine Ait Hamouda qui « *salit* » l'Emir), la projection d'un *éthos* « *montré* » (à travers la chronique, l'énonciateur laisse transparaître sa connaissance approfondie du parcours et de l'œuvre de l'Emir), etc.

5.3.3. Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Ahmed Halli¹

Le 21 juin 2021, le chroniqueur Ahmed Halli publie une chronique intitulée « *Laissons-les dormir tranquilles !* », dans la rubrique *Kiosque arabe* du journal *Le soir d'Algérie*. Dans cette chronique, il dresse un *contre-discours* au discours polémique de Nordine Ait Hamouda. Il adopte un positionnement idéologique favorable à l'Emir et cherche à le réhabiliter en utilisant diverses stratégies discursives. Ce sont ces dernières que nous explorons ci-après.

L'énonciateur commence par rappeler le contexte historique. Il mentionne le « *régionalisme* » et le « *tribalisme* » comme les « *plus grandes tares* » (Halli, 2021 :n.p.) de l'Algérie à l'époque de la colonisation. Il les présente comme des éléments ayant « *facilité la conquête coloniale du pays* » (Idem.). En d'autres termes, l'énonciateur rappelle que l'absence de « *conscience nationale* » à l'époque de la colonisation a été l'un des facteurs ayant facilité la conquête de l'Algérie.

Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur affirme : « *nous n'étions pas assez mûrs à l'époque pour fabriquer le ciment d'une nation* » (Ibid.). Cet acte de langage déclaratif est immédiatement suivi par un autre : « *nous sommes encore confrontés à des pénuries saisonnières en la matière et d'autres* » (Ibidem.). Cet énoncé, formulé au présent de l'indicatif, renvoyant donc à l'actualité, permet à l'énonciateur de souligner que cette « *tare* »

¹ Ahmed Halli est un journaliste et chroniqueur algérien. Il a « *une formation bilingue (arabe, français). Il a exercé diverses responsabilités dans des médias algériens et collaboré à des radios comme RFI et RTL* ». <https://sisyphe.org/spip.php?auteur225>

(c'est-à-dire le régionalisme et le tribalisme) existe encore en Algérie et menace l'unité de la nation. Concrètement, à travers cet énoncé, l'énonciateur fait allusion au discours polémique de Nordine Ait Hamouda qu'il assimile à une tentative de diviser le pays en groupes ethniques et régionaux, c'est-à-dire en « Arabes » et en « Kabyles ».

On le voit, à travers cet énoncé, l'énonciateur établit un lien entre le contexte historique de la colonisation et les enjeux actuels de la polémique autour de l'Emir Abdelkader. Concrètement, l'énonciateur laisse entendre que le discours polémique de Nordine Ait Hamouda actualise le problème de la division nationale, l'esprit de tribalisme et de régionalisme dont l'Algérie souffrait au XIX^{ème} siècle.

Dans la suite de la chronique, l'énonciateur met en exergue le fait que pendant la conquête, la France coloniale a tiré profit du *régionalisme* et du *tribalisme* et les a conservés pour affaiblir la résistance nationale. Dans ce sens, il écrit : « *dans ce contexte, la France, avec sa puissance de feu et la ruse de ses dirigeants, a eu beau jeu de tronçonner les résistances populaires et de les réduire avec l'aide de supplétifs locaux* » (Ibidem.). En présentant le *divisionnisme* comme un projet voire comme une création coloniale, l'énonciateur laisse entendre que le discours divisionniste de Nordine Ait Hamouda actualise et prolonge ce projet préjudiciable à la *nation algérienne*.

Ouvrons une petite parenthèse pour dire que cette présentation du discours polémique du fils du colonel Amirouche, comme un discours prolongeant le divisionnisme colonial, est similaire à celle faite par l'historien Amar Belkhouja dans sa chronique que nous avons analysée *supra*.

Cela étant dit, après avoir rappelé le contexte de la conquête, un contexte dominé par la division régionale et tribale, l'énonciateur revient sur l'Emir Abdelkader qu'il insère dans ce contexte pour le valoriser. Il souligne son rôle clé dans la résistance « *nationale* » :

[...] Le mérite de l'Émir Abdelkader est sans doute d'avoir compris très vite que les Français n'étaient pas venus pour venger le coup de l'éventail ou pour le prestige, mais pour rester. Jusqu'à la conquête française, il n'était sans doute qu'un chef tribal, religieux et temporel, ne voyant pas plus loin que les confins du territoire où il faisait régner l'ordre et la loi ancestraux. Mais avec ses connaissances et son entendement de l'époque, il a compris que la résistance devait être encore plus étendue que les limites que s'assignait l'armée d'occupation, du moins au départ. Il a donc tenté d'organiser toutes les autres tribus en un Etat en guerre contre une agression extérieure avec son organisation, son armée, ses arsenaux et ses armureries, dans son fief natal. Il a tenté tant bien que mal de rallier à son étendard de la résistance les autres régions du pays, et parmi elles la Kabylie qu'il visita en mettant à profit la trêve du traité de la Tafna (Ibidem.).

A travers ce passage, l'énonciateur argumente en faveur de l'Emir Abdelkader. Il met en lumière son rôle crucial dans la prise de conscience *nationale*. A ce titre, l'Emir Abdelkader apparaît comme le « *père de la nation et de la nationalité algériennes* ».

A travers cet énoncé, l'énonciateur présente l'Emir Abdelkader comme un « *chef visionnaire* » ayant conscience de l'importance de l'*unité nationale* pour triompher de l'envahisseur français.

Cela étant posé, analysons le passage de manière détaillée. L'énonciateur commence le passage en attribuant un « *mérite* » à l'Emir Abdelkader. Ce faisant, il laisse entendre que son rôle de « *chef visionnaire* », de « *précurseur de l'unité nationale* », de « *fondateur de l'Etat-nation algérien* » mérite d'être reconnu et célébré. En parlant du « *mérite* » de l'Emir, l'énonciateur lui confère une image positive dès le début du passage.

Par la suite, l'énonciateur met en lumière la capacité de l'Emir à comprendre rapidement (« *très vite* ») la véritable intention du colonisateur français lors de son arrivée en Algérie, à savoir celle « *rester* » dans le pays. Ce faisant, il valorise l'Emir Abdelkader et le présente comme un « *chef intelligent et perspicace* ».

L'énonciateur, en déclarant que :

Jusqu'à la conquête française, il (l'Emir Abdelkader) n'était sans doute qu'un chef tribal, religieux et temporel, ne voyant pas plus loin que les confins du territoire où il faisait régner l'ordre et la loi ancestraux. Mais avec ses connaissances et son entendement de l'époque, il a compris que la résistance devait être encore plus étendue que les limites que s'assignait l'armée d'occupation [...] (Ibidem.).

il répond implicitement aux détracteurs de l'Emir qui le présentent comme un simple « *chef tribal* » ayant mené sa résistance uniquement dans son propre « *territoire* » à l'ouest. En effet, à travers ce passage, l'énonciateur souligne que la résistance de l'Emir était une résistance « *nationale* » et non « *régionale* ». L'Emir Abdelkader apparaît dans ce passage comme le « *chef de la résistance algérienne* ».

Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur rappelle la stratégie de l'Emir qui a « *tenté d'organiser toutes les autres tribus en un Etat en guerre contre une agression extérieure avec son organisation, son armée, ses arsenaux et ses armureries* » (Ibidem.). Cet énoncé puise dans l'interdiscours historique et nationaliste favorable à l'Emir que nous avons vu dans la première partie de notre thèse. Il actualise les représentations de l'Emir, inscrites dans l'interdiscours, à savoir celle du « *rassembleur des tribus* », de « *chef d'Etat* » et de « *père de la nation algérienne* ». En actualisant ces catégorisations favorables à l'Emir, l'énonciateur

cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur de la chronique, celui de le persuader du rôle central de l'Emir comme « *père de l'Etat-nation algérien* » et comme « *artisan de l'unité nationale* ».

L'utilisation du verbe « *tenter* » dans le passage précité permet à l'énonciateur de souligner la difficulté et l'ampleur de l'entreprise de l'Emir Abdelkader, celle d'unifier les différentes tribus du pays, difficulté due au tribalisme et au régionalisme caractéristiques de l'époque.

Dans la même veine, l'énonciateur souligne que l'Emir Abdelkader a « *tenté tant bien que mal de rallier à son étendard de la résistance les autres régions du pays, et parmi elles la Kabylie qu'il visita en mettant à profit la trêve du traité de la Tafna* » (Ibidem.). A travers ce passage, l'énonciateur laisse entendre que l'Emir cherchait à unir l'ensemble du pays (sans distinction régionale) dans sa lutte contre la colonisation française. Il laisse également entendre que l'Emir s'était engagé à défendre l'intégrité du territoire national. Ce faisant, l'énonciateur répond, encore une fois, aux détracteurs de l'Emir qui soutiennent que l'Emir a défendu uniquement son territoire à l'ouest.

Après avoir expliqué le rôle central de l'Emir dans la résistance *nationale* contre l'envahisseur français, l'énonciateur revient sur les accusations portées à l'encontre de l'Emir par ses détracteurs.

L'énonciateur commence par rappeler que « *jusqu'ici, les contempteurs de l'Émir revenaient souvent sur cette petite phrase à la fin d'un résumé biographique dans les manuels français d'histoire : « l'Émir Abdelkader est devenu un grand ami de la France »* » (Ibidem.). En soulignant que les détracteurs de l'Emir se fient à « *une petite phrase* » pour conclure à la trahison de l'Emir, l'énonciateur les disqualifie et présente leur vision de simpliste.

Aussi, à travers cet énoncé, l'énonciateur discrédite la thèse des détracteurs de l'Emir Abdelkader. Il souligne l'*origine coloniale* de leur affirmation selon laquelle l'Emir est « *devenu un grand ami de la France* ». A travers cet énoncé, l'énonciateur laisse entendre que les contempteurs de l'Emir puisent des *représentations stéréotypées* de l'Emir inscrites dans la *formation discursive coloniale* qu'ils contribuent à perpétuer.

L'énonciateur poursuit son énumération des critiques formulées à l'encontre de l'Emir Abdelkader et note que : « *le principal grief retenu contre l'Émir est qu'il ait été proclamé symbole de l'Etat algérien par le régime mis en place en Algérie juste après l'indépendance, bien que l'histoire l'ait consacré déjà* » (Ibidem.). Dans ce passage, l'énonciateur recourt à un argument d'autorité, en l'occurrence à l'Histoire. Il soutient que cette dernière a déjà consacré l'Emir Abdelkader comme « *symbole de l'Etat algérien* » bien avant que l'Algérie officielle

ne le fasse. Ce faisant, il discrédite la représentation de l'Emir comme un « *mythe* », comme une construction politique que lui ont peinte ses détracteurs.

Par la suite, l'énonciateur cite une autre accusation portée contre l'Emir par ses détracteurs: « *Et puis, il y a cette grosse rancœur envers l'Emir qui aurait condamné l'insurrection de 1871, qui a fait l'inverse, en étant un ami de la France, puis en lui déclarant la guerre par la suite* » (Ibidem.). Dans cet énoncé, l'énonciateur emploie le conditionnel présent pour souligner l'incertitude de l'affirmation des détracteurs de l'Emir voire pour la réfuter.

Pour discréditer cette affirmation-accusation, l'énonciateur souligne également son origine coloniale. Il indique que les détracteurs de l'Emir citent des historiens français, comme « *Charles André Julien* », pour l'étayer. Dans ce sens, il écrit : « *J'ai utilisé le conditionnel parce que les détracteurs de l'Emir citent le plus souvent les historiens français, dont Charles André Julien, auteur lui aussi de l'expression «Grand ami de la France»* » (Ibidem.). En associant cette accusation aux « *historiens français* », l'énonciateur laisse entendre qu'elle est le fruit de l'idéologie coloniale qui a tenté de récupérer l'Emir Abdelkader et le présenter comme son « *fidèle ami* ».

Cela étant posé, l'énonciateur puise dans l'interdiscours et rappelle d'autres arguments avancés par les détracteurs de l'Emir pour le disqualifier et le présenter comme un « *traître à la nation* ». Dans cette optique, il écrit : « *s'ajoutent à cela, au gré des circonstances et selon les personnes, d'autres histoires vraies ou sornettes sur la «vie de château» de l'Émir, les médailles ornant sa poitrine et ses pensions* » (Ibidem.).

L'expression « *au gré des circonstances et selon les personnes* » permet à l'énonciateur de souligner que les récits des détracteurs de l'Emir sont influencés par des considérations subjectives, idéologiques et politiques. En mobilisant cette expression, l'énonciateur cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur. Il l'invite à exercer son jugement critique et ne pas accepter aveuglément toutes les récits qui circulent autour de l'Emir.

L'utilisation des termes « *vraies* » et « *sornettes* », dans « *histoires vraies ou sornettes sur la «vie de château» de l'Émir, les médailles ornant sa poitrine et ses pensions* » (Ibidem.), permet à l'énonciateur de souligner que les récits diffamant l'Emir peuvent reposer sur des faits réels, desquels les détracteurs de l'Emir tirent une interprétation biaisée, conforme à leur positionnement et à leurs objectifs politiques ou idéologiques. Parmi ces faits réels auxquels les détracteurs de l'Emir attribuent une interprétation biaisée, l'énonciateur cite « *la vie de château* », les « *médailles ornant sa poitrine* » et la « *pension* ».

Concrètement, l'énonciateur cherche à dire qu'au lieu de parler de l'emprisonnement de l'Emir dans un « *château* » en France pendant de longues et douloureuses années, les détracteurs de l'Emir parlent de sa « *vie de château* » pour souligner sa proximité avec la France coloniale ; au lieu de parler des « *médailles* » comme signe de reconnaissance internationale pour l'action humanitaire de l'Emir envers les chrétiens de Syrie, ses contempteurs présentent ces médailles « *ornant sa poitrine* » comme un signe de son alliance avec les Français ; enfin, au lieu de parler de la « *pension* » comme un *dédommagement*, les détracteurs de l'Emir la présentent comme un signe de collaboration et de dépendance de l'Emir de la France coloniale.

Après avoir cité ces arguments, arguments fréquemment employés par les détracteurs de l'Emir pour le présenter comme un « *allié de la France coloniale* » et donc comme un « *traître à la nation algérienne* », l'énonciateur les réfute en leur dressant un *contre-discours*, une contre-argumentation lorsqu'il affirme :

[...] Concernant ces fameuses médailles, la fondation éponyme a précisé qu'il s'agissait de médailles décernées par des pays européens après le sauvetage par l'émir de 15 000 chrétiens, menacés d'extermination à Damas. L'Émir s'était vu décerner aussi la légion d'honneur en France, mais s'il fallait taxer de traîtres tous les Algériens qui l'ont reçue. Quant à la fameuse pension, elle a été décernée effectivement par Napoléon III à l'Émir, après sa remise en liberté en 1852, et elle était de 100 000 francs (de l'époque). Je n'ai trouvé aucune trace de son caractère héréditaire et des éventuels bénéficiaires (Ibidem.).

Tout d'abord, l'énonciateur disqualifie l'argument selon lequel les *médailles* attribuées à l'Emir sont le signe de sa *collaboration* avec la France coloniale. Pour ce faire, il souligne d'abord que ces médailles ne proviennent pas uniquement de la « *France* » mais également d'autres « *pays européens* ». Il souligne ensuite la raison de l'attribution de ces médailles à l'Emir, à savoir son sauvetage de 15000 chrétiens en Syrie d'un massacre fatal. A travers cette *argumentation*, l'énonciateur valorise l'Emir Abdelkader et salue son action humanitaire, empreinte d'humanisme.

L'argumentation de l'énonciateur est puisée dans l'*interdiscours*. En effet, l'énonciateur cite la « *fondation Emir Abdelkader* » comme source de son argumentation. Cette opération interdiscursive de type citatif transparait à travers l'énoncé « *la fondation éponyme a précisé que [...]* » (Ibidem.). En recourant à cette *autorité*, l'énonciateur confère crédibilité et légitimité à son propos.

A travers son argumentation, l'énonciateur actualise des représentations de l'Emir, inscrites dans l'*interdiscours* culturel et intellectuel, à savoir celle du « *protecteur des chrétiens de Syrie* » et celle de « *l'homme de tolérance religieuse et culturelle* ».

Par la suite, l'énonciateur évoque la « *Légion d'honneur* », explique qu'elle est attribuée à l'Emir pour son action humanitaire à Damas et souligne que de nombreux Algériens l'ont reçue. A travers cette dernière précision, l'énonciateur laisse entendre que la réception de la légion d'honneur ne devrait pas automatiquement être interprétée comme un signe « *trahison* » envers l'Algérie. A travers ces explications, qui font office d'une *contre-argumentation*, l'énonciateur discrédite l'accusation de « *trahison* » associée à la Légion d'honneur que porte l'Emir.

Enfin, en mentionnant que la « *pension* » a été décernée par Napoléon III à l'Emir après sa remise en liberté en 1852, l'énonciateur la présente comme un dédommagement suite à son emprisonnement. Ce faisant, l'énonciateur disqualifie simultanément l'affirmation des détracteurs de l'Emir, affirmation selon laquelle l'Emir menait « *une vie de château* » en France (en soulignant que l'Emir était en réalité *emprisonné* en France) et réfute l'argument selon lequel cette *pension* est le signe de sa collaboration avec la France coloniale.

Toujours en parlant de la *pension*, l'énonciateur souligne qu'il n'a trouvé aucune trace de son « *caractère héréditaire* » ou des « *éventuels bénéficiaires* ». Ici, l'énonciateur puise dans l'*interdiscours*. Il fait allusion à l'affirmation de Nordine Ait Hamouda (qui parle du caractère héréditaire de la pension, qui avance que les descendants de l'Emir bénéficient toujours de cette pension) et la disqualifie.

A travers l'énoncé « *je n'ai trouvé aucune trace de son caractère héréditaire et des éventuels bénéficiaires* » (Ibidem.), l'énonciateur projette un « *éthos montré* ». Il met en lumière le fait qu'il a mené des recherches poussées pour vérifier l'affirmation de Nordine Ait Hamouda concernant le caractère héréditaire de la pension de l'Emir. Ce faisant, il se présente comme un auteur sérieux et objectif. En procédant de la sorte, il confère crédibilité et fiabilité à son argumentation favorable à l'Emir et à ses descendants.

Après avoir remis en question les arguments présentant l'Emir comme un « *allié de la France* » et comme un « *traître* », Ahmed Halli revient sur le discours polémique de Nordine Ait Hamouda pour le disqualifier. Dans ce sens, il écrit :

[...] Dernier en date de ces détracteurs et sur une chaîne de télé privée Al-Hayat qui attend toujours ses premiers galons de professionnalisme et d'objectivité, le fils du colonel Amirouche. Etant si bien né et s'exprimant en conséquence, l'ancien député Nordine Aït-

Hamouda a repris à son compte quelques-uns de ces griefs y ajoutant, bien sûr, des détails de son cru. Ce qui est conforme à l'image qu'il s'est forgée à l'Assemblée (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur commence par disqualifier la chaîne « *Al-Hayat* ». Il la présente comme une chaîne qui « *attend toujours ses premiers galons de professionnalisme et d'objectivité* » (Ibidem.). Ce faisant, il met en doute sa crédibilité et par ricochet celle du fils du colonel Amirouche qui s'y est exprimé. A ce titre, le discours de Nordine Ait Hamouda apparaît comme un discours qui manque d'objectivité, un discours orienté à des fins politiques et idéologiques.

En soulignant que le dernier en date des détracteurs de l'Emir est le « *fil du colonel Amirouche* », l'énonciateur recourt à l'ironie et laisse transparaître son étonnement. Il se demande comment le fils d'un colonel de la révolution algérienne remet en cause le précurseur de cette révolution qu'était l'Emir Abdelkader.

En soulignant que celui qui discrédite l'Emir n'est autre que le « *fil du colonel Amirouche* », l'énonciateur recourt au *pathos*. Il cherche à susciter l'étonnement, le choc du lecteur de la chronique face au fait que celui qui discrédite l'Emir, symbole de la lutte anticoloniale, n'est autre que le fils d'une autre figure de la lutte anticoloniale.

En comparant Nordine Ait Hamouda à son père, l'énonciateur le disqualifie. Il laisse entendre que le fils du colonel Amirouche poursuit une voie contraire à celle tracée par son père, celle du patriotisme et du nationalisme. A travers cette comparaison donc, l'énonciateur présente implicitement le fils du colonel Amirouche comme un divisionniste, c'est-à-dire comme acteur aux visées politiques et idéologiques préjudiciables à l'unité nationale et à la nation algérienne.

En soulignant que Nordine Ait Hamouda reprend les arguments des détracteurs de l'Emir précédemment cités en y ajoutant des détails « *de son cru* », l'énonciateur souligne la subjectivité de son discours disqualifiant l'Emir. Il le présente comme un discours fondé sur la « *croyance* » et donc comme un discours qui manque d'objectivité historique. Ce faisant, l'énonciateur remet en question la légitimité et la crédibilité du fils du colonel Amirouche en matière d'Histoire.

Dans le même ordre d'idées, en présentant le discours d'Ait Hamouda comme un discours de croyance, l'énonciateur cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur, celui de susciter un doute quant à la fiabilité des arguments de Nordine Ait Hamouda accusant l'Emir de trahison.

Quand l'énonciateur parle de « *l'image qu'il (Nordine Ait Hamouda) s'est forgée à l'Assemblée* » (Ibidem.), il puise dans l'interdiscours et fait référence à l'image du « *polémiqueur* » associée à Nordine Ait Hamouda.

En présentant Nordine Ait Hamouda comme un « *polémiqueur* », l'énonciateur laisse entendre que ses propos polémiques à l'encontre de l'Emir n'ont pas pour but d'éclairer le débat sur l'Emir, ni d'apporter la vérité historique, mais sont proférés dans le but de créer une polémique, de susciter l'émotion populaire.

On le voit, à travers l'énoncé « *l'image qu'il (Nordine Ait Hamouda) s'est forgée à l'Assemblée* » (Ibidem.), l'énonciateur réalise une attaque *ad hominem*. Il disqualifie Nordine Ait Hamouda et partant sa thèse défavorable à l'Emir.

L'énonciateur explique que la sortie polémique de Nordine Ait Hamouda a eu lieu « *juste après des attaques lancées contre la Kabylie par des trublions qui ont la tête plongée dans la mangeoire, comme l'autruche a la sienne dans le sable* » (Ibidem.). A travers cet énoncé, l'énonciateur laisse entendre que Nordine Ait Hamouda, en prononçant son discours polémique à l'encontre de l'Emir Abdelkader, répondait en réalité au discours « *anti-kabyles* » de Salhi, Bengrina et Benzaim dont nous avons parlé supra. Autrement dit, l'énonciateur suggère que le discours de Nordine Ait Hamouda diffamant l'Emir est un discours « *anti-Arabes* », voire « *anti arabo-islamisme* », qui répond aux discours « *anti-kabyles* ».

Concrètement, dans ce contexte idéologique et politique opposant « *l'arabo-islamisme* » et le « *berbérisme* », l'Emir Abdelkader est associé à « *l'arabo-islamisme* ». Par conséquent, en attaquant l'Emir, Nordine Ait Hamouda attaque « *l'arabo-islamisme* », défend l'identité « *kabyle* » et valorise le rôle de la Kabylie dans l'indépendance de l'Algérie.

De ce qui précède, en soulignant la participation du fils du colonel Amirouche à la manœuvre divisionniste initiée par les acteurs politiques anti-kabyles, l'énonciateur le présente comme un partisan de l'idéologie séparatiste et divisionniste qui promeut la division entre les « *Arabes* » et les « *Kabyles* ».

Ahmed Halli poursuit sa chronique et revient sur les propos polémiques formulés par Nordine Ait Hamouda à l'encontre de l'Emir. Il les qualifie de « *termes très durs* » : « *Ne mâchant pas ses mots bien qu'ayant encore toutes ses dents, l'ancien membre fondateur du RCD, en rupture de ban, a eu des termes très durs [...]* (envers l'Emir Abdelkader) » (Ibidem.).

En qualifiant les propos de Nordine Ait Hamouda de la sorte, l'énonciateur exprime sa désapprobation et son étonnement vis-à-vis de ces propos. En effet, l'emploi de l'adjectif

subjectif « *durs* », connoté négativement, renforcé par l'adverbe « *très* », permet à l'énonciateur de souligner le caractère excessif et injustifié de ces propos. On le voit, en mobilisant ces *subjectivèmes*, l'énonciateur laisse transparaître son positionnement favorable à l'Emir et discrédite les accusations de trahison de Nordine Ait Hamouda, des accusations qui apparaissent en fin de compte comme étant injustes. Ce faisant, l'énonciateur cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur, celui d'influencer sa perception en faveur de l'Emir.

Si, dans la première partie de la chronique, l'énonciateur discrédite les arguments de Nordine Ait Hamouda présentant l'Emir comme un « *traître* », il poursuit cette entreprise en discréditant d'autres propos. Pour ce faire, il convoque, cette fois, un écrivain Algérien, Waciny Laredj, qui réfute les propos de Nordine Ait Hamouda et leur dresse un *contre-discours*. Cette opération interdiscursive de dialogisation de type *citatif* transparaît dans le passage suivant :

[...] Voici, en résumé, ce qu'il (Waciny Laredj) écrivait samedi dernier sur sa page Facebook: «Aït-Hamouda a le droit de penser comme il veut, mais il devrait au minimum connaître son sujet ou le laisser aux historiens. L'image qu'il présente comme celle de l'épouse de l'Émir s'inclinant devant Napoléon III n'est pas une photo mais un tableau, et il représente sa maman courbée par l'âge. Et puis, c'est le tableau d'un peintre colonial, M. Aït-Hamouda. Quant aux chrétiens que l'Émir a sauvés en Syrie, il l'a fait par pur humanisme (3). Dire qu'il «a sauvé les chrétiens de Syrie pour les lâcher sur nous en Algérie» est de la plus extrême ignorance. La guerre menée contre l'Algérie était une guerre colonialiste et n'a jamais été une guerre de religion», conclut Waciny Laredj (Ibidem.).

Ici, l'énonciateur s'appuie sur une autorité en matière de l'Emir Abdelkader. En effet, Waciny Laredj est l'auteur d'un roman sur l'Emir, un roman qui porte le titre « *Le livre de l'Emir* ». En convoquant cette autorité, l'énonciateur souligne le caractère erroné, mal informé et mal documenté des déclarations polémiques de Nordine Ait Hamouda, leur ôtant toute crédibilité.

Cela étant dit, essayons d'analyser le *contre-discours*, mieux l'*intervention polémique* de Waciny Laredj, citée par l'énonciateur. Tout d'abord, Waciny Laredj souligne la *subjectivité* de la thèse de Nordine Ait Hamouda lorsqu'il déclare : « *Aït-Hamouda a le droit de penser comme il veut* » (Ibidem.). En utilisant le verbe « *penser* », il laisse entendre que Nordine Ait Hamouda exprime son *opinion* sur l'Emir et non la vérité historique sur ce dernier.

Ensuite, lorsque Laredj déclare : « *Aït-Hamouda devrait au minimum connaître son sujet ou le laisser aux historiens* » (Ibidem.), il remet en question les qualifications du fils du

colonel Amirouche en matière d'Histoire en général et en matière de l'Emir en particulier. Ce faisant, il remet en question la crédibilité et la légitimité de la thèse d'Ait Hamouda diffamant l'Emir.

Après avoir disqualifié Nordine Ait Hamouda et souligné la subjectivité de sa thèse, Waciny Laredj discrédite son *argument* disqualifiant l'Emir et soulignant sa soumission à la France. Dans ce sens, il écrit : « *L'image qu'il présente comme celle de l'épouse de l'Émir s'inclinant devant Napoléon III n'est pas une photo mais un tableau, et il représente sa maman courbée par l'âge. Et puis, c'est le tableau d'un peintre colonial, M. Aït-Hamouda* » (Ibidem.).

En soulignant que l'image présentée par Ait Hamouda (pour souligner l'allégeance de l'Emir et sa famille à la France) est un « *tableau* », donc une œuvre artistique et non une photographie authentique, l'énonciateur remet en question sa fiabilité comme preuve, comme argument. En outre, en précisant que ce *tableau* représente la « *maman* » de l'Emir et non son « *épouse* », l'énonciateur souligne la confusion faite par Ait Hamouda et met en lumière, encore une fois, sa méconnaissance du sujet de l'Emir. Enfin, en soulignant que le tableau présenté par le fils du colonel Amirouche est un « *tableau colonial* », Waciny Laredj laisse entendre qu'il a été créé par la France à des fins idéologiques, celles de s'appropriier l'Emir et de le présenter comme « *ami et allié de la France* ».

Waciny Laredj termine son intervention polémique en citant un autre argument, présenté par Nordine Ait Hamouda, pour le disqualifier. En effet, il reprend l'affirmation de Nordine Ait Hamouda selon laquelle l'Emir Abdelkader « *a sauvé les chrétiens de Syrie pour les lâcher sur nous en Algérie* » (Ibidem.), en la mettant entre guillemets, et la réfute catégoriquement en la présentant comme relevant de l'« *extrême ignorance* » (Ibidem.). W. Laredj confère à l'action de l'Emir, c'est-à-dire à la protection des chrétiens d'Orient par l'Emir, un cadrage différent et l'associe à un « *pur humanisme* » (Ibidem.). Cette interprétation de l'action de l'Emir est prise dans l'*interdiscours* historique et intellectuel et présente l'Emir comme un « *homme de tolérance religieuse et culturelle* ».

Dans la suite de sa chronique, avant de commenter l'intervention de Waciny Laredj qu'il cite, Ahmed Halli évoque un autre élément qui fait polémique, à savoir l'appartenance ou non de l'Emir à la « *Franc-maçonnerie* ». Dans ce sens, il écrit :

[...] Il reste une facette de l'Émir Abdelkader qui reste encore à éclairer: son affiliation supposée à une loge maçonnique attestée par un auteur comme Bruno Etienne, mais niée par les bons musulmans. Ce sont précisément ces dénégations répétées qui donnent du crédit à de telles affirmations, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur cite l'argument selon lequel l'Emir fut Franc-maçon, argument présenté par les détracteurs de l'Emir pour souligner son évolution religieuse et pour le présenter comme un « *ami de la France* ». En présentant l'affiliation de l'Emir à la Franc-maçonnerie comme étant « *supposée* », l'énonciateur laisse transparaître son positionnement. En effet, à travers ce subjectivisme, il met en doute cette affiliation voire la réfute. Cette prise de position, implicite, est puisée dans l'*interdiscours* et rappelle l'affirmation des historiens, à l'instar de Sahli, qui parlent de la « *légende maçonnique* ».

Toutefois, dans ce passage, l'énonciateur appelle à l'ouverture d'un débat historique pour éclairer ce point relatif à l'appartenance ou non de l'Emir à la Franc-maçonnerie. En effet, il dénonce les « *dénégations répétées* », faites sans argumentation, sans débat et sans contextualisation, de l'affirmation selon laquelle l'Emir fut un Franc-maçon. Selon lui, ce sont ces dénégations qui renforcent cette affirmation, malgré son caractère potentiellement infondé, comme l'indique l'adjectif « *supposée* ».

En affirmant que « *ce sont précisément les dénégations répétées qui donnent du crédit à de telles affirmations, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres* » (Ibidem.), l'énonciateur appelle à l'ouverture d'un débat, où les différents éléments du parcours de l'Emir, et compris les éléments controversés, seront abordés de manière objective et décomplexée.

Cela étant dit, l'énonciateur revient sur la *réaction* de Waciny Laredj face aux propos polémiques de Nordine Ait Hamouda diffamant l'Emir. Il qualifie cette *réaction* de « *mesurée* » : « *Une réaction mesurée qui dénonce les attaques contre les symboles de notre histoire et que les opportunistes habituels mettent à profit pour reclasser leurs symboles à eux* » (Ibidem.).

En qualifiant cette « *réaction* » de la sorte, l'énonciateur souligne son caractère fondé, rationnel et réfléchi par opposition au discours de Nordine Ait Hamouda qui apparaît comme un discours polémique, passionnel, subjectif et infondé, mu par des considérations politiques et idéologiques. Ce faisant, l'énonciateur renforce la crédibilité de la thèse de Waciny Laredj favorable à l'Emir et disqualifie celle de Nordine Ait Hamouda.

Aussi, à travers le passage précité, l'énonciateur critique les personnes qui, à l'instar de Nordine Ait Hamouda, manipulent l'Histoire pour promouvoir leurs propres « *symboles* » et leur propre idéologie. Il qualifie cette attitude d'« *opportunisme* ». Encore une fois, l'énonciateur renforce la crédibilité de l'autorité qu'il cite (Waciny Laredj) en soulignant que ce dernier récusait cet *opportunisme* et défend les symboles historiques nationaux, à l'instar de l'Emir.

Concrètement, à travers le passage, l'énonciateur condamne l'attitude de Nordine Ait Hamouda consistant à diffamer l'Emir (un « *Arabe* ») et à valoriser les héros « *kabyles* » pour diviser la nation algérienne en « *Arabes* » et en « *Kabyles* » et pour donner une définition *ethnique*, kabyle, à cette nation. En procédant de la sorte, l'énonciateur projette l'*ethos* d'un défenseur de « *l'unité nationale* » et de l'Emir comme « *symbole national* ».

Ahmed Halli termine sa chronique en ces termes :

[...] Ce sont les héros de Novembre qui ont réalisé l'unité de l'Algérie, à laquelle la Kabylie, plus que d'autres par endroits, a apporté sa contribution et sacrifié les meilleurs de ses fils, dont le colonel Amirouche. Tout comme l'Émir Abdelkader, ils sont entrés dans l'Histoire, la nôtre et celle de l'humanité, et ils ont aussi acquis le statut de légendes. Laissons nos martyrs dormir tranquilles et à l'abri du vacarme de nos guerres inutiles, mais trop souvent mortelles (Ibidem.).

Dans ce passage, en rapprochant les « *héros de Novembre* » (qualifié de réalisateurs de « *l'unité de l'Algérie* ») de l'Emir, l'énonciateur souligne une *continuité historique*. Il laisse apparaître les héros de novembre comme les continuateurs, voire comme les réalisateurs du projet de l'Emir, celui de l'« *unité nationale* ». On le voit, l'énonciateur puise dans la formation discursive *nationaliste* et présente l'Emir Abdelkader comme le « *père de la nation algérienne* » et comme le « *précurseur du nationalisme algérien* ».

En soulignant que l'Emir est entré dans « *l'Histoire, la nôtre et celle de l'humanité* » et a acquis le « *statut de légende* », l'énonciateur met en lumière le caractère « *indétrônable* » de l'Emir Abdelkader. Il active une *mémoire discursive* et rappelle la reconnaissance nationale et internationale de l'Emir Abdelkader. Ici, la thèse de l'énonciateur rappelle celle défendue par Nordine Boukrouh dans sa chronique, précédemment analysée.

L'énonciateur termine sa chronique par un appel, celui de laisser « *les martyrs dormir tranquillement, à l'abri du vacarme de nos guerres inutiles, mais trop souvent mortelles* » (Ibidem.). Dans cet énoncé, l'énonciateur condamne, une fois de plus, l'instrumentalisation des figures historiques, à l'instar de l'Emir, à des fins idéologiques et politiques, en l'occurrence divisionnistes. Il appelle à préserver leur *mémoire* des polémiques « *inutiles* » et à les valoriser comme des « *martyrs* », c'est-à-dire comme des « *héros nationaux* ».

Synthèse de l'analyse

Dans sa chronique, Ahmed Halli défend un positionnement idéologique favorable à l'Emir Abdelkader. Plus généralement, il prône la défense des symboles historiques nationaux contre l'opportunisme et contre l'instrumentalisation à des fins politiques et idéologiques.

L'auteur s'appuie sur la formation discursive *nationaliste* et sur l'*Histoire* pour valoriser, réhabiliter l'Emir et le présenter comme « *le père de l'Etat-nation algérien* », comme le « *père du nationalisme algérien* » et comme un « *héros* » qu'ont suivi les « *héros de novembre 1954* ».

Ahmed Halli insiste sur le caractère « *national* » de la résistance de l'Emir, s'opposant ainsi aux détracteurs de l'Emir qui régionalisent sa résistance et la limitent à l'ouest algérien. Dans le même ordre d'idées, l'énonciateur présente l'Emir Abdelkader comme le « *précurseur de l'unité nationale* » à une époque où le tribalisme et le régionalisme étaient monnaie-courante.

La chronique se présente comme une *intervention polémique* où l'énonciateur *polarise* la polémique. Il se positionne en défenseur de l'Emir et réfute les arguments des détracteurs de l'Emir en général et de Nordine Ait Hamouda en particulier à l'aide de *contre-arguments* historiques et intellectuels.

Concrètement, l'énonciateur reprend les arguments mobilisés par les détracteurs de l'Emir pour le présenter comme un « *traître à la nation* » et les discrédite un par un. Parmi ces arguments, il cite la *phrase* présentant l'Emir comme un « *grand ami de la France* », la condamnation par l'Emir de l'*insurrection de 1871*, les *médailles* ornant la poitrine de l'Emir, la *pension*, l'appartenance de l'Emir à la *Franc-maçonnerie*, la *vie de château* de l'Emir, le *tableau* représentant la mère de l'Emir embrassant la main de Napoléon III... L'énonciateur discrédite ces arguments soit en soulignant leur origine coloniale, soit en les insérant dans leur contexte, soit en soulignant leur incertitude... Il appuie sa thèse sur des autorités, à l'instar de la « *fondation de l'Emir Abdelkader* », de l'auteur Waciny Laredj, ou plus généralement en puisant dans l'interdiscours *favorable* à l'Emir.

L'énonciateur discrédite également la thèse selon laquelle la représentation de l'Emir comme « *symbole de l'Etat algérien* » est un « *mythe* » créé par l'Algérie officielle. Il s'appuie sur l'*Histoire* pour la contester et souligne que cette dernière avait déjà consacré l'Emir comme « *symbole de l'Etat algérien* » avant que l'Algérie officielle ne le fasse.

Pour disqualifier la thèse des détracteurs de l'Emir Abdelkader, à l'instar de Nordine Ait Hamouda, l'énonciateur souligne que leurs arguments sont influencés par des

considérations politiques et idéologiques, en l'occurrence par l'idéologie divisionniste qu'ils promeuvent.

L'énonciateur projette l'*ethos* d'un « *défenseur de l'unité nationale* » et dénonce la tentative du fils du colonel Amirouche de diffamer l'Emir et de valoriser les symboles « *kabyles* » pour diviser la *nation algérienne* en groupes ethniques rivaux (les Arabes Vs. les Kabyles) et pour attribuer une définition ethnique « *kabyle* » à la nation algérienne. Plus globalement, l'énonciateur accuse Nordine Ait Hamouda d'actualiser le *projet colonial* de division ethnique, un projet qui nie l'existence d'une nation et d'une nationalité algériennes, un projet qui porte atteinte à l'unité nationale.

Compte tenu de ce qui précède, les représentations de l'Emir Abdelkader qui se dégagent de la chronique sont celles du « *rassembleur et unificateur des tribus algériennes en État en guerre contre la colonisation* », « *symbole et père de l'État-nation algérien* », « *précurseur du nationalisme algérien et de la révolution de novembre* », « *figure de l'unité nationale* », « *chef fidèle à sa résistance, à sa patrie et à sa religion* », « *protecteur des chrétiens de Syrie* », « *homme de tolérance religieuse et culturelle* » et d'une « *légende* ». Bref, l'Emir apparaît comme un « *héros national, historique et universel* ».

Pour résumer, la principale stratégie discursive mobilisée par l'énonciateur dans la chronique pour valoriser l'Emir et disqualifier ses détracteurs est le recours à l'*interdiscours* (reprise et disqualification des arguments de la *formation discursive coloniale* et des détracteurs de l'Emir, reprise des arguments de la *formation discursive nationaliste*, citation de l'intervention polémique de Waciny Laredj (pour disqualifier Nordine Ait Hamouda et ses arguments défavorables à l'Emir ; pour souligner le caractère subjectif, polémique, infondé du discours d'Ait Hamouda), le recours à la contextualisation historique, l'actualisation de représentations de l'Emir inscrites dans l'*interdiscours*...). Bref, la chronique d'Ahmed Halli puise dans l'*interdiscours* historique, nationaliste, doxique, intellectuel, culturel favorable à l'Emir pour le présenter comme une figure « *indétrônable* ».

A cette stratégie principale qu'est le recours à l'*interdiscours*, se greffent d'autres stratégies comme l'inscription de la *subjectivité* dans le langage. Dans ce sens, l'énonciateur recourt à la *modalisation* pour souligner une distance énonciative par rapport aux affirmations des détracteurs de l'Emir (conditionnel présent, adjectifs modalisateurs (comme « *supposée* »))... Il utilise également des adjectifs et des d'adverses subjectifs pour disqualifier les « *termes* » employés par Nordine Ait Hamouda à l'encontre de l'Emir. L'énonciateur mobilise aussi un *vocabulaire* mélioratif valorisant l'Emir Abdelkader et un *vocabulaire* péjoratif dévalorisant les détracteurs de l'Emir...

En plus de la *subjectivité*, l'énonciateur recourt aux attaques *ad hominem*, à l'ironie et à la comparaison (entre Nordine Ait Hamouda et son père le colonel Amirouche : une vision séparatiste Vs. une vision patriotique et nationaliste suivant les pas de l'Emir) pour disqualifier Nordine Ait Hamouda et la thèse qu'il soutient.

L'énonciateur projette également des éthos « *montrés* », celui de « *défenseur de l'Emir et de l'unité nationale* » et celui d'un « *auteur sérieux et crédible* » pour conférer de la légitimité et de la crédibilité à son argumentation. Comme il mobilise le *pathos* pour susciter l'admiration du lecteur envers l'Emir et sa répulsion envers le discours divisionniste et polémique de Nordine Ait Hamouda.

5.3.4. Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Amira Bouraoui¹

Le 20 juin 2021, la journaliste Amira Bouraoui publie une brève chronique, sans intitulé, sur la page Facebook *Chroniques Algériennes*. Dans cette chronique, elle adopte un positionnement idéologique favorable à l'Emir Abdelkader.

Amira Bouraoui commence sa chronique en attribuant un statut à l'Emir Abdelkader, celui d'un « *intellectuel* ». A travers cette *nomination*, l'énonciateur valorise l'Emir Abdelkader et lui confère autorité et respect. Cette qualification laisse entendre que l'Emir fut une personne instruite, intelligente, réfléchie, ayant une vision et des idées. En nommant l'Emir de la sorte, l'énonciateur suggère que l'Emir Abdelkader, en plus d'être un personnage qui a marqué l'Histoire de son pays, était un homme de pensée, c'est-à-dire un penseur et un visionnaire.

Le praxème « *intellectuel* » active une *mémoire discursive* et rappelle les prises de position d'auteurs algériens et français qui décrivent l'Emir comme un « *penseur* », un « *savant* », un « *intellectuel* », « *un visionnaire* », un « *promoteur et protecteur du livre et du savoir* », etc. Cette *catégorisation* de l'Emir est donc inscrite dans l'*interdiscours* intellectuel favorable à l'Emir et est actualisée par l'énonciateur pour le valoriser.

Le « *Oui* », dans l'énoncé « *Oui l'intellectuel l'émir Abdelkader a capitulé après 17 ans de résistance alors qu'il n'avait aucun moyen de résister face à l'une des plus grandes puissances militaires au monde* » (Bouraoui, 2021 :n.p.), constitue un acte de langage, en l'occurrence une défense de l'Emir Abdelkader. L'énonciateur défend l'Emir Abdelkader et justifie sa capitulation en l'insérant dans son contexte historique. Il explique que celle-ci était

¹ Amira Bouraoui est une « *journaliste franco-algérienne* » et « *militante politique* ». Informations tirées de : <https://www.jeuneafrique.com/1415643/politique/la-journaliste-franco-algerienne-amira-bouraoui-finalement-autorisee-a-rejoindre-la-france/>

la résultante d'un déséquilibre du rapport de force entre l'Emir Abdelkader et l'armée française.

Dans ce passage, l'énonciateur fait *allusion* aux détracteurs de l'Emir Abdelkader. Le « *Oui* » constitue une réponse à ces derniers, comme si l'énonciateur leur disait que « *Oui, l'Emir s'est rendu* », mais ce n'est pas parce qu'il était « *l'allié de la France* », mais parce que l'armée française était beaucoup plus forte que celle de l'Emir. Dit autrement, l'énonciateur reprend l'argument des détracteurs de l'Emir, inscrit dans l'interdiscours défavorable à l'Emir, celui qui présente la « *reddition* » comme un acte de « *trahison* », et le disqualifie en insérant la *reddition* dans son contexte.

La prise en compte du contexte permet de régler le sens du praxème « *intellectuel* » mentionné dans le passage. En effet, en qualifiant l'Emir d'« *intellectuel* », l'énonciateur laisse entendre qu'il était un *visionnaire*, c'est-à-dire qu'il savait que la résistance n'avait aucune chance de réussir, compte tenu du déséquilibre du rapport de force entre lui et la France, ce qui l'a poussé à capituler.

Aussi, le praxème « *intellectuel* » permet à l'énonciateur de souligner que l'Emir était conscient des conséquences positives de sa *capitulation* pour ses compatriotes. Ce praxème active une *mémoire discursive* et rappelle la thèse des défenseurs de l'Emir qui présentent la *reddition* comme un acte de sagesse qui a épargné le génocide du peuple algérien.

On l'aura compris, à travers l'énoncé « *Oui l'intellectuel l'émir Abdelkader a capitulé après 17 ans de résistance alors qu'il n'avait aucun moyen de résister face à l'une des plus grandes puissances militaires au monde* » (Idem.), l'énonciateur défend l'Emir, justifie sa reddition (en l'insérant dans son contexte et en soulignant qu'il est le résultat d'une réflexion en amont de la part de l'Emir) et répond aux détracteurs de l'Emir, à l'instar de Nordine Ait Hamouda, qui présentent la *reddition* comme un signe d'allégeance de l'Emir à la puissance coloniale française.

Dans l'énoncé « [...] *L'émir Abdelkader a capitulé après 17 ans de résistance* » (Ibid.), l'énonciateur mobilise le *pathos*. Il rappelle la durée de la résistance de l'Emir pour susciter l'admiration et le respect du lecteur envers lui, lui qui a lutté courageusement et avec persévérance pendant de longues années.

Cet énoncé est puisé dans l'*interdiscours* historique. Il se réfère à l'Histoire pour rappeler la longue résistance de l'Emir Abdelkader devant l'une des puissances militaires mondiales. En s'appuyant sur l'Histoire, l'énonciateur actualise la représentation de l'Emir comme un « *résistant intrépide* » et comme un « *héros national* ».

Amira Bouraoui termine sa chronique en recourant à une comparaison ironique. Dans ce sens, elle écrit : « *Que celui qui a résisté 17 jours lui jette la première pierre* » (Ibidem.). A travers cet énoncé, l'énonciateur défie les détracteurs de l'Emir et disqualifie leur thèse le présentant comme un « *traître à la nation* ». A travers cet énoncé, l'énonciateur souligne le caractère absurde et injuste de l'attitude qui consiste à critiquer l'Emir, à le qualifier de « *traître* », lui qui a lutté pendant 17 années dans un combat sans merci contre la France coloniale.

Comme nous pouvons le constater, Amira Bouraoui, dans sa chronique, répond à Nordine Ait Hamouda sans le citer explicitement. Elle n'engage pas une polémique frontale, mais se contente de faire *allusion* à son discours polémique discréditant l'Emir pour le disqualifier. En procédant de la sorte, elle minimise la légitimité de Nordine Ait Hamouda, le laissant apparaître comme une voix extérieure et sans importance qui diffame l'Emir.

A travers sa chronique, Amira Bouraoui souligne le caractère infondé et polémique de la thèse de Nordine Ait Hamouda présentant l'Emir comme un « *traître à la nation* ». Elle présente cette description comme étant absurde et ne tenant pas compte des circonstances auxquelles l'Emir a été confronté.

Synthèse de l'analyse

Pour résumer, dans sa chronique, Amira Bouraoui a mobilisé des stratégies discursives pour valoriser et réhabiliter l'Emir Abdelkader et pour disqualifier la thèse des détracteurs de l'Emir en général et celle de Nordine Ait Hamouda en particulier, une thèse décrivant l'Emir comme un « *traître à la nation algérienne* ».

L'énonciateur n'a pas engagé une *réfutation directe* de la thèse du fils du colonel Amirouche, il s'est contenté d'en faire une « *allusion* » et de la disqualifier à l'aide de *contre-arguments* historiques et intellectuels. Il n'a pas non plus cité *nommément* Nordine Ait Hamouda. Cette *stratégie discursive* lui a permis de l'invisibiliser et de le délégitimer comme un acteur sans importance diffamant l'Emir.

La principale stratégie discursive mobilisée dans la chronique est le recours à l'*interdiscours* historique et intellectuel favorable à l'Emir. Cette stratégie a permis à l'énonciateur de renforcer son argumentation, son positionnement idéologique favorable à l'Emir.

Pour valoriser l'Emir Abdelkader et disqualifier l'accusation de « *trahison* », l'énonciateur puise dans l'*interdiscours* historique et intellectuel présentant l'Emir comme un

« résistant intrépide et infatigable » et comme « un visionnaire ». S'appuyant sur ce dernier (sur l'interdiscours), l'énonciateur rappelle la « longévité » de la résistance de l'Emir, légitime et justifie sa décision de « capituler ». Il insère la *reddition* de l'Emir dans son contexte historique et la présente comme une sage décision de la part de l'« intellectuel », du « visionnaire » qu'était l'Emir, une décision qui a empêché le génocide du peuple algérien.

Toujours dans le cadre des stratégies discursives, l'énonciateur recourt à des *actes de langage* valorisant l'Emir et dévalorisant ces détracteurs. Il actualise des *praxèmes* et des *représentations* favorables à l'Emir, inscrits dans l'interdiscours. Il mobilise le *pathos* pour susciter l'admiration du lecteur envers l'Emir, sa résistance et sa persévérance. Il recourt à une *comparaison ironique* entre la résistance de l'Emir et la thèse de ses détracteurs et présente celle-ci comme absurde, injuste et insignifiante, comparée à la longue résistance de l'Emir.

5.3.5. Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Arezki Metref¹

Dans sa chronique intitulée « *L'affaire Émir Abdelkader ?* », publiée le 4 juillet 2021 dans la rubrique « *Ici mieux que là-bas* » du journal *Le Soir d'Algérie*, Arezki Metref adopte un positionnement idéologique favorable à l'Emir Abdelkader. Il le présente comme un héros national et historique et comme une figure universelle. Dans la même veine, il remet en question la thèse de Nordine Ait Hamouda le présentant comme un « *traître à la nation* ». Dans ce qui suit, nous analyserons cette chronique et dégagerons les stratégies discursives mobilisées par l'énonciateur pour valoriser et réhabiliter l'Emir et pour disqualifier la thèse de Nordine Ait Hamouda.

L'énonciateur, après avoir défendu le droit de Nordine Ait Hamouda « à la libre interprétation de l'Histoire » (Metref, 2021 :n.p.), rappelle des faits historiques relatifs à l'Emir. Dans ce sens, il écrit : « *L'Émir Abdelkader a combattu héroïquement la France pendant 17 ans, après quoi il a accepté de déposer les armes et de trouver un terrain d'entente avec les colonisateurs. Ça, ce sont les faits historiques bruts* » (Idem.). Ce rappel des faits historiques incontestables permet à l'énonciateur de préparer le train, de donner une base solide à son argumentation favorable à l'Emir.

Dans cet énoncé, l'énonciateur recourt à l'adverbe subjectif « *héroïquement* » pour qualifier la manière dont l'Emir Abdelkader a combattu le colonisateur français pendant de

¹ Arezki Metref est un « journaliste, poète et écrivain algérien ». Informations tirées de <https://africultures.com/personnes/?no=15055>

longues années, c'est-à-dire avec courage et persévérance. L'emploi de ce *subjectivème* permet à l'énonciateur de valoriser l'Emir et de le présenter comme un « *héros national* ». Il laisse transparaître son positionnement favorable à l'Emir et témoigne de son allégeance à la *formation discursive* présentant l'Emir comme un « *héros historique et national* ».

Dans le même ordre d'idées, en rappelant le combat de l'Emir pendant 17 années et en qualifiant ce combat d'« *héroïque* », l'énonciateur réfute la nomination « *traître* » que Nordine Ait Hamouda associe à l'Emir Abdelkader. Le *praxème* « *héroïquement* » active une *mémoire discursive* et rappelle la résistance acharnée de l'Emir, son image de « *chef de guerre insaisissable et infatigable* » ainsi que ses victoires politiques, militaires, économiques et diplomatiques face aux Français (Traité Desmichels et Tafna). En mobilisant ce *praxème* donc, l'énonciateur réfute l'idée selon laquelle l'Emir « *a vendu l'Algérie à la France* » et s'est allié à elle, idée soutenue par Nordine Ait Hamouda.

Enfin, en mobilisant l'adverbe « *héroïquement* », l'énonciateur recourt au *pathos*. Il cherche à susciter l'admiration, le respect du lecteur envers l'Emir Abdelkader. Il cherche à produire un *effet perlocutoire* chez le lecteur, celui de le persuader que l'Emir est une figure historique qui mérite honneur et gloire.

Après avoir rappelé les faits historiques « *bruts* » relatifs à l'Emir, l'énonciateur revient sur leur interprétation. Dans cette optique, il souligne l'existence de deux interprétations de la « *reddition* » de l'Emir :

[...] Les historiens favorables à l'Émir soutiennent qu'il a accepté cette forme de reddition pour épargner la vie de ses combattants après avoir été trahi par les circonstances et le lâchage de ses alliés de l'Ouest, ce qui rendait le rapport de force trop inégal. Arrêter le combat était alors pour lui la décision la plus sage. D'autres pensent, au contraire, que dans la tradition de la résistance algérienne demeure une valeur toujours enseignée à ce jour, et qui se résume dans le sacrifice suprême, celui auquel n'a pas consenti l'Émir [...] (Ibid.).

De ces deux interprétations, l'énonciateur semble soutenir la première, celle des « *historiens favorables à l'Emir* », car directement après avoir donné les deux interprétations de la reddition, il déclare : « *L'Émir Abdelkader est un grand homme. C'est une évidence. La façon dont il a été accueilli en Europe lors de sa captivité en France - car c'en est une - le montre sans ambages* » (Ibidem.). En soutenant la première interprétation, l'énonciateur se positionne, une fois de plus, en faveur de l'Emir et actualise la représentation de ce dernier, inscrite dans l'interdiscours, celle du chef de la résistance « *visionnaire* » ayant pris la sage décision de mettre fin au combat pour éviter l'extermination de son peuple.

En justifiant la *reddition* qu'il insère dans son contexte historique, celui du déséquilibre du rapport de force entre l'armée française et celle de l'Emir, justification appuyée par une autorité « *les historiens* », l'énonciateur disqualifie l'affirmation de Nordine Ait Hamouda présentant la *reddition* de l'Emir comme un signe de « *trahison* ». Contrairement à Nordine Ait Hamouda, l'énonciateur présente l'Emir comme un « *homme soucieux de sa patrie et de ses compatriotes* ».

L'énoncé : « *l'Émir Abdelkader est un grand homme. C'est une évidence* » (Ibidem.) constitue un acte de langage valorisant l'Emir Abdelkader. A travers cet acte de langage déclaratif, formulé de manière indiscutable, l'énonciateur présente l'Emir comme une « *figure indétrônable* » et laisse entendre que toute personne qui le remet en question ignore son parcours ou le fait par mauvaise foi, c'est-à-dire pour le diffamer.

Pour appuyer la représentation de l'Emir comme un « *grand homme* », l'énonciateur en fournit une preuve concrète lorsqu'il déclare : « *la façon dont il a été accueilli en Europe lors de sa captivité en France - car c'en est une - le montre sans ambages* » (Ibidem.). Dans cet énoncé, l'énonciateur actualise la représentation de l'Emir, inscrite dans l'interdiscours, celle du « *captif aimé* », et ce faisant, il renforce son positionnement idéologique favorable à l'Emir.

En mettant en avant la façon dont l'Emir a été accueilli en France lors de sa captivité, accueil favorable s'entend, l'énonciateur puise dans l'*interdiscours* historique et intellectuel et rappelle les nombreuses visites que l'Emir a reçues lors de sa captivité, celles de personnalités de tout rang fascinées par le parcours héroïque de l'Emir et ses hautes qualités humaines, morales et intellectuelles.

Par ailleurs, en soulignant que l'Emir fut « *captif* » en France, l'énonciateur remet en question l'argument de ses détracteurs qui parlent de la « *vie de château* » de l'Emir pour souligner son alliance avec la France et donc sa « *trahison* ». En rappelant l'*emprisonnement* de l'Emir en France, l'énonciateur remet donc en question l'accusation de trahison et présente l'Emir comme un « *homme fidèle à sa patrie* ».

Dans la suite de sa chronique, Arezki Metref poursuit son entreprise de valorisation de l'Emir et écrit : « *En Angleterre, en France, les hommes politiques, les journalistes, les intellectuels de l'époque lui ont trouvé des qualités d'homme d'État. Son séjour à Damas et au Caire a montré l'étendue de son humanisme* » (Ibidem.).

Dans ce passage, l'énonciateur actualise la représentation de l'Emir, celle de l'« *homme d'Etat* », représentation inscrite dans l'*interdiscours* historique, politique, journalistique et intellectuel favorable à l'Emir. L'énonciateur laisse transparaître cette

référence à l'*interdiscours* en soulignant que cette représentation émane des *autorités* que constituent les « *hommes politiques, les journalistes et les intellectuels de l'époque de l'Emir* » (Ibidem.). Ici, l'énonciateur fait référence à Churchill, au Duc d'Orléans, à Alexis de Tocqueville, pour ne citer que ceux-ci, des auteurs qui ont loué les qualités d' « *homme d'Etat de l'Emir* » et son « *génie organisateur* ».

En rappelant que l'Emir avait des « *qualités d'un chef d'Etat* », l'énonciateur le valorise et rappelle son « *Etat* » doté d'institutions, un Etat-nation souverain, prospère, organisé, régi par le chef juste, compétent et éclairé qu'était l'Emir Abdelkader. En rappelant que l'Emir était le « *père de l'Etat algérien moderne* », l'énonciateur discrédite l'affirmation de Nordine Ait Hamouda selon laquelle l'Emir fut un « *allié de la France* », « *un collaborateur* » lors de la résistance. Il présente cette *allégation* comme étant contraire aux faits historiques établis.

La nomination « *chef d'Etat* » mobilisée par l'énonciateur active la *mémoire discursive* propre à la *formation discursive nationaliste*. Elle souligne l'allégeance de l'énonciateur à cette formation discursive et rappelle les représentations de l'Emir comme « *le père de la nation algérienne* », comme « *le précurseur de l'unité nationale* », comme le « *précurseur du nationalisme algérien* » qui prône la souveraineté algérienne.

Après avoir loué les qualités de l'Emir en tant que « *chef d'Etat* », Arezki Metref ajoute que « *son séjour à Damas [...] a montré l'étendue de son humanisme* » (Ibidem.). Ici, la prise en compte du contexte permet de régler le sens du praxème « *humanisme* ». Ce dernier renvoie dans l'énoncé à la protection des chrétiens de Syrie par l'Emir d'un massacre qui leur aurait été fatal. A travers cet énoncé, l'énonciateur actualise les représentations de l'Emir, inscrites dans l'*interdiscours* historique, intellectuel et culturel, celle du « *protecteur des chrétiens de Damas* », celle de l' « *homme de tolérance religieuse et culturelle* » et plus largement celle du « *prototype de l'homme universel* ».

En soulignant que le séjour de l'Emir au « *Caire* », donc en Egypte, a également « *montré l'étendue de son humanisme* » (Ibidem.), l'énonciateur fait référence au Canal de Suez, un projet que l'Emir a encouragé et dont il a participé à l'inauguration, un projet qui « *a transformé la géopolitique de la région et les relations commerciales internationales* » (Ait Dahmane, 2020 : 54). A travers ce passage donc, Arezki Metref actualise les représentations de l'Emir, inscrites dans l'*interdiscours*, celle de l' « *homme moderniste* », soucieux du bien-être de l'humanité et celle d'un « *homme pont entre l'Orient et l'Occident* ».

L'énonciateur termine sa chronique en écrivant :

[...] L'Émir Abdelkader était un homme et il avait ses fragilités et a connu des ses évolutions. Ainsi, sa découverte des qualités de l'Occident l'a sorti d'une forme de conservatisme obsidional. C'était un homme qui n'a jamais demandé à faire la guerre. Il l'affirme lui-même. Elle s'est imposée à lui. Le malentendu n'est pas de son fait. Il a vécu sa riche vie d'homme d'exception. Le malentendu vient de ceux qui veulent faire de cet homme, qui s'est toujours revendiqué comme un mortel, un nom oint de divinité (Metref, 2021 :n.p.).

A travers ce passage, l'énonciateur présente l'Emir Abdelkader comme un « *homme de tolérance religieuse et culturelle* » et comme un « *moderniste* », loin de la simple image du « *chef de guerre algérien foncièrement religieux* ».

Synthèse de l'analyse

La chronique d'Arezki Metref s'inscrit dans le cadre de la formation discursive favorable à l'Emir Abdelkader. Elle puise dans l'*interdiscours* historique, nationaliste, intellectuel, culturel, journalistique favorable à l'Emir et présente ce dernier comme : un résistant « *héroïque, insaisissable et infatigable* », un « *héros national* », un véritable « *homme d'Etat* » au génie organisateur, « *le père de l'Etat-nation algérien* », le « *précurseur du nationalisme algérien* », un « *visionnaire* », « *un homme soucieux du sort de sa patrie et de ses compatriotes* », un « *homme fidèle à sa patrie* », un « *grand homme* », un « *captif aimé* », un « *humaniste* », « *le protecteur des chrétiens d'Orient* », « *un homme de tolérance religieuse et culturelle* », « *un moderniste* », un « *homme pont entre l'Orient et l'Occident* » et comme « *un prototype de l'homme universel* ». En actualisant ces représentations, l'énonciateur renforce sa thèse favorable à l'Emir et discrédite la thèse de Nordine Ait Hamouda qui dépeint l'Emir comme un « *traître* ».

La principale stratégie discursive mobilisée par l'énonciateur dans sa chronique, pour valoriser et réhabiliter l'Emir, et partant, disqualifier la thèse de ses détracteurs, est le recours à l'*interdiscours* : le recours à l'Histoire et à la contextualisation historique (pour justifier la *reddition* de l'Emir) ; la mobilisation de *contre-arguments* pour discréditer l'accusation de *trahison* de l'Emir (rappel de « *l'Etat-nation* » souverain de l'Emir ; rappel de l'*emprisonnement* de l'Emir en France ; rappel des actions de l'Emir en faveur de l'*humanité* toute entière) ; le recours à des *arguments d'autorité* ; l'actualisation de *nominations* et de *représentations* de l'Emir inscrites dans l'*interdiscours*...

Cette stratégie discursive qu'est le recours à l'*interdiscours* est renforcée par d'autres : le recours aux *subjectivèmes* (adjectifs et adverbes favorables à l'Emir), le recours à des actes

de langage valorisant l'Emir, le recours au *pathos* pour susciter l'admiration et le respect du lecteur envers l'Emir...

Toutes ces stratégies permettent à l'énonciateur de produire un *effet perlocutoire*, celui d'instaurer ou de renforcer l'image positive de l'Emir dans l'esprit des Algériens en général et dans celui du *lecteur* en particulier.

6. Comparaison des stratégies discursives mobilisées par les chroniqueurs favorables et défavorables à l'Emir

L'analyse des chroniques composant notre corpus a révélé l'existence de stratégies discursives communes et des stratégies discursives différentes entre les deux groupes d'auteurs-chroniqueurs favorables et défavorables à l'Emir Abdelkader.

Les stratégies *communes* entre les deux groupes incluent l'utilisation de références historiques, la citation de sources et d'arguments d'autorité, la réfutation de la thèse adverse, la disqualification de l'adversaire, l'attaque *ad hominem*, le recours à des représentations de l'Emir inscrites dans l'*interdiscours*, le recours à des actes de langage de condamnation, d'accusation et d'assertion, la nomination (catégorisation), la mobilisation de stéréotypes, la comparaison, le recours à l'*ethos*, la mobilisation du *pathos* pour susciter des émotions favorables ou défavorables envers l'Emir auprès du lecteur.

Les différences majeures entre les deux groupes résident dans la façon dont les *arguments* sont construits. Les auteurs-chroniqueurs qui s'opposent à l'Emir Abdelkader avancent plusieurs arguments pour le dépeindre comme un « *traître* » à la nation algérienne. Ils partagent le même positionnement idéologique que Nordine Ait Hamouda et cherchent à appuyer cette thèse de différentes manières.

Tout d'abord, ces détracteurs affirment que l'Emir a collaboré avec la France pendant la résistance. Ils soutiennent que sa collaboration est évidente à travers son acceptation de « *l'aide militaire française* » et la signature de traités « *Desmichels et Tafna* ». Ils remettent ainsi en question la *résistance* de l'Emir, le présentant comme un « *allié de la France coloniale* ».

De plus, ces détracteurs remettent en cause le statut de « *héros national* » de l'Emir en affirmant que sa résistance se limitait à la défense de son propre « *territoire* » à l'ouest et à la défense de la « *religion musulmane* ». Ils le décrivent comme une « *figure de l'islamisme* », perpétuant ainsi l'image coloniale de l'Emir en tant que « *fanatique* ».

Afin de discréditer l'Emir Abdelkader de manière plus prononcée, ses détracteurs mettent en avant le fait qu'il s'est « *rendu à la France* », a été décoré de la « *légion d'honneur* » et a bénéficié d'une « *pension héréditaire* » de la part de Napoléon. Ils argumentent que l'Emir « *a tourné le dos à son pays* » et est allé vivre à Damas comme un « *seigneur respecté* ». De plus, ils soulignent que l'Emir était membre de la *franc-maçonnerie*, laissant ainsi entendre qu'il a « *évolué* » dans ses convictions religieuses et entretenu des liens amicaux avec la France. Enfin, ils mettent en lumière sa position vis-à-vis de « *l'insurrection de 1871* », en affirmant qu'il aurait « *condamné* » cette révolte et qualifié les insurgés de « *traîtres* ».

L'analyse a révélé que les auteurs-chroniqueurs, qui soutiennent la thèse de Nordine Ait Hamouda selon laquelle l'Emir Abdelkader aurait été un « *traître* », puisent dans la *formation discursive coloniale* qu'ils contribuent à perpétuer. Leurs chroniques actualisent les *représentations stéréotypées* de l'Emir inscrites dans les discours coloniaux. Les arguments mobilisés sont traversés par l'*interdiscursivité*. Autrement dit, les chroniqueurs qui s'opposent à l'Emir s'appuient sur les écrits des auteurs français, les auteurs coloniaux donc, pour étayer leur thèse selon laquelle l'Emir aurait été « *un ami de la France* » et partant un « *traître à la nation algérienne* ».

Dans le contexte de la polarisation sociale actuelle en Algérie où s'opposent arabo-islamistes (Arabes) et berbéristes (Kabyles) dans lequel s'inscrit le discours polémique de Nordine Ait Hamouda à l'encontre de l'Emir, l'Emir Abdelkader est associé à l'identité « *arabo-islamique* » à laquelle Nordine Ait Hamouda s'oppose. Dans ce contexte *idéologique*, les auteurs-chroniqueurs qui soutiennent Nordine Ait Hamouda, les détracteurs de l'Emir donc, perçoivent ce dernier comme un « *mythe* » façonné par le « *système politique* » et, pour étayer leur thèse, ils avancent la présence de « *censure* », de « *manipulations de documents* » et d'« *altérations d'images* » entourant sa figure.

Dans le même ordre d'idées, ils s'appuient sur l'idée que l'Emir est utilisé comme un instrument par le système politique en place pour renforcer sa propre légitimité, promouvoir une identité nationale « *arabo-islamiste* » et dénier l'identité « *kabyle* ». L'Emir Abdelkader est ainsi présenté comme un « *mythe* », « *un mensonge* », « *une figure fondamentale de l'Algérie officielle* » et comme une « *figure d'aliénation* » de l'identité « *kabyle* ».

On le voit, les détracteurs de l'Emir puisent de la *formation discursive coloniale* ainsi que dans la *formation discursive divisionniste* pour disqualifier l'Emir Abdelkader.

Si les auteurs-chroniqueurs défavorables à l'Emir mettent en avant sa « *trahison* » envers sa patrie et sa « *fidélité* » envers la France coloniale, les auteurs-chroniqueurs

favorables à l'Emir Abdelkader, eux, mettent en avant son parcours exceptionnel. Leurs chroniques constituent des *contre-discours* qui disqualifient la thèse de Nordine Ait Hamouda et réhabilitent l'Emir Abdelkader. Ces auteurs soulignent l'« *origine coloniale* » des arguments d'Ait Hamouda et de ses partisans et mobilisent plusieurs *arguments* pour valoriser l'Emir Abdelkader et le hisser au rang de « *héros national, historique et universel* ».

D'abord, ils soulignent son rôle clé dans la résistance algérienne contre la colonisation française. Ils insistent sur sa longue résistance (« *17 ans* ») et son rôle d'« *unificateur des tribus* » et donc de la « *nation algérienne* ». Ils puisent dans l'interdiscours historique, nationaliste et social et présentent l'Emir Abdelkader comme un « *héros de lutte pour l'indépendance* », consacré par « *l'Histoire* » en tant tel. Dans la même veine, l'Emir est présenté comme le « *père de la nation algérienne* » et « *précurseur du nationalisme algérien* ».

Pour ce qui est de la « *reddition* », les partisans de l'Emir justifient la décision de ce dernier en soulignant que l'Emir a mis fin au combat pour éviter le génocide du peuple algérien, de son peuple donc. Cette décision est présentée comme étant pragmatique compte tenu de « *l'avance militaire et économique de la France sur l'Algérie* » et compte tenu de « *l'absence de la conscience nationale* » à l'époque de l'Emir.

Par ailleurs, les partisans de l'Emir expliquent le « *contexte* » entourant l'attribution de la « *légion d'honneur* » et de « *la pension* » à l'Emir. Ils soulignent que la première (la légion d'honneur) lui a été accordée en reconnaissance de « *son action humanitaire* » envers les chrétiens de Syrie. Dans ce sens, les représentations de l'Emir, comme « *protecteur des chrétiens de Syrie* », et comme une « *figure de tolérance religieuse et culturelle* », inscrites dans l'*interdiscours*, sont actualisées.

Pour ce qui est de la seconde (la pension), les auteurs soulignent qu'elle a été versée à l'Emir en guise de « *dédommagement* » en raison de sa « *captivité* » en France. Ils précisent par ailleurs qu'il n'y pas de « *preuves* » affirmant le caractère « *héréditaire* » de ladite pension.

En ce qui concerne l'accusation selon laquelle l'Emir serait membre de la « *Franc-maçonnerie* », certains la rejettent catégoriquement et la considèrent comme un « *ragot* », tandis que d'autres remettent en question cette « *affiliation* » qu'ils décrivent comme étant « *supposée* ».

Enfin, pour ce qui est de « *l'insurrection de 1871* », certains auteurs soutiennent que l'Emir avait raison de « *déconseiller* » cette révolte compte tenu de ses « *conséquences catastrophiques sur la société algérienne* ». D'autres remettent en question l'affirmation selon

laquelle l'Emir aurait condamné cette insurrection, affirmant qu'elle est d'« *origine coloniale* », ce qui suscite des doutes quant à sa véracité.

Les défenseurs de l'Emir Abdelkader s'inscrivent dans le cadre de la *formation discursive nationaliste* qui prône « *l'unité nationale* » et « *l'algérianité* » au-delà des divergences ethniques, régionales et linguistiques. Contrairement à l'image du « *traître* » que les détracteurs de l'Emir lui associent, ils présentent l'Emir Abdelkader comme « *un héros national et historique* », « *père de la nation algérienne* » et « *précurseur du nationalisme algérien* ». Ils puisent par ailleurs de l'*interdiscours* historique, culturel, social et intellectuel pour *actualiser* les représentations positives de l'Emir. Ce dernier est ainsi présenté dans les chroniques comme : un « *vaillant résistant* », « *grand rassembleur des forces sociales et patriotiques* », « *fondateur de l'Etat algérien moderne* », « *précurseur des droits humanitaires* », un « *visionnaire* », un « *intellectuel* », « *le protecteur des chrétiens de Syrie* », « *un pôle spirituel* », « *une icône internationale* », « *une figure de la solidarité et de la fraternité humaine* »...

Les partisans et les opposants de l'Emir mobilisent également des stratégies divergentes en ce qui concerne les comparaisons, la disqualification de l'adversaire, le choix du vocabulaire, le type de la narration, la catégorie des actes de langage, ainsi que l'*éthos* et le *pathos* mobilisés.

Pour ce qui est des comparaisons, les auteurs défavorables à l'Emir le comparent à « *Jugurtha* », à « *El-Mokrani* », au « *colonel Amirouche* », bref au héros « *kabyles* » de la réssitance et de la révolution algériennes, pour dire qu'ils sont morts pour leur patrie contrairement à l'Emir et que ce sont les héros « *kabyles* » qui doivent être hissé au rang de « *héros nationaux* ».

Les auteurs-chroniqueurs favorables à l'Emir, quant à eux, comparent « *Nordine Ait Hamouda* » à son père « *le colonel Amirouche* » pour dire que le premier, contrairement à son père, n'a pas suivi le combat « *nationaliste* » et « *patriotique* » de l'Emir. Dans la même veine, les « *héros de novembre* » sont présentés comme les « *continuateurs de l'Emir* ». A ce titre, l'Emir Abdelkader est présenté comme un véritable « *héros national* » et « *précurseur du nationalisme algérien* ».

Pour ce qui est de la *disqualification de l'adversaire*, les détracteurs de l'Emir disqualifient les auteurs qui lui sont favorables en les présentant comme « *partisans actifs de la camisole de force arabo-islamique imposée à l'Algérie* » et les partisans de l'Emir les présentent en retour comme partisans de l'idéologie « *divisionniste* », comme des « *ignorants* », comme des « *tripatouilleurs d'histoire* ».

Sur le plan du *vocabulaire*, les admirateurs de l'Emir utilisent des termes à valeur axiologique positive pour valoriser l'Emir et mettre en avant ses qualités morales, intellectuelles, diplomatiques, militaires et spirituelles alors que ses détracteurs recourent à des termes connotant la « trahison » pour le discréditer.

Sur le plan de la *narration*, les intellectuels favorables à l'Emir insèrent ce dernier dans une « narration héroïque », mettant en avant son rôle dans l'histoire algérienne et universelle, contrairement aux intellectuelles qui lui sont défavorables qui sélectionnent les éléments le disqualifiant pour conclure à sa trahison.

Pour ce qui est des *actes de langage*, les auteurs favorables à l'Emir recourent à des actes de langage assertifs valorisant l'Emir tandis que ses détracteurs recourent à des actes illocutoires de critique et de dévalorisation.

En ce qui concerne l'*éthos*, les chroniqueurs favorables à l'Emir projettent un *éthos* d'admirateur de l'Emir, d'historien, de connaisseur en matière d'Histoire, d'auteur sérieux et crédible... Quant aux chroniqueurs qui s'opposent à l'Emir, ils construisent un *éthos* de « *démystificateur de l'Histoire* ».

Pour ce qui est du *pathos*, les auteurs qui soutiennent l'Emir cherchent à susciter des émotions positives envers lui, des sentiments d'admiration et de respect, tandis que ceux qui s'y opposent cherchent à susciter des sentiments négatifs envers lui, des sentiments de colère, d'étonnement et de rejet.

Le recours à l'*interdiscours* comme principale stratégie discursive

La principale stratégie discursive qui domine toutes les chroniques et que les acteurs de la polémique mobilisent pour valoriser ou dévaloriser l'Emir Abdelkader est le recours à l'*interdiscours*.

Pour les auteurs-chroniqueurs défavorables à l'Emir, cet *interdiscours* est représenté par le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, par les écrits coloniaux (Paul Azan, Bernard Lugan...), par la *doxa* défavorable à l'Emir et par le discours dominant sur l'Emir qu'ils mobilisent pour réfuter.

Pour les auteurs-chroniqueurs favorables à l'Emir, cet *interdiscours* s'incarne dans la citation de la thèse adverse pour la disqualifier, dans les écrits des auteurs favorables à l'Emir, l'Histoire, la *doxa* favorable à l'Emir, la formation discursive nationaliste... Il s'agit en somme de l'*interdiscours* historique, nationaliste, social, intellectuel et culturel favorable à l'Emir Abdelkader.

Cet *interdiscours* favorable ou défavorable à l'Emir se laisse saisir à travers les arguments, les praxèmes, les nominations, le lexique, les comparaisons, les citations, le discours rapporté,... que les protagonistes de la polémique mobilisent.

Cette stratégie discursive principale que constitue le recours à l'*interdiscours* est complétée par d'autres stratégies comme : le recours aux actes de langage valorisant ou dévalorisant l'Emir, le recours à l'ironie, à l'éthos et au pathos, l'inscription de la subjectivité dans le langage (subjectivèmes, modalisation, emploi des temps et modes verbaux : présent, conditionnel..., la distance énonciative...), l'utilisation de comparaisons valorisant ou dévalorisant l'Emir...

Conclusion partielle

Dans le cadre ce premier chapitre, nous avons d'abord rappelé les représentations de l'Emir Abdelkader dans la *doxa* des Algériens au XXI^{ème} siècle. Dans ce sens, nous avons vu que deux *doxa* différentes et opposées coexistent autour de la figure de l'Emir Abdelkader. Ce dernier est présenté soit comme un « *héros national, historique et universel* » soit comme un « *traître à la nation* ». Nous avons expliqué que ces représentations tirent leur origine des écrits des auteurs algériens et français favorables à l'Emir pour la première et des écrits des auteurs français défavorables à l'Emir Abdelkader pour la seconde.

Malgré la présence de ces deux *doxas* qui s'opposent, les *auteurs* algériens ont, à notre connaissance, toujours valoriser l'Emir Abdelkader et l'ont présenté comme un « *héros national, historique et universel* ». Toutefois, le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, au XXI^{ème} siècle, remettant en question le rôle historique et l'image de l'Emir Abdelkader a changé la donne. Des auteurs-chroniqueurs algériens se sont ralliés à son discours. La figure de l'Emir Abdelkader passe donc de celle de « *héros* » à celle du « *traître* ». Toutefois, certains auteurs-chroniqueurs n'ont pas laissé les détracteurs de l'Emir ternir l'image de ce dernier et leur ont opposé des *contre-discours*. C'est cette polémique interdiscursive que nous avons analysée dans ce chapitre pour dégager les représentations de l'Emir Abdelkader dans les écrits des auteurs algériens au XXI^{ème}, à l'ère du socionumérique et pour voir quelles sont les stratégies discursives mises œuvre par ces auteurs soit pour disqualifier l'Emir Abdelkader et remettre en cause son statut de « *héros* », soit pour le réhabiliter et le présenter sous un jour positif.

Avant de faire cette analyse discursive, ou plutôt, ces analyses discursives, dans la mesure où nous avons analysé les stratégies discursives dans chaque chronique, nous avons

analysé le *discours polémique de Nordine Ait Hamouda*. Nous avons constaté qu'il puise dans l'*interdiscours* que constituent les écrits coloniaux pour disqualifier l'Emir Abdelkader. En d'autres termes, il reprend l'argumentaire colonial (arguments, citation, discours rapporté, lettres...) ainsi que les *représentations stéréotypées* de l'Emir comme « *ami de la France* » pour le présenter comme un « *traître à la nation* ».

Après l'analyse de ce discours polémique qui remet en question le discours dominant sur l'Emir, nous avons analysé un *contre-discours*, celui d'un chercheur en Histoire, Hosni Kitouni, qui disqualifie la thèse selon laquelle l'Emir Abdelkader aurait été un « *traître à la nation algérienne* ». Ce *contre-discours* met en évidence le fait que d'un point de vue « *historique* » l'Emir Abdelkader n'est pas un « *traître* » à la nation mais un « *héros national et historique* ». Le recours à l'*interdiscours* (citation, faits historiques, témoignage, réfutations des propos d'Ait Hamouda, la nomination) constitue la principale stratégie discursive mobilisée par le chercheur en Histoire. L'analyse de ce *contre-discours* nous a permis de constater que la représentation altéritaire négative de l'Emir par Nordine Ait Hamouda relève de « *l'idéologie* » et non de « *l'Histoire* », constat qui a été confirmé par l'analyse des chroniques composant notre corpus.

Après l'analyse de ce discours et de ce contre-discours, nous nous sommes penché sur une chronique, celle de Salim Guettal qui arbore l'*ethos* du « *citoyen* » et rend palpable l'*effet perlocutoire*, c'est-à-dire les interrogations, les doutes que le discours de Nordine Ait Hamouda sur l'Emir a produits chez les Algériens. L'énonciateur formule des actes de langage *interrogatifs* sur les éléments polémiques entourant l'Emir Abdelkader et appelle les « *experts* » à les éclairer. Cette chronique est intéressante en ce qu'elle reflète le besoin de « *vérité* » et de « *compréhension* » qu'éprouvent les Algériens face à la figure de l'Emir Abdelkader.

Nous avons par la suite analysé les chroniques des auteurs algériens qui présentent l'Emir Abdelkader comme « *un traître à la nation* ». Nous avons constaté que ces derniers reprennent les arguments de Nordine Ait Hamouda et lui apportent leur soutien. Ainsi, Nordine Ait Hamouda est présenté comme un « *démystificateur* » chez Hebib Khelil et Azar Nath Quodia et ses arguments sont présentés comme des *vérités* connues comme le montre cette question rhétorique de Hebib Khelil: « *Qu'a-t-il révélé qu'on ne sache déjà ?* » et l'expression « *secrets polichinelles* » d'Azar Nath Quodia.

En plus de présenter l'Emir Abdelkader comme un « *traître* » en s'appuyant sur des arguments d'autorité, en citant des sources, en actualisant des nominations comme « *grand ami de la France* » ou comme « *grand ami de Napoléon III* », en étayant leur thèse

avec des exemples, en recourant à l'ironie (« *Bugeaud qui a bénéficié des largesses de son "ennemi" pour financer ses campagnes électorales dans sa circonscription d'Excideuil en Dordogne* »), à la comparaison à « *Jugurtha* », au « *colonel Amirouche* » et à « *El-Mokrani* »..., les chroniqueurs (Hend Sadi, Azar Nath Quodia, Hebib Khelil) le présentent comme une « *figure de l'Algérie officielle* », une « *figure de l'arabo-islamisme* », une figure d'« *aliénation de l'identité kabyle* ». On le voit, l'Emir Abdelkader est présenté comme un instrument politique utilisé à des fins idéologiques. Ainsi, les détracteurs de l'Emir présentent ses défenseurs comme des « *partisans de l'idéologie arabo-islamiste* » et leur assènent des attaques *ad hominem* comme Hend Sadi qui qualifie Lahouari Addi de « *partisan actif de la camisole de force arabo-islamique imposée à l'Algérie* ».

Les détracteurs de l'Emir disqualifient donc l'Emir Abdelkader en l'insérant dans le contexte idéologique opposant les berbéristes et les arabo-islamistes. Dans ce sens, ils le qualifient de « *mensonge* », de « *mythe* » utilisée par le système politique pour se perpétuer et pour assigner à l'Algérie une identité « *arabo-islamique* ». Pour faire simple, l'Emir Abdelkader est présenté comme une figure « *anti-kabyle* » qu'il convient de disqualifier pour revendiquer l'identité « *kabyle* » de l'Algérie.

L'analyse des discours des détracteurs de l'Emir a révélé qu'en présentant l'Emir comme un « *allié de la France* » et comme « *figure de l'arabo-islamisme* », ses détracteurs remettent en question son rôle dans « *la résistance algérienne* » ainsi que son statut de « *père de la nation* », rôles et statut que l'Histoire lui a reconnus, et actualisent le mythe « *Arabes/Kabyles* » inscrit dans la *formation discursive coloniale*. Cette division ethnique, instaurée par le colonisateur pour diviser la nation algérienne, transparait chez les détracteurs de l'Emir par la valorisation des héros « *kabyles* » comme le « *colonel Amirouche* », « *Krim Belkacem* », les « *insurgés de 1871* » et par la disqualification des héros « *arabes* », en l'occurrence « *l'Emir Abdelkader* » ou encore « *Ibn Badis* », présentés comme des « *traîtres* ». Ce faisant, les détracteurs de l'Emir cherchent à attribuer une définition « *kabyle* » à la nation algérienne.

Après l'analyse des chroniques qui disqualifient l'Emir en le présentant comme un « *traître* » et comme un « *instrument politique* », nous avons analysé les chroniques qui le réhabilitent. Ces interventions constituent des *contre-discours* qui opposent aux détracteurs de l'Emir une *contre-argumentation*. L'Emir Abdelkader est présenté comme un « *héros national, historique et universel* ».

Nous avons vu que dans ces chroniques, les auteurs (Lahouari Addi, Amar Belkhoudja, Nordine Boukrouh, Ahmed Halli, Amira Bouraoui, Arezki Metref) valorisent l'Emir

Abdelkader et disqualifient les arguments de Nordine Ait Hamouda et ceux de ses partisans par le moyens de diverses stratégies discursives comme la *contre-argumentation* (les chroniques reprennent les arguments de Nordine Ait Hamouda et les disqualifient un par un) , la contextualisation, les arguments d'autorité (Kateb Yacine, Waciny Laredj...), la citation des sources, le recours à l'*éthos*, le recours au *pathos* et aux subjectivèmes (« *je suis profondément choqué et fortement indigné par les propos insultants, racistes et ignobles contre la personnalité de l'Emir Abdelkader par Nordine ait Hamouda* » (Belkhouja,2021 :n.p.), « *honneur et gloire à l'émir Abdelkader* » (Addi, 2021 :n.p.)), le recours à l'Histoire, le rapprochement entre « *l'Emir Abdelkader* » et le « *colonel Amirouche* », le rapprochement entre « *l'Emir* » et « *Abane Ramdane* », le rapprochement entre « *l'Emir* » et « *le Bey Ahmed* », le rapprochement entre « *l'Emir* » et les « *héros de novembre* », la disqualification de la chaine « *El-Hayat* » (où s'est exprimé Ait Hamouda) présentée comme une chaine « *mercenaire* » par N. Boukrouh, comme une chaine « *complice* » par A. Belkhouja, et une chaine qui « *attend toujours ses premiers galons de professionnalisme et d'objectivité* ») par A. Halli, les attaques *ad hominem* à l'encontre de Nordine Ait Hamouda présenté comme (« *un Ronin algérien* », « *un délateur* », un « *opportuniste* », « *un plaisantin* », un « *ignorant* »...), etc.

L'analyse des chroniques composant notre corpus nous a permis de comprendre que le discours polémique de Nordine Ait Hamouda répond aux discours « *anti-kabyles* » proférés par Salhi, Bengrina et Benzaim. En d'autres termes, Nordine Ait Hamouda disqualifie l'Emir Abdelkader, associé à l'idéologie « *arabo-islamiste* », pour valoriser l'identité « *kabyle* » et la place de la « *Kabylie* » dans le combat libérateur et remettre en question l'identité « *arabo-islamiste* » que prônent les figures anti-kabyles. L'Emir Abdelkader est, on le voit, instrumentalisé à des fin idéologiques et politiques.

Dans le contexte du mouvement de contestation populaire, le « *Hirak* », les auteurs-chroniqueurs qui prennent la défense de l'Emir Abdelkader expliquent que Nordine Ait Hamouda utilise l'Emir Abdelkader pour provoquer une tension entre les « *Arabes* » et les « *Kabyles* » et partant freiner le « *hirak* ». Nordine Ait Hamouda est ainsi présenté comme un « *agent politique* » qui répond à un agenda politique divisionniste.

Par ailleurs, les défenseurs de l'Emir accusent Nordine Ait Hamouda de reprendre le « *projet colonial* » consistant à diviser la *nation algérienne* en « *Arabes* » et en « *Kabyles* ». Il est ainsi présenté comme un adepte de l'idéologie séparatiste et divisionniste. La lecture des chroniques favorables à l'Emir, nous a permis de constater que Nordine Ait Hamouda, en

disqualifiant l'Emir Abdelkader, remet en cause la « *nation algérienne* » que l'Emir symbolise et actualise la division coloniale « *Arabes/Kabyles* ».

Dans le contexte idéologique actuel séparant berbéristes (kabyles) et arabo-islamistes (Arabes), les auteurs-chroniqueurs favorables à l'Emir insistent sur le rôle de l'Emir comme le rassembleur des tribus et donc de la masse nationale en Etat en guerre au-delà des considérations ethniques, régionales et linguistiques. L'Emir est ainsi présenté comme un « *héros national* », « *père de la nation algérienne* » et « *précurseur du nationalisme algérien* », un héros qu'ont suivi « *le colonel Amirouche* », « *Abane Ramdane* » et les « *héros de novembre* ». Les partisans de l'Emir s'inscrivent donc dans le cadre de l'idéologie nationaliste inclusive qui prône « *l'unité nationale* » et l'« *algérianité* » qui se situent au-dessus de toute autre considération.

Si les détracteurs de l'Emir remettent en cause le statut « *politique* » de l'Emir comme le « *symbole de la nation algérienne* » et « *héros de l'indépendance algérienne* », les défenseurs de l'Emir présentent ce statut comme un statut « *historique* » et insistent sur le fait que c'est « *l'Histoire* » qui a consacré l'Emir comme un « *héros national et historique* » indépendamment des considérations politiques et idéologiques.

Les thématiques récurrentes dans les chroniques composant notre corpus sont la *résistance* de l'Emir, la *reddition*, la *pension* et la *légion d'honneur* attribuées à l'Emir, l'*affiliation* supposée de l'Emir à la *Franc-maçonnerie* ainsi que son *positionnement* vis-à-vis de *l'insurrection de 1871*... C'est sur ces thématiques que les auteurs-chroniqueurs s'appuient pour soutenir leur positionnement idéologique favorable ou défavorable à l'Emir Abdelkader. En d'autres termes, ces thématiques sont présentées suivant la formation discursive des uns et des autres et donnent à voir deux représentations opposées de l'Emir Abdelkader.

En fin de compte, l'analyse a révélé que les interventions polémiques autour de la figure de l'Emir Abdelkader dessinent un *espace discursif* où deux formations discursives antagonistes s'affrontent, l'une favorable à l'Emir et l'autre lui est défavorable. Nous sommes face à une polémique interdiscursive où chaque positionnement idéologique se définit par opposition à l'autre dessinant ce qu'on peut appeler « *la figure complexe de l'émir Abdelkader* ».

Les auteurs-chroniqueurs favorables à l'Emir puisent dans l'*interdiscours* historique, nationaliste, intellectuel, social et culturel favorable à l'Emir alors que les auteurs-chroniqueurs qui lui sont défavorables puisent dans l'*interdiscours* que constituent les écrits coloniaux défavorables à l'Emir perpétuant ainsi la formation discursive coloniale et divisionniste. Les représentations de l'Emir qui se dégagent chez les premiers est celle d'un

« vaillant résistant », « intellectuel », « père de la nation algérienne », « précurseur du nationalisme algérien », « précurseur des droits humanitaires », « protecteur des chrétiens d'Orient », « figure de tolérance religieuse et culturelle », « pôle spirituel », « icône internationale »... Bref, l'Emir est présenté comme un « héros national, historique et universel ». Les représentations de l'Emir qui se dégagent chez ses détracteurs sont celles du « traître », du « collaborateur », de l'« auxiliaire de l'armée française », de l'« ami de la France », « grand ami de Napoléon III ». Toutes ces représentations (favorables ou défavorables à l'Emir), sont inscrites dans l'*interdiscours* et actualisées par les différents acteurs de la polémique pour étayer leur thèse.

Nous avons conclu le chapitre par une *comparaison* des stratégies discursives mobilisées par les auteurs favorables ou défavorables à l'Emir Abdelkader. Cette comparaison a mis en lumière la présence de stratégies *communes* et de stratégies *différentes*.

Les stratégies *partagées* englobent l'utilisation de références historiques, la citation d'autorités, la disqualification de l'adversaire et de sa thèse, l'actualisation des nominations de l'Emir inscrites dans l'*interdiscours*, le recours aux stéréotypes, l'utilisation des comparaisons, la projection d'un *ethos*, la mobilisation du *pathos*, l'inscription de la subjectivité dans le langage...

En ce qui concerne les stratégies *divergentes*, elles concernent la construction des arguments, le type de narration, le type d'acte de langage mobilisé (valorisant ou dévalorisant l'Emir), les comparaisons (favorables ou défavorables à l'Emir), le choix du vocabulaire (dénotant l'héroïsme de l'Emir ou sa trahison), le type d'*éthos* projeté (défenseur de l'Emir, promoteur de l'unité nationale ou démystificateur de l'Histoire), le type de *pathos* (admiration ou répulsion envers l'Emir).

La *comparaison* a abouti au constat que la principale stratégie discursive mobilisée par les acteurs de la polémique « *interdiscursive* » est justement le recours à l'*interdiscours*. Ce dernier constitue l'arrière-plan incontournable sur lequel les autres stratégies viennent se greffer.

Toutes ces stratégies visent à produire un *effet perlocutoire*. Cet effet perlocutoire consiste pour les défenseurs de l'Emir à consolider l'image de ce dernier dans la mémoire collective et pour les détracteurs de l'Emir à modifier sa représentation dans la mémoire collective.

***Chapitre 2 : La signifiance dans la
dynamique de la polémique
interdiscursive en 2021***

Introduction partielle

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons explorer la portée de la polémique interdiscursive autour de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle, en mettant en avant ses liens avec d'autres polémiques autour de la « *nation algérienne* ». Nous verrons que cette polémique touche à des questions importantes comme la *cohésion sociale*, l'*unité nationale* et la *souveraineté algérienne*.

Dans une première phase, nous reviendrons sur la signification de la désignation « *nationalité arabe* » associée à l'Emir Abdelkader afin d'en préciser le sens et de rectifier les malentendus que cette expression peut engendrer, malentendus auxquels s'adonnent les détracteurs de l'Emir Abdelkader. Ce point où nous aborderons la dimension « *nationale* » de l'Emir sera complété par un autre aspect mettant en lumière sa dimension « *nationaliste* », avant d'évoquer sa dimension « *universelle* » en mettant en avant son image en tant que « *prototype de l'homme universel* ». Ces différentes dimensions nous offriront des *enseignements* pour notre époque menacée par la division, le racisme, le terrorisme, la xénophobie...

Dans une seconde étape, nous traiterons de la représentation de l'Emir en tant que chef « *arabe* » et son instrumentalisation dans le cadre de la polémique autour de l'Emir au XXI^{ème} siècle. Dans la foulée, nous aborderons le « *mythe Arabes/Kabyles* » créé par le colonisateur pour diviser la « *nation algérienne* ».

Enfin, dans une troisième phase, nous aborderons la question de la « *nationalité algérienne* » et son évolution pour souligner l'apport de l'Emir à cette *nationalité*. Ensuite, nous examinerons la question de la « *nation algérienne* » et les polémiques *interdiscursives* qu'elle suscite aujourd'hui, des polémiques que la polémique autour de l'Emir au XXI^{ème} siècle implique.

1. La « *nationalité arabe* » chez l'Emir Abdelkader

L'Emir Abdelkader symbolisait une force, une menace qui préoccupait les autorités coloniales françaises au XIX^{ème} siècle. La force de l'Emir Abdelkader résidait dans sa vision d'une « *nation algérienne* » unie contre l'envahisseur français. Cette *unité nationale* représentait pour l'Emir le seul moyen efficace de résister à la colonisation française. Dans ce qui suit, il sera question d'évoquer « *la nationalité arabe* » dont l'Emir Abdelkader était le bâtisseur, une *nationalité* que les Français reconnaissaient, une nationalité qui s'est érigée comme une force populaire et nationale, ayant pour objectif de libérer le pays du joug

colonial. À la fin, nous verrons que cette « *nationalité arabe* », associée à l'Emir par les Français, s'est avérée être synonyme de la « *nation algérienne* » et de la « *nationalité algérienne* ».

Comme nous l'avons précédemment expliqué dans le cadre de la première partie, l'Emir qui succéda à la domination turque ne trouva que l'anarchie et le chaos. Les Turcs se comportèrent comme des étrangers durant leurs 3 siècles d'occupation et n'avaient aucun lien avec les populations, si ce n'est pas leurs féodaux. Ils préservèrent le régime tribal et n'ont pas cherché à unifier la nation. C'est à l'Emir Abdelkader que revient le mérite de mettre fin au régime tribal, d'unifier les tribus en Etat en guerre contre l'envahisseur, bref de bâtir une « *nation algérienne* ». Dans ce sens, Abdelkader Boutaleb écrit :

[...] En Algérie, les Turcs institutionnalisèrent le régime tribal, divisant le pays en tribus Makhzen qu'ils s'inféodèrent contre les tribus Raya, et durant leur occupation de trois siècles se comportèrent en étrangers dans un pays étranger, sans se mêler d'aucune manière à la population, sinon par l'intermédiaire de leurs féodaux. Même si l'on admet que les tribus avaient séparément un certain sentiment d'autonomie, celui-ci ne prit jamais un caractère national. Le grand mérite d'Abd-El-Kader fut d'inculquer ce sentiment au nom du Djihad, par la suppression du régime tribal et l'unification des tribus. S'il menait la lutte au nom de la religion-moyen puissant pour entraîner les masses-celle-ci avait une finalité politique qui est l'indépendance nationale (1990 : 281-282).

Dans le même ordre d'idées, l'historien Paul Fournier écrit : « avant lui (l'Emir), cette résistance reposait sur le sentiment patriotique des tribus attachées au sol cultivé par leurs ancêtres ; avec lui et jusqu'en 1841, elle est fondée sur la défense d'une « *nationalité* » qui a commencé à être organisée en Etat » (1967 : 133). Pour étayer son propos, il cite le maréchal Soult qui, dans une lettre adressée à Lamoricière en 1845, écrivit :

[...] Les avantages incontestables que nous devons aux institutions d'Abd-el- Kader sont d'avoir donné à l'Algérie et à sa population une sorte d'unité nationale, d'avoir créé entre les tribus un lien de solidarité administrative, de les avoir habituées par les nécessités même de la guerre, à une certaine régularité dans les devoirs de la vie publique, à une obéissance plus prompte et plus intelligente aux ordres émanant d'une autorité centrale et directrice ; d'avoir commencé le règlement de la question des impôts et enfin d'avoir donné une première forme à l'organisation de la justice et de l'enseignement (Idem.).

Dans un écrit intitulé « *Abd-El-Kader et la nationalité algérienne* », René Galissot écrit ceci à propos de l'Emir Abdelkader: « *Le chef religieux avait enfanté un chef de guerre qui devenait un chef politique, tandis que se diffusait la solidarité entre les tribus* » (1965 :357).

Le rôle de l'Emir Abdelkader dans la formation de la nation algérienne est précisé par le professeur en sociologie tunisien Elbaki Hermassi dans son ouvrage intitulé « *Etat et société au Maghreb* », publié en 1975. Dans ce dernier, en effet, Hermassi écrit :

Dans une société jusque-là indifférente à l'unification politique, la tentative de réaliser une cohésion d'éléments segmentaires, de s'établir dans le champ politique évacué par la carence de l'appareil turc et la résistance à l'implacabilité des armées françaises, font d'Abd-El-Kader un symbole et une figure légendaire de l'identité nationale (1975 :56, cité par Boutaleb, 1990 :282).

Le projet d'une « *nationalité arabe* » de l'Emir Abdelkader a été reconnu par nombre d'historiens, hommes politiques et militaires français. Le général Desmichels reconnaît en l'Emir Abdelkader « *le représentant d'une nouvelle légitimité en Algérie* » (cité par Boutaleb, 1990 : 282). Charles Robert Ageron explique que suite au Traité Desmichels, « *La Régence, cette colonie turque, était en train de redevenir un État arabe* » et ajoute que :

Les Français contemporains en furent très conscients: à partir de 1854, l'expression de «nationalité arabe» était couramment employée en France. Thiers lui-même se défendra (en 1836) de vouloir «détruire la nationalité arabe» dont Abd el-Kader est «le représentant le plus distingué» (2005 :18).

Jacques Frémeaux souligne qu'un ouvrage provenant de la direction des affaires arabes déclarait que : « *la nationalité arabe n'existait pas quand les Français sont venus renverser le gouvernement des Turcs...* », mais reconnaît dans l'œuvre d'Abd el-Kader un projet authentique de « *reconstitution* » de cette même « *nationalité arabe* » » (2008 :07).

Bugeaud, qui a compris la dimension nationale de l'œuvre de l'Emir Abdelkader, emploie lui aussi l'expression « *nationalité arabe* » dans son discours du 15 janvier 1840 et déclare : « *il faut que vous attaquiez le chef et la nationalité arabe dans leur source ; il faut que la nationalité soit renversée, que la puissance d'Abdelkader soit détruite ou vous ne ferez jamais rien en Afrique* » (Cité par Ait Dahmane, 2007 :112).

Dans une autre lettre expédiée à Guizot en 1846, le maréchal Bugeaud affirme que l'Emir est un « *prétendant légitime au pouvoir* » et ce « *par tous les services qu'il a rendus à la nationalité arabe et à la religion* ». La popularité de l'Emir Abdelkader est telle qu'à travers lui, déclare Bugeaud, « *c'est à la nation arabe tout entière que nous avons affaire* » (Cité par Frémeaux, 2008 :07).

Le maréchal Valée, dans un écrit à Mollé datant du 09 février 1838, soulignait l'ambition nationale de l'Emir en ces termes : « *Le rêve de son ambition [...] est de nous expulser de l'Afrique et d'étendre son pouvoir du Maroc à Tunis en établissant la nationalité arabe dont il serait à la fois le souverain et le fondateur* » (Cité par Ageron, 2005 : 32-33).

L'homme politique Adolphe Thiers, qui était au pouvoir au moment de la résistance menée par l'Emir, décrivait ce dernier comme étant le « *représentant de la nationalité arabe* » (Cité par Boutaleb, 1990 : 282).

Napoléon III a lui aussi compris le caractère national de l'action de l'Emir. D'ailleurs, à l'avvers de la médaille qu'il a fait remettre à l'Emir Abdelkader, l'Emir est présenté comme le « *défenseur de la nationalité arabe* » :

« *JUGURTHA Moderne*

*Il a tenu en échec l'une des plus puissantes nations de la terre pendant 14 ans,
son histoire est celle de nos revers et de nos succès en Afrique...*

A l'avvers on lit :

Émir de l'Afrique du nord,

défenseur de la nationalité arabe

protecteur des chrétiens opprimés » (Cité par Ait Dahmane, 2007 : 08).

La reconnaissance de la « *nationalité arabe* » par les militaires et hommes politiques français recèle une forte symbolique dans la mesure où elle implique un changement significatif dans la perception traditionnelle qui prévalait dans l'imaginaire colonial. À cet égard, Karima Ait Dahmane écrit : « *On voit apparaître le mot « nationalité » alors que dans l'imaginaire colonial les Barbares n'ont ni nationalité, ni droit au patriotisme* » (Idem, 10). Avec l'Emir Abdelkader l'Algérie est considéré comme une *nation* et les Algériens sont perçus comme des acteurs politiques capables de défendre leur patrie et leur identité nationale.

La désignation « *nationalité arabe* » est également reprise par Léon Roches ainsi que par Marcel Emerit. Ce dernier, comme l'explique René Galissot, met en exergue, dans une partie de son ouvrage intitulée « *Doctrine et forces* », l'« *émergence nationalitaire* » chez l'Emir Abdelkader. Dans ce sens, il déclare : « *Abd el-Kader a l'ambition de fonder l'indépendance des Arabes de l'Algérie, réunis sous son sceptre* », et ajoute : « *Conception assez nouvelle. Elle n'est pas fondée sur le Coran, où l'on ne trouve pas trace du principe des*

nationalités» (Cité par Galissot, 2000 :41). Pour Emerit, l'Emir Abdelkader fut « *le champion de l'indépendance et de la nationalité en Algérie* » (cité par Boutaleb, 1990 : 282).

Nous pouvons enfin citer l'ouvrage de Raphaël Danziguer sur l'Emir Abdelkader intitulé « *Abd al-Qadir and the Algerians, Resistance to the French and Internal Consolidation* », publié en 1977, dans lequel l'auteur évoquait l'Etat de l'Emir Abdelkader. Dans ce sens, l'auteur cite : « *La force militaire et l'organisation administrative* » supports d'un Etat « *complètement indépendant* » ou « *pour la première fois en 300 ans une administration indigène gouvernait le pays* » (Cité par Boutaleb, 1990 :282).

De ce qui précède l'Emir Abdelkader apparaît comme l'artisan de la « *nationalité* » algérienne, un véritable fondateur d'un « *Etat algérien moderne* » qui rompt avec le tribalisme légué par l'appareil turc. La reconnaissance par les Français de cette « *identité nationale* » algérienne met en évidence le fait que, sous l'Emir Abdelkader, l'Algérie était perçue comme une entité nationale à part entière.

L'examen de l'expression « *nationalité arabe* », employée dans ce qui précède par les auteurs, militaires, historiens et hommes politiques français, révèle que cette expression est synonyme de « *nationalité algérienne* » et de « *nation algérienne* » dans la mesure où l'Emir Abdelkader a unifié les tribus de l'Algérie indépendamment des considérations ethniques, régionales et linguistiques. Une autre preuve de cette interchangeabilité entre l'expression « *nationalité arabe* » et « *nationalité algérienne* » réside dans l'imaginaire colonial, où les Algériens sont qualifiés d'« *Arabes* ». Dans ce sens, l'historien Benjamin Stora écrit : « [...] *Ceux qui composent l'immense majorité de la population en Algérie, comment les nommer, les qualifier : « indigènes », « musulmans », « Algériens musulmans » ? Dans l'imaginaire et le vocabulaire de l'époque, ce sont simplement « les Arabes »* (1991 : 39). Dire donc que l'Emir Abdelkader est le chef de la « *nationalité arabe* » revient à dire qu'il est le chef de la « *nationalité algérienne* ».

Le rôle de l'Emir Abdelkader comme unificateur de la masse nationale en un Etat en guerre pour défendre la souveraineté du pays a marqué profondément la mémoire collective des Algériens pour qui l'Emir Abdelkader représente un « *héros national et historique* », un « *modèle de nationalisme* », « *un précurseur du nationalisme algérien* ». C'est à cette image de l'Emir que seront consacrées les prochaines lignes.

2. L'Emir Abdelkader « *père du nationalisme algérien* » dans l'imaginaire des Algériens

La conquête de l'Algérie au XIX^{ème} siècle par les Français a poussé les tribus du pays à résister et c'est l'Emir Abdelkader qui apparaît à la tête de ces tribus comme un chef de guerre, un chef politique et comme un visionnaire. Son combat pour la défense de la souveraineté du pays, de la souveraineté algérienne donc, consacre l'émergence du nationalisme algérien. Depuis, la représentation de l'Emir comme le « *précurseur du nationalisme algérien* » est gravé dans l'imaginaire des Algériens et ce jusqu'à aujourd'hui. C'est de cette représentation qui est transmise d'une époque à une autre qu'il sera question dans ce qui suit.

Dans sa conférence tenue en avril 2011 au Musée du quay Branly, Benjamin Stora déclarait à propos de l'Emir Abdelkader : « *Il occupe cette place décisive d'autant plus facilement que le mouvement indépendantiste allait, avant novembre 1954, se placer lui même à la suite de ses combats et enseignements* » (2011 :n.p.). Ce passage évoque la position importante qu'occupe l'Emir Abdelkader dans l'imaginaire des Algériens en tant que « *père du nationalisme algérien* » et « *symbole de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie* ». Ce passage souligne aussi l'image de l'Emir comme un modèle qu'ont suivi les indépendantistes. En d'autres termes, la contribution de l'Emir Abdelkader à la résistance contre l'envahisseur français, son appel à l'unité des tribus et donc de la nation et son engagement en faveur de la souveraineté de la nation avaient influencé les indépendantistes et les nationalistes qui lui ont succédé.

Benjamin Stora souligne que le rôle de l'Emir Abdelkader comme « *père défenseur de la nation* » est rappelé par les organisations indépendantistes algériennes l'ENA (Etoile nord-africaine) et le PPA (le parti du peuple algérien) dans leurs textes. Ce faisant ces organisations mettent en avant une continuité historique algérienne en évoquant la résistance de l'Emir, symbole de l'identité algérienne. Stora explique que les dirigeants nationalistes s'inspirent des Traités négociés entre l'Emir Abdelkader et la France (Desmichels et Tafna), revendiquant ainsi la possibilité pour l'Algérie de décider son propre destin et demandent une présence algérienne dans les discussions. Stora ajoute que ces organisations indépendantistes s'approprient l'héritage de l'Emir Abdelkader présenté comme un homme qui a su « *transcender les situations concrètes les moins favorables* » (Idem.). Dans ce sens, l'historien écrit :

[...] Les militants fortifient leur conviction en répétant comment une armée de près de 100 000 hommes, pendant la conquête française, est tenue en échec par un chef de guerre ayant sous sa responsabilité moins de 10 000 hommes. Pour les quelques milliers de militants indépendantistes des années 1930, le souvenir de l'Emir s'enracine dans les combats difficiles du présent. Les premiers militants de la lutte nationaliste algérienne qui marchaient, contre vents et marées, dans les années 1930-1940, dans les pas de l'Emir Abdelkader entendaient renouer avec cette vision de l'histoire (Stora, 2011 :n.p.).

À l'issue de la seconde guerre mondiale et les tragiques événements de Sétif, le nom de l'Emir Abdelkader refait surface, explique Stora, sous la plume d'un jeune poète de 17 ans, « Kateb Yacine ». Ce dernier prononce en effet une conférence sur la vie de l'Emir le 24 mai 1947 à la tribune de la Société des Savants de Paris. Kateb Yacine, dans « Abdelkader et l'indépendance algérienne », écrit :

[...] Il n'en est pas moins vrai qu'Abdelkader a tenu tête, durant seize ans aux meilleurs généraux français...L'Émir n'avait-il pas, pour lui, l'immense majorité de la population ? N'avait-il pas, partout, des collaborateurs dévoués à tout... Les généraux colonialistes n'hésitaient devant aucune infamie...Cet homme traqué, réduit à fuir de montagne en montagne, de douar en douar pour continuer la lutte désespérée, ne s'est jamais laissé aller à aucun petit moyen. S'il a été vaincu c'est le moindre titre de gloire pour les tout-puissants vainqueurs...que pour lui-même qui a su accepter la défaite avec la dignité qui sied à un héros malheureux...On prétendit que l'Algérie n'avait en fait jamais existé, ou mieux qu'elle avait peut-être existé, mais en tant que peuple mineur, qui serait passé, au cours des siècles, de tutelle en tutelle...Le fait qu'Abdelkader ait été élu Sultan des arabes, par la grande majorité des tribus prouve bien qu'il y avait une opinion arabe...(Cité par Teissier, 2020 : 90-91).

Ce passage souligne que l'Emir Abdelkader est inscrit dans l'imaginaire des Algériens comme le « père de la nation et du nationalisme algérien ». A travers ce témoignage, Kateb Yacine souligne le fait que la nation algérienne a toujours existé et que l'élection de l'Emir Abdelkader à la tête de cette nation en constitue la consécration.

Les héros de la guerre d'Algérie, qui ont poursuivi le combat nationaliste, se sont également inspirés de l'Emir Abdelkader. L'historien Amar Belkhoudja cite deux figures historiques, parmi d'autres, qui s'inscrivent dans la continuité du combat nationaliste de l'Emir Abdelkader à savoir le colonel Amirouche et Abane Ramdane. Dans ce sens, il écrit :

[...] Le colonel Amirouche [...] a fait ses armes dans un courant nationaliste au sein duquel des milliers d'algériens ont forgé leur conscience nationale et patriotique pour être projetés ensuite dans le combat armé contre le colonialisme français. Si l'Emir Abdelkader fut un grand rassembleur des forces sociales et patriotiques, de même qu'un fondateur d'un Etat national moderne, Abane Ramdane, à son tour, en fut un ardent et compétent continuateur en

tant qu'artisan de l'unité nationale et en posant les assises du futur état indépendant (Belkhouja, 2021 :n.p.).

Après l'indépendance de l'Algérie, explique Stora, la plupart des intellectuels algériens présentent l'Emir Abdelkader comme « *la préfiguration de l'éveil du nationalisme moderne, celui du XXe siècle* » (2011 :n.p.).

Dans le même ordre d'idées, l'analyse des chroniques composant notre corpus, en l'occurrence les chroniques des auteurs algériens du XXI^{ème} siècle favorables à l'Emir, a révélé que la représentation de l'Emir comme le « *précurseur du nationalisme algérien* » est redondante. Cela témoigne du fait que l'Emir Abdelkader est inscrit dans l'imaginaire des Algériens d'aujourd'hui, un imaginaire que les chroniques reflètent, comme le « *précurseur du nationalisme algérien* ».

De ce qui précède, il apparaît que l'Emir Abdelkader a toujours été perçu dans l'imaginaire des Algériens, que ce soit pendant la période de la conquête, durant le combat nationaliste, pendant la guerre d'indépendance, après l'accession à l'indépendance, et jusqu'à nos jours, comme le « *précurseur du nationalisme algérien* ».

En plus d'être le militaire, le chef d'Etat, le père de la nation et du nationalisme algérien, l'Emir Abdelkader est l'homme qui a marqué l'humanité par ses actions humanistes et humanitaires. C'est un homme qui appartient à l'humanité toute entière, il incarne le « *prototype de l'homme universel* ». C'est de cette représentation, encore méconnue de l'Emir, qu'il sera question dans les prochains paragraphes.

3. L'Emir, « *prototype de l'homme universel* »

Bien que nous ayons déjà évoqué cette image de l'Emir dans le cadre de la première partie, il nous a semblé essentiel d'insister sur cette dimension « *universelle* » de l'Emir Abdelkader dont l'action ou plutôt les actions ont suscité l'admiration du monde.

L'Emir Abdelkader a laissé derrière lui un solide héritage en tant que « *prototype de l'homme universel* », et ce, grâce à son humanisme et à sa tolérance religieuse et culturelle. Sa réputation s'est construite sur sa manière humanitaire de traiter les prisonniers de guerre, des prisonniers dont il assurait la protection et le respect. Ce traitement humaniste des prisonniers de guerre s'oppose à la brutalité qu'exerçait alors le colonisateur. L'action de l'Emir en faveur des droits de l'homme est aujourd'hui d'une actualité prégnante.

En outre, la protection des chrétiens d'Orient du massacre, dont ils étaient victimes, a fait de l'Emir un *modèle* d'humanisme à suivre. L'Emir Abdelkader a su transcender les

barrières religieuses, faire dialoguer les religions, et mieux encore, il a su placer la *vie* et la *dignité* au-dessus de toute autre considération. Cette vision *humaniste* de l'Emir fait de lui un symbole de tolérance, de paix, de justice et de compassion.

Dans le même ordre d'idées, Karima Ait Dahmane écrit :

[...] L'Emir nous apprend que c'est à travers l'Altérité qu'il est possible de rejoindre la complémentarité. L'Emir incarne parfaitement le prototype de l'homme universel qui a su dresser les bases du dialogue des religions : respect de la vie humaine, de la diversité des nations et des religions. Abdelkader serait contre les intégristes qui donnent à l'islam une image déformée : le djihadisme n'est pas le djihad parce qu'on lui a enlevé sa dimension spirituelle. [...]. La vie et l'œuvre de l'Emir contredisent la propagande médiatique selon laquelle l'Islam encouragerait la violence et l'extrémisme. Pour lui, les religions sont trop nobles et trop sacrées pour être un poignard d'ignorance ou une faucille d'aliénation ou des cris vulgaires (2020: 55).

On le voit, ce passage souligne que l'Emir Abdelkader représente un modèle remarquable de l'homme universel qui a compris que la complémentarité entre les nations, les cultures et les religions peut être réalisable à travers la reconnaissance de l'*Autre*, de l'*Altérité*.

L'exemple de tolérance religieuse et culturelle qu'a donné l'Emir lors de la résistance à la conquête, en respectant les prisonniers de guerre ainsi que leur religion, de même que l'exemple qu'il a donné en empêchant le déclenchement des violences au Moyen-Orient, illustrent la possibilité d'un dialogue interreligieux et interculturel, un dialogue harmonieux fondé sur des valeurs universelles de tolérance, de paix et de respect mutuel.

Dans la même veine, Mustapha Cherif dira de l'Emir Abdelkader qu'il « *a précédé le Mahatma Gandhi, Martin Luther King et Nelson Mandela dans la culture de la paix universelle* » (2017 : 09). Plus loin, il dira :

[...] Plus que jamais, nous avons à nous ressourcer à la pensée de l'émir Abdelkader, homme total et précieux pour notre temps. L'héritage de ce génie multidimensionnel est une chance pour le monde entier. Il concerne principalement le sens de l'existence, la cité juste, et la civilisation. Il s'agit de s'initier à la richesse de la fraternité humaine et de contrer la barbarie, le fanatisme et la xénophobie. Le monde est désorienté, engagé dans une mauvaise direction. Mais nous pouvons tirer des leçons de l'œuvre grandiose de l'émir Abdelkader pour relever les défis actuels [...] (Idem, 12).

On le voit, l'Emir Abdelkader apparaît comme un *modèle* à suivre dans notre époque dominée par l'intolérance religieuse, par le terrorisme, la barbarie et par la xénophobie. Dans la même veine, Fouad Belaid et Karima Ait Dahmane écrivent : « *l'Emir Abdelkader est un*

modèle à suivre si nous voulons vivre dans un monde qui privilégie le dialogue interreligieux, interculturel et intermémorial et où la devise sera le dialogue de l'humanité pour l'humanité » (2022 : 435).

Après avoir souligné la place de l'Emir en tant que père de la « *nationalité arabe* », qui n'est autre que la « *nation algérienne* » unie contre l'envahisseur en vue de la libération du pays, en d'autres termes, après avoir souligné le projet d'unification nationale entrepris par l'Emir, un projet qui a donné naissance à la représentation de l'Emir comme le « *père de la nation et du nationalisme algérien* » dans l'imaginaire des Algériens, et après avoir mis en évidence que, en plus de cette dimension « *nationale* » de l'Emir, celui-ci possède également une dimension « *universelle* », manifestée notamment par sa tolérance religieuse et culturelle, ainsi que par son humanisme qui ont fait de lui le « *prototype de l'homme universel* », nous examinerons dans ce qui suit la représentation de l'Emir en tant qu'« *Arabe* » dans l'imaginaire de certains Algériens, une représentation qui est au fond teinté de *régionalisme*. Dans ce sens, nous interrogerons le « *mythe (Kabyles/Arabes)* » créé par le colonisateur, un *mythe* préjudiciable à la *nation* et à son *unité*, un mythe au cœur de la polémique entourant la figure de l'Emir qui divise aujourd'hui ses défenseurs et ses détracteurs.

4. L'Emir Abdelkader comme un « *Arabe* » dans l'imaginaire de certains Algériens

L'Emir Abdelkader est représenté par certains Algériens comme le fondateur du nationalisme « *arabe* », comme un chef « *arabe* » ou comme le « *sultan des Arabes* ». Cette représentation *régionalise* la résistance de l'Emir Abdelkader et la limite à l'ouest algérien. Ainsi, au lieu de voir en l'Emir Abdelkader le « *défenseur de la nation et de la nationalité algériennes* », ce dernier est considéré comme le défenseur de la nation « *arabe* », principalement de l'ouest de l'Algérie. Cette représentation découle du mythe Arabes/Kabyles créé par les Français. Pour comprendre cette perception de l'Emir, il est important d'expliquer ce qu'est le mythe (Arabes/ Kabyles), ses stéréotypes ainsi que les raisons de sa création.

Le mythe *Arabes/Kabyles* représente une stratégie utilisée par le colonisateur français pour régner en maître sur l'Algérie. Il s'agit de la politique du « *diviser pour mieux régner* », une politique ayant pour objectif de maintenir le contrôle sur la population algérienne. Le mythe « *Arabes/Kabyles* » consiste à créer une distinction artificielle entre les « *Arabes* » et les « *Kabyles* », considérés par les Français comme deux groupes *ethniques* majeurs en Algérie, et ce, en exacerbant les différences linguistiques et culturelles entre eux et en les

posant comme des groupes *ennemis*, les uns n'aimant pas les autres. On l'aura compris, le mythe « Arabes/Kabyles » est utilisé par le colonisateur français pour diviser la population algérienne et pour affaiblir le sentiment d'appartenance *nationale*. En d'autres termes, ce mythe est une stratégie coloniale visant à nier l'existence d'une *nation algérienne unifiée*.

Karima Ait Dahmane, dans un article intitulé : « *Catégorisations et stéréotypisations de l'altérité dans le discours de conquête (1830-1847)* », évoque le mythe « Arabes/Kabyles » dans un sous-titre éloquent : « *L'ethnographie au service de la stratégie militaire* » où elle explique que le colonisateur a usé de la distinction ethnique (Français « civilisés »/ indigènes « barbares ») d'une part, et ce, pour « *légitimer la domination* » et d'autre part de la distinction (« Arabes/Kabyles ») pour diviser la nation algérienne en deux peuples distincts. Pour illustrer le contenu de ce mythe (Arabes/Kabyles), autrement dit pour expliciter les stéréotypes qui le composent, l'auteure cite Eugène Daumas et Pélissier de Reynaud qui distinguent les « Arabes » et les « Kabyles ». Laissons-lui la parole :

[...] Toute situation de comparaison et de confrontation entre groupes ethniques renforce les processus de catégorisation. Repérer, nommer, décrire, c'est toujours poser des différences. Eugène Daumas, et avant lui Pellissier de Reynaud (Annales algériennes, 1836) distinguent des races diverses d'origine et de culture : « Les indigènes, que nous avons trouvés en possession du sol algérien, constituent réellement deux peuples. Partout ces deux peuples vivent en contact, et pourtant : le kabyle déteste l'Arabe, l'Arabe déteste le Kabyle... Corroborée par l'existence indélébile de deux langues distinctes, cette conjoncture passe à l'état de certitude. Physiquement, l'Arabe et le Kabyle offrent une dissemblance qui constate leur diversité de souche. En outre, le Kabyle n'est point homogène ; il affecte, selon les lieux, des types différents, dont quelques-uns décèlent la lignée des barbares du Nord. Dans les mœurs, mêmes divergences... » (E. Daumas et M. Fabar, 1847). Ici, la différence signifie l'inégalité biologique et culturelle conduisant à l'inégalité politique, c'est-à-dire à la légitimation de la domination. La nomination ethnique a pour première caractéristique d'être catégorisante (« Arabes », « Kabyles », « Bédouins », « Maures », « Coulouglis » ou « Indigènes ») selon des catégorisations schématiques (Ait Dahmane, 2007 :04).

Le journaliste et chercheur Yassine Tamlali, dans son ouvrage intitulé « *La genèse de la Kabylie. Aux origines de l'affirmation berbère en Algérie (1830-1962)* » abonde dans le même sens. Ainsi, dans le chapitre intitulé « *La politique berbère (kabyle) de la France en Algérie : mythes et réalités* », l'auteur évoque les stéréotypes coloniaux relatifs à l'altérité algérienne, notamment le mythe « Arabes/Kabyles » :

[...] L'exploration scientifique du pays nouvellement conquis n'a pas échappé aux pesanteurs du racialisme et de la méconnaissance de l'« Orient ». Ainsi, y aura-t-il, d'emblée, pour les Français, deux races dissemblables, sinon ennemies, les Berbères et les Arabes : les premiers étaient d'immémoriaux sédentaires, des autochtones à la religiosité superficielle ; les

seconds, d'impénitents nomades, des descendants foncièrement fanatiques des envahisseurs hilaliens (2015 :n.p.)¹.

En plus de la dichotomie « Arabes/Kabyles », Karima Ait Dahmane évoque le caractère ambigu des représentations du « Kabyle » par les Français. Dans ce sens, elle écrit :

[...] Certaines ambiguïtés portent sur la représentation du kabyle. Cet Autre est-il à exclure ou à assimiler ? La couleur de la peau, la sédentarité, l'ancienne appartenance des Berbères à la chrétienté, leur amour du travail et la condition féminine... constituent des thèmes idéologiques qui seront largement repris par les ethnographes pour accentuer les haines et les rivalités à des fins stratégiques. C'est « l'Arabe nomade envahisseur » qui va essentiellement alimenter la réflexion autour de l'altérité irrécupérable (2007 : 04).

Ce passage laisse transparaître le fait que les Français avaient des représentations favorables des « Kabyles » qu'ils voulaient assimiler et des représentations négatives des « Arabes », considérés comme une « altérité irrécupérable », voire comme des « fanatiques » comme en témoigne le propos d'E. Daumas : « A présent, comme autrefois, les Arabes n'ont que deux idées : Dieu et la femme ; deux passions : la religion et la guerre. Il n'y a rien après, et c'est ce rien qui fait la séparation permanente entre eux et nous » (1869 :585, cité par Ait Dahmane, 2007 :04).

Le discours kabylophile des Français n'a d'autre objectif que d'alimenter la division des Algériens et donc de nier l'existence de la nation algérienne. Yassine Temlali abonde dans ce sens et écrit :

[...] La formation, dès le début de l'occupation, de préjugés favorables aux Berbères, principalement les Kabyles, ne pouvait, de toute évidence, que servir le projet de division des « indigènes », projet qu'un zélé colonialiste, le docteur Eugène Bodichon, a formulé, en 1845, de façon on ne peut plus explicite : « La France doit développer cet instinct antipathique entre Arabes et Kabyles et mettre à sa convenance les deux races aux prises l'une contre l'autre » (2015 :n.p.).

Et l'auteur d'ajouter que ces préjugés se sont consolidés par des faits objectifs et cite, entre autres, le refus des tribus kabyles (« de grande Kabylie ») de se soumettre à l'autorité de l'Emir Abdelkader en lutte contre l'envahisseur. Toutefois, l'auteur explique que ce fait doit

¹ L'extrait du chapitre est disponible sur : <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/la-kabylie-entre-mythes-coloniaux-et-realites-algeriennes,1052>

être lu comme une « *éloquente manifestation du cloisonnement, sous le régime turc, des communautés « indigènes »* » (Idem.).

Cependant, les Français ont exploité le refus des tribus de grande Kabylie de reconnaître l'autorité de l'Emir pour semer la division parmi les Algériens. L'Emir Abdelkader a été dépeint comme un « *chef arabe* » associant ainsi l'arabe à l'envahisseur et au fanatique, tandis que les Kabyles étaient présentés comme résistant à l'idée de se soumettre à un « *chef arabe* » ou au « *Sultan des Arabes* ». Dans ce sens, l'historien français africaniste d'extrême droite Bernard Lugan écrit :

[...] Ainsi, en 1839, pour tenter d'attirer à lui les Kabyles, Abd el-Kader se rendit dans la région de Vgayet (Bougie-Béjaïa), à Akbou chez les Aït Yala, ainsi que dans la vallée de la Soummam mais, en butte à l'hostilité des populations, il renonça à les soulever. Lors de l'assemblée de Boghni, les Iguechtoulène et les représentants de plusieurs autres tribus lui avaient d'ailleurs déjà fait savoir que, pour eux, il était «le sultan des Arabes» et qu'ils ne le reconnaissaient donc pas. La tradition rapporte même qu'un chef Kabyle aurait montré un plat plein de plomb à un de ses envoyés, le «couscous noir» signifiant qu'il ne voulait pas le voir chez lui (2021 :n.p.).

Cette représentation de l'Emir comme un « *chef arabe* » ou comme le « *sultan des Arabes* » et donc comme un chef de la résistance dans sa région uniquement ou encore comme un « *chef religieux arabe* » persiste encore aujourd'hui chez certains algériens qui puisent consciemment ou non de la *formation discursive coloniale*. Ainsi lit-on chez Azar Nath Quodia que :

[...] L'émir Abd-Elkader était défait devant l'intelligence des armées françaises, il s'est battu courageusement pour la nation islamique avec son chef spirituel : le sultan du Maroc où il a trouvé refuge qui l'a trahi contre une bourse d'or, mais seule nation plus au moins constituée, contrairement à l'Algérie qui n'existe pas encore en tant qu'État. [...] Il (Abdelkader) [...] n'a pas su fédérer les tribus des territoires les plus belliqueux. [...]. Abdelkader, [...] a ramené sa résistance à la capitulation et la reddition pour finir en élément de la colonisation des territoires, un retournement historique inédit [...] (2021 :n.p.).

Le mythe « *Arabes/Kabyles* » trouve également son prolongement dans le discours de Nordine Ait Hamouda qui présente l'Emir Abdelkader comme un « *traître* ». Pour Nordine Ait Hamouda :

[...] Il (l'Émir Abdelkader) a remis l'Algérie à la France. L'Algérie n'est pas son bien personnel pour qu'il décide de la céder ou non. La différence avec Krim Belkacem, c'est que ce dernier a signé les accords d'Évian pour arracher l'Algérie à la France, et l'Émir a signé les accords de La Tafna pour céder l'Algérie à la France » (Cité dans Liberté, du 21/06/2021).

A travers cette catégorisation, Nordine Ait Hamouda sous-entend que c'est un « Arabe » qui a vendu l'Algérie à la France et que c'est un « Kabyle » qui l'en a libéré. Ainsi, il présente l' « Arabe », en l'occurrence l'Emir Abdelkader comme un « traître » et le « Kabyle » en l'occurrence « Krim Belkacem » comme un « héros ». Cette division « Arabes/Kabyles » actualise la formation discursive coloniale et remet en cause l'existence d'une nation algérienne unie.

L'historien Amar Belkhoudja abonde dans le même sens et écrit :

[...] Voilà plus d'une trentaine d'années que Nordine ou (Nour Eddine) Ait Hamouda développe des idées qui troublent les esprits et sèment la confusion et le mensonge, en répétant à qui voulait bien l'entendre que : « l'Emir Abdelkader a bradé l'Algérie en signant avec Bugeaud le traité de la Tafna en 1837 et que, plus tard, en mars 1962, c'est Krim Belkacem qui est venu libérer l'Algérie en signant les accords d'Evian ». En d'autres termes Ait Hamouda veut tout simplement nous dire que « c'est un arabe » qui a vendu l'Algérie et que « c'est un kabyle » qui est venu la délivrer ». Il s'agit, nous le regrettons amèrement, d'une démarche malsaine et pernicieuse qui menace l'unité nationale (2021 :n.p.).

Et l'historien d'ajouter que :

[...] Nordine Ait Hamouda utilise l'histoire (son opinion sur l'histoire) en donnant aux événements une interprétation à sa guise, du sur mesure à ce qu'il pense, pour semer la division entre des groupements humains nationaux différents, uniquement par des particularismes linguistiques, la notion d'algérianité étant au-dessus de tout autre considération, n'en déplaie aux inventeurs de l'ethnie et de son drapeau, projet colonial de longue date. Monsieur Nordine Ait Hamouda reprend à son compte ce vieux projet que le colonialisme n'est jamais parvenu à faire aboutir, c'est-à-dire nourrir la division, la discorde entre « l'élément berbérophone et l'élément arabophone » et entretenir ou réinstaurer le tribalisme, le régionalisme et l'archaïsme, tares complètement anéanties par le combat politique, nationaliste et patriotique et terrassées par le coup de grâce asséné par le combat armé de novembre 1954 (Idem.).

Si l'Emir Abdelkader avait été « Kabyle », il est peu probable que Nordine Ait Hamouda l'aurait qualifié de « traître ». C'est dire que cette catégorisation semble être basée sur l'idéologie de Nordine Ait Hamouda qui se focalise sur l'origine *ethnique* de l'Emir plutôt que sur ses actions ou ses convictions réelles.

À la lumière des éléments précédents, il est évident que la représentation de l'Emir Abdelkader en tant que « fondateur du nationalisme arabe », chef « arabe », « Sultan des Arabes », chef « religieux et fanatique », voire même « traître à la nation », découle du mythe « Arabes/Kabyles » créé par les Français dans le but de diviser la nation algérienne en

Arabes et Kabyles, dans le but de nier l'existence d'une nation algérienne unifiée. La persistance de cette représentation dans l'imaginaire de certains algériens jusqu'à nos jours témoigne de l'impact durable des manipulations coloniales sur la conscience nationale des Algériens.

Si les Français avaient créé le mythe « *Arabes/Kabyles* » dans l'espoir de diviser la population algérienne et d'étouffer la résistance nationale, l'Emir Abdelkader a brisé ce mythe en prenant la défense d'une Algérie unie, réunissant les Arabes et les Kabyles pour résister « ensemble » contre la colonisation française. Malgré ces divisions artificielles créées par le colonisateur, l'Emir Abdelkader a cherché à promouvoir l'« *unité nationale* » en luttant pour l'indépendance de l'ensemble de l'Algérie.

En brisant le mythe « *Arabes/Kabyles* » et en plaçant l'*algérianité* au-dessus de toute autre considération, l'Emir Abdelkader est représenté aujourd'hui dans l'imaginaire de ses compatriotes comme le « *symbole de l'unité nationale* » et comme « *le père de la nation algérienne* » et de la « *nationalité algérienne* ». C'est de cette dernière qu'il sera question dans les prochains paragraphes.

5. La question de la nationalité algérienne

La nationalité algérienne désigne l'appartenance légale des individus, des Algériens en l'occurrence, à la nation et à l'Etat algériens. Elle représente l'identité citoyenne algérienne. Cela signifie que les personnes qui détiennent cette nationalité sont considérées comme citoyens à part entière de l'Algérie, avec les droits et les devoirs qui en découlent. Cette nationalité symbolise l'identification à une communauté partageant une Histoire, une culture ainsi que des valeurs communes.

Dans le même ordre d'idées, Idir El-watani précise que la nationalité : « *distingue les habitants des diverses nations. Elle différencie, sur un territoire donné, le national de l'étranger, et définit par là même les droits de l'un et de l'autre, le second ne pouvant prétendre en avoir autant que le premier* » (1949 :19).

Au XIX^{ème} siècle, après le départ des Turcs, l'Emir Abdelkader a trouvé devant lui un territoire où régnait l'anarchie, un territoire désuni, un territoire composé de tribus autonomes. À l'époque de l'Emir donc, l'Algérie était un territoire fragmenté, résultat du régime tribal entretenu par les Turcs. La notion de « *nationalité algérienne* » telle que nous l'entendons aujourd'hui n'existait pas encore. En revanche, l'Emir Abdelkader a joué un rôle décisif dans la formation de l'identité algérienne en s'opposant farouchement à la colonisation

française et en prônant l'idée d'une Algérie unie et indépendante, d'une Algérie souveraine dont son Etat en est le symbole. L'Emir Abdelkader a été le symbole de la lutte pour la souveraineté et l'unité nationale posant ainsi les bases de la future « *nationalité algérienne* ».

L'Emir Abdelkader est considéré comme le « *père de la nationalité algérienne* », un statut que lui ont reconnu ses adversaires notamment le général Bugeaud qui dira : « *il faut que vous attaquiez le chef et la nationalité arabe (algérienne) dans leur source ; il faut que la nationalité soit renversée, que la puissance d'Abdelkader soit détruite ou vous ne ferez jamais rien en Afrique* » (Cité par Ait Dahmane, 2007 : 112). En prononçant le mot « *nationalité* » Bugeaud reconnaît *ipso facto* la nationalité algérienne et remet en question la désignation des Algériens comme « *barbares* » ou « *indigènes* ». En somme, l'Emir apparaît dans ce passage comme une menace pour la « *mission civilisatrice* » de la France car il est porteur d'un projet de « *nationalité* ».

Toutefois, il est nécessaire de préciser que, de manière paradoxale, durant la période coloniale, en qualifiant la nationalité « *algérienne* » d'« *arabe* » au lieu d'« *algérienne* », les Français recourent à une stratégie visant à nier l'identité « *berbère* » de l'Algérie et à dénigrer l'identité culturelle de l'Algérie, une identité riche et diversifiée, et partant, à présenter l'Algérie comme une terre de déracinés, une terre sans Histoire ou culture qui méritent une reconnaissance. Cette vision *ethnique* et *paternaliste* de l'Algérie n'avait d'autre but que de légitimer la domination française et sa mission « *civilisatrice* » en rejetant l'identité « *nationale* » algérienne. Cette vision ethnique et paternaliste de l'Algérie apparaît également dans le mythe colonial « *Arabes/Kabyles* » que nous avons vu précédemment, un *mythe* qui n'avait d'autre but que de diviser la « *nation algérienne* » et donc de dénier la « *nationalité algérienne* » et ainsi légitimer la domination française sur l'Algérie.

Pour résumer ce point sur la « *nationalité arabe* », il apparaît qu'en qualifiant l'Emir Abdelkader de « *chef de la nationalité arabe* », les Français ont reconnu le projet « *national* » de l'Emir en tant qu'unificateur de la population algérienne et donc en tant que « *père de la nation* ». En plus de reconnaître le caractère « *national* » de l'œuvre de l'Emir, cette qualification recèle une représentation de l'Emir comme « une menace mortelle pour la France coloniale », qui cherchait à exercer sa domination sur l'Algérie.

Paradoxalement, même si la France coloniale reconnaissait l'existence d'une nationalité algérienne, elle qualifiait cette nationalité d'« *arabe* » dans le but de la vider de sa signification, présentant ainsi l'Algérie comme une terre sans origines ni Histoire. En outre, la France instrumentalisait la division « *Arabes/Kabyles* » pour diviser la *nation algérienne*,

contribuant ainsi à la négation de l'existence d'une véritable *nationalité algérienne*. Tout cela était fait pour justifier la domination française sur l'Algérie.

Après cette précision sur cette conception paradoxale de la « *nationalité algérienne* » par la France, revenons à la place de l'Emir Abdelkader en tant que pionnier de la nationalité algérienne, un modèle de défense de la nationalité suivi par ses compatriotes jusqu'à l'indépendance du pays. En effet, l'exemple de dévouement de l'Emir envers sa patrie a inspiré les leaders nationalistes des années 30, 40, 50 et 60 et continue d'inspirer les nationalistes algériens d'aujourd'hui. Les leaders nationalistes algériens ont été influencés par l'engagement indéfectible de l'Emir envers la nation algérienne et la souveraineté du pays. Ils ont cherché à préserver l'identité algérienne tout en luttant contre la colonisation française contribuant ainsi à la consolidation de la nationalité algérienne. Le combat nationaliste de l'Emir Khaled, de Messali Hadj, de Ibn Badis, de Ferhat Abbas, de Ait Ahmed, de Abane Ramdane, de Krim Belkacem, et la liste est longue, en sont des exemples éclairants.

Ces leaders nationalistes étaient en effet impliqués dans des organisations et mouvements dont l'objectif principal était de mettre fin à la domination de la France en Algérie. Leur combat cherchait à rétablir la *souveraineté* de l'Algérie et à permettre au peuple algérien de déterminer son propre destin. C'est en ce sens que leur lutte s'inscrit résolument dans le cadre de la défense de la *nationalité algérienne*, et donc de l'*identité algérienne*.

La défense de la nationalité algérienne par ces dirigeants nationalistes se manifeste également dans leur promotion du sentiment de *fierté nationale* et dans leur travail pour préserver le territoire, la culture, les langues et la religion de l'Algérie, et ce, en résistant aux tentatives d'assimilation de la France.

En somme, ces dirigeants étaient les représentants de la nation et de la nationalité algérienne au niveau national et internationale. Ils incarnaient l'aspiration du peuple algérien pour la liberté et l'indépendance.

Ce qui précède montre que le *nationalisme algérien* apparaît comme le rejet du colonialisme français, le rejet des tentatives de la France d'assimiler et, par conséquent, de dépersonnaliser l'Algérie. Il s'agit de l'affirmation de l'existence de la nation et de la nationalité algérienne, ainsi que du droit du peuple algérien à déterminer son propre destin. Dans la même veine, Idir El-Watani définit le nationalisme algérien comme suit :

[...] *Le nationalisme algérien, réaction d'une nation opprimée contre un impérialisme, est un «nationalisme libérateur», donc opposé à ce nationalisme européen, chauvin, impérialiste, dont le bellicisme aboutit à l'asservissement de peuples par d'autres peuples. Le nationalisme algérien c'est l'amour de la Patrie algérienne, c'est la volonté de supprimer*

l'oppression colonialiste et de restituer au peuple algérien sa souveraineté usurpée, sa dignité bafouée, la propriété de ses biens ravis, c'est la volonté de lutter pour la libération politique, économique, sociale et culturelle du peuple algérien, c'est la volonté de mener la Nation algérienne vers la liberté », la démocratie et le bien-être. Par conséquent, le nationalisme algérien c'est le rejet de l'absurde thèse colonialiste, contraire à l' Histoire et aux droits sacrés des peuples, d'une « Algérie terre française » ; c'est l'affirmation, devant les multiples tentatives colonialistes de dénationalisation, tentatives qui se manifestent par le refus de reconnaître une nationalité algérienne, la désignation des Algériens uniquement par le terme péjoratif d' « indigènes » ou le terme confessionnel, donc sans nationalité, de « musulman », de l' existence de la Nation Algérienne et donc d' une Nationalité Algérienne, du droit du peuple algérien d'être souverain et de vivre libre et heureux (1949 :09).

Ce passage en plus de définir le « *nationalisme algérien* », révèle les catégorisations nominales qu'utilisait la France pour « *dépersonnaliser* » la nation et la nationalité algériennes. Elle recourait en effet au substantif « *indigène* », connoté négativement et faisant allusion à barbarie, à une race inférieure et donc n'ayant droit à la nationalité, ainsi que qu'au substantif « *musulman* » qui désigne la confession mais ne référant aucunement à une nationalité. Cette volonté de dépersonnaliser l'Algérie s'explique par la volonté de la France de dominer le pays et de se l'approprier. Dans ce sens, El-Watani écrit :

[...] Pour mieux dominer et exploiter l'Algérie, le colonialisme a voulu l'affaiblir et lui enlever sa personnalité, son caractère national. Il a voulu vider l'Algérie de son âme, de sa substance pour en faire sa chose, son bien, dont il pourrait disposer à son gré. Du point de vue juridique, l'impérialisme français a nié la souveraineté algérienne, qui était jusque-là reconnue par tous les Etats, y compris la France, et prétend lui substituer la souveraineté française. La nationalité et la citoyenneté algériennes sont méconnues et suivant la politique dite « d' assimilation », nationalité et citoyenneté françaises sont -du moins en théorie- imposées de force aux Algériens que l'on s'amuse à qualifier « d'indigènes », de « français-musulmans », de tout, sauf d'Algériens ! L'Algérie est considérée comme un territoire français malgré les réalités les plus criantes, malgré la géographie et l'histoire, malgré les huit cents kilomètres de mer qui nous séparent de la France. Ainsi on parle de « province française », de « prolongement », de « département français » et dans l'impossibilité de soutenir cette prétention, on parle de « département d'outremer » (Idem.).

En fin de compte, il est clair que la question de la « *nationalité algérienne* » a connu une évolution significative. Elle a été consacrée par l'Emir Abdelkader qui a participé activement à la *conscientisation* de l'identité algérienne et qui a lutté pour une Algérie unie et souveraine. Cette position de l'Emir en tant que « *père de la nationalité algérienne* » a été reconnue même par ses adversaires français, comme c'est le cas pour Bugeaud.

Cependant, la nation et la nationalité algériennes ont été soumises aux tentatives de *dénégation*, de *dépersonnalisation* et d'*assimilation* de la part de la France coloniale, dans le but de maintenir son contrôle sur l'Algérie. La nationalité algérienne est ainsi qualifiée de

nationalité « *arabe* » la vidant ainsi de sa signification et la présentant comme une terre sans origine ni Histoire. Le mythe des « Arabes/Kabyles » est également exploité pour diviser la nation algérienne et, par conséquent, nier la nationalité algérienne. L'Algérie est par la suite considérée comme une « *terre française* », et suivant la *politique d'assimilation*, la « nationalité » et la « souveraineté » algériennes sont niées tandis que la « *citoyenneté française* » et la « *nationalité française* » sont imposées, du moins en théorie. Néanmoins, les leaders nationalistes algériens ont rejeté cette situation et ont vigoureusement affirmé l'existence de la *nation* et de la *nationalité algérienne*, dont ils étaient les porte-parole. Ainsi, ils ont suivi la voie de l'Emir Abdelkader, celle de la lutte pour la *souveraineté nationale* et la préservation de l'*identité algérienne*.

6. Polémiques interdiscursives autour de la « *nation algérienne* » du XIX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui

La polémique autour de la notion de « *nation algérienne* » s'étend sur plusieurs siècles et elle continue, aujourd'hui encore, de diviser différents point de vue. Dans ce qui suit, il sera question de voir trois *polémiques* autour de la « *nation algérienne* ». La première polémique porte sur l'existence d'une nation algérienne « *avant 1830* », la seconde se penche sur le rôle de l'Emir Abdelkader dans la formation de la nation algérienne, la troisième, quant à elle, examine la conception de la « *nation algérienne* » à travers la polémique entourant la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle.

La première polémique

Commençons par la première polémique. En effet, certains nient l'existence de la nation algérienne avant 1830 alors que d'autres affirment son existence durant cette période. Ainsi, pour le président français Emmanuel Macron, la nation algérienne n'a pas existé avant 1830. En effet, le 30 septembre 2021, lors de sa rencontre à l'Elysée avec des jeunes Français d'origine algérienne, binationaux, et des Algériens pour parler de la question *mémorielle*, Emmanuel Macron a déclaré que : « *La construction de l'Algérie comme nation est un phénomène à regarder. Est-ce qu'il y avait une nation algérienne avant la colonisation française ? Ça, c'est la question. Il y avait de précédentes colonisations [...]* » (Cité dans *Le point* du 03/10/2021)¹.

¹https://www.lepoint.fr/afrique/ingerence-derapage-la-colere-d-alger-contre-macron-03-10-2021-2445962_3826.php

Ce discours de Macron puise dans l'*interdiscours* que constitue le discours du général de Gaule prononcé le 16 septembre 1959 en pleine guerre d'Algérie. En effet, pour le général de Gaule :

[...] Depuis que le monde est le monde, il n'y a jamais eu d'unité, ni à plus forte raison de souveraineté algérienne: Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes de Syrie, Arabes de Cordoue, Turcs, Français ont tour à tour pénétré le pays sans qu'à aucun moment et d'aucune façon il y ait eu un Etat algérien (De Gaule, 1959)¹.

Le discours de Macron d'inspiration gaullienne laisse entendre que la France coloniale est à l'origine de la création de la « *nation algérienne* ». Pour comprendre cette représentation de la *nation algérienne*, qui s'inscrit dans le cadre de la *formation discursive coloniale*, nous pouvons nous référer à l'analyse de Jean Pierre Simon. Cette analyse, elle-même inscrite dans le cadre de ladite *formation discursive*, est intitulée : « *La nation algérienne, une création française ?* »² et a été publiée le 25/11/2021. En réponse à cette question, Jean pierre Simon répond par l'affirmative lorsqu'il déclare que :

Si l'on considère qu'une nation c'est la volonté de vivre ensemble sur un territoire donné, il est clair que sans la France la nation algérienne n'aurait jamais existé, parce que c'est la France qui a permis aux tribus de vivre ensemble en les pacifiant et en les sédentarisant, en organisant leurs conditions de vie économique et sociale, en les soignant, en les enseignant.. Parce que c'est la France qui a fixé les frontières de ce pays qu'est devenu l'Algérie (Simon, 2021 :n.p.).

Suivant les discours qui précèdent et qui nient l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation, l'Algérie d'avant 1830 est décrite comme étant en état de fragmentation et d'anarchie, avec des tribus et des régions soumises à l'influence de diverses puissances étrangères. Elle est présentée comme ne répondant pas aux critères de *souveraineté* et d'*unité* caractéristiques d'une *nation*.

On le voit, pour ceux qui soutiennent que la nation algérienne n'existait pas avant 1830, la « *nation* » renvoie à une entité politique souveraine et unie sur un territoire donné. La « *nation* » apparaît comme étant synonyme avec « *Etat* » et avec « *conscience nationale* ». Les propos de Robert Ménard, Maire de Béziers et figure d'extrême droite, datant du 07 octobre 2021, sur le plateau de *France Info*, viennent corroborer cette acception de la

¹<https://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00232/allocution-du-general-de-gaule-du-16-septembre-1959-en-faveur-de-l-autodetermination.html>

²<https://cdha.fr/editorial-la-nation-algerienne-une-creation-francaise>

« nation ». En effet, pour Robert Ménard qui estime que Macron avait « raison », « *la nation algérienne, elle n'existe pas avant (1830). Il n'y a pas d'état algérien, il n'y a pas de conscience nationale* » (Cité dans *midilibre.fr* du 07/10/2021)¹.

Charles André Julien définit lui aussi la « nation » en rapport avec la conscience nationale qu'il nomme « conscience commune ». Traitant de la question de l'existence de la nation algérienne avant 1830, dans son ouvrage intitulé « *Histoire de l'Algérie contemporaine* », il dira : « *la nation implique une conscience commune qui n'existait pas* » (1964 :19). En d'autres termes, pour Ch. A. Julien, la nation algérienne n'existait pas avant la colonisation française. Pour lui, écrit Jean-Claude Vatin, « *il n'y aura de nation algérienne, que sous le poids d'un colonisateur qui dépossédera l'Algérie de ce à quoi elle tient le plus, sa terre ; ce que les Turcs n'ont pas tenté* » (1970 :1016-1017).

La question polémique d'Emmanuel Macron, « *Y avait-il une nation algérienne avant la colonisation ?* », a donné du grain à moudre à l'extrême droite française qui voyait là une aubaine pour promouvoir ses idées sur la mission « *civilisatrice de la France* » en Algérie. En effet, après l'intervention d'Emmanuel Macron, vient le tour d'Eric Zemmour qui, le 06 octobre 2021, sur CNews, reprend presque mot pour mot les propos de Macron et ceux du général de Gaulle déclarant que :

Il n'y avait pas de nation algérienne avant la colonisation car c'est la France qui a fait l'Algérie, laquelle a été, depuis toujours, une colonie. C'est ainsi qu'elle a été colonisée par les Romains, les Arabes, les Espagnols, les Ottomans et enfin par la France en 1830 » (Cité par *Le collimateur*, du 07 octobre 2021)².

Et Zemmour d'ajouter que grâce à la France, « *il y a eu des hôpitaux, des routes, des trains, des aéroports, des villes entières*³ » en Algérie.

Toujours dans la même veine, le 10 octobre 2021, le vice-président du Rassemblement National (RN), Louis Aliot, avait déclaré sur CNEWS que : « *c'est la France qui construit l'Algérie, laquelle a été un espace géographique avec des tribus qui a subi plusieurs colonisations. C'est la France qui en a fait un département très moderne* » (Cité dans *barlamane.com* du 11 octobre 2021)⁴.

¹<https://www.midilibre.fr/2021/10/07/robert-menard-je-voterai-marine-le-pen-je-la-trouve-plus-rassurante-queric-zemmour-9836559.php>

²<https://lecollimateur.ma/59902>

³<https://www.dailymotion.com/video/x84oxzh>

⁴<https://www.barlamane.com/fr/louis-aliot-aujourd'hui-en-algerie-apres-60-ans-de-socialisme-et-de-fln-les-gens-crevent-de-faim/>

L'examen des propos de Zemmour et d'Aliot, propos inscrits dans le cadre de la formation discursive coloniale qui prône la « *mission civilisatrice de la France* », indique que la notion de « *nation* » outre son lien avec l'idée d' « *Etat* » et de « *conscience nationale* », est également utilisée comme synonyme de « *civilisation* ».

En résumé, ceux qui soutiennent que l'Algérie n'était pas « *une nation* » avant la colonisation française la décrivent comme un territoire marqué par l'anarchie et le tribalisme, dépourvu de conscience nationale, de souveraineté, un territoire sans frontières délimitées et sans civilisation, des traits qui sont pour eux constitutifs de la « *nation* ».

Toutefois, l'affirmation d'Emmanuel Macron selon laquelle la nation algérienne n'avait pas existé avant 1830, affirmation soutenue par l'extrême droite française, s'est heurtée à un *contre-discours*. En effet, d'autres voix se sont levées en réaction à cette déclaration polémique et affirment l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation française.

Avant d'examiner les énoncés du XXI^{ème} siècle qui réfutent interdiscursivement la déclaration polémique du président français, nous exposerons une déclaration datant du XIX^{ème} siècle qui réfutait déjà l'affirmation polémique de Macron, tout comme nous présenterons deux *contre-discours* datant du XX^{ème} siècle qui contredisent son affirmation selon laquelle la nation algérienne n'existait pas avant la colonisation française.

Paul Leroy-Beaulieu, dans son ouvrage intitulé « *De la colonisation chez les peuples modernes* » (1882), affirmait l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation. Dans cette perspective, la notion de « *nation* » se rapproche avec celle de « *peuple* » et de « *culture* ». En effet, cet auteur français avait non seulement établi la personnalité du peuple algérien mais avait également reconnu qu'il était doté d'une « *civilisation* ». Dans le même ordre d'idées, il écrit :

Toutes les nations qui avaient fondé des colonies les avaient placées dans des contrées vacantes ou très peu peuplées. Elles s'étaient emparées de régions d'une facile conquête, offrant en abondance des terres libres et d'une appropriation aisée, ne présentant qu'une population disséminée, primitive et incapable de résistance. La France au contraire, prenait possession, en 1830, d'une terre occupée, cultivée, défendue par une population nombreuse, guerrière, opiniâtre. Cette race, établie sur le sol de l'Afrique depuis des siècles, était dotée d'une civilisation avancée ; elle formait une société régulière, pourvue de tous les éléments de vie et de consistance ; elle avait un sentiment élevé de sa nationalité ; elle répugnait, par ses mœurs, ses idées, sa religion à toute assimilation avec une autre race, et, ce qui contribuait à augmenter encore les difficultés, c'est que la religion de cette race indigène est une religion qui, par la simplicité, la netteté toute psychologique de sa doctrine, est douée d'une force de défensive qu'au point de vue humain on peut appeler insurmontable (1882 :299).

Cette déclaration de Paul Leroy-Beaulieu, datant du XIX^{ème} siècle, a le mérite de corriger une idée longtemps soutenue par le colonisateur français et après lui ceux qui prônent la mission civilisatrice de la France en Algérie. Il s'agit de l'idée selon laquelle il n'y avait rien sur les terres de l'Afrique du Nord. En d'autres termes, le propos de Beaulieu corrige l'idée développée dans le cadre de la formation discursive coloniale selon laquelle avant les Français, il n'y avait rien. Dans cette optique, Mahfoud Smati dira :

[...] On peut compter Paul Leroy-Beaulieu parmi les hommes dont l'amour pour leur pays ne les empêche pas de dire certaines vérités, afin de corriger les erreurs du passé. Il conseille à ses concitoyens de ne point persister dans l'idée que les terres du Nord de l'Afrique sont libres. Cette croyance erronée conduit à des résultats désastreux. La Métropole a fait un immense effort pour conquérir ce pays, il faut être suffisamment généreux pour le garder. Mais la colonisation a un gros appétit ; elle passe comme un rouleau compresseur, détruit tout sur son passage, nivèle le terrain selon son propre intérêt. Ce procédé brutal rapproche les couches sociales opprimées les unes des autres ; elles formeront une force unifiée hostile à toute forme d'intégration de la société autochtone (2009 : 144).

La déclaration de Paul Leroy-Beaulieu constitue un *contre-discours* qui réfute l'affirmation polémique d'Emmanuel Macron. Elle pose l'existence d'une nation algérienne, c'est-à-dire d'un peuple ayant une existence, une culture, une civilisation avant l'arrivée des Français.

Au XX^{ème} siècle, on retrouve la réaction à la déclaration polémique d'Emmanuel Macron dans une analyse de la situation précoloniale publiée en 1953 par le parti nationaliste algérien, le MTLN (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques), une analyse qui s'appuie les ouvrages d'historiens français et des textes qui « *démontrent éloquemment que l'Algérie était en 1830 un Etat, délimité, indépendant, souverain, ayant une vie nationale propre et étant en relation économique et diplomatiques avec de nombreux pays* » (Citée par Vatin, 1970 :985). Dans cette perspective, la notion de « *nation* » se rapproche de celles d'*Etat souverain*, de *peuple* et de *culture*.

Dans le même ordre d'idées et toujours au XX^{ème} siècle, les affirmations de Ferhat Abbas en 1962 représentent un *contre-discours* qui conteste la déclaration polémique de Macron et soutient l'existence d'une nation algérienne avant l'arrivée de la France. En effet, comme le souligne Vatin,

« [...] il (Ferhat Abbas) affirme l'existence d'un Etat qui [...] remontait à 1515 et qui n'était « ni mieux ni moins bien organisé que beaucoup d'autres ». Un Etat qui « grâce à sa prospérité se trouvait créancier de la France », dont les richesses étaient variées et les

ressources immenses. Un Etat condamné ensuite « à devenir l'instrument de la prospérité des autres » (Idem, 985-986).

Cela étant dit, revenons aux déclarations qui, au XXI^{ème} siècle, répondent directement à la question polémique du président français qui interroge l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation française, des déclarations qui citent le discours de Macron pour le disqualifier. En d'autres termes, la déclaration de Macron constitue un *interdiscours* dans lequel vont puiser pour le réfuter ceux qui prônent l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation dessinant un *espace discursif* autour de la notion de « nation algérienne ».

Parmi les réactions au discours d'Emmanuel Macron, nous pouvons citer celle de l'historien français Gilles Manceron qui, indigné, il affirme : « *Ce n'est pas aux États d'écrire l'histoire et de dire ce qu'il en est de la nation algérienne à une certaine époque* » (Cité par *La croix* du 05/10/2021)¹ et d'ajouter que le discours de Macron est un :

[...] Un discours qui est, c'est comme cela que je le perçois en tant qu'historien, quand je l'entends parler d'une nation algérienne qui n'aurait pas existé avant la colonisation française, c'est exactement ce que disait le discours colonial et on a l'impression qu'il renoue avec ce discours (l'Agence Andalou du 12/10/2021)².

Concrètement, pour l'historien français, la déclaration polémique du président français active la *mémoire discursive* propre à la *formation discursive coloniale* pour qui il n'y avait rien avant les Français et que les terres de l'Algérie étaient libres.

Dans le même ordre d'idées, Gilles Manceron explique que : « *le fait que le sentiment national algérien ne se soit généralisé qu'au moment de la guerre est une réalité. Mais comme le sentiment d'appartenance à la nation française qui ne s'est vraiment installé qu'après la Révolution* » (Idem). En d'autres termes, pour l'historien, il y avait bel et bien une nation algérienne avant l'arrivée des Français, c'est-à-dire un peuple dont la conscience nationale s'est généralisée au moment de la guerre.

L'historien, dans son analyse, relève une contradiction entre le discours polémique d'Emmanuel Macron niant l'existence de la nation algérienne avant la colonisation et celui

¹<https://www.la-croix.com/Monde/Algerie-peut-vraiment-comparer-colonisation-francaise-loccupation-ottomane-2021-10-05-1201178982>

²<https://www.aa.com.tr/fr/monde/macron-l-historien-ou-quand-la-pr%C3%A9sidentielle-francaise-s-invite-%C3%A0-bab-el-oued/2389528>

prononcé en 2017 alors qu'il était candidat à la présidence. En effet, en 2017, le candidat Macron affirmait que :

[...] La colonisation fait partie de l'histoire française [...]. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes (Cité par Le monde du 16/02/2017)¹.

A travers cette déclaration, Emmanuel Macron reconnaît l'existence d'une nation algérienne avant 1830, c'est-à-dire d'un peuple envers lequel la France coloniale avait commis des crimes.

Mais c'est dans les lignes du quotidien français *La Croix* que l'on retrouve la réponse directe de Gilles Manceron à la question d'Emmanuel Macron. En effet, Dans un article de ce journal, nous pouvons lire :

[...] Car si l'Algérie n'existait pas avec les frontières que nous lui connaissons aujourd'hui, le pays existait avant l'arrivée des Français en 1830, et avant même celle des Ottomans (ancêtres des Turcs) en 1512, « des embryons d'État sur ce territoire du Maghreb central », retrace Gilles Manceron. Puis, il y eut l'occupation ottomane du XVI^e siècle au XIX^e siècle, stoppée par la conquête de l'Algérie par les Français (La Croix du 05/10/2021).

On le voit, pour l'historien français, ce n'est pas la France qui a construit l'Algérie. Ce pays existait avant même l'arrivée des Ottomans. Dans cette perspective, ce ne sont pas les *frontières géographiques* qui définissent une « nation », mais c'est son *peuple*, son *existence historique*, mais aussi sa *souveraineté* en tant qu'*Etat*.

Le discours polémique d'Emmanuel Macron d'inspiration gaullienne, un discours repris par l'extrême droite française, remet en question la souveraineté algérienne avant 1830, c'est-à-dire l'existence d'un *Etat algérien* avant l'occupation française. En réaction, l'historien français, spécialiste de l'Algérie, Benjamin Stora souligne l'inexactitude de l'affirmation de Macron et revient sur le coup d'éventail donné en 1827 et se demande : « A Qui le Dey Hussein donne le coup d'éventail ? », avant de répondre : « Au consul de France en Algérie ! Cela veut dire qu'il y a des consuls français qui se sont succédé au fil des années en Algérie. Il y avait donc un *État* en place et des attributs de souveraineté d'un *Etat* » (Cité par l'Agence Andalou du 12/10/2021). On l'aura compris, pour Stora, il y avait bel et bien une

¹https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/02/16/pour-macron-la-colonisation-fut-un-crime-contre-l-humanite_5080621_4854003.html

nation algérienne avant la colonisation française. Dans cette optique, la notion de « *nation* » se rapproche de celle d'*Etat*, de *souveraineté* et d'*autonomie*.

À Macron qui justifiait l'inexistence d'une nation algérienne avant la colonisation par la présence de précédentes colonisations notamment l'occupation ottomane, Benjamin Stora répond : « *Sous l'empire Ottoman il n'était pas nécessaire de passer par la Turquie pour avoir des attributs de souveraineté, mais on était membre de l'empire Ottoman quand même* » (Idem.). En d'autres termes, pour l'historien français, la présence ottomane en Algérie ne sous-entend pas forcément l'absence d'un Etat algérien. Dans le même ordre d'idées, l'historien français Gilles Manceron, évoquant l'influence ottomane sur l'Algérie, dira :

Cette influence s'exerçait sous la forme d'États vassaux (des « beylik ») comme celui d'Alger. L'administration ottomane prélevait des impôts sur la population. Mais c'était une domination bien loin de ce qu'a été la colonisation française marquée par la violence et la destruction des structures sociales et religieuses locales » [...]. L'administration de la province d'Alger garde une certaine autonomie par rapport au pouvoir de Constantinople. [...] (Cité dans La Croix du 05/10/2021).

Nous pouvons également noter une autre réaction à l'intervention polémique d'Emmanuel Macron, à savoir celle de la philosophe Razika Adnani, qui, le 14 octobre 2021, publie dans le magazine français *Marianne* une tribune intitulée « *Non, l'Algérie n'a pas été créée par la France en 1830¹* », un titre qui réfute *interdiscursivement* le discours polémique d'Emmanuel Macron.

Pour prouver l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation française et avant même la domination turque, Razika Adnani raconte l'histoire de l'occupation ottomane :

[...] En 1516, les populations algéroises ont fait appel aux frères corsaires turcs Arudj et Khayr al-Dine Barbarousse pour les aider contre les attaques des Espagnols et c'est ainsi que les Turcs occupèrent le Maghreb central (l'Algérie) pendant trois siècles. Khayr al-Dine Barbarousse a tué l'émir d'Alger Salim Toumi et sa femme la princesse Zaphira se donna la mort pour ne pas épouser l'assassin de son mari Khayr al-Dine. Il faut cependant noter que l'effritement du territoire du Maghreb central en plusieurs principautés a contribué à rendre le dessein de Khayr al-Dine possible (Marianne, du 14/10/2021).

Ce passage montre l'existence d'une entité sociale et politique en Algérie avant l'arrivée des Turques. La réaction de la population contre une menace étrangère en

¹<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/non-lalgerie-na-pas-ete-creee-par-la-france-en-1830>

l'occurrence espagnole prouve l'existence d'une nation algérienne avant les Turcs et les Français.

Razika Adnani explique que cette histoire de l'occupation turque est importante pour rappeler que :

*L'Algérie existait avant 1830 et avant 1516. Elle existait avant même le VII^e siècle. Certes, elle ne connaissait pas les frontières géographiques actuelles qu'elle a héritées de la France mais ce ne sont pas les frontières géographiques qui font un pays ou une nation, c'est plutôt et avant tout son peuple, sa culture, sa langue et son histoire et ceux-là ont toujours existé en Algérie. Dans l'Antiquité, ce peuple amazigh ou berbère a également bâti sur ces terres du Maghreb central des royaumes et des nations comme celui de Massinissa (238-148 av. J.-C.) en Numidie dont la capitale était Cirta, Constantine actuelle, qu'il légua à son fils Micipsa qui désigna à son tour comme héritier un neveu, Jugurtha. Massinissa était le fils de Gaïa, roi des Massyles, mort en 206 av. J.-C. Gilbert Meynier rapporte dans son ouvrage, *L'Algérie des origines*, que le grand historien français Stéphane Gsell a pu écrire, en parlant de Massinissa et de ses successeurs, que, « au second siècle, et même jusqu'au milieu du premier, la Numidie fait plus de progrès sous ce roi que la province sous le gouvernement de la république romaine » (Idem.).*

Ce passage constitue à lui seul un *contre-discours* qui réfute la déclaration de Macron et pose l'existence d'une nation algérienne qui remonte à l'Antiquité. La « *nation* » n'est plus dès lors définie en relation avec les « *frontières géographiques* », argument utilisé par ceux qui nient l'existence d'une nation algérienne avant la colonisation française, mais elle est définie en relation avec le « *peuple* », avec la « *culture* », avec la « *langue* » et avec l'« *histoire* », des éléments qui ont toujours existé en Algérie.

L'Algérie est ainsi présentée, (contrairement à ce qu'affirme la rhétorique coloniale qui prétend qu'avant l'arrivée des Français, il n'y avait rien en Algérie, c'était le néant), comme une terre ayant un peuple, une culture, des langues, une histoire, bref une civilisation.

Contrairement à Jean-Pierre Simon qui affirme que :

C'est la France qui « inventa » l'Algérie, créant le terme même d'Algérie qui n'existait pas avant 1830. C'est une décision du Ministre de la Guerre, le Général Schneider, qui fixa, le 14 octobre 1839 le nom d'Algérie, qui remplaça officiellement l'appellation « possessions françaises dans le nord de l'Afrique » (2021 :n.p.),

Razika Adnani explique que :

Selon l'historien Ibn Khaldûn, le terme al-Djazayr désignant aussi bien la capitale algérienne que le pays (l'Algérie) a été utilisé par Bologhine ibn Ziri qui a fondé la ville d'Alger sur l'emplacement de l'ancienne Icosium romaine en 960. C'est le terme al-Djazayr

qui a donné ensuite Alger et Algérie. À noter qu'Argel pour désigner la ville d'Alger a été utilisé par Cervantes (1547-1616) dans ses textes (Marianne, du 14/10/2021).

En fin de compte, il faut dire qu'à l'affirmation d'Emmanuel Macron qui nie l'existence d'une nation algérienne avant 1830 et qui sous entend que c'est la France qui invente l'Algérie, la philosophe Razika Adnani oppose un démenti catégorique. Pour elle, la nation algérienne a existé depuis toujours ; ce n'est pas la France qui inventa l'Algérie et ce n'est pas elle non plus qui inventa véritablement le terme « Algérie ».

Razika Adnani revient par la suite sur la phrase de Macron qu'elle cite « *l'Algérie n'existait pas avant 1830* » et précise qu'elle n'est admissible que si l'on précise que l'Algérie n'existait pas avant 1830 en tant qu'Etat et frontières qu'on leur connaît aujourd'hui. Dans ce sens, elle écrit :

[...] Concernant la fameuse phrase « l'Algérie n'existait pas avant 1830 », il est important de se demander si l'Algérie est le seul pays à ne pas avoir eu dans son passé les mêmes frontières et la même structure de l'État qu'aujourd'hui. L'histoire de l'Allemagne montre qu'elle était formée de plusieurs principautés jusqu'à 1871, date à laquelle elle a été unifiée par Bismarck et c'est le même cas pour l'Italie qui a été unifiée en 1861 et a annexé Rome en 1870. Faut-il dire que l'Allemagne et l'Italie n'existaient pas avant 1871 et 1870 ? Oui, on peut le dire à condition de préciser qu'il s'agit de l'Allemagne et de l'Italie en tant qu'États et frontières qu'on leur connaît aujourd'hui (Idem.).

En soulignant ce point, elle ajoute que ce n'est pas la France qui a donné naissance à l'État algérien contemporain, mais c'est l'Algérie indépendante qui en est à l'origine : « *Concernant l'Algérie, une précision s'impose. Si la France a créé les frontières algériennes en 1830, l'État algérien a été créé par l'Algérie indépendante en 1962. La France a créé les départements français d'Algérie et non l'État algérien* » (Ibid.).

Razika Adnani émet ensuite l'hypothèse que, dans la déclaration du président français, « *l'Algérie n'existait pas avant 1830* », l'usage du terme « Algérie » renvoie à la « nation algérienne » et précise que ce n'est pas la France qui a créé la nation algérienne. Dans ce sens, la philosophe écrit :

Cette phrase « L'Algérie n'existait pas avant 1830 » fait-elle allusion à la nation algérienne ? Si c'est oui, la France n'a pas non plus créé la nation algérienne. Si la France avait créé l'Algérie en tant que nation, elle aurait créé une nation française qui n'aurait jamais pris les armes contre elle-même. Une nation n'est pas quelque chose qui résulte d'une décision politique, c'est « une grande solidarité, constituée par le sentiment » (Ernest Renan) d'avoir des liens communs qui crée le désir de construire quelque chose ensemble. En voulant

se libérer de la tutelle française, les Algériens ont donné la preuve qu'en Algérie il y avait une nation qui avait ses propres fondements et ses propres critères (Ibidem.)

Ce passage met en évidence que, contrairement à la déclaration polémique du président Macron, la nation algérienne, formée par un peuple doté de ses propres critères et fondements, existait avant l'arrivée de la colonisation française.

Résumé de la première polémique

En résumé, ceux qui avancent l'idée que l'Algérie n'était pas une « *nation* » avant la colonisation française la décrivent comme un territoire marqué par l'« *anarchie* » et le « *tribalisme* », dépourvu de « *conscience nationale* », de « *souveraineté* », avec des frontières indéfinies et sans « *civilisation* ». Cependant, cette perspective est confrontée à une opposition. D'autres, en effet, affirment l'existence d'une nation algérienne *précoloniale*. Ces derniers ne définissent pas la nation algérienne à travers les « *frontières géographiques* » comme le font les adeptes de la *formation discursive coloniale* qui prône l'expansion coloniale et la mission civilisatrice de la France. Ils s'opposent à la *rhétorique coloniale*, selon laquelle, avant la colonisation française, l'Algérie était une terre « *libre* ». Ils précisent que la nation algérienne, en tant qu'*État souverain*, existait avant la colonisation française comme le prouve les relations de l'Algérie avec d'autres pays, la succession de consuls français en Algérie... De plus, ils soulignent que la *nation algérienne* a toujours existé, remontant même à l'Antiquité, avec un « *peuple* », une « *culture* », des « *langues* » et une « *histoire* ».

La deuxième polémique

Si dans ce qui précède, nous avons vu la *polémique* qui oppose les défenseurs d'une nation algérienne *précoloniale* et ses opposants, nous allons voir dans ce qui suit, une autre polémique sur la nation algérienne. Cette polémique est liée au rôle de l'Emir Abdelkader dans la formation de la nation algérienne.

En effet, pour certains l'Emir Abdelkader n'aurait défendu que son propre territoire à l'ouest algérien remettant ainsi en question son rôle de « *père de la nation algérienne* ». L'historien français d'extrême droite, Bernard Lugan, affirme qu' :

[...] En réalité, seule fut concernée par la guerre d'Abd el-Kader, une partie de l'actuelle Oranie, et encore, même là, plusieurs tribus qui le détestaient car son père avait été

leur adversaire à l'époque de la Régence ottomane, à savoir les Douera (Douairs) et les Smela qui étaient dirigées par Mustapha ben Ismaïl, se soulevèrent contre lui. Nous sommes donc loin de la «résistance nationale» (2021 :02).

Et Bernard Lugan d'ajouter que l'Algérie n'existait pas à l'époque de l'Emir et que c'est la France qui l'avait créée. Dans ce sens, il écrit : « *l'Algérie qui n'existait pas alors* (à l'époque de l'Emir), *puisqu'elle est née en 1962, après être directement passée de la colonisation ottomane à la colonisation française* » (Idem.). Ces affirmations remettent en question le rôle clé de l'Emir Abdelkader dans la formation de la nation algérienne et sa constitution en tant qu'Etat.

Jean Pierre Simon abonde dans le même sens et écrit :

Les Algériens considèrent Abd el Kader comme le père de la nation algérienne. Or, la nation algérienne n'existait pas plus du temps d'Abd el Kader, que la nation lybienne n'existe aujourd'hui... Il y avait dans la Régence d'Alger un grand nombre de tribus berbères et arabes (autour de 950), placées sous la domination des Turcs, nullement organisées en État, soumises à l'anarchie et aux dissensions permanentes. Elles n'avaient comme point commun que la religion musulmane (2021 : n.p).

Force est de noter que Bernard Lugan et Jean Pierre Simon étayaient leur thèse en s'appuyant aussi sur le refus des tribus « kabyles » de s'allier à l'Emir Abdelkader pour affirmer que l'Emir n'était pas l'unificateur, le « père de la nation ». Dans ce sens, Bernard Lugan écrit :

[...] Le dogme de la guerre d'Abd el-Kader, vue comme un soulèvement «national», relève de l'idéologie. Quelques exemples permettent de le démontrer. Ainsi, en 1839, pour tenter d'attirer à lui les Kabyles, Abd el-Kader se rendit dans la région de Vgayet (Bougie-Béjaïa), à Akbou chez les Aït Yala, ainsi que dans la vallée de la Soummam mais, en butte à l'hostilité des populations, il renonça à les soulever. Lors de l'assemblée de Boghni, les Iguechtoulène et les représentants de plusieurs autres tribus lui avaient d'ailleurs déjà fait savoir que, pour eux, il était «le sultan des Arabes» et qu'ils ne le reconnaissaient donc pas. La tradition rapporte même qu'un chef Kabyle aurait montré un plat plein de plomb à un de ses envoyés, le «couscous noir» signifiant qu'il ne voulait pas le voir chez lui (2021 : n.p.).

Dans la même veine, Jean Pierre Simon dira : « [...] *Le refus des Kabyles de contribuer à son organisation naissante annoncera son échec final [...]* » (2021 :n.p.).

On le voit, Bernard Lugan et Jean Pierre Simon remettent en question l'existence d'une nation algérienne à l'époque de l'Emir Abdelkader en mettant en exergue la division

ethnique « Arabes/Kabyles » et en soulignant la non coopération de ces derniers (les Kabyles) avec l'Emir Abdelkader.

La conception de la « *nation algérienne* » à l'époque de l'Emir par Bernard Lugan et Jean Pierre Simon emprunte directement à la rhétorique coloniale pour qui la France a trouvé en 1830 en Algérie une terre libre, une population anarchique et nullement organisé en Etat, une population dépourvue d'une conscience nationale.

Certains auteurs algériens puisent de la *formation discursive coloniale* pour remettre en question le rôle unificateur de l'Emir, son rôle de « *fondateur de la nation algérienne* ». Ainsi, Azar Nath Quodia écrit :

[...] Il (L'émir Abdelkader) s'est battu courageusement pour la nation islamique avec son chef spirituel : le sultan du Maroc où il a trouvé refuge qui l'a trahi contre une bourse d'or, mais seule nation plus au-moins constituée, contrairement à l'Algérie qui n'existe pas encore en tant qu'État. Beaucoup d'intellectuels algériens tombent inconsciemment dans cet anachronisme, oubliant en marge que le ferment fédérateur de cette époque était l'Islam et seulement l'Islam. L'Algérie n'était rien d'autre qu'une création française qui devient un département français tout comme ceux de la métropole. [...] Il (Abdelkader) était un homme religieux fidèle et seulement fidèle à sa religion, l'homme qui n'a pas su fédérer les tribus des territoires les plus belliqueux et qui n'a pas été écouté par la résistance tribale et religieuse qui l'entourait ! [...] (2021 :02).

Toutefois, si certains estiment que l'Emir Abdelkader aurait uniquement défendu son territoire à l'ouest, *régionalisant* ainsi sa résistance et lui ôtant son caractère « *national* », d'autres voient en l'Emir Abdelkader l'*unificateur* de l'ensemble de l'Algérie et le présentent comme le « *père de la nation algérienne* ».

Dans ce sens, Mahfoud Kaddache évoquait le projet national de l'Emir Abdelkader en ces termes :

La résistance, sous l'émir Abdelkader, fut celle de l'Etat restauré et de la nation regroupée. Abdelkader concevait l'Etat en fonction d'un territoire et d'une unité : toutes les tribus qui combattaient en ordre dispersé devaient venir se fondre dans l'action commune. " Le but de Abdelkader est de constituer un grand et seul royaume, de fonder l'indépendance des Arabes et de l'Algérie sous une seule autorité ", déclarait Bugeaud (1998 :n.p.)¹.

Et l'auteur d'ajouter :

¹<https://3as.ency-education.com/uploads/3/0/9/3/309326/french-3sci18-1trim3.pdf>

Abdelkader trouva dans la foi, l'amour du pays et le soutien du peuple la force qui lui permit de diriger la résistance durant près de dix-sept ans. Les français comprirent le caractère national de sa guerre, comme le reconnut Bugeaud dans une correspondance adressée à ses soldats : " Il faut que vous attaquiez le chef de la nationalité arabe dans leur source, que la puissance d'Abdelkader soit détruite ou vous ne ferez jamais rien en Afrique " (Idem.).

Ces passages mettent en exergue l'Emir Abdelkader comme l'architecte d'une résistance *nationale*, fondée sur l'unification des tribus dispersées et sur la constitution d'un Etat indépendant. L'objectif de l'Emir Abdelkader était celui de l'«*unité nationale*» contre l'envahisseur et pour l'indépendance de l'Algérie. Dans le même ordre d'idées, Mahfoud Kaddache, dans son ouvrage consacré à l'Emir Abdelkader, intitulé «*L'Emir Abdelkader*», dira : «*L'unité de la Nation était la condition première de la résurrection. Il fallait la réaliser malgré les Français, contre des chefs de tribus dont la conscience politique n'était pas à la mesure de la grandeur de la tâche, contre les ambitieux, contre les traîtres*» (2002 :41-42).

Evoquant le rôle unificateur de l'Emir de la masse nationale, Abdelkader Boutaleb dira : «*Le grand mérite d'Abdelkader fut d'inculquer ce sentiment (national) [...] par la suppression du régime tribal et l'unification des tribus*» (1990 :281-282).

Dans la même veine, à l'occasion du 98^{ème} anniversaire du décès de l'Emir, l'hebdomadaire du FLN «*Révolution africaine*», de la semaine du 29 mai au 4 juin 1981, écrit :

Grâce à son savoir et à ses qualités personnelles de chef juste, courageux et intelligent, l'Emir sut organiser les différentes tribus algériennes dispersées et antagonistes et isoler les féodaux compradores pour inculquer aux masses le sentiment de la nation algérienne [...] (Cité par Boutaleb, 1990 : 283).

La position d'Abdelkader Boutaleb dans la polémique autour du rôle de l'Emir Abdelkader dans la formation de la nation algérienne est explicitée dans le passage qui suit :

[...] Pour les colonistes [...] Abd-El-Kader ne put jamais, [...] former un faisceau complet des tribus disséminées et sans cohésion qui existaient avant la conquête française. Contrairement à ce qu'ils prétendent le « faisceau » formé par l'Emir était complet, mais il s'est disloqué sous les coups répétés de la soldatesque coloniale [...]. Grâce au génie de l'Emir la démolition de ce que Bugeaud appelle « l'édifice arabe » s'est avérée, selon l'aveu même de celui-ci, beaucoup plus difficile qu'il ne s'y attendait. [...]. C'est l'Emir Abd-El-Kader qui, le premier dans l'histoire de l'Algérie fonda une société cohérente à la fois dans son ensemble et dans ses manifestations, et son échec entraîna le retour au tribalisme trouvé et maintenu par les Turcs (1990 : 283-284).

On le voit, pour l'auteur de « *L'Emir Abdelkader et la formation de la nation algérienne* », l'Emir Abdelkader est bel et bien le « *père de la nation algérienne* », le mot « *nation* » étant entendu ici dans le sens d'« *unité nationale* ». La déclaration d'Abdelkader Boutaleb constitue un *contre-discours* qui s'oppose aux discours qui remettent en question le rôle de l'Emir Abdelkader dans la formation de la nation algérienne.

Chamyl Boutaleb El-Hassani reconnaît lui aussi le rôle *unificateur* de l'Emir et son statut de « *fondateur de l'Etat et de la nation algériens* ». Dans cette optique, il dira :

[...] Si l'Etat est défini comme une entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé alors l'Emir avait bien créé cet état : Les deux « trêves » conclues avec la France, ont bien délimité ce territoire à plus des 2/3 de celui constitué par « la Régence ». L'état spécifiquement algérien fut fondé sur une base populaire, ce qui est conforme à la tradition musulmane pour qui le consensus-« El Idjma'a »- est fondement de la légitimité. Cette base populaire était composée d'un ensemble de tribus arabo-berbères que l'Emir s'était efforcé d'unifier autour d'un pouvoir central ou « Diwane » institué par l'Emir siégeant au début soit à Mascara soit à Médéa. Titulaire donc de la souveraineté, l'Emir personnifiait juridiquement la nation (2013 :38).

Ce passage répond à ceux qui affirment que l'Emir Abdelkader n'avait pas réussi à réunir les tribus, à ceux qui soutiennent que les « *Kabyles* » ne s'étaient pas alliés à lui. L'Emir Abdelkader avait réussi son entreprise d'*unification nationale* rassemblant les tribus arabes et kabyles sous son étendard. Il est présenté comme transcendant les clivages ethniques (*Arabes/Kabyles*) et apparaît comme le *rassembleur* de la société algérienne dans son ensemble, formant ainsi une *nation unie*.

Dans le même ordre d'idées, Abdelkader Boutaleb et Chamyl Boutaleb El-Hassani écrivent :

Contrairement à une idée reçue, la guerre n'était pas limitée à l'Oranie, mais étendue à tout le pays. L'Emir n'a-t-il pas rappelé au pouvoir colonial que son pays s'étend d'Oulhassa (frontière marocaine) au Kef (frontière tunisienne) ? C'est ainsi qu'un « véritable congrès » réunissait en présence de l'Emir en 1839 toutes les délégations Algériennes au camp de Boukharchoufa, près de Miliana ; Par ailleurs, plusieurs chefs Kabyles, conduits par leur Khalifa, allaient à deux reprises à la rencontre de l'Emir pour s'entretenir avec lui, la première fois en 1841 au Sud de Boghar, la deuxième fois en 1846, au plus fort de la guerre au Djebel Sahari dans le Sud-Ouest Algérois. De plus les déplacements de l'Emir dans la vallée de la Soummam en Kabylie, l'organisation, par son lieutenant Mohamed Ben El-Hadj, de la lutte armée dans les Aurès et l'Oued Souf dénotent « la communauté d'objectifs nationaux et de sentiments patriotiques qui sollicitaient ou animaient tous les Algériens d'un bout à l'autre de leur pays (Mostafa Lacheraf : l'Algérie, nation et société, pp.112-113) » (2012 :61-62).

Ce passage répond *interdiscursivement* à ceux qui soutiennent que la résistance de l'Emir Abdelkader est confinée à son territoire à l'ouest. Il met en lumière le fait que la résistance de l'Emir était véritablement « *nationale* ».

Dans la même veine, l'historien Amar Belkhoudja écrit : « [...] *L'Emir Abdelkader fut un grand rassembleur des forces sociales et patriotiques, de même qu'un fondateur d'un Etat national moderne* [...] » (2021 : n.p.).

Résumé de la deuxième polémique

On le voit, la polémique autour du rôle de l'Emir dans la formation de la nation algérienne oppose d'une part ceux qui affirment que la résistance de l'Emir se limite à son territoire à l'ouest, que les tribus kabyles ne se sont pas ralliées à lui, actualisant par là la *formation discursive coloniale* qui soutient que la nation algérienne n'existait pas à l'époque de l'Emir, une formation discursive qui prône la division de la nation algérienne en Arabes et en Kabyles et d'autre part ceux qui soutiennent que l'Emir Abdelkader est « *l'unificateur des tribus algériennes* » indépendamment de toute considération ethnique. Pour ces derniers, la résistance de l'Emir ne se limite pas à l'Oranie mais s'étend à tout le pays. A ce titre, l'Emir est présenté comme le « *père de la nation algérienne* », la notion de « *nation* » étant entendue dans le sens d'unité nationale, de peuple unie.

La troisième polémique

Avant de conclure cette réflexion sur la *polémique* entourant la notion de « *nation algérienne* », il est important de souligner que la polémique autour de la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle révèle également deux visions antagonistes de la « *nation algérienne* » : une vision *ethnique* de la nation et une vision *unitaire* de la nation. Elle met en lumière les divergences profondes quant à la manière de définir l'*identité nationale* en Algérie.

Pour rappel, la polémique autour de l'Emir déclenchée par Nordine Ait Hamouda qualifiant l'Emir de « *traître à la nation* » a, comme nous l'avons montré dans l'analyse du corpus, ravivé les tensions autour de l'identité nationale, opposant différentes communautés et idéologies (Kabyles et Arabes; Berbéristes et arabo-islamistes). Cette polémique actualise le mythe « *Arabes/Kabyles* » créé par le colonisateur français pour diviser la nation algérienne, reflétant ainsi une vision *ethnique* de la nation.

En effet, comme nous l'avons montré à travers l'analyse de notre corpus, pour les détracteurs de l'Emir, la disqualification de ce dernier en tant que « *traître* » à la nation est associée à une remise en question de l'élément « *arabe* » en Algérie. Cette remise en question prône l'existence de deux nations distinctes : une nation « *arabe* » et une nation « *kabyle* », accordant une suprématie à la « *nation kabyle* ». Cette dernière est assimilée à l'origine « *berbère* » de l'Algérie et est valorisée, notamment pour son rôle dans la lutte pour l'indépendance du pays. Dans ce contexte, « *les Arabes* » sont présentés comme des alliés du colonisateur français et, par conséquent, comme des « *traîtres à la nation* ».

On constate ainsi que les détracteurs de l'Emir prônent une conception « *ethnique* » de la nation, remettant en question « *l'unité nationale* » et actualisant le projet de division ethnique du colonisateur français. La mise en avant de figures « *héroïques* » liées à la « *Kabylie* », telles que le « *colonel Amirouche* » et « *Krim Belkacem* », l'utilisation d'expressions populaires comme « *ElBarbi boukhebza ou leqbayli boudebza* » ainsi que la remise en cause de la résistance de l'Emir Abdelkader (considéré comme un « *Arabe* »), par les détracteurs de l'Emir, témoignent de cette approche *ethnique* de la nation.

Il est essentiel de souligner que cette perspective *ethnique* de la nation se retrouve également chez ceux qui prônent la supériorité de la nation « *arabe* » tout en discréditant l'élément « *kabyle* ». En conséquence, Nordine Ait Hamouda et par extension les Kabyles, sont parfois qualifiés de « *Zouaves* », ce qui suggère une accusation de trahison envers la nation et met en lumière le rôle des « *Arabes* », et en particulier de l'Emir Abdelkader, dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Dans ce sens, dans un article publié par *Siwel.info*, une agence kabyle d'information, on lit : « *Nordine Aït Hamouda, en traitant l'Emir Abdelkader de « traître à l'Algérie » [...] vient de provoquer un tollé général. [...] Les réactions incendiaires sur les réseaux sociaux fusent de partout contre le « zouave » et contre tous les Kabyles* » (*Siwel.info* du 21/06/2021)¹.

Contrairement aux détracteurs de l'Emir qui soutiennent une conception « *ethnique* » de la nation, les partisans de l'Emir Abdelkader, qui hissent ce dernier au rang de « *père de la nation* » et du « *nationalisme algérien* », prônent une vision « *sociale et inclusive* » de la nation. Pour eux, l'Emir Abdelkader symbolise « *l'unité nationale* » et ils prônent l'idée de « *l'algérianité* » comme une priorité au-delà de toute autre considération. Cette conception sociale de la nation soutient une identité nationale inclusive qui va au-delà des distinctions

¹https://www.siwel.info/aux-origines-de-letat-algerien-par-ferhat-mehenni_64513.html

ethniques, culturelles, régionales ou linguistiques. Dans le même ordre d'idées, Amar Belkhouja soutient que :

[...] Comme certains utilisent la religion à des fins politiques, Nordine Ait Hamouda utilise l'histoire (son opinion sur l'histoire) en donnant aux événements une interprétation à sa guise, du sur mesure à ce qu'il pense, pour semer la division entre des groupements humains nationaux différents, uniquement par des particularismes linguistiques, la notion d'algérianité étant au-dessus de tout autre considération, n'en déplaie aux inventeurs de l'ethnie et de son drapeau, projet colonial de longue date (2021 :n.p.).

On le voit, pour les défenseurs d'une nation algérienne « algérienne », la nation algérienne n'est ni « kabyle », ni « arabe », mais tout simplement « algérienne » indépendamment des différences ethniques, culturelles, régionales et linguistiques. La notion de « nation » apparaît ici comme étant synonyme avec « unité nationale » et avec « peuple algérien uni ».

Résumé de la troisième polémique

Pour conclure ce troisième point relatif à la *polémique* autour de la notion de « nation algérienne », nous pouvons dire que dans le cadre de la polémique autour de la figure de l'Emir au XXI^{ème} siècle, la figure de l'Emir fonctionne comme un prisme à travers lequel les débats sur l'identité nationale sont filtrés, mettant en évidence deux conceptions coexistantes et opposées qui se confrontent dans le discours public : une conception « ethnique » et une conception « sociale » et « inclusive » de la nation. La première remet en cause l'existence de la nation « algérienne » tandis que la seconde prône une nation algérienne unie au-delà des différences linguistiques, ethniques, régionales et culturelles.

7. À qui profite la polémique autour de l'Emir au XXI^{ème} siècle ?

Les discours polémiques discréditant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle s'inscrivent dans un processus nuisible cherchant à altérer l'histoire « nationale » et à raviver la division entre les « Arabes » et les « Kabyles ». En présentant l'Emir Abdelkader comme un « traître », ses détracteurs cherchent à fragmenter la société algérienne et, par conséquent, à porter atteinte à « l'unité nationale ». Ils perpétuent la division entre « Arabes » et « Kabyles » héritée du passé colonial.

La polémique entourant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle profite à ceux qui cherchent à remettre en question l'existence de la « nation algérienne », de « l'unité

nationale », à ceux qui tentent d'ôter à l'Algérie ses repères, ses symboles, à ceux qui cherchent à perpétuer la *formation discursive coloniale* selon laquelle en Algérie, il y a des « *indigènes* », des peuplades sans racines, sans organisation, sans éducation et sans culture. Elle profite à ceux qui estiment qu'un indigène restera toujours un indigène, sans possibilité d'avoir des référents, des symboles, une Histoire.

Il est crucial que les Algériens reconnaissent ces dynamiques et s'efforcent de promouvoir « *l'unité nationale* » au-delà des considérations régionales ou ethniques. En maintenant une identité algérienne « *commune* », la société peut faire front contre les tentatives de manipulation historique, de révisionnisme, des tentatives susceptibles de mettre en danger la « *cohésion sociale* » et de freiner la construction d'un avenir harmonieux.

Conclusion partielle

Dans le cadre de ce chapitre, nous avons exploré la portée de la polémique entourant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle, mettant en lumière ses liens avec d'autres polémiques autour de la « *nation algérienne* ». Cette *polémique* résonne avec des questions fondamentales touchant à la « *cohésion sociale* », à « *l'unité nationale* » et à « *la souveraineté algérienne* ».

Dans un premier temps, nous avons examiné la signification et la connotation de la désignation « *nationalité arabe* » associée à l'Emir Abdelkader. Cette *appellation* susceptible de donner l'impression que l'Emir a mené un combat exclusivement en faveur des « *Arabes* », ce qui régionaliserait sa résistance, s'est révélée être utilisée par les auteurs, militaires, historiens et hommes politiques français comme synonyme de « *nationalité algérienne* » et de « *nation algérienne* ». L'Emir Abdelkader, en unifiant les tribus au-delà des considérations ethniques, régionales et linguistiques, émerge comme le père de la nation « *algérienne* » unie contre l'envahisseur en vue de la libération du pays.

Le projet d'*unification nationale* entrepris par l'Emir et son combat pour la *souveraineté* du pays a abouti à sa représentation en tant que « *père du nationalisme algérien* ». C'est cette représentation que nous avons examinée, dans un second temps, à travers différentes *époques* et avons constaté que, que ce soit durant la période de la conquête, pendant le combat nationaliste, au cours de la guerre d'indépendance, après l'accession à l'indépendance, et jusqu'à nos jours, l'Emir Abdelkader a toujours été perçu dans l'imaginaire des Algériens comme le « *précurseur du nationalisme algérien* », en opposition aux affirmations de ses détracteurs.

En plus de la dimension « *nationale* » et « *nationaliste* » de l'Emir Abdelkader, qui offre des *enseignements* pour notre époque menacée par la division ethnique et régionale, nous avons rappelé, dans un troisième temps, une autre dimension encore méconnue de l'Emir, à savoir sa dimension « *universelle* », manifestée notamment par sa tolérance religieuse et culturelle ainsi que par son humanisme, qui en font le « *prototype de l'homme universel* ». Cette dimension présente l'Emir comme un « *modèle* » à suivre dans notre époque dominée par l'intolérance religieuse, par le terrorisme, la barbarie et par la xénophobie.

Dans un quatrième temps, nous nous sommes penché sur une représentation de l'Emir en tant qu'« *Arabe* » par ses détracteurs. Cette vision, en réalité teintée de *régionalisme* et d'*ethnisme*, découle du mythe « *Arabes/Kabyles* » instauré par le colonisateur français. Ce mythe, défini comme préjudiciable à « *l'unité nationale* », est au cœur de la polémique entourant l'Emir au XXI^{ème} siècle divisant ses défenseurs et ses détracteurs.

Nous avons expliqué que les diverses façon dont l'Emir Abdelkader est perçu, telles que « *chef arabe* », « *Sultan des Arabes* », « *père du nationalisme arabe* », « *chef religieux et fanatique* », voire même « *traître à la nation* », découlent du mythe « *Arabes/Kabyles* » forgé par les Français dans le dessein de morceler la nation algérienne en « *Arabes* » et « *Kabyles* », rejetant ainsi l'existence d'une nation algérienne « *unifiée* ». Le maintien de ces représentations de l'Emir dans l'*imaginaire* de certains algériens jusqu'à nos jours met en évidence l'impact durable des manœuvres coloniales sur la conscience nationale des Algériens.

Nous avons également expliqué que bien que les Français aient propagé le mythe « *Arabes/Kabyles* » dans le but de diviser les habitants de l'Algérie et de fragiliser la résistance nationale, l'Emir Abdelkader a contesté cette perspective en plaidant en faveur d'une Algérie « *unie* ». Il a réuni les « *Arabes* » et les « *Kabyles* » pour résister ensemble contre la colonisation française. Malgré les divisions « *artificielles* » fabriquées par le colonisateur, l'Emir Abdelkader a œuvré à encourager l'unité nationale en luttant pour l'indépendance de toute l'Algérie.

Dans un cinquième temps, nous nous sommes intéressé à la question de « *la nationalité algérienne* », une nationalité que l'Emir a érigée contre les Français, une nationalité pour laquelle il a lutté pendant plusieurs années. Nous avons montré que la question de la « *nationalité algérienne* » a connu une *évolution* notable. Elle a été consacrée par l'Emir Abdelkader qui a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation à l'identité « *algérienne* » et dans la lutte pour une Algérie « *unie* » et « *souveraine* ». La reconnaissance de

l'Emir en tant que « *père de la nationalité algérienne* » s'est étendue même à ses opposants français, notamment « Bugeaud ».

Cependant, la France coloniale a tenté de nier l'existence de la nation et de la nationalité algériennes en cherchant à les assimiler et à les dépersonnaliser, dans le but de maintenir son contrôle sur l'Algérie. La nationalité « *algérienne* » a été délibérément qualifiée de nationalité « *arabe* », lui ôtant ainsi sa signification et présentant l'Algérie comme une région dépourvue d'origines et d'Histoire. De plus, le mythe des « *Arabes/Kabyles* » a été exploité pour fragmenter la « *nation algérienne* » et contester sa nationalité. Par la suite, l'Algérie est perçue comme un sol français, avec une politique d'assimilation qui impose la citoyenneté et la nationalité françaises.

Néanmoins, les « *nationalistes* » algériens ont refusé cette réalité et ont fermement affirmé l'existence de « *la nation* » et de « *la nationalité algérienne* », dont ils étaient les représentants. De ce fait, ils ont emboîté le pas à l'Emir Abdelkader, en s'engageant dans la lutte pour la « *souveraineté nationale* » et la préservation de « *l'identité algérienne* ».

Après avoir examiné la question de la « *nationalité algérienne* », notre attention s'est portée, dans un sixième temps, sur les *polémiques interdiscursives* entourant la « *nation algérienne* », interrogeant le sens même de cette notion. La première interroge l'existence d'une nation algérienne *précoloniale* (avant 1830), la seconde explore le rôle de l'Emir dans la formation de la nation algérienne et la troisième examine la *conception* de la nation algérienne sous le prisme de la polémique autour de la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle. Ces *polémiques* ont mis en évidence que la notion de « *nation algérienne* » est chargée de significations historiques, identitaires, idéologiques et politiques.

Dans la première polémique, ceux qui nient l'existence d'une nation algérienne *précoloniale* dépeignent cette dernière comme un territoire anarchique et tribal, sans frontières ni souveraineté, habité par des personnes dépourvues de conscience nationale et de civilisation. Les partisans de l'existence d'une nation algérienne *précoloniale*, quant à eux, réfutent la rhétorique coloniale en affirmant que l'Algérie était une terre « *souveraine* » avec des relations « *internationales* » antérieures à la colonisation. Ils mettent en avant le fait que la nation algérienne existe depuis l'Antiquité, avec un « *peuple* », une « *culture* », des « *langues* » et une « *histoire* ».

La deuxième polémique oppose ceux qui restreignent la portée de l'influence de l'Emir à l'« *Ouest* » en mettant en avant le refus des tribus « *kabyles* » de se rallier à lui, renouvelant ainsi la division entre « *Arabes et Kabyles* » inscrite dans le *discours colonial*, à ceux qui considèrent l'Emir Abdelkader comme le rassembleur, « *l'unificateur de toutes les tribus* ».

algériennes », transcendant les considérations ethniques et régionales. Pour ces derniers, l'Emir Abdelkader est décrit comme le « *père de la nation algérienne* », incarnant ainsi « *l'unité nationale* ».

Enfin, la troisième polémique explore la conception de la « *nation algérienne* » à travers la polémique entourant la figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle. Cette polémique interdiscursive met en lumière deux perspectives contradictoires : une perspective « *ethnique* » remettant en question l'existence de la nation « *algérienne* » et une perspective « *unitaire* », « *sociale* », « *inclusive* », bref « *nationale* », préconisant une nation algérienne « *unifiée* » au-delà des distinctions linguistiques, régionales, ethniques et culturelles.

En dernier lieu, nous avons mis en lumière que les discours discréditant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle contribuent à un processus préjudiciable visant à déformer l'histoire « *nationale* » et à raviver les tensions entre les « *Arabes et les Kabyles* », mettant ainsi en péril l'unité de la nation algérienne.

Nous avons souligné que cette polémique profite à ceux qui contestent l'existence de la nation algérienne, cherchant à effacer ses repères et ses symboles, et perpétuant une perspective coloniale qui dépeint l'Algérie comme une terre habitée par des indigènes, dénuée de racines, d'histoire, d'organisation, d'éducation et de culture.

Nous avons terminé ce chapitre en soulignant l'impératif pour les Algériens de prendre conscience de ces dynamiques néfastes et de favoriser la cohésion nationale au-delà les éléments régionaux et ethniques. En préservant une identité algérienne partagée, la société algérienne peut opposer une résilience aux tentatives de déformation historique et de négation, sauvegardant ainsi la « *cohésion sociale* » indispensable à la création d'un avenir harmonieux, dont la vigueur repose sur l'« *unité* ».

Conclusion de la troisième partie

Au sein de cette partie, nous avons exploré les représentations de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle, à l'ère du socionumérique, et les enjeux de la polémique qui l'entoure sur la « *nation algérienne* ».

Dans le cadre du premier chapitre, nous avons procédé à l'analyse des discours et contre-discours qui composent notre corpus. Bien que traditionnellement loué par les auteurs algériens en tant qu'« *héros national, historique et universel* », la figure de l'Emir a subi une transformation significative à la suite du discours polémique de Nordine Ait Hamouda, le reléguant de la figure « *héroïque* » à celle d'un « *traître* ». Certains auteurs-chroniqueurs

algériens ont adopté ce discours, entraînant une division dans les représentations de l'Emir. Néanmoins, d'autres auteurs-chroniqueurs algériens ont résisté à cette tendance et ont opposé des *contre-discours* pour maintenir une image positive de l'Emir.

L'analyse de cette polémique *intellectuelle*, effectuée en utilisant différentes approches du discours (énonciative, pragmatique, praxématique et argumentative), a permis de mettre en lumière les stratégies discursives employées par les acteurs de la polémique pour discréditer ou, au contraire, réhabiliter l'image de l'Emir Abdelkader.

Cette analyse a révélé que les auteurs-chroniqueurs défavorables à l'Emir s'appuient sur l'*interdiscours* constitué par les écrits coloniaux négatifs, perpétuant ainsi la formation discursive coloniale et divisionniste. À l'inverse, les auteurs-chroniqueurs favorables à l'Emir puisent dans l'*interdiscours* historique, nationaliste, intellectuel, social et culturel favorable à l'Emir. L'utilisation prédominante de l'*interdiscours* est complétée par d'autres stratégies argumentatives, pragmatiques, polémiques et énonciatives.

L'analyse de la polémique a également mis en évidence que la figure de l'Emir Abdelkader est instrumentalisée à des fins idéologiques et politiques : le débat historique s'est vu transformée en débat idéologique.

Dans le second chapitre, nous avons souligné que la polémique interdiscursive entourant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle prolonge la conception de la « *nation algérienne* » héritée de la *formation discursive coloniale*. Les discours contemporains qui dénigrent l'Emir semblent perpétuer les stratégies coloniales visant à diviser la nation algérienne en utilisant des distinctions artificielles comme celle qui oppose les « Arabes » et les « Kabyles ». Cette prolongation de la conception coloniale de la nation algérienne pourrait avoir un impact négatif sur la compréhension actuelle de l'identité nationale en Algérie, car elle accentue les divisions ethniques et régionales au lieu de promouvoir une vision unifiée de la nation.

Conclusion générale

À l'issue de notre analyse de la polémique « intellectuelle » entourant la figure de l'Emir au XXI^{ème} siècle, à l'ère du socionumérique, basée sur l'association des approches de l'analyse du discours (énonciative, pragmatique, praxématique et argumentative), nous pensons avoir fourni quelques éléments de réponse aux questions de recherche formulées dans l'introduction générale.

Nous nous sommes interrogé sur les stratégies discursives mises en œuvre par les protagonistes de la polémique pour disqualifier ou au contraire réhabiliter l'Emir Abdelkader, ainsi que sur les enjeux identitaires sous-jacents à cette polémique.

Pour répondre à ces questions, dans la première partie, nous avons retracé le parcours de l'Emir, examiné les éléments de sa vie qui suscitent la polémique, et analysé l'évolution de ses représentations dans l'histoire algérienne et les écrits des auteurs français. En un mot, cette section rend compte de l'*interdiscours* circulant autour de l'Emir.

Dans le cadre de la seconde partie, nous avons présenté notre corpus, justifié son choix, et défini le cadre théorique et méthodologique qui nous a permis de l'analyser, c'est-à-dire celui de l'analyse du discours et des différentes approches complémentaires qu'elle propose. Nous avons souligné que notre corpus est représentatif (constitutif) de la polémique que nous avons souhaité analyser, et que son choix est également motivé par son impact sur le lecteur algérien. Le caractère social et (inter)discursif de la polémique explique le choix de l'analyse du discours comme cadre théorique.

Enfin, dans la troisième partie, nous avons analysé notre corpus, souligné les liens qu'il entretient avec la première partie et, par conséquent, avec l'*interdiscours*, montrant que la principale stratégie discursive mobilisée par les acteurs de la polémique intellectuelle est le recours à l'*interdiscours*, actualisé ou renforcé par d'autres stratégies. Nous avons également, dans le cadre de cette partie, examiné les liens *interdiscursifs* que la polémique autour de l'Emir au XXI^{ème} siècle entretient avec d'autres polémique sur la « *nation algérienne* », démontrant que cette polémique touche à des questions saillantes relatives à l'unité nationale, à la conscience nationale et à la souveraineté algérienne.

Pour récapituler, notre étude a abouti aux résultats suivants :

Notre analyse révèle un changement significatif dans la perception de l'Emir Abdelkader par les auteurs algériens au cours du XXI^{ème} siècle. Alors qu'habituellement l'Emir était présenté comme un « *héros national, historique et universel* », le discours polémique de Nordine Ait Hamouda remet en question cette représentation établie, transformant l'image de l'Emir de « *héros* » à celle de « *traître* » dans certains écrits.

L'examen approfondi du discours de Nordine Ait Hamouda révèle qu'il puise de manière manifeste dans l'*interdiscours* formé par les écrits coloniaux afin de discréditer l'Emir Abdelkader. En d'autres termes, il réutilise l'argumentaire colonial, comprenant des arguments, des citations et des lettres, tout en s'appuyant sur les représentations stéréotypées de l'Emir en tant que « *ami de la France* », afin de le présenter comme un « *traître à la nation* ».

L'*implicite* dans ce discours étant qu'en délégitimant l'Emir Abdelkader perçu comme un « *Arabe* » et en mettant en avant « *l'insurrection de 1871* » ainsi que les figures « *kabyles* » de la résistance et de la révolution algérienne, Nordine Ait Hamouda actualise la division coloniale (entre Arabes et Kabyles) et cherche à attribuer une définition « *kabyle* » à la nation algérienne.

En examinant de près les chroniques d'auteurs algériens qui dépeignent l'Emir Abdelkader comme un « *traître à la nation* », une *polarisation* significative émerge quant à son héritage historique. Ces auteurs semblent tirer leur inspiration de l'*interdiscours* que représentent les écrits coloniaux défavorables à l'Emir, perpétuant ainsi la *formation discursive coloniale*. L'utilisation d'arguments d'autorité, de citations, l'actualisation de nominations, le recours à des comparaisons dévalorisantes et le recours à l'ironie montre une volonté délibérée de déconstruire l'image de l'Emir Abdelkader.

Ces auteurs, en s'appuyant sur les arguments de Nordine Ait Hamouda, présentent l'Emir non seulement comme un « *traître* » (« *un allié de la France* », un « *collaborateur* », un « *auxiliaire de l'armée française* », un « *ami de la France* », « *un ami de Napoléon III* »...) mais aussi comme un « *instrument politique* » exploité à des fins idéologiques. Ainsi, l'Emir Abdelkader est représenté comme une « *figure de l'Algérie officielle* », une « *figure de l'arabo-islamisme* », une figure d'« *aliénation de l'identité kabyle* » et comme un « *mythe* ». En liant l'Emir Abdelkader à « *l'arabo-islamisme* » et à « *l'aliénation de l'identité kabyle* », les chroniqueurs accentuent la dimension politique et idéologique de leur discours.

L'analyse a révélé que ces auteurs actualisent le *mythe* colonial opposant « *Arabes* » et « *Kabyles* » et revendiquent l'identité « *kabyle* » de la nation algérienne. Ce point transparaît notamment dans la valorisation des héros « *kabyles* » de la résistance et de la révolution algérienne et la disqualification des héros « *arabes* » tels que l'Emir Abdelkader et le Cheikh Ibn Badis.

En réaction à ces discours dévalorisant, d'autres auteurs-chroniqueurs ont pris la défense et ont réhabilité l'Emir Abdelkader à travers des *contre-discours*. Ces auteurs s'appuient principalement sur l'*interdiscours* historique, nationaliste, culturel, social et

intellectuel favorable à l'Emir, ainsi que sur l'*interdiscours* constitué par le discours polémique de Nordine Ait Hamouda pour le réfuter. Cette stratégie discursive prédominante est actualisée et/ou renforcée par des arguments d'autorité, le recours à l'Histoire et à la contextualisation historique, l'utilisation d'actes de langage favorables à l'Emir, le déploiement de l'*éthos* (les auteurs projettent un éthos de défenseur de la vérité historique, de l'unité nationale et de l'Emir Abdelkader), l'exploitation du *pathos* (afin de susciter l'admiration envers la figure de l'Emir), l'inscription prononcée de la *subjectivité* dans le langage pour souligner leur positionnement foncièrement favorable à l'Emir, le recours à des *comparaisons* favorables à l'Emir, la disqualification de la chaîne « *El-HAYAT* » dans laquelle Nordine Ait Hamouda s'est exprimé, ainsi que le recours à des attaques *ad hominem* pour discréditer Nordine Ait Hamouda.

Les représentations de l'Emir qui se dégagent chez ces auteurs sont celles du « *vaillant résistant* », « *intellectuel* », « *père de la nation algérienne* », « *précurseur du nationalisme algérien* », « *précurseur des droits humanitaires* », « *protecteur des chrétiens d'Orient* », « *figure de tolérance religieuse et culturelle* », « *pôle spirituel* », « *icône internationale* », des représentations qui portent les traces de leur inscription dans l'*interdiscours*.

L'analyse de notre corpus a démontré que la polémique entourant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle est étroitement liée aux enjeux *identitaires* en Algérie. La confrontation entre les conceptions « *arabo-islamiques* » et « *berbéristes* » de l'identité nationale ainsi que le clivage entre ceux défendant des identités spécifiques (*arabe ou kabyle*) et ceux prônant une identité « *algérienne* » transcendant toutes les autres considérations (ethniques, linguistiques et régionales) sont des éléments sous-jacents à cette polémique.

En somme, la polémique autour de l'Emir Abdelkader crée un *espace discursif* où deux *formations discursives* antagonistes s'affrontent. Les partisans de l'Emir mobilisent l'*interdiscours* favorable pour présenter l'Emir comme un « *héros national, historique et universel* », tandis que ses détracteurs s'appuient sur l'*interdiscours* colonial pour le discréditer. Ces stratégies discursives, bien que différentes, convergent vers l'objectif commun de produire un *effet perlocutoire*, celui d'influencer la *perception collective* de l'Emir Abdelkader dans le contexte sociopolitique contemporain en Algérie.

Par ailleurs, l'examen de la *signifiante* dans la polémique interdiscursive entourant l'Emir a mis en lumière ses liens significatifs avec d'autres polémiques relatives à la « *nation algérienne* ». Notre recherche a révélé que cette polémique prolonge la perception de la « *nation algérienne* » héritée de la *formation discursive coloniale*. Selon cette dernière, la nation algérienne est décrite comme une « *terre d'indigènes dépourvue d'organisation et*

d'unité nationale ». Les détracteurs de l'Emir actualisent cette conception de la nation en revisitant le « *mythe Arabes/Kabyles* » instauré par le colonisateur pour diviser la nation algérienne.

A la fin de notre étude, nous avons souligné que les discours discréditant l'Emir Abdelkader contribuent à une dynamique dangereuse, celle de déformer l'histoire « nationale » et d'aiguiser les tensions entre les « Arabes » et les « Kabyles », mettant ainsi en danger « *l'unité nationale* » et la « *cohésion sociale* ».

Nous avons mis en avant la nécessité pressante pour les Algériens de prendre conscience de cette tendance et de s'y opposer en favorisant « *l'unité* », une condition essentielle pour un avenir harmonieux. Au XIX^{ème} siècle, l'Emir Abdelkader nous mettait déjà en garde contre ces tendances nuisibles, qu'il a combattues en encourageant l'« *unité nationale* » et en défendant la « *nationalité algérienne* ».

Bien plus qu'un modèle exemplaire pour les Algériens, l'Emir Abdelkader apparaît comme une figure universelle à suivre dans une époque menacée par la division ethnique et régionale, l'intolérance religieuse et culturelle, le racisme, ainsi que le terrorisme.

L'examen des résultats obtenus dans le cadre de notre étude montre que nos hypothèses de recherche sont largement corroborées par ces derniers.

Apport de la recherche

Notre travail complète les travaux en analyse du discours précédemment cités en ce sens qu'il poursuit la problématique des représentations de l'Emir Abdelkader, interroge l'évolution de ces dernières, les stratégies discursives qui président à ces représentations et les enjeux que ces représentations recèlent.

Notre travail montre la richesse de l'association des approches discursives proposées par l'analyse du discours pour rendre compte du fonctionnement de la polémique interdiscursive d'une façon générale et celle relative à l'Emir Abdelkader en particulier.

Limites de la recherche

En nous focalisant essentiellement sur les chroniques journalistiques et numériques où se sont exprimés les intellectuels algériens en faveur ou en défaveur de l'Emir, notre échantillon peut ne pas être représentatif de l'ensemble des opinions des intellectuels. En effet, d'autres voix peuvent être exclues, notamment celles qui n'utilisent pas les réseaux sociaux ou encore celles qui ne communiquent pas sur les médias.

Difficultés rencontrés

En tant que chercheur novice, l'analyse d'une figure aussi complexe que celle de l'Emir Abdelkader constitue une entreprise ardue. Cette tâche requiert une compréhension approfondie de l'Histoire, du contexte socio-culturel et politique de l'Algérie. Malgré cette difficulté, nous avons choisi de relever ce défi, avec l'espoir d'être à la hauteur de la tâche, tout en reconnaissant qu'à l'avenir, avec du recul, d'autres éléments pourraient venir enrichir cette étude.

Perspectives de recherche

Si, dans le cadre de ce travail, nous avons analysé la polémique intellectuelle autour de la figure de l'Emir Abdelkader faisant suite au discours polémique de Nordine Ait Hamouda, une recherche future pourra se pencher sur les « *commentaires* » sur Facebook qui ont suivi les chroniques analysées ici. L'objectif serait de comprendre quel effet perlocutoire ces chroniques ont produit chez les Algériens et de déterminer quelle représentation de l'Emir prédomine parmi les internautes algériens.

Un travail de recherche ultérieur pourrait également être réalisé à partir d'un questionnaire en ligne destiné au grand public, visant à sonder les représentations de l'Emir chez les Algériens.

En outre, une autre perspective de recherche intéressante consisterait à examiner l'évolution des représentations de l'Emir dans les manuels scolaires algériens ou français.

Enfin, dans la mesure où la polémique autour de l'Emir a soulevé des questions liées notamment à la « *conscience nationale* » et à la définition de la « *nation algérienne* », il serait pertinent de se demander comment la « *nation algérienne* » est-elle représentée dans l'imaginaire des algériens d'aujourd'hui. La réponse à cette question peut être apportée par l'analyse de corpus divers tels que les discours politiques, les productions littéraires et cinématographiques, les publications académiques, les publications sur les réseaux sociaux ainsi que les témoignages populaires.

Bibliographie

1. Ouvrages

Abric, J.-C. (2001). *Pratiques sociales et représentations* (3^e éd.). Paris, Presses universitaires de France.

Abric, J.-C. (1997). *Pratiques sociales et représentations* (2^e éd.). Paris, Presses Universitaires de France.

Ait Dahmane, K. (2020). *Altérité, Discours et Mémoire*. Alger, El Ibriz.

Amossy, R. (2014). *Apologie de la polémique*. Paris, Presses Universitaires de France.

Amossy, R. (2010). *La Présentation de soi : ethos et identité verbale*. Paris, P.U.F.

Amossy, R. (dir.) (1999). *Images de soi dans le discours. La construction de l'éthos*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.

Amossy, R. (2006). *L'argumentation dans le discours* (2^e éd). Paris, A. Colin.

Amossy, R. (2000). *L'Argumentation dans le discours : discours politique, littérature d'idées, fiction*. Paris, Nathan.

Amossy, R. (1999). *Images de soi dans le discours : la construction de l'ethos*. Lausanne, Delachaux et Niestlé.

Angenot, M. (1982). *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*. Paris, Payot.

Baylon, C., Fabre, B. (1990). *Initiation à la linguistique*. Tizi-Ouzou, Editions Mehdi.

Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale* (T. 2). Paris, Gallimard.

Boyer, H. (2003a). *De l'autre côté du discours : Recherches sur les représentations communautaires*. Paris, L'harmattan.

Charaudeau, P. (2011). *Les médias et l'information: L'impossible transparence du discours*. Paris, De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.chara.2011.01>

Charaudeau, P. (2005). *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Paris, De Boeck.

Charaudeau, P., Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Seuil.

- De Broucker J., (1995). *Pratique de l'information et écritures journalistiques*, Paris, CFPJ.
- Détrie, C., Siblot, P., Verine, B. (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours : Une approche praxématique*. Paris, H. Champion.
- DUCROT, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris, Éditions de Minuit.
- Guimelli, C. (1999). *La pensée Sociale*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Guimelli, C. (1994). *Structures et transformations des représentations sociales*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- Jodelet, D. (1989). *Les représentations sociales*. Paris, Presses universitaires de France.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2009). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris, Armand Colin.
- Maingueneau, D. (2014). *Discours et analyse du discours : Une introduction*. Paris, Armand Colin.
- Maingueneau, D. (1996). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris, Seuil.
- Maingueneau, D. (1993). *Le Contexte de l'œuvre littéraire : énonciation, écrivain, société*. Paris, Dunod.
- Maingueneau, D. (1983). *Sémantique de la polémique*. Lausanne, L'Âge d'Homme.
- Manonni, P. (2012). *Les représentations sociales*. Paris, Presses universitaires de France.
- Marcoccia, M. (2016). *Analyser la communication numérique écrite*. Paris, Armand Colin.
- Moirand, S. (2007). *Le Discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*. Paris, Presses universitaires de Paris.
- Moscovici, S. (2004). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris, Presses universitaires de France.
- Nyckees, V. (1998). *La sémantique*. Paris, Belin.
- Patillon M. (1990). *Eléments de rhétorique classique*. Paris, Nathan.

Paveau, M. A. (2017). *L'analyse du discours numérique. Dictionnaire des formes et des pratiques*. Paris, Hermann.

Paveau, M.-A., Sarfati, G. É. (2008). *Les grandes théories de la linguistique : De la grammaire comparée à la pragmatique*. Paris, Armand Colin.

Perelman, C., Olbrechts Tyteca, L. (1970) [1958]. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Sarfati, G.-É. (2001). *Éléments d'analyse du discours*. Paris, Nathan.

Siouffi, G., Van Raemdonck, D. (2012). *100 fiches pour comprendre la linguistique : 1er cycle universitaire* (4e éd). Paris, Bréal.

Yves, A. (2009). *Manuel de journalisme*. Blida, Média plus.

Yves, A., Croissandeau, M. (1979). *Lire le journal*. Paris, R. P Lobies.

Zaboot, T. (2013). *Théories linguistiques. Cours de systèmes grammaticaux*. Tizi-Ouzou, Editions Carrefour Culturel.

2. Ouvrages sur Histoire et sur l'Emir Abdelkader

Ageron, C.-R. (2010). *Genèse de l'Algérie algérienne*. Alger, Edif 2000.

Azan, P. (1930). L'Emir Abd el Kader. In *Les grands soldats de l'Algérie*. Publication du comité national métropolitain du centenaire de l'Algérie. <http://aj.garcia.free.fr/Livret4/L4p52-53.htm>

Azan. P. (1925). *L'Émir Abd-El-Kader 1808-1883. Du fanatisme musulman au patriotisme français*. Paris, Hachette.

Belkhouja, A. (2022). *L'Emir Abdelkader. Adversaires et admirateurs*. Alger, ANEP.

Bessaïh, B. (2002). *De Louis Philippe à Napoléon III. L'Emir Abdelkader vaincu mais triomphant*. Alger, ANEP.

Bouchama, K. (2019). *L'Emir Abdelkader et les siens*. Alger, ENAG.

Boutaleb El-Hassani, C. (2013). *L'Emir Abdelkader face au parjure français*. Alger, Editions DAHLAB.

- Boutaleb, A., Boutaleb E.C. (2012). *Abd-El-Kader Ben Mohieddine El-Hassani*. Alger, Dahlab.
- Boutaleb, A. (1990). *L'Emir Abd-El-Kader et la formation de la nation algérienne*. Alger, Dahlab.
- Bouyerdene, A. (2019). *Abd el-Kader-L'harmonie des contraires*. Paris, Le Seuil.
- Cherif, M. (2017). *L'Emir Abdelkader. Apôtre de la fraternité*. Alger, Casbah Editions.
- Churchill, C.-H. (1971). *LA VIE DE ABD-EL-KADER*. Alger, SNED.
- El Watani, I. (1949). *Vive l'Algérie. Nationalisme. Révolutionnisme. Démocratie*. Algérie, Le combat algérien.
- Ferrah, A. (2011). *L'Emir Abdelkader, le temps d'une halte*. Alger, les Editions APIC.
- Kaddache, M. (2002). *L'Emir Abdelkader*. Alger, Anep.
- Lataillade, L. (1984). *Abd el-Kader, adversaire et ami de la France*. Pygmalion, G. Watelet.
- Leroy-Beaulieu, P. (1882). *De la colonisation chez les peuples modernes* (2ème édition). Paris, Guillaumin et Cie.
- Peyroulou, J.-P., Tengour, O. S., Thénault, S. (2014). 1830-1880 : *La conquête coloniale et la résistance des Algériens*. La Découverte. <https://www-cairn-info.snd11.arn.dz/histoire-de-l-algerie-a-la-periode-coloniale--9782707178374-page-17.htm>
- Sahli, M. C. (2019). *Décoloniser l'histoire*. Alger, Tafat éditions.
- Smati, M. (2009). *Formation de la nation algérienne*. Alger, Zaiache.
- Stora, B. (1991). *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*. Paris, La découverte.
- Teissier, H. (2020). *L'Emir Abdelkader*. Casablanca, Centre culturel du livre Édition.
- Temlali, Y. (2015). *La genèse de la Kabylie. Aux origines de l'affirmation berbère en Algérie (1830-1962)*. Alger, Barzakh.

3. Articles de revue et articles dans des ouvrages

Abric, J.-C. (2001). Les représentations sociales: aspects théoriques. Dans J.-C. Abric (dir.), *Pratiques sociales et représentations* (3e éd.) (pp. 10-36). Paris, Presses universitaires de France.

Abric, J.-C. (1997). Méthodologie de recueil des représentations sociales. In J. C. Abric (dir.), *Pratiques sociales et représentations* (pp. 59–82). Paris, Presses universitaires de France.

Achard, P. (1995). Formation discursive, dialogisme et sociologie. *Langages*, 29(117), 82-95.
<https://doi.org/10.3406/lgge.1995.1707>

Ageron, C. (2005). Premières négociations franco-algériennes. Dans C. Ageron (dir.), *Genèse de l'Algérie algérienne*, Volume 2 (pp. 11-40). Saint-Denis: Éditions Bouchène.

Ait Dahmane, K., Amorouayach, E. (2017). L'Emir Abdelkader résistant anticolonial et initiateur du dialogue des religions dans les deux rives de la Méditerranée. *Langues, discours et inter cultures*, 01(01), 61-78.

Ait Dahmane, K. (2010). Altérité et stéréotypes dans le discours de conquête : Quels contextes ? Quelles représentations ? Quels (inter)discours ? *Revue Synergies Algérie*, 11, 13-19.

Ait Dahmane, K. (2007). Catégorisations et stéréotypisations de l'altérité dans le discours de conquête (1830-1847). *Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 37, 103-116. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.4134>

Alsafar, A. (2015). L'influence de l'ethos préalable sur l'ethos discursif dans le discours politique médiatique. *Revue Ichkalat fi lougha wa el adab*, 4(2), 321-333.

Amossy, R. (2022). La notion d'ethos : Faire dialoguer l'analyse du discours selon D. Maingueneau et la théorie de l'argumentation dans le discours. *Argumentation et Analyse du Discours*, 29, Article 29. <https://doi.org/10.4000/aad.6869>

Amossy, R. (2014). L'éthos et ses doubles contemporains. Perspectives disciplinaires. *Langage et société*, 149(3), 13-30. <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2014-3-page-13.htm?ref=doi>

Amossy, R. (2011). La coexistence dans le dissensus. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 31, 25-42. <https://doi.org/10.4000/semen.9051>

Amossy, R., Burger, M. (2011). Introduction : La polémique médiatisée. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 31, 07-24. <https://doi.org/10.4000/semen.9072>

Amossy, R. (2008). Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires ». *Argumentation et Analyse du Discours*, 1. Mis en ligne le 06 septembre 2008, consulté le 25 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/aad/200> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.200>

Anceau, E. (2008). *Napoléon III et Abd el-Kader*. [napoleon.org](http://www.napoleon.org). <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/napoleon-iii-et-abd-el-kader>

Barry, A.O. (2002), « Les bases théoriques en analyse du discours ». *Chaire de recherche du Canada en mondialisation, Citoyenneté et Démocratie*. <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://depot.erudit.org/dspace/bitstream/002331dd/1/metho-2002-01-barry.pdf>

Belaid, F., Ait Dahmane, K. (2022). L'Emir Abdelkader, réconciliateur des mémoires de la France et de l'Algérie, dans la presse française du XXI^e siècle. *Revue Multilinguales*, 10(2), 418-438. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/207133>

Belaid, F. (2022). La «harga» et la migration dans l'imaginaire des Algériens « pro-haraga » ou « pro-migration » au XXI^e siècle : témoignages dans la presse francophone et commentaires sur les réseaux sociaux. *Revue Ridilca*, 1(2), 220-235. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/215189>

Belaid, F. (à paraître, 2024). L'analyse de l'éthos « présidentiel » dans les discours de l'Emir Abdelkader à son peuple. *Revue Académique des Études Sociales et Humaines*.

Besnaci, M. (2016). L'image de l'Émir Abdelkader chez les auteurs français. *El-Khitab*, 11(22), 3-32.

Boutaleb, H. (2009). L'émir Abdelkader : le héros des deux rives. *JOURNAL DE NEUROCHIRURGIE*, 5(1), 73-74.

Charaudeau, P. (2007). Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux. *Stéréotypage, stéréotypes: fonctionnements ordinaires et mises en scène*, 4, 49-62.

Charaudeau, P. (2000). L'événement dans le contrat médiatique. *Dossiers de l'audiovisuel*, 91.

Cherfeddine, A. (2021). Dynamique de la nomination dans les stéréotypes : Cas de l'emprunt émirs du golfe. *Revue des Sciences Humaines*, 21(02), 1069-1083.

Constanza, J. (2020). Identité et altérité : la nomination des migrants traversant la Méditerranée. *Archipelies [Online]*, 10. <https://www.archipelies.org/905?lang=en>

Courtine, J. J. (1981). Analyse du discours politique: le discours communiste adressé aux chrétiens. *Langages*, 62, 19-128.

Dascal, M. (2008). « Dichotomies and Types of Debates », Controversy and Confrontation, Eeemeren van F. & Bart Garssen (eds), Amsterdam/ Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 27-49.

Dellal, A.-E.-K. (2014). Le comportement humanitaire de l'Emir Abdelkader et naissance du droit international humanitaire. *Revue Algérienne d'Etudes Politiques*, 01(02), 131-141. <file:///C:/Users/Info%20Store/Downloads/le-comportement-humanitaire-de-l%E2%80%99emir-abdelkader-et-naissance-du-droit-international-humanitaire.pdf>

Détrie, C., Perroux, J. (2014). De quelques stéréotypes catégorisateurs du même et de l'autre dans le discours de Dakar, ou l'Afrique fantasmée de deux présidents français. In *Congrès Mondial de Linguistique française*, SHS Web of Conférences 8 (2014), DOI [file:///C:/Users/Info%20Store/Downloads/De quelques stereotypes categorisateurs du meme et.pdf](file:///C:/Users/Info%20Store/Downloads/De%20quelques%20stereotypes%20categorisateurs%20du%20mem%20e%20et.pdf)

Dufour, F. (2004). Dialogisme et interdiscours : Des discours coloniaux aux discours du développement. *Cahiers de praxématique*, 43, 145-164. <https://journals.openedition.org/praxematique/1839>

Durkheim, É. (1898). Représentations individuelles et représentations collectives. *Revue de Métaphysique et de Morale*, 6(3), 273-302.

Eggs, E. (1999). Ethos aristotélicien, convictions et pragmatique moderne. In Amossy, R. (dir.), *Images de soi dans le discours : la construction de l'ethos* (pp. 31-60). Lausanne : Delachaux et Niestlé.

Emerit, M. (1972). La question algérienne en 1871. *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 19(2), 256-264.

Étienne, B. (2008). Abdelkader (1807-1882) notre f : l'émir. *La chaîne d'union*, 44, 58-67.
<https://doi.org/10.3917/cdu.044.0058>

Fournier, P. (1967). L'État d'Abd-el-Kader et sa puissance en 1841, d'après le rapport du sous-intendant militaire Massot. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 14(2), 123-157.

Frémeaux, J. (2008). Abd el-Kader, chef de guerre (1832-1847). *Revue historique des armées*, 250, 100-107.

Gallissot, R. (2000). Sur L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader de Marcel Emerit. Dans Gallissot, R. (dir.), *Le Maghreb de traverse* (pp. 29-46). Saint-Denis: Éditions Bouchène.

Gallissot, R. (1965). Abd el-Kader et la nationalité algérienne. Interprétation de la chute de la Régence d'Alger et des premières résistances à la conquête française (1830-1839). *Revue Historique*, 233(2), 339–368.

Harig, F. Z. (2021). «La praxématique et réhabilitation du réel». *ALTRALANG Journal*, 3, 63-74.

Haroche, C., Henry, P., & Pêcheux, M. (1971). La sémantique et la coupure saussurienne: langue, langage, discours. *Langages*, (24), 93-106.

Harzoune, M. (2012). Abdelkader Djemaï, La Dernière Nuit de l'Émir. *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1298, 162-163.

Kerbrat-Orecchioni, Catherine, (1980), « La polémique et ses définitions », *La parole polémique*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, p. 3-40.

Lecomte, A. (1981). Comment Einstein raconte comment Newton expliquait la lumière (ou: le rôle de la mémoire interdiscursive dans le processus explicatif. *Revue européenne des sciences sociales*, 19(56), 69-93.

Maingueneau, D. (2012). Que cherchent les analystes du discours ? *Argumentation et Analyse du Discours*, 9, Art. 9. <https://doi.org/10.4000/aad.1354>

Maingueneau, D. (1999). Ethos, scénographie, incorporation. In Amossy, R. (Ed.), *Images de soi dans le discours : la construction de l'ethos* (pp. 75-100). Lausanne : Delachaux et Niestlé.

- Maingueneau, D. (1983). Sémantique « globale » et idéologie. Le discours « doux » de l'humanisme dévot face au jansénisme. *Mots. Les langages du politique*, 6, 79-98. https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1983_num_6_1_1097
- Maingueneau, D. (1979). L'analyse du discours. *Repères. Recherches en didactique du français langue maternelle*, 51(1), 3-27. <https://doi.org/10.3406/reper.1979.1614>
- Marcellesi, J-B. (1971). Eléments pour une analyse contrastive du discours politique. *Langages* 23, 25-26. DOI : [10.3406/lgge.1971.2049](https://doi.org/10.3406/lgge.1971.2049)
- Nga, F. N. P. (2006). Stéréotypie et analyse du Discours. Récupéré sur Livre Pérou: <https://gerflint.fr/Base/Perou2/Fournier.Pdf>.
- Oléron, P. (1995). Sur l'argumentation polémique. *Hermès, La Revue*, 16, 15-27.
- Oulebsir, K. (2017). Une analyse du discours à travers la formule "l'Algérie ne fait pas exception". *Revue algérienne des sciences du langage*, 1, 60-67.
- Oulebsir, K. (2011). Imaginaire sous le discours et discours sur l'imaginaire : Analyse des stéréotypes de la révolution algérienne. In M. Nglasso-Mwatha (Éd.), *L'imaginaire linguistique dans les discours littéraires politiques et médiatiques en Afrique* (p. 649-661). Presses Universitaires de Bordeaux. <http://books.openedition.org/pub/35938>
- Pêcheux, M. (1975). Mise au point et perspectives à propos de l'Analyse Automatique du Discours. *Langages*, 37, 7-80.
- Plantin, C. (2003). « Des polémistes aux polémiqueurs », Declercq, Gilles, Michel Murat & Jacqueline Dangel (éds). *La parole polémique*, Paris, Champion, 377-408.
- Sassane, A. (2020). Les «mêmes» face aux «autres». *Synergies Sud Est Européen*, 05,89-98.
- Siblot, P. (2001). De la dénomination à la nomination. *Cahiers de praxématique*, 36, 189-214. <https://doi.org/10.4000/praxematique.368>
- Siblot, P. (1997). Nomination et production de sens : le praxème. *Langages*, 127, 38-55.
- Simon, J. P. (2021). La nation algérienne, une création française? (Editorial). *Centre de documentation historique sur l'Algérie*. <https://cdha.fr/editorial-la-nation-algerienne-une-creation-francaise>

Stora, B. (2011). *L'Emir Abd el-Kader. Guerrier lucide, savant mélancolique*. Conférence Musée du quai Branly avril 2011. Benjamin Stora. <https://benjaminsora.univ-paris13.fr/index.php/articlesrecents/251-lemir-abd-el-kader-guerrier-lucide-savant-melancolique.html>

Vatin, J. C. (1970). L'Algérie en 1830 : Essai d'interprétation des Recherches historiques sous l'angle de la science politique. *Revue Algérienne des Sciences Juridiques et Politiques*, 7(4), 977-1058.

Yousfi, F. (2018). Représentations des réfugiés syriens dans la presse algérienne d'expression française. *Langues, discours et inter cultures*, 2(2), 20-37.

Zadri, S. (2017). Représentations et inter discours quand El Moudjahid et EL Watan informent du « printemps arabe ». *Langues, discours et inter cultures*, 01, 36-60.

4. Mémoires et thèses

Allal, L. (2019). *Analyse du discours médiatique : Cas du dispositif numérique et langagier sur la page Facebook de Kamel Daoud*. [Thèse de doctorat, Université d'Oran2]. <https://ds.univ-oran2.dz:8443/bitstream/123456789/1462/1/THESE%20ALLAL%20Lamia%20PDF.pdf>

Belaid, F. (2020). *De la controverse à la polémique dans le talk-show de France 2. Stratégies discursives mises en œuvre par les protagonistes de l'échange. Approche socio-communicationnelle*. [Mémoire de Master, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou]. <https://dspace.ummo.dz/server/api/core/bitstreams/f094af10-880f-43da-aa81-ae48a76e3695/content>

Bellakehal, A. (2018). *La dénomination « Français » : Enjeux autour de la signification et la construction référentielle dans le grand débat autour de l'identité nationale (2009-2010)*[Thèse de doctorat, Université Abdel Hamid Ben BADIS]. <http://e-biblio.univ-mosta.dz/handle/123456789/8625>

Courtine, J.-J. (1989). *Corps et discours : éléments d'histoire des pratiques langagières*. [Dossier de présentation pour l'obtention d'une thèse d'État sur travaux, Université Paris 10].

De Carlos, P. (2015). *Le savoir historique à l'épreuve des représentations sociales : l'exemple de la Préhistoire et de Cro-Magnon chez les élèves de cycle 3*. [Thèse de doctorat, Université de Cergy-Pontoise].

Kebache, M. (2009). *L'émir Abdelkader et la franc-maçonnerie française : De l'engagement (1864) au renoncement (1877)*. [Mémoire de Master, Université de Montréal]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/4207>

Remili, N. (2022). *Représentations et construction de l'ethos politique de Hocine Ait Ahmed dans les journaux algériens d'ElMoudjahid et d'ElWatan* (décembre 2015). [Thèse de doctorat, Université d'Alger 2]. <http://ddeposit.univ-alger2.dz:8080/xmlui/handle/20.500.12387/2044?show=full&locale-attribute=en>

Siblot, P. (1995). *Comme son nom l'indique... Nomination et production de sens*. [Thèse de Doctorat, Université de Montpellier III].

5. Articles de presse

Ben Jelloun, T. (1977, 09 décembre). La lettre aux Français d'Abd el-Kader. Un émir poète donne une leçon de philosophie aux Français. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/archives/article/1977/12/09/la-lettre-aux-francais-d-abd-el-kader_2854981_1819218.html

Haichour, B. (2020, 5 juillet). L'Emir Abdelkader : « Un guerrier, un homme d'Etat, un apôtre de la paix ». *Le Quotidien d'Oran*. <https://www.djazairess.com/fr/lqo/5291415>

6. Dictionnaires

Bonhomme Marc, « Pathos » Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics. Mis en ligne le 20 septembre 2015. Dernière modification le 19 janvier 2023. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/pathos>.

Annexes

1. Interview journalistique réalisée avec Hosni Kitouni

« Par Karim BENAMAR »

« HOSNI KITOUNI, CHERCHEUR EN HISTOIRE

“il est impératif que les historiens se ré-emparent de leur spécialité” »

« La sortie médiatique fracassante de Nordine Aït Hamouda, accusant l'Émir Abdelkader de "trahison", continue de soulever un tollé et d'alimenter la polémique sur les réseaux sociaux notamment. Que recouvre toute cette polémique ? Quel est le vrai du faux ? Quelles sont les motivations derrière des controverses récurrentes sur des faits d'histoire ? Éclairage avec le chercheur en histoire, Hosni Kitouni.

Liberté : Que recouvre, selon vous, la polémique suscitée par la sortie de Nordine Aït Hamouda autour de l'Émir Abdelkader ?

Hosni Kitouni : Si l'on s'en tient aux faits, c'est une interview improvisée d'un ex-député connu pour ses sorties clivantes. Cette fois encore, il n'a pas dérogé à sa réputation sauf qu'il a choisi de s'attaquer à une des figures les plus emblématiques de notre roman national, l'Émir Abdelkader, l'accusant de manière péremptoire d'être un "traître". Traître à qui ? À quoi ? Qu'importe, il s'agissait pour lui de faire le buzz, et cela n'a pas manqué d'enflammer la Toile ! Mais au-delà de l'anecdote, du personnage, de la fonction occupée par le média complice, on se demande effectivement si l'émission n'a pas été conçue précisément pour faire scandale ? Quel rapport entre la sortie d'Aït Hamouda et celle de Bengrina ? L'une, n'est-elle pas le déploiement de l'autre, ne sommes-nous pas dans un scénario de tension toxique et qui en est (sont) le (s) scénariste(s) ? Enfin, pour quel dénouement ? Pour le moment, aucun élément probant ne permet de répondre positivement à ces questions, cependant, force est de constater que ces polémiques anxiogènes alimentent un climat général de suspicion, de nervosité et finalement de désespoir dont les risques sont infiniment plus dangereux qu'on ne le suppose. On constate combien la scène politique est polluée par des personnages de "premier rang", députés, chefs de partis, etc. qui éprouvent un malin plaisir en tentant de monter les Algériens les uns contre les autres, à quelle fin ? En laissant faire, les pouvoirs publics se rendent objectivement complices d'une dérive dont, visiblement, ils ne désapprouvent pas la tournure (pour quels bénéfices !).

Au-delà de ses motivations, que pensez-vous de la teneur de ses propos ?

L'interviewé, présenté par l'animateur de l'émission comme un "spécialiste des archives" et de "l'histoire" (première nouvelle !), déclare ipso facto que l'Émir Abdelkader, en signant avec Bugeaud le traité de la Tafna (20 mai 1837), "a vendu l'Algérie à la France", il se serait rendu coupable de "trahison" : "C'est un traître." L'accusateur ne dit mot ni sur le contexte d'alors, ni sur le contenu du traité, ni sur ses effets sur la suite des événements. M. Aït Hamouda avance exactement le contraire de ce qui s'est passé. Il transforme une victoire historique en défaite, faisant ainsi montre d'une méconnaissance surprenante de l'histoire de son pays. Il y a tellement d'autres événements dans la vie de l'Émir qui dérogent à l'unanimité dont cette figure de proue du nationalisme est officiellement entourée, événements qui sont sources de controverses entre historiens. C'est l'Émir qui écrivait dans son Rappel à l'intelligence : "C'est par la vérité qu'on apprend à connaître les hommes, et non par les hommes qu'on connaît la vérité."

Quelle est donc, en quelques mots, la vérité sur le traité de la Tafna ?

Après l'échec de Clauzel devant les portes de Constantine (1836), la France décide de revenir à une politique d'occupation restreinte, et pour cela, elle charge Bugeaud, commandant d'Oran, de négocier avec l'Émir un traité de paix en échange de territoires. C'est ainsi que la France accepte de céder à l'Émir Rachgoun, Tlemcen et tout le beylik de l'Ouest, à l'exception d'Oran, de Mostaganem, d'Arzew et de Mazagran et leurs territoires. Ce à quoi il faut ajouter le Titteri et une grande partie de la province d'Alger à l'exception de la Mitidja, du Sahel et de Blida. En outre, l'Émir acquiert le droit d'étendre sa souveraineté sur toute la province de l'Est depuis l'oued Keddara. Voilà pour les gains des territoires de l'Émir. Sur le plan économique et diplomatique, l'Émir retrouve la liberté de faire du commerce extérieur par certains ports, d'entretenir des relations avec les puissances étrangères, d'acheter des armes, de la poudre, etc. C'est la première fois, depuis 1525 (début de l'occupation ottomane de notre pays), que les Algériens se trouvent en mesure de pouvoir exercer leur propre souveraineté sur les deux tiers de leur territoire, d'édifier leur propre administration, de ne plus payer les impôts aux étrangers, de pouvoir assurer leur propre sécurité. Jugeant le traité de la Tafna, le gouverneur général Damrémont déclarait qu'elle n'était pour la France "ni avantageuse ni honorable, mais que, en revanche, elle rendait l'Émir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu faire". La reprise de la guerre en 1839 a été décidée par l'Émir Abdelkader parce que le gouverneur général Valée, à la tête de son armée, a traversé sans son autorisation les Portes de fer (venant de Sétif à Alger). Pour battre sa puissance militaire et économique acquise durant ces années de paix, la France va mobiliser plus de 125 000 hommes, dépenser plus de 34 millions de francs par an, soit, par comparaison, la plus grosse armée et la plus grosse dépense jamais mobilisée dans le monde, ni par l'Angleterre ni par la Hollande, lors de leurs conquêtes asiatiques et africaines. Quand finalement en 1847, vaincu, sans hommes, Abdelkader décide de se rendre, non pas à Bugeaud, comme l'affirme Aït Hamouda, puisque celui-ci n'était plus en Algérie, mais au fils du roi de France, le Duc d'Aumale. "Toute la nuit de son départ, raconte un témoin, on entendait l'Émir Abdelkader sangloter. Le matin, les yeux secs, il monta sa dernière jument, blessée comme lui, et s'avança, suivi de quelques serviteurs pour aller rendre ses armes aux Français. Il espérait être conduit à La Mecque pour y finir ses jours, mais on le mit en résidence en France. Ce destin tragique d'un homme qui combattit la France durant 17 ans, avec l'ambition et la volonté de fonder un État-nation, devait aussi faire face à des hommes impréparés à soutenir une œuvre sans doute pas encore à leur portée. L'historien ne juge pas, il prend acte.

Des polémiques éclatent régulièrement sur des faits d'histoire. S'agit-il d'une remise en cause du récit historique national officiel ?

Oui, effectivement, il s'agit bien de cela. Le récit unanimiste, élitiste, nationaliste ne fonctionne plus. La réalité sociale, l'évolution culturelle, les aspirations des gens contredisent une histoire écrite, non pour restituer le passé dans sa complexité et sa vérité, mais pour le mettre au service d'une ambition de pouvoir. La galerie de portraits que l'historiographie nationale n'a cessé de bichonner s'est terriblement lézardée sous la double emprise des avancées historiques et des bouleversements de notre perception du passé. Sous peine de subir la dictature des réseaux sociaux et leurs effets "déculturants" dévastateurs, il est impératif que les historiens se ré-emparent de leur spécialité pour lui redonner ses lettres de noblesse. Tout le monde sera satisfait.

Les Algériens connaissent-ils finalement leur histoire ?

On ne connaît jamais définitivement l'histoire d'un pays. L'histoire se renouvelle sans cesse à la lumière des questions que l'on pose au passé. Aujourd'hui, les Algériens posent de nouvelles questions et l'histoire enseignée s'avère incapable de leur répondre. Alors, ils vont chercher ailleurs sans avoir toujours le recul ou le savoir nécessaires pour séparer le bon grain de l'ivraie.

Le black-out entretenu sur les archives participe-t-il d'une certaine manière à l'alimentation de ces polémiques ?

Vous abordez là le rôle des pouvoirs publics et leur part de responsabilité dans les dérives actuelles du débat sur l'histoire. Effectivement, le premier acte par lequel ceux-ci peuvent montrer leur disponibilité à respecter la liberté des historiens, c'est de cesser leur gestion autoritaire et illégale des archives. Les dernières déclarations de M. Chikhi pour justifier le refus de son administration de donner libre accès à certaines archives, en dépit de la loi, nous donne une illustration éclatante de la manière de penser des fondés de pouvoir du système actuel : "C'est nous qui jugeons de quoi et comment l'histoire doit être écrite, parce que le peuple n'est pas mûr pour connaître la vérité." Donc ils s'arrogent le droit d'exercer une censure a priori sur les historiens en les empêchant d'accéder à certaines sources. Ce faisant, M. Chikhi donne une caution par omission à tout ce qui s'écrit ailleurs et alimente l'injuste suspicion dans laquelle sont tenus les historiens algériens par leurs compatriotes, soupçonnés à tort de ne pas dire la vérité, puisque par supposition la vérité n'existe que dans les archives et ces archives leur sont inaccessibles. La crise de l'histoire n'est, en définitive, que le reflet de la crise générale de notre société et de sa gouvernance. La question centrale qu'elle pose est celle de la liberté des Algériens en tant que citoyens et en tant que peuple. Le rêve porté par l'Émir Abdelkader, poursuivi par celui de Krim Belkacem et réinvesti par le Hirak, sera-t-il enfin réalisé ? ».

Entretien réalisé par : Karim Benamar

2. Interview journalistique réalisée avec Hosni Kitouni

« Hosni Kitouni. Chercheur en histoire : «L'histoire officielle est saturée de zones d'ombre et de dénis qui, un jour ou l'autre, remontent à la surface» »

« NOURI NESROUCHE »

« 23 JUIN 2021 À 10 H 48 MIN »

- **« Dans un entretien télévisé, Nordine Aït Hamouda vient de traiter l'Emir Abdelkader de traître, invoquant des «faits» historiques. Que pensez-vous de ses déclarations ?**

Je crois que le scandale est plus dans l'usage du terme «traître» que dans la justification qu'en donne Nordine Aït Hamouda. L'école et la culture dominante nous ont appris à juger les hommes et les faits du passé selon la grille de lecture du nationalisme triomphant.

Vision ayant eu pour conséquence d'exclure, par exemple, les Ferhat Abbas, El Okbi, les courants et partis réformistes et les communistes de la doxa nationale. De fait,

l'historiographie a fait l'impasse sur tous ceux qui n'ont pas «combattu par les armes» la colonisation, les intellectuels, les personnalités, accusés à tort ou à raison d'avoir «*collaboré avec l'ennemi*».

Leurs noms ne figurent ni dans nos livres d'histoire, ni au panthéon de notre mémoire, ni aux frontons de nos rues, ni dans nos musées et commémorations mémorielles. Ainsi, l'histoire est épurée de tout ce qui ne rentre pas dans le moule. Et un héros doit l'être forcément de bout en bout, tout au long de sa vie. Et quand il se trouve qu'un fait, un épisode déroge au portrait général, alors on les passe à la trappe.

De sorte que l'histoire officielle est saturée de zones d'ombre, de silences, de dénis qui, forcément, un jour ou l'autre, remontent à la surface. Ce sont ces silences et ces dénis qui offrent un terrain fertile aux polémiques et aux controverses. Et ce sera ainsi aussi longtemps que l'histoire restera l'otage du pouvoir politique.

Car l'histoire s'écrit précisément par de successives remises en cause, des questionnements, des mises au jour de nouvelles sources, etc., et donc forcément en remettant en cause les vérités statufiées. Faute donc de réviser le statut de l'histoire et des historiens dans leur relation au pouvoir politique, ces débats stériles vont continuer à nourrir les conflits d'une autre nature.

- ***Mais y a-t-il une part de vérité dans ce qu'il a avancé ?***

Ce qui vient de se passer avec M. Aït Hamouda ne déroge pas à la règle, sauf que dans son cas, il pose une question légitime sur l'importance du traité de la Tafna, mais lui donne une réponse totalement contraire aux faits – «*l'Emir a vendu le pays à la France*» –, ce qui à ses yeux est un acte de trahison. C'est cette accusation qui a fait trembler la blogosphère et indigné à juste titre de nombreux Algériens.

Or, tous les historiens s'accordent à dire que la Convention de la Tafna que la France fut contrainte de signer est «*une victoire diplomatique, politique et militaire exceptionnelle*» pour l'Emir.

Elle le rendait «*le maître de la majeure partie de la Régence*», comme l'écrit Charles-André Julien. Pour le gouverneur général de l'époque, le général Damrémont, la convention «*n'était pour la France ni avantageuse ni honorable, mais en revanche elle rendait l'Emir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu faire*».

De fait, la Convention forçait la France à abandonner des territoires et des villes déjà conquis. Elle cède à l'Emir tout le beylik d'Oran, à l'exception des villes côtières (Oran Mostaganem, Arzew).

Elle se retire de Tlemcen, Mascara, du Titteri et d'une partie de la province d'Alger (sans le Sahel, la Mitidja et Blida) et lui reconnaît le droit d'étendre sa souveraineté au-delà de l'Oued Keddara. L'Emir n'a donc rien cédé à la France, comme l'affirme M. Aït Hamouda, c'est au

contraire Bugeaud, le négociateur français, qui fut accusé ensuite de corruption pour avoir fait des concessions inadmissibles.

Pourquoi la France fut-elle contrainte de signer le traité ? Quels impacts eût-il sur l'avenir de la résistance ? Quels avantages pour les Algériens d'alors ?

Toutes ces questions ont fait l'objet de nombreux travaux d'historiens et nulle part on ne trouve d'éléments pour justifier l'accusation péremptoire de M. Aït Hamouda. Pourquoi s'en est-il pris à l'Emir de manière aussi mensongère et dans quel but ? Voilà ce qui n'a pas de réponse dans le passé ni dans la vie de l'Emir, mais dans le présent et les enjeux politiques dans lesquels est impliqué M. Aït Hamouda.

- ***Il a soulevé aussi la polémique autour de personnages historiques, et il n'est pas le seul, si l'on considère aussi les déclarations du sénateur Benzaïm et celles de Bengrina sur la participation de la Kabylie à la Révolution. S'agit-il de convocations opportunistes de l'histoire au service d'enjeux politiques, ou d'autre chose ?***

Il y a là un problème déontologique et moral : un homme politique a-t-il le droit de porter des jugements publics sur des personnages historiques dans le but d'alimenter des controverses médiatiques ? C'est dans la culture des élites et du pouvoir d'avoir toujours combattu leurs ennemis en les accusant de trahison.

Se considérant comme étant les seuls porteurs du nationalisme, tous ceux qui s'opposent à eux sont forcément des vendus à l'ennemi. Chez les jeunes politiques, il semble que la tradition se soit reconduite sous des formes quoique différentes, mais répondant au même paradigme : il y a d'un côté les bons et de l'autre les méchants, et les méchants sont forcément du côté de la France.

Faute d'avoir des projets et des programmes politiques par lesquels ils peuvent se distinguer et mobiliser leur lectorat, faute d'avoir une culture historique et des rêves à faire partager, des ambitions à nourrir, ils vont puiser dans les caniveaux de l'inculture pour alimenter leur discours.

Sauf que cette tendance à tirer toujours vers le bas l'auditoire, à jouer avec les vieux démons du séparatisme et du régionalisme, de la haine religieuse et culturelle, on risque d'aller trop loin. Est-ce le but recherché par ces gens ? Je me le demande.

- ***Le phénomène des polémiques n'est pas proprement algérien, mais vous dites que l'histoire est prise en otage par le politique. Comment l'expliquez-vous ?***

L'histoire de manière générale est toujours interrogée par les hommes et les femmes du présent, ils ne lui posent que les questions qui engagent leur avenir. Forcément, elle est donc toujours l'objet d'un savoir provisoire et jamais unanime, parce que les intérêts, les idéologies, les sensibilités sont tellement divers et multiples dans une société et qu'une société est toujours en évolution. Ces questionnements amènent au renouvellement des sources, des méthodes et des champs d'investigation.

Pour toutes ces raisons, comme vous le soulignez dans votre question, les polémiques autour de l'histoire existent partout, sauf que chez nous, elle a été prise en otage dès 1962 (on peut même avancer que cela remonte à la naissance du Mouvement nationaliste). Elle est instrumentalisée comme rhétorique légitimant le pouvoir politique, présenté comme une émanation d'une nation arabo-musulmane intemporelle.

Faute d'asservir les historiens, on a dépouillé les institutions de recherches et d'études des moyens de leur liberté. Alors forcément, le débat historique devient politique, parce qu'il interroge cette légitimation et les institutions où sont produits ces discours. Enfin, comme toute histoire est forcément la reconstitution de la vie politique des nations, interroger le passé n'est-ce pas chercher à en tirer un avantage politique dans le présent ? ».

3. Chronique de Salim Guettal

« Le soulèvement populaire de ces deux dernières années a le mérite d'avoir fait appel à des questions de notre Histoire, ancienne et récente, il faut avoir le courage de l'affronter dans toute sa vérité et l'interroger sans aucun complexe.

La connaissance véridique de notre Histoire, tant son côté honorifique que sombre, nous permet de distinguer le bon grain du mauvais, de voir plus clair pour tirer les leçons et éviter les erreurs du passé.

La question de la reddition de l'émir s'est déjà posée, mais, faisant abstraction de la conjoncture et de la personne mise au devant de la scène, le débat mérite d'être soulevé.

Je ne suis pas historien, mais en tant que citoyen algérien, je suis en droit d'exiger la vérité sur cette affaire sensible de notre histoire récente.

Ces médailles, sont-elles vraies? Si oui, j'aimerais comprendre la signification de chacune d'elles. En quelle circonstances ont-elles été décernées?

Les descendants de l'émir ont-ils vraiment perçu ces pensions et en contre partie de quoi? Puisque cette information est révélée par le parlement français. Une rue baptisée à son nom en France. Comment et pourquoi l'a t-on fait?

Les documents présentés en guise de preuves sont-ils authentiques?

Quel était réellement le contenu du contrat de "tafna"?

Le timbre français imprimé en l'honneur de l'émir, est-il authentique?

Comment et pourquoi un colonisateur peut-il glorifier un combattant local, un ennemi? Pour quels desseins?

Il revient aux experts de nous éclairer sur ces interrogations en toutes sagesse et transparence, nous apporter les preuves rationnelles de la véracité ou de la fausseté des informations considérées comme étant des allégations par la fondation "Émir Abdelkader".

L'écriture de la vraie histoire est urgente, elle se pose avec acuité, elle s'impose de par sa gravité, elle permettra, entre autre, de sauter un piège qui mine l'Algérie de l'intérieur de lever tous les équivoques.

Le système politique algérien s'en sert pour usurper une identité qui n'est pas sienne, sa gouvernance c'est le mensonge et les faux-fuyants!

Une fois que notre Histoire aura été écrite dans la rigueur qui s'impose, dans toute sa vérité de gloire et de défaites, ce jour-là, les algériennes et les algériens se seraient réappropriés leur passé et se réconcilieraient avec eux-mêmes, ils assumeraient avec fierté leur Histoire. C'est ainsi qu'on aura évité ces déchirements pour les générations à venir qui sauront enfin où poser leur pieds ».

4. Chronique de Hebib Khelil

« Le Bengrinisme est né avant l'Algérianisme. L'idée existait avant l'homme. Avant que le pays ne devienne libre et que les marchands de tapis ne décident de brûler les meubles et d'étendre leurs friperies, à même le sol, pour en faire une grande zaouïa.

La modernité attendra d'autres prophètes. Le pays des hommes libres serait désormais celui de la prosternation. Il faut s'aplatir devant la volonté d'Allah et du Calife. Ou de ses caporaux. À chaque époque son commandeur des croyants. Il n'y a que le rictus qui change. Ils naissent tous un jour de fête populaire ou d'une partie de football. Arrivent sur le dos d'une chamelle ou sur le toit d'un char. Par El Moubayaa ou par un coup d'Etat. Cela importe peu, du moment que la moustache frétille devant d'insoupçonnables possibilités et d'improbables combinaisons célestes qui les enverraient, tambour battant, tutoyer les constellations mythiques d'Hercule et d'Orion et les glorieux tombeaux d'Al Alia. L'éternité et l'Histoire violées.

Pourquoi les déclarations de Nouredine Ait Hamouda sur l'Emir Abdelkader font-elles polémique ? Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'elles touchent une figure fondamentale de l'Algérie officielle, ses kiosques de gandouras et ses discours puisés dans les cafés maures et l'épée assassine d'Oqba et des califes abbassides.

Parce que "l'Algérie nouvelle" se construit sur les ruines de celle d'hier et sur les pyramides de ses pharaons, Abdelkader, Ben Bella et Boumediene. Toute la filiation se retrouve menacée dès que ce socle de mensonges tremble.

Le système algérien a sa propre mythologie. Ses dieux, héros, traîtres, créatures et croyances. On ne joue pas aux archéologues dans un pays imaginaire à moins de s'appeler Alice. Et encore. Faut-il que ce pays soit d'abord merveilleux et c'est loin d'être le cas. On ne fouille pas le sable d'une cité interdite sans que scorpions et vipères n'agitent langues et dards. On ne profane les temples sous aucun prétexte, sous peine d'être foudroyé par Ramsès premier, ou second, Tebboune ou Chenegriha.

Qu'est-ce qui dérange dans l'intervention de ce "fou" d'Ait Hamouda ? Qu'a-t-il révélé qu'on ne sache déjà ? Que l'Emir Abdelkader s'était rendu ? Qu'il avait demandé d'épargner les siens au détriment des habitants des autres régions du pays ? Qu'il avait demandé d'être exilé dans la terre de ses ancêtres, la Syrie ? Qu'il se réclamait d'une noble lignée prophétique et que les prophètes en Islam ne meurent pas pour les autres ? Qu'il ait juré fidélité à son grand ami Napoléon III ?

Ait Hamouda oublie qu'il ne s'adresse pas à des esprits libres, mais à des croyants. Et la foi à l'armure aussi dure que la peau d'un chameau ailé imaginaire. Il doit pour la transpercer, non pas présenter des preuves matérielles, des archives, mais un "Coran" où serait écrit un récit officiel autre que celui enseigné depuis 60 ans. Il faut que ça vienne de Dieu lui-même, appuyé par le miracle de l'ascension sur pégase et d'une ribambelle d'apôtres pour convaincre les derniers récalcitrants.

De même que dans cent ans, viendra un autre fou, qui voudra démystifier le récit officiel qui racontera que Tebboune était le fondateur de "l'Algérie nouvelle", que Bengrina était son héritier et Gaïd Salah son architecte.

On voudra alors le circoncrire de la langue ou le fusiller avec des pistolets lasers de fabrication russe. Et personne ne trouvera à redire, tellement la poussière aura enseveli des pans entiers de notre mémoire et que les têtes seront pareilles aux nôtres, c'est-à-dire, pleines de sachets de lait biodégradables, de gravats 3x8, de ciment Lafarge, logements LPP, dalles-de-sol et voitures sans conducteurs de moins de trois ans.

On chantera probablement encore des louanges dans des écoles coraniques, mais sur des tapis volants fabriqués par des mécréants, toujours aussi capitalistes, qui veulent, surtout, nous garder prisonniers dans ce monde imaginaire et nous voir s'y enliser perpétuellement. C'est ce qu'il s'est toujours fait de mieux en termes de consommateurs ».

5. Chronique de Azar Nath Quodia

5.1. Chronique intitulée : « *Abd-Elkader le théologien, le mystique, le sabreur guerrier...* »

« Abd-Elkader le théologien, le mystique, le sabreur guerrier... »

« Il y a comme une fumée dans l'air, une amertume dans la bouche, mais plus qu'un navrement se dégage dans le milieu intellectuel algérien. Quand on ne libère pas la parole, on libère inconsciemment les voies de la violence et celles du chaos. J'espère par cette ébauche pouvoir me dégorger les articles qui toupinent dans la presse dépourvue en ce temps de platitude ignoble. Le système est en carence de polémique et pour reprendre la ponte, il trouve toujours des polémistes, des journalopes et des baudets politiques pour ces sales besoins. Je sais, je ne connais pas grand-chose dans le monde du mensonge politique, mais pour ce que l'on subit, j'ai envie de boxer d'un point dur ceux qui prétendent avoir la science et le courage d'agir pour continuer le combat de la justice et celui de la construction nationale.

La mémoire nous traque comme des esclaves en fuite. Nous nous cachons derrière nos symboles qui reviennent des profondeurs de l'histoire pour démasquer notre inertie. Nous nous mêlons aux événements de cette tragédie qui déroule son tapis d'épines. Aujourd'hui, nous sommes démasqués, l'histoire nous montre du doigt comme des incapables pour ne pas dire des lâches, lorsqu'on devrait croire à la force de la jeunesse, on la regardé comme un danger, on lui a tiré dessus à balles réelles, on l'a emprisonné pour la museler et la mater dans le sang. Nous mimons le peu qu'on possède, il revient comme d'un retour de manivelle pour rire à gosier huilé sur notre impuissance. Pour nous sauver, nous avons choisi la fuite et la trahison. On a cette douleur en cœur pour cette terre en détresse, on a dans nos veines les sèves de nos ancêtres, des gémissements immémoriaux, des sourds soleils endormis...

Je suis toutefois charmé de voir les algériens parler de leur histoire, sans complexe et complaisance, dans un débat contradictoire et polémique. Avoir peur de parler de notre histoire c'est condamner notre avenir commun aux mains des falsificateurs et des exécuteurs qui ne manquent pas.

Les débats contradictoires et houleux sont synonymes de liberté et de lumière. Il faut parler davantage avec arguments de raison tout en évitant l'insulte et le mépris, chaque algérien à son mot à dire dans l'interaction d'un débat inclusif et constructif pour l'élévation des consciences politiques, ce qui n'est pas dans l'intérêt de « ceux qui pêchent en eau trouble ».

Pourquoi tout tourne-t-il ainsi autour de l'histoire ? Parce que l'histoire est une science barattée, excitée dans la perspective pour faire jaillir les voies raisonnables et possibles pour la construction d'un destin commun dans la diversité et la différence.

Pour être un peu plus explicite, l'histoire est là pour l'exploration du passé, elle nous aide à entrevoir d'où nous venons et où nous allons pour ne pas nous perdre dans des horizons introvertis, comme c'est le cas de notre Algérie arabo-islamique d'aujourd'hui.

Cette science de la mémoire n'existe que pour nous faire connaître le beau pays auquel nous avons le bonheur de liberté et d'appartenir, elle nous prépare à bâtir un avenir dans le vivre ensemble.

Le pouvoir réussit toujours à guider les baudets vers la bouverie. Pauvres bourricots, ils ont exactement les mêmes gènes que leurs maîtres.

Parlons-en ! Il faut tout dire sans rompre avec la lumière de l'espoir !

Pourquoi nos autorités ont-elles rapatrié les ossements de l'émir de la Syrie et pas ceux du roi Jugurtha de Rome ? Soyons justes, nos racines profondes ne sont-elles pas des prolégomènes nécessaires pour une meilleure construction nationale ?

La Kabylie ne doit pas se contenter d'un destin rustique dans un rôle d'opposition politique artificielle, par son esprit rebelle et incisif doit être la locomotive de l'État-nation, n'oublions pas qu'elle est un exemple de démocratie, vieille comme le monde qu'aucun n'a réellement réussi à ébranler. Seul l'arabo-islamisme réussit à bâfrer ses mailles hospitalières avec l'aide des tribus maraboutiques berbères venant de la Berberie occidentale. Aujourd'hui, le panarabisme et l'islamisme sont des gangrènes dangereuses pour l'une des vieilles démocraties du monde.

Et comme dit l'adage algérois : « El3arbi boukhebza ou leqayli boudebza » il coïncide parfaitement avec la philosophie paysanne qui se répète qu'une pierre belliqueuse ne se brisera pas avec de la poésie lyrique, mais plutôt avec la patience et une lourde masse. La société traditionnelle Kabyle n'a pas d'autres choix que de se débarrasser du système colonial (Mairie, Daira, Département), notre salut demeure dans notre système politique d'organisation sociale ancestrale « Tasqamut », qu'il faut bien sûr actualiser, réformer et restaurer pour que la femme obtienne toute la place qu'elle n'a pas eue dans la société traditionnelle et religieuse d'hier.

Souvenez-vous quand le maréchal gouverneur général Jacques Louis Randon arriva avec ces bataillons, ses goums et ses deux généraux : Camou et Mac-Mahon, dans la vallée de Sebaou au début du mois juin 1854 où il adressa une lettre aux structures des paysans kabyles dans laquelle il disait :

« Laissez-nous passer et nous respecterons vos traditions et votre religion ».

Et ils répondirent :

« Nous sommes sourds aux paroles qui nous incitent à trahir ».

Et bien répondit le maréchal Randon :

« Puisque vous ne voulez pas entendre la voix de la raison, vous allez entendre celle des canons ».

Ainsi étaient les Kabyles, résistants à même les vals et mots rocheux ce qui leur a valu le pseudonyme du chacal...

Jugurtha mourut de faim dans la prison de Tullianum, à Rome. Abd-Elkader : celui que l'on nous présente comme le créateur d'ébauche d'un premier État algérien, cet homme dit de génie auquel ils veulent à tout prix que son effigie soit placée à côté de ce grand roi berbère : Jugurtha !

On n'a jamais vu Amirouche se faire photographier à côté de Godard ou de Léger, ni d'ailleurs d'un Ben M'Hidi à côté d'Aussaresse, mais l'émir était le sabreur providentiel qui a vécu dans un autre temps où le nationalisme n'existait pas, les enjeux n'étaient pas les mêmes pour le juger de ses actes intégrationnistes.

L'émir était le prophète extatique du panislamisme, un superbe Majdhûb soufi, mais aussi un vénérable officier maçonnique. Était-il un traitre à la fois à son territoire et à sa religion ?

L'Histoire à prendre avec précaution pour ne pas tomber dans le jugement anachronique.

Aujourd'hui, les imbéciles sont aux pinacles, c'est eux, hélas, qui écrivent l'histoire. Guy de Maupassant a écrit : « Le monde accuse, soupçonne et calomnie avec une déplorable facilité. », mais lorsque les preuves sont tangibles et matérialisées, doit-on pour autant voiler la réalité ? Je n'ai pas encore entendu un seul mot sur lui par le mouvement national d'avant-guerre !

L'émir Abd-Elkader était défait devant l'intelligence des armées françaises, il s'est battu courageusement pour la nation islamique avec son chef spirituel : le sultan du Maroc où il a trouvé refuge qui l'a trahi contre une bourse d'or, mais seule nation plus au-moins constituée, contrairement à l'Algérie qui n'existe pas encore en tant qu'État.

Beaucoup d'intellectuels algériens tombent inconsciemment dans cet anachronisme, oubliant en marge que le ferment fédérateur de cette époque était l'Islam et seulement l'Islam. L'Algérie n'était rien d'autre qu'une création française qui devient un département français tout comme ceux de la métropole. L'histoire n'est pas quelque chose qu'on invente a

posteriori, il n'y a que les preuves qui doivent faire les longs discours. Le nationalisme n'est pas sorti de l'école islamique, mais de l'école française, des exemples de la Révolution française, c'était cela l'école de Messali, de Abdelkader Hadj Ali, de Benai Ouali et beaucoup d'autres, c'est pourquoi après les idées et la conscientisation du nationalisme algérien jaillit la cheire de la décolonisation.

Abdelkader n'est pas un crétin, il était initié par la Franc-maçonnerie cette organisation qui reste encore occulte à nos jours, il était un homme religieux fidèle et seulement fidèle à sa religion, l'homme qui n'a pas su fédérer les tribus des territoires les plus belliqueux et qui n'a pas été écouté par la résistance tribale et religieuse qui l'entourait ! Abdelkader, l'Otto Von Bismarck Prusse a ramené sa résistance à la capitulation et la réédition pour finir en élément de la colonisation des territoires, un retournement historique inédit, mais sa légende la plus illustre, commence ailleurs qu'en Afrique du Nord, pour les musulmans et les chrétiens il reste un symbole de la paix, un trait d'union qui a su arrêter la continuité des croisades...! ».

5.2. Chronique intitulée : « À quoi songent les sacripants ? »

« Le pouvoir en place par ses laquais dévoués et autres héritiers habituels vient de commettre sa énième bavure en arrêtant un citoyen, qui a simplement osé dénoncer des mensonges de l'histoire officielle algérienne.

Pourquoi ce système qui considère les affirmations d'Ait Hamouda comme incartades, n'a-t-il pas bougé le petit doigt pour arrêter la mascarade charlatanesque de Ben Garnina et Naima Trottoir ? Ces « Poupuches » qui se nourrissent d'un régionalisme pathétique.

Le dernier opprobre perpétré par ces guignols est celui du « Zéro Kabylie » à Mostaganem, sous surveillance des agents de sécurité nationale. Les dernières déclarations faites par le fils du colonel Amirouche sur l'Émir Abd-Elkader ne sont que des secrets polichinelles que l'école algérienne a omis d'explorer.

Ce qu'il vient également de révéler dans le café littéraire de Tichy (Bejaia) sur l'hamadryas Ibn Badis, ce « baathiste » zélé n'est ni un secret occulte ni une histoire ésotérique. Et qui, parmi les Algériens, ou du moins ceux qui s'intéressent à l'histoire du mouvement national ne connaissent pas la position Oulémas, répétés par leur devise intégrationniste, du moins jusqu'à 1956, lorsque que l'ouvrage d'Abane leur offrait une reddition honorable au nationalisme !

Il suffirait de réfléchir à la façon dont les deux corps des vaillants colonels ; Amirouche et Si-Elhouas ont été traités par le président Boumediene pour apercevoir la couleur macabre de ce régime totalitaire. Ce même régime licencié a déjà assassiné par le passé les 128 militants du printemps noir 2001 en Kabylie.

Par ces pratiques dignes du stalinisme, le pouvoir actuel démontre encore une fois son incapacité à trouver des solutions capables de ramener les Algériens à l'apaisement. Les Algériens devraient débattre sereinement de tous les sujets de l'actualité afin d'apaiser le pays de ce feu ardent qui le consume et permettre par la même occasion sa mise en rail pour éviter l'irréversible. Mais décidément le régime algérien n'a ni le courage ni la légitimité de réconcilier les Algériens avec leur histoire. Cependant, il se nourrit encore d'intrigues et d'autres entourloupes pour durer davantage. D'autres Icebergs feront bientôt leurs apparitions dans le désert sur du sable chaud !

N. Ait Hamouda n'a pas condamné l'autoproclamé Émir, mais bien les faits opiniâtres de l'histoire, celle qui aura raison de toutes les impostures et les mensonges du néocolonialisme !

Je joins solennellement ma voix à celle de Nordine Ait Hamouda pour dire et redire que l'histoire a bel et bien condamné l'Emir Abdelkader et Ibn Badis pour trahison. L'Islam politique et l'arabisation effrénée sont les racines du mal-être algérien en particulier et du monde Amazigh en général. Ils sont les boulets de Sisyphe que l'homme Amazigh entraîna jusqu'à son tombeau, comme une malédiction de Dieu pour je ne sais quel crime commis ! ».

6. Chronique Lahouari Addi

« Honneur et gloire à l'Emir Abdelkader »

« Une polémique aussi stérile qu'indigne a été lancée par Noredine Ait Hamouda récemment au sujet de l'Emir Abdelkader, et aussi de leaders nationalistes originaires de l'Oranie. De nombreuses voix ont compris que la finalité de cette entreprise était de monter l'Oranie contre la Kabylie qui, courageusement, continue le hirak chaque vendredi. L'opération a bien sûr échoué grâce à la vigilance des hirakistes qui ont vu que le principal bénéficiaire de cette opération est le régime qui essaye d'isoler la Kabylie. Mais venons à cette question de l'Emir Abdelkader que certains dénigrent, lui reprochant de ne pas avoir continué le combat jusqu'à la mort et d'avoir pactisé avec l'ennemi. L'Emir a combattu l'armée française pendant dix sept ans à l'issue desquels il a été battu militairement. Il a cessé le combat et, malgré des offres de postes et de titres de la part des autorités coloniales, il a préféré partir en exil en Syrie, souhaitant être enterré à côté de son maître spirituel Ibn 'Arabi. Il a été défait parce qu'il n'était pas arrivé à unir les tribus dans la résistance contre la France. Celles-ci se soulevaient quand elles le voulaient sans coordination centrale. L'échec de l'Emir est dû en partie à l'absence de la conscience nationale qui ne naîtra qu'au début du XX^{ème} siècle. Il est dû aussi à l'avance économique, politique, scientifique et militaire de la France sur le Maghreb. C'est ce qu'a compris l'Emir qui a en effet déconseillé l'insurrection de 1871. Sans porter atteinte à la mémoire d'El-Mokrani et de Cheikh Haddad, nous pouvons dire que cette insurrection a été une erreur au vu des conséquences subies par la société. Cette insurrection a été la cause du plus grand désastre humanitaire de l'histoire de l'Algérie. Des dizaines de milliers de personnes tuées, des milliers de déportés à Cayenne, des centaines de milliers d'hectares confisqués. La société algérienne a été soumise à la famine comme le montre l'historien André Nouschi dans son livre "Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête à 1919" (PUF, 1961). Le rapport de force militaire entre la France et l'Algérie était tel que l'insurrection n'avait aucune chance de succès. C'est ce qu'avait perçu l'Emir Abdelkader. Les nationalistes apparus au début du XX^{ème} siècle ont

aussi compris que la lutte contre le colonialisme se situait sur un autre terrain. Une autre figure du nationalisme, elle aussi critiquée par certaines voix, avait choisi de mener la lutte sur le plan idéologique. C'est le Cheikh Ibn Badis qui a compris que l'Europe était trop en avance sur l'Algérie pour espérer une victoire militaire à la suite d'insurrections. Ibn Badis avait même revendiqué la citoyenneté française (*jansiya siyassya*) pour permettre aux Algériens de revendiquer leur identité (*jansiyya qawmiya*) à travers l'islam et la langue arabe. Il aurait pu ajouter la langue amazigh à laquelle il n'était pas opposé. Ni l'Emir, ni Ibn Badis n'ont été des traîtres. Ce sont des personnalités de la conscience nationale naissante qu'il faut mettre dans leur contexte historique. En tout cas, ils avaient compris une chose que des dirigeants actuels n'ont pas saisie : le retard de l'Algérie sur l'Europe est d'abord intellectuel, ensuite économique et militaire. Si on ne prend pas conscience de la nature de ce retard, il n'y aura aucune chance de le rattrapper ».

7. Chronique HEND SADI

« RETOUR SUR ABDELKADER »

« Par: HEND SADI

Agrégé de mathématiques et militant de la démocratie »

« “Se libérer d’une aliénation idéologique mortifère en s’appropriant notre passé et notre identité, en cessant de diviser les populations en attisant les haines entre elles au lieu de les reconnaître dans leurs diversités en les rassemblant dans la fraternité au sein d’un système qui donne de larges autonomies aux régions.”

Dans un post publié le 20 juin 2021 sous le titre “Honneur et gloire à l’émir Abdelkader” sur sa page Facebook, Addi Lahouari juge “aussi stérile qu’indigne” la polémique qui a enflé suite à l’émission de Nordine Aït Hamouda diffusée sur la sulfureuse Hayat TV consacrée au même Abdelkader, émission qu’il réduit à une manœuvre de diversion suscitée par un clan du pouvoir afin de dresser l’Oranie contre la Kabylie pour diviser le soulèvement de février 2019 qui n’est plus porté que par la seule Kabylie, écrit-il. Par ce biais, il évacue le fond du problème posé à cette occasion mais qui revient ces dernières années de manière récurrente, chaque fois plus aigu : la remise en cause de la camisole de force arabo-islamique imposée à l’Algérie et dont Addi Lahouari est un partisan actif. L’approche du sociologue est donc surtout intéressante en ce qu’elle reflète aussi bien dans son expression que dans le fond le discours idéologique dominant tenu depuis 1962 sur l’identité nationale, discours qui fonde la légitimité politique du pouvoir qui s’est accaparé l’Algérie indépendante, tous clans confondus.

Par ailleurs, la démarche de Addi Lahouari pêche sur un point de méthode essentiel. Il présente un parti pris idéologique comme un postulat universellement admis. Ainsi, tient-il pour donnée acquise l’idée que l’identité fondamentale et authentique de Tamazgha, et donc de l’Algérie, est arabe et islamique. C’est donc fort logiquement qu’il voit en l’émir Abdelkader et en Ben Badis les figures de proue du “patriotisme”, là où d’autres seraient

fondés à voir de l'aliénation et du reniement. Ses deux héros formulent leur credo au retour d'Egypte avec pour Abdelkader, le Pacha Muḥamad Ali d'Egypte en modèle et Mohamed Abdou en mentor pour Ben Badis. Addi Lahouari rappelle aussi que l'émir a "déconseillé l'insurrection de 1871" qui a été "la cause du plus grand désastre humanitaire de l'histoire de l'Algérie", précise Addi Lahouari. Il ajoute que le Cheikh Ibn Badis "avait compris que l'Europe était trop en avance sur l'Algérie pour espérer une victoire militaire à la suite d'insurrections." On est sans voix devant l'aplomb d'un tel déni du réel.

Que nous dit le cours de l'histoire dans son aspect factuel ? L'Algérie s'est libérée par l'insurrection armée du 1er novembre 1954. L'indépendance a été acquise au terme d'une guerre – asymétrique, peut-être – dont l'initiative ne doit rien à la "science" du grand homme puisque le journal des Oulamas, Al Abassaïr, de novembre 1954, assimilait les événements qui venaient d'ébranler le régime colonial à un ... "désastre" ! Mais revenons à l'émir.

Abdelkader : résistant intrépide ou "grand ami de la France" ?

Après la fulgurante prise d'Alger par le général de Bourmont en 1830, le gouvernement français, en butte aux difficultés d'accès dans un pays immense, à la diversité des populations qui ne dépendaient pas d'une autorité centrale, s'était longtemps interrogé sur les suites à donner à sa présence en Algérie : occupation totale ou partielle ? En attendant, les militaires confrontés à la complexité des opérations sur le terrain prirent la responsabilité de gérer seuls la situation. Durant cette période, les généraux français ont cherché à composer – allant jusqu'à les armer – avec des chefs locaux dont ils ont voulu faire des auxiliaires pour aider ces derniers à maîtriser les tribus rivales qui échappaient à leur contrôle. Pour l'ouest, c'est ce que fait le général Desmichels qui signe un traité le 26 février 1834 avec Abdelkader qu'il aide à monter une armée. Cette stratégie est reconduite par Bugeaud et le traité de la Tafna du 30 mai 1837 stipule dans son article 7 que "l'Émir aura la faculté d'acheter en France, la poudre, le soufre et les armes qu'il demandera". Bugeaud va même jusqu'à fournir 3000 fusils à Abdelkader en marge du traité. Et de fait, celui-ci exhibe les traités signés avec les Français comme autant de titres le légitimant à s'imposer en tant que "sultan des Arabes" aux tribus voisines auxquelles il livre un combat sans merci lorsque celles-ci se montrent rétives à la soumission.

Citons un exemple de cette situation puisé dans la très complaisante biographie de Abdelkader écrite par Churchill et éditée par la société nationale algérienne d'édition, l'Enag. Près de Laghouat, des tribus rassemblées autour de la confrérie des Tidjani vivaient de manière indépendante et rejetaient la domination des Turcs qu'ils avaient refoulés jusqu'à Mascara en 1826. Elles n'acceptaient pas davantage l'hégémonie française après 1830 et virent comme une compromission les traités qu'Abdelkader signa avec eux. Aussi lorsque celui-ci les somma de se soumettre à l'autorité de son khalife qu'il a nommé sans les consulter, les frères Tidjani ne donnèrent aucune suite à ses injonctions qu'ils jugeaient arrogantes. Vexé, le "sultan" monta le 12 juin 1838 une énorme expédition punitive (6000 cavaliers, 3000 fantassins, 6 mortiers et trois pièces de campagne) qu'il voulait décisive. Assisté d'un ingénieur européen, il assiège la citadelle réputée imprenable d'Aïn Madhi (près de Laghouat) des frères Tidjani, détruit les jardins voisins pour affamer ses ennemis, abat tous les arbres aux alentours pour installer son artillerie et au bout de dix jours, donne l'assaut qui se heurte à une résistance farouche. Le siège dura des mois sans succès. Les deux camps exténués voyaient leurs munitions s'épuiser sans qu'aucune victoire ne se dessinât, ni d'un côté ni de l'autre. Mais Abdelkader qui jouait là son va tout ne pouvait reculer. "A cet instant critique, Abd el Kader eut la joyeuse surprise de recevoir, de ses alliés français de nouvelles quantités

de munitions, et trois pièces de siège. (...) Cette opportune assistance fit pencher la balance qui, jusque-là, était restée fort indécise”, écrit Churchill.

La victoire est ainsi acquise le 17 novembre 1838

Cet événement illustre indubitablement qu’Abdelkader a été l’“allié” des Français dans un combat impitoyable qu’il a livré à des compatriotes hostiles aux forces coloniales auxquelles il doit sa victoire.

Voici un autre exemple de nature différente. Avec l’aide des djouads dont faisaient partie les Mokrani notamment, Ahmed Bey qui n’avait pas suivi le Dey Hussein dans sa capitulation a infligé, lors de la première tentative de prise de Constantine, une défaite cuisante à l’armée française, défaite qui eut un énorme retentissement en métropole et même sur la scène internationale. Elle fut sans doute la plus importante défaite que l’armée française ait connue en Algérie. Ahmed Bey n’a cependant pas échappé aux prétentions de domination d’Abdelkader. Après la prise de Constantine, il a eu à affronter le khalife dépêché par Abdelkader pour occuper Biskra encore sous contrôle du bey déchu. Ce dernier, qui le prenait de haut n’était pas impressionné par le titre de sultan et la généalogie hachémite que s’était octroyés Abdelkader, le décrit dans une lettre adressée à la Sublime Porte le 16 janvier 1838 en des termes peu amènes, teintés de mépris, en “rallié aux Français” :

“Un autre hypocrite, Abdelkader Moheddine qui se prétend issu d’une haute lignée, vient de paraître à l’Ouest. Il s’est rallié aux Français en leur disant ‘si vous me livrez Constantine et sa province, je vous amènerai vivant Hadj Ahmed Bey’. Les Français lui ont répondu : ‘lorsque vous nous livrez Ahmed Bey nous vous donnerons Constantine et sa province’”.

Les faits rapportés ci-dessus, tus (avec bien d’autres) dans le discours officiel écornent l’image du résistant intrépide rassemblant et soulevant derrière lui le peuple contre l’occupant. En particulier, on ne peut comprendre pourquoi l’armée française armerait son principal ennemi et consignerait cette assistance comme un droit dans des traités ni pourquoi elle volerait à son secours lorsque celui-ci est en difficulté dans des combats qui l’opposent à ses compatriotes. Ces faits, qui ne disent pas tout d’Abdelkader, invitent cependant à corriger un portrait hagiographique amplement frelaté. Seule une censure vigilante couplée à la propagande d’État ont permis d’entretenir un mythe qui prit racine très tôt et auquel ont travaillé Abdelkader lui-même mais aussi le maréchal Bugeaud qui a bénéficié des largesses de son “ennemi” pour financer ses campagnes électorales dans sa circonscription d’Excideuil en Dordogne. En glorifiant l’ennemi qu’il a vaincu, le maréchal travaillait surtout à valoriser sa propre image auprès d’un public nourri de l’imaginaire fertile du folklore orientaliste en vogue dans les salons de l’époque. La censure ayant trait aux documents, tableaux et photographies concernant Abdelkader a commencé de son vivant et l’on ne compte plus le nombre de documents falsifiés. Dans cette opération de falsification qui n’est pas le seul fait de l’Algérie indépendante, la France aussi y prit sa part.

Il y a pléthore de tableaux et photos retouchés ou dissimulés au grand public, de lettres déclarées apocryphes, d’actes accomplis par Abdelkader, d’événements qu’il a vécus mais niés ou réinterprétés pour ménager la sensibilité des musulmans. Ainsi le célèbre tableau peint en 1862 par Jean-Baptiste Ange Tissier montre Napoléon III au château d’Amboise au moment où il libère Abdelkader. On y voit Lalla Fatma Zohra, mère de l’émir, baisant la main du prince-président. Cette scène de soumission jugée inacceptable pour les musulmans sera gommée dans les reproductions ultérieures du tableau où la mère sera remplacée par ... une table !

Certes, l’émir Abdelkader était sans doute un lettré, un cavalier émérite, un stratège militaire, mais aussi un homme soucieux de son image qu’il cultivait avec un art consommé du sens des relations publiques, de la “communication”, dirions-nous aujourd’hui. Un homme qui se rêvait

à ses débuts en Pacha Muḥamad Ali d'Algérie, trop ambitieux pour se laisser enfermer dans le rôle d'auxiliaire que lui assignaient les Français. Mais le vrai problème, le plus grave, réside dans la deuxième partie de sa vie, après sa reddition.

Abdelkader et l'insurrection de 1871

Affaibli militairement, Abdelkader décide de se rendre le 23 décembre 1847 au général La Moricière près de la frontière marocaine. Sa capitulation n'est assortie d'aucune condition politique relative au sort du peuple algérien auquel il tourne le dos. Sa seule requête est de pouvoir quitter le pays pour s'établir avec sa "petite smala" soit à Alexandrie en Égypte ou bien à Saint Jean d'Acres (Akka) en Palestine. Au final, c'est à Damas qu'il sera autorisé à s'installer lorsque Louis Napoléon, prince-président, le libère au château d'Amboise le 16 octobre 1852. En signe de reconnaissance envers lui, l'émir jure fidélité à son bienfaiteur dans une lettre qu'il lui remet le 30 octobre 1852 en ces termes :

"Je viens donc vous jurer, par les promesses et le pacte de Dieu, par les promesses de tous les prophètes et de tous les envoyés, que je ne ferai jamais rien de contraire à la foi que vous avez eue en moi, que je ne manquerai pas à ce serment ; que je n'oublierai jamais la faveur dont j'ai été l'objet, qu'enfin je ne retournerai jamais dans les contrées de l'Algérie."

Jusqu'où ira cette fidélité à l'homme qui deviendra l'empereur Napoléon III ?

En retour, Abdelkader recevra une pension substantielle qui continuera d'être versée à sa descendance sur plusieurs générations. En 1860, la protection qu'il apporte aux chrétiens de Damas lui vaut une avalanche d'hommages. De tous côtés pleuvent des éloges qui saluent la grandeur d'âme, l'humanisme de celui que l'on couvrira de décorations. En 1865, il se rend à Paris pour des réceptions mondaines et y retourne en 1867 pour l'exposition universelle. Sollicité pour le percement du canal de Suez, il s'implique dans l'opération, participe au recrutement de la main d'œuvre et assiste à l'inauguration de l'ouvrage aux côtés de l'impératrice Eugénie en 1869.

Mais en Algérie que se passe-t-il ? Avec les troubles de la "Commune" à Paris, la capture de l'empereur Napoléon III à Sedan par les troupes de Bismarck, Mokrani a vu dans ces événements affaiblissant la France une conjoncture favorable pour lancer son insurrection et faire tomber un système colonial particulièrement inique. Au bout de dix mois, le soulèvement qui a embrasé la Kabylie et une bonne partie des Hauts Plateaux du centre et de l'est est écrasé et les insurgés, en premier lieu leurs chefs, en paient le prix fort. Le premier d'entre eux, Mokrani, est tué sur le champ de bataille d'une balle entre les deux yeux. Après sa mort, son frère Boumezrag qui s'acharne à poursuivre un combat désespéré est arrêté lorsqu'il est retrouvé inanimé près d'une flaque d'eau. Jugé en cour d'assises qui le condamne à mort, il refuse de faire appel de la sentence. Le vieux Cheikh Aheddad qui avait apporté le soutien de la confrérie des Rahmaniya meurt en prison au bout de trois mois d'internement à Constantine, son fils Aziz qui avoue en cour d'assises n'avoir recouru au djihad que comme instrument supplémentaire dans une insurrection totale, perçue aussi comme une "lutte pour l'indépendance avec le peuple kabyle", est déporté en Nouvelle Calédonie. Aucun village kabyle n'est épargné par une répression aussi massive qu'implacable. Cette insurrection populaire n'était pas guerre d'aristocrates. Le gouverneur général d'Algérie Henri de Gueydon est resté fermé à tout appel à la modération dans le châtime. Pour lui, Thiers n'ayant pas "ménagé" les communards à Paris, "les Kabyles ne sauraient prétendre à plus de ménagements que les Français", écrit-il.

Au regard du sort d'Abdelkader devenu un des plus riches propriétaires terriens de Damas où il vit entouré de sa cour en seigneur respecté, invité à deux reprises en métropole à des manifestations de la bonne société, et de celui réservé aux chefs de l'insurrection de 1871, le contraste est violent.

Dans cette circonstance, Abdelkader s'est surtout inquiété... pour son fils qui a eu l'idée

“saugrenue” de vouloir rejoindre les insurgés à la frontière tunisienne. Il se démène et multiplie les courriers adressés aux services consulaires français qu’il supplie de lui ramener l’égare sain et sauf.

Comment a-t-il manifesté son empathie à ses compatriotes qui préparaient le soulèvement de 1871 ? Il l’exprimera dans une lettre terrible écrite en réponse au gouvernement français qui le pressait de se positionner par rapport à l’insurrection qui s’annonçait au grand jour :

“Vous nous avez informé que des imposteurs se servaient de notre nom et de notre cachet (...) pour exciter les mécontents et porter les armes contre la France. Quand un grand nombre de nos frères, Dieu les protège ! sont dans vos rangs pour repousser l’ennemi envahisseur [...], nous venons vous dire que ces tentatives insensées quels qu’en soient les auteurs, sont faites contre la justice, contre la volonté de Dieu et la mienne. Nous prions le Tout-Puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France.”

Est-ce cette dénonciation que M. Addi Lahouari appelle, par euphémisme, “déconseiller l’insurrection” ? Est-ce d’avoir qualifié de “traîtres” les insurgés de 1871 qui vaudrait “honneur et gloire à l’émir Abdelkader”, selon lui ?

Au demeurant, il est piquant de retrouver dans la propre lettre d’Abdelkader le terme “traître” qui a provoqué tant d’émoi quand ce mot a été employé contre lui. Cet usage a pu être considéré comme anachronique, d’un sens difficile à cerner dans la mesure où la nation algérienne n’était pas encore formée. Mais quel sens lui donner lorsque Abdelkader s’en sert pour désigner les résistants de 1871 ? Trahison du serment qu’il a prêté en jurant fidélité à Napoléon III au moment où celui-ci est captif de Bismarck dont les troupes ont envahi la France et annexé l’Alsace et la Lorraine ? Réminiscences des rancunes emmagasinées contre les Kabyles qui étaient acquis à l’union dans la lutte – dès 1830, ils avaient envoyé des contingents pour se battre à Alger contre le débarquement des troupes françaises – mais avaient refusé de se soumettre à son pouvoir féodal ? Tout ça à la fois ?

Mohamed Cherif Sahli a quant à lui une explication plus radicale, plus simple. Toutes les lettres, tous les faits qui ternissent l’image du “Chevalier de la foi” qu’il cultive, sont soit déclarées apocryphes pour les premières, soit considérés comme complots pour les seconds. “Plus politique qu’historien”, pour reprendre le mot d’Ageron à son sujet, Mohamed Chérif Sahli n’en est pas à son coup d’essai. À défaut de preuve, il s’en remet à ses “certitudes morales”. Il a ainsi récusé, bec et ongles, l’adhésion d’Abdelkader à la franc-maçonnerie qu’il a considérée comme une légende, un complot. Aujourd’hui après plusieurs travaux publiés sur la question, il ne se trouve plus aucun historien digne de ce nom pour récuser ce fait parfaitement établi.

S’agissant de ces lettres, il émet l’hypothèse que Charles-André Julien s’est peut-être contenté de reprendre des publications parues en guise de publicité dans la presse de l’époque, il spéculait sur l’opposition entre militaires et civils français et l’incompatibilité du ton d’une de ces lettres avec la personnalité de l’émir pour conclure au faux.

Or, certaines de ces lettres qu’il dit apocryphes ont fait l’objet de publication par un historien tunisien qui les a retrouvées, non pas dans la presse, mais dans des archives ayant appartenu au traducteur officiel d’Abdelkader.

En outre, leur contenu est en cohérence avec la proximité politique qui lie l’émir à l’empereur et avec ce que Abdelkader écrit à Bismarck ainsi qu’à d’autres correspondants.

Mais enfin et surtout, si ces lettres largement diffusées dans la presse étaient apocryphes, Abdelkader en aurait nécessairement pris connaissance et les aurait vécues comme une calomnie, un affront insupportables. Lui qui fréquentait les plus hautes personnalités, lui qui ne s’est jamais privé de rectifier le moindre trait lorsqu’il le jugeait attentatoire à son honneur, comment expliquer le mutisme du “Chevalier de la foi” devant un tel opprobre ? Pendant les douze longues années qu’il a vécues après ces faits, aucune trace de la moindre protestation n’a été enregistrée.

La question qui reste posée aujourd'hui est le crédit que peut recueillir la décision d'attacher symboliquement la naissance d'un État à un personnage aussi ambigu et dont l'acte dernier a été de tourner le dos au destin de son peuple et à son pays qu'il s'engage à quitter définitivement.

Se libérer de l'idéologie mortifère

Voir et ne vouloir voir dans l'insurrection de 1871 que "le plus grand désastre humanitaire de l'histoire de l'Algérie", comme le fait Addi Lahouari, c'est oublier que le souvenir de 1871 a nourri notre aspiration à la libération, c'est oublier qu'il a structuré et habité notre mémoire collective dans laquelle Mokrani, même vaincu, est resté "Lħağ Mħend at Meqran/Aggur ger itran" (Lħağ Mħend at Meqran (Mokrani)/Astre parmi les étoiles). C'est oublier que le poète Si Moħand, lui-même réchappé au peloton d'exécution en 1871 alors qu'il était adolescent, nous a légué l'un des vers les plus célèbres qu'aucun Kabyle n'ignore aujourd'hui : "A nerrez w'ala neknu" (Nous nous briserons plutôt que plier). C'est oublier que le sursaut de 1954 n'a été possible que par cet esprit de résistance nourri aux sacrifices de 71. C'est faire fi de ce souffle qui nous vient de si loin, depuis des temps immémoriaux, depuis que Jugurtha est mort dans une cellule romaine, il y a plus de vingt siècles.

Assia Djebar dit-elle autre chose lorsqu'elle nous parle du sentiment de rébellion – prélude au combat libérateur – incarné par la langue amazighe qui, même lorsqu'elle est perdue dans son cas, vit encore dans son être le plus profond et demeure "la langue du non" ? C'est à la même source que Mohammed Dib puise les forces de l'ultime combat, celui de la lutte contre l'asservissement de l'âme, en nommant dans la langue de Jugurtha lieux et personnages de son roman Si diable veut (azru, afalku, taddart,...).

Quant à la "la science" de Ben Badis, on peut aujourd'hui l'évaluer en la confrontant à son bilan. Mise en œuvre au sein de l'Éducation nationale par un des membres les plus éminents des Oulamas, Ahmed Taleb, elle a produit le désastre de l'École algérienne qui a livré la jeunesse à une régression invasive et féconde à l'origine de la dévastation du pays au lieu de l'inscrire dans l'espace méditerranéen, conformément à sa vocation historique ainsi que le déplore Mohamed Arkoun.

En nous entêtant à faire de notre pays une province vassale d'un empire dépassé et fissuré en son centre, en jouant à être plus Palestiniens que les Palestiniens, plus Arabes que les Arabes au moment où les Palestiniens discutent avec les Israéliens et les monarques du Golfe installent Louvre et Sorbonne dans le désert d'Arabie et se délestent par pans entiers de hadiths jugés dépassés, nous tombons dans la caricature quand nous croyons surpasser nos modèles.

Il n'y a pas si longtemps, l'Algérie combattante, celle de Novembre et de la Soummam, était fière et admirée dans le monde. Notre pays n'est pas démunie de grandes figures ayant apporté leur pierre à l'édifice de la culture universelle. C'est l'enfant de Thagaste, Saint-Augustin, qui a été cité par le Président de la première puissance mondiale lors de son investiture en 2021.

Se libérer d'une aliénation idéologique mortifère en s'appropriant notre passé et notre identité, en cessant de diviser les populations en attisant les haines entre elles au lieu de les reconnaître dans leurs diversités en les rassemblant dans la fraternité au sein d'un système qui donne de larges autonomies aux régions, en osant poser la question de la laïcité, celle de la place de la femme et celles de toutes langues pour vivre dans un pays où la mémoire des morts et la dignité des vivants seraient respectées et où chacun retrouverait sa place. Alors et seulement alors, nous renouerons avec l'espérance née de Novembre et de la Soummam, nous mettrons fin au statut de femme citoyenne sous tutelle, de langues inscrites dans des articles "bis", de "l'identité provisoire" ou facultative, bref, nous mettrons fin au nouveau code de l'indigénat. Ce combat-là, qui prolonge la guerre de deux mille ans, n'est ni stérile ni indigne, nous

entendons le mener contre toutes les prisons de l'antiquité jusqu'à 2021, de Rome jusqu'à Lambèse ».

8. Chronique Lahouari Addi

« *Encore à propos de l'émir Abdelkader* »

« Par : Lahouari Addi

Professeur émérite de sociologie »

« Il faut investir dans la recherche académique en histoire, en linguistique, en sociologie, en anthropologie, etc. pour déconstruire les mythes sur lesquels toute société est construite. Le savoir académique contribue à élever le niveau de la culture générale du public sur des questions sensibles. »

Le journal "Liberté" du 7 juillet 2021 a publié une contribution de Hend Sadi où il réitère les critiques de Norednine Aït Hamouda à l'endroit de l'Emir Abdelkader. Il me cite et me reproche d'avoir écrit que l'Emir mérite les honneurs, que Abdelhamid Ben Badis est une figure du nationalisme, et enfin d'avoir sous-estimé l'importance historique de l'insurrection de 1871. L'Emir Abdelkader entre histoire et documents apocryphes.

Commençons par l'émir Abdelkader

Ceux qui estiment qu'il a trahi le combat qu'il avait commencé en 1832 se réfèrent à des documents indiquant qu'il était devenu l'ami de la France coloniale contre son peuple. Ces documents ont été écrits par des officiels français, et il y a tout lieu de mettre en doute leur véracité. L'attitude de l'Emir ne correspond pas aux documents de l'historiographie française.

Après avoir été battu militairement et s'être rendu, l'Emir a souhaité quitter le pays pour s'établir en Syrie. Il ne voulait pas, comme beaucoup d'Algériens, y compris originaires de la Kabylie, vivre sous domination française. Napoléon III lui a proposé des titres et des privilèges et il a refusé. Il lui a même proposé d'être à la tête d'un "Royaume arabe", ce qui ne l'intéressait pas.

Les critiques de l'Emir prétendent que c'est Boumédiène qui, en ramenant ses restes de Syrie, a fait de lui le fondateur de l'Etat algérien moderne. Ceci est faux car l'historiographie nationaliste le considérait comme étant un héros de la résistance. Il était ancré dans la mémoire sociale comme celui qui, le premier, a levé des troupes pour s'opposer à la conquête de l'Algérie. En 1947, par exemple, Kateb Yacine avait prononcé une conférence à son sujet à Paris, le présentant comme le symbole de la résistance anticoloniale. Au sujet de son ralliement à la France, il disait : "Contrairement aux ragots officiels, il ne bénit jamais la colonisation, ne prêche pas la soumission au génie moderne européen... Et des ragots, la mémoire d'Abdelkader en a tant souffert, comme celui qui fait de lui un franc-maçon. En réalité, il est victime de sa légendaire curiosité intellectuelle et de sa grande ouverture d'esprit."

Le texte de la conférence a été publié en 1948 à Paris sous le titre "L'Émir Abdelkader et l'indépendance algérienne", et réédité aux éditions Enag à Alger en 2009. Bien sûr, Kateb Yacine n'est pas historien, mais en écrivant ces lignes, il se fait le porte-parole de la mémoire sociale et de la conscience nationale. Malgré les tentatives de la France coloniale de le

démonétiser, le mouvement national avait adopté l'Emir Abdelkader dans la construction du récit national. Les nationalistes n'auraient jamais choisi un résistant qui serait passé à l'ennemi pour en faire le symbole de leur aspiration. Cela dit, le passé n'est pas sacré, et il est normal que des questions nouvelles soient posées. C'est aux historiens d'apporter leur contribution parce que la vocation de l'histoire est de corriger les mémoires.

Abdelhamid Ben Badis et les concepts de janssiya siyassya et janssiya qawmiya
Concernant Abdelhamid Ben Badis, que le mouvement national considère comme un des pères de la nation, nous devons comprendre l'objectif de son combat idéologique pour l'identité, et aussi le situer dans son contexte historique. Abdelhamid Ben Badis est mort en 1940 et il a principalement écrit dans les années 1930. Il a vécu comme une blessure les festivités du centenaire de la prise d'Alger qui promettaient que l'Algérie sera éternellement française.

Compte tenu du rapport de force militaire, il était convaincu que les Algériens ne pouvaient être indépendants par l'action violente. Il a alors milité pour la préservation des deux composantes culturelles de la société : la langue arabe et l'islam. Si nous perdons ces deux dimensions, disait-il, nous risquons de ne plus être des Algériens. Il revendiquait la citoyenneté française, mais pour lui c'était une nationalité politique (janssiyya siyassia) éphémère. Il la revendiquait pour jouir des libertés civiques qui permettent de renforcer la nationalité ethnique (janssiya qawmiya). En défendant ce projet, il avait la conviction que l'Algérie sera tôt ou tard indépendante, comme l'Australie, disait-il, est indépendante de l'Angleterre.

En attendant, il fallait sauver les deux éléments identitaires de la nation : l'arabe et l'islam. La problématique de l'arabité et de l'islam ne pose pas de la même manière avant et après l'indépendance. De ce point de vue, Hend Sadi fait un anachronisme en commentant la position de Ben Badis avec les lunettes d'aujourd'hui. Une fois la nation souveraine, la revendication de la reconnaissance de la langue berbère comme langue nationale devient historiquement pertinente. Ainsi que la demande de la sécularisation qui consiste à séparer la politique de la religion. Sous la colonisation, l'arabité et l'islam ont été utilisés comme ressources idéologiques dans le combat anticolonial.

La prise de conscience de la berbérité est devenue majoritaire en Kabylie après 1980. Et grâce à l'engagement des militants du mouvement culturel berbère, la langue amazigh a été reconnue par la constitution. Sur ce point, Ben Badis n'était pas hostile à la berbérité, lui qui signait Ben Badis Esanhadji en référence à la tribu berbère Sanhadja dont il était originaire.

L'insurrection de 1871

Concernant l'insurrection de 1871, j'é mets une opinion sur un événement historique qui s'est déroulé il y a un siècle et demi. Au vu des conséquences qu'il a eues sur la société en termes de morts, de déportés et de confiscations des terres, je dis qu'il a été une erreur. Je ne remets en cause ni la mémoire ni la bravoure des insurgés qui ont été tués par milliers. Quand le rapport de force militaire est en faveur de l'ennemi, il faut changer de terrain de lutte. C'est ce qu'a fait le mouvement national qui n'a jamais appelé les populations à se révolter. Il fallait résister politiquement et idéologiquement, et se préparer à aller au combat le moment venu. Ce moment était d'ailleurs venu après la Seconde Guerre mondiale qui avait introduit des changements dans l'équilibre mondial des forces.

L'indépendance de l'Inde en 1947 annonçait la chute des empires coloniaux. C'est cette même année, et ce n'est pas un hasard, que le jeune Hocine Aït Ahmed avait proposé la création de l'OS au Congrès de Zeddin. Il a insisté sur la préparation en amont d'une insurrection à l'échelle nationale qu'il fallait appuyer par l'action diplomatique. L'OS était chargée de former des noyaux clandestins et de sécuriser les caches d'armes. Lancée en

Novembre 1954, cette insurrection avait plus de chance de réussir que celle de 1871. Par ailleurs, les chefs historiques du FLN n'avaient pas la prétention de battre militairement l'armée française. Ils cherchaient à battre politiquement la France coloniale. Si l'Algérie avait des frontières avec la Chine d'où seraient venues les armes, l'ALN aurait battu militairement l'armée française comme l'ont fait les Vietnamiens. Mais ce n'était pas le cas, et cela ne diminue en rien la bravoure des maquisards de l'ALN, ni celle des insurgés de 1871.

En guise de conclusion

Avec une volonté manifeste de polémique et de dénigrement, Hend Sadi me présente comme un "partisan de la camisole arabo-islamique imposée de force à l'Algérie".

Ceci révèle son ignorance, d'abord de mes travaux, et de la sociologie et de l'histoire de l'Algérie en général et de la Kabylie en particulier. Il est hostile à l'arabité sans savoir que l'arabité en Algérie est une construction sociale à fonds berbère. La culture des plaines arabophones est autant berbère que celle des montagnes berbérophones. Et il se complaît dans un combat sans fin ni perspective d'un culturalisme contre un autre culturalisme. Il devrait lire mon livre "Le nationalisme arabe radical et l'islam politique" (Barzakh, 2017) où j'expose les limites idéologiques du nationalisme arabe dans une perspective de dépassement. En toute modestie, je crois être plus efficace que lui dans la déconstruction des mythes aliénateurs. Quant à l'islam, auquel il est aussi hostile, il confond le texte sacré et son interprétation. Il ne sait pas, comme l'a observé Pierre Bourdieu, fin connaisseur du village kabyle, que l'islam correspond à l'éthos berbère. Et que l'islam au Maghreb a été berbérisé comme le montrent les anthropologues Ernest Gellner et Clifford Geertz.

La dimension religieuse étant présente dans la vie sociale y compris dans les sociétés modernes, il ne s'agit pas d'être contre la croyance religieuse. Il s'agit de séculariser la pratique sociale de la foi religieuse. Hend Sadi devrait lire à ce sujet mon dernier livre "La crise du discours religieux musulman" (éditions Frantz Fanon, 2020, et en automne la version anglaise chez Routledge à Londres) où je suis plus efficace dans la contribution à la sécularisation de la société algérienne que les logorrhées verbales du courant auquel il s'identifie. En conclusion, un militant de la démocratie doit accompagner l'évolution de la conscience sociale sans chercher à la heurter. La correction de la perception du passé ne se fait pas par des déclarations négationnistes et provocatrices. Il faut investir dans la recherche académique en histoire, en linguistique, en sociologie, en anthropologie, etc. pour déconstruire les mythes sur lesquels toute société est construite. Le savoir académique contribue à élever le niveau de la culture générale du public sur des questions sensibles. En tant que sociologue, je peux dire que nous ne connaissons pas suffisamment notre être social ni notre passé lointain et immédiat. C'est ce vide qu'occupent les idéologies tumultueuses et les logorrhées verbales qui menacent la cohésion sociale ».

9. Chronique de Amar Belkhoudja

« Pendant longtemps je suis resté à l'écart du facebook pour mille et une raisons. Cependant pour réagir rapidement aux détracteurs de l'Emir Abdelkader et à ceux qui avaient tendance à banaliser le drame palestinien, je me suis rendu à l'évidence quant à l'utilisation des réseaux sociaux surtout dans le souci de rendre mes contributions utiles et instructives.

Puis je me suis replié pour mettre de l'ordre dans mes archives et entamer la rédaction de mon troisième ouvrage sur la conspiration dont fut victime le peuple palestinien.

Je saisis cette opportunité pour témoigner ma gratitude, mon estime et ma sympathie à toutes celles et tous ceux qui ont suivi mes contributions et qui les ont appréciées.

Je reviens à nouveau sur les pages facebook à cause des graves atteintes à la mémoire de l'émir Abdelkader commises par un certain nordine ait hamouda qui s'érige en véritable

destructeur de symboles en utilisant le sacrifice de son père, le colonel Amirouche comme une sorte d'immunité ou encore de fonds de commerce.

En ma qualité de membre fondateur de la fondation émir Abdelkader et grand admirateur de ce grand esprit et vaillant résistant contre l'invasion française, je suis profondément choqué et fortement indigné par les propos insultants, racistes (entendre ethnistes) et ignobles contre la personnalité de l'émir Abdelkader par Nordine Ait Hamouda lors de l'émission diffusée en soirée du 17 juin 2021 par la chaîne el hayat. Indigné également par cette même chaîne qui accueille passivement son invité et tolère des propos malveillants, mensongers, calomnieux et haineux à l'adresse d'une grande figure de notre histoire nationale et symbole universel cité par tant d'historiens et éminentes personnalités, de multiples confessions, nationalités et horizons, y compris par ses propres adversaires, comme étant un précurseur des droits humanitaires et un homme élu l'homme du XIX^e siècle, celui qui a tant œuvré pour la solidarité et la fraternité humaine..., accusé aujourd'hui par un plaisantin, d'indignité, de trahison et d'auxiliaire honteux de la France coloniale. Cette prestation offerte par la chaîne el hayat foncièrement complice avec quelqu'un qui est venu régler des comptes avec rétroactivité, dégage du souffre de la haine et du mépris et s'assimile à une véritable incitation à la haine d'essence ethnique. J'estime que l'état algérien doit poursuivre le sieur Ait Hamouda en application de la loi constitutionnelle qui punit toutes celles et tous ceux qui tiennent des discours ethnistes, haineux et racistes.

Voilà plus d'une trentaine d'années que Nordine ou (Nour Eddine) Ait Hamouda développe des idées qui troublent les esprits et sèment la confusion et le mensonge, en répétant à qui voulait bien l'entendre que :

« l'Emir Abdelkader a bradé l'Algérie en signant avec Bugeaud le traité de la Tafna en 1837 et que, plus tard, en mars 1962, c'est Krim Belkacem qui est venu libérer l'Algérie en signant les accord d'Evian ». En d'autres termes Ait Hamouda veut tout simplement nous dire que « c'est un arabe » qui a vendu l'Algérie et que « c'est un kabyle » qui est venu la délivrer ».

Il s'agit, nous le regrettons amèrement, d'une démarche malsaine et pernicieuse qui menace l'unité nationale. Le sieur Nordine plus précisément Nour eddine n'a guère hérité les valeurs de son père le colonel Amirouche qui a combattu pour la reconquête de la souveraineté nationale, et ne s'est jamais battu pour une partie du territoire national qui s'appelle la Kabylie, comme d'autres régions, portent le nom de Chaouia, Hodna, Titteri, Hoggar, Sersou...

Comme certains utilisent la religion à des fins politiques, Nordine Ait Hamouda utilise l'histoire (son opinion sur l'histoire) en donnant aux événements une interprétation à sa guise, du sur mesure à ce qu'il pense, pour semer la division entre des groupements humains nationaux différents, uniquement par des particularismes linguistiques, la notion d'algérianité étant au-dessus de tout autre considération, n'en déplaie aux inventeurs de l'ethnie et de son drapeau, projet colonial de longue date.

Monsieur Nordine Ait Hamouda reprend à son compte ce vieux projet que le colonialisme n'est jamais parvenu à faire aboutir, c'est-à-dire nourrir la division, la discorde entre « l'élément berbérophone et l'élément arabophone » et entretenir ou réinstaurer le tribalisme, le régionalisme et l'archaïsme, tares complètement anéanties par le combat politique, nationaliste et patriotique et terrassées par le coup de grâce asséné par le combat armé de novembre 1954.

La source principale qui a inspiré ces grandes étapes étant la longue résistance de l'héroïque et vaillant Emir Abdelkader. Insulter la mémoire de l'Emir Abdelkader en l'accusant de mille et une fautes, est un acte pitoyable de la part d'un effronté. Pourtant fils du chef de la wilaya III, le colonel Amirouche qui a fait ses armes dans un courant nationaliste au sein duquel des milliers d'algériens ont forgé leurs conscience nationale et patriotique pour être projetés ensuite dans le combat armé contre le colonialisme français.

Si l'Emir Abdelkader fut un grand rassembleur des forces sociales et patriotiques, de même qu'un fondateur d'un Etat national moderne, Abane Ramdane, à son tour, en fut un ardent et compétent continuateur en tant qu'artisan de l'unité nationale et en posant les assises du futur état indépendant.

De grâce qu'on laisse l'histoire aux historiens. Les agitateurs, calomniateurs, leurs versions « inédites et spectaculaires » ne sauraient être une référence, scientifique et académique.

La figure de l'Emir Abdelkader est solidement scellée dans les esprits des algériens.

Qui peut la détrôner ? Nordine Ait Hamouda ? Une mouche dans un verre de lait, elle ne tue pas mais elle provoque la nausée.

Alors Monsieur Ait-Hamouda, je vous rassure que vous n'êtes ni historien ni compétent pour comprendre l'histoire et l'interpréter.

Le mieux à faire c'est de vous taire. Quant à la chaîne El Hayat et autres chaînes de la même audace, ce n'est pas la peine de nous bernier au nom de lalla dimoqratty et de sidi dialogué bény (le mot est à la mode) Chayallah oubih ye3tina baraktou, en véhiculant les germes de la zizanie, de la division et tous ces thèmes qui propagent l'obscurantisme.

Amar Belkhodja – journaliste et historien ».

10. Chronique de Nordine Boukrouh

10.1. Chronique intitulée : « *L'Histoire entre les morts et les vivants* »

« En publiant samedi 19 juin un post sur ma page Facebook où je disais que j'étais choqué par les propos de Norednine Aït Hamouda au sujet de l'Emir Abdelkader, j'ignorais qu'il allait être déféré devant la justice.

Je tiens à dire que je serais autant choqué s'il était condamné car la justice ne doit pas interférer dans les débats intellectuels et politiques, même quand ils touchent à la religion et à l'histoire.

Les éléments et arguments auxquels s'est référé Norednine Aït Hamouda ne sont pas de son invention. Je les connais personnellement depuis ma jeunesse. Si l'Emir Abdelkader avait été un traître à son pays, il n'aurait pas joui du respect que lui témoignait le monde entier de son vivant, et continue un siècle et demi après sa mort. Nulle part les traîtres ne sont honorés.

La personnalité de l'Emir Abdelkader transcende celle d'un chef militaire ou d'un grand résistant. Il avait 23 ans lorsqu'il prit la tête de la résistance algérienne à l'occupation française, et moins de 40 lorsqu'il signa le traité que n'a pas respecté la France.

Sa vie allait connaître d'autres prolongements et s'affirmer dans d'autres domaines comme la création intellectuelle et l'humanisme passant par la paix entre les religions.

On a vu il n'y a pas longtemps des franges de l'opinion publique de pays comme la France et les Etats-Unis réclamer le déboulonnage des statues de certains de leurs héros pour des motifs qui n'existaient pas à l'époque où ils vivaient, comme les manquements aux droits de l'homme. Cela équivaut à réviser des procès pour y introduire des chefs d'accusation inventés après « l'acquiescement ».

L'Algérie n'avancera qu'en prenant les chemins de la liberté de penser, d'écrire et de s'exprimer, avec la réserve que l'histoire ne se fait ni ne s'écrit sur les réseaux sociaux par des « mouches électroniques », mais par des universitaires spécialisés dans les académies et les bibliothèques.

Norednine Aït Hamouda s'est exprimé non comme un historien compétent, mais comme un « délateur » sur une chaîne TV connue pour son mercenariat.

Demain il pourrait se retrouver moralement à la place des descendants de l'Emir si les familles des milliers de patriotes égorgés par son père, le colonel Amirouche Allah irahmou, qu'une manipulation des services secrets français lui avait fait passer pour des « traîtres », demandaient le réexamen de son statut historique.

Nous avons assez à faire avec le présent pour aller chercher dans les cimetières des raisons supplémentaires de diviser notre pays. L'apparition de cette polémique est un écho favorable aux efforts du pouvoir pour acculer la Kabylie au séparatisme ».

10.2. Chronique intitulée : « *L'Emir Abdelkader et l'avenir de l'Algérie* »

« Un siècle et demi après que l'Emir Abdelkader eût quitté la vie terrestre pour le repos éternel dans l'Histoire au terme d'une vie équitablement répartie entre les batailles militaires et la quête métaphysique, un Ronin algérien (mot japonais s'appliquant à un samouraï sans cause à servir) a jeté son nom et la symbolique qu'il représente dans le marigot de la politique politicienne en croyant être devenu, dans le domaine de la recherche historique, l'égal de Sherlock Holmes dans le domaine des enquêtes romanesques où il brillait.

Lui n'a pas brillé, il s'est carbonisé en cherchant, peut-être, à remplacer la statue de l'Emir par celle de Shishnaq, un héros importé ou volé à en croire Egyptiens et Libyens qui nous ont accusés de kidnapping.

Leurré par ses modestes connaissances en histoire, observateur non qualifié d'un sujet qui lui échappe, il a disposé de la personne de l'Emir en rigolant, à la manière d'un enfant jouant avec une mitraillette chargée, sur une chaîne de télévision dirigée par un individu répondant au nom de quelque chose comme « Habba wa dabba », habituellement commis aux lâches et basses besognes du régime.

Les balles tirées par l'enfant frétilant sur une planche savonnée par « Habba wa dabba » ne pouvaient pas atteindre un homme depuis longtemps devenu une icône internationale, un pôle spirituel. Mais elles ont touché un peuple en pleine tourmente, divisé politiquement et bientôt géographiquement par l'incompétence de dirigeants au-dessous de tout, livré au trafic de cocaïne dont un nouvel arrivage a été découvert ce jour sur un rivage d'Arzew, suivi d'un incendie dans le port d'Alger. Aurait-on libéré « Le Boucher » ?

Aucun préjudice ne peut atteindre à l'Emir là où il est, dans les hauteurs célestes où plane son âme, sur les cimes de l'Histoire où a été gravé son image légendaire, dans l'esprit des savants et des sages qui l'ont honoré dans leurs œuvres. Il ne peut pas être jugé par des tripatouilleurs d'histoire à des fins canailles.

Son parcours, sa geste, ses écrits ne relèvent pas de l'histoire mais de la métaphysique de l'Histoire que ne peuvent comprendre les deux acolytes qui ricanaient en débattant leur insondable ignorance. On ne changera pas les livres d'histoire à cause de leur désir de sensationnalisme, et aucune statue de l'Emir de par le monde ne sera déboulonnée. Un coup d'épée dans l'eau, voilà tout.

Malgré tout ce que je viens d'écrire, Nordine Aït Hamouda n'a pas, à mon sens, commis d'infraction pénale (crime, délit ou contravention) car, à ma connaissance, il n'existe aucun article du code pénal sur lequel fonder les motifs de son arrestation. Il existe juste une émotion populaire légitime après les conclusions et les jugements biaisés qu'il a tirés d'archives authentiques.

Il a commis une grosse boulette, une bêtise à sa taille et de son poids qui peut être sanctionnée de mille autres façons que la prison, dont le débat contradictoire, les réponses documentées, la réprimande morale et le silence méprisant.

Le condamner à une amende ou le jeter en prison ne changera rien à ses convictions où cohabitent la légèreté et l'ignorance, ni ne lavera l'Emir d'insultes qui ne l'ont pas atteint parce qu'il est à des années-lumière du marécage où voulaient l'entraîner les deux compères. Il faut libérer Aït Hamouda comme un mineur non justiciable, et le laisser face à la réprobation publique.

Il ne convient pas de parler de l'Emir Abdelkader dans une salle d'audience de tribunal entre deux affaires crapuleuses, ce serait un sacrilège. La défense de Nordine Aït Hamouda considérerait de son devoir de salir l'Emir pour justifier ses honoraires. L'Emir n'a pas besoin qu'on se constitue partie civile pour lui. Il n'appartient pas à ses descendants, au Ministère des Moudjahidines, à l'Etat algérien, ni même à l'Algérie parce qu'il y a longtemps que bon nombre de pays l'ont adopté et désigné au respect de leur peuple et à l'admiration de leurs élites.

C'est qu'il y a des figures humaines qui, à force de rayonner hors de leurs frontières, au-delà de leur époque, finissent par faire oublier leurs origines pour devenir un repère, un patrimoine commun de l'humanité. Oui, l'Emir Abdelkader appartient à l'humanité, il est l'un de ses trésors moraux et spirituels à l'instar de Saint-Augustin.

Par le baroud, il a été le premier et le plus grand. Il a combattu les armes à la main pendant dix-sept ans, et le seul qui puisse lui être comparé dans l'histoire de la résistance algérienne par la longévité de son combat est le Bey Ahmed à Constantine puis Batna. Cet homme a été complètement occulté par la mémoire algérienne sélective.

L'Emir n'est pas un colonel de la Révolution, et tous les colonels de la Révolution algérienne auraient voulu compter parmi ses soldats, ses moudjahidines, entre 1830 et 1847. Ils auraient accepté de mourir sous sa bannière plutôt deux fois qu'une : la première pour l'Algérie, la seconde pour lui. A commencer par le colonel Amirouche, père de Nordine Aït Hamouda.

Dans le domaine de la réflexion, de la pensée, des écrits métaphysiques, aucun autre Algérien ne l'égale. Mais si pour nous l'idéal reste le « baroudeur » qui parfois n'est qu'un tirailleur ou un « déserteur de l'armée française » en mission, pour les nations de haute civilisation c'est le visionnaire qui occupe le haut du podium. Sans ajouter que dans l'islam la plume du savant a plus de valeur pour Dieu que le sang du martyr.

L'Emir était un homme d'Etat vivant dans un milieu tribal. Il n'a vaincu ni le colonialisme français parce qu'adossé à une civilisation, ni la colonisabilité algérienne parce qu'enracinée dans la décadence.

Il reposait tranquillement depuis un siècle dans un caveau à Damas près de l'éminent Mohiédine Ibn Arabi quand Boumediene eut l'idée de l'en sortir pour ramener ses restes en Algérie et en faire un référent historique et intellectuel pour les Algériens.

Le voilà souillé dans la « nouvelle Algérie » de tous les paradoxes, de toutes les hontes, de toutes les folies que se disputent un pouvoir coupé du peuple, fier de ce que la minorité dirige la majorité, sinistrement incompetent et ne connaissant que le langage de la répression, et des Qarmates déguisés en démocrates qui œuvrant de l'étranger à sa chute dans le sang sous le regard attentif de puissances aux aguets.

Le choix laissé à la terre de l'Emir quand il n'y aura plus de pétrole se resserre de plus en plus : il oscille entre l'Afghanistan des Talibans et la Colombie des narcotrafiquants de Chikhi le « Boucher ». C'est moi qui le remplacerai dans son ancienne cellule pour « atteinte aux symboles de l'Etat ».

Les deux camps s'entendront comme larrons en foire car les Talibans excellent aussi bien dans la culture de l'opium religieux que dans la culture du pavot dont ils tirent leurs principales ressources financières ».

11. Chronique de Ahmed Halli

« Laissons-les dormir tranquilles ! »

« Nous sommes un peuple d'idolâtres, et nous l'avons prouvé tout au long des siècles en conservant précieusement nos fonds ancien d'idolâtrie, même en devenant monothéistes. Seulement, lorsque nous avons besoin de faire du feu, moins pour nous réchauffer que pour satisfaire nos penchants cycliques pour la pyromanie, nous jetons d'abord nos idoles au bûcher. Des exemples de ces actes peu glorieux jalonnent notre histoire et celle des peuples avec lesquels nous avons en partage beaucoup de qualités, certes, mais aussi nos plus graves défauts. La plus grande tare de l'Algérie et celle de l'Afrique du Nord subséquemment, c'est le régionalisme et sa tare sociale le tribalisme qui a tant fait pour faciliter la conquête coloniale du pays. Sans doute n'étions-nous pas assez mûrs à l'époque pour fabriquer le ciment d'une nation, et que nous sommes encore confrontés à des pénuries saisonnières en la matière et d'autres. Dans ce contexte, la France, avec sa puissance de feu et la ruse de ses dirigeants, a eu beau jeu de tronçonner les résistances populaires et de les réduire avec l'aide de supplétifs locaux. Le mérite de l'Émir Abdelkader est sans doute d'avoir compris très vite que les Français n'étaient pas venus pour venger le coup de l'éventail ou pour le prestige, mais pour rester.

Jusqu'à la conquête française, il n'était sans doute qu'un chef tribal, religieux et temporel, ne voyant pas plus loin que les confins du territoire où il faisait régner l'ordre et la loi ancestraux. Mais avec ses connaissances et son entendement de l'époque, il a compris que la résistance devait être encore plus étendue que les limites que s'assignait l'armée d'occupation, du moins au départ. Il a donc tenté d'organiser toutes les autres tribus en un Etat en guerre contre une agression extérieure avec son organisation, son armée, ses arsenaux et ses armureries, dans son fief natal. Il a tenté tant bien que mal de rallier à son étendard de la résistance les autres régions du pays, et parmi elles la Kabylie qu'il visita en mettant à profit la trêve du traité de la Tafna. Toutes les tribus ne se rallièrent pas à l'Émir, et c'est de là que sont nés sans nul doute tous les malentendus et les incompréhensions qui peuvent expliquer de nos jours des griefs inédits. Jusqu'ici, les contempteurs de l'Émir revenaient souvent sur cette petite phrase à la fin d'un résumé biographique dans les manuels français d'histoire : « L'Émir Abdelkader est devenu un grand ami de la France. » Que certains Algériens soient devenus plus tard des amis de la France aussi, mais encore des clients attirés de l'immobilier et des banques français ne semblait avoir gêné personne.

Le principal grief retenu contre l'Émir est qu'il ait été proclamé symbole de l'Etat algérien par le régime mis en place en Algérie juste après l'indépendance, bien que l'histoire l'ait consacré déjà. Et puis, il y a cette grosse rancœur envers l'Émir qui aurait condamné l'insurrection de 1871, qui a fait l'inverse, en étant un ami de la France, puis en lui déclarant la guerre par la

suite. J'ai utilisé le conditionnel parce que les détracteurs de l'Émir citent le plus souvent les historiens français, dont Charles André Julien, auteur lui aussi de l'expression «Grand ami de la France». S'ajoutent à cela, au gré des circonstances et selon les personnes, d'autres histoires vraies ou sornettes sur la «vie de château» de l'Émir, les médailles ornant sa poitrine et ses pensions (1). Dernier en date de ces détracteurs et sur une chaîne de télé privée Al-Hayat qui attend toujours ses premiers galons de professionnalisme et d'objectivité, le fils du colonel Amirouche. Etant si bien né et s'exprimant en conséquence, l'ancien député Nordine Aït-Hamouda a repris à son compte quelques-uns de ces griefs y ajoutant, bien sûr, des détails de son cru. Ce qui est conforme à l'image qu'il s'est forgée à l'Assemblée. Cette sortie a eu lieu juste après des attaques lancées contre la Kabylie par des trublions qui ont la tête plongée dans la mangeoire, comme l'autruche a la sienne dans le sable. Ne mâchant pas ses mots bien qu'ayant encore toutes ses dents, l'ancien membre fondateur du RCD, en rupture de ban, a eu des termes très durs, repris en partie par notre ami Waciny Laredj (2). Voici, en résumé, ce qu'il écrivait samedi dernier sur sa page Facebook: «Aït-Hamouda a le droit de penser comme il veut, mais il devrait au minimum connaître son sujet ou le laisser aux historiens. L'image qu'il présente comme celle de l'épouse de l'Émir s'inclinant devant Napoléon III n'est pas une photo mais un tableau, et il représente sa maman courbée par l'âge. Et puis, c'est le tableau d'un peintre colonial, M. Aït-Hamouda. Quant aux chrétiens que l'Émir a sauvés en Syrie, il l'a fait par pur humanisme (3). Dire qu'il «a sauvé les chrétiens de Syrie pour les lâcher sur nous en Algérie» est de la plus extrême ignorance. La guerre menée contre l'Algérie était une guerre colonialiste et n'a jamais été une guerre de religion», conclut Waciny Laredj. Une réaction mesurée qui dénonce les attaques contre les symboles de notre histoire et que les opportunistes habituels mettent à profit pour reclasser leurs symboles à eux. C'est le cas des sympathisants de Messali qui fait partie, certes, de notre histoire, mais qu'on s'est empressés de hisser au panthéon de nos grands héros, comme l'Émir et comme ceux du FLN/ALN. Ce sont les héros de Novembre qui ont réalisé l'unité de l'Algérie, à laquelle la Kabylie, plus que d'autres par endroits, a apporté sa contribution et sacrifié les meilleurs de ses fils, dont le colonel Amirouche. Tout comme l'Émir Abdelkader, ils sont entrés dans l'Histoire, la nôtre et celle de l'humanité, et ils ont aussi acquis le statut de légendes. Laissons nos martyrs dormir tranquilles et à l'abri du vacarme de nos guerres inutiles, mais trop souvent mortelles.

A. H.

(1)Concernant ces fameuses médailles, la fondation éponyme a précisé qu'il s'agissait de médailles décernées par des pays européens après le sauvetage par l'émir de 15 000 chrétiens, menacés d'extermination à Damas. L'Émir s'était vu décerner aussi la légion d'honneur en France, mais s'il fallait taxer de traîtres tous les Algériens qui l'ont reçue. Quant à la fameuse pension, elle a été décernée effectivement par Napoléon III à l'Émir, après sa remise en liberté en 1852, et elle était de 100 000 francs (de l'époque). Je n'ai trouvé

aucune trace de son caractère héréditaire et des éventuels bénéficiaires.
 (2) *Waciny Laredj - Le Livre de l'Émir (Sindbad-Actes Sud 2006).*
 (3) *Il reste une facette de l'Émir Abdelkader qui reste encore à éclairer: son affiliation supposée à une loge maçonnique attestée par un auteur comme Bruno Etienne, mais niée par les bons musulmans. Ce sont précisément ces dénégations répétées qui donnent du crédit à de telles affirmations, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres ».*

12. Chronique de Amira Bouraoui

« Amira Bouraoui : Oui l'intellectuel l'émir Abdelkader a capitulé après 17 ans de résistance alors qu'il n'avait aucun moyen de résister face à l'une des plus grandes puissances militaires au monde. Que celui qui a résisté 17 jours lui jette la première pierre ».

13. Chronique de Arezki Metref

« L'affaire Émir Abdelkader ? »

« En principe, une telle affaire ne s'aborde pas dans ce genre de chronique, surtout par les temps qui courent ? ... Ok, mec ! Mais enfin, c'est l'actualité, la douloureuse et significative actualité. Bien entendu, il ne s'agit pas d'attiser les tensions mais de poser un principe sacro-saint, celui de la liberté d'opinion et de pensée. On l'aura deviné, c'est ce qu'on appellerait «l'affaire Nordine Aït Hamouda», cette histoire qui aiguise des passions et recuit des haines tenaces. Incroyable, le niveau de véhémence que l'on peut atteindre dans ce pays ! On reproche au fils du colonel Amirouche de parler d'Histoire sans être historien. Cet argument, souvent utilisé par des profanes qui eux-mêmes s'exonèrent de la règle, on l'a beaucoup entendu : « De quoi il parle, il n'est même pas historien ! Pourquoi il se permet d'avoir une opinion sur Abdelkader, Ben Badis, Messali et Boumediène. » Opinion mitigée explicite ! Dans l'interview accordée à la télé El Hayet TV, Nordine Aït Hamouda s'est aventuré cash sur quelques-uns de ces terrains. Mais c'est surtout, à première vue, ses propos sur l'Émir Abdelkader qui ont fait le buzz. Comment un type qui n'est pas historien peut-il se permettre de juger d'un point de vue critique une partie du parcours de l'Émir Abdelkader ? Imaginons deux secondes que Nordine Aït Hamouda se soit rallié à la doxa qui fait de l'Émir Abdelkader un personnage sacré dont la biographie serait une sorte de livre saint, tout commentaire s'avérant blasphématoire. Dans ce cas, personne, bien entendu, ne lui aurait reproché de ne pas être historien. Comme quoi, c'est bien le contenu de son propos qui pose problème et non pas sa compétence en matière d'histoire. Avec sa véhémence à la limite poétique, son sens de la polémique et de la bagarre, et même

de la provocation, avec son courage aussi, ce même courage qui lui a fait prendre les armes pour combattre le terrorisme islamiste pendant la décennie noire, Nordine Aït Hamouda a exercé un droit élémentaire, celui de donner son interprétation de faits historiques qu'il a puisés chez des historiens. Il n'a pas besoin d'être historien pour avoir une opinion sur un fait d'histoire. Il est indispensable, par contre, d'être historien pour établir un fait d'histoire. L'Émir Abdelkader qui a beaucoup inspiré les auteurs. Sur une dizaine d'ouvrages, essais et romans, dont je dispose, 7 sont écrits par des non-historiens. Tout citoyen a le droit d'avoir une opinion sur des personnages historiques et de l'exprimer. À plus forte raison lorsqu'ils sont comme Nordine Aït Hamouda des hommes politiques, lesquels ont coutume, sous toutes les latitudes, d'interpréter les faits historiques en fonction de leur vision du monde. En France, les biographies de personnages historiques sont souvent rédigées par des politiques ou bien des hommes ou femmes de média sans que ce soit nécessairement des historiens. Et l'appréciation que l'on porte sur ces personnages est libre. Ce serait remplir les prisons si on devait y jeter tous les Américains qui considèrent que Lincoln est un traître pour avoir aboli l'esclavage. Combien faudrait-il de geôles en France pour y mettre tous ceux qui reprochent à de Gaulle d'avoir « vendu l'Algérie aux Arabes » ? Et si l'on faisait des procès à ceux qui estiment que Robespierre ou Napoléon ont trahi la Révolution, française, il faudrait réquisitionner des stades en guise de prétoires. Et que dire encore de ceux qui, au Royaume-Uni, déclarent que Margareth Thatcher fut une véritable calamité ? Devraient-ils être poursuivis ? Et Franco en Espagne, dont on débarrasse le pays de tous les symboles qui le rappellent ? Les exemples de la libre interprétation citoyenne de l'Histoire sont légion dans tous les pays du monde. Ce qu'affirme Nordine Aït Hamouda n'est pas de son invention. Il le reprend des historiens. L'Émir Abdelkader a combattu héroïquement la France pendant 17 ans, après quoi il a accepté de déposer les armes et de trouver un terrain d'entente avec les colonisateurs. Ça, ce sont les faits historiques bruts. Après, vient leur interprétation. Les historiens favorables à l'Émir soutiennent qu'il a accepté cette forme de reddition pour épargner la vie de ses combattants après avoir été trahi par les circonstances et le lâchage de ses alliés de l'Ouest, ce qui rendait le rapport de force trop inégal. Arrêter le combat était alors pour lui la décision la plus sage. D'autres pensent, au contraire, que dans la tradition de la résistance algérienne demeure une valeur toujours enseignée à ce jour, et qui se résume dans le sacrifice suprême, celui auquel n'a pas consenti l'Émir. L'Émir Abdelkader est un grand homme. C'est une évidence. La façon dont il a été accueilli en Europe lors de son captivité en France - car c'en est une - le montre sans ambages. En Angleterre, en France, les hommes politiques, les journalistes, les intellectuels de l'époque lui ont trouvé des qualités d'homme d'État. Son séjour à Damas et au Caire a montré l'étendue de son humanisme. Tout cela est certain. Mais l'Émir Abdelkader était un homme et il avait ses

fragilités et a connu des ses évolutions. Ainsi, sa découverte des qualités de l'Occident l'a sorti d'une forme de conservatisme obsidional. C'était un homme qui n'a jamais demandé à faire la guerre. Il l'affirme lui-même. Elle s'est imposée à lui. Le malentendu n'est pas de son fait. Il a vécu sa riche vie d'homme d'exception. Le malentendu vient de ceux qui veulent faire de cet homme, qui s'est toujours revendiqué comme un mortel, un nom oint de divinité ».

Résumé

Dans la lignée des recherches portant sur la problématique de l'Emir Abdelkader en analyse du discours (Ait Dahmane, 2007; Ait Dahmane et Amorouayach, 2017; Ait Dahmane, 2020; Belaid et Ait Dahmane, 2022), se penchant sur les diverses représentations de l'Emir Abdelkader dans les discours politiques et médiatiques des deux rives de la Méditerranée, notre thèse explore les représentations émanant de la polémique « intellectuelle » autour de sa figure au XXI^{ème} siècle, à l'ère du socionumérique, et leur possible évolution. Cette polémique intellectuelle trouve son origine dans le discours polémique de Nordine Ait Hamouda, présentant l'Emir Abdelkader de « *traître à la nation* », déclenchant ainsi des discours et des contre-discours au sein de la sphère intellectuelle algérienne. Notre corpus est ainsi principalement composé de chroniques journalistiques et numériques qui constituent cette polémique intellectuelle. Notre recherche vise à comprendre les stratégies discursives utilisées par les acteurs de cette polémique pour dévaloriser ou réhabiliter l'Emir Abdelkader. Par ailleurs, l'Emir Abdelkader étant le symbole de la « *nation algérienne* », la polémique qui l'entoure est intrinsèquement liée aux enjeux identitaires. Ainsi, notre étude explore ces enjeux et examine les connexions *interdiscursives* entre cette polémique et d'autres polémiques concernant la « *nation algérienne* ». Pour répondre à nos interrogations, nous avons adopté un cadre théorique et méthodologique intégrant différentes approches de l'analyse du discours (énonciative, pragmatique, praxématique, et argumentative). Ces approches nous ont permis de mettre en lumière les stratégies énonciatives, pragmatiques, argumentatives, ainsi que les mécanismes interdiscursifs et contextuels à l'œuvre dans la polémique analysée.

Nos conclusions mettent en évidence un changement significatif dans la perception de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle par les auteurs algériens. Alors que traditionnellement considéré comme un « *héros national, historique et universel* », le discours polémique de Nordine Ait Hamouda remet en question cette représentation établie, transformant l'image de l'Emir de « *héros* » à « *traître* » dans certains écrits. Nous avons constaté que la principale stratégie discursive des auteurs défavorables à l'Emir est le recours à l'*interdiscours*, s'inspirant des écrits coloniaux. En réaction, d'autres auteurs-chroniqueurs défendent l'Emir à travers des *contre-discours*, s'appuyant sur l'*interdiscours* historique, nationaliste, culturel, social, et intellectuel favorable à l'Emir. L'analyse de notre corpus a mis en évidence que la polémique entourant l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle est intimement liée aux enjeux

identitaires en Algérie. Les divergences entre les perspectives « *arabo-islamiques* » et « *berbéristes* » de l'identité nationale, ainsi que la fracture entre ceux soutenant des identités spécifiques (« *arabe ou kabyle* ») et ceux prônant une identité « *algérienne* » transcendant toutes autres considérations (ethniques, linguistiques et régionales), constituent des éléments latents que recèle cette polémique. Nous avons constaté que cette polémique prolonge la conception de la « *nation algérienne* » inscrite dans la *formation discursive coloniale*.

En somme, notre étude offre au lecteur un regard sur les stratégies discursives entourant la polémique liée à l'Emir, encourageant ainsi un examen critique et avertissant contre les tentatives de division au sein de la nation algérienne.

Mots-clés : L'Emir Abdelkader ; analyse du discours ; polémique ; interdiscours ; formation discursive ; représentation ; stratégies discursives ; nation algérienne.

Abstract

In the line of research addressing the issue of Emir Abdelkader in discourse analysis (Ait Dahmane, 2007; Ait Dahmane and Amorouayach, 2017; Ait Dahmane, 2020; Belaid and Ait Dahmane, 2022), focusing on the various representations of Emir Abdelkader in political and media discourses on both sides of the Mediterranean, our thesis explores representations emerging from the “intellectual” controversy surrounding his figure in the 21st century, in the era of sociodigital, and their possible evolution. This intellectual controversy originates in the polemical discourse of Nordine Ait Hamouda, presenting Emir Abdelkader as a “traitor to the nation”, thus triggering discourses and counter-discourses within the Algerian intellectual sphere. Our corpus mainly consists of journalistic and digital chronicles that constitute this intellectual controversy. Our research aims to understand the discursive strategies used by the actors in this controversy to devalue or rehabilitate Emir Abdelkader. Moreover, as Emir Abdelkader is the symbol of the “Algerian nation”, the controversy surrounding him is intrinsically linked to identity issues. Thus, our study explores these issues and examines the *interdiscursive* connections between this controversy and other controversies concerning the “Algerian nation”. To answer our questions, we adopted a theoretical and methodological framework integrating different approaches to discourse analysis (enunciative, pragmatic, praxeological, and argumentative). These approaches allowed us to highlight the enunciative, pragmatic, argumentative strategies, as well as the interdiscursive and contextual mechanisms at play in the analyzed controversy.

Our conclusions highlight a significant change in the perception of Emir Abdelkader in the 21st century by Algerian authors. While traditionally considered a “national, historical, and universal hero”, Nordine Ait Hamouda’s polemical discourse challenges this established representation, transforming the image of Emir from a “hero” to a “traitor” in certain writings. We observed that the main discursive strategy of authors unfavorable to Emir is the use of *interdiscourse*, drawing inspiration from colonial writings. In reaction, other author-chroniclers defend Emir through *counter-discourses*, relying on historical, nationalist, cultural, social, and intellectual interdiscourse favorable to Emir. The analysis of our corpus highlighted that the controversy surrounding Emir Abdelkader in the 21st century is intimately linked to identity issues in Algeria. The divergences between “Arab-Islamic” and “Berberist” perspectives of national identity, as well as the fracture between those supporting specific identities (“Arab or Kabyle”) and those advocating for an “Algerian” identity transcending all other considerations (ethnic, linguistic, and regional), constitute latent elements within this controversy. We noted that this controversy prolongs the conception of the “Algerian nation” inscribed in the *colonial discursive formation*.

In summary, our study provides the reader with insight into the discursive strategies surrounding the controversy related to Emir, thereby encouraging a critical examination and warning against attempts to divide within the Algerian nation.

Key-words : Emir Abdelkader; discourse analysis; controversy; interdiscourse; discursive formation; representation; discursive strategies; Algerian nation.

ملخص

في سياق الأبحاث المتعلقة بقضية الأمير عبد القادر في تحليل الخطاب (أيت دحمان، 2007؛ أيت دحمان وعمروياش، 2017؛ أيت دحمان، 2020؛ بلعيد وأيت دحمان، 2022)، المركزة على التمثيلات المتنوعة للأمير عبد القادر في الخطاب السياسية والإعلامية على جانبي البحر الأبيض المتوسط، تستكشف رسالتنا التمثيلات الناتجة عن الجدل "الفكري" المحيط بشخصيته في القرن الواحد والعشرين، في العصر الاجتماعي-رقمي، وتطوراتها الممكنة. نشأ هذا الجدل الفكري من الخطاب المثير للجدل لنور الدين أيت حمودة، الذي يصور الأمير عبد القادر كـ "خائنًا للوطن"، مشعلاً بذلك خطباً وردوداً على الخطاب داخل المجال الفكري الجزائري. يتألف جسم بحثنا بشكل رئيسي من أعمدة صحفية ورقمية تشكل هذا الجدل الفكري. يهدف بحثنا إلى فهم الاستراتيجيات الخطابية المستخدمة من قبل فاعلي هذا الجدل لتقليل قيمة أو إعادة تأهيل الأمير عبد القادر. وبالإضافة إلى ذلك، نظرًا لأن الأمير عبد القادر يعتبر رمزًا لـ "الأمة الجزائرية"، فإن الجدل الذي يحيط به مرتبط بشكل جوهري بقضايا الهوية. وهكذا، تستكشف دراستنا هذه القضايا وتفحص الصلات بين هذا الجدل وجدليات

أخرى تتعلق بـ "الأمة الجزائرية". للرد على تساؤلاتنا، اعتمدنا إطاراً نظرياً ومنهجياً يدمج مقاربات مختلفة لتحليل الخطاب (القول، والبراهماتي، والممارسي، والحجائي). سمحت لنا هذه المقاربات بتسليط الضوء على الاستراتيجيات القولية والبراهماتية والحجائية، فضلاً عن آليات الترشيح بين الخطابات و الآليات السياقية العاملة في الجدل المحلل.

تسلط النتائج التي توصلنا إليها الضوء على تغير كبير في تصور المؤلفين الجزائريين للأمير عبد القادر في القرن الواحد والعشرين. في حين يعتبر تقليدياً "بطلاً وطنياً وتاريخياً وعالمياً"، فإن خطاب نور الدين آيت حمودة الجدلي يتحدى هذا التمثيل الراسخ، ويحول صورة الأمير من "البطل" إلى "الخائن" في بعض الكتابات. لاحظنا أن الاستراتيجية الخطابية الرئيسية للكتاب السليبيين تجاه الأمير هي الاستعانة بالخطابات السابقة، وهي في هذه الحالة كتابات المستعمر. ردًا على ذلك، يدافع كتاب آخرون عن الأمير من خلال الردود المعاكسة، معتمدين على الاستعانة بالخطابات التاريخية والوطنية والثقافية والاجتماعية والفكرية المؤيدة للأمير. أظهر تحليل جسم البحث لدينا أن الجدل المحيط بالأمير عبد القادر في القرن الواحد والعشرين يرتبط بشكل وثيق بقضايا الهوية في الجزائر. الاختلافات بين وجهات النظر "العربية الإسلامية" و"البربرية" للهوية الوطنية، فضلاً عن الانقسام بين أولئك الذين يدعون هويات محددة ("العربية أو القبايلية") وأولئك الذين يدافعون عن هوية "جزائرية" تتجاوز جميع الاعتبارات الأخرى (العرقية واللغوية والإقليمية)، تشكل عناصر كامنة يتضمنها هذا الجدل. وقد لاحظنا أن هذا الجدل يمتد إلى مفهوم "الأمة الجزائرية" المندرج في الخطاب الاستعماري. في الختام، نقدم دراستنا للقارئ نظرة على الاستراتيجيات الخطابية المحيطة بالجدل المتعلق بالأمير، مما يشجع على الفحص النقدي والتحذير من محاولات التقسيم داخل الأمة الجزائرية.

كلمات مفتاحية: الأمير عبد القادر؛ تحليل الخطاب؛ جدل؛ الترشيح بين الخطابات؛ تكوين خطابي؛ تمثيل؛ استراتيجيات خطابية؛ الأمة الجزائرية.

Table des matières

Introduction générale	08

Première partie

L’Emir Abdelkader dans les discours, écrits et travaux : une figure complexe et polémique et des représentations toujours en évolution.

Introduction à la première partie	19

Chapitre1

La figure de l’Emir Abdelkader comme « *héros national, historique et universel* »

Introduction partielle	21
1. L’admiration de l’Emir Abdelkader par ses contemporains (militaires et auteurs français).....	22
2. Quelques repères historiques de la conquête de l’Algérie et la résistance de l’Emir Abdelkader.....	30
2.1. L’expédition d’Alger	31
2.2. La conquête de l’Algérie et le premier <i>djihad</i> de l’Emir.....	33
2.3. La conquête territoriale (1840-1847) et le second <i>djihad</i> de l’Emir.....	45
3. L’humanisme mystique de l’Emir et son rapport particulier au savoir.....	59
4. La reddition et l’emprisonnement de l’Emir Abdelkader.....	71
5. L’exil, le décès et l’enterrement de l’Emir.....	89
6. Point sur les représentations de l’Emir dans l’histoire algérienne et chez les auteurs algériens d’aujourd’hui	106
6.1. L’Emir Abdelkader dans l’histoire algérienne	106
6.2. L’Emir Abdelkader ou le personnage « multiforme » dans les écrits des auteurs algériens d’aujourd’hui.....	109
6.2.1. L’Emir Abdelkader chez Amar Belkhoudja	109
6.2.2. L’Emir Abdelkader chez Abdelkader Djemaï	110

6.2.3. L'Emir Abdelkader chez Hassan Boutaleb.....	111
6.2.4. L'Emir Abdelkader chez Boudjemâa Haichour.....	111
6.2.5. L'Emir Abdelkader chez Karima Ait Dahmane et Essafia Amorouayach.....	112
6.2.6. L'Emir Abdelkader chez Abdelaziz Bouteflika.....	112
Conclusion partielle	114

Chapitre 2

Evolution de la figure de l'Emir Abdelkader dans les écrits des auteurs français

Introduction partielle	117
1. Les représentations de l'Emir dans l'imaginaire des Français	117
2. L'Emir Abdelkader le « <i>fanatique</i> », le « <i>sanguinaire</i> », l'« <i>adversaire de la France</i> » dans les écrits des militaires français	118
3. L'Emir Abdelkader, du « <i>fanatique</i> » à « <i>l'ami fidèle de la France</i> »	121
4. L'Emir Abdelkader : du « <i>vaincu</i> » au « <i>patriote français</i> »	122
5. L'Emir Abdelkader dans les discours et chez les auteurs français d'aujourd'hui.....	127
Conclusion partielle	130
Conclusion de la première partie.....	130

Deuxième partie

Corpus et réflexions théoriques et méthodologiques sur les représentations de l'altérité

Introduction à la deuxième partie	134

Chapitre1

Délimitation du corpus et justification de son choix

Introduction partielle	137
1. Présentation sommaire du corpus.....	137

2.	Présentation de Nordine Ait Hamouda et de son discours polémique	137
2.1.	Nordine Ait Hamouda, fils du colonel Amirouche	137
2.2.	Nordine Ait Hamouda : député et polémiqueur.....	137
2.3.	Présentation du discours polémique de Nordine Ait Hamouda	138
3.	Articles de presse rapportant le discours de Nordine Ait Hamouda.....	139
4.	Chroniques.....	141
5.	justification du corpus	143
	Conclusion partielle	145

Chapitre 2

Approches discursives et analyse de l'altérité

	Introduction partielle	148
1.	De l'analyse de la langue à celle du discours	148
2.	Constitution et évolution de l'analyse du discours (AD) : de la première génération à la seconde génération	154
3.	La notion de formation discursive en analyse du discours.....	164
4.	La notion d'interdiscours en analyse du discours.....	169
5.	Les approches discursives pour analyser les figures de l'altérité.....	171
5.1.	L'approche énonciative.....	171
5.1.1.	La conception linguistique de l'énonciation	172
5.1.2.	Les subjectivèmes	177
5.1.2.1	Les substantifs subjectifs.....	177
5.1.2.2	Les adjectifs subjectifs	177
5.1.2.3	Les verbes subjectifs	179
5.1.2.4	Les adverbes subjectifs	182
5.1.3.	La conception « discursive » de l'énonciation.....	183
5.2.	L'approche pragmatique	185
5.2.1.	La théorie des actes de langage d'Austin et Searle.....	188
5.3.	L'approche praxématique	193
5.4.	L'approche de l'argumentation dans le discours.....	197

5.4.1. La polémique	199
5.4.2. La notion d' <i>éthos</i>	206
5.4.3. la notion de <i>pathos</i>	213
Conclusion partielle	215

Chapitre 3

Stéréotypes et représentations en Analyse du discours

Introduction partielle	219
1. La notion de représentation en sciences sociales	219
1.1. La notion de représentation sociale en philosophie	219
1.2. La notion de représentation sociale en sociologie	220
1.3. La notion de représentation sociale en psychologie cognitive	221
1.4. La notion de représentation sociale en psychologie sociale	222
1.4.1. La structure des représentations sociales en psychologie sociale.....	223
1.4.2. Les fonctions des représentations sociales.....	225
2. La notion de représentation en analyse du discours	226
3. La notion de stéréotype.....	230
3.1. Le stéréotype en sciences sociales.....	231
3.2. Le stéréotype en analyse du discours	231
4. La nomination.....	234
5. La notion de mémoire discursive	235
6. Identité et altérité ou la <i>dialectique du même et de l'Autre</i>	237
Conclusion partielle	240

Chapitre 4

Le discours médiatique à l'ère socionumérique

Introduction partielle	243
1. La définition du discours médiatique	244

2.	Le contrat médiatique	245
3.	Le discours journalistique	248
4.	La notion de genre d'information médiatique	248
4.1.	Eléments constitutifs des genres d'information médiatique	249
4.2.	Une typologie des genres d'information médiatique	250
5.	L'interview journalistique.....	252
6.	La chronique	253
Conclusion partielle		256
Conclusion de la deuxième partie		257

Troisième partie

La figure de l'Emir Abdelkader au XXI^{ème} siècle : analyses discursives

Introduction à la troisième partie	261

Chapitre 1

L'Emir Abdelkader dans la *doxa* algérienne et dans les discours polémiques

Introduction partielle	263
1. L'Emir Abdelkader dans la <i>doxa</i> algérienne	263
1.1. L'Emir Abdelkader comme un « <i>héros national, historique et universel</i> »	263
1.2. L'Emir Abdelkader comme « <i>traître à la nation</i> »	264
2. Analyse du discours polémique de Nordine Ait Hamouda	267
3. Analyse du contre-discours d'un chercheur en Histoire.....	280
4. Le discours polémique sur l'Emir comme catalyseur de débat	288
5. Analyse des discours et des contre-discours dans les chroniques	293
5.1. Analyse des discours présentant l'Emir comme un « <i>traître</i> »	293
5.1.1. Analyse des stratégies discursives dans la chronique de Hebib Khelil	293
5.1.2. Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Azar Nath Quodia	302
5.1.2.1. Analyse des stratégies discursives dans la chronique intitulée « <i>Abd-Elkader le théologien, le mystique, le sabreur guerrier...</i> »	302

5.1.2.2.	Analyse des stratégies discursives dans la chronique intitulée « À quoi songe les sacripants ? »	310
5.2.	Moment clé dans la polémique interdiscursive autour de la figure de l'Emir au XXIème siècle : Lahouari Addi Vs Hend Sadi	314
5.2.1.	Analyse des stratégies discursives dans la chronique de Lahouari Addi	315
5.2.2.	Analyse des stratégies discursives dans la chronique de Hend Sadi	322
5.2.3.	Analyse des stratégies discursives dans la chronique de Lahouari Addi.....	351
5.3.	Analyse des discours présentant l'Emir comme « un héros »	363
5.3.1.	Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Amar Belkhouja	363
5.3.2.	Analyse des stratégies discursives dans les chroniques de Nordine Boukrouh.....	379
5.3.2.1.	Analyse des stratégies discursives de la chronique intitulée : « L'Histoire entre les morts et les vivants»	379
5.3.2.2.	Analyse des stratégies discursives de la chronique intitulée : « L'Emir Abdelkader et l'avenir de l'Algérie »	384
5.3.3.	Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Ahmed Halli	399
5.3.4.	Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Amira Bouraoui.....	414
5.3.5.	Analyse des stratégies discursives dans la chronique d'Arezki Metref	417
6.	Comparaison des stratégies discursives mobilisées par les chroniqueurs favorables et défavorables à l'Emir	422
	Conclusion partielle	427

Chapitre 2

La signifiante dans la dynamique de la polémique interdiscursive en 2021

	Introduction partielle	434
1.	La «nationalité arabe » chez l'Emir Abdelkader	434
2.	L'Emir Abdelkader « père du nationalisme algérien » dans l'imaginaire des Algériens	439
3.	L'Emir : « prototype de l'homme universel »	441
4.	L'Emir Abdelkader comme un « Arabe » dans l'imaginaire de certains Algériens	443
5.	La question de la nationalité algérienne	448
6.	Polémiques interdiscursives autour de la « nation algérienne » du XIXème siècle jusqu'à aujourd'hui	452
7.	A qui profite la polémique autour de l'Emir au XXIème siècle ?	469

Conclusion partielle	470
Conclusion de la troisième partie.....	473
Conclusion générale	475
Bibliographie	481
Annexes	492
Résumé.....	522
Abstract	523
ملخص.....	524